


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

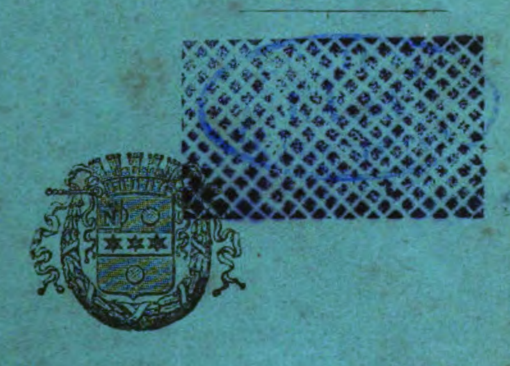
DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

Religion et Honneur.



CHERBOURG,
CHEZ LEPOITTEVIN ET HENRY,
Libraires, r. de la Vase.

CAEN,
CHEZ MASSIF, LIBRAIRE,
Rue Notre-Dame.

IMP. BEDELFONTAINE ET SYFFERT, RUE NAPOLÉON, 1.
1871.

MEMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG.

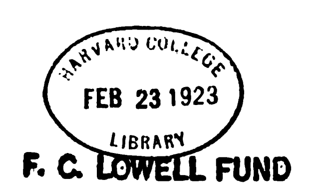
Religion et Honneur.



CHERBOURG,
CHEZ LEPOITTEVIN ET HENRY,
Libraires, r. de la Vase.

CAEN,
CHEZ MASSIF, LIBRAIRE,
Rue Notre-Dame.

IMP. BEDELFONTAINE ET SYFFERT, RUE NAPOLÉON, 1.
1871.



LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG.

BUREAU.

1870. — 2 décembre.

MM. DIGARD DE LOUSTA, ✱, directeur.
FRIGOULT, secrétaire.
DE PONTAUMONT, ✱ ✱ ✱, archiviste-trésorier.

MEMBRES TITULAIRES.

1831. — 1er août.

DE LA CHAPELLE, ✱, avocat, professeur de Philosophie au collége.

1832. — 6 décembre

DE PONTAUMONT, ✱ ✱ ✱, inspecteur de la marine en retraite.

1853. — 18 avril.

FRIGOULT, professeur au collége.

1854. — 7 août.

LOYSEL, ✱, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, lauréat de l'Académie de médecine de Paris.

1858. — 4 juin.

BESNARD, chanoine honoraire de Coutances, curé de la paroisse de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg.

DESLANDES, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

JOUAN (O ✻), ✻, capitaine de frégate, sous-directeur des mouvements du port.

1859. — 10 août.

LE PELLEY, ✻, archiprêtre, curé de la paroisse de Ste-Trinité de Cherbourg.

1863. — 4 décembre.

GEUFROY, ✻ ✻, architecte de la ville de Cherbourg.

1864. — 15 janvier.

PLUQUET, pharmacien.

1865. — 5 mai.

TERNISIEN, horticulteur.

1867. — 1er mars.

VIBERT, ✻, principal du collége.

BERTIN, ✻, avocat, ingénieur des Constructions navales.

EYNAUD, ✻, ingénieur des Constructions navales.

— 3 mai.

DALIDAN, président de la Société d'horticulture.

1868. — 3 juillet.

CARLET, ✻, ingénieur des Constructions navales.

1870. — 5 août.

NICOLE, chef de la maîtrise de l'église de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg.

MEMBRES HONORAIRES.

1845. — 1er mars.

DIGARD DE LOUSTA, ✻, directeur de la Société académique de Cherbourg.

1850. — 5 février.

De Tocqueville (le comte), ✠ ✠, membre du Conseil général de la Manche, au château de Nacqueville.

1870. — 4 février.

Asselin, numismate, docteur en médecine.

MEMBRES LIBRES.

. . . .

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1854	8 janvier.	MM. Avoyne de Chantereyne, inspecteur des forêts, à Lisieux.
—	12 mai.	Andrew, homme de lettres à Eastport (Etats-Unis).
1857	6 février.	Ardusset, receveur du timbre, à St-Lô.
—	24 avril.	Adelus, homme de lettres à Valognes.
1865	3 mars.	Annoville (d'), maire d'Auderville.
1867	3 mai.	Avenel (d'), hommes de lettres à Mortain.
—	7 décembre.	Ask, recteur de l'Université suédoise de Lund.
1829	5 octobre.	Bertrand, ancien maire, et doyen de la Faculté de Caen.
1841	2 avril.	Bailhache, professeur de rhétorique au Mans.
—	10 juillet.	Brébisson (de), botaniste à Falaise.
1846	5 décembre.	Barmon (de), capitaine de frégate à Nantes.
1847	17 décembre.	Bordes, homme de lettres à Pont-l'Évêque.
—	17 décembre.	Ballin, homme de lettres à Rouen.

1848	7 janvier.	MM. Busscher (de), homme de lettres, à Gand.
1849	2 novembre.	Borgnet, antiquaire à Namur.
1850	1er mars.	Blache, directeur de la Santé, à Marseille.
—	2 août.	Bottin, ancien Conseiller général de la Manche, à Millières.
1852	6 décembre.	Beaurepaire (de), conseiller à la Cour de Caen.
1854	20 mars.	Besnou, ancien pharmacien de la marine, à Avranches.
—	12 mai.	Bordeaux, homme de lettres, à Evreux.
1856	1er février.	Bonnin, antiquaire à Evreux.
1858	4 juin.	Barrière, compositeur de musique à Paris.
—	4 juin.	Beulé, membre de l'Institut et de l'Assemblée nationale à Versailles
1859	5 août.	Bozérian, avocat, à Paris.
1860	6 décembre.	Baruffi, professeur à l'Université de Turin.
—	6 décembre.	Bouillet, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.
—	6 décembre.	Boucher, professeur de philosophie, à Reims.
1861	4 janvier.	Bouet-Willaumez (le comte), vice-amiral, à Paris.
—	5 juillet.	Boulatignier, conseiller d'Etat, à Versailles.
1862	5 décembre.	Bravard (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.
1867	1er février.	Branche, archéologue, à Salzuit (Haute-Loire).
—	1er mars.	Bideau, avocat, commissaire de marine, à Lorient.

1867	7 décembre.	MM. Berling, bibliothécaire à l'université Caroline, à Lund (Suède).
—	7 décembre.	Braune, docteur en philosophie, à Lund (Suède).
1868	7 février.	Bajat, ingénieur des eaux de Versailles et Marly.
—	6 novembre.	Barlatier de Mas, capitaine de frégate en retraite, à Paris.
—	4 décembre.	Blond (l'abbé), archéologue, à Noyon (Aisne).
1869	3 décembre.	Buchner, professeur à la Faculté des lettres de Caen.
—	3 décembre.	Blaserna (le chevalier), professeur de physique, à Palerme.
1870	1er avril.	Benoist-d'Azy (le baron), ancien officier de marine, à Paris.
1832	9 octobre.	Caumont (de), homme de lettres, à Caen.
1847	10 août.	Candolle (de), professeur à Genève.
1850	5 juillet.	Colinez, avocat général belge, à Gand.
1852	3 juillet.	Catteloup, médecin en chef militaire, à Perpignan.
—	6 décembre.	Cochet (l'abbé), antiquaire, à Dieppe.
1853	18 avril.	Coueffin (Madame), à Bayeux.
1854	7 août.	Cochon de Lapparent, directeur du service forestier de la marine, à Paris.
—	7 août.	Chassériau, conseiller d'État, à Versailles.
1857	24 avril.	Canel, héraldiste, à Pont-Audemer.
1859	10 août.	Creully, général du génie, à Paris.
1860	30 mars.	Colombel, avocat, à Evreux.

1861	7 juin.	MM. CAHOURS (l'abbé), aumônier du lycée, à Nantes.
1862	4 avril.	CHÉREAU, docteur en médecine, à Paris.
1866	3 août.	CUYPER, inspecteur de l'École des mines du royaume de Belgique, à Liége.
—	3 août.	CIALDI (le commandeur Alex.), à Rome.
1867	7 juin.	CAUVET, professeur de Droit romain à l'École de droit de Caen.
1868	5 juin.	CASSIO (le baron Sev.), historiographe, à Gênes.
—	3 juillet.	CARLET (l'abbé), du Comité archéologique de Noyon, à Manicamp (Aisne).
1869	5 février.	COSTE, supérieur du Collége diocésain, à Valognes.
—	2 juillet.	CAUMONT, avocat, au Havre.
—	3 décembre.	CHAPPUIS, professeur de philosophie, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.
1829	4 mai.	DELAGATINERIE (le baron), ancien commissaire principal de la marine, à Fontainebleau.
1839	6 avril.	DUFRESNE, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Paris.
1847	16 avril.	DECAISNE (Joseph), membre de l'Institut, professeur au Jardin des Plantes, à Paris.
—	16 avril.	DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la Bibl. nationale, à Paris.

1847	5 novembre.	MM. Dubosc, archiviste du département de la Manche, à Saint-Lô.
1852	2 février.	Delioux, médecin en chef de la marine, à Paris.
1854	2 janvier.	Duranville (de), homme de lettres, à Rouen.
1856	1er février.	Decaisne (Pierre), médecin en chef dans l'armée belge, à Anvers.
1857	8 mai.	Dubus, président de la Société historique, à Tournay.
1860	6 juillet.	Diegerick, archiviste municipal, à Ypres (Belgique).
—	6 juillet.	Delaplane, ancien député, à Saint-Omer.
—	3 août.	Debacq, homme de lettres, à Beauvais.
—	6 décembre.	Dufour (l'abbé), sous-bibliothécaire de la ville de Paris.
—	6 décembre.	De la Chaumelle (Théodore), ancien officier, à Moulins-Engilbert (Nièvre).
1861	1er mars.	Devillers, archiviste du Hainaut, à Mons.
—	3 mai.	De la Morinière, avocat, à Paris.
1862	4 mai.	Daru (le comte), ancien ministre des affaires étrangères, au château de Chiffrevast.
1863	2 janvier.	David, archiviste de la ville de Brest.
1865	1er décembre.	Deschamps du Manoir (l'abbé), camérier honoraire du Saint-Père, à Rome.
1866	5 janvier.	Ducaurroy (l'abbé), vicaire de N.-D. des Victoires, à Paris.

1866	3 août.	MM. DANCEL, docteur en médecine, à Paris.
—	3 août.	DAUSSE, ingénieur en chef, à Paris.
1867	1er février.	DELIGAN (l'abbé), chanoine titulaire, lauréat de l'Académie des beaux-arts, à Coutances.
—	3 mai.	DESJARDINS, professeur au Collége diocésain de Saint-Lô.
—	4 novembre.	DELAGONNIVIÈRE (Raoul), propriétaire à Saint-Germain de Varreville.
—	7 décembre	DANIELSSON, professeur-doyen de la Faculté de philosophie, à Lund (Suède).
—	7 décembre.	DE MAN, agrégé à l'Ecole de médecine de Hollande, à Middelbourg.
—	7 décembre.	DE BON, commissaire général de la marine, à Paris.
1868	17 février.	DUFOUR (le dr), ancien directeur du service de santé de la marine, à Paris.
—	6 mars.	DEVILLE, archéologue, à Liège.
—	19 mars.	DUPONT, conseiller à la Cour de Caen.
—	4 décembre.	DANSIN, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Caen.
1869	3 mai.	DESOR, conseiller national, à Neuchâtel (Suisse).
—	3 décembre.	DENIS, professeur à la faculté des lettres, à Caen.
1871	5 mai.	DENIS-DUMONT, professeur à l'École de médecine de Caen.
1858	3 décembre.	ESNAULT (Louis) homme de lettres à Carentan.

1867 7 décembre. MM. EHRENFRIED VON DER LANCKEN professeur d'histoire à l'université Suédoise de Lund.
1858 5 juin. EDLUND, membre de l'académie des sciences à Stockholm.
1869 2 juillet. ENGLING, président de l'Institut Luxembourgeois à Luxembourg (Hollande).
1870 1er Avril. ELZEVIR, archiviste, membre de la haute cour de noblesse de Hollande à Leyde.
1853 18 Avril. FORGEAIS, antiquaire à Paris.
— 4 juillet. FEUILLET, de l'Académie française à Paris.
1856 1er février. FABRICIUS, professeur d'histoire à Copenhague.
1860 6 janvier. FRÈRE, archiviste à Rouen.
— 6 janvier. FLOQUET, correspondant de l'Institut à Fromentin.
— 6 décembre. FOKKER, docteur en médecine à Middelbourg.
— 6 décembre. FOUCHER DE CAREIL (le cte), à Beuzeval (Calvados).
1861 2 août. FLEURY, archiviste à Brest.
1862 7 novembre. FRANQUEVILLE, (de Cherbourg) directeur général des Ponts-et-Chaussées à Paris.
1866 3 août. FOURCROY, (de) inspecteur de la marine à Brême.
1867 3 mai. FOUCARD (l'abbé), curé doyen d'Octeville-sur-Cherbourg.
— 7 juin. FONSSAGRIVES, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1869	2 juillet.	MM. FLAMMARION, astronome à Paris.
1851	7 mars.	GRANDPONT, (de) commissaire général de la marine à Brest.
1852	6 décembre.	GENT, professeur à l'Athénée d'Anvers.
1853	18 avril.	GLANVILLE (de), antiquaire à Rouen.
1855	2 novembre.	GASPARD-BELLIN, homme de lettres à Lyon.
1856	2 mai.	GREINDEL, général Belge, au château de Lacken.
—	2 mai.	GUILLAUME, général-major aide de camp de S. M. le roi des Belges à Bruxelles.
1860	3 août.	GIEFERS, président de la Société des antiquaires de Westphalie à Paderborn.
—	6 décembre.	GASLONDE, membre de l'Assemblée nationale à Versailles.
1861	3 mai.	GUEAU DE REVERSEAUX, receveur principal des octrois de Paris.
1864	15 janvier.	GUTHLIN, professeur au gymnase catholique à Colmar.
—	2 décembre.	GOSSELIN, antiquaire à Rouen.
1867	1er février.	GOUVILLE, membre de plusieurs sociétés savantes à Carentan.
—	3 mai.	GAYANT, inspecteur des finances à Paris.
—	2 août.	GUILBERT (Mgr), évêque de Gap.
1868	3 avril.	GOULD, à Cambridge (États-Unis).
—	4 décembre.	GRAY, président de l'Académie des sciences à Boston.
1869	10 avril.	GARNIER, sécrétaire de la Société des antiquaires de Picardie à Amiens.

1846	20 février.	MM. HARCOURT (Cte d'), capitaine de vaisseau à Paris.
1852	3 juillet.	HIPPEAU, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen.
1864	2 août.	HOFFMANN, procureur Impérial à St-Lô.
—	2 août.	HERPIN DE FREMONT, ancien capitaine de frégate à Brix.
1865	7 juillet.	HUE DE CALIGNY (Mis.), correspondant de l'Institut à Versailles.
1867	4 novembre,	HAMELIN, professeur d'histoire à Paris.
1869	9 janvier.	HILL, professeur de mathématiques à l'Université Suédoise de Lund.
1849	3 août.	JOUVIN, pharmacien en chef de la marine à Rochefort.
1850	2 août.	JARDIN, sous-intendant militaire à Alger.
1852	6 décembre.	JEWETT, de l'Institut smithsonian à Washington.
1853	18 avril.	JUBINAL, ancien député à Paris.
—	24 avril.	JUBÉ DE LA PERRELLE (Baron), à Paris.
1859	1er avril.	JOUANNE (de Cherbourg), ancien secrétaire particulier de Napoléon Ier, à Versailles.
1860	6 janvier.	JULIEN, capitaine de frégate, à Toulon.
1867	4 novembre.	JACQUES (le R. P.), bénédictin de Solesme, à Sablé.
1868	5 juin.	JOLY, professeur à la Faculté des lettres, à Caen.
1847	10 août.	KERCKHOVE (Comte Eugène de) ministre plénipotentiaire belge, à Anvers.

—	7 novembre.	MM. KUYPER, sculpteur belge, à Berchem.
1870	1er avril.	KEYZER, médecin en chef hollandais, à Middelbourg.
1846	5 décembre.	LEVERRIER, astronome, à Paris.
1847	6 juillet.	LIAIS, astronome, en mission au Brésil.
1851	5 mai.	LEMARIÉ, avocat à Coutances.
1852	8 mars.	LECORPS (Mme Marie), à Fermanville.
—	6 décembre.	LENOX, maire de Washington.
—	6 décembre.	LEPOITTEVIN DE LA CROIX, homme de lettres, à Anvers.
—	6 décembre.	LOYER, secrétaire de la Société archéologique à Avranches.
1853	10 janvier.	LOUIS (l'abbé), curé-doyen, à Canisy.
1855	4 avril.	LEROY (l'abbé), archiprêtre, curé de Valognes.
1857	2 janvier.	LAISNÉ, président de la Société archéologique d'Avranches.
1858	4 juillet.	LEVOT, bibliothécaire de la marine, à Brest.
1860	30 mars.	LEHÉRICHER, professeur de rhétorique au collége d'Avranches.
—	3 août.	LACHELIER, maître de conférences à l'Ecole normale, à Paris.
—	6 décembre.	LEMÉTAYER-MASSELIN, archéologue à Bernay.
1860	6 décembre.	LAFOSSE, horticulteur, à Saint-Côme.
—	6 décembre.	LE BIDOIS, receveur de l'Enregistrement, à Carentan.
—	6 décembre.	LOREAU, chanoine, à Auxerre.

1864	15 avril.	MM. LEGRAND DE REULANDT, de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
1865	3 mars.	LEVAILLANT DE LA FIEFFE, littérateur, à Montroly.
1866	2 mars.	LEBEURRIER, archiviste de l'Eure, à Evreux.
—	3 août.	LEYSENNE, professeur au Lycée de Nice.
1867	7 décembre.	LANTSHEER, conseiller à la Cour de Justice de Zélande, à Middelbourg.
—	7 décembre.	LOVEN, professeur doyen à la Faculté de médecine de Lund (Suède).
1868	19 mars.	LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
1869	3 décembre.	LEPINGARD, chef de division à la préfecture de la Manche, à Saint-Lô.
—	3 décembre.	LEPINOIS (de), président de la Société de l'Histoire de Normandie, à Rouen.
1871	2 juin.	LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie de Caen, vicaire à Valognes.
1841	2 avril.	MOULIN, avocat, à Tourlaville.
—	3 décembre.	MÉNANT, juge, au Havre.
1851	24 novembre.	MONTROND (le baron de), à Oran.
1852	2 février.	MERTENS, bibliothécaire de la ville d'Anvers.
1855	5 mars.	MANGIN, directeur des Constructions navales, à Paris.
—	2 mai.	MEYNDERS, professeur de philosophie, à Bruxelles.

1859	5 août.	MM. MIRAULT, avocat, à Paris.
—	2 décembre.	MONCEL (le comte), ingénieur électricien, à Lebizey (Calvados).
1860	30 mars.	MANGON DE LA LANDE, à Vernon.
—	4 mai.	MACÉ, professeur au Collége de Redon.
—	4 mai.	MANGON DE LA LANDE (le général), à Paris.
1861	7 juin.	MARROIN, directeur de l'Ecole de médecine ottomane, à Constantinople.
1863	3 juillet.	MARSY (de), archiviste, à Compiègne.
1864	2 décembre.	MÈGE, docteur en médecine, à Toulon.
1864	2 décembre.	MORÉ DE PRÉVIALLA, numismate, à Marvejols.
1866	3 août.	MAUS, ingénieur en chef belge, à Mons.
1867	7 décembre.	MAGIELSE, directeur des travaux hydrauliques de Zélande, à Middelbourg.
1868	3 avril.	MERCURELLI (Mgr F.), secrétaire des lettres latines du Saint-Père, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, à Rome.
1869	5 juin	MÉANA (de), directeur de la bibliothèque du duc de Gênes, à Turin.
—	5 mars.	MENABRÉA, publiciste, à Turin.
—	6 août.	MACHI, ingénieur en chef sicilien, à Palerme.
1870	1er avril.	MORO D'ARONA (le chevalier), directeur des travaux de dessèchement des marais d'Ostie, à Rome.

1860	6 décembre.	MM. Niobey, docteur en médecine, à Hambie.
1864	15 avril.	Nagtglas, de la Société des sciences de Zélande, à Middelbourg.
1868	6 mars.	Nédonchel (le comte de), à Tournay.
1867	1er février.	Ogilvy, ancien sous-intendant militaire, à Bordeaux.
—	7 décembre.	Odhner, professeur d'histoire à l'Université suédoise de Lund.
1847	5 novembre.	Perreau, antiquaire, à Tongres.
1850	11 janvier.	Paris, contre-amiral, à Paris.
1852	8 mars.	Poullain (l'abbé), curé de Sourdeval.
1853	1er août.	Podesta, littérateur belge, à Lierre.
1854	7 août.	Polman-Kruseman, directeur du gymnase, à Middelbourg.
—	7 août.	Périaux, agronôme, à Querqueville.
1859	6 juillet.	Pekelharing, pasteur mennonite, à Flessingue.
—	6 décembre.	Parin de Sémainville (le comte), à Manneville.
—	6 décembre.	Parker (le docteur), à Oxford.
1862	5 décembre.	Pron, ancien préfet, à Paris.
1863	6 mars.	Piedagnel, homme de lettres, à Paris.
1866	6 janvier.	Poret de Blosseville (le marquis), à Amfreville (Eure).
1867	3 mai.	Pontgibaut (le comte de), à Fontenay (Manche).
1867	2 août.	Peigné-Delacourt, antiquaire, à Ribecourt.
—	4 novembre.	Paliard, chef d'escadron retraité, à Rome.

1868	5 juin.	MM. Pierre, doyen de la Faculté des sciences, à Caen.
1868	5 juin.	Parseval de Grandmaison, président de la Société académique de Mâcon.
1862	7 mars.	Quenault, ancien sous-préfet, à Coutances.
—	7 novembre.	Quentin, archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
1848	7 avril.	Roux, médecin en chef de la marine, à Toulon.
1850	5 juillet.	Reume (de), colonel-major d'artillerie belge, à Bruxelles.
—	2 août.	Robiou de Lavrignais, membre du Conseil d'amirauté, à Paris.
—	24 novembre.	Regnault, bibliothécaire honoraire du Conseil d'Etat, à Auteuil.
1852	26 juillet.	Rostaing (de), capitaine de vaisseau en retraite, à Grenoble.
—	6 décembre.	Renault, conseiller honoraire de la Cour de Caen.
1859	10 août.	Roquière (l'abbé), curé doyen des Pieux.
1860	6 décembre.	Riboli (le docteur), à Turin.
1861	5 juillet.	Richard, ingénieur en chef, à Angers.
1864	2 décembre.	Renard, littérateur, à Caen.
1867	1er février.	Renard (Son Ex. M. de), conseiller d'Etat actuel, à Moscou.
1868	6 mars.	Roquière (Octave), docteur en droit, à Caen.
—	4 décembre.	Roulland, professeur à l'École de médecine de Caen.
1847	10 août.	Sorbier, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

1847 5 novembre.	MM.	Stroobant, littérateur belge, à Louvain.
— 5 novembre.		Schaepkens, peintre d'histoire, à Maestricht.
1851 24 novembre.		Sauvage, littérateur, à Louroux-Béconnais.
1860 6 décembre.		Sicolière (de la), avocat, à Alençon.
1867 1er février.		Saint-Venant, ingénieur en chef, à Vendôme.
1857 7 décembre.		Schlyter, professeur doyen à la Faculté Suédoise de droit, à Lund.
— 7 décembre.		Stoppelaar (J. H. de), président du tribunal de l'arrondissement de Middelbourg.
1868 19 mars.		Soriano-Fuertès, archéologue, à Madrid.
— 3 avril.		Stewardson, secrétaire de l'Académie des sciences, à Philadelphie.
— 7 août.		Schyanoff, capitaine-lieutenant russe, à Kiew.
1869 2 juillet.		Schœtter, conservateur de l'Institut, à Luxembourg (Hollande).
1870 1er avril.		Seelheim, docteur ès sciences, à Middelbourg.
1829 3 août.		Travers (Julien), professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Caen.
1846 5 décembre.		Thierry (Edouard), administrateur général de la Comédie française, à Paris.
1860 6 décembre.		Trébutien, président du tribunal civil, à Bayeux.

1860	6 décembre.	MM. Tessero, professeur au Collége diocésain, à Valognes.
1865	7 juillet.	Thouron, président de l'Académie du Var, à Toulon.
—	7 juillet.	Travers (Emile), conseiller de préfecture, à Caen.
1866	3 août.	Trinchera, président du Congrès scientifique, à Naples.
1867	7 juin.	Théry, ancien Recteur d'académie, à Paris.
—	7 décembre.	Thoe-Schwartzemberg en Hohenlansberg (le baron), chambellan de S. M. le roi de Hollande, à la Haye.
1868	7 février.	Teixeira de Vasconcellos, procureur général de la Couronne, à Lisbonne.
1869	2 juillet.	Textor de Ravisy, homme de lettres, à Bohain en Vermandois.
1847	10 août.	Van den Wyngaert, conseiller de régence, à Anvers.
—	5 novembre.	Van Nuffel, docteur en médecine, à Boom.
1851	24 novembre.	Van Duyse, auteur dramatique Belge, à Borgrhout.
1852	6 décembre.	Van Atcher, littérateur Belge, à Wilryk.
1853	1er août.	Van der Heyden, architecte, à Bornhem.
1858	3 décembre.	Van Hoorebeck, avocat, à Gand.
1859	5 août.	Varlomont, inspecteur des Domaines, à Ath.
1860	6 janvier.	Wacquez, avocat, à Tournay.
—	6 juillet.	Verly, architecte, à Lille.

1861	3 mai.	MM. VAN ROOY, peintre d'histoire, à Malines.
1862	3 janvier.	VAN DEN BROECK, archiviste, à Tournay.
—	1er août.	VANEECHOUT, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1864	2 décembre.	VAN DE VELDE, procureur du roi des Belges, à Anvers.
1866	3 août.	VISCONTI, président de l'Académie d'archéologie, à Rome.
1867	3 mai.	VASTEL, directeur de l'Ecole de médecine, à Caen.
—	2 août.	VALLÈS, ingénieur en chef, à Paris.
—	4 novembre.	VITARI, littérateur Italien, à Cosenza.
1870	3 mai.	VERUSMOR, homme de lettres, à Travexin-Cornimont (Vosges).
—	3 mai.	VISCHER, conseiller d'Etat, à Bâle.
—	3 mai.	WYSS (de), président de la Société d'histoire Suisse, à Zurich.
1861	1er fevrier.	ZANTEDESCHI (le chevalier), professeur à l'Université, à Padoue.
1867	1er février.	ZACHARIAS-COLLIN, professeur de botanique, à Helsingborg.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG

SUIVANT
LES DÉLIBÉRATIONS PRISES DANS LES SÉANCES DES 14 JANVIER 1755, 2 DÉCEMBRE 1779, 29 DÉCEMBRE 1809, 5 JUIN 1854 ET 7 DÉCEMBRE 1866.

ARTICLE 1er.

Composition de la Société.

La société académique est composée de membres titulaires, de membres honoraires, de membres libres et de membres correspondants.

ARTICLE 2.

Membres titulaires.

Les membres titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg ou dans l'arrondissement, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la Société.

ARTICLE 3.

Membres honoraires.

La Société confère le titre de membres honoraires, à ceux de ses titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux. Les membres honoraires ne sont pas tenus d'assister aux séances et jouissent cependant de tous les avantages des titulaires.

ARTICLE 4.

Membres libres.

Les membres libres sont choisis parmi les personnes domiciliées à Cherbourg, qui, par leurs fonctions ou leurs travaux, seraient dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances de la Société. La nomination de membre libre est une faveur qui ne sera accordée qu'autant que le nombre des membres titulaires sera au complet.

ARTICLE 5.

Membres correspondants.

Les membres correspondants sont ceux dont le domicile habituel est hors la ville de Cherbourg. Ils sont, comme les membres libres, admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

ARTICLE 6.

Attributions spéciales des membres titulaires et des membres honoraires.

Les membres titulaires et les membres honoraires ont seuls voix délibérative quand il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la Société.

ARTICLE 7.

Chiffre numérique des membres de la Société.

Le nombre des membres titulaires est fixé à 25; celui des membres honoraires, des membres libres ou des correspondants est illimité.

ARTICLE 8.

Bureau.

La Société a trois officiers : un Directeur, un Secrétaire et un Archiviste-Trésorier.

ARTICLE 9.

Fonctions du Directeur.

Le Directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la Société et fait tous les ans un rapport sommaire sur les travaux de l'année.

ARTICLE 10.

Fonctions du Secrétaire.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la Société; il est chargé de la correspondance.

ARTICLE 11.

Fonctions de l'Archiviste-Trésorier.

L'Archiviste-Trésorier a la garde du sceau de la Société, des anciens registres, des livres, mémoires, etc. Il forme un catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder au-delà d'un

mois. Il reçoit les revenus de la Société et paie les dépenses sur un mandat du Directeur.

ARTICLE 12.

Election des Officiers du Bureau.

Le Directeur, le Secrétaire et l'Archiviste-Trésorier sont élus chacun par un scrutin séparé, à la majorité des voix, pour le premier tour de scrutin; puis à la pluralité en cas de ballotage. Le Directeur est élu pour trois ans et ne peut être réélu qu'après un intervalle de trois autres années. Le Secrétaire et l'Archiviste-Trésorier, élus également pour trois ans, sont toujours rééligibles.

Les élections se font dans la séance du mois de Décembre.

ARTICLE 13.

Remplacement du Directeur et du Secrétaire en cas d'absence de ces officiers.

En cas d'absence du Directeur, il est remplacé dans la Présidence par le doyen d'âge de la Séance. En cas d'absence du Secrétaire, il est remplacé par le plus jeune d'âge des membres présents à la séance.

ARTICLE 14.

Nomination des Candidats aux titres de membres titulaires, de membres libres, ou de correspondants.

Les candidatures aux titres de membres titulaires, de membres libres ou de correspondants doivent être proposés par trois membres titulaires ou honoraires, dont un du bureau, qui font connaître à la Société les travaux littéraires ou scientifiques du candidat ainsi présenté. Le scrutin a lieu à la séance suivante.

Si le nombre des candidats excède celui des places vacantes, il sera procédé à autant de scrutins qu'il y a de candidats, et les nominations se feront suivant l'ordre de la majorité des voix obtenues par chacun d'eux.

ARTICLE 15.

Adhésion aux Statuts.

Le candidat reçu membre titulaire ou membre libre doit, avant d'être admis aux séances, adhérer aux statuts de la Société en y apposant sa signature. Il versera dans la caisse la somme de cinq francs pour droit de diplôme.

ARTICLE 16.

Séances obligatoires et Jetons de présence.

Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année et auront lieu dans la première semaine de chaque mois, au jour indiqué par lettres de convocation.

Dans chacune de ces séances, les membres titulaires présents recevront des jetons auxquels il sera attribué une valeur de un franc. A la fin de l'année, chaque membre devra verser entre les mains du Trésorier une somme de dix francs, soit en argent, soit en jetons.

Le membre nouvellement élu ne sera tenu de verser, en fin d'année, qu'un nombre de jetons égal à celui des séances qui ont eu lieu depuis sa nomination.

Tout membre titulaire résidant qui, sans cause légitime, laisse écouler une année sans assister aux séances, sera déclaré démissionnaire.

Il n'y aura pas de séances dans les mois de Septembre et d'Octobre.

ARTICLE 17.

Scrutin et majorité pour certaines délibérations.

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la Société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui ont pour objet l'élection d'un membre titulaire, ou une modification aux statuts, ne peuvent avoir lieu si la séance ne réunit la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.

ARTICLE 18.

Étrangers admis aux séances.

Les personnes étrangères à la Société ne sont admises à ses séances ordinaires que lorsqu'elles sont présentées par l'un de ses membres et avec l'agrément du bureau.

ARTICLE 19.

Travaux de la Société.

La Société entend dans ses séances mensuelles la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis ; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles lettres, aux sciences et aux arts.

Toute discussion sur la religion et sur la politique est interdite.

ARTICLE 20.

Séance publique annuelle.

Une séance publique sera tenue, s'il y a lieu, chaque année, à l'époque fixée par la Société. Les mémoires destinés à la lecture devront être soumis à la Société dans une de ses séances ordinaires, ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet. Ces mémoires seront déposés aux

archives jusqu'à la séance suivante où ils devront être admis au scrutin secret.

ARTICLE 21.

Dépôt aux archives des mémoires lus.

L'auteur de tout ouvrage manuscrit lu aux séances, soit publiques, soit ordinaires, en remet le texte ou l'analyse à l'Archiviste-Trésorier, qui fait relier lesdits ouvrages en volume à la fin de l'année.

ARTICLE 22.

Publication de mémoires.

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que la situation financière de la Société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une séance ordinaire, et déposé aux archives jusqu'à la séance suivante, où il devra être admis au scrutin secret.

ARTICLE 23.

Paiement des frais d'impression. Exception pour les cartes ou plans.

Si les fonds existant dans la caisse ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression des mémoires, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des mémoires admis à l'impression, proportionnellement à leur étendue.

A mesure qu'il rentrera des fonds dans la caisse, soit par la subvention départementale, soit par la vente des mémoires, soit par tout autre moyen, il en sera fait par les soins de l'Archiviste-Trésorier, une répartition proportionnelle, jusqu'à concurrence de la somme avancée par chaque membre.

Les planches, dessins ou tableaux accompagnant les mémoires, soit intercalés dans le texte, soit placés en dehors, seront toujours au compte de l'auteur.

ARTICLE 24.

Messe mortuaire annuelle.

Tous les ans, dans le courant du mois de Novembre, une messe mortuaire sera dite pour les membres de la Société décédés depuis sa fondation.

Arrêté par la Société, dans sa séance du 7 Décembre 1866.

Signé: Le Directeur: DE LA CHAPELLE. — L'Archiviste-Trésorier: L. DE PONTAUMONT. — Le Secrétaire: FRIGOULT.

VU ET APPROUVÉ:
Saint-Lo, le 26 *Mars* 1867.
Le Préfet,
Signé: LEVAINVILLE.

VICTOR LESENS

PAR

M. DIGARD (de LOUSTA), Directeur.

La vie, on l'a dit il y a longtemps, est un fleuve qui se perd dans un abîme. On voit sur ce fleuve une multitude de petits flots surgir, et jaillir un instant. Pendant la durée d'un clin d'œil, ils reflètent un rayon de soleil ; puis ils se ternissent et s'enfoncent. Ces flots, c'est moi, ce sont ceux qui ont lui un moment tout à côté; ce sont les êtres que j'ai vus, que j'ai aimés. Je regarde. Où sont-ils? Ils sont déjà sous terre, et dans l'ombre.

Telles sont les réflexions qui m'affligeaient à l'occasion de la mort prématurée de Victor Lesens. Je me mis alors à penser au temps où je l'avais connu, aux relations amicales qui nous avaient unis, à notre désir commun d'apprendre et de savoir, à nos rêves, à nos espérances, à toutes ces paillettes dorées qui éblouissent la jeunesse, et je me disais : Victor Lesens n'est plus; mais il a travaillé, il a réfléchi, il a médité; il a consacré à l'étude ses forces, ses facultés, son intelligence; il mérite un mot de souvenir. Ce mot je vais l'écrire. Ce ne sera qu'un pâle bouquet, n'importe; je veux l'effeuiller sur sa tombe.

Victor Lesens naquit à Cherbourg, le 17 octobre 1815. Il était fils de Bon-Bernardin et de Marie-Joséphine Asselin, sœur de l'orientaliste, Jean-Louis Asselin de Cherville.

Victor Lesens perdit ses parents de jeune âge. Il resta sous la tutelle de son oncle, M. Victor Asselin, propriétaire.

Il commença ses classes au collége de Cherbourg et les termina au petit séminaire de Coutances. Il eut d'abord l'intention d'entrer dans l'état ecclésiastique, et, à cet effet, il se rendit, en 1837, au grand séminaire de Rouen. Il y étudia, pendant quelques mois, la théologie; mais, comme beaucoup de jeunes gens qui ne se sentent pas suffisamment affermis dans la foi, il abandonna cette carrière, et, à la suite d'un concours, il se fit admettre dans les services administratifs de la marine.

En 1845, il fut appelé dans les bureaux du ministère, à Paris. Il n'y resta que peu de temps et revint, sur sa demande, à Cherbourg, avec le grade de commis des directions de travaux.

A cette époque, Victor Lesens avait déjà publié quelques biographies cherbourgeoises. Deux surtout: la vie d'Asselin de Cherville et celle de l'évêque de Sénez furent accueillies avec un vif intérêt.

Asselin de Cherville était le fils de ses œuvres. Piocheur ardent, travailleur infatigable, il s'était jeté tout entier, avec son intelligence et son talent, dans l'étude des langues orientales, et il s'était fait dans cette spécialité une réputation solide. Il reçut la visite de plusieurs voyageurs célèbres, qui attestent, dans leurs écrits, la profondeur et la variété de ses connaissances. Les comtes de Forbin et de Marcellus rendent hommage à son savoir et nous apprennent qu'au moment de leur passage au Caire, il s'occupait d'un ouvrage considérable sur les langues de l'Orient.

L'abbé de Beauvais était aussi un enfant de Cherbourg. La maison qui fait angle aux rues Tour-Carrée et du Nord, porte, en lettres d'or, l'inscription commémorative de sa

naissance. Devenu évêque dans un temps où les fils de noble race parvenaient presque seuls à l'épiscopat, il avait obtenu cette dignité par la courageuse hardiesse de son langage et l'énergie avec laquelle il avait censuré les vices de la cour.

L'abbé de Sambuci, chanoine de Notre-Dame-de-Paris, avait déjà publié la vie de ce prélat; mais elle était à peu près inconnue dans notre contrée, et Victor Lesens, en y ajoutant des faits nouveaux, eut le mérite de populariser, parmi ses concitoyens, un grand caractère et un noble cœur.

Jean Hamon vint au monde, à Cherbourg, le 2 janvier 1618. Docteur à la faculté de médecine, doué d'intelligence et privilégié par la fortune, il vendit ses meubles, sa bibliothèque et une partie de ses biens pour s'ensevelir, à trente-trois ans, au monastère de Port-Royal-des-Champs, où il se livra au service des pauvres, des malades et aux exercices de la plus dure pénitence.

Victor Lesens rapporte que Hamon jeûnait presque toujours, qu'il ne buvait que de l'eau et ne mangeait que du pain de son; qu'il prenait ses repas debout, se levait à deux heures du matin, couchait sur des planches et passait la plus grande partie de sès nuits à composer des ouvrages où respire la piété la plus pure. Madame de Sévigné parla de lui avec éloge et respect; Racine, dans son testament, exprima le désir d'être inhumé à ses pieds; Boileau le chanta dans ses vers. Hamon se place, dans l'histoire de Port-Royal, à côté des Arnauld, des Lemaistre de Sacy, des Nicolle, des Pascal, des Bignon. C'est une figure austère qui rappelle les macérations de la Thébaïde, et l'on doit savoir gré à Victor Lesens d'avoir remis en lumière ce modèle de charité, d'abnégation, de dévouement; mais d'un ascétisme peut-être un peu trop exagéré.

Quoi qu'il en soit, la vie du cherbourgeois Jean Hamon porte avec elle un haut enseignement; c'est que si le plai-

sir et l'amour des jouissances matérielles poussent les âmes vers l'abaissement, la foi, la contemplation des choses spirituelles, la souffrance et la mortification volontaires ont pour effet de les élever et de les revêtir quelquefois d'une force héroïque.

L'abbé Lambert, prédicateur ordinaire du roi, vicaire général du diocèse de Poitiers, né à Cherbourg, en 1766, était un ecclésiastique de talent et un homme courageux. Victor Lesens signale deux traits qui font grand honneur au caractère de ce prêtre distingué. Il réussit à faire échouer un duel entre deux soldats, en se plaçant résolûment au milieu d'eux sur le terrain, et il assista dans ses derniers moments, le général Berton, fusillé pour cause de conspiration.

Comme orateur de la chaire, l'abbé Lambert ne manqua pas de réputation. Il parlait facilement; il avait de l'entraînement et de l'éloquence; mais on lui reproche d'avoir souvent enrubané sa pensée dans un style mielleux et fleuri. On a remarqué d'ailleurs qu'il a fait à Fléchier des emprunts trop peu déguisés.

Catherine Simon, dite de Saint-Augustin, était issue du mariage de Jacques Simon, écuyer, avocat à Cherbourg, et de Françoise Jourdan, fille de Launay Jourdan, lieutenant civil et criminel à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Elle se voua à la Vierge, par acte signé de son sang, fit partie de la confrérie du Rosaire et de celle de la Rédemption des Captifs, se fit recevoir, en 1644, au monastère des religieuses de Bayeux, et s'exila, deux ans plus tard, au Canada, pour prodiguer aux populations sauvages les consolations de la religion et de la charité. S'il faut en croire le jésuite Paul Ragueneau, cette héroïne eut des visions, des béatitudes, des extases. Elle mourut, l'an 1698, au monastère de la Miséricorde des Hospitalières de Québec.

Il est une famille de Cherbourg dans laquelle l'amour et la culture des arts semblent être héréditaires. Depuis plus

d'un siècle, les Fréret se distinguent dans la peinture et la sculpture. Chacun des membres de cette famille privilégiée porte l'empreinte du feu sacré. Aussi Victor Lesens n'a-t-il pas omis d'appeler l'attention sur ces artistes.

Le premier, dans l'ordre chronologique, est Pierre Fréret, un des fondateurs de la Société académique de Cherbourg. Il est l'auteur de la chaire de l'église Sainte-Trinité, morceau de sculpture plein de goût et d'élégance et du tombeau en marbre blanc, élevé dans le sanctuaire de Biville, en l'honneur du bienheureux Thomas Hélie.

Le 2e, Louis-Barthélemy, excellait dans le paysage. Il avait un pinceau moëlleux et un coloris brillant. Il composa le plan des jardins de Trianon, et Marie-Antoinette lui accorda, par brevet, le titre de son peintre de fleurs.

Le 3e, François-Armand, a laissé dans le musée naval de Brest et dans l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, des œuvres estimées. On lui doit la statue et les ornements du canot construit en 1811 pour l'Empereur Napoléon, les ciselures de la fontaine des Caveliers et le frontispice du fort impérial.

Le 4e, portant aussi le prénom de Pierre, était peintre de marine. Il retraça les combats du contre-amiral Troude.

Le 5e, Louis-Victor, était maitre sculpteur au port militaire. Il fit une statue de Sainte-Anne et plusieurs candélabres qui furent expédiés, en 1850, au prince royal de Suède.

Les fils de celui-ci, Léon-Louis et Armand-Auguste se distinguent encore aujourd'hui dans la carrière des arts.

J'ai cru devoir présenter l'analyse succincte de ces biographies pour qu'on sache au prix de quelle persévérance Victor Lesens est parvenu à les établir.

Le portrait de Hamon se voyait et se trouve encore dans le cabinet des antiques. C'est tout ce que l'on connaissait alors de ce docteur célèbre.

L'abbé de Beauvais avait rencontré un historien qui

avait mis en relief les phases principales de sa vie; mais il avait laissé dans l'ombre des détails intéressants que Victor Lesens n'a pas manqué de faire ressortir.

Les noms de l'abbé Lambert et de Catherine Simon, épars çà et là dans quelques livres et dans les recueils des bibliothèques publiques offraient peu de prise aux recherches des investigateurs. Il n'a fallu rien moins que le zèle de Victor Lesens pour restaurer, en les rajeunissant, ces figures effacées.

En ce qui concerne Asselin de Cherville, il n'avait laissé dans son pays natal que de faibles souvenirs. Absent de Cherbourg depuis 1795, il était mort au Caire, en 1822, âgé de cinquante ans. Victor Lesens n'avait, pour reconstituer cette précieuse existence, que quelques papiers de famille et les récits de deux ou trois voyageurs qui avaient visité l'Egypte.

Exilé volontaire sur la terre des Pharaons, digne émule des Septante que Ptolémée Philadelphe avait choisis pour traduire en grec les livres saints, Asselin de Cherville passait ses veilles laborieuses dans l'étude des langues orientales. Il était parvenu à réunir une multitude de manuscrits qui sont devenus, après sa mort, la propriété de l'Etat. Dans le plan gigantesque qu'il avait conçu, il se proposait de retracer l'origine des peuples par la comparaison et l'origine des dialectes.

Où est allée cette vaste conception de la patience et du savoir? On l'ignore. La traduction des soixante-douze juifs a été commentée, étudiée, vulgarisée, répandue chez tous les peuples, pendant le cours des siècles, tandis que les œuvres d'Asselin de Cherville, ont peut-être été perdues dans les flots du Nil, ou foulées sous les pieds des caravanes qui passent dans la poussière du désert.

Quant à la famille Fréret, elle doit à Victor Lesens la faveur d'une publicité aussi honorable pour elle que pour la ville de Cherbourg, qui fut son berceau.

Maintenant nous allons voir Victor Lesens, toujours dans l'intérêt de la cité qu'il affectionne, aborder l'architecture, la sculpture, la peinture murale, l'archéologie, la numismatique, la sygillographie, porter la lumière sur tout ce qu'il touche, et reconstituer, au profit de l'histoire, des faits oubliés, dénaturés, ou même entièrement inconnus.

Je ne parlerai qu'à titre de mention honorable de sa collaboration dans le rapport publié par M. Couppey, en 1843, à la demande de l'évêque de Coutances, sur Thomas-Hélie de Biville. On sait que la partie héraldique de ce travail est due à l'intelligente coopération de Victor Lesens.

A cette époque, il méditait déjà sur des recherches relatives aux sculptures exécutées sur le manteau de la cheminée de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg, recherches qui doivent être considérées comme une des preuves les plus saillantes de sa sagacité.

En effet, on voyait autrefois, dans la cour de la mairie, un monument qui est aujourd'hui un des plus gracieux ornements de la bibliothèque municipale, et qu'on nommait vulgairement la vieille cheminée.

Cette cheminée était couverte de bas-reliefs. On y remarquait la vierge à genoux sur un coussin et un personnage, vêtu de riches habits, posant sa main dans la gueule d'un chien. On y voyait encore Saint-Michel, un rocher, un château fort, une rivière, un moulin, et, à la porte de ce moulin, un homme debout devant un sac de blé. Deux cavaliers : l'un à droite, l'autre à gauche, une croix adossée à une colonne, une hauteur, un donjon dessus, un paysan cueillant des pommes, puis enfin trois squelettes complétaient ce tableau que les curieux allaient voir sans en comprendre le sens.

Que signifiait ce bizarre amalgame? Représentait-il une réalité ou une fantaisie?

Était-ce une charade en pierre? Était-ce un logogriphe en action? Les plus savants s'épuisaient en conjectures; les plus habiles y perdaient leur latin. Pas un Champollion pour traduire ces hyérogliphes, pas un Œdipe pour traduire les paroles du sphinx.

Mais arrive le mois de novembre 1852. Il s'agit de restaurer la cheminée abbatiale, et voilà qu'en la nettoyant, une croix de Malte se laisse voir sous une couche épaisse de poussière. Victor Lesens est consulté, il examine, il étudie ces symboles avec cette attention sérieuse et cette foi persévérante qui caractérisaient à un si haut degré son talent d'antiquaire; il rétablit l'harmonie dans toutes les parties, il les relie, il les agence, il les coordonne, puis il fait sortir de ce pêle-mêle, naguère insaisissable, un des épisodes les plus intéressants de nos guerres de religion: car toutes ces images qui avaient défié la pénétration des plus habiles, n'étaient rien moins que le tableau des ironies, des emprisonnements, des souffrances et des persécutions dont les huguenots avaient chargé Arthur de Cossé-Brissac, évêque de Coutances. Cuvier, avec trois os d'un d'*ynoterium giganteum*, reproduisit le squelette entier de cet animal antédiluvien. Dans un autre ordre d'idées, et dans une sphère beaucoup plus modeste sans doute, avec une croix de Malte pour point de départ, Victor Lesens lève le voile allégorique sur lequel l'artiste a brodé les tourments et la passion d'un martyr.

Victor Lesens a beaucoup écrit sur l'église Sainte-Trinité de Cherbourg. Il a composé un essai où il a déployé un véritable luxe d'érudition biblique pour expliquer les figures symboliques du soleil et de la lune, ciselées à la partie inférieure des trois pendentifs, situés aux clefs de voûte. Il a décrit la déviation de l'axe longitudinal dans ses rapports avec l'orientation qu'on est dans l'usage de donner aux édifices religieux. Il a dépeint les fonts baptismaux et autres particularités architectoniques. Je laisse l'étude de ces

choses aux amateurs de l'archéologie chrétienne pour parler de l'œuvre capitale de Victor Lesens: les armoiries de la ville de Cherbourg.

Ce mémoire parut d'abord dans l'annuaire de la Manche de 1850. Une seconde édition fut imprimée chez Lecauf en 1852 ; et enfin une troisième édition figure dans le recueil des œuvres de la Société académique de Cherbourg, année 1861.

J'ai dit que la reconstruction du blason de Cherbourg est l'œuvre capitale de Victor Lesens, j'ajoute que c'est le travail d'un maître dans la science héraldique.

Les besants disposés en triangle expriment en effet un hommage à la Trinité divine. Ils rappellent les croisades, dont plusieurs habitants de Cherbourg firent partie, au XIIe siècle, sous la conduite de Wigan, leur compatriote, amiral de la flotte de Richard Cœur-de-Lion. Ils indiquent en outre l'affiliation des bourgeois de Cherbourg à l'ordre des trinitaires, fondé sous Philippe-Auguste pour la rédemption des captifs retenus en Palestine.

Les trois étoiles de sable, c'est-à-dire de couleur noire, sont tout à la fois le symbole de la vierge et de la trinité : d'abord, parce que la vierge est appelée l'étoile de la mer, ensuite, parce que les étoiles sont au nombre de trois, et que ce nombre rend de plus en plus évidente l'intention, parfaitement conforme, d'ailleurs, aux idées de ce siècle de foi, d'associer la vierge aux personnes de la Sainte-Trinité.

En ce qui concerne la fasce d'argent, elle allégorise la pureté, l'innocence, la virginité de la mère du Christ. 2e patronne de Cherbourg, nommée *immaculata* dans toutes les liturgies catholiques.

Cet important ouvrage fit beaucoup d'honneur à Victor Lesens. Il eut l'approbation de l'Académie urbaine, il fut couronné d'une médaille d'argent, grand module, décernée par le conseil municipal, dans sa séance du 25 janvier

1861 ; il obtint les suffrages d'hommes éminemment distingués parmi lesquels je compte MM. Laisné, héraldiste, Alexis de Tocqueville et Ducos, ministre de la marine.

Victor Lesens ne s'est pas borné à la description des armoiries municipales, il a aussi expliqué d'une manière très habile celles de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-du-Vœu. Ainsi, en blasonnant cet écusson, il a démontré que l'art héraldique est souvent un guide assuré dans l'élucidation des faits historiques.

Par la fleur de lis on apprend que l'abbaye était royale et que le chef partageait avec le monarque la seigneurie de Cherbourg.

La tour est l'indice des droits nobiliaires exercés par l'abbé.

Le pont fait allusion à l'ile du Hommet où l'abbaye était assise.

La couronne baroniale fait connaître que l'abbé était baron de Cherbourg.

La crosse lui conférait des priviléges qui n'appartiennent qu'à l'épiscopat.

Il ressort encore de l'explication de cet écusson que l'abbé, comme les chefs de la féodalité, exerçait le droit de justice sur ses terres.

Voilà certes ce que l'on peut appeler un puissant personnage. Or, pour arriver à la démonstration de ce fait, il suffit à Victor Lesens de noter l'importance de son pouvoir en énumérant purement et simplement les attributs qu'il portait à ses armes.

En parcourant les mémoires de la société académique de Cherbourg de 1856, j'ai trouvé un épisode qui a vivement piqué ma curiosité. Je veux parler des renseignements sur l'église Sainte-Trinité de cette ville, recueillis et mis en ordre par Victor Lesens. Cet article est d'autant plus curieux que l'auteur l'a puisé dans ses souvenirs, et qu'à l'aide de ces souvenirs il a réussi à refaire la vieille basilique cher-

bourgeoise telle qu'elle était avant qu'on en eût dévasté la beauté.

Il décrit, avec un soin minutieux, le chœur et les chapelles latérales, les tableaux et autres objets d'art. Il passe en revue les orgues, les bannières, les colonnes, les chapiteaux, les cloches, l'ostensoir, les croix, les lampes, les chandeliers, le portail, les vitraux, le clergé, les confréries, les fêtes : rien n'est oublié. Il vous transporte en rêve dans le temple chrétien, tel que nos pères l'avaient fait, au milieu des chants, des encensoirs, des parfums et des fleurs. Il vous semble entendre, comme un écho affaibli, la voix des fidèles assemblés, se mêlant aux accents de l'orgue mélodieux.

J'ai rencontré dans cette espèce d'inventaire religieux un passage qui frappe l'imagination comme la vue d'un fantôme. Cela rappelle les fossoyeurs d'Hamlet et les veilleurs de nuit dont parle la tour de Nesle. Il s'agit du clocheteur des trépassés. C'était un enfant de l'hospice civil. Il était muni d'une sonnette, couvert d'un bonnet carré, vêtu d'une soutane et d'une tunique noire. Sur le dos de celle-ci brillaient deux tibias brodés croisés en sautoir, et surmontés d'une tête de mort. Il s'en allait à travers les rues, qu'il faisait retentir de sons lugubres. Il faisait connaître les noms, prénoms, qualités et demeure du défunt, l'heure de l'inhumation, et continuait son chemin en répétant ce refrain triste et monotone : *Priez Dieu pour les trépassés*. A cette époque, la lettre de faire part n'était pas encore inventée.

Indépendamment des confréries de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Vierge, il y avait les confrères de Jésus, de Saint-Pierre et du Saint-Sacrement.

Les premiers portaient les morts. Leur bannière, de damas rouge, représentait Jésus au jardin des Oliviers. Ils étaient revêtus, dans les fêtes solennelles, d'un chaperon de damas blanc, orné du monogramme du Christ. Quand

ils assistaient aux inhumations, ce chaperon était noir et brodé des mêmes insignes.

Les seconds portaient les lanternes aux processions du Saint-Sacrement et lorsqu'on administrait le viatique aux malades. Ils avaient des chaperons rouges, avec deux clefs en fil d'or posées en sautoir et surmontées d'une tiare.

Les troisièmes avaient pour coiffure le chaperon blanc, enrichi d'un ostensoir à fil d'or. Ils portaient le dais à la Fête-Dieu et lorsqu'on sortait pour donner la communion aux malades.

A l'église de la Trinité, on avait aussi l'usage, le jour de la Pentecôte, d'accorder la liberté à un pigeon, et de jeter par les ouïes des voûtes, pendant l'office, des étoupes enflammées.

Je termine à regret ces citations qui font si bien connaître les us et coutumes de nos pères, pour causer d'un travail manuscrit de Victor Lesens qui ne manque pas d'intérêt dans la localité. Il est intitulé : *Note pour servir à l'histoire du gouvernement de Cherbourg.*

Le titre est modeste ; mais le labeur est immense, si l'on réfléchit aux difficultés qu'il a dû présenter.

Cherbourg, cette ville dont la fondation se perd dans la nuit des temps, qui a été ravagée plusieurs fois, dont les archives ont été brûlées, qui a subi toutes les vicissitudes de la fortune, toutes les ignominies de la guerre, ne possède presque rien qui permette de reconstituer son histoire, laquelle se rattache en définitive aux phases de décadence et de grandeur par lesquelles la France a passé. Eh bien ! c'est au sein même de cette pénurie que Victor Lesens est parvenu à recueillir les noms de 72 gouverneurs de la cité, éparpillés sur la route des siècles, comme des grains de sables sur les flots. Dire ce que cette recherche a coûté de patience à l'auteur pour atteindre ce résultat, c'est donner la mesure de sa persévérance et de ses efforts.

Aussi la lecture de ce manuscrit offre-t-elle un attrait

spécial : d'abord parce que Victor Lesens blasonne les armoiries de presque tous les gouverneurs ; ensuite parce que des additions nouvelles et précieuses viennent s'ajouter à la nomenclature de ces seigneurs, dont plusieurs ont joué un rôle considérable dans les fastes de la monarchie.

On voit effectivement figurer dans ce recueil le fameux Gerberot, comte de Cherbourg, au caractère tenace et cruel, type de la turbulance des barons féodaux ;

Richard de la Haye-du-Puits, célèbre pour la part qu'il prit à la guerre qui eut lieu entre Etienne de Blois et l'impératrice Malthilde, et par son mariage avec Mathilde de Vernon, dame de Varanguebec, fondatrice de l'abbaye de Blanchelande, abbaye fameuse par ses belles ruines sur lesquelles tant de Jérémies ont pleuré ;

Jean d'Augennes le traître qui, en 1418, livra Cherbourg aux Anglais ;

Le comte de Rémond, ce couard qui, en 1758, se retira, à la tête de dix mille hommes de troupes, devant l'invasion britannique, et qui, malgré sa lâcheté ou sa trahison, continua à jouir des faveurs de la cour.

Je n'en finirais pas si je voulais analyser tout ce qu'il y a d'intéressant dans ce volume. Qu'il me suffise d'appeler l'attention sur cette œuvre, déposée à la bibliothèque de la ville. Les gens du monde la liront avec plaisir, les savants avec délices, tous avec fruit.

Ces productions sont les plus importantes de Victor Lesens ; elle ne sont pas les seules qui soient sorties de sa plume.

Il existe encore de lui :

1° Note sur une médaille frappée à l'occasion de l'immersion d'une caisse conique dans la rade de Cherbourg, en présence de Louis XVI (*Phare de la Manche* du 9 octobre 1853);

2° Notice sur les étymologies des mots : Cherbourg, Quincampois, Maupas (1 brochure, 1857) ;

3° Notice sur l'origine de la place des Sarrazins (*Phare de la Manche*, 17 janvier 1858);

4° Rapport sur des médailles trouvées, en 1860, sur la propriété de M. Pichard, rue Quai-du-Bassin (*Annuaire de la Manche*, 1861);

5° Notice historique sur les anciens registres de l'état civil, à Cherbourg (*Phare de la Manche*, 9 février 1862);

6° Rectification de plusieurs erreurs concernant l'histoire de Cherbourg (*Phare de la Manche* du 29 décembre 1861 et janvier 1862);

7° Réponse à un ci-devant pair à baron (1 brochure);

8° Cherbourg, il y a deux siècles (*Phare de la Manche*, 9 août 1863);

9° Fragment d'histoire locale, siége de Cherbourg. (*Vigie de Cherbourg*, 2 février 1865);

10° Société littéraire des amis de la constitution, à Cherbourg. Lettre adressée par Robespierre.

Telles sont les productions que l'histoire locale doit aux investigations de Victor Lesens. Dans les derniers temps de sa vie, il colligeait des renseignements sur des abbesses et des religieuses originaires de Cherbourg. En ceci il voulait se faire le continuateur de l'abbé Trigan qui, dans la vie d'Antoine Pâté, avait énuméré les noms de plusieurs personnes de son temps, distinguées par leurs vertus.

A cette fin, Victor Lesens s'était mis en rapport avec monseigneur de Bonnechose, archevêque de Rouen, et avec madame l'abbesse du monastère de l'*Ave-Maria*, de Sainte-Claire d'Alençon.

A ces sources il puisa plusieurs noms, savoir :

1° Bucaille, sœur Marie, de Saint-Joseph, née à Cherbourg le 2 avril 1658, décédée à l'Hôtel-Dieu de Caen, en 1704 ;

2° Révérende mère Louise Lelièvre, de Saint-Laurent, née à Cherbourg le 30 novembre 1869, décédée le 30 mai 1773 ;

3° Jeanne Lechevalier, de Cherbourg, morte en 1782;

4° Marie-Thérèse Postel, de Cherbourg, trépassée en 1807 ;

5° Marie-Françoise Préval-Mignot, de Cherbourg, morte en 1808.

Victor Lesens n'eut pas le temps d'achever ces ébauches. Atteint d'une maladie qui minait sourdement sa frêle constitution, on le voyait descendre, à pas lents, vers le terme où s'achemine toute humaine destinée. Il mourut le 6 février 1868, dans la 53e année de son âge. Le 8 du même mois, il fut conduit à sa dernière demeure par un nombreux convoi de parents et d'amis. M. Edouard de la Chapelle, directeur de la Société impériale académique de Cherbourg, dont Victor Lesens faisait partie depuis le 18 avril 1853, prononça sur la tombe un éloge mérité.

Si j'avais à m'étendre sur les qualités de Victor Lesens, je louerais l'indépendance de son caractère, sa bonté, sa loyauté, son attachement à ses amis. D'un tempérament vif et pétulant, il s'animait dans la conversation, s'exaltait dans la controverse, et s'attachait toujours fortement à ses idées. Comme tous les hommes convaincus, il ne voyait jamais son sujet que sous une seule face. C'était une nature originale, taillée dans un moule un peu exceptionnel, abondante en saillies véhémentes ; mais pleine d'honnêteté et de sympathie.

Lesens avait l'amour du travail et des antiquités. Il se plaisait dans la recherche du passé, et il connaissait parfaitement les traditions, les mœurs, les usages du vieux Cherbourg. Il n'était jamais pris au dépourvu sur ces questions. Grâce à une étude approfondie et à une mémoire admirable, il était à même de fournir des renseignements sur les faits les plus obscurs de l'histoire de notre contrée. On peut affirmer que, sous ce rapport, la Société académique de notre localité, a fait en lui une perte irréparable.

Beaucoup de gens prétendent aujourd'hui que l'art héraldique est une science surannée, et j'ai souvent entendu

rire de ceux qui s'y livrent. Je ne suis pas de cet avis. La connaissance du blason met sur la voie de beaucoup de choses, elle aide souvent à élucider des questions douteuses, et elle a certainement conduit Victor Lesens à résoudre des problèmes d'histoire locale qu'il n'eût pas découverts sans elle. Tout se touche et s'enchaîne dans le savoir humain. Les différentes branches de la science se complètent mutuellement.

Walter Scott, Alexandre Dumas, Henri Martin et d'autres encore n'ont pas dédaigné l'art héraldique. Lesens y puisa des documents qui lui facilitèrent singulièrement ses études historiques.

L'amour, pour ainsi dire inné, que Victor Lesens portait à la ville de Cherbourg, est un fait qui ne doit pas être passé sous silence. C'était, de sa part, un culte ; je dirais presque une adoration. Il ne parlait que de sa ville chérie, et, chose remarquable, il ne travaillait que pour elle. Son temps, ses veilles, ses travaux, depuis sa jeunesse, jusqu'à sa mort : il a tout consacré à Cherbourg.

Aussi cette ville ne l'oubliera pas. Elle posera, j'en ai l'augure, un souvenir, si modeste qu'il soit, sur la cendre de celui qui l'a tant aimée.



LE DOCTEUR NORBERT

PAR

L. de PONTEAUMONT.

(SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1868.)

La Société académique vient de perdre (avril 1868), dans la personne de M. Norbert, un correspondant qui, par la nature de son esprit, offrait un type curieux d'originalité et d'érudition.

Né à Weert (Meuse-Inférieure) le 23 avril 1789, le jeune Norbert, destiné à occuper une charge de magistrature allemande, héréditaire dans sa famille, fut envoyé en 1807 à Heidelberg pour y étudier le droit. Norbert avait alors dix-huit ans, et son esprit, méditatif et investigateur, s'inclina promptement vers les études singulières qui occupaient, depuis longtemps déjà, la rêveuse et mélancolique Allemagne. Cette étude bizarre était l'*illuminisme*, suivant les doctrines de Jacob Bœhm, qui avait prétendu qu'au moyen de caractères cabalistiques, d'évocations théurgiques ou de philosophie occulte, il procurait des manifestations visibles du monde surnaturel. Notre étudiant donna

avec ardeur dans ces discussions séduisantes au jeune âge, mais plus que suspectes à l'âge mûr. Il aimait à raconter l'anecdote suivante qui se rapportait à l'époque de ses études à Heidelberg :

« J'habitais en commun, disait-il, avec deux étudiants « mes amis, un appartement vaste et délabré, situé rue du « Château, à Heidelberg. Nous nous occupions beaucoup « des doctrines de Bœhm et de Martinez. Un de nos com- « pagnons, nous ayant quitté pour embrasser la carrière « militaire et entrer comme cadet dans le régiment du « prince de Brunswick-Oëls, nous promis que, s'il était « tué dans la guerre qui désolait alors l'Allemagne, son « esprit reviendrait se manifester à nous. Les choses ne se « passèrent pas heureusement pour lui ; son régiment, « détruit en partie à Wagram, reforma ses débris et les « jeta, pour une résistance suprême, dans une bande de « volontaires commandés par le major Schill. Cette bande, « cernée dans les montagnes de la Bohême par des troupes « françaises, fut faite prisonnière : les officiers furent « passés par les armes et les soldats envoyés au bagne par « un décret d'août 1809.

« Nous ignorions la mort de notre ancien condisciple « lorsque, dans une nuit du même mois d'août 1809, tra- « vaillant à la lueur d'une lampe avec le compagnon qui « me restait, nous aperçûmes, dans un angle obscur de la « chambre où nous travaillions en commun, l'ombre, nette- « ment formée, de notre camarade défunt qui nous souriait « mélancoliquement. Effrayé de cette apparition et dégoûté « des sciences occultes qui troublent le cerveau et la raison, « je quittai l'école de droit d'Heidelberg pour aller à Stras- « bourg étudier la médecine. »

Norbert venait de recevoir le diplôme de médecin, lorsqu'il fut atteint par la conscription, bien que sa famille eût fourni, à des prix exorbitants, deux remplaçants morts

sur les champs de batailles. On était en 1813, et la garde d'honneur, nouvellement créée, enveloppait lugubrement tous les jeune gens dès l'âge de 18 ans. A la réception d'un ordre de rejoindre un escadron dont le dépôt était à Louvain, Norbert obtint d'être affecté comme chirurgien aux pupilles de la garde qui étaient en garnison à Gorcum. On sait qu'en 1813, on avait vidé les hôpitaux hollandais de tous les enfants trouvés pour faire de ces orphelins un régiment de 8,000 enfants de 15 ans, destiné à former les garnisons des places de la Hollande et du Hanovre qui se trouvaient menacées et dégarnies de troupes. Dès le mois de mai 1813, il y avait eu des soulèvements à Amsterdam et à Hambourg. C'est dans ces circonstances que Norbert arriva à Gorcum, où il trouva la population, ruinée par la guerre et le système continental, d'une hostilité sourde contre l'empire.

Tel était l'état des esprits lorsque la nouvelle du désastre de Leipsick (octobre 1813), parvint à Gorcum. La joie des Hollandais fut grande et se manifesta, non par des sévices contre les autorités françaises, mais par des réjouissances publiques. Le clergé protestant partagea cette joie. On tira de la poussière des greniers les vieilles bannières de la maison d'Orange et on les promena en triomphe dans les rues de la ville et dans les campagnes environnantes, en proclamant que l'heure de la liberté allait sonner pour la Hollande avec la chûte d'un souverain détesté.

Le bataillon des pupilles, à la vue de cette manifestation, court aux armes et, qui le croirait? charge à la bayonnette une de ces processions, tue plusieurs membres du clergé et met en fuite le reste du cortége. On n'a jamais connu la cause de cette sanglante agression; la plupart des officiers de ce bataillon étaient hollandais et devaient partager la joie de leurs compatriotes. Les fonctionnaires français de Gorcum ont prétendu que cette attaque brutale

n'avait été effectuée que dans le but d'achever d'exaspérer la population indigène contre la tyrannie impériale.

Quoi qu'il en soit, cette agression eut un résultat immédiat et terrible. Les bourgeois et les paysans firent main-basse sur tout ce qui était Français ou adhérent aux Français. Trois cents personnes environ périrent par la noyade ou la pendaison. Norbert, grâce à sa connaissance de la langue hollandaise, put s'embarquer de nuit sur le Vahal, à bord d'une poone qui le déposa en lieu de sûreté. Mais, pour parvenir jusqu'à ce bâtiment, il dût se travestir en matelot et prendre les allures de l'ivresse.

Les premières impressions de la jeunesse sont si puissantes que le vénérable docteur Norbert, en nous racontant le danger qu'il avait couru à Gorcum, affirmait, avec la meilleure foi du monde, qu'il avait été averti de ce danger pendant son sommeil, au moyen de caractères cabalistiques tracés sur la muraille de sa chambre par le doigt mystérieux de son ami Wandewoorde, officier aux pupilles hollandais et fort épris des spéculations théurgiques.

M. L'ABBÉ LE CARDONNEL

PAR

M. L. de PONTAUMONT.

(SÉANCE DU 5 MAI 1871.)

Messieurs,

J'ai à vous faire part ce soir de la perte que la Société Académique de Cherbourg a faite, le 7 avril dernier, de l'un de ses plus estimables membres. Les hommes se succèdent, les uns plus brillants, les autres meilleurs. Celui dont je parle a été des meilleurs. Il a vécu pour la vertu, pour les travaux d'un saint et savant ministère, pour les devoirs de l'amitié, jusqu'à cette heure mystérieuse où il a quitté nos rangs pour aller, dans un monde meilleur, recevoir le prix de ses mérites, comme prêtre, comme savant et comme ami dévoué.

M. l'abbé Le Cardonnel, membre de notre Société depuis le 6 juillet 1860, était né à Hauteville-le-Guichard, en mai 1811. Il commença ses études sous la direction de M. Chasles, curé de cette paroisse, et sortit du séminaire de Cou-

tances pour aller comme vicaire de St-Ebrémont de Bon-Fossé, en juillet 1845. Vers 1847, il fut envoyé en la même qualité à Montbray, puis à Notre-Dame-de-Cénilly, où il resta jusqu'en 1853. Delà il fut destiné, pour quelques mois seulement, à Carneville, puis à Saint-Jores jusqu'à la fin de 1863. C'est de ce dernier poste que monseigneur Bravard l'appela aux fonctions d'archiviste du diocèse de Coutances, emploi que le vénérable évêque créa pour mettre à profit le zèle studieux de M. Le Cardonnel et ses connaissances spéciales en histoire et en paléographie.

Un témoin oculaire, ami intime du défunt, raconte ainsi la cérémonie de l'inhumation : « J'arrivai au secrétariat de « l'évêché le 8 avril, à 10 heures du matin. Je montai à la « chambre de mon vénéré et savant ami que je vis sur son « lit, habillé comme pour dire la messe, en chasuble, les « mains jointes, tenant un crucifix et un chapelet. A 2 « heures, le clergé de la cathédrale arriva à la maison « mortuaire et le deuil fut reçu chez M. Doublet, chanoine, « qui dirigeait la cérémonie. M. Croulebois, vicaire général, « officia Monseigneur Bravard présent, ainsi que tous les « chanoines titulaires. MM. Quénault, ancien sous-préfet, « et Dubois, procureur du Pouvoir exécutif, tenaient les « cordons du poële avec deux chanoines. Le cortége entra « par le côté droit du grand portail, et, environ une heure « après, sortit par le côté gauche de ce portail. Un corbillard « reçut le cercueil du défunt et le cortége monta en voiture « pour se rendre à Hauteville-le-Guichard, lieu de nais- « sance du défunt. Parti de Coutances à 3 heures, on arriva « à Hauteville à 4 heures et demie et après une courte « cérémonie dans l'église du lieu, les restes de M. Le « Cardonnel furent déposés près de la croix du cimetière « et non loin de la tombe de son père. »

Ce fut à Saint-Jores, petite commune voisine du Mont-

castre, marqué légendairement comme campement d'un lieutenant de César, que je fis connaissance de M. Le Cardonnel. Notre goût pour les antiquités locales et les études archéologiques furent le trait d'union de notre intime amitié. Je lui fis plusieurs visites dans cette paroisse et il m'est resté les souvenirs les plus agréables des excursions que j'ai faites avec cet excellent et savant ecclésiastique au Plessis, sur le Montcastre, dont la situation s'accorde si bien avec les commentaires de César ; dans la même commune, aux ruines du vieux château fort du Plessis ; au prieuré de Saint-Erblan, au même lieu ; dans la paroisse de St-Jores, aux croix jumelées du cimetière, et, dans l'église, au très vieux bas-relief en pierre, représentant la voie douloureuse et le crucifiement ; à Lestelle, aux très anciens et très curieux fonds baptismaux.

J'ai conservé le souvenir de l'aimable hospitalité qu'il me donna en août 1861, en ce presbytère de Saint-Jores, presbytère qui attestait, l'oubli dans lequel certaines communes rurales laissent les maisons curiales. La chambre de M. Le Cardonnel à Saint-Jores, présentait un specimen de cet oubli par une chambre tellement délabrée, qu'une poutre, rompue par le temps, n'était retenue dans sa chûte que par un orme encore pourvu de son écorce. Le bon abbé couchait sous cette poutre et me disait en riant : « C'est un second Philibert Delorme; son architecture est solide ! » J'ai souvenance ensuite de la vie studieuse qu'il menait plus tard, dans les archives diocésaines, au pied de la cathédrale de Coutances. Je vois encore son modeste logement, l'escalier de pierre tapissé de vieilles gravures des anachorètes de la Thébaïde, sa propre chambre qu'il me força d'occuper, son petit réfectoir où un jeune faisan venait familièrement solliciter les miettes de la table ; dans son jardinet le globe argenté qui reflétait les majestueuses flèches de la cathédrale.

Dans toutes ses paroles comme dans ses lettres, il s'efforçait, avec une douce conviction, de relever les grands principes qui servent de base à la société, la vénération des choses saintes, la soumission à la loi morale, le respect à l'autorité temporelle. Dans l'ordre des choses physiques, il était heureux de rendre hommage à la sagesse divine qui a ouvert à l'homme un si vaste champ d'investigations scientifiques, et dans l'ordre moral, la règle chrétiennement inflexible du devoir.

D'après ses dispositions testamentaires M. Le Cardonnel, a légué sa copie du livre noir, et celle du livre blanc à l'évêché de Coutances, ainsi que les archives de Notre-Dame-de-Cénilly et celles du château de Guernetot qu'il avait achetées pour les préserver de la destruction.

POUILLÉS INÉDITS

DE LA

HAGUE ET DE CARENTAN

COLLATIONNÉS ET TRADUITS

PAR

M. de PONTAUMONT,

Ancien officier supérieur de l'Inspection (marine impériale).

J'ai cru utile de copier et de traduire dans les pouillés (1) du diocèse de Coutances déposés à la bibliothèque impériale, ce qui concerne deux des plus importants doyennés de ce diocèse, c'est-à-dire celui de la Hague, comprenant vingt-neuf paroisses et celui de Carentan qui en renferme quatorze.

Les pouillés sont précieux au point de vue historique et manquent dans la plupart des diocèses de France.

Au commencement du XIII[e] siècle, un Pape fit faire, dans plusieurs états de la chrétienté, une estimation du revenu annuel des bénéfices ecclésiastiques. Cette estimation ser-

(1) Les pouillés, connus d'abord sous le nom de *Polyptiques*, désignent toute sorte de livres de cens ou de cadastre contenant le dénombrement des bénéfices d'un diocèse avec leurs revenus.

vit de base, pendant près de deux siècles, à l'assiette et à la répartition des impositions qui furent levées sur le clergé, soit pour les Croisades, soit pour les besoins extraordinaires du Roi.

Les pouillés du diocèse de Coutances résultent de ces estimations et sont au nombre de deux : le *Livre noir*, rédigé vers 1250, et le *Livre blanc* qui date de 1340.

Voici les textes latins et la traduction de ces précieux monuments de nos archives, en ce qui concerne les deux doyennés en question.

CHERBOURG. — Ecclesia de Cesariburgo patronus episcopus Constanciensis. Capitulum Const. percipit duas garbas. Vicarius terciam cum altalagio et valet L libe. Capitulum Const. cum firma de Noenvilla XL libe. Abbas ejusdem loci..... (*Livre noir.* f° 36, v°).

In abbacia Cesariburgi visitat et procurationem percipit et valet ad taxationem IX. CLIII libras X solidos VI turonenses (*Livre noir*, droit de gît des évêq. de Coutances, f° 44, v°).

L'église de Cherbourg a l'évêque de Coutances pour patron. Le chapitre de Coutances perçoit deux gerbes; le vicaire reçoit la troisième pour l'église de Cherbourg avec l'autelage. L'église vaut 50 livres. Le chapitre de Coutances avec la ferme de Nouainville est taxé à 40 livres et l'abbé de Cherbourg à.... (*Livre noir*, f° 36, v°).

L'évêque a le droit de visite et de gîte dans l'abbaye de Cherbourg, ce qui lui tient lieu de taxation. Cette abbaye est taxée pour la dîme à 953 livres 10 s. 6 D. T. (*Livre noir*, f° 44, v° droits de gîte.)

CHERBOURG. — Episcopus Constanc. est patronus ecclesie Ste-Trinitatis de Cesariburgo. Taxata est ad quinquaginta libras. Dictus episcopus percipit in aliquibus feodis deter-

minatis decimas bladorum et leguminum lini et canali et capitulum Constanciense in aliis tamen paucis. Dictum capitalum percipit alibi blados et legum. duas decim portiones. Rector percipit ibidem terciam portionem et omnes oblationes tam ecclesia quam in capellis sive oratoriis excepta capella de castro. Rector percipit omnes minutas decimas exceptis predictis. Ibi est capella S^ti^-Thome juxta quam leprosi dicte ville manent et ibi conveniunt quolibet anno ad festum Martini hyemalis aliqui mercatores et ibi vendentes et ementes tenentur tributum solvere quod quidem tributum rector et capella pro reparatione ejusdem et leprosi equali percipiunt portione. Oblationes vero sique sunt pertinent ad rectorem. Leprosi debent habere ibidem ecclesiasticam sepulturam et rector debet eisdem sacramenta ministrare. Quoddam oratorium est juxta cimeterium ecclesie de Cesariburgo in hospitali de Cesariburgo. Rector solvit pro capa episcopi decem solidos et pro debita vigenti duos solidos et quatuor den. *(Livre blanc*, f° 57).

L'évêque de Coutances est le patron de l'église de Sainte-Trinité de Cherbourg. Elle est taxé à cinquante livres. Ledit évêque perçoit dans quelques fiefs déterminés la dîme des blés, des légumes, du lin et du chanvre. Le chapitre a la même dîme, mais seulement dans peu de fiefs. Le même chapitre perçoit ailleurs deux portions de dîmes de blés et de légumes. Le curé reçoit au même lieu la troisième portion et toutes les offrandes tant dans l'église que dans les chapelles et oratoires. Il n'y a d'exception que pour la chapelle du château. Le curé perçoit toutes les menues dîmes à l'exception de celles mentionnées plus haut. Il y a une chapelle de Saint-Thomas près de laquelle demeurent les lépreux de la ville. Là, à certaines années, à la fête de Saint-Martin d'hyver, se réunissent des marchands et là les vendeurs et les acheteurs sont tenus de payer un tribut qui est partagé en parties égales entre le curé, les répara-

tions de la chapelle et les lépreux. Quant aux offrandes, s'il en survient, elles appartiennent au curé. Dans le même lieu les lépreux doivent recevoir la sépulture de l'église et le curé est tenu de leur administrer les sacrements. Contre le cimetière de l'église de Cherbourg, dans l'hôpital de cette ville, existe un oratoire. Le curé paie dix sols pour la chape de l'évêque et 22 sols 4 deniers pour la débite, (*Livre blanc*, f° 57).

Acqueville. — Ecclesia de Aguevilla. Patronus abbas Montisburgi percipit terciam garbam ; Abbas S^ti^-Florencii (1) terciam ; rector terciam cum altalagio et habet circiter IV acras elemosine et valet XXX libr ; abbas Montis burgi XX libr. (*Livre noir*, f° 65).

Eglise d'Acqueville. Son patron, l'abbé de Montebourg, perçoit la troisième gerbe ; l'abbé de St-Florent une troisième ; le curé une troisième avec l'autelage. Il possède en aumône environ quatre acres de terre. L'église vaut 30 livres ; l'abbé de Montebourg est taxé pour 20 livres. (*Livre noir*, f° 65.)

Acqueville. — Abbas de Montisburgi est patronus ecclesie de Aguevilla. Taxata est ad triginta libr. Abbas predictus, prior prioratus de Ceaux (2), rector dicte ecclesie, percipiunt decimam bladorum in eadem quisque pro tercia parte. Rector percipit omnes alios fructus ecclesie et habet manerium presbiteratus in elemosina continente, tam in clausura quam extra, vigenti quatuor virgat, terre vel cocirca. Rector solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi tres solidos. (*Livre blanc*, f° 61).

(1) St-Florent de Saumur.

(2) Prieuré de Céaux, dans l'Avranchin ; il dépendait de l'abbaye de St-Florent de Saumur.

L'abbé de Montebourg est patron de l'église d'Acqueville. Elle est taxée à 30 livres. Ledit abbé, le prieur de Céaux et le curé de ladite église, reçoivent, chacun par tiers, la dîme des blés. Le curé jouit des autres fruits de l'église et tient en aumône le manoir presbitéral contenant soit sous clôtures, soit en dehors, vingt-quatre vergées de terre environ. Le curé paie trois sols pour les frais de tournée et trois sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, fº 61).

AUDERVILLE. — Ecclesia de Audervilla. Patronus Radulphus Charbonnel presbyter. Rector percipit omnia et valet LXII libr. (*Livre noir*, fº 35).

Eglise d'Auderville. Le patron est Raoul Carbonnel prêtre. Le curé reçoit tout le revenu. L'église vaut 62 livres. (*Livre noir*, fº 35).

AUDERVILLE. — Dominus Guillelmus Carbonnel est patronus ecclesie de Audervilla. Taxta est ad sexaginta duas libras. Rector percipit omnes fructus ad ecclesiam pertinentes et habet manerium presbiteratus elemosina tam in manerio quam in gardino continet unam acram. Rector solvit duos solidos pro capa episcopi et duos sol. pro circata. (*Livre blanc*, fº 58, vº).

Sire Guillaume Carbonnel est patron de l'église d'Auderville. Elle est taxée à 62 livres. Le curé reçoit tous les fruits appartenant à l'église et il jouit en aumône d'un manoir presbytéral qui contient, avec le jardin, un acre de terre. Le curé paie deux sols pour la chape de l'évêque et deux sols pour la tournée. (*Livre blanc*, fº 58, vº)

BEAUMONT. — Ecclesia de Bello-monte patronus Juhellus de Bello-monte miles. Abbas Cesariburgi percipit duas garbas; rector terciam cum altalagio et habet elemosinam continentem circiter V. virgatas terre et valet XXVI, libr. (*Livre noir*, fº 25).

Juhel de Beaumont, chevalier, est patron de l'église de Beaumont. L'abbé de Cherbourg perçoit deux gerbes, le curé la troisième avec l'autelage. Il a en aumône environ cinq vergées de terre. L'église vaut 26 livres. (*Livre noir*, f° 25).

Beaumont. — Ecclesia de Bello-monte heredes Juhelli sunt patroni. Taxata est ad vigenti sex libras. Abbas de Cesariburgo percipit duas partes decime bladorum et rector tertiam partem et omnes alios fructus ecclesie et habet manerium in elemosina que continet décem virgat. terre vel cocirca. Rector solvit pro circata duos solidos et pro capa episcopi duos solidos et ibi non est aliqua capella. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

Les héritiers de Juhel sont patrons de l'église de Beaumont. Elle est taxée à vingt-six livres. L'abbé de Cherbourg perçoit deux parts de la dîme des blés et le curé la troisième part ainsi que tous les autres fruits de l'église. Il a en aumône un manoir qui contient dix vergées de terre environ. Le curé paie pour la tournée deux sols et pour la chape de l'évêque deux sols. Il n'y a aucune chapelle. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

Biville. — Ecclesia de Buievilla patronus prior de Heauvilla percipit in suo feodo omnes garbas, in feodo aus Gurarz duas garbas. Rector terciam. In feodo aus Lardon percipit abbas Cesariburgi medietam garbarum, rector aliam medietatem et in aliis feodis totum que altalagio et valet XLV lib., prior de Heauvilla, exemptus, XX libr. (*Livre noir*, f° 34, v°).

L'église de Biville a pour patron le prieur d'Héauville qui perçoit dans son fief toutes les gerbes, dans le fief aux Gurarz deux gerbes et le curé la troisième. Dans le fief au Lardier (?) l'abbé de Cherbourg perçoit la moitié des gerbes

et le curé l'autre moitié. Dans les autres fiefs, il reçoit le tout ainsi que l'autelage. L'église vaut 45 livres. Le prieur de Héauville qui est exempt, est taxé à 20 livres. (*Livre noir*, f° 34, v°).

BIVILLE. — Abbas de majori monastico est patronus ecclesie de Boevilla. Taxata est ad quadraginta quinque libr. Rector percipit duas partes bladorum et linorum et prior de Heauvilla terciam partem. Rector percipit omnes alios fructus et decimas et habet manerium presbiteratus in elemosina et continet tam in manerio quam extra unam acram terre. In dicta parochia est capella Beati Thome de Boevilla et sine dote. Rector percipit omnes fructus ejusdem et ministrat eidem. Ia et nullus est patronus ipsius. Rector solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi quinque solidos. (*Livre blanc*, f° 57, v°).

L'abbé de Marmoutier est patron de l'église de Biville. Elle est taxée à 45 livres. Le curé reçoit deux parties des dîmes des blés et des lins et le prieur de Heauville la troisième partie. Le curé reçoit tous les autres fruits et dîmes et a en aumône un manoir presbytéral qui contient en dedans et en dehors un acre terre. Dans ladite paroisse existe une chapelle du Bienheureux Thomas de Biville qui est sans dotation. Le curé perçoit tous les fruits de cette chapelle et l'administre. Elle n'a point de patron. Le curé paie trois sols pour la tournée et cinq sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 57, v°).

BRANVILLE. — Ecclesia de Branvilla. Patronus Guillelmus Rualent. Rector percipit omnia, et habet elemosinas circiter VI virgatas. Et valet XX libras. (*Livre noir*).

Guillaume Rualem est patron de l'église de Branville. Le curé perçoit tout et a en aumône environ six vergées. L'église vaut XX livres. (*Livre noir*).

Branville. — Bernardus Rualem armiger est patronus ecclesie de Branvilla. Rector percipit omnes fructus ad ecclesiam pertinentes. Taxata est ad vigenti libras. Rector habet manerium presbiteratus. Quod cum elemosina continet et unam acram. Solvit pro capa episcopi duodecim den. et pro circata, duodecim denarios. (*Livre blanc*, f° 57).

Bernard Rualem, chevalier, est patron de l'église de Branville. Le curé perçoit tous les fruits appartenant à l'église, laquelle est taxée à 20 livres. Il a un manoir presbytéral qui, avec l'aumône, contient un acre de terre. Il paie pour la chape de l'évêque 12 deniers et pour les frais de tournée une égale somme (*Livre blanc*, f° 57).

Digulleville. — Ecclesia de Guillevilla. Patronus prior de Vauvilla percipit duas partes in omnibus, exceptis minutis oblationibus ; rector tertiam. In festivitatibus autem Natalis, Pasche, Assomptionis et Purificationis percipit dictus prior duas partes et omnium oblationum, rector terciam. Et valet XXVIII. Prior de Vauvilla XXXII libr.; prior S. Helene IIII libr. (*Livre noir*, f° 35).

L'église de Digulleville a pour patron le prieur de Vauville qui perçoit les deux tiers de tout le produit, excepté les menues offrandes. Le curé reçoit la troisième. Aux fêtes de Noël, Paques, Assomption et Purification, ledit prieur de Vauville perçoit les deux tiers de toutes les offrandes et le curé un tiers. Le prieur de Vauville est taxé à XXXII livres et le prieur de Ste-Hélène à IIII livres. (*Livre noir*, f° 35).

Le Livre blanc ne mentionne point la paroisse de Digulleville.

Eculleville. — Ecclesia de Esculevilla pratronus prior de Vauvilla. Rector percipit omnia et habet circiter II, acras elemosine et manerium intus et valet XXIII, libr. (*Livre noir* , f° 35).

Le prieur de Vauville est patron de l'église d'Eculleville. Le prieur reçoit toutes les dîmes et jouit en aumône d'environ deux acres de terre qui contiennent le manoir presbytéral. L'église vaut 23 livres (*Livre noir*, f° 35).

ECULLEVILLE. — Abbas de Cerascio est patronus ecclesie de Esculevilla. Rector percipit omnes fructus et proventuus, ejusdem taxata est ad viginti tres libras et habet manerium presbiteratus in elemosina. Solvit duodecim den, pro capa episcopi et duodecim den. pro circata. (*Livre blanc*. f° 57).

L'abbé de Cerisy est patron de l'église d'Eculleville. Le curé perçoit tous les fruits et les revenus de l'église qui est taxée à 23 livres. Il y a un manoir presbytéral en aumône. Il paie 12 deniers pour la chape de l'évêque et 12 deniers pour les tournées épiscopales. (*Livre blanc*, f° 57).

EQUEURDREVILLE. — Ecclesia de Esquiendrevilla patronus abbas S^ti^-Laudi percipit terciam garbam. Episcopus duos et consuevit episcopus percipere duas partes lini et canabi. Vicarius percipit altalagium et valet XX, libre. Abbas S^ti^-Laudi..... (*Livre noir*, f° 36, v°).

L'église d'Equeurdreville a pour patron l'abbé de Saint-Lo qui perçoit la troisième gerbe; l'évêque deux gerbes et deux parties de lin et de chanvre. Le vicaire touche l'autelage. L'église est taxée à 20 livres et l'abbé de Saint-Lo à.... (*Livre noir*, f° 36, v°).

EQUEURDREVILLE. — Abbas de S^to^-Laudo est patronus ecclesie de Esqueudrevilla. Taxata est ad vigenti libras. Episcopus Constanc. percipit duas garbas decime et abbas percipit terciam garbam una cum redecima duarum garbarum dicti episcopi. Rector habet manerium in elemosina que continet tam in clausura quam extra vigenti virgat,

terre vel cocirca. In dicta parochia est quedam capella sine dote et sine redditu. Rector solvit pro capa octo solidos. (*Livre blanc*, f° 57).

L'abbé de Saint-Lo est patron de l'église d'Equeurdreville qui est taxée à 20 livres. L'évêque de Coutances perçoit deux gerbes de dîme et l'abbé la troisième gerbe avec la rédime des deux gerbes de l'évêque. Le curé a un manoir en aumône qui contient environ 20 vergées de terre, tant sous clôture qu'en dehors. Dans ladite paroisse existe une chapelle sans dotation et sans revenu. Le curé paie 8 sols pour la chape. (*Livre blanc*, f° 57).

FLOTTEMANVILLE. — Ecclesia de Flottemonvilla patronus abbas Sti-Florencii percipit duas garbas. Rector terciam et habet XX acras elemosine, reddit inde dicto abbati X sol, ecclesie VII sol tur et valet L. libr. Prior de Ceaux cum firma de Agnevilla IIII. V, libr. (*Livre noir*, f° 36, v°).

L'abbé de Saint-Florent (de Saumur) est patron de l'église de Flottemanville et perçoit deux gerbes. Le curé reçoit la troisième et possède 20 acres de terre d'aumône. Il paie une redevance de 10 sols audit abbé, 7 sols tournois à l'église. L'église vaut 50 livres. Le prieur de Céaux est taxé pour Flottemanville et la ferme d'Acqueville à IIII. V livres. (*Livre noir*; f° 36, v°).

FLOTTEMANVILLE. — Abbas Santi-Florentis Salmurensis est patronus ecclesie de Flottemanvilla. Taxata est ad quinquaginta libr. Abbas percipit duas partes grossorum fructuum et rector terciam partem et omnes minutas decimas et habet manerium ratione dicte ecclesie. Ibi est una capella. Rector solvit pro capa epis copi quatuor solidos, pro crismate decem et novum den. et pro debita octo solidos. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

L'abbé de Saint-Florent (de Saumur) est patron de l'église

de Flottemanville qui est taxée à cinquante livres. Cet abbé perçoit deux portions des gros fruits et le curé la troisième portion. Ce dernier reçoit toutes les menues dimes et a un manoir presbytéral à raison de ladite église. Là est une chapelle. Le curé paie pour la chape de l'évêque 4 sols, pour le chrême 19 deniers et pour la débite 8 sols. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

Gréville. — Ecclesia de Guervilla patronus rex, Rector percipit omnia et apud Tonievilla habet XX, solidos nomine pensionis et valet VI. X, libr. (*Livre noir*, f° 35, v°).

Le roi est patron de l'église de Gréville. Le curé perçoit toutes les dimes et a 20 sols, à titre de pension à Tonneville. Valeur 130 livres. (*Livre noir*, f° 35, v°).

Gréville. — Ecclesia de Grevilla est taxta ad triginta libr. Canonici capelle regis parisiensis sunt patroni et percipiunt omnes grossos fructus et rector percipit altalagium et vigenti libr. super dictos fructus et solvit quinque solidos pro circata. Pro crismate decem et novem den. et pro debita tredecim solidos, sex den. Capella (1) est ibidem sine cura. Habet decem acræ terre pertinentis ad ecclesiam cum manerio presbiteratus et continet circa unam acram ./. (*Livre blanc*, f° 61, v°).

L'église de Gréville est taxée à 30 livres. Les chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris sont ses patrons. Ils reçoivent toutes les grosses dimes. Le curé perçoit l'autelage et 20 livres sur lesdites dimes. Il paie cinq sols pour les

(1) Le *Livre Blanc* contient, au f° 59, l'annotation d'un acte du 19 mai 1407 passé à Valognes, par les tabellions du lieu, en présence de l'Evêque de Coutances, au sujet d'un conflit qui s'était élevé au sujet des réparations à faire à ladite chapelle, dédiée à St-Nazaire. Témoins Pierre Osber, Richard Guibelet, Pierre Durand et Guill. Gomon, clerc.

frais de tournées, 19 deniers pour le chrême et pour la débite 13 sols 6 deniers. Là se trouve une chapelle sans cure. Le curé jouit de dix acres de terre appartenant à l'église avec un manoir presbytéral qui contient environ un acre (*Livre blanc*, fº 61, vº).

HAINEVILLE. — Ecclesia de Henneovilla. Patronus abbas Sti-Salvatoris. Percipit duas garbas; rector terciam cum altalagio et habet manerium in elemosina et valet XXVIII libr. Abbas Sti-Salvatoris XL libr. (*Livre noir*, fº 36, vº).

L'abbé de St-Sauveur est patron de l'église de Haineville. Il perçoit deux gerbes et le curé la troisième avec l'autelage. Ce dernier a en aumône un manoir. L'église vaut 28 livres. L'abbé de St-Sauveur taxé à 40 livres. (*Livre noir*, fº 36, vº).

HAINEVILLE. — Abbas de Sti-Salvatoris *Vic.* est patronus ecclesie de Heynnevilla. Taxata est ad vigenti et octo lib. Abbas percipit duas partes decime garbarum dicte ville. Novalia (1) tamen non percipit neque decimas bladorum sive leguminum aut aliorum fructum in ortis crescencium tamen antea canabum sivi linum in eisdem ortis fuerint laborata que permissa percipit rector dicti loci, una cum tercia parte decime garbarum cum oblationibus et altalagio ejusdem. Rector solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi tres solidos. (*Livre blanc*, fº 61, vº.)

L'abbé de S. Sauveur est patron de l'église de Haineville. Elle est taxée à 28 livres. Cet abbé perçoit deux parts de la dîme des gerbes de cette paroisse. Il ne reçoit cependant aucune dîme sur les biens nouvellement défrichés ni sur les blés, légumes et autres fruits croissant dans les jardins, pourvu cependant qu'on ait cultivé auparavant dans ces jardins du chanvre ou du lin, cultures dont le curé perçoit

(1) Novales ou dîme sur les terres nouvellement défrichées.

la dîme avec le tiers de la dîme des blés, avec les offrandes et l'autelage. Le curé paie trois sols pour les tournées et trois sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, fº 61, vº.)

HEAUVILLE. — Ecclesia de Heauvilla patronus prior dicti loci percipit omnes garbas, excepto territori de Eguelon et Quetevilla, ubi percipit rector totum cum medietate altalagii excepta candela que percipit prior cum alia medietate altalagii et valet pro vicario XXX libr. (*Livre noir*, fº 36,vº.)

L'église de Heauville a pour patron le prieur du lieu, qui reçoit toutes les gerbes, excepté celles du territoire d'Eguelon (Riglon?) et de Queteville, où le curé reçoit toute la dime avec la moitié de l'autelage, excepté le cierge que reçoit le prieur avec l'autre moitié de l'autelage. L'église vaut pour le vicaire 30 livres. (*Livre noir*, fº 36, vº).

HEAUVILLE. — Abbas de majori monasterio est patronus ecclesie de Heauvilla. Rector habet manerium in elemosina et continet circa unam virgatam terre, solvit pro capa episcopi quinque solidos et pro circata tres solidos et percipit terciam garbam bladorum et leguminum dicte parochie. (*Livre blanc*, fº 61.)

L'abbé de Marmoutier est patron de l'église de Heauville. Le curé a en aumône un manoir qui contient environ une vergée de terre. Il paie cinq sols pour la chape de l'évêque et trois sols pour les tournées. Il perçoit la troisième gerbe des blés et des légumes de ladite paroisse. (*Livre blanc*, fº 61.)

HERQUEVILLE. — Ecclesia de Herguevilla patronus abbas Cesariburgi percipit totum et deservit pro canonicos et valet XL libr. (*Livre noir*, fº 35).

L'église de Herqueville a pour patron l'abbé de Cher-

bourg. Il perçoit toutes les dîmes et dessert par les religieux. Elle vaut 40 livres. (*Livre noir*, f° 35).

HERQUEVILLE. — Abbas Beate Marie de Voto juxta Cesarisb. est patronus ecclesie de Herguevilla. Taxata est ad quadraginta libr. Prior dicti loci percipit grossos fructus et minutos et habet manerium cum terra adjacente et continet totum circa duas virgatas terre et habet unum pratum continens circa unam virgat terre. Solvit pro circata duodecim denarios et pro capa episcopi duos solidos. (*Livre blanc*, f° 58).

L'abbé de la Bienheureuse Marie-du-Vœu près Cherbourg est patron de l'église de Herqueville. Elle est taxée à 40 livres. Le prieur du lieu perçoit les grosses et menues dîmes. Il a un manoir avec une terre attenante qui mesure environ deux vergées. Il a aussi un pré qui contient une vergée environ. Il paie pour les tournées 12 deniers et pour la chape de l'évêque deux sols. (*Livre blanc*, f° 58).

JOBOURG. — Ecclesia de Jovisburgo patronus idem abbas, percipit medietatem canonici ibidem commorantes percipiunt aliam medietatem cum altalagio et valet L libr. prior Sti-Germani XII libr. et XIIII sol. VIII d. Abbas Cesariburgi XXIIII libr. (*Livre noir*, f° 35).

L'abbé de Cherbourg est patron de l'église de Jobourg. Il perçoit la moitié ; les religieux qui y demeurent reçoivent l'autre moitié avec l'autelage. L'église vaut 50 livres. Le prieur de St-Germain taxé à 12 livres 14 s. 8 d.; l'abbé de Cherbourg à 24 livres. (*Livre noir*, f° 35).

JOBOURG. — Abbas Beate Marie de Voto juxta Cesariburg est patronus ecclesie de Jovisburgo taxata est ad quinquaginta libr. Prior dicti loci percipit totum altalagium cum medietate decime garbarum et abbas percipit aliam medie-

tatem decime garbarum. Prior habet manerium presbiteratus et circa duab. virgatas terre elemosine. In dicta parochia est quedam capella pertinens ecclesie cujus prior percipit exitus et proventus et solvit tres solidos pro circata et quinque solitos pro capa episcopi. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

L'abbé de la Bienheureuse Marie-du-Vœu près Cherbourg est patron de l'église de Jobourg, qui est taxée à cinquante livres. Le prieur du lieu perçoit tout l'autelage avec la moitié de la dîme des gerbes; l'abbé reçoit l'autre moitié desdites dîmes. Le prieur a un manoir presbytéral et environ 2 vergées de terre d'aumône. Il y a dans ladite paroisse une chapelle appartenant à l'église ; le prieur en perçoit les produits et le revenu. Il paie trois sols pour les tournées et cinq sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

NACQUEVILLE. — Ecclesia Nacquevilla patronus episcopus Constantencis. Abbas Cesariburgi percipit duas garbas, rector tertiam cum altalagio et habet X sol. in capella Sti-Clari et valet XLV libr. Abbas Cesariburgi L libr. Capella ibidem XL, sol. (*Livre noir*, f° 35, v°).

L'église de Nacqueville a pour patron l'évêque de Coutances. L'abbé de Cherbourg perçoit deux gerbes, le curé reçoit la troisième avec l'autelage, a 10 sols dans la chapelle de S. Clair. L'église vaut et perçoit 45 livres. L'abbé de Cherbourg taxé à 50 livres et la chapelle à 40 sols (*Livre noir*, f° 35, v°).

NACQUEVILLE. — Abbas Beate Marie de Voto junta Cesariburg, est patronus ecclesie de Nacquevilla. Taxata est ad quadraginta quinque lib. Rector percipit omnes fructus exceptis duabus partibus decime bladorum quam percipit dictus abbas. Rector habet manerium cum octo virgatis terre vel cocirca in elemosina. In parochia est quedam ca-

pella. Dictus abbas percipit fructus silicet offertorio et ibi facit celebrare bis in anno, die S^{ti}-Clari et festo Sancte Katarine. Dictus abbas est patronus dicte capelle. Rector percipit in dicta capella vigenti solidos in festo S^{ti}-Clari et solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi quinque solidos. (*Livre blanc*, f° 61, v°).

L'abbé de la Bienheureuse Marie-du-Vœu, proche Cherbourg, est patron de l'église de Nacqueville. Elle est taxée à 45 livres. Le curé reçoit tous les fruits excepté deux parties de la dîme des blés que perçoit le susdit abbé. Le curé a un manoir avec environ huit vergées de terre en aumône. Dans cette paroisse est une chapelle. Ledit abbé reçoit les fruits à savoir les offrandes et là il fait célébrer deux fois par an, le jour St-Clair et à la fête de Ste-Catherine. Cet abbé est patron de ladite chapelle. Le curé perçoit sur cette chapelle 20 sols à la fête de St-Clair, et paie pour les tournées 3 sols et pour la chape de l'évêque 5 sols. (*Livre blanc*, f° 61, v°).

NOUAINVILLE. — Ecclesia de Noenvilla patronus episcopus Constanciensis. Capitulum Constan. percipit duas garbas, rector terciam cum altalagio et manerio et terris adjacentibus et reddit inde capitulo X sol. et valet pro vicario XV libr. Capitulum Const. XXV libr. (*Livre noir*, f° 36, v°).

L'évêque de Coutances est patron de l'église de Nouainville. Le chapitre de Coutances perçoit deux gerbes, le curé la troisième avec l'autelage, un manoir et les terres adjacentes. Il paie 10 sols au chapître. Le vicaire touche 15 livres et le chapitre de Coutances 25 livres (*Livre noir*, f° 36, v°).

NOUAINVILLE. — Capitulum Constanc. est patronus ecclesie de Nœvilla. Non est taxata ad decimam quia est tantum

modo perpetuus vicariatus, nec cadit in deportu. Capitulum percipit duas partes decime bladorum et rector percipit terciam partem et omnes alios fructus ecclesie et habet manerium presbiteratus in elemosina continente octo virgat. terre vel cocirca. In parochia est quedam capella S[ti]-Martini que fuit antiquitus ecclesia parochialis et habet redditus videlicet tres bussellas frumenti annuatim ad mensuram de Cesariburg. tres gallinas, vigenti ova et unum bussellum frumenti ad mensuram dicti capituli et unam gallinam. Dicta capella habet quatuordecim virgat. terre vel cocirca et rector tenet dictam capellam in statu et percipit dictos fructus et terram et oblationes. Solvit pro capa episcopi duodecim den. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

Le chapitre de Coutances a le patronage de l'église de Nouainville. Elle n'est pas taxée pour la dîme attendu qu'elle est seulement un vicariat perpétuel; elle ne tombe point non plus en déport. Le chapitre perçoit deux parties de la dîme des blés, le curé la troisième partie et tous les autres fruits de l'église. Il a en aumône un manoir presbytéral avec environ huit vergées de terre. Dans cette paroisse est une chapelle dédiée à Saint-Martin. Elle fut anciennement église paroissiale; elle a un revenu de trois boisseaux de froment chaque année à la mesure de Cherbourg, plus trois poules, 20 œufs et un boisseau de froment à la mesure du chapitre de Coutances et une géline. Ladite chapelle possède 14 vergées de terre environ. Le curé tient cette chapelle en état, jouit des fruits, de la terre et des offrandes, Il paie pour la chape de l'évêque 10 deniers. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

Octeville. — Ecclesia de Otevilla patronus abbas Cesariburgi percipit omnes garbas et elemosinas. Rector altalagium et XV quarteria bladi hyemal. et ordei pro medietatem et valet XXVI libr. Abbas Cesariburgi deciman bladi. *Livre noir*, f° 36, v°).

L'église d'Octeville a pour patron l'abbé de Cherbourg qui perçoit toutes les gerbes et les aumônes. Le curé a l'autelage, et 15 quartiers de blé moitié froment moitié orge. Elle vaut 26 livres. L'abbé de Cherbourg jouit de la dîme des blés. (*Livre noir*, f° 36, v°).

OCTEVILLE. — Abbas Beate Marie de Voto juxta Cesariburg, est patronus ecclesie de Othevilla. Taxata est ad vigenti sex libras. Abbas percipit majorem partem decime bladorum. Capitulum Constanc. percipit quamdam portionem et thesaurarius Constanc. percipit aliam portionem. Rector percipit minutas decimas et quindecim lib. ratione decime bladarum in abbacia predicta et habet manerium in elemosina cum duobus virgatas terre. Ibi est quedam capella quam rector gubernat et non est dotata et solvit tres solidos pro capa episcopi et tres solid. pro circata. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

L'abbé de Notre-Dame-du-Vœu, proche Cherbourg, est patron de l'église d'Octeville. Elle est taxée à 26 livres. L'abbé reçoit la grosse part de la dîme des blés. Le chapitre de Coutances reçoit une autre portion et le trésorier de Coutances la dernière portion. Le curé perçoit les menues dîmes et 15 livres à raison de la dîme des blés dans l'abbaye précitée. Il a un manoir en aumône avec deux vergées de terre. Il existe une chapelle que le curé gouverne; elle n'est pas dotée, paie 3 sols pour la chape de l'évêque et 3 sols pour les tournées épiscopales. (*Livre blanc*, f° 58, v°).

OMONVILLE-LA-LUCAS.—Ecclesia de Osmondivilla la Lucas Patronus rex. Prior S. Helene percipit omnes garbas in feodo suo. In feodo *de la Fosse* percipit quinque garbas; rector sextam. In *Cortillo Sevrie* in quo consuevit rector percipere totum, percipit modo prior medietatem propria auctoritate, ut dicitur. In feodo *de la Fosse* percipit rector

totum et altalagium per totam parochiam et habet manerium in elemosina et valet XXIIII libr. Prior S. Helene LX libr. (*Livre noir*, f° 34, v°.)

Le roi est patron de l'église d'Omonville-la-Lucas. Le prieur de Ste-Hélène perçoit toutes les gerbes dans son fief. Dans celui de la Fosse, il prélève cinq gerbes et le curé la sixième. Dans le courtil de Sèvre, où le curé avait coutume de percevoir le tout, le prieur en prend maintenant la moitié de sa propre autorité, dit-on. Dans le fief de la Fosse, le curé perçoit tout, ainsi que l'autelage pour toute la paroisse. Il a un manoir en aumône. L'église vaut 24 livres; le prieur de Sainte-Hélène, taxé à 60 livres. (*Livre noir*, f° 34, v°).

Omonville-la-Petite. — Rex Francie est Patronus ecclesie de Osmonvilla parva. Taxata est ad vigenti quatuor libras. Rector percipit totam deciman bladorum in feodo regis continente medietatem parochie vel cocirca et prior de Santa Helena percipit aliam medietatem que est in feodo de Neauhou et in eodem feodo rector percipit aliquas portiones et totum altalagium et habet tres ving. terre elemosine in quibus manerium dicti rectoris est situm. In dicta parochia est quedam capella de Sto-Audoeno que valet per annum rectori vigenti solid. Rector solvit tres solidos pro capa episcopi et tres solidos pro circata. (*Livre blanc*, f° 57.)

Le roi de France est patron de l'église d'Omonville-la-Petite. Elle est taxée à 24 livres. Le curé perçoit toute la dîme des blés dans le fief royal qui embrasse environ la moitié de la paroisse. Le prieur de Ste-Hélène perçoit une autre moitié qui est dans le fief de Neauhou et dans le même fief le curé prélève quelques portions de dîme et tout l'autelage. Il jouit en aumône de trois vergées de terre dans lesquelles est situé le manoir presbytéral. Dans ladite paroisse il existe une chapelle de St-Ouen qui vaut par an au

curé 20 sols. Le curé paie 3 sols pour la chape de l'évêque et 3 sols pour les frais de tournée. (*Livre blanc*, f° 57).

OMONVILLE-LA-ROGUE. — Ecclesia de Osmondivilla la Rogue. Patronus episcopus Constanciensis. Percipit domus Dei de S^to^-Laudo duas garbas; rector terciam cum altalagio et habet manerium in elemosina et valet XXX libr. Domus Dei de S^to^-Laudo XXVIII libras. (*Livre noir*, f° 34, v°.)

L'évêque de Coutances est patron de l'église d'Omonville-la-Rogue. L'Hôtel-Dieu de Saint-Lo reçoit deux gerbes, le curé la troisième avec l'autelage. Il a un manoir en aumône. L'église vaut 30 livres. L'Hôtel-Dieu de Saint-Lo est taxé à 28 livres. (*Livre noir*, f° 34, v°.)

QUERQUEVILLE. — Ecclesia de Querquevilla. Patronus abbas de Crestain. Rector percipit omnia et habet manerium in elemosina et valet IIII, libr. Abbas de Crestain, LX, lib. (*Livre noir*, f° 36, v°).

L'abbé de Grestain est patron de l'église de Querqueville. Le curé perçoit tout le revenu, a un presbytère en aumône. L'église vaut 80 livres. L'abbé de Grestain taxé à 60 livres. (*Livre noir*, f° 36, v°).

QUERQUEVILLE. — Abbas de Grestano est patronus ecclesie Beate Marie de Querquevilla. Rector percipit omnes grossas decimas et minutas et habat manerium et circa quinque virgata terre elemosine et sex solidos cum uno bussello frumenti. In parochia est quadem capella S^ti^-Germani sita in cimeterio. Rector solvit tres solidos pro circata et quinque solidos pro capa episcopi. Ecclesia taxata est quatuor vigenti libras. (*Livre blanc*, f° 58).

L'abbé de Grestain est patron de l'église de la Bienheureuse Marie de Querqueville. Le curé perçoit toutes les

grosses et menues dîmes; il a un manoir avec environ 5 vergées de terre en aumône et six sols avec un boisseau de froment. Il y a dans cette paroisse une chapelle de St-Germain située dans le cimetière. Le curé paie 3 sols pour les tournées et 5 sols pour la chape de l'évêque. L'église est taxée à 80 livres. (*Livre blanc*, f° 58.)

Sainte-Croix. — Ecclesia S^ti^-Crucis. Patronus Johannes de Domibus pro medietate, illius medietatis percipit rector omnia. De alia medietate patronus abbas Cesariburgi ; ejusdem medietatis percipit rector duas garbas, prior de Vauvilla terciam. Et est dictus rector personna et vicarius tocius parochie. Et valet pro II, personis LX, libr. Prior de Vauvilla XX, libr. (*Livre noir*, f° 35.)

L'église de Sainte-Croix a Jean de Maisons comme patron de moitié et le curé touche tous les revenus de cette moitié. L'abbé de Cherbourg est patron de l'autre moitié sur laquelle le curé perçoit deux gerbes et le prieur de Vauville la troisième. Ledit curé est titulaire et desservant par lui-même de toute la paroisse. Les deux cures valent 60 livres. Le prieur de Vauville est taxé à 20 livres. (*Livre noir*, f° 35.)

Sainte-Croix. — Ricardus de Magnavilla est patronus ecclesie S^ti^-Crucis pro majori portione. Taxata est ad quadraginta libras. Rector dicte portionis percipit medietatem omnium fructuum videlicet in bladis in altalagis et omnibus aliis et habet manerium presbiteratus in elemosina que continet octo virgatas terre vel cocirca supra quam elemosinam. Abbas Beate Marie de Voto juxta Cesariburgo percipit vigenti quinque solidos annuatim et habet duas alias acras terre elemosine. (*Livre blanc*, f° 57, v°.)

Richard de Magneville est patron de l'église de Ste-Croix pour la grande portion qui est taxée à 40 livres. Le curé de

ladite portion perçoit la moitié de tous les fruits, c'est-à-dire des blés, de l'autelage et autres revenus. Il jouit d'un manoir presbytéral en aumône et d'environ huit vergées de terre également en aumône. L'abbé de la Bienheureuse Marie-du-Vœu, près Cherbourg, perçoit 25 sols chaque année et possède en aumône deux autres acres de terre. (*Livre blanc*, f° 57, v°.)

Sainte-Croix. — Abbas de Cerascio est patronus ecclesie S^ti^-Crucis pro minori portione. Taxata est ad vigenti libras. Rector percipit medietatem omnium oblationum et sextam garbam et prior de Vauvilla duas garbas et alter rector percipit tres alias garbas. Rector habet manerium in elemosina continentem unam virgatam terre vel cocirca pro qua debet sex solidos thesaurio dicte ecclesie annuatim. Due portiones solvunt insimul quinque solidos pro capa episcopi et tres solidos pro circata. (*Livre blanc*, f° 58).

L'abbé de Cerisy est patron de l'église de Sainte-Croix pour la petite portion qui est taxée à 20 livres. Le curé perçoit la moitié de toutes les oblations et la sixième gerbe; le prieur de Vauville reçoit deux gerbes et l'autre curé les trois autres gerbes. Le curé jouit en aumône d'un manoir et d'une vergée de terre environ pour laquelle il doit chaque année six sols au trésor de ladite église. Les deux portions paient ensemble 5 sols pour la chape de l'évêque et trois sols pour les tournées. (*Livre blanc*, f° 58.)

Saint-Germain-Hague. — Ecclesia S.-Germani de Hagua. Patronus prior ejusdem loci. Percipit in hamello de Danevilla duas garbas; rector terciam. In hamello de Unfrevilla, quator garbas; rector quintam. In parochia de Jovisburgo, in feodo de Morvilla, IIII garbas et dictus rector quintam et valet pro vicario XXV libr. prior ejusdem loci LV libr. (*Livre noir*, f° 34, v°.)

L'église de St-Germain-Hague a pour patron le prieur du lieu qui reçoit deux gerbes dans le hameau de Daneville et le curé reçoit la troisième. Dans le hameau d'Unfreville le prieur perçoit quatre gerbes et le curé la cinquième. Dans la paroisse de Jobourg, au fief de Morville, le même prieur reçoit quatre gerbes et le curé la cinquième. L'église vaut 25 livres pour le desservant. Le prieur de St-Germain taxé à 60 livres. (*Livre noir*, f° 34 v°.)

Saint-Germain-Hague. — Abbas de Sti-Pauli de Cormercio est patronus ecclesie Sti-Germani-de-Haga. Taxata est ad vigenti quinque libras. Prior ejusdem loci percipit in dicta parochia de feodo de Briquebec duas partes decime bladorum et rector terciam. De omnibus aliis feodis dictus prior percipit quator partes et rector quintam et habet manerium presbiteratus. Rector solvit quinque solidos pro capa episcopi et pro circata tres solidos. (*Livre blanc*, f° 57.)

L'abbé de St-Paul de Cormery est patron de l'église de St-Germain-Hague qui est taxée à 25 livres. Le prieur du lieu touche dans cette paroisse, au fief de Briquebec, deux parties de la dime des blés et le curé la troisième. Dans tous les autres fiefs ledit prieur reçoit quatre parties et le curé la cinquième avec un manoir presbytéral. Le curé paie 5 sols pour la chape de l'évêque et 3 sols pour les tournées. (*Livre blanc*, f° 57.)

Siouville. — Ecclesia de Syovilla patroni abbatis Montisburgi et de Bauquervilla et presentant alternis vicibus. Rector percipit omnia in terris que fuerunt Thome de Gorgis. Reddit inde duobus abbatibus C. III Sol Tur. IIII denarios et XXIIII quateria frumenti. In feodo de Tanquarvilla percipit prior S.-Barbare duas garbas ; rector terciam et habet domum in elemosina de qua reddit ecclesie XII den. et valet XXX libr; prior Sti-Barbare XVIII

libr; Abbas Montisburgi C. X libr; de Baucuevilla C. X libr; Abbatissa de Cadomo X libr. (*Livre noir*, f° 36, v°.)

L'église de Siouville a pour patrons alternatifs les abbés de Montebourg et de St-Georges-de-Bocherville. Le curé perçoit tous les revenus dans les terres qui furent à Thomas de Gorges et paie auxdits abbés C. III sols tournois IIII deniers et XXIIII quartiers de froment. Dans le fief de Tancarville le prieur de Ste-Barbe reçoit deux gerbes; le curé perçoit une troisième gerbe, puis jouit en aumône d'une maison pour laquelle il paie à l'église XII deniers. La cure vaut 30 livres. Le prieur de Ste-Barbe taxé à XVIII livres; les abbés de Montebourg et de Bocherville chacun à C X livres; l'abbesse de Caen à X livres. (*Livre noir*, f° 36, v°.)

SIOUVILLE. — Abbas de Montisburgo et abbas de Bauquierevilla sunt patroni vicissim ecclesie de Scovilla. Taxata est ad trigenta libr. Rector percipit omnes grossas decimas et minutas, excepta quadam portione decime bladorum valente quolibet anno trigenta libr. quam percipit prior de Sta-Barba. Dicti abbates percipiunt super dictam ecclesiam sex libr. et vigenti quatuor quarteria frument. Rector habet manerium et unam acram terre elemosine et solvit pro capa episcopi quatuor solidos et quindecim cenoman, pro circata. (*Livre blanc*, f° 58.)

Les abbés de Montebourg et de Bocherville sont tour-à-tour patrons de l'église de Siouville qui est taxée à trente livres. Le curé perçoit toutes les grosses et les menues dîmes excepté une portion de la dîme des blés évaluée par an à trente livres que touche le prieur de Ste-Barbe. Les dits abbés perçoivent sur ladite église six livres et 24 quartiers de froment. Le curé jouit d'un manoir et d'un acre de terre en aumône; il paie quatre sols pour la chape de l'évêque et quinze manseaux pour les tournées. (*Livre blanc*, f° 58.)

Teurthéville-Hague.— Ecclesia de Torquetevilla. Patronus filius Ricardi de Tollevast. Rector percipit omnia et habet manerium in elemosina et valet VII libr. (*Livre noir*, f° 36, v°).

L'église de Teurthéville a pour patron le fils de Richard de Tollevast. Le curé perçoit toutes les dîmes et jouit d'un manoir en aumône. L'église vaut 140 livres. (*Livre noir*, f° 36, v°)

Teurthéville-Hague. — Dominus de Tholevasto est patronus ecclesie de Torquetevilla. Taxata est ad septies vigenti libras. Rector percipit omnes decimas et fructus. Manerium constructum est pro majori parte in feodo dicti patroni. Pro qua quidem parte rector solvit dicto patrono quindecim libras annuatim et pro altera parte situm est in elemosina quinque virgatas terre continente. Rector solvit pro ista parte decem et septem cenomanenses ecclesie. In dicta parochie sunt due capelle quorum una est in manerio Henrici Carbonnel quondam defuncti. Alia est in orto cujusdam rustici. Ecclesia percipit tredecim cenomanenses ad dictam capellam pertinentes. Rector solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi quinque solidos. (*Livre blanc*, f° 58).

Le seigneur de Tollevast est patron de l'église de Teurthéville qui est taxée à 140 livres. Le curé perçoit toutes les dîmes et les fruits. Le presbytère est construit en grande partie sur le fief dudit patron. Pour cette partie le curé lui paie chaque année 15 livres et pour l'autre partie qui est située en aumône et qui contient 5 vergées de terre, il paie à l'église 17 mansaux. Il y a deux chapelles dans cette paroisse, l'une dans le manoir de feu Henri Carbonnel, et l'autre dans le jardin d'un paysan. L'église touche 13 mansaux qui appartiennent à cette chapelle. Le curé paie 3 sols pour les tournées et cinq sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 58).

Tonneville. — Ecclesia de Tomevilla. Patronus rex. Rector percipit omnia exceptis XX Sol Tur. quos reddit rectori de G'villa et habet XXX virgatas elemosine et valet XXXVII libr. (*Livre noir*, f° 65.)

Le roi est patron de l'église de Tonneville. Le curé reçoit tous les revenus à l'exception de 20 sols tournois qu'il rend au curé de Gréville. Il a en aumône 30 vergées de terre. L'église vaut 37 livres. (*Livre noir*, f° 65.)

Tonneville. Rex Francie ratione ducatus Normannie est patronus ecclesie de Therevilla. Taxata est ad triginta septem libras. Rector percipit omnes fructus grossos et minores et solvit quolibet anno vigenti solid. rectori de Guerevilla et habet manerium cum gardino et circa decem virgat, terre et alibi in pluribus locis dicte ville circa decem et septem virgatas terre laborabilis. Item percipit duodecim busellas frumenti ad mensuram de Cesariburgo super molendinum de Roqua in dicta villa existent. Rector solvit pro circata duodecim den, et pro capa episcopi duodecim denarios. (*Livre blanc*, f° 57, v°.)

Le roi de France, à raison du duché de Normandie, est patron de l'église de Tonneville. Elle est taxée à 37 livres. Le curé perçoit tous les gros et menus fruits et paie chaque année 20 sols au curé de Gréville. Il a un manoir avec jardin et environ 10 vergées de terre et ailleurs dans ladite paroisse environ 17 vergées de terres labourables. Il touche en outre dix boisseaux de froment, mesure de Cherbourg, sur le moulin de la Roque, situé en ladite paroisse. Le curé paie dix deniers pour les frais de tournée et dix derniers pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 57, v°.)

Urville-Hague. — Ecclesia de Urville. Abbas Cesariburgi et prior de Vauvilla et presentant alternis vicibus. Abbas percipit in feodo de Haula duas garbas et prior in

feodo Foliot duas. Rector terciam per totam parochiam cum altalagio et valet pro vicario XV libr. Prior de Vauvilla C libr. Abbas Cesariburgi C libr. (*Livre noir*, f° 35, v°).

L'abbé de Cherbourg et le prieur de Vauville présentent alternativement à la cure d'Urville. L'abbé perçoit deux gerbes sur le fief de la Haule et le prieur deux également sur le fief Foliot. Le curé reçoit la troisième gerbe dans le reste de la paroisse avec l'autelage. L'église vaut 15 livres pour le desservant. Le prieur de Vauville taxé à 100 livres et l'abbé de Cherbourg à une somme égale. (*Livre noir*, f° 35, v°).

Urville-Hague. — Abbas de Cesar. et abbas de Cerascio sunt patroni ecclesie de Urvilla et hoc alternatim. Non est taxata ad decimas quia vicarius ejusdem non habet nisi quindecim libras redditur. Dictus vicarius percipit mediatem decime garbarum et prior de Vauvilla percipit aliam medietatem. Ibi est manerium partim in elemosina et partim in laico.feodo. Et habet sex virgatas vel cocirca in elemosina. Rector solvit pro circata XII denarios et pro capa espiscopi decem et octo den. (*Livre blanc*, f° 57.)

L'abbé de Cherbourg et celui de Cérisy sont patrons alternatifs de l'église d'Urville. Elle n'est pas taxée aux décimes attendu que le desservant n'a que 15 livres de revenu. Ledit desservant reçoit la moitié de la dîme des gerbes et le prieur de Vauville l'autre moitié. Là le presbytère est partie en aumône et partie en fief lai. Il contient 6 vergées ou environ en aumône. Le curé paie pour la tournée 12 deniers et 18 deniers pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 57).

Vasteville. — Ecclesia de Vasteville. Patronus abbas Cesariburgi percipit omnes garbas. Rector altalagium et habet elemosinam valentes circiter III, quarteria frumenti et valet XXI, libr. Abbas Cesariburgi, C. libr. (*Livre noir*, f° 65.)

L'église de Vasteville a pour patron l'abbé de Cherbourg qui perçoit toute la dime des gerbes. Le curé reçoit l'autelage et a en aumône la valeur d'environ trois quartiers de froment. L'église vaut 21 livres. L'abbé de Cherbourg taxé à C. livres. (*Livre noir*, f° 65.)

VASTEVILLE. — Abbas Beate Marie de Voto juxta Cesariburgo est patronus ecclesie de Vastevilla. Taxata est ad vigenti unam lib. Abbas percipit totam decimam bladorum. Rector percipit omnes alios fructus et habet manerium presbit. in elemosina que continet tam in clausura quam extra vigenti quatuor virgat. terre vel cocirca. In predicta parochia sunt due capelle sine dote. Rector solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi quinque solidos. (*Livre blanc*, f° 57.)

L'abbé de Notre-Dame-du-Vœu, proche Cherbourg, est patron de l'église de Vasteville qui est taxée à 21 livres. Cet abbé perçoit toute la dîme des blés. Le curé reçoit tous les autres fruits et a en aumône un presbytère qui contient tant sous clôture qu'en dehors environ 24 vergées de terre. Dans ladite paroisse existent deux chapelles sans revenu. Le curé paie 3 sols pour les frais de tournées et 5 sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 57.)

VAUVILLE.— Ecclesia de Vauvilla. Patronus abbas Cesariburgi. Prior de Vauvilla percipit duas garbas. Rector terciam et valet pro presbitero XL libr. Prior ejusdum loci VII libr. II sol. Abbas de Cesariburgo pro décima picis XL libr. (*Livre noir*, f° 36, v°.)

L'abbé de Cherbourg est patron de l'église de Vauville. Le prieur de Vauville perçoit deux gerbes. Le curé reçoit la troisième. L'église vaut quarante livres pour le curé. Le prieur taxé à VII livres II sols et l'abbé de Cherbourg à 40 livres pour la dime sur la pêche. (*Livre noir*, f° 36, v°.)

Vauville. — Abbas de Cerascio est patronus ecclesie de Vauvilla. Taxata est ad quadraginta lib. Rector percipit sextam partem garbarum et omnes alios fructus. Prior de Vauvilla percipit quinque partes garbarum. Rector solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi quinque solidos. (*Livre blanc*, f° 61.)

L'abbé de Cerisy est patron de l'église de Vauville qui est taxée à quarante livres. Le curé perçoit la sixième partie des gerbes et tous les autres fruits. Le prieur de Vauville reçoit cinq parties des gerbes. Le curé paie trois sols pour les frais de tournées et cinq sous pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 61.)

DOYENNÉ DE CARENTAN.

Carentan. — Ecclesia de Karentino. Patronus rex et sunt ibi duo rectores qui equaliter deserviunt et percipiunt. Excepto quod magister Symon in portione sua quator homines qui valent circiter VIII sol. Abbatissa de Pratellis percipit duas garbas et quatuor partes lini. Rectores percipiunt tertiam garbam et reponunt eamdem in grangia abbatisse et percipiunt de communi, antequam aliquid levetur, XVI quarteria bladi, quatuor videlicet frumenti, quatuor ordei, quatuor avene, quatuor leguminis. Item percipiunt tris partes lini. Item in festivitatibus Natalis, Purificationis, Assumptionis percipit ipsa abbatissa quatuor portiones candelarum tunc oblatorum ; rector tres portiones ; item in portione garbarum abbatisse. Percipit

rex fariaginem frumenti et valet pro Roberto IIII libr; item pro parte Ade IIII libr; abbatissa de Pratellis VI libr. (*Livre noir*, f° 16.)

Le roi est patron de l'église de Carentan qui a deux curés qui desservent et perçoivent chacun par moitié. Il faut en excepter maître Symon qui a dans sa portion quatre hommes valant environ VIII sols. L'abbesse de Préaux (1) reçoit deux gerbes et quatre parties de lin. Les curés reçoivent la troisième gerbe et la déposent dans la grange de l'abbesse et reçoivent de la communauté, avant tous autres, XVI quartiers de blé, savoir : quatre de froment, quatre d'orge, quatre d'avoine, quatre de légumes. De même, ils perçoivent trois parties de lin. De même, aux fêtes de Noël, de la Purification, de l'Assomption, ladite abbesse reçoit quatre portions des cierges d'oblation et le curé trois portions. Sur la portion des gerbes de l'abbesse, le roi perçoit la paille de froment. L'église vaut, pour Robert IIII livres, de même pour la part d'Adam IIII livres. L'abbesse de Préaux taxée à VI livres. (*Livre noir*, f° 16.)

Carentan. — Rex Francie est patronus ecclesie beate Marie de Karentonio pro duabus portionibus quarum quilibet taxata est ad quater vigenti libras. Rectores ambarum portionum percipiunt in grossis decimis tertiam partem videlicet quilibet sextam partem de hiis que ingrangiantur in communi. Abbatissa vero de Pratellis percipit residuum preterquam decimas novalium quas percipiunt dicti rectores. Portio domini Dyonisi le grant habet manerium et gardinum amortizat preterquam vigenti solidos et duobus albis caponibus debitis annui singulis Colino Aligot sup. manerium; super gardini parte quadam empta per dominum Thoman predecessorem debentur tres busselli fru-

(1) Au diocèse de Lisieux.

menti Guillelmo Maheut. Rectori debentur ab heredibus Nicholai de Bellomonte annuatim ad festum beati Michælis duo solid. Portione vero alteri debentur a Colino de Blovilla sexdecim solidi supra manerium quod fuit Alani Tirel et a Sebilla ejusdem Alani filia, supra eodem manerio duo solidi et a Cadoto vigenti den. Supra suo manerio quilibet rectorum solvit pro capa episcopi quinque solidos, pro circata qui libet tres solidos. Heredes Radulfi Le Hongre debent pro debita quinquaginta solidos. (*Livre blanc*, f° 68.)

Le roi de France est patron de l'église de la bienheureuse Marie de Carentan pour les deux portions, lesquelles sont taxées chacune à 80 livres. Les curés des deux portions perçoivent dans les grosses dîmes la troisième partie c'est-à-dire chacun le sixième de ce qui est engrangé en commun. L'abbesse de Préaux reçoit le reste, à l'exception de la dîme des novales que touchent lesdits curés. A la portion de maître Denis Legrant appartient un manoir et un jardin amortis à l'exception de 20 sols et deux chapons blancs, dus chaque année à Colin Aligot sur le manoir; sur la partie du jardin acquise par sire Thomas, prédécesseur, il est dû à Guillaume Maheut 3 boisseaux de froment. Sont dûs au curé par les héritiers de Nicolas Beaumont, chaque année à la fête du bienheureux Michel, deux sols. A l'autre portion il est dû par Colin de Blosville seize sols sur le manoir qui a appartenu à Alain Tirel, et par Sebille fille dudit Alain, 2 sols et par Cadot 20 deniers sur son manoir. Chacun des curés paie 5 sols pour la chape de l'évêque et 3 sols pour les frais de tournée. Les héritiers de Raoul Le Hongre doivent pour la débite 50 sols. (*Livre blanc*, f° 68.)

AUVERS. — Ecclesia de Auvers. Patronus abbas S^ti^-Salvatoris percipit omnes garbas et omnes elemosinas. Rector

altalagium solum et valet XL libr. Abbas S.-Salvatoris LXXVIII libr. (*Livre noir*, f° 16).

L'abbé de St-Sauveur est patron de l'église d'Auvers et perçoit toutes les gerbes et toutes les aumônes. Le curé ne reçoit que l'autelage. L'église vaut XL livres. L'abbé de St-Sauveur taxé à LXXVIII livres. (*Livre noir*, f° 16).

Auvers. — Abbas de Sancto Salvatore-Vicecomite est patronus ecclesie de Auveriis. Dictus abbas percipit omnes decimas bladorum et leguminum et rector omnes minutas decimas cum aliis pertinenciis ecclesie. Taxata est ecclesia ad quadraginta libras. Rector habet manerium conveniens unam virgatam terre et solvit pro capa episcopi decem solidos et pro circata sex solidos. (*Livre blanc*, fos 69 et 70.)

L'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte est patron de l'église d'Auvers. Ledit abbé perçoit toutes les dîmes de blé et de légumes et le curé toutes les menues dîmes avec les revenus de l'église. L'église est taxée à 40 livres. Le curé jouit d'un manoir et d'une vergée de terre ; il paie pour la chape de l'évêque dix sols et pour les frais de tournée six sols. (*Livre blanc*, fos 69 et 70).

Auville-sur-Vey. — Ecclesia de Auvilla. Patronus prior de Bohon percipit duas garbas. Rector tertiam cum altalagio et manerio in elemosina et debet dictus prior granchiam que est in manerio facere novam et manu tenere factam et est communis ad deciman imponendam et valet XXV libr. prior de Bohon XXV libr. (*Livre noir*, f° 17.)

Le prieur de Bohon est patron de l'église d'Auville et perçoit deux gerbes. Le curé reçoit la troisième avec l'autelage et un manoir en aumône. Ledit prieur doit faire à neuf et entretenir une grange qui est dans ledit manoir ; elle est destinée à mettre la dîme en commun. L'église vaut XXV livres, le prieur de Bohon pour XXV livres. (*Livre noir*, f° 17.)

Auville-sur-Vey. — Prior de Bohonnio est patronus ecclesie de Auvilla. Taxata est ad vigenti quinque libr. dictus prior percipit duas partes in decima parochie et rector terciam partem cum novalibus et aliis decimis et solvit pro debita quinque solidos, pro capa quatuor solidos, pro circata tres solidos et habet manerium in elemosina. (*Livre blanc*, f° 69.)

Le prieur de Bohon est patron de l'église d'Auville. Elle est taxée à 25 livres. Ledit prieur perçoit deux parts dans la dîme de la paroisse et le curé la troisième avec les novales et autres dîmes. Il paie 5 livres pour la débite, 4 sols pour la chape, 3 sols pour les frais de tournées et il a un manoir en aumône. (*Livre blanc*, f° 69.)

Auxais.— Ecclesia de Auseis. Patronus Ric. de Milleriis. Rector percipit omnes garbas consuevit reddere abbati Sti-Salvatoris IIII lib. Tur. Inhibitum est ei ne reddat. Item est ibi elemosina circiter unam acram in manerio et extra II virgat. et valet XXXIII libr. Abbas S.-Salvatoris IIII libr. (*Livre noir*, f° 17.)

L'église d'Auxais a pour patron Richard-de-Millières. Le curé reçoit toutes les gerbes et a coutume de rendre à l'abbé de St-Sauveur IIII livres tournois. Il lui est défendu de les payer. Là il existe en aumône environ un acre de terre dans le manoir et en dehors II vergées. L'église vaut XXXIII livres. L'abbé de St-Sauveur taxé à IIII livres. (*Livre noir*, f° 17.)

Le livre blanc ne fait point mention d'Auxais.

Beuzeville-sur-Vey. — Ecclesia de Bosevilla super Vada. Patronus Johannes de Bosevilla percipit duas garbas; rector tertiam cum altalagio et valet LIII libr. (*Livre noir*, f° 17.)

L'église de Beuzeville-sur-le-Vey a pour patron Jean de Beuzeville qui perçoit deux gerbes. Le curé reçoit la troi-

sième avec l'autelage. L'église vaut LIII livres. (*Livre noir*, fº 17.)

Beuzeville-sur-Vey. — Dominus Johannes de Pirou, miles, est patronus ecclesie de Beuzevilla et percipit, in parte parochie videlicet in territorio de Flinco, duas partes decime et rector tertiam partem, et in alia, decima magna ; similiter tertiam partem et capitulum Constanc. percipit duas partes et rector omnes alias decimas et jura ecclesie pertinent et solvit pro capa episcopi quatuor solidos, pro circata tres solidos et pro debita quatuor decim solidos. Rector percipit noval decimas et habet manerium in elemosina. Ecclesia taxta est ad quinquaginta quinque libras. (*Livre blanc*, fº, 68.)

Le seigneur Jean de Pirou, chevalier, est patron de l'église de Beuzeville et perçoit, dans la portion de la paroisse que l'on nomme le territoire de Flinc, deux parties de dîme et le curé la troisième partie ainsi que la grosse dîme dans le reste. De même il reçoit la troisième partie et le chapitre de Coutances deux parties. Le curé perçoit toutes les autres dîmes et les droits qui appartiennent à l'église. Il paie quatre sols pour la chape de l'évêque, trois sols pour les frais de tournées et quatorze sols pour la débite. Il perçoit les dîmes sur les novales et jouit d'un manoir en aumône. L'église est taxée à 55 livres. (*Livre blanc*, fº 68.)

Brévants. — Eccles de Bevran patroni duo Domina Lucia de Semilly pro feodo episcopi. Rector illius portionis percipit omnes garbas et reddit abbatisse Lexoviencis C sol. Item habet clausum juxta cimeterium que tenetur edificare. De alia portione dubium est quia contentio est inter priore Sti-Gabrielis et dominum ville scilicet Carbonnellum. Et sciendum est quod tota terra illa dividitur in tres portiones. Prima portio que continet undecim partes ville

pertinet ad Ricardum Carbonnel scutifer. Secunda portio que continet septem partes pertinet ad dictam Luciam. Tertia portio que continet quinque partes pertinet ad Thomam Baldivinum et jus patronus earundem in portioni feodi dicti R. Carbonnel. Percipit prior S. Gabrielis omnes decimas majores. Rector ejusdem percipit altalagium et minutas decimas cum tertia garba feodi dicti Baldiv. Capitulum Constantiensis duas garbas quas habet R. Baldivinus pr in firman quo adjuxerit pro uno quarterio frumenti. Item ibidem percipit abbas S^ti^-Laudi IIII quarteria ordei et valet pro Roberto le Mercier XX, libr. Item pro alia parte XX, libr. Prior S. Gabrielis exemptus II quarteria ordei, Abbatissa Lexov. C. libr. Abbas S. Laudi, X, libr. (*Livre noir*, f° 17).

L'église de Brévants a deux patrons. La dame Lucie de Sémilly pour le fief de l'évêque. Le curé de cette portion perçoit toutes les gerbes et rend C sols à l'abbesse de Lisieux. Le même curé possède un clos près du cimetière qu'il est tenu d'entretenir. Le patronage de l'autre portion est douteux parce qu'il y a contestation entre le prieur de Saint-Gabriel et le seigneur du lieu nommé Carbonnel. Il est à savoir que toute cette terre est divisée en trois portions. La première portion qui contient onze parties du tout appartient à Richard Carbonnel, écuyer. La seconde portion qui contient sept parties appartient à la susdite Lucie. La troisième portion qui contient cinq parties appartient à Thomas Baudoin avec le droit de patronage. Dans la portion du fief dudit R. Carbonnel, le prieur de Saint-Gabriel reçoit toutes les grandes dîmes. Le curé perçoit l'autelage et les menues dîmes avec la troisième gerbe du fief dudit Baudoin. Le chapitre de Coutances reçoit deux gerbes que Baudoin prêtre tient à bail viager pour un quartier de froment. Là l'abbé de Saint-Laud perçoit IIII quartiers d'orge. L'église vaut pour Robert le mercier XX livres. De même

l'autre partie XX livres. Le prieur de Saint-Gabriel taxé pour II quartiers d'orge, l'abbesse de Lizieux taxée à C livres, l'abbé de Saint-Laud à X livres, (*Livre noir*, f° 17).

Brévants. — Dominus de Haula est patronus ecclesie de Brevant pro quadam portione taxata est ad vigenti quinque lib. Rector percipit totam decimam feodi dicti patroni, exceptis centum solidis quos percipit abbat Lexoviencis supra decimam dicti rectoris qui quidem rector percipit omnes alias decimas et jura ad ecclesiam pertinentia. Pro debita debentur quatuordecim solidos quatuor den; pro capa episcopi decem solidos; pro circata sex solidos et de hiis predictis que pertinent ad dominum episcopum rector hujus portionis solvit tertiam partem et alia portio solvit duas partes. Rector habet manerium in elemosina. Ibi est quedam capella Ste-Anne cujus dominus de Brevant est patronus et percipit capellanus ejusdem omnes fructus de dicte capelle. (*Livre blanc*, f° 68).

Le seigneur de la Haule est patron de l'église de Brevants qui, pour une portion, est taxée à 25 livres. Le curé reçoit toute la dîme du fief dudit patron, excepté cent sols que perçoit l'abbesse de Lizieux sur la dîme dudit curé qui reçoit toutes les autres dîmes et droits appartenant à l'église. Pour la débite il est dû 14 sols et 4 deniers; pour la chape de l'évêque dix sols; pour les frais de tournées six sols, et des droits ci-dessus, qui appartiennent au seig. évêque, le curé de cette portion paie la troisième partie et l'autre portion deux parties. Le curé possède un manoir en aumône. Là est une chapelle dite de Sainte-Anne, dont le seigneur de Brevants est patron; le chapelain perçoit tous les fruits de ladite chapelle. (*Livre blanc*, f° 68).

Catz. — Ecclesia de Kaz. Patronus abbas Montisburgi et percipit duas garbas. Rector tertiam cum altalagio et ele-

mosinis circiter IIII vergatis in manerio et extra et valet XXV libr. Abbas Montisburgi XXXVI libr. (*Livre noir*, f° 17.)

L'église de Cats a pour patron l'abbé de Montebourg qui perçoit deux gerbes; le curé reçoit la troisième avec l'autelage et en aumône environ IIII vergées tant dans le manoir qu'en dehors. L'église vaut XXV livres. L'abbé de Montebourg taxé à XXXVI livres. (*Livre noir*, f° 17).

Catz. — Abbas de Montisburgo est patronus ecclesie de Caz. Taxata est ad trigenta quinque libr. Dictus abbas percipit duas partes decime bladorum et rector terciam partem cum minutis decimis et habet manerium et virgatam et dimidium terre vel cocirca et solvit pro capa episcopi quatuor solidos pro circata tres solidos et pro debita septem solidos et septem donarios. (*Livre blanc*, f° 69).

L'abbé de Montebourg est patron de l'église de Cats qui est taxée à 35 livres. Ledit abbé perçoit deux parties de la dîme des blés et le curé la troisième partie avec les menues dîmes. Il a un manoir et environ une vergée et demie de terre; paie 4 sols pour la chape de l'évêque, trois sols pour les tournées et sept sols sept deniers pour la débite. (*Livre blanc*, f° 69.)

Meautis. — Ecclesia de Meautiz patronus abbas Cadomi percipit duas garbas per totum, excepto feodo de Ausmenvillo in quo prior de Bohon percipit duas garbas, persona percipit tertiam per totam parochiam et est ibi quedam capella in qua presbiter habet curam et valet Meautiz et capella de Donvilla, deducto presbiterio, IIII lib. Abbas de Cadomo CX lib. (*Livre noir*, f° 16.)

L'église de Meautis a pour patron l'abbé de Caen qui perçoit deux gerbes sur le tout, excepté sur le fief d'Aumesnil dans lequel le prieur de Bohon perçoit deux gerbes.

Le curé perçoit la troisième par toute la paroisse. Il y a là une certaine chapelle que le curé dessert. Meautis et la chapelle de Donville, le presbytère déduit, valent IIII livres ; l'abbé de Caen taxé à CX livres. (*Livre noir*, f° 16.).

MEAUTIS. — Abbas Cadomi est patronus ecclesie de Meautiz. Taxata est ad quatuor viginti libras. Dictus abbas percipit duas partes decime et rector terciam partem. Capella de Donville est in parachia cujus dictus abbas patronus. Rector percipit omnes fructus ejusdem capelle. Solvit pro circata quinque solidos et pro capa episcopi decem solidos. (*Livre blanc*, f° 69).

L'abbé de Caen est patron de l'église de Meautis qui est taxée à 80 livres. Ledit abbé perçoit deux portions de dîmes et le curé la troisième. Il y a dans la paroisse une chapelle de Donville dont ledit abbé est patron. Le curé perçoit tous les fruits de cette chapelle. Il paie pour les frais de tournées cinq sols et pour la chape de l'évêque dix sols. (*Livre blanc*, f° 69).

MONTMARTIN-EN-GRAIGNE. — Ecclesia Montis Martini patroni duo Rob. de Monte Martini pro portione pedis ligni, videlicet feodi Patriz et percipit cum participibus suis duas garbas. Rector terciam alterius portionis patronus et percipit similiter duas garbas cum participibus. Rector illius terciam cum altalagio. Ibidem sunt due capelle videlicet sanctus Nicholaus patronus rex. Capellanus percipit decimam omnium proventum deveniencium ad manum regis cum elemosinis et valet circiter XX, lib. Alia capella Sti-Marculphi patronus Patriz. Capellanus percipit circiter LX sol, exceptis communibus pasturis et valet pro Guillelmo IIII lib. et C sol. Item pro alia parte Mathei IIII lib. C sol. (*Livre noir*, f° 17).

L'église de Montmartin a deux patrons, Robert de Mont-

martin pour la portion dite Red de Bois, savoir le fief Patrix et perçoit deux gerbes avec ses co-participants. Le curé, patron de l'autre portion, perçoit la troisième et pareillement deux gerbes avec ses co-participants. Le curé de cette portion touche la troisième avec l'autelage. Il y a là deux chapelles, savoir Saint-Nicolas dont le roi est patron. La chapelain perçoit la dîme de tous les produits arrivant à la main du roi ainsi que les aumônes valant environ XX livres. L'autre chapelle dite de Saint-Marcouf a Patrix pour patron. Le chapelain perçoit environ LX sols outre les communes pâtures. L'église vaut pour Guillaume IIII livres et C sols. De même pour l'autre portion de Mathieu reçoit IIII livres C sols. (*Livre noir*, f° 17).

Montmartin-en-Graigne. — Ecclesia Montismartini in Grainao pro portione vulgariter nuncupata *Des cinq* est patronus dominus Radulphus de Hamas. Rector alterius portionis dicti loci quam sibi difforciavit rex afferens jus presentandi ad ipsam portionem sibi debere pertinere pro quadam vacatione unica et etiam Johannes de Leseaux, scutifer, dominus temporalis feodi Patriz, afferens hujusmodi patronatum ad ipsum pertinere. Sup. quibus debatis et litibus obtinuit contra ipsos dictus de Hamas videlicet in assisiis regiis de jure patronatum contra dictum de Leseaux et contra regem in scacario paschali tento Cadomi anno nonagesimo secundo in quo scacario procurator regis procuraverat hujusmodi casum advocari per arrestum super hec datum in quoquidem aresto expresse canet hujusmodi jus patronatus et presentandi ad dictam portionem *Des cinq* prefato domino Radulpho de Hamas hereditarie pertinere. Virtute cujus arresti Jacobo Basini, clerico sigillifero Constanciensis, fuit collata hujusmodi portionis ad presentationem dicti de Hamas. Domini Guillelmi tunc episcopi Constanc. qui Jacobz dicte portionis assecutus fuit

virtute hujusmodi possessionem pacificam. Rector debet pro capa episcopi V. solidos. (*Livre blanc*, fº 69, vº).

L'église de Montmartin-en-Graigne, pour la portion nommée vulgairement *Des Cinq*, a comme patron sire Raoul de Hamas. Ce patronage lui a été contesté par le curé du lieu qui s'attribuait, par privilége royal, le droit de présentation pour une vacance, et aussi par Jean de Leseaux, écuyer, seigneur temporel du fief Patrix, qui prétendait que ce patronage lui appartenait. Sur ces débats et litiges le susdit de Hamas obtint un arrêt savoir aux assises royales de patronage contre ledit de Leseaux, et contre le roi à l'échiquier de Pâques tenu à Caen l'an 1292. A cette séance de l'échiquier le procureur du roi avait fait appeler cette cause par un arrêt qui avait été rendu à cet égard, arrêt portant expressément que le droit de patronage et de présentation à la portion dite *Des Cinq* appartenait à sire Raoul de Hamas par droit d'hérédité. En vertu de cet arrêt Jacques Bazin, clerc et scelleur de Coutances, fut pourvu de ladite portion sur la présentation dudit de Hamas. De cette manière le seigneur Guillaume, alors évêque de Coutances, mit en possession tranquille de cette portion Jacques susnommé. Le curé doit pour la chape de l'évêque V sols. (*Livre blanc*, fº 99, vº.)

Sᵗ-André-de-Bohon. — Ecclesia de Bohon patronus prior dicti loci et percipit omnes garbas. Rector altagium tantum et quasdam elemosinas que continent circiter duas acras et valet XV libr. pro vicario. Prior ejusdem loci exemptus. IIII libr. (*Livre noir*, fº 16, vº).

L'église de Bohon a pour patron le prieur du lieu qui perçoit toutes les gerbes. Le curé a l'autelage et certaines aumônes qui contiennent environ deux acres. L'église vaut XV livres pour le desservant. Le prieur qui est exempt est taxé à IIII livres. (*Livre noir*, fº 16, vº.)

St-André-de-Bohon. — Prior de Santo Georgio de Bohonnio est patronus ecclesie S. Andre de Bohonnio et percipit omnes decimas bladorum, excepta tercia parte decime bladorum crescencium in territorio prioris de Marchesiet quod vocatur la Piteboudiere quam tertiam partem rector percipit ratione novalium et habet manerium presbiteratus et novem virgatas terre elemosina et unam quarterium frumenti ad mensuram de Bohonnio et percipit omnes minutas decimas. Ecclesia non excedit ad taxationem quindecim libr. Solvit pro circata tres solides et pro capa episcopi sex solidos. (*Livre blanc*, f° 68, v°).

Le prieur de Saint-Georges-de-Bohon est patron de l'église de Saint-André-de-Bohon et perçoit toutes les dîmes des blés, à l'exception de la troisième partie des blés croissant sur le territoire du prieuré de Marchésieux qui est appelé la Piteboudière. Le curé perçoit cette troisième partie à raison des novales. Il a un manoir presbytéral, neuf vergées de terre en aumône avec un quartier de froment à la mesure de Bohon et toutes les menues dîmes. La taxation de l'église ne dépasse pas quinze livres, elle paie trois sols pour les tournées et six sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 68, v°).

Sainteny. — Ecclesia de Sanctineyo. Patronus prior dicti loci percipit duas garbas, vicarius percipit tertiam garbam per totam parochiam et tertiam partem altalagii. Predictus prior duas et redit inde capitulo Const. VI gallinas et habet vicarius manerium in elemosina continens circiter unam acram et valet C. libr. Prior ejusdem loci II libr. (*Livre noir*, f° 17, v°).

L'église de Sainteny a pour patron le prieur du lieu qui perçoit deux gerbes ; le desservant la troisième gerbe par toute la paroisse et la troisième partie de l'autelage. Ledit prieur en reçoit les deux tiers et en rend au chapitre de

Coutances VI poules. Le desservant a en aumône un manoir contenant environ un acre de terre et valant C livres. Le prieur taxé à II livres. (*Livre noir*, f° 17, v°).

SAINTENY. — Apud Blibou capella S^ti^-Vincenti. Patronus Guilelmus de Haya et dominus de Ponte falsi. Capellanus percipit garbas que valet circiter XL libr. Sepultura et jure ejusdem sepulture que spectant ad priorem et rectorem de Sanctineyo et valet XL lib. (*Livre noir*, f° 17).

A Bléhou est la chapelle Saint-Vincent. Le patron est Guillaume de la Haye, seigneur de Pontfarci. Le chapelain perçoit les gerbes valant environ XL livres. La sépulture et le droit de sépulture appartiennent au prieur et au curé de Sainteny. La chapelle vaut XL livres. (*Livre noir*, f° 17.)

SAINTENY. — Abbas S^ti^-Nicholai Andegavensis est patronus ecclesie de Sanctineyo. Taxata est ad centum libr. Prior percipit duas partes decime omnium grossorum et minutorum et rector tertiam partem et habet manerium et circa tres virgatas terre in elemosina. Solvet pro circata sex solidos et pro capa episcopi quatuordecim solidos. (*Livre blanc*, f° 69.)

L'abbé de Saint-Nicolas d'Angers est patron de l'église de Sainteny. Elle est taxée à cent livres. Le prieur perçoit deux parties des grosses et menues dîmes et le curé la troisième partie. Ce dernier a un manoir et environ trois vergées de terre en aumône. Il paie pour les tournées six sols et pour la chape de l'évêque quatorze sols. (*Livre blanc*, f° 69.)

SAINT-GEORGES-DE-BOHON. — Ecclesia S. Georgii de Bohon. Patronus dictus prior et percipit omnes decimas majores, minutas et oblationes. Exceptis oblationibus pro

defunctis et denariis cimeterii, visitationis et confessionum et habet victum suum cum monachiis et equo suo fenum sine avena et valet XV lib. (*Livre noir*, f° 16, v°.)

Eglise de Saint-Georges de Bohon. Le susdit prieur en est patron et perçoit toutes les dîmes grandes, petites et les oblations. Il n'y a d'exception que pour les oblations relatives aux défunts, aux deniers du cimetière, des visites et confessions. Il a sa nourriture avec les moines et son cheval reçoit le foin sans avoine. Valeur XV livres. (*Livre noir*, f° 16, v°.)

St-GEORGES-DE-BOHON. — Prior de Bohonnio est patronus ecclesie S^{ti}-Georgei de Bonhonnio et percipit omnes decimas totius parochie tam grossas quam minutas et omnes alios fructus ad dictam ecclesiam pertinentes, excepto uno denario qualibet die dominica et aliis diebus quibus rector celebraverit quem denarium percipit. Rector jacet in quadam camera prioratus et est commensalis prioris et conventus. In dicta parochie est quedam capella que dicitur Lermitage et est annexa prioratui cujus omnia jura pertinent sacriste prioratus. Item dictus rector solvit pro circata tres solidos et pro capa episcopi sex solidos. (*Livre blanc*, f° 68, v°.)

Le prieur de Bohon est patron de l'église de Saint-Georges de Bohon et perçoit toutes les dîmes de la paroisse, tant grosses que menues, ainsi que tous les autres fruits appartenant à ladite église. Il n'y a d'exception que pour un denier que le curé reçoit chaque dimanche et les autres jours où il officie. Le curé couche dans une chambre du prieuré et est le commensal du prieur et du couvent. Dans ladite paroisse il y a une chapelle qu'on nomme l'Ermitage, qui est annexée au prieuré et dont tous les droits appartiennent au sacristain du prieuré. Le curé paie trois sols pour les tournées et six sols pour la chape de l'évêque. (*Livre blanc*, f° 68.)

SAINT-HILAIRE-PETITVILLE. — Ecclesia Santi-Hylarii patronus abbas de Longues percipit duas garbas per totum, excepto feodo a lesprevier in quo rector ecclesie Santi-Peregrini. Rector L.-Hylarii percipit terciam per totam parochiam et valet LV libr. Abbas de Longues LX libr. (*Livre noir*, f° 16, v°.)

L'église de Saint-Hilaire a pour patron l'abbé de Longues, qui reçoit deux gerbes par toute la paroisse, excepté dans le fief *A. Lespervier* où perçoit le curé de Saint-Pellerin. Le curé de Saint-Hilaire reçoit la troisième gerbe dans toute la paroisse, valeur LV livres. L'abbé de Longues, taxé à LX livres. (*Livre noir*, f° 16, v°.)

SAINT-HILAIRE-PETITVILLE. — Abbas de Longues Bajocensis diocesis est patronus ecclesie Santi-Hylarii juxta Karentonium et capelle S.-Jacobi que est in parochia et percipit duas partes decime garbarum. Rector percipit terciam et quatuor decim quateria ordei pro novalibus. Ecclesia taxta est ad quinquaginta duas libras. Rector solvit pro capa episcopi tres solidos et pro circata sex solidos et percipit totum altalagium et omnes minutas decimas et habet manerium in elemosina et septem virgatas terre elemosine. (*Livre blanc*, f° 68, v°.)

L'abbé de Longues au diocèse de Bayeux est patron de l'église de Saint-Hilaire, près Carantan, et de la chapelle Saint-Jacques qui est dans la même paroisse. Il touche deux parts de la dîme des gerbes. Le curé perçoit la troisième et 14 quartiers d'orge pour les novales. L'église est taxée à 52 livres. Le curé paie pour la chape de l'évêque trois sols et pour les tournées six sols. Il perçoit tout l'autelage et toutes les menues dîmes ; il a en aumône un manoir et sept vergées de terre. (*Livre blanc*, f° 68, v°.)

SAINT-PELLERIN. — Ecclesia Santi Peregrini patronus Patriz. Rector percipit omnia. *Livre noir*, f° 17.)

L'église de Saint-Pellerin a Patriz pour patron. Le curé perçoit tout. (*Livre noir*, f° 17.)

SAINT-PELLERIN. — Dominus de Angervilla est patronus ecclesie de Angervilla (sic). Taxata est ad centum et decem libras. Rector percipit omnes fructus et decimas parochie et habet manerium conveniens unam acram vel cocirca pro cujus parte facit custoriam. Solvet quatuor solidos pro capa episcopi, pro circata tres solidos et pro debita septem solidos et quatuor denarios. (*Livre blanc*, f° 69.)

Le seigneur d'Angerville est patron de l'église. Elle est taxée à cent dix livres. Le curé perçoit tous les fruits et dîmes de la paroisse; il a un manoir comprenant environ un acre de terre pour lequel il fait la coutrerie. Il paie quatre sols pour la chape de l'évêque, pour les frais de tournées trois sols et pour la débite sept sols quatre deniers. (*Livre blanc*, f° 69.)

APPENDICE.

Les pouillés ou polyptiques, dans leur acception la plus générale, désignent toute sorte de livre de cens ou de cadastre, appelés *libri censuales* dès le IVe siècle. Cassiodore parle de ces polyptiques comme représentant l'état des impôts et des charges publiques. Marculfe dit qu'ils contenaient tous les sujets du royaume sur lesquels se faisait la répartition des impôts. Quelques églises avaient des polyptiques sur lesquels étaient consignés les titres de leurs biens et droits, et qui servaient au besoin en justice. On connaît les polyptiques sous divers noms. Dès le IXe siècle

on disait: *Poleticum* et *puletum* ; et ensuite *polectium, politicum, pulegium, pollegiticum.* C'est de là qu'est venu le nom moderne de *pouillé* que porte la présente publication et qui a été donné aux registres des chambres ecclésiastiques, qui contiennent le dénombrement de tous les bénéfices du diocèse, avec leurs revenus. Indépendamment des pouillés de Coutances on en connaît plusieurs autres, tels que ceux de Saint-Germain-des-Prés, dits de l'abbé Irminon, et de Saint-Remy de Reims, qui remontent au IXe. M. Guérard a publié il y a quelques années le premier de ces monuments. C'est un recueil des plus intéressants sur l'état des personnes et des propriétés au temps de Charlemagne, et auquel est joint un travail fort savant sur les nombreuses questions qui se présentent à résoudre dans l'histoire de la constitution de la société à cette époque reculée.

Au moment où je terminais la présente publication, mon illustre ami M. Léopold Delisle me communiqua, à Teurthéville-Hague où il vint m'honorer de sa visite le 26 août 1869, le texte latin du *Livre noir* du diocèse de Coutances. Il entreprenait une édition latine de ce pouillé du XIIIe siècle pour le tome 23e in-fo du *Recueil de l'histoire de France*, publié pour l'académie des Inscriptions. Ce travail, en partie imprimé, contient les notes les plus savantes pour l'intelligence du texte latin dû aux soins de Jean d'Essay.

M. Léopold Delisle et mon savant ami M. Le Cardonnel, archiviste du diocèse de Coutances, ont bien voulu m'accorder leurs conseils pour la présente publication.



UNE HEURE CHEZ NINON [1]

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS

PAR

Charles FRIGOULT,

Représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre de Cluny, le 3 juillet 1868

LE BOUDOIR DE NINON

SCÈNE PREMIÈRE

LE MARQUIS, YVONNE

LE MARQUIS

Yvonne, fait-il jour chez ta maîtresse ?

YVONNE

Non,

Pas encore, monsieur le marquis.

LE MARQUIS, *soupirant.*

Ah ! Ninon !

YVONNE

Vraiment ! quoi ! vous l'aimez toujours ?

LE MARQUIS

Toujours. — Yvonne,

(1) En vente à la librairie internationale chez les éditeurs de cette pièce, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 15, boulevard Montmartre, Paris.

Tu pourrais me servir...

YVONNE

Moi, monsieur !

LE MARQUIS

Toi, friponne !

YVONNE

Et puis-je demander à monsieur le marquis ?...

LE MARQUIS

Oui, ma belle, un baiser... Voilà.

YVONNE

Bien mal acquis
Ne profite jamais.

LE MARQUIS

Alors, je vais le rendre.

YVONNE

A ma maîtresse, soit!...

LE MARQUIS

Voudra-t-elle le prendre ?

YVONNE, *riant*

Je m'en informerai.

LE MARQUIS

Charmante ! Elle était là
Tout à l'heure.

YVONNE

Comment devinez-vous cela ?

LE MARQUIS, *avec sentiment*

L'astre aux rayons de feu, disparu dans l'espace
D'une vapeur dorée illumine sa trace ;
Et dans l'air embaumé d'une douce senteur,
On connaît son passage au parfum de la fleur.
Elle était là, te dis-je. Ah ! tiens ! de son visage
Ce miroir a gardé la gracieuse image ;
Sur ces moelleux coussins son corps souple a laissé
Ces plis voluptueux, qu'un vertige insensé
Anime à mes regards de poses adorables.
Son sourire charmant, ses grâces ineffables,
Je les vois, et j'admire, et mon cœur éperdu...

SCÈNE II

LE MARQUIS, YVONNE, LE COMTE

LE COMTE, *entrant*

Continuez, monsieur... je n'ai rien entendu...

YVONNE, *à part*

Le paon qui vient chanter auprès de la fauvette.

LE COMTE

Donc, vous aimez Ninon, vous l'aimez en poëte !

LE MARQUIS, *avec humeur*

Comte !

LE COMTE, *railleur*

Et de votre épée, ô vainqueur sans égal,
Vous taillez une plume à faire un madrigal.

LE MARQUIS

Pour Dieu ! comte, cessez ! trève de raillerie.

LE COMTE, *de même*

Vos pères, nobles preux de la chevalerie,
Combattaient pour leur dame...

LE MARQUIS, *irrité*

Et pour leur roi ; leur fils
Ne dégénère pas, à moi, comte !

LE COMTE

Marquis !
Ce mouvement me plaît.

YVONNE

Oh ! messieurs !

LE COMTE

Je l'avoue,
Mon sang de frondeur bout et me monte à la joue,
Quand je vois ces muguets, flatteurs du Mazarin...

YVONNE

Bon Dieu ! mais il est mort.

LE COMTE

Eh ! qu'importe !
(*Au marquis*) A demain.

LE MARQUIS, *avec une nuance d'ironie*

Vous êtes mon rival ?

LE COMTE

Hélas ! oui. — Belle Yvonne,

Que devient donc Ninon ?

YVONNE

Ce qu'elle devient ?... Nonne !

LE MARQUIS

Tu dis ?

YVONNE

Je dis, monsieur, qu'elle veut au couvent
Expier ses erreurs.

LE COMTE

Quelle folle !

YVONNE

Souvent
Le démon est vaincu lorsque moins on y pense.

LE MARQUIS

Quoi ! Ninon au couvent ?... C'est un crime !

LE COMTE

Une offense !

LE MARQUIS

Impossible !

YVONNE, *hypocritement*

Son cœur par la grâce est touché.

LE COMTE *brusquement*

Peuh !... l'accompagnes-tu ?

YVONNE

Je n'ai pas de péché
A pleurer...

LE COMTE, *de même*

Ah ! bah ! cherche un peu.

YVONNE, *baissant les yeux*

Monsieur le comte !

LE COMTE, *éclatant*

Ah ! l'on se convertit ici !... C'est une honte !

LE MARQUIS, *tristement*

Tu railles, n'est-ce pas ?

YVONNE

Non ; vrai comme je dis ;
J'en jure, s'il le faut, ma part de paradis !

LE COMTE

La belle caution !

YVONNE

Hélas !

LE COMTE, *hors de lui*

Va-t'en au diable !

LE MARQUIS

Ah ! cruelle Ninon !...

SCÈNE III

LES MÊMES, CHAPELLE, *un peu aviné.*

CHAPELLE

Quel vacarme effroyable !
Du milieu de la rue on entendait vos cris.

YVONNE, *à part*

Ah ! Chapelle !...

CHAPELLE

Salut, messeigneurs !...

YVONNE, *à part*

Il est gris !...

CHAPELLE

Enchanté de vous voir !... Tudieu ! la triste mine !

(Le comte et le marquis se sont éloignés chacun d'un côté de la scène ; Chapelle va au comte, qui lui tourne le dos ; il va ensuite au marquis, qui en fait autant.)

Cher comte !... et vous aussi, marquis !... Ah ! je devine !
La charmante Ninon insensible à vos feux...

LE COMTE, *brutal*

Eh ! monsieur le poëte !...

CHAPELLE, *avec une compassion comique*

Ah ! je vous plains tous deux !
Hélas ! hélas ! hélas !

LE MARQUIS, *sèchement*

Plus un mot, je vous prie.

CHAPELLE, *éclatant de rire*

Ah ! ah ! ah ! permettez, messeigneurs, que je rie ;
J'aime bien mieux cela, pour beaucoup de raisons.

LE COMTE

Lesquelles, s'il vous plaît, beau faiseur de chansons ?

CHAPELLE

Eh ! ma foi, vous venez d'en dire une, cher comte :
Les pleurs, dans la chanson, n'entrent jamais en compte ;
Foin des tristes amours noyés dans le chagrin.

LE MARQUIS, *railleur*

Vous aimez mieux, monsieur, les noyer...

CHAPELLE, *saluant*

Dans le vin !
Cette rime enivrante arrive à pleine bouche.
Imitez mon exemple : une beauté farouche
Dans un jour de caprice, a-t-elle méprisé
L'amour tendre et soumis à ses pieds déposé ?
Point de soupirs perdus !... Abandonnez la belle :
Une autre vous attend, moins froide et moins rebelle,
Adorable maîtresse au long col gracieux,
Cédant sans pruderie aux transports amoureux,
Pétillante d'ardeur et versant dans votre âme,
De son sein embrasé la délirante flamme,
Jusqu'à ce qu'épuisée et mourant de plaisir,
Elle ait de son amant assouvi le désir.
O bouteille, ma mie !

LE COMTE

Eh ! voilà mon ivrogne !

YVONNE

Vous ne rougissez pas ?

CHAPELLE

Oh ! je suis sans vergogne !
L'amour, ma belle enfant, offre un bonheur bien doux,
Mais... un seul ! Et le vin nous les prodigue tous.

YVONNE

Si l'on vous entendait...

CHAPELLE

Chut !

YVONNE

Ah ! monsieur Chapelle !

CHAPELLE

Gentille Yvonne !

YVONNE

Ah ! fi !

CHAPELLE

La charmante, la bélle,
L'adorable Ninon, la déesse du lieu
Veut-elle recevoir..,

YVONNE *tristement*

Votre dernier adieu ?
Hélas !

CHAPELLE

Ninon se meurt !

YVONNE

Ah ! monsieur, elle est morte...
Au monde !

CHAPELLE, *surpris*

Morte au monde ! Eh ! le diable m'emporte
Si je comprends un mot. Voyons, explique-moi...
Parle donc !

YVONNE

Demandez à ces messieurs.

(*Elle sort.*)

SCÈNE IV

LE MARQUIS, LE COMTE, CHAPELLE

CHAPELLE

Ma foi !
Je m'y perds, messeigneurs; dites-moi, je vous prie...
Je devine, pardieu, quoi ! Ninon se marie.
Qui l'aurait cru jamais ?

LE COMTE

Eh ! morbleu ! maître fou !
Vous divaguez !...

CHAPELLE

Tant mieux ! Voir un pareil bijou
Dans les mains d'un mari ! Quelque jaloux, un rustre !
De ses reflets brillants laisser ternir le lustre !
Impossible ! Qui donc vient nous l'enlever ?

LE MARQUIS

Dieu !

LE COMTE

Le diable !

CHAPELLE

Permettez. Ninon connait fort peu
L'un, beaucoup l'autre ; alors, j'imagine, cher comte...

LE MARQUIS

Eh Ninon se retire au couvent !

CHAPELLE, *éclatant de rire*

Le beau conte !
Au couvent, elle ! ah ! ah !

LE MARQUIS, *impatienté*

Que trouvez-vous donc là
De risible ?

CHAPELLE, *les regardant tour à tour*

La chose est donc vraie ?

LE MARQUIS

Oui !

CHAPELLE, *résolument*

Cela
Ne sera pas.

LE COMTE

Qui donc l'empêchera ?

CHAPELLE, *de même*

Moi-même.

LE MARQUIS

Vous ?

CHAPELLE, *froidement*

Moi !

LE COMTE

Pourquoi? Comment?

CHAPELLE, *de même*

Attendu que je l'aime.

LE COMTE, *avec hauteur*

Par la sambleu, monsieur !...

CHAPELLE, *du même ton*

Monsieur, par la sambleu !

LE MARQUIS

Impertinent !

LE COMTE

Il faut que je vous coupe un peu
Les oreilles, petit poëte !

CHAPELLE

Votre épée
S'ennuie au fourreau. Bon, elle est inoccupée
Depuis un trop long temps. C'est très-fâcheux. Je sais
Que vous êtes un grand ferrailleur, fort bien ; mais
Si vous croyez pour plaire enfanter des merveilles
Que d'aller à Ninon présenter mes oreilles,
Comte, vous vous trompez ; c'est un présent fort laid
Que vous lui feriez-là. Raisonnons, s'il vous plait.
Nous aimons tous les trois Ninon ; point de querelle.
Croyez-moi, messeigneurs, unissons-nous contre elle.
Dans sa tête exaltée un projet insensé
Vient de surgir ; il faut l'en chasser.

LE MARQUIS, *railleur*

Bien pensé !

LE COMTE, *toisant Chapelle*

Il est ivre à moitié ; je le trouve superbe.

CHAPELLE, *saluant*

In vino veritas. Vous savez le proverbe.

LE MARQUIS, *riant*

Il persuaderait, avec cet aplomb-là !

CHAPELLE, *Il tend la main au marquis, puis au comte, qui hésitent d'abord.*

Touchez là, cher marquis, et vous, comte. Voilà.

Aucun n'apportera d'obstacle ni d'entrave
A ses rivaux.

LE MARQUIS

Sans doute. Au plus digne !

LE COMTE

Au plus brave !

CHAPELLE

Au plus brave ! Eh bien, comte, à l'assaut, ventrebleu !

SCÈNE V

LES MÊMES, NINON

NINON

Quel sujet important allume un pareil feu ?

CHAPELLE

Lequel ? barbare !...

LE MARQUIS

Ingrate !

NINON

Et vous, comte ?

LE COMTE

J'enrage.

NINON

Allons donc, jetez-moi votre injure au visage ;
Vous êtes en retard.

LE COMTE, *la regardant*

Si belle ! et pas de cœur !

NINON

Hélas !

(*Riant*) Comte ! Je l'ai tout dépensé !

(*Tristement.*)

La fleur
De mes premiers beaux ans vite s'est effeuillée,
Et la tige, aujourd'hui, honteuse, dépouillée,
Au souffle impur du soir redoutant de mourir,
Dans un sol plus propice aspire à refleurir !

CHAPELLE, *à part*

Tiens, tiens, tiens !

LE COMTE, *à part*

Ah ! mon Dieu !

LE MARQUIS

Ninon ! Ah ! quel blasphème !
Le sol le plus propice est le sol où l'on aime ;
Et la femme, charmante et douce fleur, un jour
S'étiole, se fane et périt sans amour.

NINON, *avec mélancolie*

L'amour !... Ah ! cher marquis...

LE MARQUIS

N'allez pas en médire.

LE COMTE, *brusquement*

Ah ! laissez-la plutôt nous le faire maudire.

NINON

Très bien, comte, l'amour en ce siècle éhonté
N'est qu'un jeu de l'humeur et de la vanité.

CHAPELLE

Qu'entends-je !... de Ninon dévote, j'en appelle
A Ninon la rieuse.

NINON

Ah ! mon pauvre Chapelle !
Vous, chantre du plaisir et du gai sans-souci,
Philosophe joyeux, vous y croyez aussi !
Mais votre amour, à vous, poëte au cœur frivole,
Glisse de faux serments dans une chanson folle,
C'est un feu passager, c'est un aveugle instinct
Que la mousse du verre en un instant éteint.

CHAPELLE

Nous sommes chez Ninon, c'est bien là sa demeure,
Mais le temple a vu fuir la déesse, ou je meure,
Et son ombre moqueuse ici trompant nos sens
De son autel brisé repousse notre encens.
C'est une impiété !

NINON

Vraiment !

LE MARQUIS

Un sacrilége !

LE COMTE

Oh ! nous vous poursuivrons, et quant à moi dussé-je
Jusqu'au bout du monde...

NINON, *souriant.*

Oui, mais je vais au couvent,
C'est plus loin.

LE MARQUIS, LE COMTE, CHAPELLE

Nous irons !

NINON

Dieu ! quel culte fervent !
Donc, vous m'aimez tous trois !... lequel faut-il que j'aime ?

LE MARQUIS

Ninon, ne raillez pas.

NINON

Est-ce encore un un blasphème?

LE COMTE

Oh ! nous vous convaincrons !

NINON

Et je serai le prix
Du plus éloquent ?

LE MARQUIS

Non, folle, du plus épris.

YVONNE, *entrant*

Vos amis Despréaux, Molière et La Fontaine
Viennent d'entrer.

LE COMTE, *brusquement*

C'est bien !

NINON, *riant.*

Hélas ! c'est avec peine
Que j'interromps...

(*Elle parle bas à Yvonne.*)

CHAPELLE

Ninon, encor quelques instants.

(*Bas au Comte et au Marquis.*)

Rejoignez ces messieurs ; quand il en sera temps
Vous viendrez...

LE COMTE

Hé ! monsieur.

LE MARQUIS, *bas au Comte*

Laissons-le.

CHAPELLE

Je commence
L'attaque le premier, à vous bientôt.

(*Sortent le Comte, le Marquis et Yvonne.*)

SCÈNE VI

NINON, CHAPELLE

NINON, *à part*

Je pense
Que pour forcer mon cœur à se rendre, ô le fou !
Il prétend le tenir ici sous le verrou.

CHAPELLE, *avec prière*

Mon amie !

NINON, *riant*

Aujourd'hui vous avez le vin tendre.

CHAPELLE

Oh ! raillez, moquez-vous, bien, mais veuillez m'entendre.

NINON

O poëte, à quoi bon ? Vous m'aimez !... Je le sais.
Vous me l'avez déjà dit cent fois... c'est assez;
Et cent fois en échange, à cette amour si belle,
J'ai franchement offert mon amitié.

CHAPELLE

Cruelle !
De ce cœur dévoué, vous rirez donc toujours !

NINON

Mon amitié vaut mieux que vos folles amours !

CHAPELLE

Ninon, par ses amours entraînée et ravie,
Hier encor charmait, embellissait sa vie ;
Quel fantôme ennemi de ses plaisirs joyeux,
Sous un voile de deuil les dérobe à nos yeux ?

NINON, *tristement*

De ces funèbres plis, j'aime à couvrir ma tête !

CHAPELLE, *tendrement*

Ninon ! qu'il étaient beaux ces jours, ces nuits de fête,
Où nos cœurs, palpitants et d'amour altérés,
Buvaient la volupté dans vos yeux adorés !
Le son de votre voix, ô douce enchanteresse,
D'une extase divine en nous versait l'ivresse,
Et quand votre sourire, ineffable rayon,
De sa lueur céleste éclairait votre front ;
Quand errait frissonnant sur vos deux lèvres roses
Cet énivrant espoir de tant de douces choses.....
Ah ! Ninon, dites-moi, vous rappelez-vous pas
Ce nuage d'amour environnant vos pas ?
Ah ! c'était le bonheur !... Tout le reste est mensonge.
La vie est une nuit que traverse un vain songe ;
Pour en chasser l'horreur, pour y faire le jour.
Il n'est qu'un seul soleil, le soleil de l'amour.

NINON

D'une clarté trompeuse, hélas ! il nous inonde ;
Son feu bientôt s'éteint dans une ombre profonde ;
Et ce jour fugitif, plein de trouble et de bruit,
Expire tristement dans une affreuse nuit.

CHAPELLE

Ah ! Ninon ! en est-il où votre œil étincelle ?

NINON, *d'abord sérieuse, éclate de rire*

Ah ! ah ! ah !

CHAPELLE

Quoi! Ninon...

NINON

Ah! mon pauvre Chapelle!

CHAPELLE

Je ne vous comprends plus!

NINON

Que vous êtes charmant!
Aviez-vous fait jamais autant de sentiment?
Reposez-vous.

CHAPELLE

Morbleu! ma course est achevée,
Puisqu'au bout du sentier je vous ai retrouvée;
Eh! oui, voilà Ninon! Je reconnais enfin
Sa charmante gaieté, son sourire si fin;
Sois mille fois bénie, ô bien douce épigramme,
La dévote n'est plus! Merci! Vive la femme!
Vive le plaisir!...

NINON

Eh! mais...

CHAPELLE

Efforts superflus,
Vous avez ri, Ninon.

NINON

Fou!

CHAPELLE

Je ne vous crois plus.

NINON

C'est trop fort!

CHAPELLE

Jetez-moi votre froc aux orties.
Vos sarcasmes mordants, vos fines reparties,
Tout votre esprit enfin, Ninon, qu'en feriez-vous?
Le couvent qu'il vous faut, mon amie, entre nous,
C'est celui qu'autrefois vous citiez à la reine
Anne d'Autriche...

NINON

Chut ! chut ! Ce n'est pas la peine.
De rappeler cela.

CHAPELLE

Quoi ! ne valons-nous rien,
Nous autres?... Nous saurons défendre notre bien !

NINON

Ah ! mon Dieu !

CHAPELLE

Vous n'avez pas le droit, chère belle,
De vouloir dérober ainsi...

NINON

Pauvre Chapelle !
Ce bien dont vous semblez vous montrer si jaloux...

CHAPELLE, *avec amour*

Oh oui !...

NINON

Pour le garder, hélas ! que feriez-vous ?

CHAPELLE, *avec feu*

L'impossible !

NINON, *souriant*

Ah ! vraiment !

CHAPELLE

Je vous aime !

NINON

Une preuve ?

CHAPELLE

Ordonnez !

NINON, *avec un sérieux comique*

Vous boirez de l'eau.

CHAPELLE, *riant*

L'idée est neuve !
De l'eau... moi !

NINON

Je le veux !

CHAPELLE

Ninon, ah ! par pitié !
De l'eau.

NINON, *riant*

Mais de l'amour !...

CHAPELLE

Si non...

NINON

De l'amitié !

CHAPELLE

Combien de temps ? Cruelle ! Ah ! mon Dieu !

(*A part.*)

Je frissonne !

NINON

Aujourd'hui seulement.

CHAPELLE

N'en parlez à personne !
Moi, Chapelle, un grand jour, boire... Ah ! Ninon, qu'il faut
Que je vous aime !

NINON

Adieu ! cher poëte, à bientôt.

CHAPELLE

Eh quoi ! vous me quittez ?

NINON

Quelques instants ; Molière
Veut me parler. Je vais vous envoyer...

(*Riant.*)

Un verre.

CHAPELLE

Hein !... Déjà !..

NINON, *riant*

Pour passer le temps... A mon retour
Je pourrai constater le vide...

CHAPELLE

Et mon amour.

(*Ninon sort, Chapelle reste quelque temps silencieux, puis tout à coup, marche à grand pas.*)

SCÈNE VII

CHAPELLE, *seul*

De l'eau !... de l'eau !... Je suis perdu ! je le sens... boire
Cet horrible poison !... Qui pourrait jamais croire
Qu'une pareille idée entre dans un cerveau ?...
Ah ! les femmes !...

(Il s'arrête consterné. Entre Yvonne.)

SCÈNE VIII

CHAPELLE, YVONNE

YVONNE, *tenant un plateau*

Monsieur Chapelle !

CHAPELLE, *apercevant le plateau*

Mon bourreau !

YVONNE, *hypocritement*

Vous êtes donc malade ?

CHAPELLE

Hein !... quoi ?... Va-t-en au diable !

YVONNE, *de même*

J'apporte...

CHAPELLE, *bourru*

Va-t-en !

YVONNE

Dieu ! vous n'êtes guère aimable ;
Ma maîtresse m'a dit...

CHAPELLE

Oh ! morbleu, je le sais !
Ce qu'elle a dit.. Va-t-en !

YVONNE

Oui, monsieur

(Versant.)

C'est assez ?

CHAPELLE, *furieux*

Malheureuse !...

(*Se calmant.*)

Allons, donne ! Il me passe une fièvre.
Je tremble en approchant ce verre de ma lèvre.

YVONNE, *sournoisement*

Buvez, monsieur, cela va vous faire du bien.

CHAPELLE *exaspéré*

Ah ! vipère !... impossible !

YVONNE, *de même*

Essayez donc.

CHAPELLE

Non, tien,
Emporte-moi cela.

YVONNE

Mais, essayez, vous dis-je !

CHAPELLE, *résigné*

Enfin, puisqu'il le faut !

(*Il boit.*)

Ah ! mon Dieu ! quel prodige !
Yvonne !...

YVONNE, *riant*

Est-ce aujourd'hui les noces de Cana ?

CHAPELLE

Quoi !... cette eau ?...

YVONNE *éclatant de rire*

S'est changée en vin... Ah ! ah ! ah ! ah !

CHAPELLE

Que signifie ?

YVONNE

Eh bien ! monsieur, cela veut dire
Qu'aujourd'hui, ma maîtresse est en humeur de rire ;
Mais sa plaisanterie était...

(*Riant.*)

De mauvais goût
Et moi... vous m'en voulez ?..

CHAPELLE

Non, pardieu, pas du tout,
Ma belle enfant!...

(Il boit.)

Parfait!... parfait!... bouquet solide!

YVONNE

Sortez; vous rentrerez avec le flacon vide.
Elle va revenir... Surtout ne dites rien!
Silence!...

CHAPELLE

Un seul baiser!

YVONNE

Oh! non!

CHAPELLE

Si, parbleu!... Tien...
Je ne t'oublierai pas, entends-tu, belle Yvonne?

YVONNE

Oh! j'y compte, monsieur.

CHAPELLE

Comptes-y bien, mignonne!

(Il boit.)

Ah! Ninon!...

(Il boit encore.)

Ah! Ninon!...

YVONNE, *à part*

Il est très-amusant.

(Haut.)

Mais sortez donc!...

CHAPELLE

Adieu!

(Entre le marquis)

YVONNE

Bon! à l'autre à présent!

SCÈNE IX

YVONNE, LE MARQUIS

LE MARQUIS

Hélas! Yvonne!

YVONNE

Hélas! monsieur!

LE MARQUIS

Quoi, ta maîtresse
Est bien décidée?...

YVONNE

Oui.

LE MARQUIS

Tu crois que ma tendresse
Ne l'empêchera pas?...

YVONNE

Non.

LE MARQUIS

Répète-moi.

YVONNE

Non.

LE MARQUIS, *d'un air de doute*

Oh!

YVONNE

Monsieur le marquis doit connaître Ninon.
Les plus nobles seigneurs, les plus hauts personnages,
Ont en vain à ses pieds déposé leurs hommages;
Sincère en ses amours et libre dans son choix,
De l'homme seul qu'elle aime elle écoute la voix,
Et ses charmes jamais, dans un trafic infâme,
N'ont perdu le respect que se doit une femme.
Son cœur ne se vend pas. Aujourd'hui que ce cœur,
Dans un amour plus pur, croit trouver le bonheur,
Rien ne pourra changer...

LE MARQUIS

Oh ! quelle idée étrange !

Belle !...

YVONNE, *riant*

Hier comme un démon et demain comme un ange !
Elle vient... Bonne chance à monsieur le marquis !

SCÈNE X

LE MARQUIS, NINON.

NINON

Beau rêveur !

LE MARQUIS

J'admirais !

NINON

Vraiment ?

LE MARQUIS

Quel goût exquis !
Hélas ! on ne voit rien chez vous que d'adorable ;
Tout ce que vous touchez prend un charme ineffable,
Et, même en votre absence, on respire, enchanté,
Un enivrant parfum de grâce et de beauté.

NINON, *riant*

Détestables flatteurs, présent le plus funeste...
Racine vient d'entrer, qui changera le reste...

LE MARQUIS

Méchante, écoutez-moi.

NINON

Voyons, bel orateur.

LE MARQUIS, *tendrement*

Ah ! Ninon !

NINON

Bon ! exorde insinuant.

LE MARQUIS

Mon cœur
Seul veut parler, c'est lui que vous allez entendre.

NINON

Le sournois, je le crains, vient du pays de Tendre,
Et de Clélie encor épris, émerveillé,
Le traître auprès de moi...

LE MARQUIS, *sérieux*

Vous avez trop raillé,
Arrêtez, je vous prie.

NINON

Ah ! mon Dieu ! c'est donc grave ?

LE MARQUIS

Ninon, à vos genoux !...

NINON

Eh ! marquis !

LE MARQUIS

Humble esclave,
Je vous implore, hélas !... Avez-vous bien pensé ?
Abandonnez, Ninon, ce projet insensé.

NINON

Non, j'y persiste !

LE MARQUIS

Eh ! quoi ! De Paris admirée,
D'hommages si flatteurs chaque jour entourée,
Vous pourriez au couvent, ingrate, ensevelir
Ces trésors dont le ciel voulut vous embellir ?

NINON

Ces trésors si vantés, enfin, je les méprise ;
Mais n'est-il point trop tard ?

LE MARQUIS

Dieu ! qu'entends-je ? ô surprise !
Réfléchissez, Ninon, votre cœur exalté
S'égare...

NINON

Cher marquis, je l'ai trop écouté ;

Mais sa voix, aujourd'hui par la raison vaincue,
Se tait : je deviens libre, et ma chaîne est rompue.

LE MARQUIS

Votre chaîne ! nous seuls en portions une, hélas !
Mais elle était de fleurs... Ah ! ne la brisez pas !

NINON

Ainsi vous avez cru, marquis, que l'amoureuse,
La galante Ninon, si folle, était heureuse !
Quand venaient à mes pieds et la ville et la cour,
Vous crûtes aussi, vous, au bonheur, à l'amour !
Ah ! pauvre aveugle ! Eh bien, ces serments, ces sourires,
Tous ces ardents transports et ces tendres délires,
Mensonges !... De ce feu, l'impuissante chaleur,
Dans sa glace engourdi, n'atteignait point mon cœur.

LE MARQUIS

Il se pourrait, Ninon !... Quoi, jamais cette flamme...

NINON, *souriant*

Oh ! j'ai pourtant aimé, mon ami, je suis femme ;
Mais un jour, imprudente, hélas ! j'ai soulevé
Un coin du voile : alors je n'ai plus rien trouvé...
Le fantôme léger venait de disparaître !...
Psyché perdit l'Amour en voulant le connaître.

LE MARQUIS

Psyché ! mais vous !

NINON, *riant*

J'entends ; il ne s'est qu'égaré,
Et sur votre chemin, vous l'avez rencontré ;
Vous me le ramenez, n'est-ce pas ?

LE MARQUIS

Oui, sans doute.

NINON

Il fallait le laisser continuer sa route.

LE MARQUIS, *timidement*

Mais alors, mon amie...

NINON

Oh ! parlez sans détour ;
Vous demandez pourquoi j'aime ainsi sans amour.
Le cœur, mon cher marquis, est une chose étrange,
D'éléments opposés un bizarre mélange ;
Il veut haïr, il aime ! Ah ! ce qui fait un mal
De l'amour et le rend dangereux et fatal,
C'est cette idée, hélas ! fantastique et sublime
Qu'on s'avise parfois de s'en former ; la cime
La plus altière, alors, n'est pour l'objet aimé
Qu'un piédestal chétif !!...

(*Tristement.*)

Mais quand notre œil charmé
Cherche, pour l'adorer, l'idole dans la nue,
Dans la fange, à nos pieds, s'écroule sa statue.

LE MARQUIS

Votre idole s'est donc brisée ?

NINON

En mille éclats !

LE MARQUIS

Remplacez-la.

NINON

Jamais !... Dans ces heureux climats
Qu'un printemps éternel d'un chaud rayon colore,
L'amant léger des fleurs voltigeant dès l'aurore,
Aimable maraudeur, libre dans un beau ciel,
Au calice embaumé butine son doux miel ;
Sans se poser jamais sur la fraîche corolle,
De son aile inconstante il l'entoure et s'envole,
Et près d'une autre fleur trouvant d'autres désirs,
Renouvelle, joyeux, ses volages plaisirs.
Voilà, marquis, l'amour heureux et sans nuage ;
D'un cœur tumultueux il ne craint point l'orage ;

Longtemps je l'ai goûté ; mais un souffle importun,
Ou bienfaisant, des fleurs m'a ravi le parfum,
Et sous des cieux plus purs, auprès de fleurs plus belles,
J'aspire à rencontrer des amours éternelles.

LE MARQUIS

Il en est temps encore, ah ! revenez à vous ;
Je comprends : votre cœur est rempli de dégoûts ;
Et des fausses amours enfin désabusée,
Vous appelez le calme en votre âme brisée.
Que béni soit le ciel ! mais ce besoin d'aimer
Qu'il mit en vous, Ninon, il faut le ranimer
Et non l'éteindre ; hélas ! auprès de vous, peut-être,
Un cœur que vous avez dédaigné de connaître,
Dans sa douleur muette, attendait ce moment
De mettre à vos genoux son obscur dévouement;
Écoutez-moi, Ninon, cette amour infinie
Que vous cherchez...

NINON, *tristement*

Qui peut me l'offrir ?

LE MARQUIS, *avec âme*

Sur ma vie !
Moi, je le jure !

NINON, *de même*

Vous ? peut-être, hélas ! demain...

LE MARQUIS, *de même*

N'achevez pas, Ninon !... Je vous offre ma main.

NINON

Votre main !

LE MARQUIS

Je vous aime !

NINON

Oh ! fou !

LE MARQUIS

Ninon, de grâce !...

NINON

Mais...

LE MARQUIS

Je vous aime !

NINON

Non.

LE MARQUIS

Ah ! vous êtes de glace !

NINON

Hélas ! mon cher marquis.

LE MARQUIS

Ninon, croyez en moi,
Connaissez mieux mon cœur.

NINON

Mon ami, je vous croi.

LE MARQUIS

Oh ! merci !

NINON

Je ne puis cependant...

LE MARQUIS

Ah ! peut-être
Vous craignez que l'esclave un jour ne soit un maître,
Et que la liberté dont vous avez voulu
Jouir ne porte ombrage au despote absolu?
Me feriez-vous, Ninon, cette cruelle injure?
Par tout ce qui m'est cher et sacré, je vous jure !....

NINON, *avec mélancolie*

Engagez le présent, mais non pas l'avenir.

LE MARQUIS

L'avenir, c'est l'amour !

NINON, *de même*

Non, c'est le souvenir !

LE MARQUIS

Ah ! vous calomniez votre âme fière et haute !
Le vice fait la femme impure, non la faute,
Et la fidélité, gardée au nouveau nom
Qu'elle accepte, répand sur elle le pardon.
Relevez-vous !...

NINON

Il faut que toute erreur s'expie.

LE MARQUIS

Quoi! par la mort?... Jamais!... Je vous offre la vie!
Ah! Ninon, elle peut être bien belle encor!
Vous croyez votre cœur vide!... Hélas! le trésor
D'amour dont il était rempli, chère prodigue,
Vous ne l'avez pas tout dissipé: la fatigue
Vous a brisée; alors, vous avez en chemin
Jeté le reste, sans souci du lendemain;
Mais je l'ai recueilli!... laissez-moi vous le rendre!
Ah! Ninon, par pitié, consentez à le prendre;
Retrempez dans l'amour ce courage affaibli.
Aimez! c'est l'espérance! Aimez! Ah! c'est l'oubli.

NINON

Non, ne me tentez pas.

LE MARQUIS

A vos pieds, je vous prie.

NINON

Le repentir suivrait de près cette folie.

LE MARQUIS

Ah! Jamais!

NINON

Vous m'aimez assez?

LE MARQUIS

Aveuglément.

NINON, *après un silence*

Eh bien!... oseriez-vous signer l'engagement?..

LE MARQUIS, *transporté de joie.*

Mon Dieu!... vous consentez!... Ah! j'ai donc su vous plaire.
D'un céleste rayon ma nuit enfin s'éclaire,
Et vos divins regards sur moi se sont baissés!

NINON, *montrant au marquis le bureau à droite*

Je vous laisse un instant, marquis. Réfléchissez.

(*Elle sort.*)

SCÈNE XI

LE MARQUIS

Réfléchir!... Dites donc au malheureux qui tombe
A l'eau, de réfléchir, quand, dans l'affreuse tombe
Qui l'engloutit, on vient lui présenter la main!
Au pauvre mendiant que consume la faim,
Dites de réfléchir quand un cœur charitable
Lui dit : Frère, suis-moi, viens t'asseoir à ma table.

(*Il s'assied au bureau.*)

Réfléchir!... écrivons : « A la belle Ninon
» J'offre, avec mon amour, ma fortune, et mon nom ;
» Et pour garant qu'ici ma parole est sincère,
» Je m'engage à payer cinquante mille écus
» De dédit. Même encor comme preuve dernière
» Je consens, si j'y manque, à ne la revoir plus. »
Relisons... C'est cela .. très-bien. Ma signature.

(*Il signe. Entre le comte.*)

SCÈNE XII

LE MARQUIS, LE COMTE

LE COMTE

Que diable faites-vous avec votre écriture?
N'avais-je pas bien dit, ô langoureux rival,
Que vous rêviez céans un tendre madrigal,
Et que de son fourreau libre enfin, votre épée
A tailler une plume allait être occupée?

LE MARQUIS, *ironique*

Hélas! Ce pauvre comte!

LE COMTE

Hein! Plaît-il?

LE MARQUIS

Rira bien
Qui rira le dernier.

LE COMTE

Vous voulez dire ?...

LE MARQUIS

Rien.

LE COMTE, *à part*

Il paraît bien joyeux !... Ah ! ventrebleu !

(LE MARQUIS, *à part*, *riant*

Sa mine
Est fort réjouissante !

LE COMTE, *à part*, *irrité*

Eh ! comme il m'examine !
(*Haut*.)
Mon aimable marquis !...

LE MARQUIS

Mon doux comte !

LE COMTE

Votre air
M'inquiète ; venez, nous allons prendre l'air
Tous les deux.

LE MARQUIS, *ironique*

Patience un petit, je vous prie.

LE COMTE

Non, ne différez pas.

LE MARQUIS

Comte, sans flatterie,
Votre entretien présente un charme des plus doux,
Mais...

LE COMTE

Mais ?

LE MARQUIS

J'ai déjà pris, cher comte, un rendez-vous,
Et quelque grand plaisir que promette le vôtre,
Je dois avec regret le remettre après l'autre.

LE COMTE

Un rendez-vous !...

LE MARQUIS, *très-ironique*

Hélas !

LE COMTE

Ici donc !

LE MARQUIS, *de même*

Sans adieu.

(*Fausse sortie.*)

Bonne chance ! ah ! ah ! ah ! pauvre ami !

(*Il sort.*)

SCÈNE XIII

LE COMTE, *furieux*

Sacrebleu ! ! !

On ose se moquer de moi !... Du comte Hercule !...
Un petit dameret !... animal ridicule
Qui fait la roue auprès des femmes !... Perroquet
Sifflé par quelque vieille, et dont le froid caquet
A travers nos amours, d'un ton criard et bête,
Jette le sot refrain qui bourdonne en sa tête !...
Ah ! pardieu ! Nous verrons... va, je t'arracherai
La langue, oiseau bavard, et je te plumerai
Pour t'envoyer honteux, parmi ceux de ta race,
Montrer comment je sais châtier leur audace.

(*Yvonne est entrée au dernier vers.*)

SCÈNE XIV

LE COMTE, YVONNE

YVONNE

Oh ! là ! là !... Quoi ! monsieur, le plumer tout vivant !
Pauvret !

LE COMTE

Yvonne !

YVONNE

Ah! fi!

LE COMTE, *irrité*

Ce chevalier servant
Plaît donc à tout le monde?

YVONNE

Ah! dam! c'est qu'il sait plaire!
Tant d'autres...

LE COMTE

Silence!

YVONNE

Hon! je veux...

LE COMTE

Veux-tu te taire?

YVONNE

Mais pourtant...

LE COMTE

Plus un mot!

YVONNE

Monsieur le comte!

LE COMTE

Non!
Au diable!...

YVONNE, *à mi-voix.*

Ah! ma maîtresse avait bien dit!...

LE COMTE, *apaisé*

Ninon
Te disait?...

YVONNE, *imitant le comte*

Plus un mot!

LE COMTE, *avec prière*

Belle Yvonne!...

YVONNE, *de même*

Silence!

LE COMTE, *suppliant*

Si tu savais!...

YVONNE, *de même.*

Au diable !...

(*Riant.*)

Ah ! quelle pétulance !

LE COMTE

Pardonne-moi.

YVONNE

Voyons, êtes-vous bien confus ?

LE COMTE

Méchante ! Elle disait...

YVONNE, *faisant semblant de rappeler ses souvenirs*

Je ne me souviens plus !

LE COMTE, *réprimant sa colère*

Oh !

YVONNE

J'y suis !

LE COMTE

Bon ! j'écoute.

YVONNE

Elle disait : Le comte

Est charmant !

LE COMTE, *joyeux*

Quoi ! bien vrai !

YVONNE

Son humeur vive et prompte

Me plaît fort...

LE COMTE

Oh ! bonheur !

YVONNE

Son cœur est franc, loyal.

LE COMTE

Chère Yvonne !

YVONNE

Mais...

LE COMTE, *inquiet*

Mais ?...

YVONNE

Il est un peu... brutal.

LE COMTE

Moi, l'homme le plus doux !

YVONNE

Sa voix à la houzarde,
Quand il parle d'amour, semble encor dire : En garde !
S'il écrit, on se croit provoquée en duel ;
Au lieu d'un billet doux, il envoie un cartel.

LE COMTE

Ah ! mon Dieu ! mais alors mon malheur est extrême
Je suis perdu !... Ninon me hait !

YVONNE, *avec mystère*

Elle vous aime !

LE COMTE, *transporté*

Hein !... Tu ne railles pas ?... Yvonne, embrasse-moi.

YVONNE

Brrr ! le voilà parti !... La poudre !... Attendez...

LE COMTE

Quoi ?
Elle m'aime !

YVONNE

Un instant !

LE COMTE

Parle.

YVONNE

Elle veut vous faire
Subir une épreuve.

LE COMTE

Ah !

YVONNE, *mystérieuse*

Mais, chut !

LE COMTE

Chut !

YVONNE

Pour lui plaire.

Il faut sans examen, sans hésitation
Vous mettre tout entier à sa discrétion ;
Et si quelque étonnant et bizarre caprice
Lui passe par la tête...

LE COMTE

Il faut que j'obéisse.

YVONNE

C'est cela !...

LE COMTE

Dans quel but ?

YVONNE

Vous ne comprenez rien !
Oh ! les hommes !... Monsieur, c'est pour elle un moyen
D'essayer le pouvoir qu'a sur votre âme altière
Cet amour emporté dont tout bas elle est fière.

LE COMTE

Ah ! vraiment !

YVONNE

Prenez garde !

LE COMTE

Oh ! oui !

YVONNE

Soyez soumis.

LE COMTE

Certes !

YVONNE

Adieu !

LE COMTE

Je veux être de tes amis !...
Tu consens ?

YVONNE

Monseigneur ami d'une suivante !
Ah ! voilà de l'amour !

LE COMTE

Crois-moi.

YVONNE, *se retirant*

Votre servante !

SCÈNE XV

LE COMTE, *seul*

Ah ! l'on veut m'éprouver !... Tiens ! voyez-vous cela !
Soyons calme, morbleu !... Je l'entends... la voilà !

SCÈNE XVI

LE COMTE, NINON

NINON

Eh bien ! cher comte ?

LE COMTE

Hélas ! très chère !

NINON

Donc, vous êtes
Amoureux ?

LE COMTE

Dites fou !

NINON, *d'un air de doute*

Pauvre ami !

LE COMTE

Vous me faites
L'injure...

NINON

D'ignorer votre folie ?... Oh ! non !
Et je vous plains ; mais pour vous guérir...

LE COMTE

Oh ! Ninon !
Vous seule, cependant, ô ma belle inhumaine,
A vos pieds adorés avez rivé ma chaîne ;
Vous seule...

NINON, *éclatant de rire*

Fou ! grands dieux !... au point d'être lié !
Ah ! c'est affreux !...

LE COMTE, *réprimant sa colère*

Morbleu ! raillez-moi sans pitié ;
Raillez ; car moi, soldat, endurci sous les armes,
Comme un berger ancien, je viens verser des larmes,
Raillez ; le comte Hercule, intrépide entre tous,
Le comte Hercule a peur et tremble devant vous.

NINON

Alors soyez aimable un peu ; que fait la ville
Ou la cour ? Parle-t-on du retour de Gourville ?
C'est un homme charmant !

LE COMTE, *brusque*

Oui ! vous l'avez aimé !

NINON

Oh ! passons sur cela...
(*Le comte impatient tousse très fort.*)
Vous êtes enrhumé.
Que dit-on de Brienne ?

LE COMTE, *brusque*

Eh ! ses gains fantastiques
L'ont fait exiler.

NINON

Bon !

LE COMTE

Il chante des cantiques,
(*Avec rage.*)
Pour se distraire... Il est dévot !

NINON, *riant aux éclats*

Ah ! c'est trop fort.
Fouquet est donc parti ?...

LE COMTE, *très brusque*

Tant mieux, morbleu !

NINON

Beaufort
Est revenu d'Afrique?

LE COMTE, *ennuyé*

Il se peut... Que m'importe?

NINON

Un héros!

LE COMTE

Lui!

NINON

Vainqueur des Maures!... il rapporte
Que d'un seul coup d'épée en deux il a fendu
Un de ces pauvres gens; ce qu'ayant entendu,
Le roi se prit à rire, et dit au Matamore :
« Quel Gascon il faudrait pour recoller ce Maure!... »
Comment, vous ignoriez cela!... mais à quoi donc
Passez-vous votre temps?

LE COMTE, *se contenant*

A vous aimer.

NINON

Pardon!

(Bas.)

Mais c'est fini... bientôt.

LE COMTE, *furieux, à part*

Ah! je suis ridicule!

(Silence de quelques instants pendant lequel le comte dissimule mal son embarras et son impatience devant l'air railleur de Ninon.)

NINON, *riant tout à coup aux éclats*

Comte! Ah! ah! ah! pourquoi vous appeler Hercule?

LE COMTE, *dévorant sa colère*

Ce nom vous déplairait?

NINON

Non pas. Votre patron
Devait être bien beau sous sa peau de lion!

Pourquoi donc, mon ami, n'en portez-vous pas une ?
Vous seriez superbe !

LE COMTE, *éclatant*

Ah ! si je vous importune,
Mettez-moi promptement dehors, mais, ventrebleu !
Pour vous servir ainsi de jouet...

NINON

Ah ! mon Dieu !...
Que vous vous emportez !... Quoi !... ma plaisanterie
Vous fâche !...

LE COMTE, *se calmant, à part*

Ah ! j'oubliais !...

(*Haut.*)

Ninon, je vous en prie,
Pardonnez cet instant d'humeur. Oh le bourru !
Qui prend la raillerie au rebours... malotru !
Qui, dans un chant joyeux que la beauté rehausse,
Vient jeter sottement sa note lourde et fausse...

(*D'un air très-dégagé.*)

Vous disiez donc, ma chère ?

NINON, *riant*

Eh ! oui ! ventrebleu ! mais...

LE COMTE, *riant*

Un lion ! j'en tue un !... alors je vous promets...

NINON, *riant*

Quand ?

LE COMTE, *de même*

Demain.

NINON, *de même*

Aujourd'hui !

LE COMTE, *de même*

Je suis pret !

NINON, *de même*

Tout à l'heure !

LE COMTE, *de même*

Oh ! si je ne le tue à vos pieds, que je meure !

NINON

C'est déjà fait !

LE COMTE

Comment ?

NINON

Oh ! je vous tiens !

LE COMTE

Holà !

NINON

J'ai votre parole !

LE COMTE

Oui.

NINON

Regardez.

LE COMTE

Où ?

NINON, *montrant la peau de lion sous ses pieds*

Voilà !

LE COMTE, *rire forcé*

Oh ! folle !...

NINON

Allons, je veux voir Hercule en personne.
Pour cette fois, il faut que l'on vous aide, Yvonne ?
Plus tard, quand vous aurez l'habitude...

(*A Yvonne*)

Mets-toi
Au service du comte un instant.

(*Ninon se lève et va à sa toilette.*)

SCÈNE XVII

NINON, LE COMTE, YVONNE

LE COMTE, *brusquement à Yvonne*

Jette-moi
Sur les épaules...

YVONNE

Quoi donc ?

LE COMTE *montrant la peau de lion; Yvonne la lui remet*

Ceci... Dieu me damne !
Cette peau de lion ne recouvre qu'un âne.

YVONNE

Patience un instant !

LE COMTE

Yvonne ! ah ! qu'il m'en faut.

YVONNE

Elle veut corriger votre unique défaut.

LE COMTE

J'étouffe !

YVONNE

Taisez-vous.

NINON, *se retournant*

Oh ! parfait !... Sur mon âme.
Voilà le demi-dieu que je rêvais...

LE COMTE, *avec effort*

Madame !...

(*Bas à Yvonne.*)

Est-ce bientôt fini ?

YVONNE

Chut.

LE COMTE, *à Ninon*

Soumis à vos lois...

NINON

Veuillez me raconter vos merveilleux exploits.

Lequel vous a coûté, héros, le plus de peine?

(*A Yvonne.*)

Yvonne, donne-moi mon écheveau de laine.

(*Au comte.*)

Parlez, je vous écoute.

LE COMTE, *perdant patience*

Ah! pardieu! c'est celui
Que sous vos yeux, Ninon, j'accomplis aujourd'hui.

YVONNE, *bas au comte*

Maladroit!

NINON, *feignant de n'avoir pas entendu*

Bon! voilà cette laine insipide
Qui s'embrouille... Voyons, noble et vaillant Alcide,
Aidez-moi donc un peu!

(*Elle donne le dévidoir au comte, qui tourne avec rage.*)

Tournez plus lentement.
Vous allez tout briser!... bien... admirablement.

LE COMTE, *toujours tournant, à part*

Enfer!

NINON

De vos hauts faits la marche triomphale...

LE COMTE, *cessant de tourner et montrant le dévidoir*

S'arrête...

NINON, *comprimant un éclat de rire*

Eh! non! tournez!

(*Le comte se remet à tourner avec acharnement.*)

SCÈNE XVIII

Les Mêmes, LE MARQUIS, CHAPELLE *ivre*

CHAPELLE, *riant aux éclats*

Hercule aux pieds d'Omphale!
Ah! ah! ah! c'est charmant!

LE COMTE, *se débarrassant de sa peau*

Morbleu ! je suis joué !

LE MARQUIS, *riant avec Chapelle.*

Pauvre comte ! Ah ! ah ! ah !

LE COMTE, *furieux*

Ah ! l'on m'a bafoué !
Un galant homme !... moi !... couvert ainsi de honte !

CHAPELLE, *railleur*

Eh ! mais non !... d'une peau magnifique !...

LE COMTE, *exaspéré*

Ah ! ! !

NINON, *l'apaisant*

Cher comte !

LE COMTE

Ninon, c'est odieux !

(*A Yvonne.*)

Ah ! traîtresse, va-t-en !
O femmes !... beauté d'ange, astuce de Satan !

LE MARQUIS

Comte, résignez-vous.

LE COMTE, *irrité*

Marquis !...

LE MARQUIS, *un peu railleur*

Votre défaite,
Il vous faut bien, hélas ! l'avouer...

CHAPELLE

Est complète.

(*Passant devant le comte.*)

Hélas !... hélas !...

LE COMTE

Morbleu !... quel est donc le vainqueur ?

CHAPELLE, *s'avançant vers Ninon et montrant son flacon vide*

Tout est vide ! Ninon... Ah ! pouah !... J'en ai le cœur
Noyé...

LE MARQUIS, *à part*

Grisé par elle !... Oh ! bien !
(Chapelle fait un salut cérémonieux au comte et au marquis).

LE COMTE

Vous, maître ivrogne !

CHAPELLE

Vous paraissez surpris, beau cadet de Gascogne !
Bah ! pour vous consoler, allez tuer un peu,
Au sortir de céans, quelques soudards...

LE COMTE.

Morbleu !
Vous plutôt, le premier.

LE MARQUIS, *au comte*

Il est ivre !...
(A Ninon.)
Charmante !
(Lui présentant le papier signé. Bas.)
Ah ! je suis bien heureux !...
(Ninon prend le papier et lit.)

LE COMTE, *regardant le marquis, à part*

Quelle joie insolente !

CHAPELLE, *à part*

Un billet !... peuh ! Des vers !... Pauvre petit marquis !

YVONNE, *à Chapelle*

Eh ! comment avez-vous trouvé mon vin ?

CHAPELLE

Exquis !
Scélérate !... en as-tu, dis, une autre bouteille ?

YVONNE, *riant*

Quelle éponge ! mon Dieu !

NINON

Messeigneurs, à merveille !
Ah ! comme vous m'aimez !

LE COMTE, *à part*

Très bien.

(Haut l'arrêtant.)

Je vous comprends !

LE MARQUIS, *à Ninon*

Ingrate !... je croyais...

NINON

Cher marquis, je vous rends
Ce papier, ou plutôt...

(Elle le déchire.)

LE MARQUIS, *avec reproche*

Vous méconnaissez l'âme
La plus aimante !

NINON

Ah ! fou !... Moi, Ninon, votre femme !

LE MARQUIS

Je vous aime !

NINON

Aujourd'hui !

LE MARQUIS

Toujours !

NINON,

Pauvre insensé !
L'avenir de la femme est tout dans son passé.
Je suis sage pour vous.

(A tous.)

M'en voulez-vous encore ?
Soyons amis.

CHAPELLE

Buvons !

NINON.

La passion dévore
Tous les fiers sentiments et ronge sans pitié
Le cœur ; le bonheur vrai n'est que dans l'amitié.

LE COMTE, *souriant*

L'amitié d'une femme !

CHAPELLE

Allons le dire à Rome !

NINON, *riant*

L'homme a tout avantage... et je me suis faite homme !

CHAPELLE

C'est vrai !... pour nous !

LE COMTE, *riant, mettant la main à la garde de son épée. A Ninon*

Alors...

NINON, *fièrement*

A vos ordres !

LE COMTE, *portant la main de Ninon à ses lèvres*

Lutin !

NINON, *au marquis*

Vous ne voulez donc pas me pardonner ?

CHAPELLE

Du vin !

LE MARQUIS

Ah ! cruelle Ninon !... l'amour fut votre maître
Bien longtemps ! Oh ! l'amour me vengera !

NINON, *riant, puis devenant sérieuse. A mi voix*

Peut-être !...

SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE EN ORIENT

EXCURSION DE JÉRUSALEM A BÉTHLÉEM PAR JÉRICHO, LE JOURDAIN ET LA MER MORTE,

Par

M. E. HOFFMANN.

MESSIEURS,

Ma présence parmi vous est la preuve de votre extrême bienveillance; et l'honneur que vous me faites en m'appelant à participer à vos travaux scientifiques et littéraires me remplit de gratitude.

Je n'ai point la prétention d'offrir à la Société Impériale Académique un travail absolument digne d'elle. En évoquant aujourd'hui devant vous, Messieurs, quelques-uns de mes souvenirs d'Orient, je ne puis que faire appel à votre indulgence. Et encore, — venir vous parler de voyages ici, à Cherbourg, dans ce grand centre maritime où chacun vit pour ainsi dire dans la *familiarité du lointain*, n'est-ce pas une témérité ? Mais vous me la pardonnerez, je l'espère,

en faveur de la Terre-Sainte où je vous mène. Sur quel sol me mettrais-je mieux sous les auspices favorables d'une Société dont la devise académique est : « RELIGION et HONNEUR ! »

Je vous propose donc, messieurs, en compagnie de votre nouveau collègue, une courte excursion archéologique et rétrospective de Jérusalem à Béthléem par Jéricho, le Jourdain et la Mer Morte.

I

Au cours des années 1850 et 1851, je parcourus successivement, sans autre but que celui de voir et de m'instruire, diverses régions de la Grèce, de la Turquie d'Europe, de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Egypte.

Au mois de décembre 1850, je me trouvais à Jérusalem avec un compagnon de voyage aussi distingué qu'instruit, M. Ch... F... de Paris. Le hasard, cette bonne étoile du voyageur, nous avait fait faire connaissance dans les Cyclades. Je revenais alors de l'Attique, et j'allais par Smyrne et l'île de Lesbos, visiter les ruines curieuses de la Pergame des Attale. M. F..., au contraire, se rendait à Athènes avec l'intention de parcourir le Péloponèse. Nous prîmes rendez-vous à Stamboul; et six semaines après, nous nous retrouvions à Péra, dans la ville de Constantin.

Depuis lors, liés par la communauté des goûts, de l'âge, de l'éducation et des études, nous ne nous étions plus séparés jusqu'à notre retour en France. Nous avions, ensemble et en nous redisant les beaux vers d'Homère et de Virgile, salué l'Hellespont et la Mer Egée, — Ténédos et le mont Ida, — puis, les champs fameux où fut Troie :

« *Campos ubi Troja fuit* ! »

Nous avions ensuite abordé à Rhodes et à Chypre ; — de là, à Beyrouth, au pied de la chaîne du Liban. Dans cette

ville, nous avions pris à nos gages un drogman syrien du nom d'Ibrahim. Il estropiait également le français et l'italien, et devait, pendant nos courses en Palestine, nous servir à la fois de domestique et de cuisinier. Un Druse de la Montagne nous avait loué les quatre chevaux et le palefrenier ou *moukre* qui nous étaient nécessaires; et alors, nous rendant aussi légers de bagages que possible, mais armés jusqu'aux dents, suivant les recommandations du Consulat général, nous nous étions mis à longer toute la côte de Phénicie, par Sidon, Tyr, St-Jean-d'Acre et le Mont-Carmel. Enfin, à travers Nazareth et Naplouse, l'antique Sichem, nous étions arrivés au tombeau de Jésus-Christ.

Cependant le 25 décembre approchait et nous nous réjouissions d'aller passer les fêtes de Noël à la Sainte-Crèche. Nous résolûmes de profiter des quelques jours qui nous en séparaient encore pour visiter Jéricho, le Jourdain, la Mer Morte, et arriver à Bethléem par le désert de Juda.

M. le comte M.-F., jeune gentilhomme milanais, une de nos connaissances de Stamboul, retrouvée en Terre-Sainte, nous ayant demandé à faire cette excursion avec nous, Dimitri, son drogman, se joignit à Ibrahim pour nous procurer l'escorte indispensable.

A mesure que l'on s'éloigne de Constantinople, l'autorité du gouvernement turc est un fantôme qui, dans les provinces, devient de moins en moins perceptible. On la respecte encore un peu dans les grands centres, sous la protection des garnisons ottomanes; mais dans les campagnes, en Syrie spécialement, elle n'a plus aucun prestige. L'Arabe du désert fait plus que de la mépriser, il en rit : « Sot comme un Turc! Inepte, stupide comme un Turc! » tels sont les dictons ordinaires des Bédouins. Dans ces conditions, l'on comprend facilement que les firmans de Sa Hautesse Abdul-Medjid, dont nous avions été pourvus par

les soins de l'ambassade française à Péra, eussent dû nous servir d'assez mince recommandation auprès des tribus campées autour du lac Asphaltite. Pour nous mettre en garde contre les risques d'attaque à main armée, de pillage et de rançon, il était donc absolument nécessaire d'aviser à des moyens de sécurité plus efficaces, le seul droit public reconnu au désert étant la raison du plus fort.

Le 21, nos drogmans nous présentèrent plusieurs scheiks qui, moyennant un *bacchich* (gratification) d'une certaine somme de piastres, s'engagent à protéger, durant l'excursion projetée, les voyageurs contre toute agression.

Notre choix s'arrêta sur scheik *Mahmoud*, homme splendide, au maintien noble et grave, dont le beau visage, plein de bienveillance, annonçait la douceur dans l'énergie, la bonté dans la force. C'était un type accompli de la race arabe.

Nous tombâmes vite d'accord sur les conditions de l'escorte. Il fut convenu que le scheik nous accompagnerait jusqu'à Bethléem avec quatre de ses cavaliers par les solitudes de Juda.

Néanmoins, et quoiqu'il fût en paix et alliance avec les scheiks du Jourdain, il nous recommanda de nous munir de nos armes, celles-ci étant le porte-respect le plus convenable dans ces parages peu policés.

Le départ fut fixé au lendemain. Nos provisions furent faites, nos bagages préparés, et nos fontes garnies de poudre et de balles.

Le dimanche 22 décembre 1850, tout était prêt.

Après avoir assisté à une messe basse, dans l'église du Saint-Sépulcre, dite par un R. P. Franciscain-de-Terre-Sainte à l'autel même du Calvaire, nous montons à cheval. Il est neuf heures du matin, quand notre petite caravane se met à défiler à travers les rues étroites et sinueuses de Jérusalem. Nous sommes douze en tout, trois maîtres, quatre hommes de service, et nos cinq Arabes.

Ceux-ci ouvrent la marche, solidement établis sur leurs vastes étriers turcs. Ils sont armés du *khandjar*, large et long couteau de chasse, et tiennent de la main droite une lance démesurée au fer très aigu.

Scheik Mahmoud chevauche à nos côtés, fièrement drapé dans les plis de son ample *abbaya*, sorte de burnous en poil de chameau aux longues bandes brunes et blanches. Ce vêtement, qui recouvre sa tunique de laine fauve, tranche vivement sur ses grandes bottes en maroquin rouge et sur les couleurs claires de son turban bariolé, dont les franges de soie, lamées de fils d'or, flottent artistement sur ses épaules. Son poignard et ses pistolets, passés dans le châle qui lui sert de ceinture ou *hezâm*, laissent voir leurs poignées ciselées, tandis que son *yataghan* au fourreau de chagrin, plaqué de métal, retentit sur son étrier de bronze. Nos drogmans se pavanent à l'arrière-garde, non loin des moukres. Ibrahim porte, en bandoulière et sur mon tromblon de Stamboul, le fusil de M. F..... Il a son sabre aux reins, de même que Dimitri, qui tient, en outre, la carabine de son maître.

Nous sortons de la ville par le *Bab-el-Khalil*, la Porte d'Hébron; et, suivant les contreforts du mont Acra, que dominent les remparts à machicoulis et dentelures, reconstruits par le Sultan Soliman, nous commençons à descendre les rampes de la vallée de *Gihon*, mot hébreu qui signifie *Grâce*.

Au-dessus de ces remparts, la citadelle ottomane — *El-Kalât* — projette ses tourelles et commande les environs de sa masse quadrangulaire. C'est une lourde construction aux créneaux de laquelle quatre canons boiteux montrent leurs gueules inoffensives. Epouvantails dérisoires, ils n'effraient plus personne, maintenant surtout que, par peur des Bédouins, ses voisins, le pacha gouverneur fait fermer toutes les portes au coucher du soleil.

Que les temps, hélas ! sont changés ! A cette place même' se dressait orgueilleusement jadis la Tour si redoutée de David. Dans les soubassements du fort moderne, on en distingue encore les incontestables vestiges. Ce sont des blocs de pierres énormes, qui ressortent en bossage sur le roc vif, et dont la haute antiquité est évidente. Une tradition immémoriale les fait remonter, d'ailleurs, aux temps du Roi-Prophète. L'historien Josèphe, dans son livre de la Guerre des Juifs contre les Romains, nous apprend qu'Hérode avait donné à cette tour antique (substitution aussi bizarre que ridicule), le nom de son ami Hippicus ; et que, lors du sac de Jérusalem, Titus avait ordonné qu'on la conservât avec les tours Phazaël et Mariamne (1). Au moyen-âge, elle recouvra son ancien nom ; mais on l'appela aussi *Château des Pisans*, en mémoire des héros Croisés qui l'avaient reconquise, et elle devint la résidence des Rois latins de Jérusalem. Il existe un assez grand nombre de monnaies de ces princes, qui toutes ont pour type la Tour de David. On en conserve une à la Bibliothèque Impériale, à Paris, cabinet des médailles, qui porte pour légende les mots : TVRRIS DAVID.

Nous longeons ensuite, sur notre droite, le *Birket-es-Soultân*, la Piscine du Roi. Elle est toute entière taillée dans le rocher. C'est la plus grande, la plus importante des piscines de Jérusalem. Aujourd'hui elle est malheureusement abandonnée et complètement à sec, même dans la saison des pluies. A son extrêmité septentrionale passe un petit aqueduc sur neuf arches, qui jadis amenait au temple les eaux des vasques de Salomon, situées au-delà de Bethléem. Cet aqueduc, œuvre probable des rois de Juda, fut réparé par le procurateur romain Pontius Pilatus. On sait, en effet, qu'un des griefs des Juifs contre l'administration de

(1) Bell. Jud., liv. VII, I.

ce gouverneur fut qu'il avait ruiné le Trésor, afin de reconstruire des aqueducs qui amenaient l'eau à la ville d'une distance de quatre cents stades. La construction du *Birket-es-Soultân* remonterait au siège de Jérusalem par les Assyriens de Sénakhérib, et aurait été ordonnée par Ezékhias. Le livre IIe, chapitre 32, des Paralipomènes, nous fait connaître, en effet, que ce roi de Juda fit boucher la source supérieure de Gihon, pour couper les eaux à l'ennemi et les diriger en bas, vers l'occident de la ville de David.

Nous contournons alors Jérusalem par le sud et nous franchissons le val de *Dji-Hinnom* des Ecritures, le val de la *Géhenne*, profondément encaissé entre les versants à pic opposés des montagnes de *Sion* et du *Mauvais-Conseil.*

Sion est un monticule stérile et jaunâtre qui s'ouvre en croissant sur la ville. Il peut être approximativement de la hauteur du Roule, à Cherbourg. Mais il est bien plus arrondi sur ses flancs et au sommet. Enclavé tout entier, autrefois, dans les murs de Jérusalem, dont on voit encore à ses pieds les vieux restes, il formait spécialement la *Cité de David.* De nos jours, l'enceinte turque passe à sa cîme, et laisse en dehors du *Bab-en-Nabi-Daoud,* — Porte du prophète David, — le tombeau à tort attribué à ce roi, le Palais de Caïphe et le St-Cénacle. Le prétendu tombeau de David, révéré par les Turcs, et gardé par eux, est une petite salle voûtée, surmontée d'un dôme, où l'on trouve trois sépulcres de pierre noirâtre. Il paraît établi maintenant que David fut enseveli, à la partie Nord-Ouest de la ville,en dehors des murs,dans les souterrains splendides que les Arabes appellent encore *Qbour-el-Molouk*, Tombeaux des Rois. Le palais de Caïphe est devenu une pauvre église arménienne. Quant au St-Cénacle, ce n'est plus qu'un bâtiment abandonné, sorte de mosquée mal tenue et de misérable aspect. Le lieu de la Cène est une salle blanchie à

la chaux, soutenue par trois grossières colonnes, dont la voûte en plein ceintre, jure avec les ogives des fenêtres. Sauf une inscription turque, elle est absolument nue. J'ai compté 21 pas dans sa longueur.

Si le délabrement de ce saint lieu serre le cœur, combien en revanche ne le sent-on pas s'électriser aux grands souvenirs qu'il rappelle ! « Ce sanctuaire, dit l'auteur de l'Itinéraire, est également fameux dans l'Ancien et le Nouveau Testament. David y bâtit son palais ; il y garda pendant trois mois l'Arche d'Alliance ; Jésus-Christ y fit la dernière Pâque et y institua l'Eucharistie; il y apparut à ses disciples le jour de sa résurrection ; le St-Esprit y descendit sur les Apôtres. Le St-Cénacle devint le premier temple chrétien que le monde ait vu. St-Jacques-le-Mineur y fut consacré premier évêque de Jérusalem ; et St-Pierre y tint le premier concile de l'Eglise. Enfin ce fut de ce lieu que les Apôtres partirent, pauvres et nus, pour monter sur tous les trônes de la terre. »

Toute la crête de ce mont sacré est parsémée de cimetières catholiques, grecs, protestants et arméniens.

Les escarpements de la montagne du *Mauvais-Conseil*, en face, sont également percés d'innombrables caves sépulcrales. Elles forment une nécropole immense qui date des temps les plus reculés. Après les Jebuséens, les Juifs; après ceux-ci, les Chrétiens y ont tour-à-tour entassé et substitué leurs morts, et les tombeaux des uns sont devenus les tombeaux des autres. Aujourd'hui tous ces sépulcres sont vides ; on n'y retrouve plus même d'ossements épars; mais les morts seuls ont disparu ; leurs demeures sont encore à peu près intactes. C'est donc, comme le pense M. de Saulcy (1), aux Musulmans qu'il faut attribuer la violation des sépultures chrétiennes, qui avaient été établies, il y a tant de siècles, par les Hébreux, et avant

(1) Voyage autour de la Mer-Morte, tome 2, p. 313.

les Hébreux, par les Chananéens. Ces tombeaux se composent généralement d'une porte carrée assez basse, qui donne accès dans une chambre sépulcrale renfermant une ou plusieurs couchettes en arceau, un ou plusieurs fours à cercueils. Souvent d'autres chambres se relient à la première, et amènent nécessairement à cette conclusion qu'on se trouve dans des tombeaux de famille.

Un peu au-delà de ces tombes, on voit un édifice ayant un toit en terrasse et deux ouvertures pour éclairer l'intérieur. On le nomme, en arabe, *Haq-ed-Dam* (*Haceldama*), le prix du sang. Là est, dit-on, le *champ du Potier*, celui qui fut acheté des trente deniers qui payèrent la trahison de Judas Iscariote. Cet endroit qui, par corruption, s'était appelé *Chaudemar*, servait, à l'époque des Croisades, à la sépulture des pélerins qui mouraient dans les hôpitaux de Jérusalem.

Au fond du val de la Géhenne et sous des rochers en saillie, était le lieu maudit qualifié du nom hébreu de *Topheth* (tambour), où, dans leurs jours d'égarement les Juifs sacrifiaient à Moloch des holocaustes humains. La divinité chananéenne était représentée par une statue de bronze enflammée, dans les bras de laquelle on jetait des enfants, ses victimes accoutumées. Les cris de douleur de ces malheureux étaient couverts par les accents aigus des trompettes et les sons de la musique; et, bien souvent, la prostitution et l'orgie succédaient aux supplices. Un renom d'angoisse et d'horreur en est resté à la vallée, et s'est attaché jusqu'à sa dénomination. Les Juifs et les Musulmans l'emploient pour désigner l'Enfer; et c'est, dans ce sens, que Jésus-Christ dit, dans le Nouveau Testament, la « *Géhenne de Feu* ».

Au sortir du val de *Dji-Hinnom*, nous débouchons dans la vallée de Siloë, au sud-est de la ville. A notre gauche, se dresse le *Mont du Scandale*, ainsi nommé en mémoire des sacrifices offerts par Salomon à *Moloch*, *Khamôs* et

Astarot, les dieux de ses concubines ammonites, moabites et sidoniennes. Personne n'ignore que ce fut la passion effrenée des femmes qui devint l'écueil de la sagesse de ce grand roi. L'Ecriture Sainte, au livre IV des Rois, chapitre 11, nous apprend qu'il eut sept cents femmes qui étaient comme des reines, et trois cents concubines. Elle ajoute qu'à l'époque de cette dépravation, il était déjà avancé en âge.

Sur une plate-forme de ce mont, au milieu d'arasements d'antiques monuments, ruines possibles des temples qu'il bâtit à ces divinités étrangères, ressort actuellement le village arabe de Siloé. Il se compose d'environ 1,500 individus; les uns habitent dans des huttes adossées à une muraille de rochers ; la majeure partie des autres vit dans des excavations nombreuses, restes des tombes anciennes qui tapissent la montagne. Au-dessous, l'œil, fatigué de l'aridité du roc nu,se repose avec plaisir sur des bouquets d'arbres et des jardins qui garnissent le fond de la vallée. Ces humbles potagers, — les seuls qui alimentent de légumes le marché de Jérusalem, — c'est tout ce qui reste de la splendeur royale des jardins de Salomon, si vantés dans la Bible et par Josèphe.

Très près de là, coule la célèbre fontaine d'*En-Rogel*, limite des tribus Juda et de Benjamin. Les Arabes l'appellent encore en ce moment *Ayn-Radjel*.J'ai été souvent déjà dans le cas d'admirer avec quelle ténacité les noms se perpétuent dans ces contrées d'Orient.

A ce moment une jeune femme de Siloé remplit à cette fontaine sa jarre de terre brune. Elle est tatouée d'indigo à l'entour des yeux, aux coins de la bouche, et sous la lèvre inférieure. Sa taille fine et svelte se devine sous les plis de sa tunique bleue ; ses pieds et ses bras nus sont garnis de bracelets, formés de verroteries et de pièces d'argent enfilées ; et son visage, assez gracieux mais un peu

bazané, s'encadre dans les tresses de sa chevelure. Je lui demande à boire. Elle sourit, et me tend son urne avec cette pose simple et charmante qu'Horace Vernet donne à Rébecca dans son tableau d'Eliézer au puits de Nachor. Plus favorisé que Châteaubriand, qui, 44 ans auparavant, avait été injurié aux mêmes lieux par des femmes arabes que sa seule apparition avait mises en fuite, je savoure l'eau fraîche de mon Hébé musulmane, en me félicitant de l'heureuse différence des temps et des mœurs.

A quelques minutes plus loin, nous passons devant la *Piscine de Siloé.* Elle est située sur le revers oriental du Mont-Sion, à environ cent pas d'un mûrier qui marque la place où Isaïe fut scié en deux, par ordre de Manassès, avec une scie de bois. Cette piscine, alimentée par une source qui suinte de l'intérieur de la montagne, et dont l'onde saumâtre éprouve, pareille à la mer, un flux et un reflux périodiques, est vénérée à la fois par les Juifs, les Musulmans, et surtout par les Chrétiens. Elle est citée dans la Bible et l'histoire des Croisades. Saint-Jean, au chapitre neuvième de son Evangile, nous rapporte que l'aveugle né y fut miraculeusement guéri. Jésus délaya un peu de poussière avec de la salive, lui en oignit les yeux et lui dit : « Allez vous laver dans la piscine de Siloé! » L'aveugle obéit et la vue lui fut rendue. Un long escalier taillé dans le roc aboutit au réservoir sacré que protège une large voûte. Des blocs et des tronçons de colonne gisent au milieu de l'eau. Des touffes de mousse, entrelacée de lierre, les recouvrent ; et des pariétaires tapissent les interstices des pierres de taille en les parant de leur verdure.

Au-delà de cette piscine, nous entrons dans la *Vallée de Josaphat*, à la Fontaine de Marie, où la Sainte Vierge, dit-on, venait chercher de l'eau. Nous côtoyons le pied de la colline d'*Ophel* sur laquelle Salomon avait établi son palais, et le ravin caillouteux et desséché d'un torrent. C'est le lit

du *Cédron*, qui ne roule ses ondes rousses qu'à partir du mois de février.

A la racine du Mont *Moriah*, au-dessous du versant qui mène à l'antique *Porte Sterquilinaire*, aujourd'hui fermée, nous traversons un petit pont qui nous conduit sur la rive gauche du ruisseau. Nous apercevons devant nous le plateau sur lequel est assise l'église de *Setty Mariam* (Sainte-Marie) où est le tombeau de la Vierge, à côté de ceux de Saint Joachim et de Saint Anne, ses parents. A trois cents mètres de nous, tout au plus, nous voyons les *Portes Dorées*, par lesquelles Jésus-Christ, le jour des Rameaux, fit son entrée triomphale à Jérusalem. Les arceaux cintrés de ces portes ressortent encore avec vigueur sur le rempart qui borde le *Haram-ech-Chérif*, — superficie du Temple de Salomon, — remplacé par le *Qoubbet-es-Sakkrah*, c'est-à-dire Mosquée de la Roche, construite par le khalif Omar. Une tradition orientale, déjà ancienne, prédit que si les Chrétiens reprennent jamais la ville Sainte, ils y entreront par ces portes célèbres: aussi la superstition turque a-t-elle trouvé ingénieux de les faire mûrer.

Bientôt laissant, sur la gauche, le jardin de Géthsémani, où commença la Passion du Fils de Dieu, ainsi que la grotte de l'*Agonie de Jésus*, notre petite troupe gravit le *Mont des Oliviers*, que domine à quelques cents mètres plus à l'Est, le *Djebel-Tor* des Arabes ou *Sommet des Galiléens* des Chrétiens. A peu de distance de ce sommet se dresse l'*Eglise* ou *Mosquée de l'Ascension*, sur la place d'où le Christ s'éleva vers les cieux. Je laisse disparaître mes compagnons derrière la montagne pour contempler encore le spectacle sublime offert à mes regards, et m'abandonner en silence aux émotions dont sa vue me pénètre.

Sous mes pieds, se déroule la *Vallée de Josaphat* dans toute sa longueur; elle n'a pas plus de deux kilomètres d'étendue. Elle est bornée, à l'occident, par les falaises

crayeuses et à pic du Moriah, toutes couvertes de santons, d'oualys, et de tombeaux musulmans. A l'est, elle s'adosse aux pentes roussâtres du *Mont Olivet*. L'aspect en est grandiose, mais morne et désolé. Plus de cèdres orgueilleux; presque plus de végétation. Quelques pâles oliviers, des plants de vignes brûlés, quelques bouquets de caroubiers, et des landes parsemées d'hyssope: c'est tout ce qu'il en reste. La mort y a remplacé la vie. Elle y règne en souveraine maîtresse. Partout des tombes, encore des tombes ! Ici, des monuments grandioses, les sépulcres d'Absalon, de Josaphat, de Saint-Jacques, de Zacharie, etc.; là, couchées sur le roc, de modestes pierres funéraires, mais en quantité innombrable. De loin, on dirait les débris épars d'une mosaïque gigantesque. C'est bien là le vallon de la solitude et de la tristesse, celui où, selon le Prophète Joël, devront se tenir, au dernier jour, les grandes Assises du Genre humain.

Plus loin, Jérusalem se développe dans toute son étendue et s'étale sur ses quatre montagnes, avec sa ceinture de remparts. J'admire au milieu du dédale de ses rues encaissées, ses grosses tours carrées, ses minarets élancés, ses mosquées, ses milliers de maisons basses, sans fenêtres, à terrasses surmontées de petits dômes, et dominées çà et là par la tête ondoyante de quelque palmier solitaire. Mon œil se promène ébloui de la Sakkrah d'Omar, une des plus splendides mosquées arabes, octogone immense, à la coupole élégante, aux murs plaqués d'émail bleu, jusqu'à la calotte surbaissée et au dôme blanc plus élevé de l'église du Saint-Sépulcre et du Calvaire. Tout mon cœur s'émouvait aux souvenirs et sur les traces de Jésus-Christ. C'était sur ce rocher, à ma gauche, au pied de ce vieil olivier, au tronc noueux, que le Fils de l'Homme avait annoncé le jugement universel. C'était là, à quelques mètres de moi, qu'il avait desséché le figuier stérile. C'était, enfin, à la place même

que j'occupais, qu'il avait pleuré sur la ville en prédisant sa ruine prochaine.

Jérusalem est encore sous le poids de cette malédiction. Elle est devenue la Ruine par excellence, l'immense musée des tombeaux. De toutes parts, la destruction s'y proclame, et par la main du temps, et par la main plus violente des hommes. A chaque pierre, à chaque pas, la mort s'y atteste avec tant d'insistance et de force que peu-à-peu l'âme s'en trouverait comme énervée sans l'idée triomphante de la Résurrection dont le Saint-Sépulcre est le gage. A Jérusalem, mieux que partout ailleurs, on se sent pénétré de cette vérité que la vie de ce monde est l'épreuve d'un instant, et que l'immortelle espérance de l'homme est au-delà !...

Pendant que je me livre à ces réflexions, mes compagnons me croient perdu. Scheik Mahmoud revient sur ses pas en toute hâte et me rappelle à moi-même. Il paraît néanmoins comprendre la nature de mes impressions ; il m'adresse un regard interrogatif, et prononce gravement ces deux mots arabes : « *Allah Kebir* ! » qui traduisaient cette pensée : « Dieu seul est grand ! » La parole humaine nous affecte diversement, suivant la disposition du cœur; en ce moment, les deux mots du scheik me saisirent vivement.

Nous nous éloignons au grand trot ; et, descendant le flanc méridional de la montagne, le long d'un chemin ouvert dans la roche, nous franchissons le site antique de *Bethphagé, le hameau des figues*, d'après sa signification hébraïque. Il n'en reste plus le moindre vestige. Nous entrons peu après, dans *Béthanie*, distant de Jérusalem, d'environ 15 stades, comme saint Jean nous l'apprend, (XI,18). Béthanie, aujourd'hui '*l Aazarieh*, est un village d'assez mesquine apparence; mais il sera illustre à jamais par la mémoire de la résurrection de Lazare. Il était habité par Simon-le-Lépreux, dans la maison duquel Marie-Magdeleine

versa des parfums sur les pieds du Messie (1). Sous les Croisés, Béthanie, grâce à ses souvenirs évangéliques, prit une grande importance qu'attestent des ruines nombreuses. La reine Mélissende construisit une église sur l'emplacement de la maison de Lazare, où Jésus avait reçu l'hospitalité. Celle de Simon-le-Lépreux fut convertie en chapelle. Enfin, la grotte dont le flanc creusé servit de sépulcre à Lazare fut aussi surmontée d'un monument religieux devenu de nos jours une mosquée. On la visite toujours. C'est une de ces caves sépulcrales dont la vallée de la Géhenne offre tant de spécimens. Elle a été étayée, à l'intérieur, d'un mur et d'une voûte ogivale. On y parvient par 27 marches taillées dans la pierre. Les chrétiens y font annuellement célébrer la messe ; et les musulmans des environs, (tant le souvenir de ce miracle est resté vivace), y amènent parfois leurs malades, persuadés que la vertu du grand prophète *Aïssa* (Jésus) a conservé au roc même de ce sépulcre la puissance de guérir. Nous lisons là, dans l'Evangéliste, le drame touchant qu'il relate, et nous nous hâtons de reprendre notre course.

Bien que le voyage de Jérusalem à Jéricho ne demande pas plus de six heures de marche, la route offre à ces deux extrémités une différence de niveau de près de mille mètres ; ce qui la fait ressembler à un gigantesque escalier. De là l'expression « *descendre en Jéricho* » si usitée dans les Saintes-Ecritures et employée par Jésus-Christ lui-même (2). Le premier gradin est à la Fontaine des Apôtres, à vingt-cinq minutes de Béthanie. C'est une source assez abondante, abritée par une voûte en pierre blanchâtre, qui verse ses eaux dans une auge, d'où son nom arabe de *Bir-El-Haoud* (puits de l'auge). C'est à cette fontaine que

(1) Jean, XII. Math. XXVI. Marc XIV.
(2) (Luc, X, 30, 31.)

Jésus-Christ et les Apôtres avaient coutume, suivant la tradition, de se reposer en venant du désert.

Sur une colline, située à un kilomètre de là, nos Arabes nous avaient montré leur village d'*Abou-Dis*. Quelle localité antique a pu prendre ce nom ? je l'ignore. C'est peut-être *Bahurim* (1) où David, poursuivi et fuyant Absalom, faillit être lapidé par Séméï, fils de Géra, de la maison de Saül.

Nous cheminons au fond d'une vallée qui tantôt se dégage en formant de petits plateaux, et tantôt s'encaisse dans des montagnes arides, taillées à pic. Sur le penchant d'une de ces montagnes, nous apercevons un oiseau colossal, au plumage noirâtre et fauve, aux tarses énormes, au corps massif. Il se tient abattu sur le cadavre d'une antilope, et y plonge avidement son gros bec allongé, au bout crochu, sa tête chauve et son col dénudé. Il est hideux d'aspect. C'est un vautour. Nous lui envoyons un coup de fusil sans l'atteindre. Il abandonne son festin et s'enlève lourdement dans l'espace.

Pendant plus de deux heures, nous continuons cette descente fantastique, à travers monts et vaux. Ce ne sont que rochers volcanisés, concassés, fendus, sur les flancs desquels apparaissent parfois des coulées de laves calcinées et durcies.

La pente sombre et roide d'un de ces vallons portait le nom hébreu d'*Adommim, les sangs, les effusions de sang*, nom qu'elle devait à la fréquence des attentats dont elle était le théâtre. C'est encore un vrai coupe-gorge, une embuscade de brigands. Çà et là, aux anfractuosités des roches qui surplombent, se montrent quelques têtes sinistres, dont les possesseurs, vrais sacripans de mélodrame, portent khandjars et pistolets à la ceinture. A notre approche, ils se

(1) (Rois, II. XVI, 5, 6.)

donnent la mine de gens candides qui rêvent aux étoiles, tout en caressant nonchalamment leur long fusil arabe, Cet air d'innocence, qui jure d'une façon si bouffonne avec leurs faces patibulaires, ne nous séduit nullement, et d'instinct nous apprêtons nos armes, prêts à répliquer de notre mieux, si, suivant l'expression bédouine, ces messieurs veulent faire *parler la poudre*. Ils se le tiennent pour dit. et nous laissent passer sans alerte. C'est en ce lieu redouté que la tradition place l'épisode du *Bon Samaritain*. Ces ruines à gauche, seraient celles de l'hôtellerie où cet homme charitable fit recevoir et soigner le voyageur blessé par les voleurs, (Luc X.).

De loin en loin, nous reconnaissons des tronçons de voie antique. Cette voie, la seule, que j'aie remarquée en Syrie, était autrefois la grande route de Judée en Arabie, en Mésopotamie et en Perse, pays avec lesquels Salomon avait établi ses grandes relations de commerce. C'est sans doute à ce grand prince qu'il faut en attribuer la construction.

Enfin, après une dernière et pénible montée, sous un ciel torride, dont l'âpre chaleur nous oblige à nous dépouiller d'une partie de nos vêtements, nous atteignons un sommet d'où nous jouissons d'une vue vraiment éblouissante. La Mer Morte resplendit devant nous dans la sombre bordure des Monts d'Arabie. A notre gauche, se dresse le magnifique *Djebel Quorontoul*, le *Mont de la Quarantaine*, sur lequel, toujours d'après la tradition, Satan vint tenter Jésus, après ses quarante jours de jeûne. C'est probablement dans les affreux précipices environnants qu'Amasias, après sa victoire dans la *Vallée des Salines*, fit précipiter les dix mille Iduméens qu'il avait fait prisonniers (1). A nos pieds coule en bouillonnant le torrent de *Kérith* ou *Carith*, le *Nahr-el-Kelt* des Arabes, sur les bords duquel le Prophète Elie préluda par la retraite à sa grande mission, et fut nourri par des corbeaux.

(1) Paralip. I. XXV. 12.

Bientôt nous foulons le sable jaunâtre et brûlant de la plaine; et faisant un écart dans la direction du *Quorontoul*, cette montagne haute, sèche et désolée, nous laisse voir sur ses flancs des milliers de grottes. C'étaient les demeures des anachorètes, que la ferveur des premiers âges du christianisme avait poussés dans la solitude sur les traces mêmes de leur divin modèle.

Il serait impossible à l'œil le plus perçant d'apercevoir le moindre brin d'herbe, la moindre touffe de mousse sur ces falaises effritées. La chaleur est de plus en plus accablante. Tout à coup, ô surprise! au détour d'un pli de terrain, nous sommes au milieu de la plus ravissante oasis. C'est la fraîcheur et l'ombre! C'est le gazouillement des oiseaux qui s'ébattent dans un gracieux bosquet d'arbres variés, des chênes à feuilles d'égylops, des yeuses, des tamarix, des buissons de *nebka*, et des touffes abondantes de cresson. Le passage de l'aridité desséchante du désert à cette verdure exquise est un enchantement. Nous faisons une courte halte autour de la *Fontaine d'Elysée*, *Ain-es-Soulthan*, dont l'onde créatrice opère ce prodige de transformation. Cette source aurait, d'après la tradition, une origine miraculeuse; et, en vérité, ce ne serait que justice. La Bible nous apprend que le prophète Elysée habitait Jéricho. Un jour, les habitants de la ville vinrent à lui et lui dirent : (1) « Voici maintenant que le séjour de la ville est bon, comme mon seigneur le voit; mais les eaux sont mauvaises et la terre stérile. « — 20, Elysée leur répondit : Apportez-moi un vaisseau neuf et mettez-y du sel. Lorsqu'ils le lui eurent apporté; — 21 — Il sortit vers la Fontaine, il jeta le sel dans l'eau et dit : — Voici ce que prononce le Seigneur — J'ai purifié ces eaux; la mort et la stérilité ne seront plus en elles; — 22, ces eaux furent donc purifiées selon les paroles que prononça Elysée. »

(1) Rois, IV, II, 19.

Tout à l'entour se voient des ruines sur une étendue de terrain considérable, et que les habitants appellent *Tahouahïn-es-Soukkar*, les moulins à sucre. N'est-il pas vraisemblable de penser que l'antique Jéricho aurait occupé l'emplacement indiqué par ces vestiges immenses ? Le voisinage immédiat de la Fontaine d'Elysée doit porter à le croire, conformément au texte que je viens de citer, tandis que le village actuel d'*Er-Rtha* qu'on décore de ce grand nom en est encore à 3 kilomètres au moins.

Nous nous empressons de franchir cette distance; nous traversons des décombres, une série de monticules ondoyants, et un sol ondulé couvert de haies et de beaux arbres, dus au voisinage du torrent de Kérit. Beaucoup de ces arbres sont épineux. Je cite le *nebka*, le *lycium spinosum*, le *paliurus spinæ Christi*, le *mimosa gummifera* (le gommier) et le *zaccoum* (sorte de baumier), qui tous sont armés de piquants dont la longueur s'élève jusqu'à 4 ou 5 centimètres. Laquelle de ces espèces a fourni la matière de la couronne d'épines du Christ ? Les botanistes voyageurs sont à cet égard dans le plus amusant désaccord. Chacune de ces essences a trouvé son prôneur. Il eût été beaucoup plus simple d'examiner, au point de vue *botanique*, comme le dit un auteur (2), la Sainte Couronne elle-même que Saint Louis rapporta des Croisades à Paris.

Environ vingt-cinq huttes en pisé, des branchages et de la boue sèche, voilà ce qu'aujourd'hui l'on appelle Jéricho, *Er-Riha* en Arabe. Une tour carrée, misérable donjon, surmontée d'une terrasse, habitée par quelques cavaliers turcs, c'est le *Bordj-er-Riha*, la forteresse de Jéricho ! De si grands noms et de si petites choses ! tant de souvenirs glorieux et sacrés accolés à tant de misères présentes ! quelle ironie et quelle décadence !

(2) M. Gerardy-Saintine, 3 ans en Judée).

Cette première impression nous est pénible ; mais elle s'évanouit bientôt dans le bruit et les joies de l'arrivée. Où prendre gîte ? C'est tout un problème à résoudre. Il n'y a pas une maison habitable. Nous finissons par nous établir sous une sorte de hangar rustique, composé de branches sèches soutenues par des poutres. Cet abri barbare précède une habitation en terre glaise qui ne contient qu'un seul appartement, où grouillent, crient et s'agitent pêle-mêle, l'homme, la femme, des enfants, un cheval, des moutons et des chèvres.

En contemplant ce spectacle d'abjection, ma pensée attristée cherchait à s'échapper à elle-même et à s'abstraire, pour se consoler du présent, dans les profondeurs du passé. Je quitte mes compagnons pendant que les drogmans apprêtent le dîner ; je gravis la tour de Jéricho ; et de ce point élevé, je me fais indiquer, la Bible à la main, les localités sacrées les plus célèbres dans l'Ecriture.

Galgal, qui se trouvait à l'orient de Jéricho, Galgal où campa le peuple Juif après le passage du Jourdain, où Josué fit construire un autel de douze pierres en mémoire de ce grand fait, Galgal où Israël se purifia des souillures d'Egypte par la circoncision, où Samuel prononça la déchéance du roi Saül, Galgal n'est plus qu'un nom. Je promène au loin mon regard sur cette plaine de Jéricho dans laquelle la manne cessa de tomber, où les Hébreux goûtèrent les premiers fruits de la Terre promise, et où Naaman fut guéri de la lèpre. Je lis, au livre de Josué, le fameux récit de la prise de cette cité autrefois si vaste et si forte, et dont les remparts de pierres seraient tombés au bruit miraculeux des trompettes israëlites, et je les compare, ces remparts, avec la mesquine palissade de fagots d'épines qui doit aujourd'hui protéger le village d'Er-Riha, à la fois contre les incursions des bédouins et le passage des bestiaux.

Je reviens enfin à notre établissement en évoquant le souvenir de Zachée-le-Publicain, dont Jésus devint ici l'hôte, chez lequel il prononça la parabole du Maître, des bons et des mauvais serviteurs, et où il guérit un aveugle (1). Pour rentrer sous notre abri, il me faut fendre une multitude compacte. Tout le village s'est rassemblé pour voir les Frandjs, comme il nous appellent. Ce concours de la population nous permet d'en étudier la physionomie générale. Les femmes sont tatouées de bleu au front, aux bras, à la bouche et parfois aux yeux. Leurs cheveux noirs sont enduits de graisse, ce qui leur donne insensiblement je ne sais quel reflet roussâtre et repoussant. Leur teint est fortement cuivré. Une chemise d'étoffe bleue les recouvre : c'est tout leur vêtement. Elles nous regardent d'un œil hardi avec un rire stupide.

Ce ne sont plus des femmes, mais je ne sais quelle variété de femelles non classées dans l'histoire naturelle. On se rend compte du dédain de l'Arabe pour ces êtres avilis, qu'il place bien après son cheval ; mais on ne peut s'empêcher de maudire l'abjection dans laquelle ces malheureuses sont plongées par les mœurs. Les hommes, au contraire, sont généralement beaux. J'ai admiré des scheiks qui, sous leur ample costume patriarcal, avaient un air de distinction réelle. Cette distinction de forme se remarque fréquemment en Orient chez les Arabes, de même que leur physionomie habituellement sérieuse et grave.

Cependant le soleil abaisse à l'horizon son disque d'un rouge ardent. Au couchant, le ciel resplendit. C'est comme le reflet d'un embrasement splendide. Peu-à-peu le regard se perd dans les teintes transparentes d'une atmosphère toute baignée du plus limpide azur sur un fond entremêlé de rose, de pourpre et de safran. La nuit succède brusque-

(1) Luc. XVIII, 19.

ment, une de ces belles et sublimes nuits d'Orient, où l'air si doux enivre les sens, et, réparant les fatigues du jour, prépare à supporter les fatigues du lendemain.

II.

Le lundi, 23 décembre, le soleil se lève brûlant dès l'aurore: il nous fait pressentir une chaleur excessive. Nos Arabes se prosternent, le front jusqu'à terre, et commencent le *Namaz*. C'est la prière canonique, obligatoire pour tout bon musulman. Elle se fait cinq fois par jour, à l'aurore, vers midi et à trois heures du soir, au coucher du soleil et à la tombée de la nuit.

Il est près de sept heures, quand nous nous mettons en marche. Nous traversons quelques champs de maïs, des plantations de grenadiers et d'orangers; puis, nous rentrons en plein désert. Nous descendons successivement plusieurs plaines de sable, coupées de ravins et étagées en quelque sorte les unes au-dessous des autres.

Vers huit heures, nous longeons les ruines d'un ancien monastère de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'est le *Qâsr-Hadjlah* des Arabes, le château de Hadjlah. Un peu plus loin, une assez jolie source, *Aïn-Hadjlah*, garnie de broussailles et d'arbousiers, rompt la monotonie du paysage désséché. Ce site est celui d'une ville biblique mentionnée dans Josué (XVIII,21,) Beth-Hagla, ville de la tribu de Benjamin.

Près de la source est un campement bédouin, assis dans un pli du terrain. C'est un assemblage de tentes en poil de chameau, noires et blanches, en forme de carré long, que plusieurs piquets élèvent de quelques pieds seulement au-dessus du sol. Vues de loin, elles font l'effet de bouées sur un océan de sable.

Bientôt nous nous trouvons au milieu d'une troupe de

cavaliers arabes, accourant bride abattue, dans un galop frénétique. Ils décrivent mille cercles; ils vont, ils viennent, se poursuivent la lance en arrêt, et font des tourbillons où l'homme et le cheval luttent d'efforts et d'adresse. Cette *fantasia*, c'est la course du *djérid* qui se donne en notre honneur : car ces bédouins sont des amis de Scheik Mahmoud. Déjà celui-ci a rejoint le chef de la troupe; ils se sont frappé la main droite, ils se sont touché leur barbe l'un à l'autre, et s'avancent gravement vers nous. Scheik Mahmoud nous présente son allié qui nous salue à l'orientale en nous adressant quelques phrases arabes que nos drogmans nous traduisent ainsi : « Scheik Mohamed et son *djéroud* (tribu) se glorifient de la visite des honorés seigneurs Francs. » Après avoir échangé nos compliments, il nous prie de nous arrêter sous sa tente. Nous acceptons avec empressement, et nous voilà les meilleurs amis du monde.

Nous pénétrons dans le campement.

Des femmes très brunes, aux yeux noirs, drapées dans des lambeaux d'étoffe bleue, y filent de la laine de chameau. Çà et là, des hommes accroupis sur le sol, devant les tentes, fument une sorte de *narghileh* de terre noirâtre, grossièrement travaillée. Ils se lèvent à notre approche. C'est un brouhaha général; les chiens aboient, les moutons bêlent, les volailles gloussent, les chevaux hennissent et piaffent, les enfants crient, — les chameaux seuls gardent leur sangfroid imperturbable, et promènent tranquillement leurs regards au-dessus de la foule tumultueuse, dont la confusion ne peut les émouvoir.

Les principaux membres de la tribu sont assemblés sous la tente du scheik, dont ce dernier nous fait les honneurs. On étend un tapis sur son ordre et nous nous asseyons, les jambes entre-coisées à la manière arabe, après avoir reçu et rendu les salamalecs d'usage.

Le dialogue est sobre au désert. Il se compose de quelques phrases plus ou moins stéréotypées dans le genre suivant : « *Selâm Aleïkoum*, que le salut soit avec vous ! — *Kattsar Kherkoum*, soyez remerciés ! *Aleïkoum es-Selâm*, que le salut soit avec vous aussi. *Marhaba bekoum*, soyez les bienvenus ! *Allah icellemkoum*, Dieu vous garde ! — *Entoum thayebin*, êtes-vous bien ? — *Ah'na thayebin*, nous sommes bien. — *El hamd lillah*, grâce à Dieu ! — *Ouad entoum*, vous aussi ? *Thayebin* ; *Koullou mabsout*, bien ! chacun content ! »

Durant cette conversation, de part et d'autre peu compromettante, entre-coupée de silences et de questions suivies d'exclamations sur la puissance de la France, on fait circuler des chibouques, bourrées de tabac, et l'on nous sert d'excellent café dans des *findjanes* (tasses) de la plus fine porcelaine. Elles sont retenues dans une sorte de coquetier artistement formé de fils d'argent entrelacés. C'est d'ailleurs le seul luxe du scheik.

Enfin, après lui avoir donné un bacchich, de la poudre et des balles, nous prenons congé de Mohamed. Il exige toutefois, pour nous faire honneur, que nous nous laissions accompagner par quatre de ses cavaliers qui se joignent à notre escorte.

Pendant que notre course continue sur des pentes sablonneuses, j'interroge Mahmoud, à l'aide d'Ibrahim, sur les hôtes que nous quittons.

Il m'apprend que ce campement fait partie de la tribu des Taâmera, répandue entre Béthléem et Jéricho. Jadis ils avaient essayé de fonder un village et de cultiver des terres régulièrement. Mais un bédouin peut-il impunément renoncer à sa vie d'indépendance et de liberté ? Le loup peut-il se faire agneau, la panthère gazelle ? C'était d'une absurdité palpable. Ils s'en dégoutèrent bien vite ; et, pressés par la nostalgie du désert, ils abandonnèrent leurs hut-

tes et leurs charrues pour la course vagabonde et l'abri de la tente.

Ce goût d'indépendance effrénée, ce vagabondage perpétuel, cette mobilité extrême, constituent l'essence même du caractère bédouin.

Fier, sauvage, brave, aventureux et hospitalier, le bédouin, par ses mœurs, ses habitudes invétérées, est toujours bien le digne descendant de cet Ismaël, fils d'Abraham, dont il est dit dans la Bible : (Genèse, XVI,12).

« *Il sera un homme farouche ; sa main sera contre tous, et la main de tous contre lui ; et il plantera ses tentes vis-à-vis de tous ses frères.* »

Son existence est une suite continuelle de hasards, de luttes et de caprices. Il est le dominateur du désert, il le parcourt en maître ; il pille, rançonne les caravanes, lutte parfois contre les bêtes féroces, et brave en se jouant les ardeurs d'un soleil qui consume.

On l'a comparé aux chevaliers féodaux. C'est une comparaison qui me semble absurde. Fût-elle admissible, ce serait alors par ce seul point commun de rapprochement : le mépris du travail. Le nomade s'énorgueillit des richesses qu'il s'est acquises par la rapine ; il croirait avoir dérogé s'il avait travaillé pour les gagner. Que le cultivateur, le *Fellah*, travaille ; qu'il cultive des champs ; qu'il mène une vie sédentaire ! Il est né pour l'oppression, pour nourrir des maîtres. Le bédouin s'estime seul noble ; il se tient pour le descendant d'une race supérieure et regarde le Fellah comme un vilain, comme un serf taillable, corvéable à merci, dont le nom même est une injure. Pour ce forban du désert, comme pour ses aïeux des temps bibliques, la loi du travail est une malédiction, la peine d'un vice originel. Les beaux côtés de sa nature sont, en général, la fidélité à la foi jurée et la noblesse de son hospitalité. L'hôte du bédouin qui se respecte, celui

à qui il a offert la pipe et le café, est une tête sacrée pour lui, mais tant seulement que l'hospitalité dure.

La conversation du scheik et les réflexions qu'elle provoquait servaient à tromper mon impatience d'arriver au fleuve sacré. Plus nous approchions, plus je la sentais redoubler.

Tout-à-coup, devant nous, au détour d'une ondulation de terrain, nous apercevons des touffes d'arbres et de roseaux bordant une rive élevée. Toute l'escorte arabe pousse une clameur retentissante : *Nahr-ech-Cherrya* ! *Nahr-ech-Cherrya* ! *Le Jourdain* ! *Le Jourdain* ! et lance ses chevaux au galop. Les nôtres suivent d'eux-mêmes cette allure ; et bientôt nous contemplons, au fond d'un lit profondément encaissé, une onde grise aux reflets d'or mat, qui précipitait en murmurant son cours torrentueux.

« *O rives du Jourdain ! ô champs aimés des Cieux !...* » Poésie de nos premiers souvenirs d'enfance, miraculeux rivages, si heureusement atteints, avec quel charme attendri tous nos cœurs vous saluaient ! Arabes et Latins, nous étions tous électrisés. A l'enthousiasme de notre joie, se mêlait encore pour nous le sentiment de la réalisation d'un grand souhait, à travers mille obstacles vaincus.

Nous nous penchons sur le fleuve. Nous y trempons nos mains et nos visages. Nous buvons de cette eau qui servit à baptiser le Christ, nous en emplissons des vases que nous remporterons en Europe. Elle est un peu douceâtre ; mais la chaleur dont nous sommes exténués, nous la fait paraître délicieuse.

Ici tout est enchanteur. La fertilité, la végétation luxuriante ont succédé à l'aridité environnante ; au soleil brûlant, l'ombre des bois ; au silence pesant du désert, à l'insipidité des sables, le gracieux murmure des vagues et la fragrance embaumée des plantes sylvestres.

Je me laisse gagner à l'attrait de ces bocages splendides ;

je m'y enfonce pour en aspirer la fraîcheur et en admirer les arbres. Aux vastes rameaux des peupliers de Perse, à blanche écorce, vient s'entremêler le feuillage frangé des tamaris d'un vert bleuâtre. Ici, de grands osiers et des saules, aux branches pendantes, dominent de vertes pelouses. Là croissent des acacias immenses et des gommiers, entre des buissons de lauriers roses, des touffes de joncs en fleur et des bouquets de plantes tropicales, dont les noms me sont inconnus. Plus loin et par intervalles, des lianes s'entrelaçant à la végétation circonvoisine semblent rendre la forêt infranchissable. Des oiseaux de tous plumages, des colombes d'un blanc rosé, des oiseaux-mouches, animent ces bois en s'ébattant dans l'épaisseur des fourrés.

Mais bientôt un des Arabes accourt, et me prie de ne point m'aventurer davantage en ces lieux. La prudence est un don d'Allah, surtout pour le voyageur solitaire ; car si le ramage et les chants de la foule gazouillante sont charmants, la rencontre possible du chat-tigre, de la panthère, voire même du lion, hôtes redoutables de ces contrées, pourrait devenir funeste.

Cet avis très fondé, très réel, n'étant point à dédaigner, je mets fin à ma course errante, pendant que mes bédouins se chargent du soin de me couper des branchages et des cannes de jonc que je destine à mes amis de France.

L'endroit où nous avons fait halte incline sensiblement et par une pente décroissante vers le fleuve. De là, son lit si encaissé est d'un plus facile accès. Je me fais un banc de verdure sous l'ombrage touffu d'un grand saule flanqué d'un tamaris environné de broussailles. De ce lieu, je domine le cours du fleuve, impétueux comme le Rhône, mais en ce moment beaucoup moins large. Cette largeur ne doit pas dépasser 45 mètres ; mais après les grandes pluies de janvier et de février, il coule à fleur de terre, et déborde même à plus d'un kilomètre sur chacune de ses rives. On dit sa profondeur considérable.

Ma mémoire se complaît dans les réminiscences bibliques et évangéliques à propos de ce fleuve unique, sacré par les traditions communes des trois religions qui ont eu le plus d'influence sur l'ordre moral de l'humanité, le Judaïsme, le Christianisme et l'Islâm.

C'est ici que le Christ a reçu le baptême des mains de Saint-Jean-Baptiste ; ici qu'Elie, frappant les eaux de son manteau, aurait pu, par une vertu divine, les franchir à pied sec ; ici enfin, que le peuple hébreu, défilant avec l'arche d'Alliance, aux accents guerriers de ces trompettes d'airain, qui devaient faire crouler les remparts de Jéricho, aurait effectué son passage entre les ondes du fleuve miraculeusement amoncelées. Mon regard se promène avec éblouissement sur le panorama, sur le paysage de cette grande scène, sur toute cette magnifique vallée du Jourdain, à travers laquelle les enfants de Jacob inauguraient la conquête de la Terre-Promise.

A la frontière extrême, à l'Orient, se dressent les montagnes de la Chaîne arabique. Au dessus de leurs flancs nus, noirs, taillés à pic, se projettent les sommets sourcilleux et sombres du Phasga, du mont Abarim, et du Nébo, d'où Moïse put contempler la Judée avant de rendre le dernier soupir. Ces montagnes, dans leur majestueuse raideur, forment le plus frappant contraste avec celles de Chanaan, qui bordent la vallée à l'Occident. Celles-ci sont toutes brillantes de lumière et de tons clairs. Avec quelle fantaisie, pleine de charme et de grâce, ne se présentent-elles point éparpillées pêle-mêle, semblables par leurs mamelons blanchâtres, leurs contours arrondis et variés, à quelque colossal troupeau de brebis bondissantes ! C'est alors que la fameuse apostrophe de David à ces mêmes monts, au psaume 113, me revint à l'esprit :

« *Montagnes, pourquoi avez-vous tressailli comme des béliers, et vous, collines, comme des agneaux ?* »

La vue des lieux m'expliquait désormais, jusqu'à un certain point, une comparaison qui m'avait toujours frappé par sa bizarrerie poétique.

Mais, hélas! il faut déjà partir. Il faut s'arracher à la poésie de ce site enchanteur. Nos drogmans et nos Arabes, qui doivent nous amener à Bethléem, ce soir encore, déclarent qu'il est indispensable de se presser. En remontant à cheval, je promène un long et dernier regard sur ces ondes illustres, sur ces frais ombrages, sur ces rives bénies, comme pour en graver à toujours la mémoire dans mon âme.

HOFFMANN,
Docteur en droit, Procureur Impérial près le Tribunal civil de Saint-Lo, Membre de la Société Impériale Académique de Cherbourg et du Conseil de l'instruction publique de la Manche.

(La suite ultérieurement.)

FABLES

PAR

M. Edouard De LA CHAPELLE.

I

LE MIROIR AUX ALOUETTES

J'ai plus d'un fois envié
Le sort de la vive alouette,
Quand, parmi les blés mûrs, sortant de sa couchette,
Vers le ciel, sombre encor, mais par l'aube rayé,
Elle s'élance et chante ; et je ne songeais guère
Que bientôt vont passer ces heures, ces beaux jours,
Ces chansonnettes, ces amours,
Et qu'aux pauvres oiseaux partout on fait la guerre.

J'ai perdu mon erreur, je la regrette encor;
La sagesse vaut mieux, c'est le fruit de l'année;
Mais, tout en gardant ce trésor,
On plaint des mois d'été la fleur trop tôt fanée.

Arthur et Maria, levés de grand matin,
Frère et sœur, par les champs, secouant la rosée,
Allaient cueillant des fleurs, et serrant leur butin
Dans les feuillets épars d'une grammaire usée.
Leur père était auprès : ils suivaient le sentier,
Le long des blés : boutons, fleurs et fruits d'églantier,
Bluets, coquelicots, vive et frêle parure,
Tout leur plaît; puis l'air pur et le chant des oiseaux,
Puis leur joie et leur libre allure.
Or, caché sous le chaume et l'herbe des sillons,
Un oiseleur déjà (cette gent matineuse
Laisse peu de repos aux pauvres oisillons)
Arrangeait de ses lacs l'apparence trompeuse.
Artistement dressé par ses mains, un miroir
Prenait par son éclat l'alouette au passage.
La volatile, en voyant cette image,
Ne songeait point à soi, mais plutôt croyait voir
Une amie, un ami, dont le muet langage
L'appelait pour chanter du matin jusqu'au soir,
Pour sautiller dans l'herbe, et voler au nuage.

Plus d'une ainsi périt. Tant de simplicité
Touchait les deux enfants, et tant de cruauté ;
Et leur père pensait, comme on pense à cet âge,
A tirer de ceci quelque moralité.
« Mes enfants, leur dit-il, vous êtes bons, sincères ;
Craignez de ces oiseaux le sort malencontreux :
Craignez de votre cœur les élans téméraires :
Les miroirs brilleront pour vous comme pour eux

II.

LA CIGALE ET LA DEMOISELLE.

C'était vers le midi ; l'ombre était rare et douce,
Dans le plein éclat des beaux jours ;
Au bord d'une eau courante, étendu sur la mousse,
J'écoutais tous ces bruits vagues, légers et sourds
De l'eau, du bois, de l'herbe, et de la plaine immense,
Qui flottent dans les airs, à l'heure du silence.
Ce langage est beau, mais obscur :
Seul, il ne peut longtemps nous plaire ;
L'esprit se réveille ; il préfère
A ces flots infinis d'harmonie et d'amour,
Quelque parole simple et claire.
Je fus bientôt content, car j'entendis causer
Deux insectes rivaux, cigale et demoiselle :
L'une, fière, brillante et belle,
Sur l'onde et sur les fleurs volait sans se poser,
Etalant au soleil son aile panachée ;

L'autre chantait, humble et cachée.
—Pauvre insecte, tais-toi; cesse de m'étourdir;
Regarde-moi plutôt : sur mes ailes de soie
Vois étinceler l'or, l'azur et le saphir;
Mon corselet, mon œil, vif comme le désir,
Mon vol : vois-moi prête à saisir,
Plus prompte à dévorer ma proie.
Le monde adore la beauté ;
Tout se soumet à son caprice,
Et tout se donne en sacrifice
Aux yeux doux et cruels de cette déité.
Ainsi parlait la libellule.
La cigale reprit : tu peux plaire un instant,
Mais ton orgueil est ridicule :
Quel souvenir a-t-on de ton vol inconstant?
Et que devient, après le crépuscule,
De ta beauté le fantôme éclatant?
On se souvient de moi : ma voix plaît aux poëtes;
Elle charmait jadis le vieil Anacréon :
Une cigale d'or brillait sur les aigrettes
Des combattants de Marathon.
On aime ainsi les violettes,
Pour leur grâce modeste et leur parfum léger,
Les propos du foyer, les simples chansonnettes
De la nourrice et du berger.

Voilà toute ma gloire : après ce jour qui passe,
Je veux aussi, si je le puis,
Laisser un souvenir, une idée, une trace,
Et de celui qui souffre adoucir les ennuis.

III

LE CHIEN ET LE CHAT

Lorsque chacun s'évertue
A trouver un tour nouveau,
Pour orner de son cerveau
L'invention rebattue,
Pensez-vous que le lecteur,
En voyant un si beau titre,
Va s'arrêter à la vitre
Du malheureux éditeur?
Parcourez les fabulistes,
Depuis le vieux phrygien,
Et vous verrez sur leurs listes,
Cent fois le chat et le chien.
Comptez-vous sur votre veine,
Pour les mettre tous à rien,
Et ferez-vous votre bien
Des fables de la Fontaine?

Non certes, cher lecteur, et ne vous fâchez point;
Mais de ces animaux je comprends le langage :
Nous instruire auprès d'eux, n'est-ce pas là le point?
Qu'importe qu'un propos soit vieux quand il est sage?

Un huissier, avec ses recors,
Sortait d'une maison décorée et meublée :
Il n'était question de rien mettre dehors
Que le maître, et, sans bruit l'affaire étant réglée,
La saisie aujourd'hui, la vente au lendemain;
Le saisi prend sa canne, et se met en chemin,
Pour découvrir un autre gîte.
Un ami n'eût rien vu, mais Médor et Mitis,
Hôtes assidus du logis
Eurent tout découvert bien vite.
Le chat, bel angora, couché sur un fauteuil,
Se dorlotte, se pourlèche,
Et regarde en clignant de l'œil.
Médor suit, pas à pas, ces gens à mine sèche,
Qui vont comptant, notant, et n'omettant de rien;
Puis, auprès de son camarade
Il revient agité, l'œil à la cantonnade :
On m'a conté leur entretien.
« Ami Mitis, dors-tu? Vois-tu ce qui se passe?
Notre bon maître est ruiné;
Il a, pour moi, payé l'impôt; il m'a donné

Trop de gâteaux; il est pauvre et seul : on le chasse. »
« Oui, répond l'animal au poil doux, à l'œil fin,
Sous trois maîtres, j'ai vu trois fois pareille chose;
Mais je n'y suis pour rien ; leur folie en est cause :
Les gens si dégagés ne font pas bonne fin. »
« Adieu, reprit Médor, à ma molle couchette,
A ce bon feu flambant, à ces riches repas. »
Et Mitis : « on veillait tard; je ne dormais pas;
J'étais souvent réduit à manger en cachette. »
— « Coucher dehors vaut mieux pour se lever matin,
Dit Médor, au pain noir je saurai bien me faire :
Je courrai par les bois; je prendrai du butin;
Et mon maître, parfois, à son maigre ordinaire,
Joindra quelque levreau tout parfumé de thym.
Mais on frappe : un nouveau maître ! partons sur l'heure :
Le nôtre est déjà délogé. »
« Pars, si tu veux, reprend Mitis, moi, je demeure,
Car, ici, rien n'est dérangé.

IV.

LE PAPILLON.

C'était le soir, et la lampe voilée,
Les premiers feux d'une nuit étoilée,
Sur une table où s'apprêtait le thé
Laissaient tomber une douce clarté.
Quelques lueurs se dispersant dans l'ombre
Faisaient briller l'or pâle des lambris.
Tout était bien en ce riant pourpris:
Cercle choisi, gens d'esprit, petit nombre;
Propos sensés ou légers, jeux et ris
Allaient leur train, sans froideur, sans encombre.
On peut penser mais non parler toujours :
En ces moments de libre causerie,
Chacun aussi, tout bas, suivait le cours
Où l'emportait sa vague rêverie.
Eglé voyait accomplir son bonheur :
Les diamants rayonnaient sur sa tête ;

Son char léger courait de fête en fête,
Et tout cela pour le don de son cœur.
Du jeune Arthur la verve financière
Multipliait, multipliait sans fin
L'or amassé lentement par son père.
Paul délaissait les lois et les procès :
Il croit encore aux filles de mémoire :
On l'applaudit au Théâtre Français :
Lundi prochain on dira sa victoire.

Comme on était dans les derniers beaux jours,
Sur le jardin une fenêtre ouverte
En laissait voir les gracieux détours,
Et les parfums glissaient sous l'ombre verte.
Un papillon volait parmi les fleurs,
Et n'en pouvait démêler les couleurs;
Ainsi trompé, dans sa course égarée,
Il aperçoit la lumière dorée.
Impatient de revoir le soleil,
L'aube a, pour lui, brillé dans la soirée;
Ces êtres vifs goûtent peu le sommeil.
Tout est si beau, si calme en cette enceinte :
Il entre, et rien ne lui cause de crainte,
Il fait cent tours, il bourdonne en volant;
Il veut plonger son ardente prunelle
En ces clartés au centre étincelant;

Il les effleure, il les touche de l'aile;
Il tombe enfin dans le foyer brûlant :
Et l'imprudent, pauvre fleur animée,
N'est plus qu'un peu de cendre et de fumée.
On le plaignit, mais tous furent d'accord
Pour l'accuser, sans accuser le sort.
Nul ne songeait à soi. Tel est le monde :
Tout, en leçons, en exemples abonde :
A chaque pas on rencontre un miroir ;
Personne, hélas, ne consent à s'y voir.

V

LE ROSSIGNOL ET LE PERROQUET.

Un bourgeois possédait un champ de dix hectares,
Avec un petit parc qu'il nommait son désert.
Il avait, à l'entrée, installé ses dieux lares;
Et les contrevents peints en vert,
La grotte de feuillage au bord d'une onde pure
Faisaient dire aux passants, qu'au doux bruit de cette eau,
Un sage solitaire, ami de la nature
Laissait couler ses jours, et relisait Rousseau.
Je ne dis point de mal d'une si douce vie :
La femme du bourgeois était fraîche et jolie;
Il ne lui manquait rien. Un jeune perroquet
Charmait surtout son existence,
Depuis la mort de son roquet.
A l'instruire il mettait toute sa patience.
La jeune femme, un jour, vint dire à son époux :
« Quel bonheur, mon ami! venez sous cet ombrage,

» Venez d'un rossignol entendre le ramage :
» Oh, tâchons qu'il se plaise et reste près de nous. »
Le Monsieur écouta ces douces mélodies,
Un peu par complaisance et par respect humain;
Puis : resterons-nous là, dit-il, jusqu'à demain?
Ces gargouillades infinies,
C'est un peu monotone : enfin, soit, j'applaudis;
Mais de mon perroquet j'aime mieux la musique :
Il ne s'égare point dans tout ce chromatique,
Il repète ce que je dis.

VI

LE MARÉCHAL FERRANT.

L'autre jour, traversant, sur la route, un village,
Appuyant mon bâton, essuyant mon visage,
Je me reposais un instant,
Devant l'atelier du maréchal ferrant.
Je pourrais citer Pythagore
Et la peinture de Rembrandt,
Noter les temps frappés sur l'enclume sonore,
Et, dans le noir profond, la fournaise éclatant.
Tout auprès, le grand jour, une fraîche prairie,
Puis des côteaux, des bois réjouissaient les yeux,
Et l'horizon, vague, silencieux
Invitait à la rêverie.
L'esprit volontiers aime à se laisser bercer;
Mais mieux vaut agir et penser.
Le maréchal ferrant, courbé sur son enclume,
N'a pas ces loisirs décevants :

Il faut veiller au feu que le soufflet rallume,
Choisir, ranger ses fers, et répondre aux chalands.
En voici deux : un vieux fermier de bonne mine
Tient, bride en main, une belle jument;
Son fils, jeune garçon, de figure chagrine,
A le soin du poulain, qui souvent se mutine,
Difficile gouvernement.
Il s'agit de ferrer cette indocile bête;
Mais, sitôt qu'on approche, elle lève la tête,
Frappe du pied, s'écarte; et l'homme du métier
A beau la flatter, la prier,
On n'en vient point à bout. Or, le garçon se lasse,
Laisse tomber la bride, et le poulain s'enfuit,
Jetant son harnais sur la place.
Joyeux, humant l'air à grand bruit,
Il franchit les fossés, se retourne et regarde.
Il s'égaie à loisir, broute l'herbe d'autrui,
Et se venge d'un long ennui,
Se trouvant seul et hors de garde.
Mais ce n'est point partout pelouse ou sable fin :
Il rencontre des fondrières,
Des ronces, des souches, des pierres,
Débris de quelque vieux chemin.
Bientôt, blessé, saignant, il appelle sa mère;
Il se traîne, non sans effort ;
Puis un garde-champêtre a pitié de son sort,

Il passe trois jours en fourrière.
Et notre paysan ? on ne perd pas ainsi
Un beau poulain d'un an, sans en prendre souci.
Ce paysan, homme fort sage,
Le poulain retrouvé, ne gronda point son fils ;
Il lui dit seulement : Que ceci vous profite ;
Le travail, les leçons, les ordres, les avis,
Tout cela, je le sais, vous fâche et vous irrite :
En dit-on quelques mots, vous n'avez d'autre soin
Qne de vous enfuir au plus vite ;
Mais qui s'échappe ainsi ne peut aller bien loin.
C'est peu de suivre notre envie,
Si notre pas n'est assuré ;
Et, dans le chemin de la vie,
Il faut avoir le pied ferré.

VII

LES HIRONDELLES.

Hommes, tâchons d'être bons frères;
Aimons-nous, aimons-nous : passons monts et rivières,
Pour nous porter secours, et nous donner la main.
Qu'il vienne d'en deçà, d'au delà des frontières,
Ouvrons au voyageur un facile chemin
Vers nos tentes hospitalières.
Sans l'appui mutuel notre force est bien peu :
L'amour est la céleste flamme
Qui, de Dieu vient à l'homme, et va de l'homme à Dieu :
C'est la clarté d'en haut dont s'illumine un temple.
L'animal n'aime rien que ses petits et soi :
Quelques-uns, toutefois, pour nous servir d'exemple,
Semblent connaître notre loi.
Voici, pour le prouver, une histoire réelle;
(L'allégorie, ici, ne nous convaincrait point)
Le fait sera vrai de tout point;

Et je le dois à l'hirondelle.
Oiseau d'heureux présage, hôte de mon foyer,
Le nid où tu reviens est toujours le premier.
J'aime le doux bruit de ton aile,
Messager béni du printemps :
Quand tu pars, voyageur au souvenir fidèle,
Je crains pour toi le souffle des autans.

Contons enfin cette aventure.
Du haut d'un toit un nœud coulant pendait :
Agité par le vent, il attendait capture.
Or, une hirondelle passait :
Elle était jeune, elle était imprudente,
Et quelque graine au bec revolait à son nid.
La cordelle perfide au devant se présente,
L'oiseau passe la patte, et le nœud la saisit.
La pauvrette ainsi suspendue,
Serrait le nœud par mille mouvements;
Elle exhalait, en longs gémissements,
Et sa vie, et sa voix plus qu'à demi perdue.
Une autre hirondelle, à ses cris,
Accourt, voit le danger, appelle des amis;
Et des toits, des jardins, de tout le voisinage
Arrivent les amis; on eût dit un nuage.
On voit l'infortunée, et chacune se croit
Celle qui souffre : on tremble, on délibère;

Avec impatience on perd le temps, on voit :
A grand bruit s'agite l'affaire.
Une hirondelle, enfin, court au fatal lien,
Lui donne un coup de bec, et puis, d'un vol rapide,
Chacune y va donner le sien.
On recommence, enfin on coupe la ficelle ;
A ses petits tremblants on rend notre hirondelle.

Tout éveille l'esprit; désir, nécessité,
Quelquefois malice et vengeance :
Le meilleur esprit est, je pense,
Celui que donne la bonté (1).

Le fait raconté dans cette fable est exact dans toutes ses circonstances. Il a été observé par Dupont de Némours, et consigné par ce savant dans un mémoire lu à la 1re classe de l'Institut, en 1806. V. *Dict. d'Hist. nat.* de Déterville, vo Hirondelle.

(1) Gresset a dit :
« Le véritable esprit marche avec la bonté. »
Le Méchant, act. 4, sc. 4.
Il y a, je le crains, dans ces fables, d'autres réminiscences : la mémoire, la mienne, du moins, trop peu fidèle à garder ce qu'on lui confie, souvent aussi donne, sans en avertir, ce qu'on ne lui demande pas.

VIII

L'ANESSE DE LA VEUVE

Marthe, la pauvre veuve, avait pour tout douaire,
Patrimoine, héritage et don testamentaire,
Une chaumière avec deux ares de jardin;
Au bout, un petit champ pris dans l'enclos voisin.
N'ayant point eu d'enfants, seule dans cet asile,
Elle se suffisait, vivait simple et tranquille,
Toujours laborieuse, en son âge avancé;
Se souvenant parfois d'un meilleur temps passé.
Pour porter beurre, lait, légumes à la ville,
Elle avait une ânesse, et pour avoir aussi
A qui parler un peu. Cette ânesse était douce,
Patiente, très sobre; elle eût vécu de mousse,
Si la vieille n'eût pris souci
De régaler sa pauvre rousse.
Un soir, comme l'ânesse, après quelque labeur,
Non loin d'un tas d'herbe fauchée,

Regardait l'ombre douce autour d'elle épanchée,
Et de l'air murmurant respirait la fraîcheur,
Un beau cheval du voisinage
Vint à passer par cet endroit :
Il rentrait au logis, quittant le pâturage,
Et suivait le sentier près de l'enclos étroit.
Voyant l'ânesse ainsi pensive;
Bonjour, vieille, dit-il; n'as tu point quelque ennui,
Hier, demain, comme aujourd'hui,
En ce triste réduit, délaissée et captive.
L'ânesse se taisait, humant l'air à loisir;
Et le noble coursier reprend : En cette vie,
Par tant de liens asservie,
Donnons, quand il se peut, quelques jours au plaisir;
Viens partager mon sort, tu seras plus heureuse.
L'ânesse était peu curieuse,
Mais il n'eût pas été civil
De ne répondre rien. — Et ce sort, quel est-il ?
— Splendide ! je pourrais en peindre les délices,
Les marbres de notre palais;
Les plumes, les pompons, ingénieux caprices,
Le cuir luisant, l'argent et l'or de nos harnais;
Les champs et les gazons verts, solides et lisses,
Où nous volons comme des traits;
Et tant de gens placés de relais en relais

Pour nous prodiguer leurs services.
Mais que sert d'en parler? pour que tu m'entendisses,
Il te faudrait savoir l'anglais.
Viens, du moins, admirer ma crèche,
L'avoine, l'orge aux grains dorés,
Le sainfoin, la luzerne sèche,
L'herbe avec sa rosée, et le parfum des prés.
— Abrégeons: le coursier fit une longue histoire
De jeux, de carrousels, de paris engagés,
D'étincelantes nuits, de jours brillants de gloire,
Et de maîtres souvent changés.
L'ânesse écouta bien, mit tout en sa mémoire,
Et dit: Excusez-moi, ma maîtresse m'attend,
Elle m'aime, je l'aime, et j'ai le cœur content:
Cela ne doit-il pas suffire?
Vos maîtres et vous, je désire
Que vous en puissiez dire autant.

L'EXPÉDITION DE CORÉE

EN 1866,

EPISODE D'UNE STATION NAVALE DANS LES MERS DE CHINE,

Par M. H. JOUAN.

Un des principaux rôles de la marine militaire, dans les campagnes lointaines, est de faire respecter le drapeau de la France, et de protéger nos nationaux à l'étranger. Il arrive quelquefois que cette protection, chez des peuples à demi-barbares, entraîne à des expéditions de guerre ; c'est ainsi qu'il y a deux ans, le contre-amiral Roze, commandant la division navale des mers de Chine, fut obligé de recourir à l'emploi de la force en Corée, où avait été commis un grand crime de lèse-humanité.

Les journaux d'alors s'occupèrent très peu de cette intervention armée, si ce n'est pour l'envisager avec une sorte d'effroi. Le vent n'était pas aux expéditions lointaines, et les organes de la presse, même les plus modérés, semblaient craindre que le pays ne fût forcé de s'engager dans quelque entreprise aventureuse, au moment où des événements, pouvant amener de graves complications, s'accom-

plissaient en Europe. Le *Moniteur* vint rassurer les esprits en rendant compte, en quelques lignes, à la fois du commencement et de la fin de l'expédition, et des résultats qu'elle avait produits.

Il me semble qu'elle aurait mérité mieux, non pas que de grands combats, dont le récit est toujours cher aux Français quoiqu'ils en disent, eussent été livrés, mais parce qu'elle faisait brèche dans un pays qui, jusqu'alors, s'était complètement défendu du contact des étrangers, quand tous ses voisins étaient entamés par l'Occident. Cela ne s'était pas fait sans peine : il avait fallu d'abord s'attaquer à l'inconnu. La partie militaire de l'entreprise était la moins difficile ; le plus fort était de surmonter les obstacles que les localités opposaient à la navigation. Ce n'est pas qu'une lutte armée n'offrît pourtant de grandes difficultés. Par le fait de la disposition des lieux, les grands navires, qui constituaient la force réelle de la division navale, étaient obligés de s'arrêter loin des points où l'on devait rencontrer l'ennemi. Il ne pouvait être atteint que par un corps de débarquement, et, pour que celui-ci fût capable d'opérer, il fallait improviser tout un matériel de campagne. Le service des vivres, celui des ambulances, etc., tout était à créer ; car, malgré les progrès apportés dans la flotte à l'organisation des compagnies de débarquement, ces dernières ne peuvent guère agir, avec efficacité, qu'à condition de ne pas s'éloigner des navires.

C'est pour faire voir tous les obstacles qu'il y avait à vaincre, et devant lesquels le commandant en chef ne recula pas, que j'ai raconté, dans tous leurs détails, les événements arrivés pendant les cinq semaines qu'a duré cet épisode de notre campagne. Ce récit n'est guère qu'un journal écrit au courant de la plume, à mesure que les faits se succédaient, sans art, sans autre prétention que celle d'être sincère. J'espère que cet aveu fera passer sur ses

nombreuses imperfections et que le lecteur saura gré à l'auteur d'avoir essayé de donner une idée de cette contrée mystérieuse, et de mettre en relief une page glorieuse de la carrière, déjà bien remplie, d'un officier général dont tout le monde, dans notre ville, a gardé un si bon souvenir.

Cherbourg, septembre 1868.

I

Le 11 juillet 1866, dans la soirée, le contre-amiral Roze, commandant en chef la division navale des mers de Chine, après une excursion à Pékin, était de retour à Tien-Tsin où l'attendait le *Déroulède*. Cet aviso devait le reconduire le lendemain à bord de la frégate la *Guerrière* mouillée devant la barre de Takou. Le dessein de l'amiral était de se rendre à Nagasaki, puis à Yokohama, lorsqu'une communication du consul de France à Tien-Tsin vint renverser ces projets.

M. Dévéria, le consul, apprenait à l'amiral que, la veille, le paquebot venant de Tché-Fou avait amené un prêtre français, appartenant aux Missions Etrangères, porteur de graves nouvelles. Cet ecclésiastique, le P. Ridel, se trouvait en Corée avec onze autres missionnaires français. Le 8 mars, Mgr Berneux, chef de la mission, les PP. Beaulieu, Dorie et Ranfer de Bretenières avaient été mis à mort, par ordre du gouvernement coréen, sous les murs de la capitale : le 11 du même mois, c'était le tour des PP. Pourthié et Petit-Nicolas ; le 30 celui de Mgr Daveluy, coadjateur de Mgr Berneux, et des PP. Aumaitre et Huin. En même temps, un sort pareil était le partage d'une quarantaine de chrétiens indigènes. (1).

Un des trois missionnaires survivants, le P. Ridel avait pu gagner la côte occidentale de la Corée, et s'enfuir, avec quelques chrétiens dévoués, sur une barque qui était arrivée en sept jours à Tché-Fou, où il avait été recueilli par un négociant anglais, M. Fergusson. Le P. Ridel ne savait rien

(1) Voir. pour les détails de ces exécutions, les *Annales de la Propagation de la Foi*, nº 229, nov. 1866.

de ses confrères qui avaient pris une autre direction, afin de se cacher plus facilement et de multiplier les chances de faire parvenir, dans quelque port de la Chine fréquenté par les Européens, la nouvelle de ces tristes évènements. Il se rendait lui-même à Pékin pour en faire part au ministre de France en Chine. Bien que la Chine et la Corée soient aujourd'hui des empires séparés et distincts, il comptait néanmoins que l'intervention du gouvernement chinois, provoquée par le représentant de la France, serait d'une grand poids auprès du gouvernement coréen: de plus, la présence à Pékin, dans ce moment là, du commandant en chef de nos forces navales l'engageait à faire le voyage.

Le P. Ridel ne tarda pas à arriver à bord du *Déroulède*. C'était un homme de trente à trente-cinq ans, prêtre du diocèse de Vannes. Son étrange costume coréen, que nous ne connaissions pas, sa longue houppelande blanche, ses sandales de paille, son grand chapeau en fin treillis de bambou, attiraient tous les regards. Il y avait cependant, dans son apparence, quelque chose qui nous paraissait en contradiction avec la nécessité où sont les Européens de se cacher, ou au moins de ne se montrer que déguisés : c'était sa longue barbe, alors que les indigènes n'ont que quelques poils raides au menton. Quoiqu'il en soit, ses récits, empreints de la plus grande simplicité et d'une parfaite bonne foi, nous intéressèrent fort, car on ne savait rien, ou presque rien, sur la Corée, plus fermée aux étrangers que ne l'était naguère le Japon. Malheureusement, malgré un séjour de trois années, obligé de vivre caché, ne choisissant pour voyager que les nuits les plus obscures, il ne pouvait nous renseigner autant que nous l'eussions voulu. Il nous apprit cependant le nom de la capitale de la Corée, *Séhoul*, qui ne se trouve sur aucune carte. Cette ville, située à peu de distance de la côte occidentale, communique avec la Mer

Jaune par une rivière que remontent facilement les jonques du pays.

Le gouvernement coréen n'ignorait pas la présence des missionnaires; mais, bien que la religion chrétienne fût interdite, comme ils vivaient cachés, n'exerçant leur ministère que dans le plus profond secret, on ne les inquiétait pas, lorsque l'apparition de quelques bâtiments de guerre russes sur les côtes septentrionales du royaume, fit changer ces dispositions. N'ayant aucune idée des notions les plus élémentaires de géographie, le gouvernement coréen confond ensemble tous les Occidentaux; il vint tout de suite à l'esprit du roi, qui est, à lui seul, à peu près tout le gouvernement, que les missionnaires appelaient les étrangers. La pression des Russes sur les frontières du Nord-Est, le récit des envahissements des Européens en Chine, en Cochinchine, au Japon, lui inspirèrent une résolution barbare sur laquelle il comptait beaucoup pour frapper de terreur les envahisseurs: dès lors le supplice des missionnaires fut décidé et bientôt accompli.

Cet acte de sauvagerie, de la part d'un gouvernement se disant civilisé, dont neuf Français venaient d'être victimes, ne pouvait guère rester impuni. On objectera que ces Français violaient d'une manière flagrante les lois du pays: qu'en allant en Corée prêcher une doctrine défendue, ils savaient à quoi ils s'exposaient: que cette détermination, toute volontaire de leur part, ne devait pas engager le gouvernement de leur patrie à se lancer dans une entreprise peut-être aventureuse. Je ne nierai pas la force et, jusqu'à un certain point, la vérité de ces objections; mais au temps où nous vivons, quand les communications de peuple à peuple deviennent de plus en plus fréquentes, est-il permis à des nations possédant une civilisation, différente de la nôtre, il est vrai, mais pourtant très avancée, de rester non-seulement isolées des autres nations, mais encore hostiles à

leur égard? La sanglante tragédie du mois de mars 1866 n'était pas la seule; à l'exception d'un très petit nombre, tous les naufragés, que les tempêtes jetaient sur les côtes de Corée, étaient impitoyablement massacrés par les ordes d'un gouvernement soupçonneux. Demander compte à ce gouvernement du meurtre de nos compatriotes, ce n'était pas réclamer satisfaction pour la France seulement mais encore pour l'humanité et la civilisation. En tout cas, les événements de Corée ne pouvaient pas passer inaperçus. La conduite du commandant en chef était tracée: essayer de se mettre en rapport avec le gouvernement coréen, exiger de lui une réparation, soit par la persuasion, soit, au besoin, par les armes, et, si les forces dont il disposait, ne lui permettaient pas cette dernière solution, faire au moins une reconnaissance qui permît au gouvernement français d'agir plus tard s'il le jugeait convenable.

La position de la capitale dans le voisinage de la côte occidentale, près d'une rivière qui, peut-être, admettrait des canonnières, indiquait, que c'était de ce côté qu'il fallait se rendre, ne fût-ce que pour prendre langue. Les Coréens, qui avaient amené le P. Ridel à Tché-Fou, étaient des marins pratiques de cette partie de la côte. On pouvait tirer d'eux des renseignements précieux, et même les seuls; car l'hydrographie de la côte occidentale de Corée s'arrêtait au golfe du Prince-Jérôme, dont les abords avaient été explorés par le contre-amiral Guérin. Il n'avait pas trouvé l'embouchure de la rivière de Séhoul qu'on lui avait indiquée comme devant être quelque part par là. Un échouage très sérieux l'avait seul empêché d'aller plus loin. Il fallait l'habileté et l'audace de ce marin consommé pour oser s'engager, avec une grande frégate *à voiles* (1), dans ce dédale d'îles, d'écueils de toute sorte, qui s'étendent comme

(1) La *Virginie*.

une barrière en avant de la côte, dans des canaux que sillonnent des courants de foudre, où la différence de niveau entre la haute mer et la basse mer atteint quelque fois onze ou douze mètres. C'est au milieu d'un de ces archipels, encore si incomplétement reconnus, que se perdirent, il y a vingt ans, deux grands bâtiments de guerre français, la *Gloire* et la *Victorieuse*. Au nord du golfe du Prince-Jérôme, à partir du point où se sont arrêtées les explorations de l'amiral Guérin, les meilleures cartes n'indiquaient que de la terre ferme, une côte en ligne droite, et encore le plus souvent marquée simplement par des lignes ponctuées.

Les difficultés de la navigation, la perspective de n'échapper au naufrage que pour mourir dans les supplices, faisaient de ces rivages un juste objet d'effroi. Le commerce, si entreprenant dans les mers de l'extrême Orient, avait cependant essayé, au moyen de quelques petits navires, de franchir la barrière d'écueils et de rochers; mais, il avait été bientôt obligé de renoncer à ces tentatives devant les habitudes systématiques d'isolement des habitants qui repoussaient tous les étrangers : les Chinois eux-mêmes, qui ressemblent aux Coréens sous beaucoup de rapports, n'étaient pas admis. Cependant un actif commerce de contrebande avait lieu, sur la côte occidentale, entre des jonques de la province chinoise de Shan-Tong et des bateaux coréens : c'est par ce moyen que nos missionnaires avaient pu s'introduire dans le pays.

Eux seuls auraient pu nous renseigner sur ses ressources militaires ; mais, j'ai déjà dit plus haut que, par suite de la manière dont il avait été forcé de vivre, le P. Ridel ne pouvait nous apprendre que peu de choses. D'après lui, un petit nombre de soldats, mal armés de vieux sabres et de quelques fusils à mèche, composaient toute la force publique. Toute l'artillerie, dont pouvait disposer le gouvernement, se réduisait à quelques canons rouillés, sans affûts, qu'on

voyait dans la capitale. Le pays était très salubre, surtout dans la saison où nous allions entrer; une expédition pouvait y trouver, sinon de quoi vivre dans l'abondance, du moins de quoi ajouter aux provisions qu'elle apporterait avec elle, grâce au bétail commun en Corée. Les murailles de la capitale et de quelques autres villes, ne devaient pas être un obstacle sérieux pour des troupes européennes. Voilà à peu près, avec quelques détails sur les mœurs, sur le fonctionnement du gouvernement et de la société, tout ce que nous pûmes apprendre. Les seuls documents que nous possédions par ailleurs se réduisaient à quelques relations abrégées de voyages anciens, telles que le naufrage du Hollandais Henry Hamel (1), dans le milieu du XVII[e] siècle, l'histoire de la conquête de la Corée par l'empereur du Japon Taïko-Sama (2), à la fin du XVI[e]. Les renseigne-

(1) *Histoire du naufrage d'un vaisseau hollandais sur la côte de l'île de Quelpaert*, avec la description *du Royaume de Corée*, traduite du flamand, Paris, 1670. — L'auteur, Henry Hamel, resta treize ans en Corée. Presque tout ce qui a été écrit depuis, sur ce pays, a été copié sur sa relation, et par là beaucoup de faits se sont propagés qui sont des erreurs aujourd'hui : ainsi, dans un ouvrage très estimé, on lit que la Corée dépend de la Chine : cela n'a plus lieu. Des inexactitudes nouvelles ont été ajoutées aux anciennes. On lit encore que le pays est ouvert au commerce étranger depuis 1856; cela est si peu vrai, qu'au mois de septembre 1866, on massacrait tout ce qui se trouvait à bord d'une goélette américaine qui avait fait naufrage sur la côte occidentale.

(2) Les Japonais s'emparèrent de Corée en 1595; ils n'ont gardé de cette conquête qu'un port de la côte orientale, *Fosan*, où il y a une petite garnison Japonaise. Le christianisme fut prêché pour la première fois, à cette époque, par des religieux espagnols qui avaient suivi les conquérants. Il n'en restait plus de traces lors du voyage de Gutzlaff; ce ne fut que quelques années après qu'il fut introduit de nouveau

ments épars dans les récits des missionnaires publiés à différentes époques, le voyage du capitaine B. Hall en 1816, celui du docteur Gutzlaff, qui essaya de pénétrer dans cette mystérieuse contrée en 1832, n'étaient pas en notre possession. Pour tout ce qui avait trait à l'état actuel du pays, nous n'étions pas plus avancés que pour ce qui concernait la navigation. L'amiral se décida à aller à Tché-Fou, pour chercher les bateliers du P. Ridel, réunir sur ce point tous les bâtiments de la division navale, si cela était nécessaire, et faire une reconnaissance. La saison peu avancée permettait de compter sur plusieurs mois de beau temps.

Mais ces projets devaient être modifiés, ou au moins ajournés. En revenant à bord de la *Guerrière*, le 11 juillet, l'amiral Roze trouva, arrivée la veille avec le courrier d'Europe, une lettre du gouverneur de la Cochinchine, contenant des nouvelles très graves. Une insurrection formidable avait éclaté dans notre colonie ; pendant un moment la ville de Saïgon même avait été menacée ; la situation était assez mauvaise pour que le vice-amiral de La Grandière fît appel à la division navale de Chine.

Ces événements mettaient la Corée en arrière-plan, et, bien qu'il en coûtât à M. Roze d'abandonner un dessein qui pouvait lui fournir l'occasion de se signaler d'une manière glorieuse, avant tout homme de devoir, il n'hésita pas un seul instant à se rendre à l'invitation du gouverneur de la Cochinchine. Ce n'était pas une perspective bien agréable qu'un voyage du Nord de la Chine à Saïgon, en pleine mousson de Sud-Ouest, avec la chance, en outre, des typhons qui balaient ces mers à cette époque de l'année. Le 13 juillet, la *Guerrière* mouillait à Tché-Fou et en repartait le 16. Le P. Ridel restait là avec l'invitation de venir se mettre à la disposition du commandant en chef, si ce dernier avait besoin de lui.

Le 19, nous étions dans le Sud de Shanghaï, luttant contre une fraîche brise, lorsqu'on aperçut une corvette à vapeur qui fut bientôt reconnue pour le *Primauguet*. Le commandant Bochet vint à bord de la frégate. Il avait reçu de Cochinchine les mêmes avis que l'amiral, et ne sachant pas trop quand celui-ci, qu'il supposait déjà en route par le Nord du Japon, pourrait les recevoir, il s'était hâté, devant les termes des dépêches de M. de La Grandière, de partir pour Saïgon. Puisque la frégate y allait, la présence du *Primauguet* ne devait plus y être aussi utile ; l'amiral Roze ne voulant pas dégarnir la station de Chine, le renvoya à Shanghaï.

Le 24, la *Guerrière* mouillait à Hong-Kong pour prendre du charbon et attendre le paquebot venant de Saïgon, qui arriva le 30. Les choses allaient beaucoup mieux en Cochinchine; néanmoins on comptait toujours sur la frégate. Le 4 août, elle arrivait à Saïgon.

Le calme était revenu dans la colonie. Notre présence n'était plus bien nécessaire ; mais il fut convenu que la *Guerrière* resterait à Saïgon jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles d'une colonne de 500 hommes, partant le 5 au matin, pour aller disperser les débris de la rébellion. Cela devait nous mener jusqu'au 15. Ce temps fut utilisé pour embarquer une assez grande quantité de matériel venu de France pour la station de Chine, et, dans la prévision d'une expédition en Corée, cent carabines, des munitions, des fusées de guerre, des bâts de mulet, et d'autres objets que l'administration coloniale mit avec empressement à la disposition de l'amiral Roze.

Partie le 16 août, la *Guerrière* était de nouveau à Hong-Kong le 20. On commençait à se préoccuper de la Corée dans cette ville. La presse locale en parlait de différentes manières; tous ses organes concluaient à ce que les Français allassent venger leurs compatriotes. Quelques jour-

naux exprimaient même le désir de voir une expédition anglaise se joindre à nous, pour prendre part aux bénéfices qu'il y aurait à faire; dans tous les cas, que leurs vœux fussent exaucés ou non, ils étaient heureux qu'une occasion se présentât de faire sortir de son isolement un pays qui avait 300 milles de côtes où les marchandises anglaises pourraient trouver un placement.

Sans se préoccuper des commentaires des journaux de Hong-Kong, l'amiral se disposa à partir aussitôt après l'arrivée du courrier d'Europe, afin de profiter du reste de la belle saison, pour faire au moins une reconnaissance. Des instructions confidentielles furent envoyées à tous les bâtiments, pour rallier Tché-Fou, et à l'officier d'administration qui résidait à Wusung, pour faire disposer les envois, à Tché-Fou, de vivres et de charbon nécessaires.

Le commandant en chef disposait des forces suivantes :

Bâtiments.	Nombre d'hommes d'équipage.
La *Guerrière*, frégate à hélice, commandée par M. Olivier, capitaine de vaisseau...........	545
Le *Primauguet*, corvette à hélice, M. Bochet, capitaine de frégate, en station à Shanghaï,	198
Le *Laplace*, id., M. Amet, capitaine de frégate, en station à Yokohama.....................	192
Le *Kien-Chan* (1), aviso à roues, M. Trève lieutenant de vaisseau, en station à Yokohama,	42
Le *Déroulède*, id., M. Richy, lieutenant de vaisseau, à Tché-fou......	42

(1) Le *Kien-Chan* et le *Déroulède* étaient deux petits steamers achetés au commerce pendant l'expédition de Chine de 1860; tous deux, en 1866, étaient en assez mauvais état. La coque du deuxième était en fer, ce qui le rendait peu propre à la navigation des côtes de Corée, où il était exposé, à chaque instant, à

Le *Le Brethon*, canonnière de 2e classe, M. Huchet de Cintré, lieutenant de vaisseau, en station à Hankao..........................	52
Le *Tardif*, id., M. Chanoine, lieutenant de vaisseau, en station à Ning-Po............	51
La goëlette le *Mirage*, M. de Chabannes, lieutenant de vaisseau, en station à Tché-Fou (y compris la garnison du poste de Kung-Tung),	59
La garnison de Yokohama, composée de marins fusiliers, sous le commandement de M. de Thouars, lieutenant de vaisseau...........	279
Total..............	1.460

rencontrer quelque rocher inconnu auquel sa coque de tôle n'eût offert aucune résistance. Son armement se composait tout simplement de deux petits canons rayés de 4 et d'un vieil obusier, sans portée. Le *Kien-Chan*, construit en bois, était mieux armé, ayant deux canons rayés de 12 et deux canons de 4, mais la longueur de ce bâtiment était un désavantage sérieux pour circuler dans les canaux étroits et tortueux où il eut à passer. Cet inconvénient disparut, grâce à l'habileté du capitaine. Les deux navires sur lesquels il y avait le plus à compter, à cause de leur armement spécial, étaient le *Le Brethon* et le *Tardif*, portant chacun un canon rayé de 30 et deux canons rayés de 12. Ces deux canonnières, construites récemment à Ning-po étaient déjà en bien mauvais état. En outre, le peu de puissance de leur machine, était un grand inconvénient avec les courants de marée que nous rencontrâmes. Le *Mirage* était un ancien petit steamer dont on avait fait une goëlette à voiles, bonne tout au plus à naviguer dans la baie de Tché-Fou, et à garder le poste de Kung-Tung. Sauf la frégate et les deux corvettes, tous les bâtiments composent la station navale de Chine, soit par le fait de leur construction ou de leur destination spéciale, soit par leur mauvais état, étaient incapables de tenir la mer avec du mauvais temps.

Il fallait naturellement défalquer de ce total le personnel nécessaire à la garde des différents postes, et un grand nombre de non-valeurs.

Le *Laplace* et le *Kien-Chan* devaient amener à Tché-Fou tout le matériel de campement qui était en magasin à Yokohama, deux canons de 4 sur affût de montagne, et une partie des fusiliers-marins de la garnison. Le paquebot français, venant du Nord, apporta une nouvelle inquiétante pour la réalisation de cette partie du programme. Le *Laplace*, en revenant de Nagasaki, avait fait côte dans le golfe de Yédo, sur un point assez dangereux. Etait-ce un accident peu important, ou bien un échouage entraînant de longues réparations, peut-être une perte totale ? Les détails manquaient absolument. On comprend combien, dans les circonstances actuelles, la privation d'un des meilleurs bâtiments de la division eût été sensible au commandant en chef; le petit *Kien-Chan* ne pouvait se charger que d'une faible partie du matériel et des hommes demandés à Yokohama. Disons tout de suite que cet échouage, arrivé par une brume très épaisse, n'eut pas de conséquences fâcheuses; le *Laplace* fut promptement retiré de la côte, sans autres dommages que des avaries insignifiantes, grâce au dévouement de son équipage, et à l'assistance d'une canonnière anglaise et de la corvette italienne le *Magenta*.

Nous eûmes l'occasion de voir, à Hong-Kong, M. Morisson, capitaine du steamer anglais le « *Rona* », appartenant à la maison Jardine et Matheson. M. Morisson, envoyé à New-Chwang, port chinois dans le Nord du golfe de Pé-tchi-li, avait eu l'ordre de se déranger de sa route et de consacrer quelques jours à l'exploration du golfe du Prince-Jérôme, afin d'essayer de trouver l'embouchure de la rivière qui, disait-on, conduisait à la capitale de la Corée. Il devait même laisser quelques Chinois dans le pays pour y fonder les éléments d'un comptoir. Le *Rona* avait visité trois gran-

des baies du golfe. On avait eu des communications avec les habitants qui s'étaient montrés accessibles; mais il était facile de reconnaître que les mandarins, en dépit de leur politesse, n'avaient qu'une idée fixe : c'était de voir les étrangers s'en aller au plus vite, bien loin de permettre à quelques-uns d'entre eux de rester. Les Anglais avaient pu cependant descendre à terre et se promener quelque peu dans la campagne sans être inquiétés. Le sol leur avait paru bien cultivé, mais naturellement pauvre; le bétail était très-rare. On ne voyait rien qui pût faire croire ce peuple capable de résister à une attaque. M. Morisson n'avait pas trouvé la rivière qu'il cherchait, et un échouage assez sérieux ne l'engageait pas à continuer. Le *Rona* était un fort navire, de trop grande valeur pour le compromettre dans des explorations dont le résultat était douteux. D'ailleurs le temps que le capitaine devait consacrer à cette recherche était écoulé; il continua sa route sur New-Chwang. Cela se passait à l'époque du supplice des missionnaires, mais M. Morisson n'en avait pas entendu parler.

On comprend avec quel intérêt nous écoutions ces détails qui nous étaient donnés avec la plus grande complaisance. On nous en promettait, avant peu, de beaucoup plus précis, la maison Jardine et Matheson ayant fait partir de Shanghaï, pour explorer à fond le golfe du Prince-Jérôme, un tout petit steamer, l'*Emperor*, tout-à-fait propre à cette délicate navigation.

Il faisait à Hong-Kong des chaleurs excessives, ce qui n'empêchait pas notre vaillant équipage breton de travailler avec ardeur, jour et nuit, à l'embarquement du charbon et aux autres préparatifs; aussi la *Guerrière* était-elle prête plusieurs jours avant l'arrivée du paquebot français, apportant les nouvelles d'Europe. Le 29 août, la frégate quittait Hong-Kong, et, malgré une fraîche brise de Nord-Est, fait exceptionnel pour la saison, pendant la plus grande partie

de la route, elle mouillait le 6 septembre à Tché-Fou où étaient le *Déroulède* et le *Mirage*. Le 8, le *Primauguet* arriva, venant de Swatow (1), et le 12, le *Tardif*, venant de Ning-Po.

Le P. Ridel et ses Coréens revinrent de Shanghaï à la même époque par un des paquebots de ce port. Ce steamer apporta en même temps à l'amiral une lettre d'un Anglais, M. Oppert, qui était subrécargue de l'*Emperor* pendant le voyage que ce petit bateau venait de faire en Corée. Il écrivait que l'*Emperor* avait trouvé une rivière, ou plutôt un bras de mer, conduisant à l'embouchure de la rivière par laquelle on pouvait remonter jusqu'à Séhoul. A l'entrée de ce bras de mer, il y avait des mouillages convenables pour des navires de la taille de la *Guerrière*. M. Oppert avait tracé une carte de la route suivie par l'*Emperor*, et il offrait cette carte à l'amiral, moyennant certaines conditions. Je ne saurais dire ce qui lui fut au juste répondu, mais ces conditions étaient inacceptables. La possession de ce document aurait pu être utile ; mais, d'un autre côté, il eût été triste, pour la marine française que nous n'eussions pu nous en passer. De plus, les Coréens du P. Ridel, mis en présence de cartes grossières de la Corée,

(1) Pendant notre séjour à Hong-Kong, en allant de Tché-Fou à Saïgon, l'amiral reçut du capitaine du navire de commerce français le *Léon*, avis qu'un missionnaire, le P. Tardy, établi dans les environs de Swatow, avait été inquiété par les habitants d'un village voisin qui avaient attaqué celui où il demeurait, et dont toute la population était chrétienne. Le P. Tardy n'avait du son salut qu'à l'intervention des capitaines des deux navires français le *Léon* et le *Bangkok* qui avaient fait débarquer leurs équipages en armes. Ordre avait été envoyé au *Primauguet* de venir tout de suite à Swatow voir au juste ce qui s'était passé, car il y avait sans doute un peu d'exagération dans tout cela ; cette supposition se trouva être assez vraie.

qui avaient été envoyées, par le même courrier, à l'amiral par le ministre de France à Pékin, se reconnaissaient parfaitement dans ces barbouillages chinois où les villes et les îles étaient représentées par de grands ronds, sans tenir compte des gisements et encore moins des distances. Les réponses de nos futurs pilotes étaient beaucoup plus précises que celles que nous avions eues d'eux, deux mois auparavant, et s'accordaient bien entre elles.

Le 18 septembre, par un temps superbe, l'amiral partit, pour aller lui-même faire une reconnaissance, sur le *Primauguet* accompagné du *Déroulède* et du *Tardif*. Outre le P. Ridel et ses gens, le commandant en chef emmenait avec lui MM. Humann, lieutenant de vaisseau, aide-de-camp, Desfossés, enseigne de vaisseau, officier d'ordonnance, de Marliave, aspirant de 1re classe, de Benazé, lieutenant de vaisseau de la *Guerrière*, qui était allé autrefois dans ces parages avec l'amiral Guérin, Foll, médecin de 2e classe du poste de Kung-Tung, le chef de timonerie de la frégate, Macé, et 54 marins-fusiliers, timoniers, etc.

Le *Laplace* et le *Kien-Chan* arrivèrent le 20, ayant passé par la Mer Intérieure du Japon, ce qui leur avait fait éviter un violent typhon. Ils apportaient le matériel de campement, et 160 marins-fusiliers sous la conduite de M. le lieutenant de vaisseau de Thouars. L'abbé Cazaneuve, aumônier de la division, revenait prendre, à bord de la *Guerrière*, ses fonctions remplies depuis quelques mois par l'abbé Lala-Borderies qui passait sur le *Laplace*. Un officier danois, M. Suenson, arrivé également par cette corvette, fut mis sur la *Guerrière*, et, par la suite, attaché à l'Etat-Major général.

Le 1er octobre, la canonnière le *Le Brethon* arriva de Hankao. Ce petit bâtiment était en assez mauvais état : on s'occupa sur le champ de le réparer avec les moyens des autres navires.

Pendant l'absence de l'amiral, les équipages furent exercés sur la plage de Kung-Tung, favorablement dispo-

sée pour cela, à tirer à la cible, à marcher avec l'équipement nécessaire pour une expédition de plusieurs jours, camper, dresser les tentes, faire promptement la cuisine, etc., toutes choses en dehors des habitudes ordinaires des navires de guerre. Le Chef d'Etat-Major et le Commissaire de division, restés à Tché-Fou, s'occupaient à rassembler, avec les ressources de la place, et avec toute l'économie possible, quelques objets de matériel nécessaires pour des opérations à terre. Les vivres et le charbon, demandés à Shanghaï, arrivèrent sur deux navires de commerce frétés dans ce port.

Le 3 octobre, au matin, le *Primauguet*, le *Déroulède* et le *Tardif* étaient de retour. Les deux petits navires étaient allés jusque devant, Séhoul, après mille difficultés, et non sans s'être échoués plusieurs fois. Le *Primauguet*, en essayant de remonter avec eux, avait fait côte sur un banc de roches, mais sans se faire de mal ; il avait été prudent de le laisser à l'*Ile-Boisée*, à cinq milles dans le Sud de l'île de *Kang-hoa*. Remontant la *Rivière-Salée*, c'est-à-dire le bras de mer situé à l'Est de Kang-hoa, les deux petits steamers s'étaient lancés dans le *Han-Kiang*, ou Fleuve Impérial, qui remonte dans la direction moyenne du Sud-Est, et, après un parcours de vingt-six milles, ils étaient arrivés devant Séhoul dont on voyait les murailles à une lieue et demie de la rive.

Quand la petite division avait attéri sur le golfe du Prince-Jérôme, les pilotes Coréens s'étaient parfaitement reconnus. Ils avaient, sans hésitation aucune, conduit les navires pour passer la nuit à l'ancre sous une île qui fut nommée *Ile-Eugénie* ; puis le lendemain, après avoir chenalé au milieu de bancs et d'îlots, à l'*Ile-Boisée*, le dernier mouillage qu'ils avaient indiqué comme capable de recevoir de grands bâtiments, encore était-il assez incommode; si, à marée haute, il paraissait offrir une assez vaste surface, à marée basse, ce n'était guère qu'un boyau étroit entre d'immenses bancs de vases qui réunissaient les

différents îlots les uns aux autres ; en outre, il était coupé en deux par un banc que la *Guerrière* n'aurait pu franchir sans attendre que la marée eût beaucoup monté. Les courants rendaient la navigation très difficile par leur violence, et comme cela a presque toujours lieu à l'entrée des rivières, l'*étale* n'avait pas de durée ; le changement de direction du courant se faisait tout à coup. Au nord du mouillage de l'Ile-Boisée, commençait la *Rivière-Salée*, un peu en dedans de l'entrée de laquelle le *Primauguet* s'était échoué. Pendant que le *Tardif* et le *Déroulède*, sur lequel l'amiral et le commandant Bochet avaient passé, poussaient en avant par l'est de Kang-hoa, les officiers de la corvette levaient le plan du mouillage de l'Ile-Boisée.

Pendant leur route vers Séhoul, les deux bateaux eurent plusieurs fois des communications avec les habitants des rives où l'on voyait quelques villages. La population accourait de tous côtés, attirée par le spectacle des navires des *Barbares*, marchant sans voiles ni rames, et les Coréens, avec leurs vêtements blancs, leurs grands chapeaux, garnissant toutes les hauteurs des rives, n'étaient pas un spectacle moins curieux pour les explorateurs. Quelques individus, paraissant revêtus d'un caractère officiel, vinrent à bord du *Déroulède* de la part des mandarins. Leurs manières étaient empreintes de la plus grande politesse; ils étaient pleins de prévenances; mais à travers tout cela, perçait une grande inquiétude : *Qui êtes-vous? où allez-vous? Qu'est-ce que vous voulez? allez vous-en !* — c'était toujours en cela que se résumaient leurs discours. Dans quelques localités des présents divers, un bœuf, des poules, des fruits, des poissons secs, furent apportés à bord des bâtiments sans qu'on voulût rien accepter en échange.

Aux approches de Séhoul, ces bonnes dispositions parurent changer; la rive était barrée par des jonques. L'amiral leur envoya dire qu'il ne voulait faire de mal à personne, mais que, si on ne laissait pas le passage libre, il ouvrirait de force, et, comme on ne répondait pas, un

coup de canon fut tiré dans le groupe des jonques qui s'empressèrent de s'en aller.

Les deux bateaux redescendirent après avoir séjourné, pendant une nuit devant Séhoul. En repassant devant l'île de Kang-hoa, au village de *Kakodji*, on reconnut que les murailles, qui bordent presque partout le rivage dans cette partie, étaient garnies de soldats portant des drapeaux, comme cela se voit dans les troupes chinoises. Plusieurs coups de feu furent tirés quand les navires avaient déjà dépassé ce point, mais une décharge des fusiliers embarqués sur le *Déroulède* dissipa ces rassemblements.

M. Roze rapportait une carte suffisante pour ses futures opérations, de la Rivière-Salée et du Han-Kiang, levée par MM. Bochet, Humann et Desfossés, et sur laquelle était tracée la route tortueuse que pouvaient suivre les canonnières et les avisos (1), tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre; le cours du Han-Kiang n'est guère qu'une suite de bassins où l'eau est assez profonde en tout temps, mais on ne peut aller de l'un dans l'autre qu'à certains moments de la marée. On avait même pu débarquer à Kakodji, le point le plus voisin de la place forte de Kang-hoa, qui, disait-on, était un des boulevards de la Corée, et, du haut d'une colline, avoir une idée de cette place et de la topographie du pays. Cette reconnaissance avait été accompagnée de beaucoup de bonheur; mais il faut aussi faire une grande part à l'habileté des officiers qui y avaient concouru. Il était heureux que l'échouage du *Primauguet* et celui du *Tardif* qui, en face de Séhoul, s'était trouvé, à marée basse, échoué par son milieu sur une roche, n'eussent pas eu de suite.

Peu de temps après son retour, l'amiral reçut une lettre de M. Oppert, accompagnée de la carte dont il a été question et d'instructions nautiques. L'*Emperor* avait remonté par le côté occidental de Kang-hoa, jusqu'au Nord de cette

(1) Le tirant d'eau de ces bâtiments était, en moyenne, de 2m 40.

ile, vis-à-vis l'entrée du Han-Kiang, là où il mêle ses eaux à l'eau de la mer, et s'était arrêté un peu avant l'extrémité Nord de notre Rivière Salée devant une pointe que les Anglais appelèrent *Fort-Point*, d'une batterie qui la couronnait. Sur cette carte, la position donnée à Séhoul était tout-à-fait problématique. Ce document ne pouvait donc plus être pour nous de première utilité, il était cependant bon de l'avoir, mais il était heureux qu'on ne l'eût pas reçu avant le départ des trois bâtiments: car probablement, ils auraient suivi les traces de l'*Emperor*, et la route trouvée par l'amiral était plus courte, plus directe et plus facile. Le mouillage indiqué par M. Oppert, comme convenable pour la *Guerrière*, était plus éloigné de Kang-hoa, et paraissait moins bon que celui de l'Ile-Boisée.

On commençait à s'inquiéter, à Tche-Fou et à Shanghaï, du sort d'une goélette américaine, le *General Sherman*, partie depuis quelque temps de ce port pour la Corée — pour essayer d'y vendre des armes et des munitions, disaient les mauvaises langues, qui pouvaient bien avoir raison. Le bruit était arrivé, on ne sait trop comment, qu'elle avait fait côte en remontant la rivière de Pin-Yang, dans le Nord de la partie occidentale de la Corée et que les mandarins du lieu l'avaient fait brûler avec tout l'équipage dedans. Un missionnaire Anglais, le Rd. Thomas, connu par plusieurs voyages en Chine, se trouvait sur ce navire et aurait péri dans cette occasion,

Décidé à tenter un coup de main sur Kang-hoa, le commandant en chef fit connaître par un ordre le plan de campagne que la vue des localités lui avait suggéré. La rédaction détaillée de ce projet était due en grande partie à M. Humann, son aide de camp: tout y était prévu, aussi l'exécution, de point en point réussit-elle parfaitement.

Les forces que nous pouvions mettre à terre furent divisées en trois petits corps, sous le commandement supérieur de M. le capitaine de vaisseau Olivier, de la *Guerrière*, et ainsi composés :

1er *Corps.*— Compagnie de débarquement de la *Guerrière*, M. Hulot, comte d'Osery, capitaine de frégate, second de la *Guerrière.* (1)

2e *Corps.* — Compagnies du *Primauguet* et du *Laplace*, M. Bochet, capitaine de frégate, commandant du *Primauguet.*

3e *Corps.* — Fusiliers de la garnison de Yokohama, M. de Thouars, lieutenant de vaisseau.

A chacune de ces divisions étaient attachés deux canons rayés de 4, sur affût de montagne.

Un peloton de 25 gabiers de la *Guerrière*, sous le nom d'*abordeurs*, sous le commandement de M. Rat, enseigne de vaisseau, était spécialement destiné au service de la plage après le débarquement.

M. de Chabannes, enseigne de vaisseau, commandant le *Mirage*, était adjoint au commandant Olivier, en qualité d'officier d'ordonnance.

L'amiral emmenait avec lui, outre l'Etat-Major général, une escorte de vingt hommes, canotiers, timoniers, etc. L'officier d'administration de la *Guerrière* était chargé du service des vivres du petit corps expéditionnaire. Le chef de timonerie de la frégate, qui avait fait partie de l'exploration, fut embarqué sur le *Le Brethon* comme pilote.

En comprenant les équipages des quatre petits batiments, qui seuls pouvaient remonter la Rivière-Salée, le chiffre total des hommes destinés à opérer d'abord contre l'île de Kang-hoa était d'environ 900, parmi lesquels il fallait compter un certain nombre de non-valeurs, comme toujours.

Le *Mirage* devait rester seul à Tché-Fou, sous le commandement de M. Biard, aspirant de 1re classe.

Le 4 et le 5 octobre, un coup de vent de N. O. vint nous annoncer les approches de la mauvaise saison. Ce mauvais temps retardait nos préparatifs ; le vent et la grosse mer

(1) On y avait adjoint une vingtaine de marins-fusiliers pris au poste de Kung-Tung.

empêchaient toute communication avec la ville de Yentaï d'où nous tirions nos approvisionnements, et qui est située à une grande distance de notre mouillage de Kung-Tung.

Le 10, une répétition du débarquement eut lieu sur cet ilot, dans le but de s'asurer que chacun connaissait son poste, que tout le matériel embarqué dans les canots y était convenablement installé, et que le remorquage des embarcations par les deux avisos s'opérait avec facilité. Le vice-amiral King, commandant la station anglaise en Chine, arrivé la veille sur le steamer l'*Adventure*, assistait à cette revue. Il était accompagné d'un jeune prince de la famille d'Orléans, le duc d'Alençon, qui se rendait avec lui à Pékin. Inutile de dire que les vœux de l'auguste exilé ne nous firent pas défaut.

On embarqua sur la *Guerrière* une vieille chaloupe pontée (1) appartenant à l'établissement de Kung-Tung; une autre, beaucoup plus grosse (2), pontée également, devait être mise à la remorque du *Kien-Chan*. La division avait des vivres jusqu'au 1er janvier, et soixante bœufs vivants.

Le 11 octobre, à cinq heures du matin, les bâtiments sous vapeur s'attelèrent les uns aux autres, comme cela était prescrit, et, une fois hors de la baie, firent route sur trois colonnes, favorisés par le calme et le plus beau temps du monde (3).

(1) Chaloupe n° 2.

(2) Chaloupe n° 1.

(3) Nous avions eu beaucoup à nous louer d'un marchand allemand, nommé Schmidt, établi à Yentaï, Pensant qu'il y aurait à faire d'assez bons profits à bord de nos navires, il demanda à accompagner l'expédition en emportant un assortiment complet de marchandises. Il n'y avait pas moyen de le loger sur un de nos batiments où toutes les places étaient prises. Il voulait, à tout prix, venir nous rejoindre, à ses risques et périls, sur une jonque chinoise. Malgré l'avantage évident qu'on eût trouvé à avoir un approvisionnement comme celui qu'il nous proposait, surtout dans le cas ou nous aurions été obligés de passer l'hiver

Le beau temps continua pendant la nuit. Dans la matinée du 12 il survint un petit incident qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, en nous privant d'un de nos bons moyens de transport. La grosse chaloupe, traînée par le *Kien-Chan*, avait cassé ses remorques et s'en allait en dérive, chavirée : il fallut s'arrêter pour la repêcher, ce que le *Kien-Chan* fit avec beaucoup d'habilité. Cet accident retarda la marche de la division pendant une heure et demie environ.

A dix heures du matin, le groupe des îles Ferrières fut signalé. Un changement de couleur très prononcé dans l'eau, à l'approche de ces îlots arides, fit craindre de rencontrer des hauts-fonds et força les navires à obliquer un peu vers le Sud. Vers trois heures de l'après-midi, nous donnions dans les terres ; on largua les remorques, pour se mettre sur une ligne de file, le *Primauguet* en tête, ayant le *Tardif* et le *Déroulède* en échiquier sur ses flancs, sondant continuellement et signalant le brassiage, le *Laplace* derrière le *Primauguet*, la *Guerrière* ensuite ayant le *Le Brethon* à sa gauche. Le *Kien-Chan*, retardé par la chaloupe qu'il traînait, restait en arrière (1).

Nous naviguions sur les eaux jaunes, bourbeuses, agitées par des remous de courants : à chaque instant, de grandes plaques vaseuses montaient à la surface ; cependant le plomb de sonde accusait toujours de grands fonds. On apercevait dans le lointain de nombreuses barques coréennes. Au coucher du soleil, la division rasait la pointe occidentale de l'île *Fernande*, la dernière terre reconnue par l'amiral Guérin. C'est une île montueuse, à l'aspect

en Corée, on le détourna de ce dessein qui l'aurait mené très-probablement à sa perte, mais on lui promit de le faire venir par la première occasion, s'il y avait avantage pour lui à nous rejoindre.

(1) Avant de quitter Tché-Fou, tous les bâtiments avaient disposé des espars de rechange, de manière à n'avoir qu'à les laisser tomber, pour servir de béquille, en cas d'échouage.

aride : il y a cependant un beau bois de pins qui monte le long d'un ravin au bas duquel, vers le Nord-Est de l'ile, on voit un assez grand village composé de petites maisons en pierres, aux toits de chaume. Quelques curieux, qu'il était facile de reconnaître de loin à leurs vêtements tout blancs, se montraient sur les hauteurs. Nous passâmes auprès de trois ou quatre petites barques : les bateliers n'avaient pas l'air d'être impressionnés par un autre sentiment qu'une curiosité un peu inquiète.

La division mouilla à six heures du soir dans le Nord de l'ile Eugénie. Quelques uns des bâtiments eurent de la peine, de l'hésitation, à trouver un ancrage convenable, les fonds étant très inégaux.

Après une nuit de calme, marquée par une très forte rosée, on appareilla au petit jour, pour remonter vers le Nord, toujours précédés par le *Tardif*, le *Déroulède* et le *Primauguet*; la part, prise à l'exploration par les capitaines de ces bâtiments, les désignait tout naturellement pour guider les autres dans ces passages tortueux, vers le mouillage de l'Ile-Boisée, la base de nos futures opérations. Cette île a été ainsi nommée parce qu'elle est couverte d'un bois de pins, tandis que les autres ilots sont arides, revêtus seulement d'une herbe brûlée, et encore la roche nue perce-t-elle en beaucoup d'endroits. Sur une autre île, à l'Ouest de l'Ile-Boisée, est le grand village de *Yen-Yong*, dont les abords étaient, en ce moment, couverts de curieux.

La place de chaque navire avait été marquée sur le plan de ce mouillage étroit, et, pour plus de facilité, le *Primauguet* laissa un canot à l'endroit que la *Guerrière* devait occuper, puis un autre pour le *Laplace*, et s'avança tout-à-fait vers le nord. La position des petits navires était subordonnée à celle des grands. A onze heures et demie, tous étaient à leur poste, sauf le *Kien-Chan* qui n'arriva que deux heures après.

Pendant l'après-midi et la soirée on s'occupa de tout disposer pour remonter la Rivière-Salée le lendemain, avec

les petits batiments et les embarcations portant le corps de débarquement. La distance à laquelle les navires étaient les uns des autres, la violence des courants, rendirent ces préparatifs assez difficiles. Nos baleinières avaient aussi beaucoup de peine à arrêter les jonques qui faisaient route vers le Nord : le plus souvent, à l'approche de nos canots, elles mouillaient près de terre et leurs équipages les abandonnaient : quelques unes trouvaient moyen de s'échapper par des canaux qui nous étaient inconnus.

Le commandant du *Laplace* restait à garder le mouillage de l'Ile-Boisée avec sa corvette et la *Guerrière*, sur lesquelles il n'y avait plus que des équipages réduits. La frégate n'avait plus que deux officiers, M. Baron, lieutenant de vaisseau, et M. Baudouin mécanicien, principal. Les deux bâtiments devaient fabriquer du pain, préparer les envois de vivres pour les troupes débarquées, en un mot, subvenir aux premiers besoins de ces dernières, une fois qu'elles seraient à Kakodji, éloigné de cinq lieues de l'Ile-Boisée.

Le dimanche 14 octobre, à 7 heures du matin, l'amiral Roze mit son pavillon sur le *Déroulède*, et la marche commença dans l'ordre suivant :

1° Le *Tardif* ayant en plus de son équipage 50 fusiliers de Yokohama (3e corps.)

2° Le *Déroulède*, avec l'amiral, l'état-major général, le commandant Olivier, le reste du 3e corps, et trainant les embarquations du *Primauguet* et du *Laplace* avec le 2e corps, commandant Bochet.

3° Le *Kien-Chan*, remorquant la chaloupe n° 1 et les canots de la *Guerrière* qui portaient le 1er corps, commandant d'Osery.

4° Le canot à vapeur de la *Guerrière*, remorquant la chaloupe n° 2, chargée des munitions de réserve.

5° Le *Le Brethon*.

Le flot tirait vers sa fin quand on arriva à la Rivière-Salée. A notre gauche, par conséquent sur la rive droite, on voyait le grand village de Sirou, dont les habitants nous regar-

daient tranquillement passer. Le temps était lourd, orageux, très chaud pour la saison. En rasant une pointe de la rive droite, on aperçut quelques Coréens à demi-cachés dans les anfractuosités des rochers qui faisaient des signes: l'un d'eux même agitait — avec précaution pourtant — un petit drapeau tricolore; il fut reconnu pour un des chrétiens venus à Tché-Fou avec le P. Ridel, qui avait pu regagner son pays.

J'ai déjà dit quelle prudence exigeait la navigation dans ce canal étroit, plein de roches et de bancs de sable, où la marée cause parfois de véritables tourbillons et même des rapides et des cataractes. A six milles dans le nord de Sirou, la Rivière Salée fait un double coude très brusque et très difficile à franchir. A partir de là, et même plus bas, on voyait sur chaque pointe, du côté de Kang-hoa, un fortin circulaire; mais, nulle part il n'y avait traces de canons ni de moyens de résistance quelconques, seulement quelques curieux. Presque partout, une muraille composée de gros blocs, dont l'agencement rappelait celui des murs cyclopéens de la Grèce, et surmontée d'un parapet et de créneaux en briques, bordait le rivage.

A onze heures du matin, le *Tardif* et le *Déroulède* arrivaient devant le village de Kakodji où aboutit la route qui mène à la ville de Kang-hoa. Le *Kien-Chan* était resté en arrière, ayant échoué sur un banc : il n'y avait point d'espoir de le relever avant le retour de la marée montante. Les deux bateaux affourchèrent, le *Tardif* en amont, devant le village où l'on ne voyait que quelques individus s'enfuyant. Seul, un vieillard vînt se placer en face des navires, sous un grand arbre, et ne se retira qu'après avoir fait des prières et des gestes qui semblaient être une malédiction contre les barbares. Le 2e et le 3e corps, mis à terre, occupèrent le village et couronnèrent les hauteurs qui le dominent, sans rencontrer la moindre résistance : tout le monde avait fui, à l'exception de deux ou trois vieilles femmes qui gardaient des enfants en bas âge. Le *Le Brethon* arriva bientôt, ame-

nant les canots que le *Kien-Chan* remorquait, et ceux-ci jetèrent tout de suite leur monde à terre.

L'amiral descendit ensuite. On remarqua cependant quelquelques préparatifs de défense : ainsi, sur une petite jetée en ruines où l'on débarque, il y avait deux gros canons en bronze, ou mieux deux cylindres creux, tout simplement posés sur le sol, et retenus pointés en direction par des morceaux de bois enfoncés en terre de chaque côté. Dans une sorte de fortin, on trouva quelques vieux canons de fonte de fer, deux petites pièces en bronze à culasse mobile, un grand nombre de fusils à mèche, des arcs, des flèches en quantité, des lances, des bombes en cuivre, et des caisses pleines de poudre durcie : tout cela fut détruit aussitôt. L'amiral examina les environs et monta au sommet d'une colline boisée qui est au nord du village : il y avait là une petite maison où l'on rencontra un individu, âgé d'une quarantaine d'années, qui ne témoigna aucun effroi, répondant avec beaucoup d'assurance, à tout ce qu'on lui demandait qu'il ne savait point ce qu'on lui voulait et que d'ailleurs il ne se mêlait pas de politique.

La Rivière-Salée, devant le village de Kakodji, peut avoir un demi-mille ou deux tiers de mille de largeur, quand la marée est haute ; mais, à marée basse, cet espace est considérablement rétréci par des bancs qui découvrent. Alors, les deux rives sont bordées de grandes plages de vase noirâtre dans laquelle on enfonce presque partout à mi-jambe. Une muraille crénelée s'étend devant Kakodji; entre elle et l'eau, il y a un espace, plus ou moins large, presque entièrement occupé par des maisons et de petits jardins potagers. Les maisons ne sont que de mauvaises cahuttes, en moëllons grossièrement liés avec de la terre, et couvertes en chaume. Il serait difficile de rencontrer quelque chose de plus sale, de plus puant, que ces chaumières.

Devant le débarcadère s'ouvre une grande porte voûtée ; au-dessus de la porte, un corps de garde, au toit relevé aux quatre angles, comme cela se voit dans les constructions

chinoises. En prenant à main droite, on entre dans une rue qui est le commencement de la route de la ville. A gauche, les maisons du village sont placées sans ordre aucun, entourées de petits jardins plantés de choux, et surtout de navets. Immédiatement derrière les maisons, s'élèvent des collines, dont la plus haute a peut-être soixante mètres d'altitude, nues, ou seulement couvertes d'herbes, avec un arbre isolé, çà et là, sur leurs flancs. En suivant la muraille à gauche de la porte, on voit, sur un mamelon, un fortin aux trois quarts ruiné : un peu plus loin un cap escarpé, une petite falaise, où il y a quelques maisons de meilleure apparence que les autres, limite le village du côté du sud. On avait mis là quelques canons de fer, tout simplement posés sur cette plateforme naturelle. Au pied coule un ruisseau, au lit profondément encaissé, qui remonte dans la campagne, perpendiculairement à la Rivière-Salée. Il y a une assez grande agglomération de maisons sur les versants Sud-Ouest et Ouest des collines qui circonscrivent le village du côté de la mer. Ce fut dans ces maisons que se logèrent tout de suite les hommes du 3e corps. (Fusiliers de Yokohama). Le 1er corps et les abordeurs s'installèrent dans les maisons voisines de la porte de la mer, et dans celles qui s'étendent plus loin vers le Nord.

Le commandant Bochet, avec les compagnies du *Laplace* et du *Primauguet*, s'avança en flèche sur la route de Kang-hoa, et campa dans un petit bois et dans un hameau voisin, de manière à parer à toute attaque de ce côté. Un poste fut établi sur le sommet le plus élevé au-dessus de Kakodji, de sorte qu'il était impossible de venir à nous sans que l'alerte fut donnée.

La route de la ville commence, a-t-il été dit, à droite de la porte de la mer. Au bout de quelques pas, elle s'infléchit vers l'Ouest, longe le pied des collines d'un côté et de l'autre des rizières auprès desquelles il y a un puits d'eau excellente. A main gauche, en sortant du village, on voit quelques monuments funéraires, composés de grandes

pierres de granit, plantées debout sur un socle, travaillées et polies avec un fini parfait, et couvertes d'inscriptions en caractères chinois.

La route monte ensuite, par une pente assez raide, dans une dépression de terrain entre deux collines, puis redescend dans la plaine. On a diminué la raideur des pentes par une tranchée qui fait de ce passage un défilé étroit.

C'est à droite de cette coupure qu'on monte sur le point culminant des environs du village, là où nous avions trouvé un philosophe s'intéressant très peu à ce qui se passait autour de lui. Le versant oriental de cette colline tombe du côté de la rivière par une pente rapide, couvert par un bois de pins assez serrés les uns contre les autres : dans un ravin de ce versant, il y avait une pagode renfermant de curieuses idoles, et une maison beaucoup mieux construite que les autres qui était un magasin à poudre bien approvisionné. Du haut de la montagne du *Solitaire*, on a une vue étendue sur les environs (1). Vers le Sud, on découvre le cours de la Rivière-Salée jusqu'au grand tournant, vers le Nord, l'entrée de la rivière de Séhoul, du côté de l'Ouest, la plaine accidentée par des boursoufflures de terrain, des monticules, des tertres couverts d'arbres : des rizières occupent les parties les plus basses. Cette plaine est limitée par des collines et des montagnes abruptes dont les sommets, qui paraissent avoir plus de mille mètres d'altitude, bornent l'horizon dans le lointain. Sur les collines du premier plan, à un peu plus d'une lieue de Kakodji, appa-

(1) Comme on aurait pu craindre une attaque du côté du *Solitaire*, favorisée par le bois dans lequel des partisans auraient pu se cacher, on installa, plus tard, malgré l'éloignement assez grand où il était du village, un poste sur le sommet. Vers la fin de notre séjour, comme il commençait à faire froid, les hommes du poste avaient construit dans la maison une cheminée, très-bien faite, qui a dû beaucoup étonner le propriétaire lors de sa rentrée chez lui.

raissent les murailles crénelées de la ville de Kang-hoa, plutôt un camp retranché qu'une ville, qui se développent sur une étendue de peut-être quatre ou cinq kilomètres, escaladant les collines, descendant au fond des ravins, suivant, en un mot, toutes les ondulations d'un terrain excessivement tourmenté. Du côté de l'Est, sur la rive gauche de la Rivière-Salée, l'horizon est borné par de hautes montagnes qui viennent jusqu'au bord de la mer un peu au Nord de Kakodji, mais qui, vers le Sud, laissent, entre elles et le rivage, une plaine d'une demi-lieue peut-être de profondeur.

En regardant vers le Nord, du point où sont mouillés les bâtiments, la rivière fait un coude brusque, de sorte qu'on ne voit rien au-delà. Presque vis-à-vis sur la rive gauche, par conséquent un peu plus au Nord que Kakodji, est un grand village, avec une muraille crénelée et une porte voûtée à corps de garde, comme celle de l'autre rive ; d'où probablement le nom du lieu : *Moun-Sou-Sann-Tann*, mot à mot, « porte, » « mer, » « muraille, » montagne. » C'est là qu'aboutit la route qui mène à Séhoul : elle commence par longer la mer en se dirigeant vers le Sud à l'abri de la muraille crénelée ; passant ensuite sous une seconde porte monumentale, que nous appelâmes *Porte de Séhoul*, elle oblique vers l'Est suivant le pied des montagnes à l'extrémité de la plaine, puis on la voit escalader un col et disparaître dans une gorge qui jouera un assez grand rôle dans ce récit. C'est par là que se trouve la ville de *Dong-Dinh*.

A partir de la la porte de Séhoul, la muraille crénelée remonte vers le Nord, en suivant la croupe de la haute montagne qui est derrière le village de Moun-Sou-Sann-Tann, jusqu'à un fort qui couronne le sommet, faisant ainsi du versant occidental de cette montagne un vaste camp retranché. A mi-côte, il y a une grande Bonzerie, de laquelle on doit parfaitement voir tout ce qui se passe à Kakodji ; elle figurera également dans cette narration.

Entre Mou-Sou-Sann-Tann et la rive droite, la distance est de 170 à 200 mètres tout au plus.

Il est temps, après cette description des lieux nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre, de reprendre notre récit.

Le canot à vapeur, qui avait été envoyé au *Kien-Chan*, revint avec l'heureuse nouvelle que cet aviso ne s'était fait aucun mal, bien qu'il eût touché de bout en bout sur un banc de sable. Le canot rapportait en même temps des vivres et une partie des effets des hommes du 1er corps. La pluie, qui s'annonçait depuis la matinée, commença à tomber par petits grains, puis devint très abondante, ce qui augmentait encore les difficultés d'installation, provenant des courants qui gênaient le batelage, et de l'incommodité du débarquement à marée basse. De plus, un grand nombre d'hommes n'avaient pas leurs sacs restés à bord du *Kien-Chan*. Le commandant Olivier, le docteur Cotholendy et l'abbé Cazaneuve, s'installèrent dans les maisons du bord de l'eau.

Avant la nuit, on amena à bord du *Déroulède* un personnage qui avait été arrêté dans le village, porté dans une chaise fermée, semblable aux *norimons* japonais. C'était un vieillard très obèse; aussi eut-il toutes les peines du monde à sortir de cette caisse, tout juste assez grande pour lui, d'autant plus qu'il n'était pas trop rassuré: C'était la première fois, sans doute, qu'il voyait des Européens. Il se donna comme le deuxième mandarin de Kang-hoa, et il venait voir ce que nous voulions. La démarche de ce vieux bonhomme, venu tout simplement escorté de quatre ou cinq individus sans armes, ne manquait pas de fierté. On ne put pas tirer grand chose de lui. Quand on lui parla du meurtre des missionnaires, il répondit qu'il était parfaitement justifié par la conduite de ces derniers. Pourquoi ces gens là, disait-il, viennent-ils ici, essayer de nous pervertir par des nouveautés, des doctrines subversives, enlever nos femmes, séduire nos filles? Au bout de quelques instants, on le renvoya.

Pendant la nuit la pluie cessa, et fut remplacée par un grand vent de Nord-Ouest. Le temps devait être très mauvais au large.

Le 15, dans la matinée, le *Kien-Chan* vint mouiller près des autres bâtiments. Le *Le Brethon* et le canot à vapeur partirent pour l'Ile-Boisée emmenant les embarcations dont nous n'avions pas un besoin urgent, et qu'il était très difficile de conserver amarrées aux navires, sans les exposer à des accidents, à cause des violents courants de marée.

De grand matin, deux pelotons allèrent visiter un fort (1) situé dans le sud de Kakodji; on n'y trouva personne, mais on en rapporta une grande quantité de petits canons en bronze.

Dans l'après-midi, le commandant d'Osery, avec une partie du 1er corps, poussa une reconnaissance vers la ville. En approchant d'une porte, du côté du Nord-Est, il fut accueilli par une assez vive fusillade partant du corps de garde qui la surmontait, et du parapet. Après un échange de coups de fusil, quelques uns de nos gens escaladèrent la muraille dont les défenseurs, pris à revers, s'enfuirent. Cette escarmouche nous valut un drapeau qui fut pris dans le corps de garde : celui qui le portait gisait à côté, grièvement blessé. M. d'Osery, n'ayant pas d'ordres, ne voulut pas s'engager dans la ville et revint avant la nuit. Le commandant en chef décida que, le lendemain, tout le monde, sauf la garde nécessaire aux cantonnements, marcherait sur Kang-hoa.

Le 16 octobre, au point du jour, le *Tardif* mouilla dans le Nord, vis-à-vis l'entrée de la rivière de Séhoul, pour surveiller cette partie et empêcher la circulation des jonques. Le *Le Brethon* et le canot à vapeur revinrent dans la matinée. Le premier, entraîné par un véritable rapide, avait eu

(1) Fort d'Osery.

à supporter un rude échouage sur des roches ; le canot, très ras sur l'eau et très lourd, avait rencontré une mer très grosse, par le fait du vent et des courants, dans la rade de l'Ile-Boisée, et ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés qu'il avait pu accoster la *Guerrière*.

A huit heures et demie du matin, par un temps magnifique, une température un peu fraîche, tout le corps expéditionnaire, avec les canons de montagne traînés à bras, se mit en marche. Le chemin, qui conduit à la ville, est large de deux à trois mètres, et bien entretenu. Presque partout il est à découvert au milieu de champs cultivés; cependant il traverse deux ou trois petits bois, ou bien il est encaissé en contrebas du terrain voisin, surtout aux abords de la ville où il fait un coude très brusque : cet endroit serait très propre à une embuscade. On voyait, çà et là, sur les murs de la ville, quelques petits groupes de Coréens, qui avaient plutôt l'air de citadins curieux et inoffensifs que de soldats. L'avant-garde avait dépassé le coude, et disparu, lorsqu'on entendit un certain nombre de coup de feu : les abordeurs se disposaient à escalader la muraille qui était devant nous, quand on vint dire à l'amiral que l'avant-garde était maîtresse de la porte. Au moment où nous entrions dans l'enceinte des murs, on voyait une assez grande quantité de gens se sauver dans la campagne par une autre porte qui était en face de nous. Dans la rue principale, que la colonne suivait, on ne rencontra que deux ou trois pauvres diables : toutes les maisons, aussi misérables que celle de Kadodji, étaient fermées.

Le 2e et le 3e corps furent laissés à la garde du bas de la ville, et l'amiral, avec le reste des troupes, se dirigea vers un groupe de grandes habitations, de pagodes s'élevant en amphithéâtre, du côté du Nord, sur le flanc d'une colline, couverte en arrière d'un bois de pins qui allait jusqu'à la muraille. C'était évidemment le quartier officiel, où se

trouvaient les demeures des mandarins. De là, la vue s'étendait sur tout l'intérieur de l'enceinte crénelée, qui renfermait des champs cultivés, des hameaux et le gros bourg que nous venions de traverser, capable de loger de 3 à 4,000 personnes, peut-être cinq fois plus, si les Coréens se tassent comme les Chinois. C'est là ce qui compose la ville, plutôt un vaste camp retranché, comme je l'ai déjà dit, dans l'intérieur duquel plusieurs portes fortifiées donnent accès.

Le quartier officiel rappelait tout-à-fait les *Yamouns* des mandarins chinois, avec leurs nombreuses dépendances. L'intérieur des maisons d'habitation, qui semblaient avoir été abandonnées à peine depuis quelques instants, était meublé avec un certain luxe, des coussins, des tentures de soie, et un appartement, qui avait eu des femmes pour hôtes, nous offrit un assortiment complet de magnifiques fausses nattes de cheveux, et des pantoufles dignes de chausser Cendrillon.

Un des bâtiments renfermait une nombreuse bibliothèque, et outre les livres, une certaine quantité d'objets très curieux, et sans doute très précieux, si on juge par la manière dont ils étaient conservés. C'étaient des tablettes en marbre avec des inscriptions dorées, de petites tortues en marbre, tout cela enveloppé avec soin dans des sacs de soie, enfermés dans des doubles et triples boîtes, avec des sachets odoriférants pour amortir les chocs. Les livres n'étaient pas non plus à dédaigner. Une grande partie de la bibliothèque se composait de gros volumes, de la taille de nos in-folio, cartonnés et renforcés le long du dos par des armatures en bronze fouillé, avec des anneaux de laiton pour les suspendre. Il y avait aussi de grandes cartes géographiques, des inscriptions, des dessins bizarres. Tous ces objets furent mis sous séquestre pour être inventoriés, et envoyés en France, si c'était possible.

Aux environs du Yamoun, il y avait de vastes magasins renfermant en abondance les objets les plus disparates : d'abord des armes en quantité, peut-être dix mille fusils à mèche, la plupart tout neufs, autant de sabres, des arcs, des flèches, des carquois en cuir parfaitement travaillé, des casques en fer, des espèces d'armures se composant d'une grande blouse en coton bleu, recouverte de plaques imbriquées en cuir très résistant, retenues par des rivets de fer, des brassards et des cuissards du même métal, le tout renfermé dans des étuis en cuir jaune, des bottes chinoises, des masques en tôle vernie : il y avait une arme qui devait être terrible dans les combats corps à corps : c'était un véritable fléau, garni de pointes de fer. Aux armes étaient jointes d'abondantes munitions, surtout des balles de plomb. Il y avait loin de là à ce qui nous avait été répété sur tous les tons, que le peuple Coréen n'avait pas d'armes; tout semblait, au contraire, dénoter chez ce peuple des instincts guerriers. Les magasins renfermaient, en outre, des approvisionnements de toute sorte : du poisson salé, de l'alun, du bois à brûler, du papier magnifique, des milliers d'éventails, des caisses pleines de pinceaux à écrire, des ballots de toile d'ortie de Chine, de la porcelaine, de la cire vierge, de la cire végétale, une grande quantité de chaudrons et de bassins en cuivre, du cuivre en lingots, etc., etc. Certains objets, en très grande quantité, nous intriguaient beaucoup ; c'étaient des espèces de ciseaux de menuisier emmanchés sur une longue tige de fer. Le P. Ridel nous apprit que ces instruments étaient les fers à repasser dont on fait un grand usage dans le pays où tout le monde est vêtu d'étoffes blanches légères. Dans un magasin, en partie rempli de riz et d'orge, on trouva dix-neuf caisses contenant des lingots d'argent pur.

Des patrouilles furent envoyées par la ville pour essayer de mettre la main sur quelques-uns des habitants : on

finit par en réunir un assez grand nombre, mais parmi eux il n'y avait pas une seule autorité; c'étaient presque tous des gens du peuple ou, tout au plus, des petits bourgeois. On leur remit une proclamation traduite en coréen par le P. Ridel, dans laquelle on déclarait que, la guerre n'étant déclarée qu'au gouvernement, les gens paisibles n'avaient rien à craindre pour leur vie et leurs propriétés : que chacun n'avait qu'à vaquer tranquillement à ses affaires, etc. Malheureusement, on sait que, même avec les troupes les plus disciplinées, il faut toujours rabattre quelque chose de ces promesses en pays conquis; mais ces pauvres gens, qui ont conservé la tradition des atrocités commises par les conquérants Japonais, parurent tout heureux d'être quittes à si bon marché, et, semblables à des enfants, passant de l'effroi à une joie sans bornes, ils s'en allèrent en dansant de la manière la plus grotesque. Dans le nombre il y avait quelques chrétiens qui se découvrirent en montrant de petites croix qu'ils portaient suspendues au cou sous leurs vêtements.

Le commandant d'Osery fut laissé à la garde de la ville avec le 1er corps qui se logea dans le Yamoun ; le reste reprit la route de Kakodji où l'on était de retour avant la nuit. Cette journée avait causé un tort immense au gouvernement coréen et ne nous avait pas coûté une égratignure (1). Si on avait pu transporter en Chine tout le butin qu'on pouvait faire à Kang-hoa, dans les magasins du gouvernement, nul doute que la vente n'eût produit une très

(1) Le seul accident, arrivé depuis le commencement de l'expédition, avait été causé probablement par ceux qui en avaient été victimes. Quelques hommes étaient occupés à jeter à la mer la mauvaise poudre durcie, trouvée à la pagode de Kakodji. Une portion de cette poudre prit feu on ne sait comment, et un des travailleurs fut cruellement brûlé.

forte somme. On se contenta de recueillir quelques objets qui pouvaient être utilisés sur les navires de la division, et de mettre à l'abri le poisson salé et les autres denrées alimentaires. Les objets précieux trouvés dans la bibliothèque, et les caisses de lingots d'argent, furent portés à Kakodji, le lendemain, pour être envoyés à bord de la *Guerrière*. Le contenu des 19 caisses d'argent fut estimé à environ 200,000 francs.

Le transport de ces différents objets donna lieu à une scène assez grotesque. On avait mis en réquisition tous les individus qu'on avait pu trouver par la ville: presque tous étaient des gens du peuple, habitués au travail manuel qui se prêtèrent de bonne grâce à ce qu'on exigeait d'eux; mais il n'en était pas de même de quelques individus d'une position sociale plus élevée, à juger par leurs vêtements plus propres et leur apparence plus délicate; un surtout, déjà âgé, cherchait à démontrer, par tous les gestes possibles, combien il était indigné d'être employé à un travail pareil, en compagnie de *gens de peu*, lui qui était évidemment un *monsieur* : de leur côté, les gens de peu, les prolétaires, riaient aux éclats de sa mésaventure : il y avait chez eux un petit sentiment de vengeance satisfaite. Un officier eut pitié de ce pauvre bonhomme et le renvoya: il ne se le fit pas dire deux fois, et partit en courant comme peut-être il n'avait jamais couru, au grand contentement des autres. A l'arrivée à la plage, on payait tous ces hommes de corvée avec du riz provenant de quelques jonques que le *Tardif* avait envoyées à Kakodji, ou bien avec du tabac dont on avait trouvé un magasin plein, près du rivage. A voir l'avidité avec laquelle les Coréens se jetaient sur cette dernière denrée, on doit se demander si la vente du tabac n'était pas un monopole du gouvernement.

On commença à détruire les armes, les munitions, tous les objets pouvant servir à la guerre, et beaucoup d'autres

encore, et cela, avec tant d'ardeur, qu'au bout de quelques jours, les collectionneurs de curiosités avaient de la peine à se procurer un fusil, un sabre, ou une armure, en bon état.

Dans une maison particulière de la ville, on avait trouvé du coton filé, de fabrication anglaise, et un de ces petits matelas pliants, dont les Anglais et les Américains se servent beaucoup en voyage aujourd'hui : il était presque neuf. Ces objets ne provenaient-ils pas du « *General Sherman* ?

On s'installait peu à peu. Les hommes se trouvaient très bien dans les cantonnements. Les petits jardins fournissaient de bons légumes en abondance. Ce régime rafraîchissant, joint à l'exercice qu'ils prenaient beaucoup plus qu'à bord des navires, et à l'excellente température dont nous jouissions, entretenait la santé chez tous. Le corps expéditionnaire ne comptait pas un malade. Malheureusement la viande fraîche allait nous manquer. Jusqu'à ce moment, on avait vécu sur quelques porcs errants, abandonnés par les propriétaires; les poules, assez nombreuses, avaient aussi fourni quelques plats, mais ces faibles ressources ne pouvaient durer longtemps. On engagea les habitants à nous vendre des provisions, et pour cela, le P. Ridel répandit force proclamations à Kang-hoa et dans les petits villages voisins. Les paysans revenaient, mais pour s'occuper uniquement de faire les travaux préparatoires de la récolte du riz, qui était bientôt mûr. Les officiers, qui battaient la campagne aux environs des cantonnements, à la poursuite des pigeons sauvages et du gibier d'eau très abondant, avaient des rapports continuels avec les habitants, mais, c'était en vain qu'ils essayaient de se procurer des vivres en les payant : on ne trouvait rien. Malgré la répugnance de l'amiral, on fut bien obligé de recourir au système des *razzias*, d'envoyer des reconnaissances pour

se procurer des bœufs, suivant les procédés sommaires de tous les conquérants, c'est-à-dire, emmener, sans plus de cérémonie, tous ceux qu'on voyait. On ramassa de la même façon quelques mulets et quelques petits chevaux, qui étaient très utiles pour l'approvisionnement journalier de la garnison de Kang-hoa.

Le commandant d'Osery se mettait en état de défense. On abattit une partie du bois qui était derrière le Yamoun, parce qu'il aurait pu permettre à des ennemis d'arriver sans être vus : des palissades, des meurtrières, des banquettes, furent établies dans les endroits les plus faibles; au bout de quarante-huit heures, le Yamoun était capable de résister à une puissante attaque. Malgré les proclamations, les habitants de la ville, qui s'étaient enfuis, ne revenaient pas, à l'exception de gens appartenant aux dernières classes de la société qui profitaient du désordre inévitable pour piller et s'enivrer.

Personne ne restait oisif. On s'occupait de lever le plan de la ville et des environs. De leur côté, MM. Humann, Desfossés, Suenson et de Marliave, se partageaient les mille et mille détails de l'hydrographie de la Rivière-Salée : le capitaine du *Tardif*, qui était mouillé près du point extrême qu'avaient atteint les Anglais de l'*Emperor* en venant par l'Ouest, travaillait à compléter l'hydrographie de cette partie : ses rapports avec les habitants d'un grand village, vis-à-vis lequel il était à l'ancre, étaient excellents.

Nous étions donc bien installés à Kakodji et à Kang-hoa, mais hors de là, nous ne savions pas trop ce qui se passait: nous n'avions d'intelligences nulle part ailleurs. Les chrétiens du P. Ridel n'aimaient pas beaucoup à sortir des navires, ayant peur de se compromettre auprès de leurs compatriotes : on les avait même à peu près habillés en matelots pour qu'ils ne fussent pas reconnus de loin. Les interprètes nous manquaient : malgré sa bonne volonté, le

P. Ridel ne pouvait pas être partout à la fois; de plus, s'il parlait couramment le coréen, il ne savait l'écrire qu'avec l'alphabet vulgaire : les caractères chinois lui étaient inconnus, et presque toutes les lettres qui arrivaient à l'amiral étaient écrites avec ces derniers. On était obligé d'avoir alors recours à un chinois, ancien élève des jésuites de Shanghaï, et présentement domestique d'un officier du *Le Brethon*. Petrus, traduisait, tant bien que mal, ce qu'on lui soumettait, en mauvais latin qu'on traduisait ensuite en français : il y avait bien des chances pour qu'on n'eût pas tout-à-fait, après tout cela, le sens primitif du texte, d'autant plus que Petrus reconnaissait très souvent qu'il n'était pas bien sûr d'avoir exactement compris.

Le 19, l'amiral renvoya à l'Ile-Boisée le 2e corps dont la présence ne lui paraissait plus nécessaire; le commandant Bochet devait s'occuper de l'hydrographie de l'Ile-Boisée et des environs de ce mouillage.

Au moment où le *Kien-Chan* partait, on aperçut, sur la rive gauche, deux individus dont l'un était à cheval, et l'autre agitait un drapeau en nous faisant des signes. Un canot fut envoyé sur le champ qui amena le cavalier à bord du *Déroulède*. C'était un homme de haute taille dont la tournure et le costume rappelaient assez bien les mousquetaires du XVIIe siècle ; grand feutre noir à plumet rouge, casaque bleue à manches rouges et blanches, un collier de grosses boules, de vastes bottes où se perdaient de tout petits pieds, comme en ont tous les Coréens, un sabre au côté, ou plutôt sous le bras. Il apportait une volumineuse lettre, de plus d'un mètre carré de surface, et écrite en gros caractères chinois. Cette missive fut confiée sur le champ à Petrus, qui traduisit presque tout avec facilité; mais à la fin, il eut des doutes, et c'était juste le passage important, tandis que le reste n'était qu'un ramassis de lieux communs. Il y eut aussi de l'incertitude pour savoir qui avait

signé cette lettre, mais bien sûr elle émanait du gouvernement. L'auteur de la lettre se plaignait de l'envahissement de son pays, et, loin de nier le meurtre des missionnaires, il affirmait que rien n'était plus juste. La réponse de l'amiral, écrite en caractères chinois par Petrus, demandait au gouvernement coréen la punition sévère des ministres qui avaient ordonné la mise à mort des Français, le rendant responsable des conséquences qui pourraient découler de son refus. Le parlementaire fut reconduit à terre, et nous le vîmes reprendre la route de Séhoul.

Nous étions en apparence bien tranquilles, cependant on s'occupait de nous; tous nos mouvements étaient surveillés. Tous les soirs, il y avait des feux allumés sur les montagnes de l'intérieur de l'île, auxquels répondaient des signaux semblables sur la rive gauche : on voyait surtout un grand feu s'allumer auprès d'une bonzerie dans le sud du fort d'Oscry, puis autour du feu principal, d'autres feux placés tantôt d'une manière, tantôt d'une autre; c'étaient bien certainement des signaux : aussi prit-on le parti, un beau jour, de brûler cette bonzerie et, depuis lors, on ne vit plus rien.

Le 21 octobre, le canot à vapeur partit pour aller reconnaître la partie Nord de l'île de Kang-hoa, avec le chef d'Etat-major, le capitaine du *Déroulède* et celui du *Tardif* qu'on prit en passant. Le *Tardif* était mouillé près de Fort-Point, le dernier endroit visité par les Anglais. Pour aller plus loin, il fallut franchir avec précaution un banc de roches qui barre le passage. La marée était presque basse, mais comme elle marne considérablement, on eut la certitude que les canonnières pouvaient passer par là à mi-marée. En continuant, on rencontra deux villages; le premier, d'apparence assez misérable, dans une plaine au pied d'une falaise, s'appelle *San-Tien-Po*; l'autre beaucoup plus grand, *Sani-Po*. Il y avait un certain nombre de jonques

et de barques échouées à terre, ou à l'ancre près de la rive.

Ce dernier village est à mi-chemin entre San-Tien-Po, et la pointe septentrionale de l'île de Kang-hoa, que les Anglais avaient désignée sous le nom de *Turn-about*. Sur toute la côte Nord de Kang-hoa on voit, comme sur celle de l'Est, des fortins couronnant tous les caps: pas un n'était armé. A la projection avancée de Turn-about, correspond, sur la côte opposée, un grand rentrant où l'on croyait voir plusieurs gros villages ; mais la distance était trop grande, et le temps trop brumeux, pour permettre de bien distinguer les détails. Ailleurs, le canal, entre Kang-hoa et la terre voisine, peut avoir deux milles de largeur en moyenne ; il est tout encombré de bancs et d'écueils qui forcent tantôt à raser la rive, tantôt à suivre le milieu. Le long de la côte Nord, il y avait un chenal continu par lequel le canot revint, passant devant plusieurs villages, dont l'un devait être un centre commercial important à juger par le nombre de jonques que l'on voyait dans une petite rivière parallèle à la plage. Un des Coréens du P. Ridel avait guidé le canot dans tous ces passages tortueux, avec beaucoup d'assurance.

Pendant la journée des bruits étaient parvenus à l'amiral, annonçant que le gouvernement coréen rassemblait des forces considérables pour nous déloger de Kang-hoa. Le lieu de réunion de ces troupes était, disait-on, sur une terre située à l'Ouest de l'île de Kang-hoa, dont elle n'est séparée que par un passage très étroit, à environ douze milles de notre mouillage.

Le lendemain matin, 22, le canot à vapeur repartit pour aller vérifier ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces rumeurs, avec les mêmes personnes qui s'étaient adjointes le capitaine du *Le Brethon* : il était bon que les commandants des canonnières et des avisos prissent une idée de ces parages. Toujours guidé par le petit pilote Coréen, le canot,

après avoir dépassé la pointe de *Turn-about*, longea de près la côte Ouest de Kang-hoa; on put reconnaître tout de suite d'assez grandes erreurs d'orientation sur la carte de M. Oppert. Dans cette partie, il se trouve quelques bons mouillages que les canonnières pouvaient atteindre sans danger, avec quelques précautions. Du côté du large, on découvrait des terres hautes, très accidentées, mais il était impossible de dire si c'étaient des îles ou le continent. La première supposition est la plus probable. Il était facile de reconnaître les points auxquels les voyageurs de l'*Emperor* avaient donné des noms tirés de leur apparence. Le passage se resserre, à avoir tout au plus un mille de largeur, (passage *Barrier* des Anglais) entre Kang-hoa et l'île de *SSaun-Tong* (1), et il est encore rétréci par un îlot rocailleux qui s'élève au milieu (2).

Les officiers et quelques hommes armés descendirent à terre, à la pointe avancée de Kang-hoa, et se rendirent à un tout petit village voisin, (*Inapo?*) dont les habitants les reçurent très bien. Les *barbares* se mirent tranquillement à déjeuner sur l'herbe; ces bons cultivateurs s'empressèrent de leur apporter de l'eau fraîche et des fruits. On acheta quelques poules qui picoraient dans les alentours, pour quelques morceaux de piastres coupées en quatre : à l'air étonné de ces gens-là, il est à penser qu'ils n'avaient jamais vu d'argent monnayé.

Aux environs du village, on ne trouva que quelques caisses contenant de la poudre avariée; elles étaient déposées dans une hutte ouverte à tous les vents.

Le canot continua à se diriger vers le Sud ayant en face de lui une grande île, avec une montagne, un pic très

(1) Ou *Tsien-dong*.

(2) *Barrier Rock*, des Anglais. Ce rocher paraissait élevé, la mer était basse; mais au retour, il était presque couvert.

élevé (*Shan-hé?*) derrière un golfe qui, si on comprenait bien le pilote, était le bras de mer qui entoure Kang-hoa du côté du Sud. Vers le Sud-Ouest, on apercevait un rocher bizarre, un îlot, ayant tout-à-fait l'apparence d'un navire à trois-mâts sous voiles; les Anglais l'ont appelé *Ailsa Craig*. Il eût été bien intéressant de s'enfoncer dans le bras de mer, et de revenir à Kakodji, après avoir fait le tour de Kang-hoa; mais, outre que la distance à parcourir était inconnue, la journée était déjà avancée, et un courant violent arrêtait la marche du petit steamer: c'est à peine si lancé à toute volée, il pouvait gouverner. Il fallut renoncer à aller plus loin, et on se rabattit sur l'île de SSaun-Tong, — mais, on n'y vit qu'une baie déserte, couverte de broussailles, bien que le pilote eût affirmé que c'était la résidence d'un haut mandarin.

En revenant le canot s'arrêta à Sani-Po, où il y avait une très nombreuse population qui ne montra aucune crainte, mais seulement une grande curiosité. Les officiers poussèrent leur promenade dans la campagne où les cultivateurs étaient en pleine récolte, jusqu'à un petit bois qui ombrageait un cimetière, et tombèrent subitement sur trois ou quatre femmes qui s'enfuirent en poussant des cris perçants: on n'avait pas encore eu l'occasion de voir des Coréennes d'aussi près, mais rien ne put les décider à s'arrêter et à se rapprocher.

Dans la foule on reconnut quelques individus qu'on avait vus déjà à la ville de Kang-hoa: on leur remit plusieurs exemplaires de la proclamation de l'amiral, en les engageant à les répandre dans les hameaux voisins.

Pendant la journée, une lettre envoyée par un chrétien de Kang-hoa était arrivée à bord du *Déroulède*, racontant ce qui avait déjà été dit, que des troupes devaient être rassemblées à SSaun-Tong et jetées sur Kang-hoa, à Inapo, et que de plus, on pouvait s'attendre à un débarquement à

Sani-Po et à San-Tien-Po. Le lendemain, 23, le *Le Brethon* partit pour aller mouiller devant ce dernier village. En passant, il devait transmettre l'ordre au *Tardif* de remonter jusqu'à Sani-Po, et, de temps en temps, de pousser une pointe jusque de l'autre côté de Turn-about. Les deux canonnières avaient pour mission de bloquer le canal ; on disait que les habitants de l'île de Kang-hoa passaient en masse sur la rive Nord avec de grandes quantités de riz ; les capitaines du *Le Brethon* et du *Tardif* étaient porteurs de proclamations annonçant que la navigation était interdite, et que toutes les barques qui essayeraient de passer d'un côté à l'autre seraient capturées.

Le 23, le *Kien-Chan* partit pour l'Ile-Boisée pour chercher des approvisionnements et ramener la compagnie de débarquement du *Primauguet*, sous le commandement du second de ce bâtiment, le lieutenant de vaisseau Laguerre : tous les bruits qui couraient faisaient penser que ce renfort ne serait peut-être pas inutile.

Ces voyages continuels entre Kakodji et l'Ile-Boisée, nécessaires à notre ravitaillement, donnaient le moyen de s'assurer que le cours de la Rivière-Salée était toujours libre, qu'on n'armait pas les forts de la rive, et qu'on n'obstruait pas son lit par des barrages qui, du reste, n'eussent pas été faciles à faire avec des courants aussi forts. Les deux canonnières avaient eu mille peines à les refouler dans le Nord de Kang-hoa, et à se rendre à leur poste. Leur mission était des plus difficiles à remplir, et encore leur avait-on prêté à chacune un grand canot, car leurs petites embarcations étaient incapables de lutter contre les marées. De plus les brumes, qui régnaient depuis quelques jours, jusqu'à neuf ou dix heures du matin, permettaient à beaucoup de barques de passer sans être vues.

Les journées étaient encore très belles, même un peu chaudes, mais les matinées et les nuits commençaient à

devenir froides. L'état sanitaire était toujours excellent. On continuait à faire des reconnaissances. Une fois, une petite troupe composée des compagnies de débarquement du *Déroulède*, du *Kien-Chan* et du *Le Brethon*, environ 50 hommes, sous les ordres de M. Trève, était allée sur la rive gauche : débarquée à Mounn-Sou-Sann-Tann, elle avait suivi pendant quelque temps la route de Séhoul ; puis, se jetant dans la campagne à gauche elle avait visité deux villages où elle ne rencontra que des paysans inoffensifs. La petite troupe était revenue ramenant quelques bêtes à cornes.

Le canot à vapeur servait à ravitailler les canonnières stationnées dans le Nord. Cette embarcation fut de la plus grande utilité pendant toute l'expédition. De son côté, l'infatigable commandant Bochet poursuivait avec ardeur les travaux hydrographiques (1) auxquels il avait su intéresser, non-seulement les quelques officiers de vaisseau restés sous ses ordres, mais encore des personnes tout-à-fait étrangères, par leurs fonctions, à cette besogne. Les rapports qu'il avait noués avec les habitants de son voisinage étaient bons; il avait pu même, dans les premiers temps, se procurer quelques vivres frais, mais, de jour en jour, la quantité fournie diminuait : c'était évidemment l'effet d'ordres venus des autorités supérieures ; de plus les habitants commençaient à évacuer en masse leurs villages. M. Bochet écrivait que la *Guerrière* était mal mouillée ; elle avait chassé pendant les grands vents de N.-O. que nous avions

(1) Les marées étaient un grand obstacle à ces travaux ; il arriva plusieurs fois à des canots de rester échoués au milieu des bancs de vase pendant plusieurs heures. On avait aussi beaucoup de peine à se procurer de l'eau. M. Bochet et M. Baron firent creuser des puits à portée des bâtiments.

eus, et s'était trouvée trop près d'une pointe de roches. (2) Le commandant Olivier partit le 25, par le *Kien-Chan*, pour la changer de place, et la rapprocher du *Primauguet*, dans le Nord du mouillage. Le *Kien-Chan* avait en outre les dépêches de l'amiral que le *Laplace* devait emporter à Shanghaï. Son départ était fixé au 26 au matin. Le commandant Amet avait l'ordre d'attendre l'arrivée du paquebot français dans ce port, et de revenir en Corée, avec le plus de vivres qu'il pourrait prendre en passant à Tché-fou (3).

Une jonque chargée de riz, abandonnée par son équipage, s'était échouée sur un banc voisin de la rive gauche, par le travers du *Déroulède*, et avait fini par couler: à marée basse, les paysans de la rive gauche venaient chercher le riz mouillé, et nous les laissions faire sans les inquiéter.

Il courait toujours des bruits sur la prochaine arrivée de troupes nombreuses qui devaient reprendre Kang-hoa, et bien que les rapports des capitaines des canonnières annonçassent pourtant que rien ne bougeait de ce côté-là, c'était toujours Ina-po qu'on désignait comme point de leur débarquement: du moins, c'est ce qui résultait des récits de nos interprètes. On ne se doutait pas que l'ennemi était beaucoup plus près de nous.

Tout paraissait parfaitement tranquille sus la rive gauche : les habitants ramassaient le riz de la jonque coulée, on commencait à récolter celui de la plaine, Il fut décidé

(2) On avait disposé les bâtiments pour les mauvais temps de l'hiver : d'un sommet élevé, de l'enceinte de Kang-hoa, on les distinguait au mouillage de l'Ile-Boisée avec leurs mâts de hune calés, leurs vergues amenées, etc.

(3) Nous gardions le canon de 4 du *Laplace* avec son équipage, un canot à demi armé, et plusieurs officiers de ce bâtiment qui avaient été répartis dans les différents pelotons.

qu'on ferait une reconnaissance de ce côté, pour répandre quelques proclamations et voir s'il n'y aurait pas moyen d'y acheter quelques provisions fraîches, car les environs de Kakodji commençaient à être tout-à-fait appauvris.

Le 29 octobre, à sept heures et demie du matin, le canot à vapeur prit à la remorque la chaloupe de la *Guerrière*, et un autre canot portant deux pelotons du 3e corps, environ 70 hommes, y compris le patron de l'amiral et quelques individus de son escorte, sous le commandement de M. de Thouars, lieutenant de vaisseau. Les embarcations, une fois leur monde mis à terre, devaient retourner à Kakodji, et revenir reprendre la petite troupe avant la nuit. Le chef d'Etat-major s'était joint à cette expédition, avec l'idée toute pacifique d'aller explorer les plantes et les pierres de cette partie du pays où, les jours précédents, on n'avait pas trouvé d'obstacles à la circulation : tout y paraissait aussi tranquille qu'à l'ordinaire.

Les embarcations venaient d'accoster à la porte de Moun-Sou-Sann-Tann, et comme la marée baissait très rapidement, on prenait toutes les précautions possibles pour ne pas les laisser échouer. Le canot avait déjà débarqué son monde, sous le commandement de M. Châtel, aspirant de première classe ; les hommes marchaient avec précaution le long de la muraille pour ne pas patauger dans la vase ; la chaloupe allait se vider à son tour, lorsque tout-à-coup on entendit une faible détonation, si faible qu'on crut que c'était une capsule qui partait par mégarde, lorsque la vérité apparut bien vite : un sergent de la compagnie de fusiliers tomba raide mort dans la chaloupe. Presque aussitôt une vive fusillade partit, à vingt-cinq pas de distance, de la porte, et des créneaux de la muraille. M. Châtel s'élança avec son peloton, la bayonnette en avant et chassa les défenseurs de la porte. On faisait feu de la chaloupe, mais cela ne servait pas à grand'chose, les Coréens étant parfai-

tement abrités derrière la muraille. On les laissa tirer, pour s'occuper de tenir la chaloupe à flot, et débarquer en ordre. A mesure que nos gens arrivaient à terre, comme la porte était libre, ils prenaient à revers les défenseurs des murailles qui se repliaient vers les hauteurs voisines, mais en continuant de tirailler. Tout cela se passa en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Les deux embarcations furent conservées à flot, à l'aide du canot à vapeur dont le patron et le mécanicien firent preuve du plus grand sang-froid. Trois hommes du canot étaient blessés, deux légèrement, mais le troisième très grièvement. Le patron de la chaloupe de la *Guerrière* avait été atteint par les premiers coups tirés, et était tombé à l'eau, mortellement frappé. Ces deux braves gens moururent dans la journée.

Au bruit de la fusillade, l'amiral était accouru avec le commissaire de division et ses aides de camp : il trouva le détachement chassant les Coréens, au nombre de 200 peut-être, de colline en colline. En fouillant le village, on rencontra huit ou dix cadavres. Un de ces malheureux avait été tué à bout portant derrière la muraille, où il était bravement resté à tirer sur les embarcations, alors que ses compagnons s'étaient tous enfuis.

Un grand nombre de ces derniers suivaient la route de Séhoul, dans la plaine ; le *Déroulède*, les dispersa avec quelques coups de ses canons de 4, et ils se joignirent à une troupe nombreuse qui parut à la gorge de Dong-Ding. Pendant que nous nous avancions sur la route, pour reconnaître le terrain, les Coréens se portèrent sur les hauteurs voisine de cette gorge, et commencèrent à tirer, mais à une distance égale au moins à cinq fois la portée de leurs armes: à peine entendait-on les coups de fusil et les détonations un peu plus fortes de leurs petits canons.

Avant de rentrer à Kakodji, on mit le feu au village afin

qu'il ne servit pas d'abri à l'ennemi. On avait trouvé, abandonné dans une maison, un tout petit enfant qui fut apporté à bord du *Déroulède*, où l'on amena aussi un jeune homme pris dans la campagne; mais, comme il fut impossible de rien tirer de lui, on le renvoya en le chargeant de reporter l'enfant à ses parents.

Pendant toute la journée, la gorge de l'extrémité de la route fut occupée par cinq ou six cents hommes : c'étaient des troupes régulières ; du moins leurs vêtements uniformément bleus, et leurs grands chapeaux de feutre, pouvaient le faire supposer, tandis que les individus auxquels nous avions eu affaire le matin portaient le vêtement blanc des paysans et des citadins. C'étaient peut-être les habitants de Moun-Sou-Sann-Tann. Les dépôts d'armes et de munitions trouvés auprès des hameaux et des villages, autorisent à supposer que, dans certains cas, la population est requise pour le service militaire.

Une grand'garde avait été placée par les Coréens sur un morne avancé, plus rapproché de nous. A quatre heures et demie du soir, le gros de la troupe s'avança en bon ordre le long de la route, avec l'intention sans doute de venir occuper le village brûlé le matin. En tête marchait un individu monté sur un cheval blanc et suivi de gens portant des drapeaux. Quand cette colonne fut arrivée à environ 1800 mètres de nous, un obus lancé par le *Déroulède* la coupa en deux : une partie de ces fantassins se débandèrent et s'empressèrent de gagner les crêtes des montagnes, en gravissant leurs flancs escarpés avec l'agilité des chèvres. L'avant-garde continua son chemin vers le village pour gagner l'abri du mur crénelé qui borde la mer ; mais un autre obus vint jeter la confusion au milieu d'elle : un petit nombre d'individus seulement, le commandant à cheval en tête, purent arriver jusqu'à Moun-Sou-Sann-Tann, tandis que les autres filèrent le long et à l'abri de la

muraille qui allait, sur la croupe de la montagne, de la porte de Séhoul au fortin du sommet. Quelques coups de canon et de carabine tirés de Kakodji sur le village le dégagèrent complètement, et, avant la nuit, on pouvait voir tous les Coréens, hors de notre portée, sur le sommet des crêtes : ils ne durent pas y être à leur aise pendant la nuit, car le froid commençait à être vif.

Le lendemain matin, 27, le canot à vapeur fut envoyé porter au *Tardif* l'ordre de revenir près de nous, pendant qu'on rendait les derniers devoirs aux trois morts de la veille. Ils furent enterrés dans un petit champ, sur un coteau, dans l'enceinte de Kakodji.

Le *Tardif* mouilla à midi, et lança aussitôt un obus de 12 sur la grand'garde de la rive gauche. Ce coup de canon dispersa un groupe de Coréens assis sur l'herbe ; mais, presque aussitôt ils revinrent, avec le plus grand sang-froid, examiner les effets produits par le projectile. La détonation attira à la gorge un nombre considérable de soldats cachés derrière, et qui se croyaient hors de portée, (peut-être à 2,200 ou 2,400 mètres), lorsqu'un obus de 30, éclatant au milieu d'eux, les fit tous bien vite rentrer à l'abri : à peine si, de toute la journée, trois ou quatre individus se montrèrent à la gorge. Quelques hommes isolés essayèrent cependant de gagner Moun-Sou-Sann-Tann, mais des coups de carabine leur firent rebrousser chemin (1).

Dans l'après-midi, un détachement alla détruire un grand magasin d'armes, à trois kilomètres dans le Sud de Kakodji et tout disposer pour faire sauter un magasin à poudre qui contenait plusieurs centaines de caisses. Vers cinq heures et demie, il sauta, avec un bruit effroyable, imprimant au

(1) On finit même par installer, les jours suivants, un petit poste de quelques hommes au point le plus étroit de la rivière, pour tirer sur tout ce qui se montrait dans le village.

sol et aux navires une secousse comparable à celle d'un tremblement de terre (1). Pendant la soirée, on aperçut quelques feux à la gorge de Dong-Dinh.

Les Coréens supposaient sans doute que nous irions les attaquer par là; ils fortifiaient le défilé et la route, coupant celle-ci par un épaulement garni d'artillerie, Tous les matins, on les voyait s'exercer à tirer à la cible contre des nattes placées dans le chemin. Sur une haute montagne, hors de la portée de notre artillerie, il y avait toujours un nombreux détachement qui devait voir parfaitement tout ce que nous faisions.

Le temps commençait à devenir moins beau; les vents de N.-Ouest étaient plus fréquents et amenaient avec eux un notable abaissement de température. L'eau qu'on tenait pendant la nuit en plein air, dans des vases à l'abri du vent, était souvent gelée le matin. Quelques fois des grains de pluie, des giboulées, accompagnaient les vents d'Ouest. Ces temps rendaient les communications difficiles, avec les navires mouillés au loin. Il paraîtrait que le rassemblement des troupes sur la rive gauche aurait été connu, ou soupçonné, par le petit pilote coréen qui était à bord du *Tardif*, car une lettre du capitaine de cette canonnière, en date du 27 de grand matin, annonçait que son pilote avait des airs mystérieux, et qu'il demandait à aller conférer avec le P. Ridel au sujet d'un billet trouvé dans une maison de mandarins voisine de Sani-Po : quand cette lettre arriva à bord du *Déroulède*, on savait à quoi s'en tenir.

Le P. Ridel communiqua à l'amiral des renseignements qu'il tenait de quelques chrétiens partis de Séhoul depuis cinq ou six jours; et n'ayant pu voyager que de nuit. Le

(1) Quelques jours après on fit sauter une poudrière également bien garnie, du côté de *Fort-Point*, et une autre dans la ville de Kang-hoa.

gouvernement Coréen avait été surpris : il ne croyait pas que les Français revinssent après leur première apparition. La prise de Kang-hoa avait frappé de stupeur le roi et ses ministres ; mais ils n'avaient pas tardé à se remettre de leur frayeur et faisaient des préparatifs considérables. On parlait de 30,000 hommes au moins prêts à arrêter les envahisseurs. Cinq ou six mille devaient garder la capitale ; les autres étaient répandus dans les environs. Il y en avait 3,000 à Dong-Dinh : c'était à une partie de ceux-là qu'on avait eu affaire l'avant-veille. Des barrages étaient établis en plusieurs points de la rivière, au moyen de jonques coulées pleines de pierres et de sable ; les rives étaient garnies d'artillerie. On disposait des jonques amarrées ensemble, de grands trains de bois et des brûlots, qu'on abandonnerait au fil de l'eau : de plus, deux cents plongeurs habiles devaient percer les navires au dessous de la flottaison. Une flotte de quatre-vingts jonques de guerre se rassemblait dans le Nord pour venir les attaquer, et à la faveur de cette attaque, un nouveau mandarin, nommé au poste de Kang-hoa, devait reprendre l'île. La famine régnait, disait-on, dans la capitale.

Qu'y avait-il de vrai dans tout cela ? Sans doute ces rumeurs étaient entachées d'exagération ; mais ce qu'il y avait de bien certain, c'est qu'elles dénotaient chez ces gens des instincts militaires, et ce que nous avions déjà vu de leur contenance dans le combat, et le nombre prodigieux d'armes accumulées de toutes parts, confirmaient cette opinion. La marche sur Séhoul que, dans l'origine, désiraient et conseillaient même quelques impatients, ne paraissait plus chose tout-à-fait aussi simple qu'on l'avait cru d'abord, sans parler de la difficulté de faire vivre l'expédition, et de garder ses derrières de manière à pouvoir assurer le retour. Toute la Corée, disait-on, se levait contre nous, et quelle que fut la supériorité de nos armes et de notre discipline,

elle ne pouvait entrer en compte avec le nombre des ennemis. Quoiqu'il en fût, tout était tranquille autour de nous; personne ne bougeait; les habitants ne paraissaient occupés qu'à une chose, l'achèvement de la récolte. Dans les positions que nous occupions, nous pouvions braver une attaque formidable: les voyages continuels à l'Ile-Boisée nous montraient que, jusqu'à présent on ne cherchait pas à entraver la circulation dans la Rivière-Salée: aussi l'amiral prit-il le plus sage parti: celui d'attendre les événements. Peut-être le gouvernement coréen accéderait-il aux propositions qui lui avaient été faites? Cependant, pour éviter les envahissements du dehors ou au moins en diminuer les chances, on commença à détruire toutes les jonques et tous les bateaux qu'on trouva dans les environs, bien qu'il en coutât beaucoup à l'amiral de prendre cette mesure qui atteignait, sans doute, de simples particuliers; mais la guerre a de cruelles nécessités! Le *Le Brethon* ne laissa pas une seule barque depuis San-Tien-Po, jusqu'en face d'*Ailsa-Craig*, brûlant en outre les dépôts d'armes, et faisant sauter toutes les poudrières. Quelques-uns des forts avaient été armés de petits canons de bronze depuis quel-jours seulement: Sur la rive Nord du canal, M. de Cintré, brûla une cinquantaine de jonques, et fit détruire par les habitants un grand bateau plat, long de 30 à 40 mètres: pas un soldat ne fut rencontré de ce côté, seulement des gens inoffensifs qui regardaient brûler leurs jonques en fumant impassiblement leurs pipes.

Le 29 octobre, le canot à vapeur fit une excursion à l'entrée de la rivière de Séhoul, avec MM. Chanoine et Richy. Avec son canon de 4, il mît le feu à quelques bateaux, et dispersa un rassemblement de 200 soldats environ. Le *Kien-Chan* revint de l'Ile-Boisée dans la matinée: comme on craignait que les Coréens n'eussent établi des défenses, sur la rive gauche, au grand coude de la Rivière-Salée, un

détachement avait été envoyé avant le jour, en face de ce point, pour éclairer la route du *Kien-Chan*; mais il revint n'ayant pas vu traces d'ennemis, et après avoir brûlé encore un certain nombre de jonques et des dépôts d'armes.

Le soir, la gorge de Dong-Dinh était illuminée par de nombreux bols à feu, au milieu desquels on voyait circuler des individus, chargés sans doute de les tenir allumés: Cette illumination était sans doute un signal correspondant à ceux qu'on faisait de notre côté : quelques obus lancés par le *Kien-Chan* et le *Tardif* la firent bientôt cesser.

Le 30, au matin, le canot à vapeur partit, sous les ordres du capitaine du *Déroulède*, pour explorer le Nord-Ouest de Kang-hoa. Le soir, le canot n'était pas revenu, et toute la nuit se passa sans qu'on le vît arriver. Il était probable qu'il s'était arrêté à bord du *Le Brethon*, mais le caractère entreprenant, aventureux même, du capitaine Richy permettait de faire bien des suppositions. Peut-être s'était-il engagé dans les îles inconnues qu'on n'avait fait qu'entrevoir dans les excursions précédentes, et avait-il été surpris par la marée baissante? Comme c'était par là, disait-on, que se rassemblaient les forces qui devaient venir nous attaquer, on n'était pas sans une certaine inquiétude sur le sort des hommes peu nombreux du canot : auraient-ils été surpris? Dans ce cas, les tortures les plus horribles auraient sans doute été leur partage. Pour sortir d'incertitude, au point du jour, le chef d'état-major partit, avec une vingtaine d'hommes du *Tardif*, pour aller, par terre, jusqu'à l'endroit où était mouillé le *Le Brethon*: en route, il aperçut le canot qui revenait. La petite troupe continua jusqu'à San-Tien-Po, puis revint le soir après avoir passé par la ville. Tout était parfaitement calme de ce côté.

Le canot était allé jusqu'à *Ailsa-Craig* et avait reconnu une ville d'assez grande apparence sur l'île de SSaun-Tong. Beaucoup de curieux, peut-être des soldats, étaient accou-

rus au moment ou le canot approchait de cette ville, mais un coup de canon, les avait promptement dispersés. Rien de ce côté ne semblait indiquer que des troupes se disposaient à passer sur Kang-hoa. Ne voulant pas courir le risque de s'échouer pendant la nuit, M. Richy l'avait passée à bord du *Le Brethon*.

Le 6 novembre, dans l'après-midi, le *Kien-Chan* revenant de l'Ile-Boisée, dispersa, à coups de canon, un assez fort rassemblement sur la rive gauche, auprès du coude. A la même date, M. de Cintré écrivait que tous les habitants de son côté déménageaient : pendant le jour, on ne voyait à peu près personne ; la nuit on venait enlever les effets. Les gens de la classe élevée, c'est-à-dire ceux qui avaient des chapeaux et des vêtements propres, avaient tous disparu depuis plusieurs jours.

Le 7, par un très beau temps, M. Trève, avec les hommes du *Déroulède*, du *Kien-Chan* et du *Tardif*, alla faire une reconnaissance du côté du coude. Il ne revint qu'à la nuit tombante, n'ayant rien rencontré. M. Trève, quittant le bord de l'eau, s'était avancé dans une vallée au fond de laquelle il y avait une grande pagode, avec d'autres bâtiments : mais il n'était pas allé, de sa personne, jusque-là. Rien d'insolite ne s'était offert à la petite troupe, qui avait fait sept ou huit lieues dans la journée.

Le 8 octobre, MM. Humann, Suenson et de Marliave, avaient quitté le *Déroulède* de bonne heure, avec deux embarcations, pour continuer leurs travaux hydrographiques, qui allaient jusqu'au coude, c'est-à-dire, à cinq ou six milles du mouillage. Dans l'après-midi, le chef d'état-major, le capitaine du *Tardif*, et deux aspirants, avec trois matelots de cette canonnière pour escorte, projetèrent d'aller voir ce qui se passait de ce côté, tout en chassant sur le chemin, où le gibier d'eau était très abondant. Ils étaient arrivés à mi-distance de Kakodji, au coude, lorsque des

coups de feu précipités éveillèrent leur attention. Les détonations semblaient partir de la rive gauche : il était probable que nos deux embarcations étaient attaquées. Les promeneurs n'avaient rencontré personne dans la campagne, sauf un individu, presque en sortant de Kakodji, qu'ils crurent reconnaître pour un des chrétiens venus en dernier lieu de Séhoul ; cet homme leur fit toutes sortes de signes auxquels ils ne comprenaient rien ; mais le bruit des coups de fusils fit apparaître une foule de paysans sur les hauteurs : il y avait quelque chose d'insolite dans leur manière d'être. La petite troupe continua rapidement son chemin vers le Sud pour voir ce qui arrivait aux canots, et leur prêter main-forte au besoin, quoiqu'elle fût peu nombreuse et assez mal armée, ayant en tout un revolver, trois fusils de chasse et une carabine, Les Coréens, perchés sur les hauteurs poussaient de temps en temps des cris auxquels on répondait de la rive gauche : évidemment tous les mouvements des Français étaient signalés. On aperçut les canots faisant force de rames contre un violent jusant : on les appela et ils vinrent accoster à un petit hameau où les chasseurs se rendirent.

En approchant du coude, du côté de la rive gauche, les deux canots avaient été accueillis par une vive fusillade et des coups de gingole. Heureusement que personne n'avait été blessé, et que les balles n'avaient pas atteint les avirons, car si les embarcations avaient été privées de quelques uns de leurs moyens de propulsion, elles n'auraient pu résister au courant qui portait en plein sur la rive où étaient les ennemis.

Le peloton augmenté de deux hommes armés pris dans les canots qui étaient à présent hors de tout danger, continua sa route, en prenant toutes les précautions nécessitées par un terrain très favorable aux embuscades, d'autant plus que les officiers des canots n'étaient pas dutout

certains qu'on n'eût pas tiré sur eux des deux rives. Le premier des forts du coude (*Quan-Song*) ? était désert; mais, en face, sur la rive gauche, on voyait 350 ou 400 hommes en bon ordre, ayant des postes avancés dans un petit bois au bord de l'eau, et des védettes sur les hauteurs. Il y avait aussi plusieurs pièces d'artillerie, de petit calibre, tout simplement posées par terre. En ce moment là, un bateau portant huit individus, quittait la rive pour venir de notre côté: on ne put résister à la tentation de lui envoyer deux ou trois coups de carabine, ce qui était peut-être une imprudence, en ce que le bruit pouvait donner l'éveil sur la présence du parti français aux rôdeurs qui auraient été dans les environs. Le bateau s'empressa de rebrousser chemin, et les soldats, postés au bord de l'eau, voyant que les balles traversaient la rivière, se replièrent sur ceux de l'intérieur. La petite troupe revint à Kakodji sans être inquiétée, bien qu'elle eût aperçu, sur la route des groupes nombreux: c'étaient des paysans sans armes qui se retiraient à son approche; il y avait même quelques femmes avec eux, ce qu'on n'avait pas encore vu.

Le soir, le P. Ridel apprit à l'amiral des choses très importantes qu'il tenait du chrétien dont il a été question. cet individu avait tenté de retourner sur le continent par le passage au Nord de Kang-hoa; mais, de ce côté, on avait détruit jusqu'au plus petit bateau: il était alors venu à Quan-Song (au coude) pour essayer si là, il serait plus heureux. Il rapportait (c'est sans doute ce qu'il avait voulu faire comprendre au chef d'état-major et à ses compagnons) que, dans la nuit précédente, plusieurs centaines de soldats avaient passé, à Quan-Song, sur l'île de Kang-hoa, qu'on en attendait beaucoup d'autres, et que le rendez-vous général était à la Bonzerie de *Tseu-Teün-Suh*, celle que M. Trève, avait vue de loin l'avant-veille (1). L'amiral

(1) Le 6, M. de Cintré écrivait que du côté du Nord de l'île, tous les villages devenaient de plus en plus déserts.

résolut d'envoyer une reconnaissance de ce côté, sous le commandement de M. Ollivier, auquel l'enseigne de vaisseau Collier, second du *Déroulède*, qui y était allé avec M. Trève, servirait de guide; mais au lieu de suivre le rivage pour s'enfoncer ensuite dans les terres, on devait prendre un chemin de traverse par lequel la distance était tout au plus de deux lieues à deux lieues et demie.

Le 9, la colonne se mit en marche vers huit heures du matin; elle se composait de la compagnie de débarquement du *Primauguet*, commandée par M. Laguerre, lieutenant de vaisseau, d'un détachement du 3e corps sous les ordres de M. de Thouars, et comptait 120 ou 130 hommmes. Deux pelotons du 3e corps restaient à la garde du camp.

Vers deux heures de l'après-midi, on annonça à l'amiral qu'un des mulets que la colonne avait emmenés avec elle, venait d'arriver tout seul au milieu des cantonnements, chargé de tous les vivres qu'il portait. Cet animal était atteint de deux coups de feu, et dans le bât, des balles avaient laissé leurs traces. Cette circonstance indiquait que nos gens avaient rencontré une résistance quelconque.

Pendant toute l'après midi, on vit sur la rive gauche un grand nombre d'individus, portant des sacs de riz, monter le long des murailles, au fort qui couronne la montagne au dessus de Moun-Sou-San-Tann. Une soixantaine de soldats étaient descendus jusqu'à la bonzerie qui est à mi-côte, et restaient là tranquillement assis, causant et regardant de notre côté, lorsqu'un obus de 12, parti de kakodji, vint, malgré la grande distance et surtout l'élévation, éclater sur une des maisons de la bonzerie et y mit le feu: ce fut un sauve-qui-peut général parmi ces gens qui se croyaient bien certainement hors de portée.

La journée tirait à sa fin et la colonne ne reparaissait pas encore. Il se passait quelque chose d'extraordinaire: tous les hameaux de la plaine étaient déserts; on ne voyait per-

sonne, tandis que, les jours précédents, chacun vaquait paisiblement à ses occupations. Tout ce monde là était-il parti pour le rendez-vous dont l'espion avait parlé? Enfin, vers quatre heures du soir, on aperçut du côté de la ville, la colonne qui revenait par petits pelotons, comme des gens très fatigués. On sut bientôt à quoi s'en tenir : elle ramenait vingt-cinq blessés, dont cinq officiers, mais elle n'avait eu personne de tué. Voici ce qui s'était passé:

La pagode de Tseu-Teun-Sah était plus loin qu'on ne le supposait, puisque la troupe n'y était arrivée que vers onze heures et demie. Au lieu d'une simple Bonzerie, on avait trouvé une véritable place forte, que sa situation seule aurait déjà rendue inexpugnable. Des murailles, dans le genre de celles Kang-hoa, enveloppaient un ravin bordé par de raides escarpements, et dans lequel on ne pouvait arriver que par un chemin encaissé, dominé de tous côtés. Aucun bruit, aucun signe, ne trahissaient la présence de qui que ce fût : on avançait néanmoins avec les plus grandes précautions, lorsque tout à coup la tête de la colonne fut arrêtée par une grêle de balles et de biscaïens : plusieurs officiers et marins furent blessés dès les premiers coups : M. de la Salle, enseigne de vaisseau, qui était un des plus avancés, frappé à la jambe ayant le bras droit fracassé, faillit tomber entre les mains des Coréens qui avaient fait une sortie ; il fut recueilli par des hommes dévoués, et les Coréens obligés de rentrer à l'abri de leurs murs. Le commandant Olivier rallia tout son monde dans une position plus avantageuse, et on commença à tirailler contre la forteresse. Les Coréens tentèrent encore plusieurs sorties; chaque fois ils vinrent se briser contre la petite troupe, admirable de sang froid, et rentrèrent abandonnant derrière eux de nombreux cadavres. Mais la place n'était pas tenable : les défenseurs de la pagode étaient très nombreux, près de 3,000, si on croit les versions des Coréens eux-

mêmes, et, à la rapidité avec laquelle se succédaient leurs coups de fusil, il est probable que chacun avait plusieurs armes chargées à l'avance. On battit en retraite, avec un calme qui en imposa aux ennemis : ils n'osèrent pas sortir. La colonne revint sans être inquiétée, fort heureusement, car elle eût été dans une position difficile avec ses blessés, dont la plupart ne pouvaient pas marcher. Il fallut les porter pendant près de quatre lieues sur des brancards improvisés. Le dévouement et l'activité de M. Pindray, médecin auxiliaire de 3e classe, qui accompagnait le détachement furent au-dessus de tout éloge dans cette circonstance (1).

Le *Le Brethon*, rappelé la veille, vint mouiller à Kakodji, le 10 dans la matinée.

De l'avis du commandant Olivier, et des officiers présents à l'affaire, une attaque de la pagode de Sseu-Teun-Sah avec toutes nos forces réunies, n'avait que très peu de chances de succès. Il aurait fallu presque faire un siége en règle pour venir à bout de cette véritable forteresse, dont nous ne soupçonnions pas l'existence, tellement nous étions mal renseignés par nos interprètes ! Notre artillerie de montagne n'aurait pas suffi pour nous faire brèche dans les murailles, et dans tous les cas il eût été impossible, malgré sa légéreté relative, de la traîner à bras jusque-là. En outre, eussions-nous pu enlever cette place, beaucoup plus forte que Kang-hoa, le personnel dont l'amiral disposait n'était pas assez nombreux pour l'occuper en même

(1) Les officiers blessés étaient : MM. Delasalle, enseigne de vaisseau, le bras droit fracassé, plusieurs coups de feu à la main et aux jambes, plusieurs contusions.

De Chabannes, enseigne de vaisseau, une balle à la cuisse.

Suenson, enseigne de vaisseau de la marine danoise, une balle dans la cuisse, une blessure plus légère à la jambe ; Lormier, enseigne de vaisseau, blessé à la jambe ; Collier, un coup de feu à la cheville du pied.

temps que Kang-hoa, et il n'y avait pourtant pas moyen d'abandonner, l'une ou l'autre, sous peine de voir l'ennemi s'y installer, et, par conséquent être exposés à ses attaques. Bien qu'il lui en coutât de ne pas prendre une revanche de la journée de la veille, l'amiral eut la force de résister aux suggestions, à la généreuse impatience de quelques-uns de ceux qui l'entouraient. Les rumeurs des jours précédents semblaient se confirmer : des troupes nombreuses pouvaient d'un moment à l'autre nous faire perdre les avantages que nous avions gagnés : C'était la réponse du gouvernement coréen aux propositions du commandant en chef. L'île de Kan-hoa ne nous appartenait plus : de l'offensive nous passions forcément à la défensive. De plus, la navigation de la Rivière-Salée pouvait être interceptée, et, à tous les voyages à l'Ile-Boisée, voyage nécessaires pour notre ravitaillement, il eût fallu, sans doute, disputer le passage dans un combat. Le mal considérable que nous avions fait, sans pertes sensibles de notre côté, au gouvernement coréen, était un châtiment, une leçon dont il ne fallait pas compromettre l'effet salutaire. L'évacuation de Kang-hoa fut décidée.

Tout le matériel, sauf l'artillerie qui pouvait être utile pour protéger la retraite, fut embarqué dans la journée du 10. Les blessés furent tous mis à bord du *Kien-Chan* dont les logements offraient une disposition plus favorable que les autres navires. Dans l'après-midi, une épaisse fumée du côté de la ville annonça l'exécution des ordres donnés le matin. Le feu avait été mis au Yamoun et au quartier officiel. Peu de temps après la division du commandant d'Osery rentrait à Kakodji.

L'embarquement des hommes commença à deux heures du matin, le 11, et se fit dans le plus grand ordre, malgré une nuit très noire, et la circonstance défavorable de la marée basse. Chaque division s'embarqua dans les canots

l'une après l'autre, et jusqu'au dernier moment, des vedettes nombreuses veillèrent à prévenir une attaque à laquelle on pouvait s'attendre; car malgré toutes les précautions prises le jour précédent pour l'embarquement du matériel, on devait bien se douter de nos intentions.

Les bâtiments appareillèrent à 6 heures et demie du matin; la marée avait encore deux heures à monter, circonstances favorable pour n'avoir pas trop de courant, surtout au coude. A peine les navires avaient-ils quitté le mouillage, qu'on vit les habitants de Kakodji revenir reprendre possession de leurs maisons, et la plupart paraissaient tout étonnés à la vue des changements qu'elles avaient subies (1). La descente avait lieu dans l'ordre suivant: *Tardif*, *Déroulède*, *Kien-Chan* (avec la chaloupe n° 2). *Le Brethon*. En approchant du coude, le *Tardif* tira un coup de canon à mitraille, sur un nombreux rassemblement que le soleil nous empêchait de bien voir, sur la gauche. On lui répondit par de la fusillade, et, au moment où il avait passé tout près de la pointe la plus avancée, on lui tira deux coups de canon de gros calibre, mais sans l'atteindre. Le *Déroulède* à son tour fut accueilli par des coups de fusils et de gingole, chaque navire fut pareillement salué à son passage; mais, quoique les coréens fussent revenus à la charge avec ardeur, il n'y eut personne de touché de notre côté; néanmoins, le *Tardif* et le *Le Brethon* surtout, reçurent beaucoup de projectiles dans leur coque et leur cheminée.

(1) Ce qui dut les étonner beaucoup ce fut un four qu'on avait construit dans une des maisons. Les briques des murailles avaient fourni les matériaux. On y avait cuit du pain la veille ou l'avant-veille pour la première fois. Les maisons occupées par les officiers avaient subi aussi de grands perfectionnements ; elles avaient été tapissées et surtout nettoyées comme elles ne l'avaient jamais été auparavant,

Une fois arrivés à l'Ile-Boisée, on renvoya chacun sur son navire; et la vie maritime recommença. Les blessés furent tous placés à bord de la *Guerrière*, dont la batterie permettait de les installer plus confortablement qu'ailleurs, et où les facilités pour leur traitement étaient plus grandes.

Pendant l'occupation de Kang-hoa, les bâtiments restés à l'Ile-Boisée avaient établi des relations avec les habitants du village de Yen-Yong, desquels ils avaient pu obtenir quelques provisions fraîches, mais en très petite quantité. Tous les matins, un canot se rendait au rivage où ces provisions étaient déposées : on les prenait et on laissait à leur place une petite somme d'argent. Dans les premiers temps, on avait eu beaucoup de peine à faire accepter un payement quelconque : les habitants avaient, sans doute, peur de se compromettre auprès de leur gouvernement, très peu avare, paraît-il, de la vie de ses administrés. A notre retour, effrayés par le nombre des navires, ils écrivirent une lettre à l'amiral pour qu'il les rassurât; les provisions furent un peu plus abondantes, mais encore bien minimes; quelques légumes et cinq ou six poissons, c'était tout ce qu'on pouvait obtenir chaque matin.

Le 13, le commandant Bochet alla, avec le canot à vapeur, sonder le bas de la Rivière-Salée, jusqu'au coude, sans être inquiété.

Vers huit heures du soir, on vit une petite jonque se diriger sur la *Guerrière*; en approchant, les hommes qui la montaient se mirent à crier : *Tché-Fou! Tché-Fou!* C'étaient des chrétiens partis depuis trois ou quatre jours du fond du golfe du Prince-Jérôme. Ils apportaient une lettre, déjà vieille (du 3 octobre), des missionnaires restés en Corée. Ces messieurs avaient eu connaissance de l'exploration faite par l'amiral à la fin de septembre et l'informaient qu'ils venaient le rejoindre, recommandant de se fier entièrement

aux porteurs de la lettre pour savoir où ils se cachaient. D'autres renseignements disaient que les Pères, après qu'ils eurent appris le départ des navires français, avaient pu gagner la mer et, qu'aux environs de l'ile Peling-tao, ils avaient rencontré des jonques de contrebandiers chinois avec lesquelles ils s'étaient, sans doute, rendus à Tché-Fou, vers le 6e jour de la dernière lune, c'est-à-dire vers le 14 octobre.

Le 16, le *Laplace* arriva de Shanghaï, ayant à bord ces deux messieurs, et deux *lettrés* chinois qu'on avait demandés à Shanghaï pour servir d'interprètes. Leur présence, ainsi que celle des PP. Féron et Calais, devenait inutile maintenant ; mais on ne tarda pas à reconnaître combien celle du P. Féron aurait été avantageuse pour l'expédition, à cause de sa connaissance de la Corée et de son caractère énergique. Les trois missionnaires, ainsi que les *lettrés* et les chrétiens coréens, furent mis sur le *Primauguet*, qui devait retourner à Shanghaï.

Le commandant Bochet fit encore quelques explorations hydrographiques, avec le *Kien-Chan*, du côté de l'île Eugénie. L'amiral alla examiner le point d'aboutissement d'une route qu'on lui avait signalée comme conduisant directement à Séhoul sans qu'on eût à rencontrer d'autres obstacles qu'un tout petit bras de mer. Par suite des positions respectives de Séhoul et de l'Ile-Boisée, cette route serait très courte, et, dans le cas d'une expédition contre la capitale, son aboutissement pourrait être choisi comme point de débarquement.

Nos mouvements étaient surveillés avec soin : nuit et jour, on voyait des feux sur les montagnes.

Le départ était fixé au 18, mais le temps avait mauvaise apparence; le vent était au N.-O., déjà très frais, et le baromètre baissait. Il y avait à craindre de rencontrer dehors de la gosse mer qui aurait pu gêner les blessés dont l'état

était, du reste, aussi satisfaisant que possible. L'amiral se contenta d'aller jusqu'à l'Ile Fernande où la division jetait l'ancre dans l'après-midi, vis-à-vis le grand village qui est dans la partie Nord-Est. En mouillant, le *Kien-Chan* cassa une de ses chaînes, mais il fut assez heureux pour la repêcher. Le *Laplace*, mouillé le plus au Sud, fut obligé de changer de mouillage, à cause des inégalités et de la mauvaise qualité du fond. La brise fraîchit et prit, dans la nuit, les proportions d'une véritable tempête de Nord-Ouest; cependant, bien que le mouillage soit peu abrité de ce côté, la mer ne grossit pas beaucoup, si ce n'est avec le courant de flot qui était assez fort pour tenir les navires en travers au vent. Somme toute, c'est un ancrage médiocre, bon tout au plus pendant l'été.

Les jours suivants, le vent se calma peu à peu et on put communiquer avec le village, mais on n'eut que très peu de rapports avec les habitants, des paysans inoffensifs, Le 21, le beau temps était revenu tout-à-fait, une faible brise de Nord, presque calme. De bon matin, le commandant Bochet partit sur le *Kien-Chan*, pour aller encore fixer la position d'un écueil, et à son retour la division appareilla. Le *Laplace* fit route pour Tché-Fou, où il reconduisait les hommes du poste de Kung-Tung ; le *Primauguet*, ayant à sa remorque le *Déroulède*, le *Tardif* et le *Le Brethon* se dirigea sur Shanghaï. Le 24 octobre la *Guerrière* et le *Kien-Chan* mouillaient à Nagasaki, ayant été favorisés presque tout le temps, par une mer calme, de sorte que les blessés n'avaient pas eu trop à souffrir. Quelques jours après, l'amiral apprenait avec une vive satisfaction l'arrivée des autres navires à leurs destinations respectives, et c'était pour lui un grand souci de moins que de savoir à l'abri les trois petits navires, incapables de supporter les gros temps déjà communs à cette époque de l'année.

III.

Notre expédition était terminée. J'ai tenu à raconter toutes les péripéties de cette entreprise, et voici pourquoi : naturellement, les critiques ne lui manquèrent pas, surtout de la part de la presse de Shanghaï. De braves journalistes, n'ayant aucune idée des difficultés que nous avions rencontrées, et que le récit qui précède a, je pense, suffisamment fait voir, auraient voulu que nous eussions fait la conquête du pays, ou, au moins, que nous eussions rapporté un traité de commerce permettant d'inonder la Corée des cotonnades anglaises dont le placement devient difficile en Chine.

Pareille idée ne pouvait venir à l'esprit du Commandant en chef avec les forces dont il disposait. Il n'avait voulu qu'une chose, montrer par un audacieux coup de main au gouvernement Coréen qu'on pouvait l'atteindre et l'occupation de Kang-hoa, un des principaux boulevards du pays, l'incendie de l'habitation Royale, la ruine d'un matériel qui représentait une valeur de plusieurs millions de francs, tout cela accompli, sans pertes sensibles de notre côté, était une démonstration irréfutable. Essayer de faire plus avec une poignée d'hommes, dans un royaume qui compte peut-être quinze millions d'habitants, eût été de la démence. Il n'avait pas fallu longtemps pour s'apercevoir que tous les renseignements que nous possédions, étaient aussi inexacts que possible. On nous avait dépeint la Corée comme un pays tout-à-fait dépourvu de moyens de résistance, et, à chaque pas, au contraire, on trouvait les traces d'un esprit belliqueux, partout des armes et des munitions accumulées, aussi les plus impatients avaient-ils vite reconnu qu'une entreprise sur Séhoul était impossible, ou au moins bien téméraire, incompatible avec nos moyens. De plus un ennemi plus redoutable que les Coréens, l'hi-

ver s'avançait à grands pas. Si la Rivière-Salée charriait des glaçons ou gelait, ce que nous étions portés à croire (1), que seraient devenus les navires ? Quelle eût été la condition du petit corps de débarquement, sans communication avec la mer, dans une île ruinée, où l'on ne trouvait rien qui pût convenir à l'alimentation de huit ou neuf cents Européens ? Les communications avec la mer eussent-elles été maintenues, pouvait-on répondre que les navires, envoyés à Shanghaï pour chercher des approvisionnements, auraient été à l'abri de tout accident à leur retour, sur ces côtes pleines d'écueils, que nous avions pu reconnaître tout juste pour y naviguer pendant la belle saison ? Rester plus longtemps en Corée, c'était s'exposer peut-être à un désastre, pouvant engager la France dans une entreprise lointaine ; le commandant en chef savait bien qu'il n'avait pas le droit de prendre une telle responsabilité, surtout en face des graves événements qui se passaient alors en Europe. Dans le cas où le gouvernement français aurait voulu faire la guerre à la Corée, M. Roze revenait avec des renseignements certains : la route était ouverte.

Il avait eu la gloire de montrer, le premier, le drapeau d'une nation civilisée devant une capitale dont on ignorait même le nom. Après une navigation des plus périlleuses, des courses continuelles au milieu des dangers, ils ramenait tous ces navires, sans autres dommages que des avaries insignifiantes. Certes, nous avions eu beaucoup de bonheur, mais la chance était singulièrement aidée par le

(1) Au mois de mars 1867, la corvette américaine le *Wachusetts*, ayant essayé d'aller à Pin-Yang au sujet de l'incendie du *General-Sherman* et du massacre de l'équipage de ce navire, fut obligée de renoncer à ce projet l'entrée de la rivière était gelée, et les glaçons, charriés par les courants, rendaient la place dangereuse.

talent des capitaines: je crois qu'on trouverait difficilement une réunion d'officiers plus habiles et plus sûrs d'eux-mêmes. Le gouvernement coréen sentit bien le coup qui lui était porté : par deux fois, à la fin de l'année et au commencement de l'année suivante. il fit des démarches indirectes auprès de l'amiral, par l'entremise des autorités japonaises de Nagasaki, port avec lequel la Corée a des relations continuelles, pour que les Français ne revinssent pas (1). Ces résultats avaient été acquis sans occasionner, pour ainsi dire de frais, grâce à l'ordre et à l'économie déployés par les services administratifs, et, si une décision de l'Empereur n'avait pas ordonné de partager entre les capteurs le produit des lingots d'argent pris à Kang-hoa, cette somme aurait payé vingt fois les dépenses faites en dehors du service ordinaire de la division navale. Les faits géographiques entièrement nouveaux, relevés par l'expédition, les magnifiques cartes qu'on lui doit et qui seront des monuments durables, suffiraient pour justifier un déboursé aussi minime.

Il ne sera peut-être pas hors de propos d'exposer rapidement, à la fin de ce récit, les quelques remarques que nous avons pu faire *de visu*, et ce que nous avons pu apprendre, au moyen d'informations certaines, sur cette contrée encore si peu connue (2).

(1) Au mois de d'octobre 1867, nous vîmes à Hong-Hong, M. Oppept, dont il a été question dans ce récit, il comptait bien retourner en Corée et y faire des affaires. Pour cela, il était en instance auprès du gouvernement Coréen, et il espérait bien réussir. Au printemps de 1867, les P. P. Feron, Calais et Ridel se préparaient à y rentrer, et ils avaient presque la promesse de ne pas être inquiétés : je crois même qu'ils y sont aujourd'hui.

(2) Ce qui suit n'est guère que la répétition d'un article publié par l'auteur dans le journal la *Science pour tous*, nos des

Les Coréens appellent leur pays *Tsio-San* ; ce nom signifie : *beauté du matin*. Celui de Corée, que les Européens lui donnent, vient de l'appellation *Koraï* (en chinois *Kao-li*), imposée par un chef entreprenant du Nord de la contrée, qui la soumit tout entière à son autorité, deux cents ans avant l'ère chrétienne. Comme chacun sait, la Corée est une presqu'île allongée, à l'extrémité orientale de l'Asie, comprise entre 33° et 43° de latitude Nord, 121° et 127° de longitude Est, ayant environ 1000 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 200. Le pays est très montueux et très accidenté. D'après les meilleurs renseignements, une chaîne de montagnes le parcourt dans le sens de la longueur, plus voisine de la côte orientale que de la côte occidentale. C'est vers celle-ci, par les vallées que laissent entre eux les rameaux et les contreforts de la grande chaîne qui arrivent jusqu'au rivage, que se dirigent les principaux cours d'eau, pour venir se jeter dans la Mer-Jaune. L'extrémité méridionale de la presqu'île, sa côte occidentale jusqu'au point que nous avons reconnu, sont bordées d'un nombre infini de rochers et d'îlots, prolongements des sommets escarpés de la terre ferme. Je ne saurais dire si cette barrière d'écueils se prolonge plus au Nord, jusqu'au fleuve *Yalou-Kiang* qui sépare, au Nord-Ouest la Corée de la province chinoise de Lea-Tong. Sur les cartes coréennes, la côte, dans cette partie, est tracée en ligne droite, à peine échancrée par des anses peu profondes et quelques embou-

17, 31 janvier et 7 février 1867, et de l'*Aperçu sur l'hist. nat. de la Corée*, Tome XIIIe des Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg. On trouve des documents curieux dans l'ouvrage intitulé : *San-Kokf-Tsou-Ran-Sets*, ou *Aperçu général des Trois Royaumes* (Corée ; île Lisu-Keou : Yeso), par le japonais *Rinsifée*, publié à Yedo en 1706, et traduit de l'original chinois-japonais, par J. Klaproth, Paris. 1832.

chures de rivières, avec une île çà et là ; mais, comme sur les cartes, les parties où nous avons, en réalité, trouvé des îles nombreuses, sont représentées de la même manière, il est bien possible que, plus au Nord, les rivages montrent la même disposition qu'au milieu et au Sud de la presqu'île.

De même que la côte voisine, cette multitude d'îles et d'îlots se compose de terres très accidentées, escarpées, le plus souvent arides, sauf dans quelques ravins abrités des vents du Nord. A la marée haute, les bras de mer qui séparent les différentes îles paraissent encore assez étendus, tandis qu'à la basse-mer, il ne reste, le plus souvent, qu'un étroit chenal, et que plusieurs îles sont réunies par d'immenses plages de vase où il est impossible, ou au moins très difficile, de marcher. Les marées sont très fortes : à une de nos stations, nous avons constaté une différence de 11 mètres 20 c/m entre le niveau de la haute-mer et celui de la basse-mer, le 22 octobre 1866, jour de la pleine-lune. J'ai parlé longuement des difficultés que les courants violents opposent à la navigation dans les canaux souvent rétrécis par des écueils, et où la profondeur est très inégale.

Le squelette des îles et de la partie du continent que nous avons pu voir, se compose de grès quartzeux aux couches rudement redressées ; çà et là quelques roches granitiques, des gneïs, etc., etc. Géologiquement parlant, l'aspect du pays rappelle, à la première vue, les côtes de la province chinoise de Shan-Thong, qui est en face, de l'autre côté de la Mer-Jaune.

Le climat passe pour être très salubre : je le crois sans peine à en juger par l'expérience que nous en avons faite : sur environ 900 individus, placés dans d'assez mauvaises conditions de logement, nous n'avons pas eu un seul malade. Le froid est sec et très rigoureux en hiver. Il pleut beaucoup à la fin de l'été. A Kang-hoa, nous avons pu constater un temps très agréable pour la saison : ordinairement

un brouillard épais le matin, puis des journées encore chaudes, un ciel d'Italie, des nuits fraîches. Cette sénérité était quelque fois troublée par un petit coup de vent de N.-O., durant un ou deux jours. Les vents de cette partie sont les plus redoutés. A la fin de notre séjour, ils devenaient plus fréquents et plus forts, et amenaient un notable abaissement de température. Janvier et février sont les mois pendant lesquels il tombe le plus de neige; même dans le sud de la presqu'île, il y en a beaucoup, mais elle fond rapidement au soleil sur les flancs des montagnes.

Tout porte à croire que la Corée est bien partagée sous le rapport du règne minéral. On y trouve de la houille, de l'étain, du cuivre, du fer, des mines d'or et d'argent; mais, de même qu'en Chine, le gouvernement ne permet pas l'exploitation de ces dernières. Dans les magasins de l'Etat, il y avait en abondance du plomb en saumons, ou coulé en balles et du cuivre presque pur. Le cuivre jaune et le bronze sont très employés. Pendant un moment on crut avoir fait une trouvaille merveilleuse : le lit du petit ruisseau qui se jette à Kakodji, était plein de paillettes métalliques, brillantes comme de l'or : la Corée était-elle une nouvelle Californie? Il ne fallut pas longtemps pour détruire cette illusion : les paillettes d'or étaient tout simplement du mica dont toutes les roches sont constellées : autre point de ressemblance avec celles du Shan-Tong. On rencontre partout, dans la campagne, des pierres tombales et de petits monuments en magnifique granit bleuâtre, au grain très serré.

L'île de Kang-hoa(1), dont nous n'avons bien exploré que les

(1) Ce nom signifie la *Fleur du Fleuve*: *Kan-hwa* est l'orthographe qui a été adoptée dans les rapports officiels ; mais il me semble que *Kang-heva* rendrait mieux la prononciation gutturale des Coréens.

côtes de l'Est, du Nord et du Nord-Ouest, peut avoir de six à sept lieues de long sur quatre de large. Elle se trouve juste à l'embouchure de la rivière de Séhoul, à l'endroit où l'eau douce se mêle à l'eau salée Kakodji, le point de notre débarquement, est sur le côté oriental, par 37° 44' de latiude Nord et 121° 16' de longitude Est.

Le relief de l'île, comme celui des terres voisines, est extrêmement accidenté Des collines arrondies, des montagnes abruptes, dont les sommets ont au moins 1,000 mètres d'altitude, se dressent au-dessus de vastes espaces de terrain plat que les habitants utilisent pour leurs cultures qui sont parfaitement tenues. La campagne est peu arrosée : les cours d'eau sont rares, mais les plus minces filets sont soigneusement aménagés pour l'irrigation des rizières. L'eau potable est presque toujours fournie par des puits voisins des habitations. Les flancs des montagnes sont généralement arides. Excepté dans les ravins, et sur quelques collines servant de lieux de sépulture,la campagne est assez nue. Les plus beaux arbres sont des pins (1) et un arbre qui a le feuillage du châtaignier et le gland du chêne. De nombreux hameaux se montrent çà et là, entourés de jardins potagers.

L'arbre le plus commun, auprès des habitations, est le *Kam* (2), qui, dans cette saison avait perdu ses feuilles, et était couvert de fruits savoureux d'un beau jaune d'or, gros comme une pomme ordinaire. On voit encore, mais moins

(1) ***Pinus densiflora***, Veitch., la même qu'au Japon.

La saison était peu favorable aux herborisations; la plupart des plantes n'avaient plus ni fleurs, ni graines, et presque tous les arbres perdaient leurs feuilles. En dehors des rizières, l'aspect de la végétation rappelait les régions tempérées de l'Europe.

(2) ***Diospyros Kaki***, Veitch., du Japon.

souvent, des châtaigniers et une espèce de néflier (1). Le riz, formant le fond de l'alimentation, constitue la principale culture : de même que dans tout l'extrême Orient, on en retire une boisson enivrante. Les autres cultures consistaient en sorgho, chanvre, petits haricots excellents, un peu de tabac médiocre, du coton à *courte-soie* de qualité inférieure. L'ortie de Chine doit être très répandue, car presque tous les vêtements des habitants proviennent de cette plante textile. Le froment et l'orge sont cultivés en Corée : dans le Nord, la rigueur du climat ne permet, dit-on, que la culture de cette dernière céréale. Nous n'avons pas vu de bambous à Kang-hoa, mais il y en a probablement dans le Sud de la presqu'île. Le *Gen-Seng*, la panacée universelle des Chinois, se trouve, au contraire, dans le Nord.

Les habitants employaient, comme bêtes de somme, de de petits bœufs, malheureusement trop rares, et qui fournissaient de très bonne viande. Nous n'avons vu ni moutons ni chèvres. Les rares chevaux étaient très petits, à grosse tête, difformes, très laids : on doit en dire autant des mulets et des ânes, très peu nombreux. Beaucoup de chiens de toutes les vilaines races, très peu de chats. Les porcs, communs, noirs, à ventre traînant. Le seul quadrupède sauvage que nous ayons vu, était un renard à la fourrure zébrée de noir, qui fut pris, pendant la nuit, dans la maison même que j'occupais.

On dit que les montagnes de la presqu'île servent de repaire à des sangliers, des ours et des panthères. Dans le Yamoun nous trouvâmes des peaux, bien préparées, d'animaux de ce dernier genre ; mais venaient-elles du pays?

Les seules volailles m'ont paru être les poules, tout-à-fait semblables à notre race commune. En général, il y avait

(1) *Pinus densiflora*, Veitch., la même qu'au Japon.

peu d'oiseaux terrestres, excepté des moineaux très communs et deux espèces de pigeons, qui m'ont paru tout-à-fait semblables à ceux du Japon et du Nord de la Chine. Les pies étaient très communes et très familières. Il faut en dire autant des oiseaux de proie, les mêmes que dans toutes les contrées de l'Asie orientale. Je ne crois pas qu'il y ait, nulle part au monde, autant d'oies sauvages, de canards et de sarcelles : un coup de fusil faisait lever des milliers de ces oiseaux du milieu des rizières ou des petits étangs ; les bancs laissés à sec dans la rivière, à marée basse, en étaient couverts. Il faut encore ajouter de très grands échassiers qu'on rencontre, presque toujours, par couples dans les rizières, des hérons gris, des blancs, une espèce de barge, etc., etc.

Il y a beaucoup de serpents, entre autres une vipère qui ressemble beaucoup aux nôtres ; quelques autres espèces sont, dit-on, redoutables. Je n'ai pas vu de tortues terrestres ; mais les Coréens les connaissent bien ; car les images de ces animaux sont partout reproduites par la peinture et la sculpture.

Sauf plus amples informations, il me semble qu'un conchyliologiste ne ferait pas fortune sur ces plages vaseuses : nous n'y avons vu que quelques bivalves du genre *Vénus*. Deux espèces de petites coquilles des eaux saumâtres ont été reconnues pour la *Lampassia cumingii*, Crosse, et la *Nassa Sinarum*, Philippi ; toutes deux connues seulement depuis peu de temps, comme venant du Nord de la Chine. Les rochers de l'Ile-Boisée nous fournirent de petites huîtres excellentes.

Les quelques poissons achetés à grand peine des habitants, appartenaient aux genres Plie, Plagusie, Gobie, Muge, Batracoïde, Hareng ; ils étaient en général de médiocre qualité. La pêche donne des produits abondants : mais notre présence empêchait les habitants de s'y livrer ;

nous trouvâmes de très grands approvisionnements de morue salée, et d'un autre poisson qu'il était impossible de reconnaître.

Des baleines se montrent pendant l'hiver sur les côtes, principalement celles de l'Est ; les fanons sont employés pour donner de l'élasticité aux arcs dont il y avait une quantité prodigieuse.

L'apiculture doit être en honneur, si on juge par les beaux gâteaux de cire d'abeille et l'excellent miel que nous avons trouvé (1).

On estime la population de la Corée à 15 millions d'habitants ; ce chiffre est sans doute trop élevé. Les Coréens se rattachent à la race Mongole dont ils ont les traits principaux, mais sans exagération, le nez un peu écrasé, large à la racine, la face plate, arrondie, les pommettes saillantes, le teint tirant sur le jaune citron, quelquefois très brun, très foncé, chez les gens du bas peuple. Les yeux sont noirs, le plus souvent obliques, bien qu'on voie des individus les ayant sensiblement droits. Les dents sont ordinairement mal rangées, fortes, ce qui rapproche les Coréens des Japonais. Les cheveux sont noirs, rudes et abondants, la barbe rare et composée de poils raides. Les proportions du corps sont bien gardées ; nous n'avons observé de tendance à l'obésité que chez un vieux mandarin. Les hommes de haute taille ne sont pas rares ; presque tous sont au-dessus de la taille moyenne. Tous se distinguent par la finesse des extrémités: leurs pieds surtout sont d'une petitesse extrême. Ce sont des montagnards agiles et infatigables. Les ascensions continuelles, auxquelles les oblige la nature du pays, l'air vif qu'on y respire, contribuent sans doute au

(1) Nous avons trouvé aussi beaucoup de *cire végétale*. Je ne saurais dire de quelle plante elle provient, de l'*Hibiscus Syriacus*, du *Rhus suciedaneum*, tous deux cultivés en Chine.

développement qu'on remarque dans leur poitrine. Je ne pourrais rien dire des femmes, n'ayant vu que quelques pauvres vieilles décrépites. D'après quelques desseins, trouvés dans des maisons, elles ressembleraient aux Japonaises. Leur tête porte une abondante chevelure tordue en nattes; mais elles ne se font pas faute de venir en aide à la nature, si on juge par la grande quantité de fausses nattes que nous avons trouvées. Le haut de leur corps est couvert par un corsage; le bas porte un jupon d'autre couleur qui, par ses proportions bouffantes, rappelle la *crinoline*. Les hommes ne se rasent pas la tête comme les Chinois ; ils laissent pousser leurs cheveux et les relèvent de manière à faire une petite houppe, une petite queue verticale, liée avec un ruban, au milieu de la tête: les jeunes gens seuls, avant le mariage, portent une longue queue tressée, pendant dans le dos, comme les Chinois. Un bandeau de crin fait le tour de la tête; par dessus, on pose un grand chapeau noir à larges bords ronds, dont la cuve, en forme de tronc de cône, est trop étroite pour s'enfonces sur la tête, de sorte qu'on est obligé de le retenir par des attaches sous le menton. Le tissu de ce chapeau est un joli ouvrage à jour : on se demande de quoi il peut abriter. Quand il pleut, on installe dessus un étui conique, un véritable parapluie. Le vêtement est tout blanc, excepté pour les gens en deuil qui sont habillés en gris jaunâtre, et se compose d'une sorte de houppelande croisée sur la poitrine, avec de larges manches, d'un pantalon bouffant serré aux genoux, de bas, et de sandales en paille un peu relevées par le bout. Des lois somptuaires règlent, paraît-il, la forme et la couleur des habits. L'ortie de Chine en fournit la matiere; pour l'hiver, on les ouate avec du coton. Nos vêtements de laine excitaient l'admiration générale.

Je ne saurais rien dire des mœurs des Coréens. Le petit peuple, les laboureurs, nous ont paru être de bonnes gens,

un peu enfants, curieux, à idées très mobiles. L'ivrognerie est un vice commun : nous en avons vu de fréquents exemples. L'usage du tabac est très répandu : tout le monde fume dans des pipes à long tuyau et à fourneau tout petit, contenant à peine deux pincées de tabac. Je crois que jusqu'à présent le pays a été préservé de l'opium.

On dit les Coréens très jaloux de leurs femmes : celles d'un certain rang ne paraissent jamais en public. La polygamie est permise.

Le riz, un peu de viande, du poisson salé, des légumes, composent l'alimentation de ce peuple, A l'exception des demeures des personnages officiels et des pagodes qui sont bâties tout-à-fait dans le genre chinois, les habitations ne sont guère que des chaumières en torchis, élevées sur un soubassement de pierres. L'intérieur est divisé en plusieurs petits appartements, éclairés par des fenêtres où le papier huilé remplace les vitres. Sous l'aire en terre battue, rarement recouverte d'un plancher, et élevée de 30 à 40 centimètres, on allume du feu pendant l'hiver : la fumée de ces différents fours s'échappe par une cheminée unique; la cuisine contribue au chauffage général de la maison. Les meubles sont des nattes, des bahuts qui ne manquent pas de cachet avec leurs ferrements en cuivre et en bronze, de grandes jarres, des mortiers pour piler le riz, etc., etc. La puanteur et la saleté de ces huttes défient toute description.

Le langage diffère du Chinois et du Mantchou, mais les Coréens ont adopté les caractères symboliques des chinois pour tous les écrits un peu importants : c'est même faire preuve de peu de science que d'employer les caractères phonétiques de l'alphabet coréen. L'instruction, l'instruction primaire au moins, paraît être très répandue : dans toutes les maisons, même les plus misérables, on trouvait des papiers et des livres. J'ai parlé de la bibliothèque de

Kang-hoa : il y avait là — autant que nos interprètes purent y débrouiller quelque chose — des livres d'histoire, les annales du royaume, des réglements de cérémonial, des traités d'art militaire, de médecine et de sciences naturelles, et des ouvrages de pure imagination. La plus grande partie de ces livres ont été envoyés à Paris, et il est probable que nos sinologues y trouveront des documents intéressants.

J'ai décrit précédemment la ville de Kang-hoa, le quartier officiel, et les objets de toute espèce qui y étaient accumulés, outre les armes. Etait-ce pour assurer les besoins d'une nombreuse population qui se serait réfugiée dans l'enceinte de ce camp retranché ; ou bien le gouvernement exerce-t-il un monopole sur la vente de certains objets, mis à l'abri dans une place forte ?

Ces sortes de camps retranchés sont, paraît-il, très-communs dans tout le paye. Près de nous il y en avait un à Moun-Sou-Sann-Tann ; un autre, dans une position admirablement choisie pour la défense, Tseu-Teun-Sah. Presque tout le rivage de l'île de Kang-hoa, surtout du côté oriental, est bordé d'une muraille crénelée, dont la base est formée de gros blocs assemblés sans mortier, et le couronnement et les créneaux de briques maçonnées. On pénètre dans l'intérieur par des portes voûtées dont les matériaux sont de grands blocs de granit rectangulaires parfaitement taillés. Sur toutes les pointes, il y a des redoutes, se flanquant mutuellement, placées avec une grande entente de la fortification. Toutes ces constructions ont dû demander beaucoup de travail : elles remontent, dit-on, au 16e siècle, Cette accumulation de défenses doit faire regarder Kang-hoa comme le boulevard de la Corée, surtout si on considère le nombre d'objets précieux qui y étaient conservés avec le plus grand soin. Il y avait entre autres des tablettes en marbre blanc, articulées entre elles, comme les pièces d'un

paravent, et couvertes d'inscriptions dorées. C'était, croit-on, des présents faits par les empereurs de la Chine aux rois de Corée lors de leur avénement (1).

D'après le P. Ridel, Séhoul serait aussi une ville enceinte de murailles, mais peuplée de telle manière que tout l'intérieur des murs est plein de maisons. Le point extrême atteint par nos navires, en face de la ville, est situé par 37° 28, de latitude et 124° 28, de longitude.

Le gouvernement paraît être absolu ou peu s'en faut. Le roi, au moment de notre passage, était un tout jeune homme : l'autorité résidait par le fait entre les mains de son père qui repoussait les étrangers avec une sauvage énergie. Certaines fonctions publiques, certains grades, sont obtenus comme en Chine, à la suite d'examens : il paraît cependant qu'il y a une noblesse héréditaire à laquelle sont dévolus de droit quelques postes. L'armée régulière de 5 à 6 mille hommes, peut être du double en comptant les gens employés à la police; mais le gouvernement lève au besoin des milices nombreuses. On avait appelé tous les hommes valides contre nous, pour la défense du pays. J'ai parlé de l'armement suranné des soldats, de leurs fusils à mèche, de leurs armures; mais dans les différentes escarmouches où nous avons eu à combattre contre eux, nous n'en avons jamais rencontré armés d'arcs ou de flèches: tous avaient un fusil, un sabre et une cartouchière. Ils ont beaucoup d'artillerie; mais leurs canons, tout simplement posés par terre, ne sont pas dangereux après le premier feu Les pièces les plus communes sont de petits canons de bronze ouverts au-dessus de la culasse, qu'on remplace

(1) On pourra être fixé là-dessus, trois de ces tablettes ont été envoyées en France, l'une offerte à l'Empereur, l'autre au ministre de la marine, la troisième à la Bibliothèque Impériale.

par des manchons de fer creux, dont on peut avoir un grand nombre tout prêts, chargés à l'avance (1).

Le Bouddhisme est la religion dominante : les classes élevées suivent, ou sont censées suivre, la doctrine philosophique de Confucius, mais tout le monde paraît être assez indifférent en matière religieuse. Le seul culte vraiment pratiqué est, comme dans tout l'extrême Orient, celui qu'on rend à la mémoire des ancêtres. Les lieux de sépulture sont entretenus avec beaucoup de soin. On peut être certain, quand on aperçoit un tertre planté d'arbres verts, que c'est un champ de repos. Le plus souvent, les tombes ne sont indiquées que par un petit monticule de terre, arrondi et couvert de gazon. Quelquefois ce monticule est au milieu d'un hémicycle gazonné : souvent à chaque extrémité se trouve une statue de pierre qu'on prendrait volontiers pour une naïve figure de saint, comme on en voit dans nos vieilles églises bretonnes, regardant un autel rectangulaire en granit. Ailleurs les sépultures sont indiquées par de grandes tablettes verticales, en pierre parfaitement polie, debout sur un socle carré, ou bien représentant une tortue (2).

La beauté de ces pierres tombales, la finesse avec laquelle le granit est poli, suffiraient seules pour démentir le reproche de manquer totalement d'industrie qui a été adressé aux Coréens. Je citerai encore, comme très remarquables, leurs étoffes d'Ortie de Chine, le papier de différentes espèces, qui est, ou soyeux, ou résistant comme du parchemin, leurs livres parfaitement imprimés par le même procédé que les livres Chinois (3), les meubles avec des armatures de bronze, les nattes, la potterie commune qui com-

(1) Des canons pareils étaient en usage en Europe, au XIVe et au XVe siècle.

(2) Ces sortes de monuments sont communs en Chine.

(3) *Incunable sylographiques.*

prend des jarres d'une grande capacité, les carquois, les sacs en cuir pour renfermer les casques et les armures, les vases en fonte de fer, en bronze, etc.

A Kanghoa l'agriculture paraissait être la principale occupation de la population : les terres étaient bien cultivées, propres. Des chemins bien entretenus, assez larges pour permettre à quatre ou cinq personnes de marcher de front, reliaient entre eux les points principaux. Nous n'avons pas vu de charrettes ni rien qui en tiennent lieu.

La configuration des côtes a développé le cabotage ; mais les bateaux coréens sont inférieurs aux jonques chinoises. Ce sont de grandes barques carrées, plates, dans la construction desquelles, la plupart du temps, il n'entre pas un clou. Sans l'aide des marées, elles ne pourraient pas gagner dans le vent. Comme dans les jonques chinoises, les voiles sont en nattes et les ancres en bois. On manœuvre ces dernières au moyen d'un treuil horizontal, autour duquel s'enroule le câble. Le treuil est mis en mouvement au moyen d'une ou deux grandes roues verticales dont les rayons sont unis entre eux par des cordes. Le transport du riz des provinces du Sud à la capitale, du sel, des produits de la pêche, de la cire, etc., alimente en bonne partie, le commerce maritime : de plus, il se fait vers le Nord, une contrebande assez active avec des jonques venues du Shan-Tong.

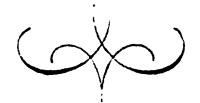
Le peu de commerce extérieur, que permette l'esprit d'isolement du gouvernement, a lieu, d'un côté avec le Japon (1), et de l'autre avec la province chinoise de Léa-Tong ; mais sous l'inspection des mandarins. C'est par le *Lea-Tong* que s'écoule la racine de Gen-Seng.

Les monnaies courantes sont de petites pièces de bronze,

(1) On rencontre presque toujours des barques coréennes à Nagasaki.

tout à fait semblables aux sapèques des chinois, percées de même d'un trou carré pour les enfiler, et portant, en caractères chinois cette inscription : paix perpétuelle ; valeur universelle. Les paiements plus élevés se font avec des morceaux d'argent pur qu'on pèse pour en connaître la valeur, comme cela a lieu dans l'intérieur de la Chine. On n'avait pas l'air de se douter de ce qu'étaient les piastres, ou les morceaux de piastres que nous voulions donner en échange des provisions.

Telles sont les remarques que j'ai pu faire pendant notre séjour à Kanghoa : elles sont bien peu nombreuses. Le récit de l'expédition fait voir combien nos moyens d'investigation étaient restreints, sans interprètes, quand la meilleure partie de la population s'était enfuie ; mais la route est ouverte ; le charme qui maintenait la Corée dans l'isolement est rompu, et d'autres explorateurs, placés dans des conditions plus favorables, compléteront ces renseignements à peine ébauchés.



NOTE

SUR

ROBERT DE SAINT-PAIR

Pénitencier de Rouen, vers l'année 1200.

PAR

M. Léopold DELISLE,

Membre de l'Institut.

La paroisse de Saint-Pair, située à l'extrémité méridionale du diocèse de Coutances fut au moyen-âge le siége d'un prieuré et d'une des plus grandes baronnies de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Elle conserva longtemps une importance que le voisinage de Granville lui a fait perdre dans les siècles modernes (1). A l'époque de sa splendeur, elle donna son nom à deux écrivains qui ont droit d'occuper une place dans l'histoire littéraire de la Normandie. Le premier, Guillaume de Saint-Pair, est un moine du Mont-Saint-Michel qui a composé, dans la seconde moitié du

(1) Sur l'histoire de la commune de Saint-Pair, voyez Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, I, 567.

XII[e] siècle, un long poëme français sur l'histoire de son monastère : M. Eugène de Beaurepaire a savamment discuté toutes les questions auxquelles peut donner lieu ce curieux roman (1), dont le texte a été publié en 1853, par M. Francisque Michel, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie (2). Le second écrivain qui a tiré son nom de la paroisse de Saint-Pair n'a point encore, à ma connaissance du moins, attiré l'attention des bibliographes. Il s'appelait Robert de Saint-Pair. Je vais indiquer un ouvrage qu'il a composé et déterminer l'époque à laquelle il a vécu.

Lors de ma dernière visite à la bibliothèque d'Avranches, je remarquai dans un manuscrit du commencement du XIII[e] siècle, jadis conservé au Mont-Saint-Michel sous le n° 141, et aujourd'hui coté 122, à la suite de la Somme de Pierre le Chantre connue sous la dénomination de *Abel* (3), un petit traité dont le titre à moitié effacé m'a semblé devoir être lu comme il suit : PENITENTIARIUM SECUNDUM MAGISTRUM ROBERTUM DE SANCTO PATERNO. Comme ce titre l'indique, le traité a pour objet la pénitence ecclésiastique. Le temps m'a manqué pour l'examiner à fond. J'en ai seulement transcrit les premiers et les dernier mots pour m'assurer qu'il ne doit pas être confondu avec les

(1) *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XIX, 227. Voyez aussi *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 385.

(2) XX, 509. — Le texte de M. Francisque Michel et le mémoire de M. Eugène de Beaurepaire ont été réunis dans un élégant volume in-12, intitulé : *Le roman du Mont-Saint-Michel, par Guillaume de Saint-Pair, poëte anglo-normand du XII[e] siècle, publié pour la première fois par Francisque-Michel, avec une étude sur l'auteur, par M. Eugène de Beaurepaire.* Caen, typ. de A. Hardel, 1856.

(3) Voyez *Histoire littéraire de la France*, XV, 299.

traités du même genre publiés ou indiqués jusqu'à ce jour, et notamment avec le pénitentiel de Robert de Flamesbury (1), chanoine de Saint-Victor de Paris, dont la bibliothèque d'Avranches possède un fragment dans le manuscrit 230.

Voici le commencement et la fin du traité de Robert de Saint-Pair : « Quoniam plus valet apud Deum mensura » doloris quam temporis... — Obedientes vero et fideles » ministri ecclesie, memores temptacionum Christi et pas- » sionis crucis ejus... post hanc vitam ad quietem defunc- » torum et inde ad honorem sanctorum cum suis subditis » gloriose perventuri, quem honorem Jesus Christus nobis » omnibus conferre dignetur. Amen. »

Vers le milieu de la première colonne de l'opuscule, j'ai remarqué un passage relatif aux périodes de l'année pendant lesquelles les pénitents publics n'étaient point exclus de l'église. L'une de ces périodes commençait à la fête de saint Romain.

«.... Hos autem peccatores preter ultimos in quibusdam temporibus in ecclesiam recipimus, scilicet in die Cinerum ipso die ejiciendos ab ecclesia usque in diem absolutionis, et ab illa die concedimus eis ecclesiam propter reverentiam resurrectionis usque ad octavas Pentecostes; in festo sancti Romani usque ad festum Epiphanie; ab illo festo extra ecclesiam erunt usque ad diem Cinerum. »

L'église de Rouen est, je crois, la seule qui ait attaché une assez grande importance à la fête de saint Romain (2) pour en signaler la célébration par un adoucissement au régime de la pénitence publique. Il est donc à présumer que le traité de Robert de Saint-Pair a été spécialement

(1) *Histoire littéraire de la France*, XVII, 402.

(2) Voyez le livre de M. Floquet intitulé : *Histoire du privilège de Saint-Romain*; Rouen, 1833. Deux volumes in-octavo.

composé pour l'église de Rouen. Cette hypothèse aura acquis le plus haut degré de probabilité quand j'aurai montré quelles fonctions l'auteur remplissait dans l'église de Rouen. A cet effet, je dois insérer ici le texte ou un extrait de cinq chartes, qui, à l'exception de la première, n'ont point encore été publiées.

I.

EXTRAIT D'UNE CHARTE DE HUGUES DE GOURNAI PORTANT FONDATION DE L'ABBAYE DE BELLOSANNE.

.... Actum est hoc Verbi incarnati anno MCXCVIII. Teste domino Gualtero Rothomagensi archiepiscopo.... Teste etiam Hugone de Cantivilliers abbate de Becco Herluin, Roberto abbate de Bello Becco, Gaudefrido abbate de Insula Dei, Roberto abbate de Ardena, magistro Roberto de Sancto Paterno Rothomagensi archidiacono, magistro Hugone de Archis, Odone capellano domini Hugonis de Gornaco, Radulpho thesaurario de Gornaco, Ricardo de Aufay, Radulfo de Maillon, Hermendo de Merval, Egidio de Hodenc, Morello fratre suo portario, Nicolao de Froessegres, Hugone de Agia, Willelmo de Sancto Martino, Adamo de Ferrieres, Acardo Malo Vicino et pluribus aliis.

(The record of the house of Gournay, compiled from original documents by Daniel Gurney, p. 158.)

II.

CHARTE DE GAUTIER DE COUTANCES TOUCHANT UN ACCORD CONCLU ENTRE LES CHANOINES DE SAINT-LO DE ROUEN ET CEUX DE BEAULIEU.

CIROGRAPHUM.

Omnibus sancte matris ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Walterus, Dei gratia Rothomagensis archiepiscopus, salutem in Domino. Ad universitatis ves-

tre noticiam volumus pervenire quod, anno incarnationis dominice M° CC°, idibus Aprilis, facta est in presentia nostra hec compositio, apud Rothomagum, inter priorem et conventum Sancti Laudi Rothomagensis, ex una parte, et priorem et conventum Belli Loci, ex altera parte, assensu et voluntate Johannis de Pratellis, fundatoris ecclesie Belli Loci, videlicet quod canonici Belli Loci, mortuo priore suo vel altiorem gradum promoto, vel quocunque alio modo cedadente, de conventu Sancti Laudi Rothomagensis priorem quem voluerint tenentur eligere, excepto priore. Et si prior et conventus Sancti Laudi, infra quindecim dies postquam requisiti fuerint, conventui Belli Loci quem sibi in priorem elegerint non concesserint, licebit canonicis Belli Loci de proprio conventu vel aliunde quem voluerint sibi in priorem ea vice eligere. Prior autem electus et apud Bellum Locum receptus sacramentum prestabit super altare de bonis illius ecclesie intrinsecus et extrinsecus fideliter conservandis. Si autem aliquo tempore contigerit quod discordia orta fuerit inter priorem et canonicos Belli Loci, que per priorem et conventum ejusdem loci terminari non poterit, prior Sancti Laudi quando vocatus fuerit, communi assensu prioris et capituli Belli Loci, vel ab altera partium, ad locum illum debet accedere, auxiliaturus emendare illam discordiam pro qua vocatus fuerit cum aliis viris religiosis. Sciendum est etiam quod episcopus Constanciensis nichil juris sibi in ecclesia Belli Loci poterit umquam vendicare, vel canonicos ipsos vel ecclesiam suam sub interdicto concludere vel excommunicare priorem. Similiter nec prior Sancti Laudi poterit aliqua ratione ecclesiam Belli Loci sub interdicto concludere vel priorem excommunicare. Preterea sciendum est quod prior Belli Loci et conventus tenentur singulis annis solvere priori et conventui Sancti Laudi sexaginta solidos usualis monete ad duos pitancias, medietatem ad festum Sancti Michaelis, et aliam medietatem

ad Pascha. Ut autem hec predicta perpetue firmitatis robur obtineant, ea presenti scripto et sigilli nostri patrocinio duximus corroboranda, salvo in omnibus jure pontificali. Si quis autem huic compositioni contraire presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et nostram incurrat. Testibus : Willelmo de Constanciis, Waltero de Sancto Walerico, Philippo, Roberto de Sancto Paterno et Guarino, archidiaconis Rothomagensibus; magistro Simone cancellario; magistro Johanne de Vilers, et Wallelmo de Brueriis, canonicis Rothomagensibus; magistro Willelmo de Aunevilla, Ricardo Hayron, clericis; Radulfo de Sancto Amando, Gaufrido de Maisnillo, militibus; Matheo Grosso, tunc majore Rothomagi; Roberto de Maisnillo Clac, et multis aliis.

(Original, Bibliothèque Impériale, ms. latin 9209, pièce cotée Rouen 26).

III.

Charte de Gautier de Coutances pour les chanoines de Rouen pourvus des prébendes de la chapellenie de Blyth.

Omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, Walterus, Dei gratia Rothomagensis archiepiscopus, salutem in Domino. Antiquorum adinvenit prudentia ea quorum noticiam voluerunt ad posteros devenire litterarum apicibus annotare et auctoritate pontificali communire. Eapropter ad omnium noticiam volumus pervenire nos, divine pietatis intuitu, concessisse im perpetuum quatuor canonicis nostris Rothomagensibus capellanie de Blia, scilicet Nicholao, magistro Eustachio, Roberto de Sancto Nicholao et magistro Andree, et eorum successoribus, ut ipsi a die obitus sui fructus et proventus prebendarum suarum usque ad unum annum integrum, quocumque tempore decesserint, habeant integre, ita ut de

illis fructibus et proventibus liceat eisdem canonicis et eorum successoribus suum condere testamentum et sua solvere debita, vel illis quibus suum commiserint testamentum exequendum. Ut igitur hec nostra concessio perpetuam obtineat firmitatem, eam presenti scripto et sigilli nostri munimine corroboravimus. Testibus : Ricardo decano Rothomagensi, Rogero cantore, Amico thesaurario, magistro Roberto de Sancto Paterno archidiacono, magistro Johanne de Vilers et Ricardo Hairun, canonicis Rothomagensibus, Gilberto de Walemont senescallo, magistro Radulfo de Constanciis, magistro Johanne Britone (1), et multis aliis. Actum anno incarnationis dominice M° CC° primo, apud Daevillam, nonis Januarii.

(Cartul. du chapitre de Rouen, à la bibliothèque de Rouen, fol. 77 et 85, chartes 109 et 128).

IV.

EXTRAIT D'UNE CHARTE PAR LAQUELLE THOMAS, TRÉSORIER DE L'ÉGLISE D'EVREUX, ABANDONNE POUR UNE SOMME DE 50 LIVRES, MONNAIE D'ANGERS, LES DROITS QU'IL AVAIT SUR UNE MAISON DE PIERRE SITUÉE PRÈS DU CHATEAU DE ROUEN, EN FACE DE L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS. CETTE MAISON AVAIT ÉTÉ LÉGUÉE AU CHAPITRE DE ROUEN PAR JEAN, ÉVÊQUE D'EVREUX, ONCLE DUDIT THOMAS.

.... In communia Rothomagi, coram Silvestro Cambiatore, tunc majore, et paribus communie... Testes Rogerius decanus ecclesie Rothomagensis, Walterius de Sancto Walerico, magister Robertus de Sancto Paterno archidiaconus, Robertus capellanus, dominus Helyas, Nicholaus capellanus, Robertus de Sancto Ermelano, et Lucas de Ponte Audemari, magister Garinus dictus Anglus, Gislebertus, Henricus de Andegleio, magister Johannes de Sagio, Theobaldus de Ambianis, Robertus Osmundi, Walterius de Caste-

(1) Le ms. porte *Broton*.

neio, Gihanus, Nicholaus de Mala Palude, magister Johannes de Havilla, Ricardus de Mala Palude, Hugo de Vilerio, Petrus de Richepanse, Radulfus filius Geraldi, Helyas de Warwic, Silvester Cambiator, Matheus Parvus, Robertus de Mesnilclac, Willelmus de Pavellio.

(Cartul. du chapitre de Rouen, à la Bibliothèque de Rouen, fol. 62 v°, charte 69.)

V.

Extrait d'une charte par laquelle Mathieu de Lucy donne au chapitre de Rouen, pour les ames de Raoul, son père, et de Richaude, sa mère, un jardin qui avait appartenu a Guillaume d'Auppegard et le champ des marettes situés a Bailleul.

.... Testibus domino Roberto de Sancto Paterno, penitenciario et archidiacono; domino Luca de Ponte Aldemari canonico, Osberto de Montegni presbitero, Gaufrido de Sancto Salvio decano, Willelmo priore hospitalis Drincurie, Giroldo presbitero, Laurentio de Freavilla presbitero, Bernardo clerico, Th. Goloastrie serviente regis.

(Cartul. du chapitre de Rouen, à la Bibliothèque de Rouen, fol. 73 v°, charte 99.)

Maître Robert de Saint-Pair figure comme témoin au bas de chacune de ces chartes. Dans toutes les cinq il est qualifié d'archidiacre de Rouen; le rédacteur de la cinquième lui donne à la fois le titre d'archidiacre et celui de pénitencier; cette dernière dignité convient bien à l'auteur du traité sur la pénitence. Il n'est donc guère permis de douter que le Robert de Saint-Pair mentionné dans les cinq chartes précédentes ne soit le même que l'écrivain dont le manuscrit d'Avranches nous a conservé un opuscule.

L'époque à laquelle vivait Robert de Saint-Pair est suffisamment déterminée par la date des chartes que j'ai rap-

portées plus haut. Il fut archidiacre de Rouen depuis 1198 jusqu'en 1201 au moins (1). Gautier de Coutances, alors archevêque de Rouen, l'avait sans doute appelé du diocèse de Coutances, comme plusieurs autres clercs auxquels il conféra des prébendes et des dignités dans le chapitre métropolitain.

On ne saurait dire quand mourut Robert de Saint-Pair. Les chanoines de Rouen célébraient son anniversaire le 7 septembre (2).

Le chartrier du Mont-Saint-Michel renfermait autrefois une lettre de Robert de Saint-Pair relative à l'église de Saint-Planchers. Malheureusement cet acte ne nous est connu que par une mention très-sommaire insérée dans un inventaire du XIVe siècle (3). Il serait téméraire d'asseoir une conjecture sur une aussi vague indication ; mais si on retrouve le texte même de la charte et qu'il appartienne aux dernières années du XIIe siècle ou aux premières années du XIIIe, il sera permis de supposer qu'à un certain moment, Robert de Saint-Pair, archidiacre et pénitencier de Rouen, aura eu des droits sur l'église de Saint-Planchers, voisine de l'église de Saint-Pair et dépendant comme celle-ci de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

(1) Pommeraye (*Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 397) a compris Robert de Saint-Pair dans le catalogue de quelques archidiacres dont on n'a pu savoir distinctement l'archidiaconé.

(2) *Recueil des historiens*, XXIII, 366.

(3) « Sanctus Paternus... LXXXI, Littera Roberti de Sancto Paterno pro ecclesia Sancti Pancracii. »

Ms. 211 de la bibliothèque d'Avranches, fol. 121, ligne 5.



DES

HABITANTS DES PLANÈTES.

DE LA

VITALITÉ ET DE L'HABITABILITÉ DES MONDES

PAR

M. G. VÉRUSMOR,

Membre correspondant de la Société Académique

Longtemps l'homme a cru dans son ignorance que l'univers était créé pour lui seul. La petite planète sur laquelle il s'agitait lui paraissait le centre du monde : il regardait le soleil et tous les systèmes stellaires comme des objets inutiles et une brillante décoration pour lui seul. Mais la science astronomique a fini par lui démontrer que le monde qu'il habite est environné de mondes beaucoup plus grands, et que l'antiquité a été victime de l'illusion des apparences en croyant la Terre point central et chef du mouvement universel.

On a appris que notre globe fait partie d'un groupe de corps planétaires dont le soleil est le centre commun, et que les planètes circulent autour de cet astre, entraînant avec elles leurs satellites. Au-delà du système solaire, mais

à des distances si grandes que nos calculs ne peuvent les mesurer que par approximation, sont les nébuleuses, puis enfin ce que nous appelons le désert de l'espace, parce que la puissance de nos télescopes ne va pas jusque-là.

Après les découvertes astronomiques de Copernic et de Galilée, de Képler et de Newton, de Cassini et des deux Herschel, il n'a plus été possible de persévérer dans l'étroite idée que la Terre seule avait des habitants, et que tous les autres astres semés dans le ciel par le Créateur étaient dépourvus d'espèces vivantes.

Des philosophes de l'ancienne Grèce, entre autres Pythagore, et des savants de différentes époques et de divers pays ont pensé que les planètes sont habitées comme l'est notre terre. C'est aussi le sentiment de la plupart des princes de l'astronomie, et Laplace n'y est pas contraire ; ils admettent formellement le principe de l'habitabilité de tous les mondes, l'universalisation de la vie, ainsi que le veut la raison : l'œil n'a point vu, mais l'intelligence a deviné. « Sur quoi, disait le célèbre astronome Lalande, serait fondé le privilége qu'aurait la Terre d'être seule habitée, si ce n'est peut-être sur l'imagination superstitieuse et timide de ceux qui ne peuvent s'élever au-delà des objets de leurs sensations immédiates ? » Quelques atomes d'une si frêle existence peuvent-ils être les seules créatures humaines de ce grand tout, de l'incommensurable univers ! En nous fondant sur des rapports d'analogie, les preuves directes ou matérielles ne pouvant être produites, nous conjecturons avec toute vraisemblance que les planètes sont habitées, et cette conjecture, reposant sur les probabilités les moins contestables, équivaut dans notre esprit à une conviction aussi profonde que si elle avait le calcul mathémathique pour base.

« Si la nature, dit Lecouturier dans son *Panorama des Mondes*, s'est montrée assez prodigue de vie pour placer,

dans un monde ayant un pouce d'étendue sur toutes ses faces, ***quarante mille millions*** d'existences (plus qu'il n'y a d'hommes et de grands animaux sur la Terre), nous la trouverions bien inconséquente si elle eût négligé de mettre des habitants dans des planètes telles que Jupiter et Saturne), qui paraissent d'ailleurs réunir toutes les conditions indispensables à la vie, et dont la première présente un volume 1,414 fois et la seconde 735 fois plus considérable que le volume de notre globe.

» Nous avons sur la terre le défaut de considérer radicalement inhabitables des planètes où des individus de notre espèces ne pourraient habiter : c'est avoir une bien triste opinion du savoir-faire de la Nature, qui aurait eu la puissance de constituer des globes énormes à des distances incommensurables, et qui n'aurait pas celle d'y placer des habitants... Nous ne pouvons nous figurer qu'il puisse exister des hommes qui n'aient pas la même conformation et les mêmes besoins que nous. »

Arago fortifie de sa grande autorité cette opinion spécieuse en disant à ses adversaires : « Si nous n'eussions jamais connu aucun poisson, qui est-ce qui se serait imaginé que les eaux pussent être habitées par d'innombrables populations, et même par les géants du règne animal. »

La terre n'étant point une exception dans notre système planétaire, dit M. Sainte-Beuve en parlant du livre de M. Flammarion sur la ***Pluralité des Mondes habités***, rien ne peut forcer à croire qu'elle possède seule le privilége d'être habitée et que ne soit pas une condition commune qu'elle partage, sauf variété, avec les autres planètes, ses compagnes et ses sœurs. Notre globe n'est placé dans le système solaire, ni au premier rang (tant s'en faut!) des corps célestes, ni tout à fait au dernier. Que ce soit ou non une faveur, il y en a de plus voisins du soleil, il y en a de beaucoup plus éloignés. Il en est de moins gros, de plus légers

en poids, il en est de beaucoup plus considérables. La condition de notre terre, de quelque côté qu'on la considère dans cet ensemble, est proprement la médiocrité. Nous occupons une sorte de juste milieu, qui nous laisse voir de plus petits que nous, mais qui nous en montre aussi de bien plus grands, supérieurs sans doute à plus d'un autre titre encore que le poids et le volume. M. Flammarion a toute raison de considérer comme établi que « la terre n'a aucune prééminence marquée dans le système solaire, de manière à être le seul monde habité, » et que, « astronomiquement parlant, les autres planètes sont disposées aussi bien qu'elle au séjour de la vie. » Il ne tire aucune conclusion que celle de l'analogie, la probabilité scientifique indique et suggère. Il est dans le vrai encore et dans la ligne de la science lorsque, rappelant combien les conditions de la vie ont varié sur cette terre depuis la première apparition des êtres organisés et des espèces vivantes ; il ajoute qu'il n'y a pas lieu de les circonscrire, de les limiter à une seule sphère, et que cette différence de conditions et de formes qui a éclaté successivement (comme la géologie l'atteste) sur notre globe terrestre, peut varier et se diversifier à plus forte raison de globe à globe, de planète à planète. La puissance productive de la vie peut se concevoir comme infinie et universelle. »

« L'action bienfaisante du soleil, dit Laplace, fait éclore les animaux et les plantes qui couvrent la terre, et l'analogie nous porte à croire qu'elle produit de semblables effets sur les autres planètes; car il n'est pas naturel de penser que la matière, dont nous voyons la fécondité se développer de tant de façons, soit stérile sur une aussi grosse planète que Jupiter qui, comme le globe terrestre, a ses jours, ses nuits et ses années, sur lesquels les observations indiquent des changements qui supposent des forces très actives. »

La pluralité des mondes habités est une de ces causes qui ont pour elles l'intuition du simple bon sens. Le temps n'est plus où les innombrables soleils qui peuplent le firmament ne paraissaient aux hommes que l'illumination radieuse de leurs nuits. Nous savons qu'au-dessus et au-dessous de la terre, dans l'espace succédant à l'espace, des corps célestes sillonnent l'immensité, voguant comme un navire autour d'une île de lumière, bien loin des bornes où s'arrêtent les regards.

Quand nos instruments d'optique seraient assez puissants pour franchir les plus extrêmes limites de l'incommensurable, et distinguer ces soleils ignorés dont nous n'avons pas encore aperçu le rayon, bien qu'il soit en route depuis des milliers d'années; quand même il nous serait donné de traverser pendant des siècles, avec la vitese de l'électricité, ces myriades de systèmes planétaires, dont la profusion surpasse les grains de sable de nos rivages, la création se déroulerait encore dans son inépuisable fécondité, sans qu'il nous fût possible d'atteindre les confins de ses merveilles.

Eh bien, je le demande, dit M. Gustave Merlet, serait-il raisonnable de supposer que le souverain architecte a prodigué la matière inerte sans y répandre aussi l'intelligence, et que le suprême effort de sa toute-puissance a été l'apparition de l'homme sur un atome dont l'anéantissement ne serait pas un événement plus considérable que la perte d'une goutte d'eau pour l'Océan? Si libérale ici-bas, la nature aurait-elle été stérile partout ailleurs? La terre serait-elle donc un accident et une exception dans l'ordre général? Y aurait-il de l'arbitraire dans le plan de l'univers? Pourquoi la solitude régnerait-elle dans l'infiniment grand, tandis que le microscope nous montre partout la vie dans l'infiniment petit? Que signifieraient alors ces immenses et innombrables demeures sans habitants, ces effets sans cause finale, sans intention providentielle?

Il est en effet plus que probable, par l'analogie, que si aucune partie de la matière qui nous est connue n'est oisive et inutile, les corps planétaires, placés si loin de nous, ne sont pas non plus vides et déserts, mais qu'ils sont peuplés d'êtres appropriés à leurs situations respectives. Autrement ces astres seraient un vain ornement du ciel, inutilement créés et sans aucune fin.

« Toutes les planètes écrit Fontenelle dans sa *Pluralité des Mondes*, sont de la même nature, toutes sont des corps opaques qui ne reçoivent de la lumière que du soleil, qui se la renvoient les uns aux autres, et qui n'ont que les mêmes mouvements; jusque-là tout est égal. Cependant, il faudrait concevoir que ces grands corps auraient été faits pour n'être point habités, que ce serait là leur condition naturelle, et qu'il y aurait une exception justement en faveur de la Terre toute seule. Qui voudra le croire; pour moi je ne m'y puis pas résoudre... Il serait bien étrange que la Terre fût aussi habitée qu'elle l'est, et que les autres planètes ne le fussent point du tout... Croirez-vous qu'après qu'elle (la Nature) a poussé ici sa fécondité jusqu'à l'excès, elle a été pour toutes les autres planètes d'une stérilité à n'y rien produire de vivant? »

Huyghens, dans son *Cosmotheoros*, professe aussi l'opinion que les planètes sont habitées. Il estime, pensée paradoxale, que les habitants de ces mondes si divers par leur rayon, leur densité, leur constitution physique, leur révolution, doivent avoir les mêmes arts et les mêmes connaissances que nous. C'est là une conjecture singulièrement hardie; Swedenborg n'est pas allé plus loin.

Nous aurions tort, dirons-nous avec John Herschel, « de juger des avantages ou des inconvénients de la condition des habitants des mondes planétaires d'après ce que nous voyons autour de nous, lorsque, peut-être, les combinaisons mêmes qui ne nous apparaissent que comme des

images d'horreur, peuvent être des théâtres où s'étalent toutes les merveilles de l'art les plus propres à sourire aux idées de grandeur et de gloire et à procurer le bonheur. »

La vie existe incontestablement à la surface des planètes. Mais l'homme n'est sans doute pas constitué uniformément dans tous ces grands corps célestes ; il y a des dissemblances de formes et d'organes, résultant de la constitution physique de ces mondes et des lois de l'harmonie des êtres. L'espèce humaine dans Jupiter et dans Saturne ne peut ressembler à l'espèce humaine dans Vénus, dans Mars ou sur Terre. Les habitants dans chaque planète ont naturellement une conformation qui leur est propre, et une organisation en rapport aux conditions vitales particulières qui leur sont faites. Les êtres organisés y prennent-ils des proportions relatives à l'importance de la masse de ces globes, de telles sorte que la création dans les grandes planètes, comme Jupiter et Saturne, serait gigantesque comparée à celle de notre Terre ? L'intelligence humaine y est-elle plus ou moins développée qu'ici-bas ? Ce sont là des problèmes ou plutôt des mystères dont Dieu seul a le secret.

Cette question de l'habitabilité des mondes planétaires, que l'on agite depuis si longtemps, ne sera très vraisemblablement jamais résolue : les éléments de solution manquand, on ne peut la traiter que par analogie, par probabilité.

Pour peindre la perfection et la félicité dont jouissent les habitants des planètes supérieures, depuis Mars jusqu'aux confins du système solaire, le philosophe Kant cite deux vers du célèbre Haller, dont voici la traduction : « Ces astres sont peut-être le siége d'esprits glorifiés : de même qu'ici règne le vice, la vertu est souveraine là-haut. »

Mais, dira-t-on, et cette demande a été faite par des esprits peut-être plus plaisants que sérieux, de quelle couleur sont les habitants de ces corps célestes qui se meuvent

si prodigieusement dans l'espace ? Sur la Terre nous en avons de blancs, de jaunes, de noirs; il serait possible que dans les autres régions planétaires il y eût des hommes bleus, verts, oranges, ou de couleurs inconnues qui ne figurent pas dans notre arc-en-ciel. Il ne s'agit pas ici de suppositions purement fantastiques, puisque sur notre Terre ces variétés de couleurs se rencontrent parmi les oiseaux et surtout parmi les insectes. En ce qui concerne les facultés intellectuelles et le génie de ces peuples planétaires, s'ils sont en raison de la grandeur des globes qu'ils habitent, il ne serait pas impossible, à voir ce qui se fait chez nous, que des aventuriers aériens, lancés dans l'espace par le progrès des sciences appliquées aux arts industriels se missent un jour en campagne pour venir s'abattre sur la Terre, et nous traiter à la façon dont les Espagnols traitèrent jadis les naturels de l'Amérique.

Ce sont là des hypothèses gratuites, créées par l'imagination, et que rien de scientifique n'autorise.

Quoiqu'il en soit, la pluralité des mondes habités par des êtres humains n'est nullement une hérésie au point de vue de la foi catholique. La création d'un premier homme et d'une première femme, la rédemption par Jésus-Christ, tout ce qui s'est fait sur notre globe a pu avoir lieu, absolument comme chez nous, ou différemment, dans les autres mondes planétaires, avec lesquels nous avons toujours été et serons à jamais sans communications: la puissance de Dieu est sans limites.

Les hommes de ces planètes ont été créés comme ceux de la terre, mais ils ne ressemblent probablement pas à nous; physiquement, c'est plus que vraisemblable. L'état de la pesanteur et de la chaleur pour ces astres, si différent de ce qui existe pour la Terre, fait supposer une diversité bien autrement caractérisée des animaux et des plantes que celle résultant des climats dans les régions terrestres.

Toutes les planètes de notre système circulent, comme la Terre, autour du Soleil, qui leur dispense la chaleur et la vie. « Elles ont sans doute comme la Terre, écrit M. Babinet, des habitants, des êtres vivants, sentants et pensants. Et ne peut-il pas y avoir dans ces mondes des intelligences d'un ordre bien supérieur à la nôtre ? Près de ces êtres doués de facultés métaphysiques d'une autre nature, l'homme terrestre pour l'intelligence ne serait peut-être que leur chien. »

Le grand astronome Herschel, qui a démontré si spécieusement que toutes les planètes sont peuplées d'êtres orgasés, pensait que le Soleil aussi est habité. « Le phénomène de la vie, dit-il, s'y produit comme sur notre globe, mais probablement sous des formes et avec des conditions bien différentes. Les mêmes considérations nous autorisent à croire que ces étoiles innombrables qui étincellent au firmament sont également remplies d'êtres animés. »

Ainsi donc, suivant toutes les probabilités, dans cet univers sans limites la vie se reproduit à l'infini, comme la matière, comme le temps, comme l'espace. »

On croit que notre système solaire forme avec la voie lactée une nébuleuse, dans laquelle tout ce système n'est qu'un point imperceptible. L'immense profondeur de la voie lactée surpasse mille fois, selon Laplace, la distance de Syrius à la terre, qui est de 52,174,000 millions de lieues, et les rayons émanés de la plupart des étoiles qui la composent, ont employé des siècles à venir jusqu'à nous. » Il est donc probable, continue Laplace, que parmi les nébuleuses, plusieurs sont des groupes qui, vus de leur intérieur, paraîtraient semblables à la voie lactée. Si l'on réfléchit maintenant à cette profusion d'étoiles et de nébuleuses répandues dans l'espace céleste, et aux intervalles qui les séparent, l'imagination, étonnée de la grandeur de l'univers, aura peine à lui donner des bornes. » Les étoiles

sont autant de soleils lointains, affaiblis par la distance dans leurs dimensions et dans leur éclat : les plus proches de nous en sont au moins 200,000 fois plus éloignés que le soleil, qui est pourtant à 38 millions de lieues de la terre. Ces soleils sont les centres d'autres systèmes, éclairant et échauffant des planètes qui échappent à la puissance de nos lunettes et de nos télescopes, tant est illimitée l'étendue de l'espace. Dans l'incommensurabilité de ce prodigieux ensemble, notre système solaire, où la terre n'est qu'un point atomique, n'occupe, tout vaste qu'il nous paraisse, qu'une place presque insensible : c'est un groupe de petits globes à peine perceptibles dans l'immensité de l'univers.

Voici le magnifique tableau que Lecouturier, dans son *Panorama des Mondes*, fait des corps célestes qui composent notre système et de l'ensemble de l'empire solaire :

« La capitale en est le soleil situé au cœur même de cette vaste domination.

» Les provinces auxquelles il commande sont formées d'autant de zones concentriques, occupées chacune par une ville primaire nommée *Planète*, qui, dans la plupart des cas, régit une ou plusieurs villes subalternes nommées *Satellites*. Les villes primaires sont plus ou moins considérables; en générales, les principales sont les plus éloignées de la capitale. A ces dernières seules est attachée la prérogative de régir les villes subalternes.

» Partons de la capitale de l'empire solaire, station centrale, pour visiter les villes de province.

» Dans les intervalles souvent énormes qui les séparent les unes des autres, nous aurons à traverser bien des espaces déserts ; mais ce n'est pas aux environs du Soleil que règne la solitude.

» Les alentours de cette grande cité sont peuplés d'une infinité de petits corps planétaires qui nous apparaissent, avant le lever et le coucher de l'astre, sous la forme d'une

pyramide de poussière lumineuse ou fuseau que nous appelons *Lumière zodiacale*. — La lumière zodiacale, composée d'un amas diffus de matière cosmique ayant la forme d'un anneau aplati, représente ce qu'on peut appeler la banlieue du Soleil, c'est-à-dire les nombreux villages qu'on rencontre d'ordinaire, accumulés dans un certain rayon autour d'une grande ville.

» La banlieue du Soleil est très vaste, car elle comprend dans sa périphérie non seulement la zone de la première province solaire, la plus petite de toutes, dont Mercure est le chef-lieu, mais encore la deuxième dont le chef-lieu, Vénus est beaucoup plus considérable. On a essayé de reporter les limites extrêmes de cette banlieue au-delà de la troisième zone, celle où règne la Terre avec la Lune, sa subalterne, et même plus loin, et cela dans l'intention évidente de rattacher à la lumière zodiacale ces pluies météoriques qui donnent à l'atmosphère ses étoiles filantes et à notre globe les pierres tombées du ciel, appelées aérolithes.

» A la suite de la Terre se trouve la zone occupée par Mars, petite ville qu'on s'étonne de voir dépourvue de tout commandement de satellite, dans une position aussi éloignée de la capitale.

» Ensuite vient une nouvelle zone qu'on a crue longtemps vide de toute terre, et dans laquelle on a reconnu récemment jusqu'à 45 mondes différents, sans préjudice de ceux qu'on pourra y reconnaître encore.

» Suivent d'énormes espaces dans lesquels nous ne connaissons encore que des déserts : ils sont de loin en loin coupés par des zones habitées, dont chacune renferme non seulement une grande cité, mais dont chaque grande cité commande encore à toute une agglomération de cités inférieures qui lui constituent une sorte de royaume.

» La première oasis de cette région déserte est occupée

par l'énorme Jupiter, centre de gouvernement de quatre districts satellitaires. Au-delà, continuation du désert.

» A une distance presque double de celle de Jupiter au Soleil, on rencontre la zone occupée par Saturne. Contrairement à la fable qui lui fait dévorer ses fils, Saturne est le dieu du ciel astronomique qui possède le plus nombreux cortége d'enfants. Cette planète trône au milieu de huit satellites, et quelques uns d'entre eux sont plus volumineux que certaines planètes primaires. Cette cité, centre de tant de mondes inférieurs, est la merveille de l'empire solaire, en raison de la triple couronne, en forme de large disque, qui la ceint de toutes parts.

» Après Saturne, toujours le désert, désert de plus en plus immense qui mène à l'infini, et dont la monotomie n'est rompue que par l'oasis d'Uranus, dont la domination s'étend sur six satellites, et par l'oasis de Neptune, dont deux satellites seulement ont été vus.

» Nous ne sommes peut-être pas encore aux confins de l'empire du Soleil, mais nous voilà déjà à une distance de plus d'un milliard de lieues de cet astre, notre point de départ. Au-delà, il n'y a plus que des conjectures!... »

Nous ne rechercherons pas quelle a pu être l'origine vraisemblable des planètes. Leibnitz et Buffon les considèrent comme des soleils éteints : dans leur hypothèse, elles ne sont devenues obscures qu'après s'être refroidies à la surface et consolidées jusqu'au centre. Selon Sylvain Bailly, les grosses planètes, Jupiter et Saturne, seraient encore brûlantes, et l'excès de la chaleur n'y permettrait pas l'habitation ; les petites, au contraire, comme la Lune, auraient tout perdu, et le refroidissement y étant consommé, elle ne seraient plus que des masses glaciales dénuées de tout principe vital. Les petites planètes, depuis leur état d'incandescence, ont dû en effet se refroidir beaucoup plus rapidement e les grandes : la propriété de retenir

la chaleur croît comme le cube du diamètre, et celle de sa dispersion, comme le carré de ce même diamètre, c'est-à-dire comme la surface. Il ne s'ensuit pourtant pas delà que l'on soit fondé à penser que les petites planètes de notre-système sont des déserts glacés, et que les grosses planètes sont encore ignées ; partant, que les unes et les autres ne seraient ni habitées, ni habitables, la création des êtres animés n'étant pas accomplie pour celle-ci, et la vie ayant cessé dans celles-là. Il faudrait nécessairement faire une exception en ce qui concerne la Terre, et je ne vois point sur quelle raison scientifique ou spécieuse se fonderait l'exception, notre globe étant du nombre des petits corps que cette hypothèse prive de chaleur vitale.

Mais lors mêmes que ces planètes seraient absolument différentes de la nôtre, nous ne serions pas fondés à déclarer inhabitables un milieu où nous ne pourrions vivre avec la constitution organique qui nous a été donnée en vue de notre demeure particulière. Car ni la densité des corps, ni la légèreté et l'inadhérence des molécules, ni la chaleur torrentielle ou la lumière éblouissante, ni le froid glacial ou les ténèbres profondes, ne s'opposent invinciblement aux manifestations de la vie. Si depuis les vertébrés mammifères jusqu'aux mollusques et aux rayonnés, on passe en revue les diverses espèces qui peuplent ou ont peuplé notre globe, on comprendra que tous les êtres sont appropriés au séjour qui leur est destiné. Les uns disparaissent et d'autres naissent, suivant les transformations physiques qui les excluent ou les appellent. Les individus peuvent changer, mais la force qui les produit ne se repose jamais.

Appliquez ce principe que toutes les créatures sont en harmonie avec le berceau qui les porte, et vous pourrez affirmer que l'habitant de Mercure n'est pas conformé comme celui de Neptune ; que la nature ne se copie point : qu'elle accommode partout les fonctions animales à l'état

du sol et du climat, à la patrie qui les attend. Ainsi, dit M. Merlet, lorsqu'on réfute l'hypothèse de la pluralité des mondes habités par des arguments tirés uniquement des moyens d'existence qui sont indispensables à la race, ces objections sont sans valeur. Il est trop évident que nous ne sommes pas le modèle nécessaire que reproduit partout le divin artiste, et il serait extravagant de prétendre que, sans un certain nombre d'équivalents d'oxygène et d'azote, le père de la vie universelle ne saurait enfanter aucun type doué de raison. Voilà ce que tout homme de sens ne contestera pas. Mais au-delà de cette probabilité scientifique qu'on ne peut, il est vrai, ériger en dogme, le champ n'est ouvert qu'aux excursions capricieuses des rêveries ou des conceptions romanesques.

Toutefois, quatre des planètes de notre système présentent une certaine analogie qui pourrait faire soupçonner beaucoup de ressemblance dans leur constitution physique : ce sont Mercure, Vénus, la Terre et Mars. Il est vrai que les orbites de la Terre et de Vénus se raprochent du cercle, tandis que celles de Mars et de Mercure sont fortement elliptiques ; mais cette différence ne saurait influer sur l'idée que nous nous formons de ces corps, non plus que les hautes montagnes observées dans Mercure et dans Vénus, et qui sont de cinq à huit fois plus élevées que celles de notre globe. Il résulte aussi des meilleurs calculs, que Mercure et Vénus sont plus denses que la Terre.

Mais quand on a dépassé Mars, l'immensité de la distance qui nous sépare des corps planétaires est si grande, que toute conclusion par analogie devient impossible, On est loin de posséder des notions complètes sur Jupiter et Saturne. Si l'on a pu calculer le volume et la révolution d'Uranus et de Neptune, on ne connait pas encore leur mouvement de rotation, et cependant le premier de ces globes a été découvert il y a plus de 80 ans. Les petites planètes

qui occupent, entre Mars et Jupiter l'espace que les anciens astronomes s'étonnaient de trouver vide, Cérès, Pallas, Junon, Vesta, suivent des orbites dirigées dans des sens différents, et ayant une excentricité plus ou moins grande, de sorte qu'elles se croisent et forme ce qu'en astronomie on appelle des nœuds.

Les mondes de notre système solaire sont divisés astronomiquement en *grosses planètes* et en *petites planètes*, en *planètes inférieures* et en *planètes supérieures*.

Les grosses planètes, de volumes immensément inégaux, sont au nombre de neuf : le soleil, la Terre avec son satellite la Lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune.

Les petites planètes déjà connues sont nombreuses, et la quantité s'en accroît tous les ans depuis une vingtaine d'années, à ce point qu'on en a trouvé huit en 1857. Quatre seulement avaient été découvertes de 1801 à 1807 : Cérès, Pallas, Junon et Vesta. Depuis 1807 jusqu'en 1845, les astronomes n'avaient ajouté aucun astre au catalogue des corps planétaires; mais à compter de cette dernière année, la liste s'est augmentée d'une fourmilière de plus de 100 planètes télescopiques, qui se meuvent entre Mars et Jupiter.

Les planètes inférieures, au nombre de deux, Mercure et Vénus, sont ainsi appelées parce qu'elles parcourent des orbites entre le soleil et notre globe. Toutes les autres, se trouvant à des distances plus grandes du soleil que ne l'est la Terre, sont désignées sous le nom de planètes supérieures.

Jetons un coup d'œil sur tous ces grands corps célestes de notre système ; voyons leur volume, leur position dans l'espace, leur mouvement; examinons les causes probables de leur habitabilité, et les motifs qui portent à croire qu'ils sont peuplés d'êtres organisés.

Le Soleil. — Le Soleil, centre de notre système planétaire, est 1 millien 400 mille fois plus gros que le globe de la terre. Le volume de cet astre, d'après les calculs de M. Galle, est 600 fois plus grand et sa masse 738 fois plus considérable que le volume et la masse de toutes les planètes réunies. Il accomplit son mouvement de rotation sur lui-même en 25 jours 1/2.

La Terre. — Le diamètre de la Terre est de 3,182 lieues, et conséquemment, sa circonférence d'environ 10,000 lieues. Elle exécute sa révolution sidérale en 365 jours 1/4, et son mouvement diurne en 24 heures. Une atmosphère très épaisse l'entoure à 12 ou 15 lieues de hauteur. La terre est à une distance moyenne du soleil de 38 millions de lieues, et la lumière de cet astre lui parvient en moins de 9 minutes, à raison d'une rapidité de transmission de 75,000 lieues par seconde.

La Lune, *satellite de la terre*. — Comme la plupart des corps planétaires, la lune est un sphéroïde. Son diamètre est de 860 lieues et sa périphérie de 2,700 lieues. Son volume est 49 fois moindre que celui de la terre. Sa distance moyenne de notre globe est de 96,160 lieues. Elle a deux sortes de révolutions, l'une périodique, l'autre synodique. Sa révolution synodique se fait en 29 jours 1/2.

Par sa proximité, ses phases, ses phénomènes, par le rôle qu'elle remplit dans le système terrestre, la lune est, sans contredit après le soleil, l'astre qu'il nous importe le plus de connaître; et cependant la connaissance que nous en avons est loin encore d'être complète.

Le disque de la lune présente des clairs et des ombres fixes qui marquent les inégalités de sa surface. Longtemps on a regardé les taches obscures comme des mers semblables à celles qui baignent notre Terre; mais les observations ont fait découvrir des élévations et des profondeurs dans l'enceinte même de ces taches, et ont conduit à n'y

voir que de grandes concavités sans eaux. Sont-ce des mers desséchées? Sont-ce d'énormes cratères volcaniques? double problème dont la solution est encore à trouver.

Selon M. Babinet, la Lune serait un globe désert, ou rien ne change, rien ne végète, où il n'y a ni pluies, ni neiges, ni vents, ni rivières, encore moins aucune trace ou empreinte des travaux ou de l'existence des êtres vivants. Sur sa surface bouleversée, on voit des chaînes de montagnes, des volcans, des cratères, des coulées de laves, des précipices, des entassements de rocs, des pics isolés, des plaines basses, des fentes de terrains, l'image du bouleversement et de la désolation.

Des astronomes dont l'opinion est considérable ne supposent pas que la Lune soit habitée : 1° parce qu'elle n'a pas d'atmosphère, ce que tendent à prouver l'égalité entre la durée apparente et la durée réelle de l'occultation des étoiles par cet astre, et l'absence de réfraction dans leur immersion et leur émersion ; 2° parce que les nuits lunaires ont une durée de 14 jours terrestres, et que cette longueur excessive d'absorption et de rayonnement doit produire des températures extrêmes, brûlant et glaçant alternativement le sol. Chaque jour, d'après Francœur, y est un été d'une chaleur excessive, chaque nuit y est un hiver rigoureux.

« L'atmosphère lunaire, dit Laplace, est d'une rareté extrême, et telle qu'aucun des animaux terrestres ne pourrait respirer et vivre dans la lune ; si elle est habitée, ce ne peut être que par des animaux d'une autre espèce. » Il ne rejette point l'idée de l'habitabilité de cette planète.

Mais si les meilleures observations astronomiques n'ont découvert dans la Lune aucune des principales conditions nécessaires à la vie telle qu'elle existe sur la terre et que nous la comprenons, si des hommes bornés comme nous, si des membres de nos populations terrestres n'y pourraient subsister, elle peut avoir des êtres animés d'une organisation appropriée à sa constitution physique.

On a cru de toute antiquité que la Lune avait des habitants. Orphée et Xénophanne pensaient que notre satellite était habité. Pytagore et Héraclide de Pont étaient du même sentiment; ce dernier, au rapport de Diogène de Laërce, alla même jusqu'à affirmer avoir eu connaissance d'un habitant de la Lune tombé sur la Terre.

Hévélius, célèbre astronome de Dantzick, est le premier parmi les modernes qui ait trouvé dans ses observations des raisons suffisantes pour placer dans la Lune des habitants, auxquels il donna le nom de *Sélénites*.

L'illustre astronome Huyghens, qui, dans son *Cosmotheoros*, dote si libéralement toutes les planètes d'habitants exactement semblables à ceux de la Terre, éprouve quelque embarras lorsqu'il s'agit de la Lune. Il avait remarqué que l'atmosphère lunaire est tellement raréfiée, qu'elle ne l'empêchait pas d'apercevoir les inégalités de terrain qui se trouvent sur le bord de son disque. Il n'en conclut pas pour cela que la Lune soit déserte, mais il la croit peuplée d'êtres différemment conformés que ceux des espèces terrestres.

Fontenelle aussi croyait la surface lunaire douée de vitalité.

Cependant l'opinion qui suppose la Lune habitée est à peu près abandonnée aujourd'hui, et n'a plus, selon les astronomes, que de très faibles probabilités. Notons bien qu'on ne connait qu'une face de cet astre, celle qui est perpétuellement tournée vers la Terre : la face opposée que l'on n'a jamais vue, est peut-être aussi riante que l'autre paraît désolée.

« Les astronomes en général, dit Lecouturier, croient peu aux habitants de la Lune. Ayant vu que sur notre globe une atmosphère épaisse et lourde est la condition essentielle de l'existence, il ne peuvent se figurer qu'il y ait de la vie dans les mondes où ne se trouvent pas réunies les mêmes conditions biologiques. C'est, selon nous, accuser

la nature de peu de capacité, c'est enserrer sa puissance dans des limites bien étroites. N'ayant jamais pu apercevoir sur la Lune les traces d'une atmosphère semblable à la nôtre, ils n'ont pas hésité à la proclamer un désert aride et silencieux, ou même un cadavre *momifié*, selon l'expression de Ch. Fourier.

» Tout ce que la science a pu jusqu'à présent nous apprendre sur notre satellite est bien incertain. S'il y avait dans ce monde voisin des êtres raisonnables, quelle que fût d'ailleurs leur conformation, pourraient-ils avoir sur nous des notions plus positives que celles que nous avons sur eux? Ils en seraient à débattre l'inverse du grand problème qui occupe notre monde depuis si longtemps, et ils devraient continuellement se demander: Y a-t-il des habitants sur la Terre? »

Mercure. — Le volume de cette petite planète ne dépasse pas la seizième partie de celui de la Terre. Mercure est à 15 millions de lieues du soleil. Il fait sa révolution en 88 jours; ses années durent donc à peine trois de nos mois, et ses saisons sont de 22 jours. Sa rotation s'opère en 24 heures.

Mercure est rarement visible, parce qu'il est presque toujours plongé au milieu des rayons solaires, ce qui rend difficile l'observation de ses phases. La proximité à laquelle cette planète se trouve du soleil, a fait dire à Newton qu'elle devait recevoir une quantité de chaleur sept fois plus considérable que celle du globe terrestre au milieu de l'été, ce qui équivaudrait à une température plus élevée que celle de l'eau bouillante. Dans ce calcul, Newton suppose les mêmes circonstances pour Mercure que pour la Terre; mais il peut très bien se faire qu'elles soient différentes, et nous ne connaissons pas assez ce qui est relatif à la production de la chaleur atmosphérique pour juger de celle des planètes; elles peuvent en recevoir plus ou moins, en modi-

fiant l'action solaire par leur constitution particulière : des causes météorologiques locales que nous ne soupçonnons pas, rendent peut-être inexactes nos supputations, et renversant nos théories de propabilité, changent en rêveries toutes nos hypothèses.

En présence de la briéveté des saisons qu'a Mercure, Lecouturier pense « qu'il est impossible que des êtres organisés, animaux ou végétaux, puissent supporter les changements si fréquents de la température excessive qui règne dans cette planète. Il est difficile d'imaginer des espèces vivantes capable de s'y maintenir longtemps. L'existence des animaux et des végétaux doit s'y consumer avec une effroyable rapidité, soit qu'ils vivent sur les sommets des montagnes, soit qu'ils aient de profondes cavernes pour leur servir d'abri dans les vallées. »

Pourtant, ajoute-t-il, « s'il existe quelque part des hommes autorisés à se croire seuls dans l'univers, comme le croyaient ceux de la Terre sous le règne de Ptolémée, ce ne peut-être que dans Mercure. N'ayant dans le ciel d'autre spectacle que celui du soleil qui les inonde de ses rayons, ses habitants sont excusables de penser que ce grand astre est fait tout exprès pour eux, et qu'il n'a qu'eux à éclairer à travers les espaces. »

VÉNUS. — Le globe de Vénus, dont la grosseur, la masse, la densité, sont presque exactement celles de la Terre, exécute son mouvement de révolution autour du soleil en 224 jours 1/2, et sa rotation sur son axe en 24 heures, ce qui lui donne une année de 7 mois 1/2 et un jour d'une durée égale au nôtre. Sa distance moyenne de l'astre central est de 25 millions de lieues.

Des modifications sont apportées dans la climatologie de Vénus par l'inclinaison insolite de son axe de rotation. Ses deux pôles, soumis tour à tour à un soleil presque vertical, et qui reste pour chacun d'eux près de quatre mois sans se

coucher, ne peuvent avoir d'accumulation de neige et de glace. « Il n'y a point de zône tempérée sur cette planète, dit M. Babinet; la zone toride et la zone glaciale empiètent l'une sur l'autre et règnent tour à tour dans les régions qui, chez nous, composent les deux zones tempérées. De là des agitations d'atmosphère constamment entretenues, et d'ailleurs tout à fait conformes à ce que l'observation nous apprend sur la difficile visibilité des continents Vénus à travers le voile de son atmosphère, tourmentée incessamment par les variations rapides de la hauteur du soleil, de la durée des jours, et des transports d'air et d'humidité que déterminent les rayons d'un soleil, deux fois plus ardents que pour la terre. »

Avec les vents que produit ce perpétuel déplacement, il n'est pas difficile d'imaginer que Vénus puisse être habitée par des êtres d'une organisation voisine de la nôtre. Mais si ces conditions de vie nous paraissent infiniment meilleures que celles de Mercure, elles sont loin encore d'égaler celles de la Terre.

Vénus, l'*Etoile du berger*, est la plus radieuse des planètes. Elle ne s'éloigne jamais du soleil, et nous présente des phases semblables à celles de la Lune.

Mars. — Cet astre est presque sept fois plus petit que la Terre. Il est à 58 millions de lieues du soleil. Ses années (durée de sa révolution) sont de 22 mois 1/2, et ses jours durée de sa rotation), de 24 heures 1/2. Les saisons y éprouvent les mêmes variations que sur la Terre, sauf qu'elles y sont plus longues; Mais la température doit y être presque constamment la même dans chaque saison, et les jours à peu près de même longueur.

Cette planète est assez semblable à la nôtre par l'obliquité de son écliptique, On y voit les neiges polaires s'amasser et se fondre, comme sur la Terre, suivant que l'un ou l'autre pôle a la saison chaude ou a la saison froide. Sa

lumière rougeâtre accuse une atmosphère épaisse ; mais les taches dont son disque se couvre, trop fixes pour être des nuages, trop variables pour être des mers ou des continents, feraient croire que ce corps céleste éprouve encore une de ces grandes révolutions géologiques qui ont laissé des traces si profondes sur la Terre.

Mars a tant d'analogie avec le globe terrestre, que ses habitants sont généralement considérés comme étant ceux des mondes planétaires dont la conformation doit se rapprocher le plus de la nôtre. Kant prétend même qu'ils peuvent être rangés dans la catégorie des hommes de la Terre, sous le rapport intellectuel et moral aussi bien que sous le rapport physique. On augure aussi que la durée de la vie y est à peu près la même que chez nous.

Les petites planètes. — Cérès, Pallas, Junon et Vesta, sont des corps célestes de 1,700 à 2,000 fois plus petits que la Terre, et éloignés de 90 à 105 millions de lieues du soleil.

Ces petites planètes sont encore peu connues, quant à la nature de leurs climats et à la variation de leurs saisons ; cependant on croit qu'elles sont habitées, la Terre n'offrant pas aux êtres animés des conditions de vie plus favorables. Il y aurait seulement une exception pour Vesta, qui paraît n'avoir aucune atmosphère, et serait dès lors privée d'air et d'eau et radicalement inhabitable. Jonh Herschel conjecture que Pallas, dont la masse gazeuse qui l'entoure est démesurément étendue, doit être habitée par des géants, et par des animaux de dimensions plus monstreuses que ne l'étaient ceux de notre globe dans les temps antédiluviens. L'illustre astronome pense que pour ces êtres animés, la longévité serait en raison des conditions favorables qui sont faites à la vie dans la structure des corps.

Quant à la multitude des autres petites planètes récemment découvertes, et le nombre atteint déjà le chiffre de 107, ce sont des globes télescopiques, dont la masse, la ré-

volution et la rotation sont à peine déterminées ou sont encore inconnues.

Jupiter. — Le superbe Jupiter est la plus colossale des planètes de notre système et la plus brillante après Vénus. Son volume est 1,414 fois plus grand que celui de la Terre. Elle accomplit sa révolution en 11 ans et 314 jours, temps qui constitue la durée de son année; mais elle opère son mouvement sur elle-même avec une si prodigieuse vélocité, que son jour n'est que de 9 heures 55 minutes. Un espace de près de 200 millions de lieues la sépare du soleil.

Cet énorme globe est entouré d'une enveloppe gazeuse fort épaisse; peut-être même a-t-il plusieurs atmosphères superposées, dont la confusion serait empêchée par la différence de leurs pesanteurs spécifiques.

Le soleil s'écartant très peu de l'équateur de Jupiter, on pense qu'un printemps éternel règne sur cette planète, favorisée par des courants atmosphériques réguliers, et qui ne sont pas, comme les courants aériens de notre Terre, perpétuellement troublés par le changement des saisons.

Les habitants de Jupiter, ainsi que ceux des autres corps planétaires, ont naturellement et nécessairement une constitution physique très différente de la nôtre, « à cause dit le docteur Guépin, des vents si rapides, et de la pesanteur des corps que la grande masse de la planète rend bien plus considérable. » Leurs conditions d'existence semblent défavorables à la longévité, si nous en jugeons par analogie avec ce qui constitue sur la Terre l'existence des êtres vivants. Mais je ne puis admettre que les proportions des corps organisés soient dans les mondes en raison de la grandeur des globes qui eux-mêmes n'ont pas des mesures proportionnées à leur distance du soleil; le système universel ne saurait être soumis à de pareilles lois.

Jupiter étant entouré de quatre satellites, les habitaats ne peuvent connaître la nuit noire; ce que nous appelons le clair de lune est perpétuel chez eux.

Il est même supposable que ces satellites sont habités comme le géant autour duquel ils gravitent. On a reconnu que la quatrième de ces lunes a une atmosphère très prononcée, et rien n'indique que les autres en soient privées.

SATURNE. — Cette planète est 735 fois plus grosse que le globe terrestre, et se trouve à 365 millions de lieues du soleil. Elle fait sa révolution en 29 ans et 164 jours, et sa rotation diurne en 10 heures 1/2, tant est rapide son mouvement sur son axe.

Après Jupiter, Saturne est le plus grand des corps planétaires; mais en raison de son éloignement, sa masse ne nous apparaît que sous l'aspect d'une pâle étoile, à la lumière terne et plombée.

Les êtres animés qui habitent Saturne ne peuvent être semblables, dans leur conformation et leur organisation, à ceux qui peuplent les autres planètes; mais les conditions de la vie n'y diffèrent sans doute pas plus de celles de notre globe, que ces conditions pour l'animal terrestre ne diffèrent de celles du poisson.

Trois anneaux entourent Saturne et huit satellites l'accompagnent. Les astronomes ne sont pas d'accord sur la constitution et le régime de ces animaux, phénomènes célestes assez mystérieux ; on suppose pourtant qu'ils contiennent des parties solides qui peuvent être habitables.

URANUS. — Uranus, le plus beau des fleurons de la couronne astronomique du grand Willam Herschel, a un volume 82 fois plus considérable que celui de la Terre. Sa distance moyenne du Soleil est de 735 millions de lieues. Cet astre, qui se meut dans l'espace si loin de nous, accomplit sa révolution en 84 ans et 6 jours : c'est là le temps de son année. On n'a pu encore déterminer la durée de son mouvement de rotation.

Uranus est entouré de six satellites. « Ces six satellites, dit le savant auteur du *Panorama des Mondes*, présentent

une singularité dont il n'y a pas d'exemple dans le système solaire: c'est que, tandis que ceux de Saturne, de Jupiter et de la Terre se meuvent tous, ainsi que les planètes, de l'ouest à l'est, et que les orbites de tous ces corps, à l'exception de quelques planètes télescopiques, sont peu inclinées sur l'écliptique, les satellites d'Uranus se meuvent, au contraire, de l'est à l'ouest, et leurs orbites, à peu près circulaires, forment avec l'écliptique un angle de 76 degrès, c'est-à-dire qu'elles sont presque perpendiculaires à son plan. » Aucune loi connue de l'harmonie céleste n'explique l'étrange anomalie de satellites circulant autour de leur astre-chef en rétrogadant. On ne peut concevoir ce mouvement inverse des satellites d'Uranus, qu'en les supposant emportés par un contre-courant perpétuel d'atmosphère.

Il ne paraît pas douteux qu'Uranus n'ait des habitants, du moins dans les régions voisines de son équateur.

NEPTUNE. — Cet astre que la science mathématique a ajouté à la liste peu nombreuse des grosses planètes, fut théoriquement découvert ou plutôt indiqué par M. Le Verrier en 1846, et aperçu, le 23 septembre de la même année, par M. Galle, de l'observatoire de Berlin. M. Le Verrier, convaincu que les perturbations d'Uranus étaient causées par l'action d'un corps planétaire inconnu, avait dit aux astronomes: « Au 1er janvier 1847, scrutez la zone étoilée qui avoisinera le 322e degré de longitude héliocentrique, et si vos moyens d'observation sont assez puissants, s'ils sont assez heureusement mis en œuvre, vous découvrirez le nouvel astre qui jusqu'ici s'est dérobé à vos regards. » Les observations furent faites, et l'astre fut trouvé dans la région du ciel indiquée par le grand mathématicien. Cette merveilleuse coïncidence de la théorie avec les faits est un résultat sans analogie dans l'histoire de la mécanique céleste. Il a immortalisé M. Le Verrier.

Neptune est situé au point extrême des limites connues

de notre système, à plus de onze cent millions de lieues du Soleil. On a calculé que son volume est 110 fois celui du globe terrestre, et qu'il parcourt son immense orbite en 168 ans; mais sa période de rotation est encore inconnue. Il a deux satellites connus.

Son éloignement du Soleil (30 fois plus grand que celui de la Terre) doit rendre son séjour très froid. Si cette planète est habitée, c'est qu'elle jouit de conditions atmosphériques et de conditions vitales que nous ne pouvons connaître ni concevoir.

Les étonnantes variétés qui existent entre les planètes obéissant à notre Soleil, les inexplicables anomalies qu'elles présentent, les indices des grandes révolutions qui se passent ou qui se sont passées dans ces globes, tout cet ensemble de phénomènes devrait peut-être enchaîner notre imagination, et nous engager à ne pas affirmer dogmatiquement que tous les corps célestes ont la destination de servir de demeure à des êtres de *notre espèce*.

A des êtres de notre espèce? — C'était l'opinion de Huyghens, et cette opinion est un paradoxe d'une évidence incontestable.

Cependant on ne saurait croire que des mondes innombrables qui parsèment l'immensité de l'univers, la Terre seule a le privilége d'être habitée. La probabilité du contraire, quoique équivalente à une certitude, n'a sans doute pas l'autorité d'une preuve expérimentale, la sanction incontestable d'une solution mathématique. Toutefois, en admettant l'habitabilité dans les planètes, on se demande si le développement de la vie a sur ces globes, comme sur le nôtre, son couronnement dans une espèce intelligente

Mais le meilleur, le seul argument décisif qu'on puisse apporter en faveur de la pluralité des mondes habités, est étranger à la physique universelle: c'est l'idée d'une intelligence suprême, c'est la puissance infinie de Dieu qui nous le fournit.

Disons, en terminant cet aperçu, que si les degrés de notre échelle zoologiqne ne peuvent nous faire monter jusqu'aux organisations des règnes supérieurs aux nôtres, ce serait abaisser la divinité jusqu'à nous que d'imposer à ses ressources les misérables limites de notre ignorance. Non, nous ne sommes pas le dernier mot de son verbe, et dans le concert harmonieux de l'univers, où toutes les races s'enchaînent par des développements gradués jusqu'à l'infini, il y a peut être au-dessus de nous autant de créatures qu'il y en a au-dessous.

DE L'ÉGLISE

DE NOTRE-DAME-DU-VŒU

DE CHERBOURG,

PAR

M. l'Abbé BESNARD,

Chanoine honoraire de Coutances, Membre titulaire de la Société Académique de Cherbourg.

Suite aux articles publiés dans les Mémoires de la Société en 1861, p. 315, et en 1867, p. 306.

LU A LA SÉANCE DU 2 JUILLET 1869.

ETABLISSEMENT DES PETITES SŒUR DES PAUVRES.

En 1861, M. l'abbé Vignon, professeur d'histoire naturelle au collége de Valognes, partait pour Jérusalem et revenait par Rome, rapportant de son voyage aux lieux saints les plus précieux souvenirs. Comme il débarquait à Marseille, la Providence mit sur son chemin un vénérable vieillard, M. Cornet, père du missionnaire de ce nom, mort martyr au-delà des mers. Il demanda au jeune pélerin quelques-uns des objets pieux qu'il rapportait de Jérusalem. Il en eût le choix. Je voudrais, dit alors le vieillarad à M. Vignon, vous offrir à mon tour quelque chose en échange: j'ai une

fille qui voudrait se faire petite sœur des pauvres, sa santé s'y oppose; mais elle a pour cette œuvre un avoir de 100,000 fr. en capital. En voulez-vous deux mille pour commencer, sur un point de votre diocèse, une succursale de la maison mère des Petites Sœurs? Sa proposition fut acceptée et M. Vignon revenant par la Tour-St-Joseph, près de Rennes, déposa entre les mains de la supérieure générale la somme reçue, et prit rang d'inscription pour le jour où la Providence lui indiquerait dans son diocèse, le lieu le plus propre à réaliser les désirs du donateur: ils le furent aussi.

En souvenir de la vieille amitié que M. le curé de N.-D.-du-Vœu avait vouée à M. Vignon, autrefois l'un de ses enfants de première communion, il fut un jour au collége de Valognes frapper à la porte du jeune professeur qui lui tendit les bras, en s'écriant: Voulez-vous 2,000 fr. pour commencer sur votre paroisse une maison de petites sœurs des pauvres. Accepté, reprit l'ancien Catéchiste, mais prenons du temps? une bonne œuvre se fait jour tôt ou tard.

En effet, le 5 février 1866, Mlle Berthe Boissière, à peine âgée de sezie ans, et petite fille de M. Hignard, alors juge de paix du canton d'Octeville, faisait un testament par le quel elle léguait 10 000 fr. aux pauvres de Notre-Dame-du-Vœu, en souvenir de sa première communion sur cette paroisse.

L'intention de la jeune donatrice était bien que la somme léguée fut confiée aux mains de cette communauté religieuse, sans toutefois l'avoir désignée dans son testament; mais après la mort de cet enfant d'élite, ses vieux parents, tant de Hainneville que de Nancy, exprimèrent le vœu formel que les 10,000 fr. fussent destinés à la fondation d'une maison de petites sœurs des pauvres sur la paroisse de Notre-Dame-du-Vœu, leur intention collective fut signifiée à Me Bringeon, pour être ajoutée au testament de la jeune Berthe Boissière. Il semblait que tout devait aller

comme de soi; mais quand la pièce légale arriva par la filière administrative, entre les mains du bureau de Bienfaisance, ses membres décidèrent que c'était à eux seuls que revenait la distribution du legs consenti par la jeune Boissière. Convoqué à cet effet le conseil municipal se rangea de cet avis. M. Levainville, préfet de la Manche, eut beau faire entendre qu'il était de haute convenance que la ville entrât dans les vues des héritiers de Mlle Boissière, le bureau de bienfaisance persista dans les siennes. Convoqué une seconde fois le conseil municipal revint sur sa première décision à la majorité d'une voix. On fit appel au conseil d'Etat qui fut contraint de s'en tenir à la lettre pure du testament et, contrairement aux vœux de toute une famille, les 10,000 fr. furent à tout jamais perdus pour les petites sœurs des pauvres. Mais l'œuvre était trop belle pour l'abandonner; aussi M. le curé de Notre-Dame-du-Vœu recevait-il de la Tour-St-Joseph, le 23 novembre 1866, de M. l'abbé Le Pailleur, supérieur général, une lettre ainsi conçue:

« Monsieur le curé, je ne doute pas que, Dieu aidant, une » maison de nos petites sœurs des pauvres ne réussisse » dans votre grande et si importante ville de Cherbourg. » Nous nous sentons donc disposés sur votre demande, a » remplir l'engagement que nous avons contracté, en ac- » ceptant de M. L'abbé Vignon la somme de 2,000 fr. dont » vous parlez et qui a été offerte par Mlle Cornet. Il est » absolument nécessaire d'avoir le consentement formel de » de votre évêque, qui était si bon pour nos sœurs de St- » Etienne, lorsqu'il était curé de cette ville et aussi de M. » le préfet. Un laisser faire de votre maire suffit, vu les » bonnes dispositions de M. le sous-préfet. »

Les deux permissions furent accordées de la meilleure grâce. Au même moment, Mme Le Bail, épouse d'un contre-maître du port, demeurant rue Ste-Honorine, offrait gra-

tuitement, une maison avec cour et jardin pour commencer l'œuvre. On ne put accepter cette offre généreuse, a cause de la difficulté d'accession que présentait le terrain offert. Heureusement il s'en trouva une autre, à quelque distance de l'octroi, sur la route des Pieux et dont la propriété appartenait à M. Léonor Séhier, négociant. On fit un bail à raison de 1,000 fr. par an et à la condition que ce local serait mis en état de recevoir les petites sœurs pour le 2 octobre 1867, jour fixé pour leur arrivée. A peine furent-elles installées au nombre de six seulement, que les dames et les demoiselles de la ville s'associèrent pour procurer à la petite colonie naissante les objets mobiliers indispensables.

La marine de son côté, si dignement représentée à Cherbourg par M. le vice-amiral Reynaud, voulut être de la partie et ne cessa de témoigner de sa sympathie pour les nouvelles filles de charité. Leur nom comme leurs vertus étaient déjà dans toutes les bouches et le premier vieillard qu'elles abritèrent pleurait de joie dans son nouvel asile. Les petites sœurs elles-mêmes ne revenaient pas de l'accueil unanimement sympathique qu'elles trouvèrent sur leur pas. Leur nouvelle demeure se transformait chaque jour comme par enchantement. Demandez, leur disait un homme de cœur et d'intelligence, M. le commandant de la division des Equipages, Auger, puisque M. l'amiral et Mme Reynaud sont tout à vous; c'était à qui, parmi nos braves marins, s'empresserait d'arriver le premier pour offrir ses services. Tout va bien, disait avec candeur la bonne mère supérieure; il ne nous manque qu'une chose: c'est le bon Dieu; nous n'avons pas de chapelle. Le mot est prononcé, c'en est assez; vite à l'œuvre, et en treize jours seulement apparaît un nouveau sanctuaire capable de contenir au moins cent personnes.

Mgr. de Coutances voulut en faire lui même la béné-

diction, le 28 novembre 1867. Les diverses autorités de la ville s'y étaient donné rendez-vous, à travers la multitude qui débordait de toutes parts. Douze vieillards qui avaient déjà trouvé place depuis le 2 octobre dans le nouvel asile, furent rangés près de l'autel, dont Mme la comtesse Dumoncel avait fait présent. La messe fut célébrée par M. Le Pelley, archiprêtre, curé de Ste-Trinité. Dans une improvisation chaleureuse, Mgr. Bravard fit couler des larmes. La quête de Mme Reynaud s'éleva à 700 fr.

Aujourd'hui la chapelle est décorée de plusieurs statues et d'un chemin de croix. La porte de l'établissement, surmontée d'un St-Joseph, porte cette inscription : *Maison des petites sœurs des pauvres asile des vieillards.*

Quarante de ces infortunés y ont en effet été admis et c'est tout ce que l'établissement peut en contenir.

Fasse le ciel que la Providence en élargisse les murailles !

PRÉDICATIONS.

L'année 1857 vit paraître au carême, dans la chaire de Notre-Dame-du-Vœu, un prédicateur justement estimé par ses connaissances et ses talents oratoires, le P. Nourry, de la compagnie de Jésus. La santé seule lui faisait défaut. Il eut pour successeur, l'année suivante, le R. P. Norbert, de la société des Prémontés de l'abbaye des Mondages (Calcados). Sa parole claire et précise fit venir autour de sa chaire une multitude qui grandissait chaque jour et maintenait le jeune Prémonté à la hauteur de deux autres prédicateurs, l'un le P. Marchand, de la compagnie de Jésus, l'autre le P. Vallée, dominicain, qui prêchaient le premier à l'église Ste-Trinité, le second à St-Clément. Trois prédicateurs à la fois et obtenant, chacun dans leur genre des succès réels c'était tout à la fois honorable et consolant pour eux comme pour la ville de Cherbourg.

Cloches.

L'année 1858 fut marquée par un incident inattendu. Le 15 août, après qu'on l'eut lancé à toutes volées pour le *Te Deum*, le bourdon de N.-D.-du-Vœu se fêla, sans qu'il y eût la moindre imprudence de la part des sonneurs. On reconnu plus tard qu'il y avait un défaut primitif dans sa fonte. D'après la convention écrite, ce bourdon fut remplacé l'année suivante par un nouveau sorti également des ateliers Havard de Villedieu; son poids était de 4,100 kil. 100 de moins que le précédent. M. Hugoulin, pharmacien principal de la marine, analysa la matière du bourdon, et certifia, que la nouvelle fonte était dans les conditions voulues. Un examen eut lieu aussi pour l'harmonie et la qualité du son, au jugement de trois experts : MM. Jonnart, capitaine de frégate et marguillier du Vœu, Barrière et Buffet professeurs de musique. Pour compléter la sonnerie de N.-D-du-Vœu, il faudrait encore deux cloches pesant l'une 1,500 kil. et l'autre 100 kil. Les ressources de la fabrique engagées sur plusieurs points, ne lui permettent pas de donner en ce moment suite à ce projet; mais en prévision, M. le curé a jugé à propos d'adresser à S. Exc. le ministre de la marine, une demande du bois de chêne nécessaire pour la construction d'un nouveau beffroi dans la tour du sud. Il lui a été répondu en ces termes, de la préfecture du 1er arrondissement maritime, le 2 mars 1869 :

« Monsieur le curé, S. Exc. le ministre de la marine me » charge de vous informer que, sur sa proposition, Sa Ma- » jesté l'Empereur a daigné autoriser la cession gratuite » de dix stères de bois de chêne, pour la construction d'un » beffroi dans l'une des tours de votre église, Vous aurez à » vous adresser, pour la délivrance de ce bois, à l'adminis- » tration du port à qui je donne les ordres nécessaires. »

» Recevez, etc. »

« Le contre-amiral préfet maritime, par intérim,

» De Cornulier Lucinière. »

MM. Thirard et Geusset, missionnaires diocésains qui prêchaient le jubilé à l'église Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg, ont procédé, le 8 décembre 1869, jour de l'ouverture du concile, à l'inauguratiou d'un chemin de croix sculpté par l'un des meilleurs ateliers de Paris. Une affluence considérable se pressait à cette cérémonie et admirait les quatorze stations, œuvres d'art, dignes de fixer l'attention des hommes spéciaux. Il serait à désirer qu'on pût placer près de la douzième station le sonnet suivant qui ornait, au 17e siècle, l'abside de l'abbatiale du Vœu, à Cherbourg.

Lorsque Jésus souffrait pour tout le genre humain,
La mort, en l'abordant au fort de son supplice,
Parut tout interdite et retira sa main,
N'osant pas sur son maître exercer son office;
Mais Jésus, en baissant la tête sur son sein,
Fit signe à l'implacable et fourde exécutrice
Que, sans avoir égard au droit du Souverain,
Elle achevât sans peur son sanglant sacrifice.
L'implacable obéit et ce coup sans pareille
Fit trembler la nature et pâlir le soleil,
Comme si de sa fin le monde eût été proche.
Tout gémit, tout frémit sur la terre et dans l'air
Et le pécheur fut seul qui prit un cœur de roche
Quand les rochers semblaient en avoir un de chair.

ORNEMENTS.

L'glise s'est embellie de deux statues d'un riche coloris l'une est de St-Joseph et l'autre de St-Jean l'évangéliste; elles mesurent chacune une hauteur de six pieds et ont été sculptées par M. Robert, rue Bonaparte à Paris. Placées toutes deux dans la chapelle de *Circata*, la première est due à une main généreuse, les paroissiens ont donné la seconde une de St-Jean, par voie d'une souscription re-

cueillie par MM. Vastel et Lepourry, vicaires de N.-D.-du-Vœu.

PRESBYTÈRE.

Quant au presbytère la question de son agrandissement, pendante depuis si longtemps, réclamait enfin une solution ; cet agrandissement a commencé par l'adjonction d'une première annexe (côté nord), d'après les plans et devis de M. Geoffroy, architecte de la ville. MM. Buhot père et fils se sont rendus adjudicataire des travaux moyennant la somme de 7,000 fr. dont 3,000 fr. votés par le Conseil municipal et 4,000 fr. donnés par M. le curé. La fabrique, au moyen de 3,000 fr. avait au préalable acheté de M. Victor de Gouberville, le terrain nécessaire pour l'emplacement des deux annexes. La première, commencée le 1er décembre 1868, est terminée; elle attend la seconde, qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, ne peut manquer de s'élever, grâce à une administration juste et bienveillante au même titre pour les paroisses de Cherbourg.

MAITRISE.

Depuis longtemps Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, justement effrayé des vides nombreux qui se faisaient dans les rangs de son clergé, cherchait à en combler les lacunes. Il savait, par expérience que dans plusieurs diocèses, et notamment dans celui de Lyon, on avait créé pour cette fin des pépinières naissantes, connues sous le nom de Maîtrise, et dont la fondation donnait les plus heureux résultats. Pourquoi donc n'en essaierait-t-on pas, dans la ville si importante de Cherbourg ? Il y avait à vaincre plus d'une difficulté de détails et de circonstances ; mais pour répondre à la pensée constante du premier pasteur du diocèse, le clergé de Notre-Dame-du-Vœu n'a pas voulu rester en arrière, s'est mis à l'œuvre, et puissamment secon-

dé, par une réunion de dames généreuses qui avaient bien compris la pensée épiscopale ; Une fois arrivé par souscription, à parer aux premiers frais d'installation, M. l'abbé Nicolle, 3e vicaire, est nommé chef de maîtrise et le 10 juin 1870, dans un discours bien senti, il fait comprendre la nature et le but de l'œuvre naissante aux dames patronnesses, réunies dans l'une des sacristies, sous la présidence de M. le curé. On fait appel aux familles. Vingt-quatre enfants venus spontanément reçoivent maintenant tous les jours des leçons de chant et les premières notions classiques proportionnées à leur âge et à leur capacité. Dix-neuf de ces enfants remplissent chaque dimanche le chœur de N.-D.-du-Vœu. Leur costume se compose de soutane rouge, rochet avec guipure, ceinture à glans d'or, petite mozette bordée d'hermine, avec le birétum pour coiffure. Leur costume est délicieux.

VŒU D'UNE PROCESSION ANNUELLE POUR OBTENIR L'EXPULSION DU SOL FRANÇAIS DE L'INVASION PRUSSIENNE.

L'an mil huit cent soixante-dix, le 22e jour de septembre, le conseil de fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Messieurs Besnard, chanoine honoraire de Coutances et curé de ladite paroisse; Eynaud, président du conseil de fabrique; de Pontaumont, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre militaire de Saint-Grégoire, président du bureau des marguilliers de ladite paroisse; Pouppeville, trésorier; Jean dit Pascal, secrétaire; Ludé, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, grand-officier de celui de la Rose du Brésil; Groult-Duferrier.

Etaient absents par suite du service militaire : Messieurs Dubois, sous-intendant militaire; Jonnart, capitaine de

frégate; d'Haranguier de Quincerot, aide-commissaire de la marine, ce dernier en ce moment sur les remparts de Paris.

Monsieur le curé expose qu'un assez grand nombre de fidèles de la paroisse lui ont exprimé le vif désir qu'à l'occasion des cruelles épreuves que traverse la France, l'autorisation fût accordée de fonder, par un vœu solennel, l'institution d'une cérémonie annuelle, dans le but d'invoquer spécialement l'auguste protection de la Très-Sainte-Vierge; et que, pour donner satisfaction à une demande aussi respectable, il s'est empressé d'en référer à Monseigneur Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches.

Monsieur le curé donne ensuite lecture de la réponse de Monseigneur, à la date du 17 de ce mois, et dont suit la teneur :

« Je ne vois aucun inconvénient; il y a, au contraire, de « grands avantages à ce que votre paroisse fasse un vœu « collectif à l'occasion de la guerre, et dans le sens indiqué « par vous, celui par exemple d'une procession le jour de « votre fête patronale. Vous pourriez y joindre le vœu d'un « cierge ou de cierges devant brûler pendant neuf jours à « la suite de cette fête et fournis par une quête dans l'é- « glise ou même dans la paroisse. »

Monseigneur exprime ensuite l'intention que, pour donner plus de solidité et de solennité à ce vœu, le conseil de fabrique, prît une délibération à cet effet.

A la suite de cet exposé, le conseil de fabrique,

Considérant que lorsque la ville de Cherbourg se trouva, en 1450, affranchie de la domination étrangère, les habitants firent tous, d'une voix unanime, le vœu solennel d'élever dans leur église un monument de piété en l'honneur de la Sainte-Vierge, et que pour l'exécution de ce vœu il se forma une confrérie de bourgeois dont l'existence n'a cessé qu'à la suite d'événements de force majeure;

Considérant que pour mettre un terme aux épreuves que subit notre chère Patrie, il est opportun de faire revivre une tradition adoptée par nos pères, d'invoquer plus que jamais la Toute-puissance divine, et de nous mettre plus spécialement sous la protection de la Sainte-Vierge, patronne de notre paroisse;

Considérant que les termes de la lettre de Monseigneur nous tracent la règle à suivre pour l'exécution du vœu proposé,

DÉCIDE :

Monsieur le curé de Notre-Dame-du-Vœu sera prié de faire célébrer soit dimanche prochain, soit le dimanche suivant, à la suite des vêpres, un salut solennel avec procession du Saint-Sacrement pendant les neuf jours qui suivront ce salut. Des cierges, achetés avec le produit de quêtes, seront brûlés dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Chaque année, le jour de la célébration de la Nativité, fête patronale de l'église Notre-Dame-du-Vœu, il y aura une procession solennelle avec bénédiction du Saint-Sacrement, et, pendant les neuf jours qui suivront, des cierges seront brûlés dans la chapelle spécialement consacrée à la Sainte-Vierge.

Ainsi arrêté les jour, mois et an comme dessus.

Signé : EYNAUD, L. DE PONTAUMONT, POUPPEVILLE, PASCAL, LUDÉ, DUFERRIER et BESNARD, curé.

Par suite de ce vœu, on s'est rendu processionnellement, le dimanche 25 septembre 1870, après vêpres, à la chapelle Saint-Barthelémy, au milieu d'une foule immense et recueillie. Le lendemain, 3,085 signatures d'adhésions ont été déposées sur le registre statuaire de ladite confrérie, à la Sacristie de l'église de Notre-Dame-du-Vœu.

LE CHEVALIER

CHARLES DE BRUCAN

PAR

M. DIGARD.

M. Marie-César-Charles de Brucan naquit à Digosville, arrondissement de Cherbourg, le 4 juin 1777.

Il était fils de messire César-Antoine de Brucan de Beaurepaire, chevalier d'Erouville et de madame Aimée-Anne-Jeanne-Marguerite-Charlotte de Bourdon de Saint-Ebremond.

César-Antoine de Brucan avait servi au siége de Maëstricht, en qualité de sous-lieutenant, dans la compagnie des gentilshommes de Normandie, commandée par le baron de Juigné, sous les ordres du prince de Hesse. Il émigra, en 1791, avec la noblesse française.

Par suite de l'émigration de son père, le jeune de Brucan fut classé dans la catégorie des suspects et incarcéré sous la Terreur. Pendant une année tout entière il expia le privilége de sa naissance dans la maison d'arrêt de Cherbourg, située rue Tour-Carrée, n° 14 actuel.

Quand il fut relaxé, il trouva le patrimoine paternel vendu au profit de la République. Voyant ses parents en exil, son manoir abandonné, les cendres de son foyer dispersées, les terres de ses aïeux passées dans les mains des

acquéreurs des biens nationaux, il prit résolument son parti et se fit enrôler, comme chasseur volontaire, dans le 2e bataillon de la 6e demi-brigade d'infanterie légère, en garnison à Avranches.

Il resta deux ans sous les drapeaux, et, à la suite d'une maladie qui l'avait considérablement affaibli, il reçut sa libération définitive le 6 germinal an 9.

Du service militaire M. de Brucan passa dans l'agence de la caisse d'amortissement des Ponts-et-chaussées, à Paris. Simple expéditionnaire, il n'émargeait que de modiques appointements, et vivait au jour le jour du faible produit de son labeur.

Cependant cette position précaire et si peu rétribuée devait avoir un terme. Le 9 avril 1806 le chevalier de Brucan était installé surnuméraire, à Versailles, dans la régie des contributions indirectes. Le 5 mai il était nommé commis à cheval, puis receveur le 16 mai 1807 ; et enfin contrôleur de ville le 2 mars 1812.

Il exerça sous ce titre dans les villes de Tonnerre, de Sens, de Reims, de Caen, de Laval, et prit résidence à Cherbourg le 5 août 1817.

Par ordonnance royale du 31 mars 1825, il fut appelé au conseil municipal. Il fit partie de la commission des finances et fut chargé de la surveillance des écoles primaires.

En 1830, M. de Brucan entra dans l'administration du bureau de bienfaisanee, et, en qualité de vice-président, il dirigea cet établissement, pendant le cours de 17 ans, avec un zèle, un dévouement, une charité inépuisables. Il était là dans son élément, et toutes les inspirations de sa nature généreuse étaient autant de mouvements qui tournaient au profit des pauvres.

En 1831, M. de Brucan cessa de remplir des fonctions rétribuées, et, sur sa demande, il fut admis à la retraite.

A partir de 1840, M. de Brucan fut promu deux fois ad-

joint. Deux fois aussi, à la suite d'élections dans lesquelles il avait obtenu une très grande majorité, le gouvernement lui offrit la mairie de Cherbourg. Mais soit défiance de ses forces, soit modestie, soit désir de se consacrer tout entier aux bonnes œuvres, il refusa cet honneur. La garde nationale, l'hospice civil, le bureau de bienfaisance, les écoles firent partie des attributions municipales de M. de Brucan. Nous pensons qu'il est l'auteur des réglements sur l'abattoir et sur la taxe du pain.

Le 25 mars 1846, M. de Brucan fut promu au grade de chevalier de la Légion-d'honneur. En lui offrant cette distinction, ce n'étaient pas ses services dans les administrations civiles et dans l'armée qu'on voulut récompenser. Ce qu'on voyait en lui c'était le promoteur de la bienfaisance, c'était le directeur éclairé du bien des pauvres, c'était l'apôtre de la charité évangélique dont il était la personnification la plus pure.

C'est que, depuis le rigoureux hiver de 1829-1830, de tous ceux qui avaient embrassé la cause de l'infortune, il était le seul survivant, et qu'il ne s'était pas écoulé un jour qu'il n'eût consacré au service des malheureux ; c'est qu'il avait vieilli sous le poids de ces nobles travaux ; c'est qu'enfin, malgré le fardeau de l'âge, son cœur, toujours jeune, semblait lui prêter des forces nouvelles pour se dévouer à tous les besoins : aussi bien à ceux de l'intelligence qu'à ceux du corps.

Pour se convaincre de cette affirmation, il suffira de citer l'association musico-morale, de la ville de Cherbourg, instituée en décembre 1841, et dont M. de Brucan fut le principal fondateur. Cette institution avait en vue de fournir aux jeunes gens qu'elle admettait sous son patronage des connaissances musicales propres à leur assurer d'agréables loisirs et de les prémunir contre les habitudes qu'engendrent la paresse, la dissipation et les plaisirs. La

divine providence, il faut le dire, a béni cette œuvre, aujourd'hui connue sous le nom de société Sainte-Cécile; car elle se distingue par des succès auxquels on se plaît à rendre hommage et par des talents qu'on est heureux d'applaudir.

La caisse d'épargne de Cherbourg compte M. de Brucan parmi ses organisateurs. Il fut le premier directeur en exercice.

Longtemps il fit partie du comité local d'instruction primaire; longtemps il présida la commission d'examen chargée de choisir les élèves les plus remarquables des écoles communales qui, par leur aptitudes, se montraient dignes d'entrer au collége.

Il eut 22 années durant la présidence du conseil de fabrique de l'église Sainte-Trinité, et il ne résigna ses fonctions qu'à 82 ans.

Dans cette longue période M. de Brucan rendit de grands services; mais le plus précieux fut le rétablissement de l'orgue.

En 1794, dans une orgie révolutionnaire, dirigée par le représentant à la Convention nationale, Bourette, l'orgue avait été mis en pièces. Depuis lors, personne n'avait sérieusement songé à la réédification de cet instrument. M. de Brucan sentit le vide que laissait dans les offices divins l'absence de ce magnifique clavier; et, grâce à la persévérance de ses efforts, le plain-chant reçut un complément de musique et d'harmonie.

En 1843, les sermons de M. l'abbé Combalot attiraient à l'église Sainte-Trinité une foule avide d'entendre la brillante parole, l'ardente et pompeuse éloquence qui sortait, à flots pressés, des lèvres du célèbre missionnaire. Ce majestueux tribun de la chaire catholique avait tour à tour la solennité d'Isaïe, la tendresse de Jérémie, la pathétique narration d'Ezéchiel. Inspiré par le souffle des saintes écri

tures, par la lecture des pères, par les traditions des conciles, il suspendait, chaque soir, son auditoire frémissant aux anneaux d'or qui formaient la chaîne de ses discours.

De cette prédication sortit, à Cherbourg, la société de Saint Vincent-de-Paul.

M. de Brucan fut acclamé président de cette institution. Sa religion, sa piété, sa charité, le portaient au 1er rang. Il déclina cet honneur, et, par esprit d'humilité chrétienne, il voulut n'être que simple membre de la conférence.

Il était de l'académie de l'enseignement de Paris, ayant pour devise : *L'éducation avant tout*; de l'association normande, dirigée par M. de Caumont; de la société d'horticulture de Cherbourg. Il se fit agréer en outre dans plusieurs confréries religieuses, avec le désir d'y faire le bien, associant ainsi deux sentiments qui se complètent mutuellement : la foi et la charité.

En 1858, alors que son front se plissait sous les rides de sa 81e année, il reçut la médaille de Sainte-Hélène, récompense de ceux qui avaient servi la France de 1792 à 1815.

La maison de Brucan était une des plus anciennes du baillage de Valognes. Par ses alliances elle eût de grandes parentés dans l'aristocratie nobiliaire. Le cardinal Davy-Duperron qui concourut à la conversion d'Henri IV, et mentionné pour ce fait dans l'*Encyclopédie catholique*, était l'allié de la famille de Brucan.

Plusieurs actes prouvent l'authencité de la noblesse des de Brucan, et notamment un arrêt du conseil du roi, rendu à Versailles en février 1694.

Les membres de cette famille dont les noms sont connus sont :

1° Jean de Brucan 1488.

2° Jean de Brucan 1498.

3° Martin de Brucan 1525.

4° Charles de Brucan 1587.

5° Louis de Brucan 1626.

6° Louis de Brucan, sieur de la Fresnaye 1641.

7° Pierre de Brucan, 1743.

8° César-Antoine de Brucan, né en 1741, décédé en 1819.

Cette généalogie fait connaître que M. le chevalier Charles de Brucan est le dernier rejeton de sa race. Mort sans postérité directe, il laisse toutefois une héritière de son nom dans la personne de sa nièce et fille adoptive, madame Catherine-Henriette Rebours, épouse d'un de nos honorables concitoyens, M. Gosselin, agent comptable de la marine.

La famille de Brucan avait la seigneurie de Digosville. Elle possédait autrefois sur cette commune et sur celle du Mesnil-au-Val les terres de Brucan, des Beulins, de la Raderie, de Beaurepaire et de Vert-Bois. Beaurepaire et Vert-Bois lui avaient été apportées en dot par Anne-Marie Blondel lors de son maraige en 1698 avec Pierre de Brucan. Cette famille Blondel remonte à la conquête d'Angleterre. Il existe encore des descendants de cette souche antique dans l'arrondissement de Valognes.

En 1825, M. de Brucan fut indemnisé de la perte des propriétés que nous venons d'énumérer par la part qui lui échut dans le milliard accordé à l'émigration.

La maison de Brucan portait : de gueulle, au soldat armé et casqué d'argent, le bras gauche couvert d'un bouclier de même; à la main une lance d'or fustée d'argent, ce qui fait présumer qu'elle devait son anoblissement à des services militaires.

Cependant ce n'est point sur ces titres nobiliaires, sur ces distinctions sociales que nous voulons nous appuyer pour faire l'éloge de M. de Brucan. Il reçut sans doute de sa naissance et des traditions de sa famille le goût des nobles choses; mais c'est surtout dans sa religion, dans sa piété, dans ses sentiments de probité, de délicatesse, d'honneur

qu'il faut chercher l'origine de tous les bienfaits qu'il a semés sur son passage. Ce qui caractérisait M. de Brucan, ce qui faisait de lui un homme à part, venait uniquement de son esprit, de son cœur, de ses tendances morales, en un mot, de sa personnalité.

Il avait conservé une des formes qui ont fait briller longtemps l'ancienne société française : la politesse. Il joignait à cela une bienveillance inépuisable. Ces rares qualités se trouvaient encore rehaussées par une vertu non moins précieuse : par la bonté. M. de Brucan était bon, de cette bonté qu'on admire dans saint Vincent de Paul et dans Fénélon.

Il aimait les enfants, les pauvres, les délaissés, et son bonheur de chaque jour consistait à se rendre utile à quelqu'un d'entre eux.

Nous connaissons une famille qui était tombée dans le malheur par suite de la mort prématurée du père et de la mère. Les enfants, sans ressources, sans appui ne sachant quoi devenir eurent recours à M. de Brucan. Il se fit le protecteur de cette couvée d'orphelins. Il leur donna l'instruction, le pain, le logement, le vêtement. Il confia les jeunes filles aux soins des sœurs de la Providence. Lorsque l'un d'eux était en âge de travailler, il le faisait entrer en apprentissage, et il ne cessa sa sollicitude qu'après les avoir tous mis en état de se suffire.

Un jour, M. de Brucan s'imagine que son père est redevable d'une somme de 1,200 francs au père d'une dame domiciliée en Bretagne. Il écrit à cette personne. On lui répond que rien n'est dû. Erreur ou ignorance, objecte-t-il, et il insiste avec de si vives instances qu'on est forcé d'accepter le remboursement qu'il propose.

Nous pourrions continuer nos citations, si nous voulions faire un traité de morale en action. Ces deux épisodes, pensons-nous, suffiront pour édifier sur le désintéressement et sur la grandeur d'âme de M. de Brucan.

Il savait que la jeunesse est l'espérance de l'avenir, et il faisait beaucoup pour elle; aussi lui rendait-elle en reconnaissance ce qu'il lui accordait en dévouement.

Dans ses visites aux écoles primaires, il captivait l'affection des élèves par sa bienveillance, par sa mansuétude, par ses douces exhortations, par sa parole aimable et persuasive, par un sourire et un certain abandon qui lui étaient familiers, et qui n'appartenaient qu'à lui.

Il se distinguait par une exquise urbanité et par une causerie pleine d'attrait.

L'urbanité se révélait dans son geste, dans ses actes, dans ses relations : elle était inhérente à son caractère et à sa personne.

Quant à sa causerie, elle était empreinte d'un cachet particulier. Elle coulait de source, en filets limpides, comme les ondes à peine accentuées d'un ruisseau tranquille sur une surface unie. Sa conversation était alimentée par une diction facile et par la mémoire la plus précise. Chaque événement, chaque particularité, chaque incident s'y gravaient trait pour trait, sans jamais s'effacer. Ce qu'il avait vu ou entendu demeurait aussi vif, aussi frais dans sa pensée qu'une lettre d'or récemment tracée sur un marbre de Paros. C'était plaisir de l'entendre égrener les noms des personnages qui ont joué un rôle, avant, pendant et après la Révolution, dans les fastes de l'histoire contemporaine.

Cette juvénilité mnémonique, cette faculté du souvenir dans un corps usé par les ans est un phénomène psychologique que la science est encore à découvrir. Aussi la conversation de M. de Brucan était-elle instructive, variée, féconde en réflexions et en enseignements; car il avait beaucoup vu et observé.

Dans ses récits et dans ses actions on rencontrait, à chapas, la religion et la charité.

Sa religion était toute de tolérance et d'amour évangélique. S'il eût vécu au temps des croisades, il eût mis casque en tête et lance en main pour défendre la foi, mais il eût assurément inventé des vulnéraires pour guérir les blessures de ses ennemis.

Sa charité n'a pas besoin d'apologie. Elle l'a suivi jusque sur son lit de mort, où il a exprimé le regret de n'avoir pas été assez riche pour doter sa commune natale et en particulier la ville de Cherbourg d'établissements de bienfaisance. Cet homme rêvait la fortune du baron James de Rothschild pour ne l'employer qu'en bonnes œuvres. S'il rencontrait dans la rue un nécessiteux qui lui demandât l'aumône, il lui présentait son offrande et ôtait son chapeau. Il honorait ainsi la main qui donne et la main qui reçoit; dans le pauvre il saluait un frère souffrant et un membre de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce noble vieillard, après avoir parcouru une carrière de 91 ans, s'éteignit le 27 décembre 1868, au milieu des regrets de ses parents et de ses amis. Une foule immense assistait le lendemain à ses funérailles.

M. Alfred Liais, maire de Cherbourg, interprète des sentiments d'une grande population, se fit l'écho de la douleur de la cité.

La religion priait sur la tombe; la reconnaissance publique y laissait tomber des larmes et des fleurs.

Le lundi 4 janvier 1869, un service funèbre fut célébré en l'église Sainte-Trinité, à l'intention de M. de Brucan.

Dans l'antique basilique, tendue de noir, l'orphéon qu'il avait institué, l'orgue qu'il avait rétabli, mariaient leurs voix harmonieuses et attendries pour supplier le père des miséricordes de couronner dans le ciel les belles actions que ce généreux patriarche de la bienfaisance avait accomplies sur la terre.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA VILLE DE CHERBOURG

RECUEILLIS ET ANNOTÉS

Par M. de PONTAUMONT,
Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg,
Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire d'Italie.

FIEF DU LARDIER (1318).

Les archives de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, possèdent un curieux mémoire de Dom Guillaume Jullien, prieur titulaire de cet établissement en 1714. Ce mémoire est une défense dirigée contre M. Pâté, curé de Cherbourg qui, nommé intérimaire dudit prieuré hospitalier par élection des bourgeois en 1693, prétendait, après un intérim de 21 ans, continuer à administrer les sacrements aux habitants dudit hospice après la nomination de Dom Jullien à cet important bénéfice. Le mémoire en question est intéressant au point de vue des origines de Cherbourg et surtout de son *Fief du Lardier* peu connu jusqu'à présent.

Malgré les incendies et les sièges qui ont désolé Cherbourg, il est resté, dit Dom Jullien, à la Maison Dieu

des titres suffisants pour prouver que cet établissement a longtemps possédé des droits royaux et des privilèges qui ne pouvaient lui appartenir que par donation d'un souverain, lequel ne devait pas être postérieur au duc Guillaume. Ces titres portaient avec eux le caractère d'une donation faite non par pure libéralité, mais bien par obligation.

Ce sont ces droits dont il est fait mention dans la Chartre que le roi Philippe-le-Long, délivra à la maison Dieu de Cherbourg en 1320 pour ratifier la sentence rendue à Valognes par le bailly du Cotentin en 1318. Cette sentence est ainsi conçue :

« L'an de grâce, l'an 1318, le mercredi continu du lundy » avant Noël, par devant nous furent présents Jehan de » Beuzeville, écuyer et Colin du Laignier et lours compa- » gnons, pasnageours des forêts de Bric de l'an 1317 d'une » part et Jehan Cabieul, prestre, Priour et Garde de la » Maison-Dieu des pouvres de Chierbourg, pour lui et ses » hommes maignans et resseans en fieu que s'en appelle » le *Fieu du Lardier* à Chierbourg, sur ce que lesdits pan- » nageours avaient proposé que les dessus dits avoient mal » passé lours pors audit panage entant que ils les avoient » tous passez comme frans et ils ne les étoient pas. Si com- » me ils disoient, et mèmement si le fieu gardoit franchise » en soy si ny en peut il avoir que un franc, navoient, » les dessus dits, maintenu le contraire disant que ils sont » francs de panage et ont esté eux et tous les resséants qui » sont et ont été endit fieu de si longtemps que mémore » d'homme n'est du contraire et pour lours franchises avoir » coutumes et autres. Les hommes audit Priour resseans » en dit fieu le panage durant à Tourlaville prennent les » pors qui échient au Roy pour raison dudit panage et le » dit Priour comme ils échient leur coupe les oreilles et les » met en la broche devant ceux qui tiennent le pânage et » ledit Priour a le second porc qui y echiet au Roy au com-

» mencement des porcs passez audit Pasnage et douze de-
» niers tournois pour chacun jour que le pânage durera.
» Et se ils avient ou avenoit que pour cause de guerre il
» convenist faire ordre des chars en chatel de Chierbourg
» pour notre sire le Roy, ledit Priour et ses hommes seront
» tenus à faire le service et pour chacun jour que le service
» dureroit, ledit Priour airoit douze deniers tournois. Et
» sur ce la vue avait esté termée entre les dites parties la-
» quelle est faite aujourd'huy par quarante-huit hommes
» des prochaines paroisses en la présence des Veours des
» dites forests lesquels furent à la vue, lesdits panageours
» délaissèrent leur opposition et disrent que eux étoient
» informez que c'étoit le droit audit priour et a ses hommes
» dessus dits et que eulx étoient et avoient esté toujours
» francs de panage et tous ceux qui ont esté résidens et
» demourans en dit fieu. Et pour scavoir si le Roy nostre
» sire y a nul droit, nous commismes au vicomte de Val-
» logues a ouïr la déposition de lenqueste et ce que les
» Veours des dites forêts voudront dire sur ce. Lequel vi-
» comte nous rapporta présentement qu'il avait fait jurer
» lesdits hommes, et lour avoit demandé si ils appartenoient
» de rien au priour ni à ses hommes dessus dits, ou cou-
» sins, compères, justiciables, ni à lours femes, et ils avoient
» dit que non. Et après qu'il leur avoit demandé, en pré-
» sence des veours desdites forêts, si ledit priour et ses te-
» nants dudit fieu avoient esté francs de panage, si tou-
» jours en étoient par les services et redevances dessus dites
» et ils lui avaient dit que ouy, et aussy luy avaient dit les
» veours desdites forests. Pourquoy nous bailly dessus dit,
» à la relation du dit vicomte, délivrâmes au dit priour et
» resseants dudit fieu leurs franchises et s'en allèrent quit-
» tes et défendus vers les dits panageours et francs sans
» payer panage et en lour saisine. Donné sous le scel de la
» Baillie en jour dessus dit. »

Il résulte donc de cette sentence :

1° Que le prieur de l'hôtel Dieu possédait un fief à Cherbourg, nommé le *fief du lardier* ;

2° Que les bourgeois étaient les vassaux du prieur, ou, comme le dit la sentence, ses hommes ;

3° Qu'il était leur commandant en temps de guerre ;

4° Que le service de la garde du château obligeait le prieur et ses vassaux aux actes les plus périlleux dans un siége, comme les sorties pour *ardre les chars*, c'est-à-dire pour brûler les chariots de guerre, les béliers et semblables machines dont on se servait pour attaquer les châteaux;

5° Que le prieur était en réalité seigneur de Cherbourg ; car c'était en réalité être seigneur que d'avoir dans la ville fief, honneurs et tenants, sans être obligé à faire autre chose qu'un service militaire;

6° Que plusieurs droits royaux étaient attachés au fief du Lardier, comme celui d'avoir pour le prieur et les bourgeois ses vassaux, franc panage dans les forêts de Brie qui appartiennent au roy ; de faire prendre par ses vassaux les porcs qui échéaient au roi ; de couper les oreilles à ces porcs et de les mettre à la broche, non pour les garder comme échantillon afin de les reconnaître, comme le dit ridiculement messire Pâté, mais au contraire, c'était pour le profit du prieur, comme on le peut juger par ces termes de la sentence: que le prieur coupait les oreilles aux porcs et les mettait à la broche devant ceux qui tiennent le panage, ce qui n'est dit ainsi que pour mieux établir que le prieur avait toujours joui de ce droit, en présence même des officiers du panage.

Il existe une autre sentence rendue en 1404 aux pieds de la Verderie de Cherbourg, pour homologuer deux lettres, l'une de Hector de Chartres, maistre et enquesteur des eaux et forests du roy ès pays de Normandie et de Picardie; l'autre du comte de Tancarville, souverain maistre et

général réformateur des eaux et forests par tout le royaume lesquelles lettres étaient pour confirmer à Richard Essymeneaux prieur de l'hôtel Dieu de Chierbourg et à ses hommes, lours franchises, coustumes et usages dans la forêt de Brie. C'est-à-dire franc panage, droit de chauffe et de prendre du bois à bâtir dans la dite forêt. Ces lettres furent demandées par le prieur lors du changement de gouvernement qui survint lorsque le roi de France racheta la ville et château de Cherbourg au roi de Navarre.

Messire Jullien produit aussi un mémoire tiré du Cartulaire de l'hôtel Dieu indiquant les maisons de Cherbourg sur lesquelles le prieur avait encore des rentes à prendre en 1477, époque à laquelle on travaillait à la collation du dit cartulaire, ainsi qu'il résulte d'un contrat enregistré au fol. 31 dudit cartulaire.

Ce mémoire ou déclaration désigne 41 maisons ou terrains à bâtir qui doivent au prieur des rentes en argent, pain, chapons, gélines, œufs et mansois, et il est spécifié à chacun des articles que ces rentes sont dues au prieur à cause du *fief du Lardier* dont ces héritages relèvent.

Mais ce qui justifie encore plus distinctement l'existence et la qualité de ce fief, c'est que ce mémoire fait mention de deux maisons, de l'une desquelles il est dit qu'elle est tenue dudit fieu du Lardier pour partie du prieur de l'Hôtel-Dieu et partie de l'abbé du Vœu qui a des extensions de fief dans la ville. Il est dit de l'autre maison qu'elle est *des fieux de l'Abbé.*

Il est facile de prouver que le fief du Lardier, avec tous ses droits, provient de la donation du duc Guillaume, ce que l'on pourra admettre fort aisément par les trois considérations suivantes :

1° Il est certain que le fief du Lardier, avec tous ses droits royaux, n'a point été acheté par un prieur, ni donné à l'hopital par un particulier ; mais qu'il est venu immédiatement

de la main d'un souverain qui aura ainsi érigé ce fief en le donnant à l'hôpital. Car un souverain n'a jamais érigé un fief en faveur d'un de ses sujets avec de telles prérogatives que de se faire lui-même le redevable de son vassal en s'obligeant à lui payer des rentes ; de partager avec ce vassal les droits qu'il lève sur les forêts qui lui appartiennent et de consentir que ce vassal perçoive une espèce de tribut sur lui. Il n'y a qu'en faveur de Dieu ou des pauvres qu'il aura voulu ériger un tel fief, dans un temps surtout où les hommes ne comptaient leur dépendance ou leur indépendance que par celles des terres qu'ils possédaient.

2° Il est certain que le donateur de ce fief et de ces droits est un duc de Normandie et non un roi de France, car la dite sentence précitée de 1318 spécifie expressément que Cabieul, prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, auquel les droits du pânage étaient contestés, en prouva la possession immémoriale par le témoignage de 48 témoins, ce qui fait remonter la possession de ces droits et du fief du Lardier à plus de cent ans et par conséquent jusque sous les ducs de Normandie, qui ne perdirent leur duché que sous Philippe-Auguste, l'an en 1203, c'est-à-dire cent quatorze ans avant ladite sentence.

3° Ce duc de Normandie, donateur du fief du Lardier, ne peut être postérieur au duc Guillaume, parce que après lui un souverain qui aurait fait une donation à l'hôpital de Cherbourg, se serait bien gardé de lui constituer un fief avec obligation de service militaire, attendu que le concile de Clermont tenu sept ans après la mort du duc Guillaume (1087) défendit aux gens d'église de porter les armes.

Cette donation a donc été faite au moins avant le concile de Clermont, et comme il n'y a que sept ans entre la mort de Guillaume le conquérant et le concile, on ne peut attribuer la donation en question à un duc postérieur au glorieux conquérant. L'histoire nous apprend d'ailleurs que

ce duc-roi est fondateur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, et que de son temps les ecclésiastiques ne se faisaient pas scrupule d'entrer en bataille.

Odon, évêque de Bayeux, était général d'armée à la conquête d'Angleterre et ce prélat est représenté une massue à la main dans une tapisserie de son temps qui est encore aujourd'hui dans la cathédrale de Bayeux et qui représente la bataille d'Hasting.

D'ailleurs, la somme de douze deniers tournois par jour, accordée par ce duc-roi au prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg pour le service militaire dans le château de Cherbourg dénote une donation faite non de pure libéralité mais bien d'obligation. Jamais prince, en donnant des fiefs à l'église par libéralité ne s'est avisé d'y joindre une solde de présence pour le service militaire auquel les fiefs en général étaient assujettis de plein droit.

Il est donc prouvé que l'Hôtel-Dieu de Cherbourg a possédé des biens fonds de la donation de Guillaume le conquérant, qu'il les possédait du temps de Wace, et qu'il en a joui pendant plusieurs siècles, et tout au moins jusqu'en 1477, temps de la rédaction du mémoire précité inséré dans le cartulaire. Et comme l'Hôtel-Dieu qui subsistait sous le prieur Cabieul, est le même que celui qui subsiste aujourd'hui, de l'aveu même de Messire Paté, il s'en suit que l'hôtel-Dieu d'aujourd'hui est le même dont parle Wace et les autres historiens.

C'est donc bien mal, dira-t-on en terminant, d'avoir recours à des conjectures mensongères pour reléguer dans le domaine fabuleux cet ancien Hôtel-Dieu doté et enrichi par le duc-roi Guillaume, et de chercher à persuader au public que l'établissement qui subsiste aujourd'hui à Cherbourg n'est pas le même.

ANNEXES.

CONCESSIONS ROYALES

FAITES AUX VILLES ET PORT DE CHERBOURG

DE 1464 A 1718.

Les archives de l'ancienne chambre des comptes de Normandie nous fournissent la charte suivante qui constate tous les privilèges royaux concédés à la ville et au port de Cherbourg depuis Louis XI jusqu'à Louis XV.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous, présents et à venir, salut :

La ville de Cherbourg en notre province de Normandie étant frontière maritime, située sur une grève forine, unie et sans rocher et tellement penchante sur la mer qu'en plusieurs endroits les vaisseaux de ligne peuvent approcher de terre, à la portée du fusil, et les chaloupes peuvent y débarquer partout des troupes à pied sec. Au milieu de cette grève, qui a plus de deux lieues et demie de longueur est placée ladite ville à l'entrée d'un port spacieux et au fond d'une grande baye formée en partie par cette grève qui a la figure d'un croissant, à la distance de quatre à cinq lieues et des deux côtés de la ville, sont les deux fameux caps de la Hague et de Barfleur qui forment à leur pointe deux grands ras ou tourbillons d'eau fort dangereux.

Cherbourg et ces deux caps sont à la tête d'une langue de terre qui s'avance jusqu'au milieu de la Manche, dans le voisinage et vis-à-vis du principal port de guerre des Anglais, où ils font presque tous leurs armements de mer, port qui n'est éloigné que de trois heures en vent favorable. avec cette circonstance qu'à l'aide de différents courants et marées ils peuvent venir à la ville en vingt-quatre heures, même de vent contraire. A côté d'icelle, dans une distance beaucoup moindre, sont les îles Anglaises de Gerzey, Guernezey, et Origny, où cette nation et leurs alliés entretiennent en temps de guerre un nombre infini de corsaires pour ruiner le commerce de nos subjets.

C'est cette situation qui met les habitants de notre dite ville dans la nécessité d'être tous les jours aux mains avec nos ennemis en temps de guerre, non-seulement pour empêcher leur descente, mais encore à tous moments pour défendre nos vaisseaux ou ceux de nos alliés qui passent dans la Manche, parce que la mer qui est devant Cherbourg étant toute couverte ou de vaisseaux garde-côtes que les Anglais entretiennent continuellement dans ce rétrécissement de la Manche ou des vaisseaux de guerre de Portsmouth. A mesure qu'ils s'approchent à la hauteur de la dite ville ou des corsaires des Iles, les vaisseaux de nos subjets n'évitent d'être pris qu'en arrivant à la faveur de la nuit et en contoyant l'un des deux caps, aussi ils sont contraints d'y rader un ou plusieurs jours pour attendre le vent, la marée et la nuit favorables pour doubler l'autre cap. Ils seraient infailliblement aperçus et attaqués dans cette baye même, si ces vaisseaux étaient trop gros pour entrer dès la première marée dans le port. Si pour éviter ce retardement nos vaisseaux entreprennent de doubler de jour les deux caps, ce qui ne se peut faire sans être aperçu des ennemis et de dans leur port même au cap de la Hague, ils sont poursuivis par un grand nombre de vaisseaux Anglais qui s'assemblent de

toutes parts à leur vue jusqu'à Cherbourg, seul azile qu'ils aient dans toute cette côte, et où le secours des habitants de notre dite ville, les ont mis tant de fois en sûreté.

C'est par les considérations de cette importante situation que les roys nos prédécesseurs ont accordé plusieurs privilèges et immunités aux habitants de Cherbourg et par forme de dédommagement des dépenses immenses à quoy ils sont obligés pour la garde de jour et de nuit de leur ville, tant en temps de guerre que de paix et de se fournir de munitions de guerre et de bouche et particulièrement pendant la dernière guerre, temps où ils sont obligés de monter la garde jusqu'à deux ou trois jours de chaque semaine, tant aux forts qu'à l'entrée du port, proche le magasin des munitions de guerre qui se conservent en ladite ville, et de se mettre sous les armes pendant le jour et la nuit.

Les dits privilèges consistent en l'exemption de toutes tailles, aydes, ainsi qu'en quatrième, subvention, droits de gabelles, logement de gens de guerre, us et coutumes, pouvoir de maintenir et faire valoir leurs biens et héritages par leurs mains et de leurs domestiques, en quelques lieux qu'ils soient situés, exemption de toutes autres charges quelconques, mises et à mettre en notre province de Normandie pour quelque cause et occasion que ce soit, conformément aux chartres de Louis XI, en 1464, treize ans après la sortie des Anglais; Charles VIII en 1483 ; Louis XII en 1498 ; François Ier en 1520 et 1532 ; Henry 2e en 1547 Charles IX en 1562 ; Henry III en 1576 ; Henry IV en 1594; Louis XIII en 1613 et Louis XIV en 1653, en interprétation desquelles chartres, registrées partout ou besoin a été. Plusieurs arrêts seraient intervenus en faveur desdits habitants portant exemption de plusieurs impositions particulières et nouvelles qui leur étaient demandées par celui du 4 mars 1634. Ils auraient été déchargés des droits d'entrée tant sur

les molües vertes et sèches, harengs et tous autres poissons de leurs pêches. Autre du 19 août 1637 du paiement de 16 sols par barils de sel entrant dans la dite ville; autre du 14 janvier 1655 portant décharge de l'ustensile et logement des gens de guerre; autre du 25 novembre 1669 par lequel ils sont maintenus en la possession et jouissance de l'exemption des droits de gabelle à la charge de se servir pour leurs menues salaisons des sels blancs qui se fabriquent dans les marais du Croisic et de n'en abuser.

Et pour faciliter leur commerce ordinaire par l'adjudicataire de la ferme des gabelles les quantités de sel gris dont ils pourront avoir besoin pour la salaison de leurs pêches et autres grosses salaisons leur seront fournies au prix qui sera réglé par le commissaire départi en la généralité de Caen, sur le pied et à proportion de ce qu'il a été vendu en la ville de Cherbourg pendant les deux dernières années.

Et le dernier du 14 août 1674 qui maintient les dits habitants en leurs privilèges de franc aleu et franche bourgeoisie et autres exemptions et franchises à eux accordées pour en jouir pleinement conformément aux lettres patentes du mois d'août 1653, et en conséquence les a déchargées de toutes taxes faites ou à faire pour raison de ce et pour raison des fiefs, terres et autres biens et droits nobles et en franc aleu par eux possédés et ensemble de toutes poursuites qui pourront être faites contre eux pour les obliger à donner leur déclaration des maisons et héritages par eux possédés en franc aleu et franche bourgade pour la confection de notre papier terrié, comme aussi déchargés des taxes faites sur les marchands et artisants de la dite ville qui font commerce ès arts et métiers.

La concession de tous les dits privilèges a été accordée à ladite ville à bon et à juste titre comme prix d'une fidélité dont ils nous ont donné des preuves éclatantes pendant les guerres civiles et étrangères.

En 1293 et 1349, les Anglais ayant paru inopinément, en pleine paix devant Cherbourg, ils mirent le siège devant le château, la seule fortification qu'il y eût en ce temps là, dont ils furent si vigoureusement repoussés par les habitants qu'ils furent obligés de le lever, après avoir, pour se venger, pillé et brûlé leurs maisons.

En 1418, ayant été assiégés par le duc de Cloucester avec les forces d'Angleterre, il perdit le tiers de son armée et il aurait eu la même destinée de le lever, lorsque le traître, Jean d'Angennes, qui en était gouverneur, lui vendit la place.

En 1450, l'armée du roi Charles VII, de glorieuse mémoire, l'ayant assiégée, les habitants qui avaient conservé, pendant 32 ans que Cherbourg fut sous la domination des Anglais, leur affection pour leur légitime souverain, refusèrent tout secours aux Anglais et firent un vœu pendant le siège, de bâtir dans leur église un monument pour être délivrés des Anglais, lequel monument s'y conserve encore aujourd'hui par les soins d'une confrairie composée de douze des principaux bourgeois. Et sous le règne de Henry-le-Grand, les rebelles de la Basse-Normandie ayant tenté de prendre Cherbourg pendant l'office divin le dimanche des Rameaux, furent obligés de se retirer, du Tourp (1), leur chef, y fut tué et sa tête plantée sur la porte de la ville. En mémoire de cette victoire, les habitants continuent de faire une procession la veille des Rameaux.

De tous lesquels priviléges octroyés auxdits habitants par les roys nos prédécesseurs, en considération de la sincère fidélité et obéissance entière qu'ils leur ont inviolablement gardée et des dépenses extraordinaires à quoi ils sont sujets pour la garde de leur ville, tant en paix qu'en guerre, lesquels priviléges ayant été enregistrés partout

(1) Voir note A ci-après.

où besoin a été, et confirmés de règne en règne depuis Louis XI jusqu'au feu roy, notre très honoré seigneur et bisayeul de glorieuse mémoire, que Dieu absolve, qui leur aurait accordé ces lettres de confirmation. Nous, suppliant nos chers et bien amés bourgeois, manants et habitants de notre ville et faubourgs de Cherbourg de les en faire jouir pleinement et paisiblement, selon et ainsi qu'ils ont bien et duement joui sous le règne des roys nos prédécesseurs et de leur accorder nos lettres sur ce nécessaires.

Savoir faisons que pour ces causes et autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans, petit-fils de France, régent; de notre très cher et très amé cousin le prince de Condé, prince de notre sang; de notre très cher et très amé oncle le duc du Maine; de notre très cher et très amé oncle le comte de Toulouse, princes légitimés, et autres pairs de France, grands et notables personnages de notre royaume ; après avoir fait voir en notre conseil les originaux de leurs priviléges ci-attachés sous le scel de notre chancellerie, désirant pour les mêmes raisons qui ont meu nos prédécesseurs à leur accorder lesdits priviléges, les maintenir en la jouissance d'iceulx, en considération de ce qu'ils ont toujours et sans interruption donné des preuves de leur affection singulière à notre service, nous avons auxdits bourgeois, manants et habitants de notre ville et faubourgs de Cherbourg confirmé et confirmons, continué et continuons par ces présentes, signées de notre main, tous et chacun les priviléges, prérogatives, prééminences, franchises, us, coutumes et droits à eux concédés et octroyés par nos prédécesseurs roys et même par le feu roy notre très honoré seigneur et bisayeul, ainsi qu'ils sont déclarés et spécifiés ès dites lettres et arrêts attachés sous notre contre scel; voulons et nous plaît qu'ils en jouissent pleinement et paisiblement en la forme et manière qu'ils en ont bien et deuement joui

ou dû jouir et qu'ils en jouissent et usent encore à présent, pourvu toutes fois que les dits priviléges n'ayant été supprimés ni révoqués par aucuns édits, déclarations et arrêts depuis rendus.

Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour des comptes, aydes et finances à Rouen, présidents, trésoriers de France et généraux de nos finances à Caen, élus sur le fait de nos aydes et tailles en l'élection de Valognes et tous autres justiciers et officiers leurs lieutenants et chacun d'eux sy comme à lui appartiendra que de notre présente grâce, approbation et confirmation desdits priviléges, ils fassent lesdits exposants bourgeois, manants et habitants de notre dite ville et faubourgs de Cherbourg et leurs successeurs jouir et user pleinement et paisiblement et perpétuellement à toujours, sans en ce leur faire ny souffrir, leur être fait aucun trouble ny empêchement, au contraire, ainsy fait, mis ou donné au premier état, car tel est notre plaisir, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, réglements, arrêts et commissions à ce contraires expédiés et à expédier, et qu'il soit ou fût mandé, y comprendre exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, en quoy ne voulons ny n'entendons lesdits habitants de Cherbourg ny leurs successeurs être compris en aucune manière ny pour quelque cause ou à quelque occasion que ce soit, ainsi en tant que de besoin est ou serait les en avons exemptés et réservés, exemptons et réservons et avec dérogations des dérogatoires y contenues, nous avons en faveur desdits bourgeois, manants et habitants dérogé et dérogeons, de notre grâce spéciale, certaine science, pleine puissance et autorité royale par ces présentes et d'autant que des dites présentes on pourrait avoir besoin en plusieurs et divers lieux, nous voulons qu'une copie d'icelles collationnée par l'un de nos amez et feaux conseillers secrétaires, maison et cou-

ronne de France et de nos finances, foy soit adjoutée comme au présent original, et à fin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, sauf en autre chose notre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Paris, au mois de mai l'an de grâce mil sept cent dix-huit et de notre règne le troisième. Signé LOUIS. Et plus bas, par le Roi : le *Duc d'Orléans*, régent, présent. Signé *Phelypeaux*. Enregistré à la Cour des comptes, aydes et finances de Normandie, le 3 juin 1718. (*Extrait des registres de ladite Cour, année* 1718).

NOTE A.

Voici des lettres patentes données à Rouen en février 1597 au sujet de ce du Tourp.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Notre bien amé Loys de la Court, de la paroisse d'Anneville-en-Saire, bailliage du Cotentin, nous a fait remonstrer que lors des troubles et guerres civiles advenues en nostre royaulme, feu François de la Court, sieur du Tourp, son père, et François de la Court, son frère, avaient prins les armes sous l'autorité et adveu de notre cousin le duc de Mayenne et fait la guerre audit pays de Costentin avec plusieurs exploits de guerre et autres effets que les troubles ont produit, pendant lesquels auroit son dit père été tué les armes en main en l'année 1593 par les soldats de la garnison de notre ville de Cherbourg. A raison de quoy et pour ce que durant les dits troubles, notre court de Parlement séante à Caen avoit donné un arrest par défaut et contumace contre son dit père, après sa mort, aurait en haine de ce que le dit défunt aurait rigoureusement fait la guerre, donné autre arrêt portant que son corps serait mis comme il fut sur une roue en la grève de ladite ville de Cherbourg et sa tête sur la porte, avec confiscation de tous ses biens, ce qui aurait davan-

tage donné subject audit François fils, esmeu de l'indigne traitement faict à son dict père, de continuer à faire la guerre. S'estant rendu dans nostre ville de Honfleur, laquelle par capitulation faite avec notre très cher cousin le duc de Montpensier, gouverneur, et notre lieutenant-général en notre province de Normandie, ayant esté remise en notre obéissance par icelle capitulation vérifiée en notre dicte court, étant porté que ceulx qui voudraient nous prester le serment de fidélité auront pleine et entière main levée de leurs biens, sans pouvoir être recherchés des actes de guerre par eux commis. Suivant laquelle capitulation ledit François, fils du dict feu du Tourp s'était retiré par devers notre cousin le duc de Montpensier pour nous prêter le serment de fidélité.... et avait obtenu lettres de nous le 28 septembre 1591 pour être remis en possession des biens de son dit père, par lesquelles lui avait été octroyé que les corps et tête de son dit père lui feussent baillés pour leur rendre le dernier office de sépulture comme le droit nature l'y obligeait, lesquelles lettres notre Cour de Caen n'aurait voulu homologuer, pourquoi ledit François se voyant (lors fort jeune encore) désespéré et privé de la grâce par nous à lui accordée, reprit les armes contre notre service et surprit la tour de Tatihou audit Costentin, où commandait alors le sieur Delahaye-Réville, ennemi juré des dits de la Court, qui aurait été tué en cette prise; et depuis ladite tour rendue par capitulation faite avec le sieur de Canisy, notre lieutenant au gouvernement dudit pays, et quelque temps après ledit François de la Court aurait été tué les armes en main par la même garnison dudit Cherbourg et traité avec pareille rigueur que son dit père. — La mémoire desquels le suppliant désirerait réparer et se retirer de la suite du sieur de Mercœur pour se réduire en notre obéissance.

A ces causes, désirant traiter favorablement ledit Louis de la Court, voulons que les corps et têtes de ses dits père et frère lui soient rendus en l'état qu'ils se trouvent pour les inhumer, avons remis et rétably lesdits père et frère en leur bonne forme et renommée, ne voulant que leurs précédents leur soient imputés à crime ou reproche, étant le tout aboly et mettant à néant tous arrêts contraires, remettons ledit Loys de la Court

en possession et jouissance de tous les biens de ses dits père et frère, nonobstant toutes confiscations, dons ou autres qui sont mis à néant.

Le 26 mars 1597 Loys de la Court prêta serment de fidélité à Henri IV devant Jacques Poirier de Portbail, lieutenant criminel au balliage de Costentin. Ces lettres patentes furent enregistrées à Rouen, en Parlement, le 14 août 1597 malgré l'opposition qu'y avait formée le gouverneur de Cherbourg Michel de Montereul sieur de la Chaulx, et dont il se désista. Son opposition avait pour but d'obtenir le paiement de sommes considérables qui lui étaient dues par la succession des sieurs de la Court père et fils. La Cour imposa à Loys de la Court l'obligation d'acquitter ces dettes. (*Archives de la Cour des comptes de Normandie*, 1597.)

SUR L'ÉTUDE

DE LA

LANGUE ET DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISES

PAR

M. CARLET,

Ingénieur des constructions navales, Membre titulaire de la Société,

---

En 1726, Rollin se plaignait du peu de soin qu'on apportait à l'étude de la langue française. « Il y a peu de per- « sonnes, disait-il, qui la sachent par principes. On croit « que l'usage suffit pour s'y rendre habile. Il est rare qu'on « s'applique à en approfondir le génie et à en étudier « toutes les délicatesses. Souvent on en ignore jusqu'aux « règles les plus communes, ce qui paraît quelquefois dans « les lettres mêmes des plus habiles gens. »

Le fait signalé par Rollin ne doit pas nous étonner. Il y a deux raisons bien suffisantes qui expliquent, et même justifient l'oubli dans lequel on laissait à cette époque l'étude de la langue française. La première, c'est le peu de place accordée à cette étude dans l'éducation de la jeunesse. Rollin réclame assez timidement contre cette exclusion. Il est d'avis « qu'on commence l'instruction des

« enfants par les règles de la grammaire française, dont les « principes leur serviront aussi pour l'intelligence du latin « et du grec. » Que demande-t-il donc pour cet enseignement? — « Une demi-heure employée chaque jour, ou au « moins de deux jours l'un. » Est-il étonnant qu'une étude ainsi rejetée au dernier rang parmi les occupations du jeune âge, devînt par la suite complètement négligée?

Une autre raison, non moins valable, de cet oubli, c'est la difficulté que présentait alors l'étude du français. La langue s'est fixée au XVIIe siècle, c'est-à-dire, elle a trouvé alors la forme qu'ont illustrée les écrivains de cette glorieuse époque, et dont elle s'est peu écartée jusqu'à nos jours; mais si la forme était *trouvée*, il ne s'en suit pas qu'elle fût adoptée par tous. On était en désaccord sur l'orthographe d'un grand nombre de mots. Les règles variaient d'un professeur à l'autre, de sorte qu'en changeant de classe, les élèves étaient obligés de changer d'orthographe. Même indécision dans les auteurs de cette époque.

L'étude de la langue nationale n'était donc pas d'un accès facile pour tous; elle ne se laissait guère aborder que par les citoyens relativement peu nombreux de la république des lettres, dont les plus habiles s'y étaient préparés par une profonde et consciencieuse étude de l'antiquité.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous avons un langage dont la forme et le caractère sont consacrés par deux siècles d'usage, et reposent sur des principes désormais incontestes. Malgré les divergences, trop nombreuses encore, entre les grammairiens, dans l'application de ces principes, on doit reconnaître qu'il y a unité dans l'enseignement. Le nombre des auteurs est maintenant beaucoup plus considérable, et leurs écrits présentent, quant à l'orthographe, beaucoup moins de dissemblances qu'autrefois.

Et pourtant, malgré les circonstances favorables qui nous invitent à l'étude de notre langue, ne méritons-nous pas une partie des reproches que Rollin adresse à ses contemporains? Cherche-t-on en général à s'y perfectionner en s'inspirant des principes fondamentaux qui président à sa construction ? S'applique-t-on à en examiner le mécanisme, à en découvrir l'esprit et les tendances? Ne se repose-t-on pas entièrement sur l'usage pour conserver et compléter l'instruction reçue dans les écoles? Nous sommes à cet égard aussi insouciants que nos devanciers; plus insouciants même, car nous avons des moyens qui leur faisaient défaut.

Serait-il possible d'éveiller chez le public quelque goût pour un travail de cette nature? « Personne, dira-t-on, ne « voudra entendre parler de la grammaire, de cette science « froide et sèche comme l'algèbre ; personne ne consentira « à revenir à ces études du premier âge, dont on a été si « pressé de s'affranchir. » Je ne crois pas qu'il y ait là un obstacle insurmontable. Nous avons vu dans ces derniers temps plusieurs sciences, qui jadis n'étaient accessibles qu'à un petit nombre d'initiés, s'humaniser, faire des avances au public, et rencontrer partout de nouveaux adhérents, des curieux et des auditeurs. Il y a vingt ans, qui aurait songé à ouvrir des livres de physique, de chimie, de géologie, d'anatomie? Aujourd'hui ces sciences ont su prendre un aspect plus attrayant, et ont trouvé de nombreux lecteurs. La foule ne cherche pas elle-même les sujets qui peuvent exciter sa curiosité; il faut que ces sujets lui soient offerts, et la faveur qui les accueille dépend moins de leur importance réelle que de la forme sous laquelle ils sont présentés. On ne doit donc pas désespérer de mettre à la mode les études grammaticales. Il est même probable que si l'attention du public venait à se tourner de ce côté, il s'en occuperait avec d'autant plus d'ardeur que

le sujet lui aura été déjà rendu familier par un enseignement antérieur.

Si on réussissait à appeler sérieusement l'attention sur l'étude de notre langue nationale, on obtiendrait deux importants résultats : l'instruction du public et le progrès de la langue elle-même.

Il est inutile d'insister longuement sur le premier point. Peu de personnes s'astreignent à être rigoureusement correctes dans leurs écrits et dans leurs discours ; on est en général fort indifférent à cet égard. Le seul guide qu'on ait pour compléter les souvenirs en partie effacés de l'éducation première, c'est la lecture. Or ce qu'on lit seulement, ce sont les mille produits de la presse périodique, écrits au jour le jour, souvent avec une hâte fiévreuse, qui laisse échapper d'inévitables négligences. Ce qu'on lit encore, ce sont les œuvres de cette demi-littérature qui se vend au détail, et que recherche la foule avide d'émotions. Les ouvrages de ces deux catégories n'ont pour leurs lecteurs qu'un intérêt passager ; ils sont impuissants à corriger les nombreuses imperfections de langage qu'entretient l'habitude, principalement dans la conversation. Il faut d'autres moyens pour venir en aide aux enseignements bientôt oubliés des écoles, et compléter l'instruction de l'homme adulte.

On sera sans doute moins disposé à admettre que la langue elle-même soit intéressée dans la question. « La « langue française, dira-t-on, est fixée depuis deux siècles ; « c'est une œuvre désormais complète et arrêtée ; elle est « formulée dans les décisions de l'Académie et les ou- « vrages des grammairiens ; elle a ses exemples et ses « modèles dans les chefs-d'œuvre qui ont illustré notre « littérature. »

Cela est vrai lorsqu'on juge de l'ensemble ; mais, en y re-

gardant de plus près, on trouve encore des difficultés. Les principes généraux sont arrêtés; mais il existe encore bien des incertitudes dans leur application. L'Académie se contredit quelquefois; les grammairiens contredisent l'Académie et se contredisent mutuellement. On trouve dans les meilleurs auteurs des expressions et des tournures que les grammairiens recommandent d'éviter. Enfin toutes ces autorités elles-mêmes sont obligées de fléchir devant l'usage, ce régulateur suprême, qui ne conforme pas toujours ses arrêts à la raison. Là comme ailleurs, la majorité l'emporte; c'est elle qui accepte ou rejette les solutions que la science lui propose; c'est elle qui tranchera les questions indécises. Il importe donc que la majorité soit éclairée, afin qu'elle puisse juger en connaissance de cause.

Cette influence de l'usage est d'ailleurs légitime. Il ne s'agit pas ici d'une œuvre qui ait pu être construite de toutes pièces, et acceptée sans discussion par la foule. La langue s'était déjà formée dans les masses avant qu'elle eût été adoptée par les grands écrivains, qui ont su la reconnaître, l'apprécier, la diriger dans ses développements. En un mot, c'est l'usage qui a créé la langue, et lorsque l'usage a sanctionné les règles tracées par les grands maîtres, c'est qu'il a reconnu la langue qu'il avait créée. On ne persuadera jamais à un peuple d'accepter, dans sa manière de s'exprimer, tout changement en dehors du courant de son esprit et de ses tendances. C'est pour cela qu'ont échoué certaines réformes grammaticales, bien qu'elles fussent fondées sur de sérieuses considérations.

Nous devons donc les mérites de notre langue, non-seulement aux grands génies qui l'ont inaugurée dans le monde littéraire, mais encore au bon goût et au jugement de la nation. Nous devons ses défauts à la tyrannie de l'usage, qui n'a pas permis que tous les détails fussent en harmonie avec l'ensemble. Grâce à ce maître capricieux, il

nous est resté des règles illogiques ou confuses, des exceptions plus nombreuses qu'il n'est utile pour la variété du discours, une lexicologie parfois indécise ou mal raisonnée. Pour que ces imperfections, relativement peu nombreuses, puissent disparaître, il est nécessaire que le public les reconnaisse et veuille les corriger. On ne peut convaincre que celui qui écoute et qui comprend ; il faut donc combattre l'indifférence et suppléer au défaut d'instruction.

Supposons pourtant le français arrivé à son plus haut degré de perfection ; l'intérêt de son avenir exige encore l'intervention du public. Une langue ne peut rester immobile ; elle suit forcément la marche des idées, des institutions ; elle doit répondre au développement des arts, des sciences, de l'industrie ; elle admettra des mots nouveaux, des expressions et des tournures nouvelles, et en laissera tomber d'autres en désuétude. Les masses ont la plus grande part dans ce travail de transformation. Il importe donc de les éclairer, de former leur jugement, afin que ce mouvement prenne une bonne direction, et que la langue ne dégénère pas.

Les livres qui ont rapport à l'étude de la langue française appartiennent à deux catégories bien distinctes : ceux qui sont spécialement destinés à l'enseignement, et les ouvrages de haute érudition qui traitent des origines, des développements et de la théorie du langage. Certes, il y a là des ressources bien suffisantes pour celui qui voudrait s'instruire ; malheureusement le public n'en profite guère ; il trouve les premiers trop secs, les seconds trop savants. Pour avoir des lecteurs, il faudrait un intermédiaire entre l'érudition qui effraie et le classique qu'on dédaigne ; c'est une lacune à remplir, un nouveau mode d'enseignement à expérimenter.

La qualité dominante du français, c'est la clarté, cette

qualité essentielle, la première qu'une langue doit ambitionner. Ce qui donne la clarté, c'est une construction facile et rationnelle, ce sont des règles simples se rattachant à un petit nombre de principes fondamentaux, des rapports entre les parties du discours sagement ordonnés, les irrégularités réduites autant que possible, une nomenclature exacte et bien définie. Ne réussirait-on pas à intéresser le public en l'appelant à examiner jusqu'à quel point ces conditions sont réalisées dans notre langage, et à reconnaître ce qui lui manque pour arriver à un degré de perfection supérieur ? Le succès de cette tentative ne serait certainement pas sans influence sur les destinées de la langue nationale.

Quelques exemples compléteront les considérations qui précèdent, et feront voir combien il serait utile pour tous de se familiariser avec les principes du langage, et de bien connaître le rôle et les rapports des parties dont il se compose.

On nomme *café chantant* un café où l'on chante. Le mot et la chose sont d'importation récente. Il y a là un mauvais emploi du participe présent.

Même faute dans le style municipal, où on écrit et affiche les mots : *Pont payant*. Ce n'est pourtant pas le pont qui paie, ce sont ceux qui y passent.

Voilà donc une forme du verbe détournée du rôle qui lui a été assigné. Des négligences de ce genre n'obtiendraient point droit de cité, si on était en général mieux familiarisé avec l'esprit de la langue.

Ces expressions ne sont peut-être pas encore admises par les grammairiens. En voici une qui a reçu la consécration officielle, bien qu'elle fasse un mauvais emploi du participe passé.

L'anatomie comparée est une science qui a pour but de

comparer les organismes des divers genres d'animaux. C'est donc une science *qui compare*, et non une science *comparée*. Le participe passé n'est pas ici à sa place. On aurait mieux fait de dire : « Anatomie comparative. » *Anatomie comparée* ne serait admissible qu'au pluriel : Anatomies comparées. Il s'agit, en effet, d'une comparaison établie entre diverses anatomies. Cette remarque s'applique à d'autres sciences qui ont reçu une dénomination analogue, la Physiologie comparée, la Géographie comparée, la Philologie comparée, enfin la Grammaire comparée.

Les expressions citées jusqu'à présent pèchent contre la logique. La suivante pèche en outre contre l'exactitude et la clarté. Et pourtant elle est presque universellement adoptée, même dans les ouvrages de mathématiques, où la netteté et la précision du style sont le plus nécessaires.

Pour exprimer que A contient B dix fois, on a coutume de dire : « A est dix fois plus grand que B. » Cette façon de parler est vicieuse; car, alors, si *A est deux fois plus grand que B*, cela signifie que *A est double de B*, et si *A est une fois plus grand que B* c'est que *A est égal à B*, ce qui est une contradiction. Je n'ai entendu que de rares protestations contre ces locutions inexactes. Il serait bien préférable de se contenter des suivantes bien qu'elles laissent encore à désirer : « A est une fois, deux fois, dix fois *aussi grand* que B, » pour exprimer que A contient B *une fois, deux fois,... dix fois*. Dire que « A est une fois, deux fois,... dix fois *plus grand* que B, » c'est exprimer qu'il le contient *deux fois, trois fois,... onze fois*.

Les expressions telles que « A est dix fois *moins* grand que B, » sont également irrationnelles et inexplicables : que signifie « A une fois *moins* grand que B » ? Pour être correct et intelligible, il faut dire : « *A est contenu dix fois dans B*, » ou bien : « A est la dixième partie de B. »

Ces exemples suffisent pour montrer comment peuvent s'introduire et s'imposer des habitudes en contradiction avec les bons principes. La langue française doit, comme toute œuvre humaine, subir la loi du changement ; il importe de la défendre contre les innovations qui en altéreraient la pureté. Puisque le public est l'agent de ces transformations, il faut compléter son éducation, développer en lui le jugement et le goût. Espérons que d'habiles vulgarisateurs sauront appeler sur ce sujet l'attention de nombreux lecteurs, et entreprendre, au profit de la langue française, la conquête de la France.

NOTICE

SUR LES

RESTAURATIONS DE L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ

DE CHERBOURG,

Par M. GEUFROY, aîné,
Architecte de la ville de Cherbourg.

La vieille Eglise de Cherbourg, bâtie pendant les XVe et XVIe siècles est, depuis quelques années, l'objet de restaurations importantes, et le vif intérêt que la population, les archéologues et les amis du moyen âge portent à cette entreprise, a déterminé l'architecte auquel a été confiée la mission de restituer l'édifice, à décrire ce qui a été fait pour rendre à cet intéressant monument l'esprit de foi avec lequel nos pères l'ont élevé.

Quand il s'est agi de restaurer l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, c'est sous la pression de ce milieu dans lequel nous vivons, milieu que les uns appellent progrès, les autres lutte et transformation, que des efforts se sont réunis pour parvenir, dans un temps aussi rapproché que possible, à la restitution et au complément du seul monument historique que les siècles passés nous aient légué.

C'est alors que, chargé de l'œuvre importante qui nous occupe, pénétré de l'esprit encyclopédique, religieux et philosophique du moyen âge, aidé de l'opinion d'hommes considérables dans les arts, éclairé par les documents locaux que de consciencieux historiographes ont déposés dans nos bibliothèques publiques, il a été possible d'étudier et d'élaborer un ensemble qui, nous osons l'espérer, exprimera au moins le respect du passé et donnera, dans la mesure du raisonnable, satisfaction aux besoins, aux sentiments de notre époque.

Cet édifice, élevé dans des temps où la population de Cherbourg n'était guère que de 5 à 6,000 habitants, n'a jamais été achevé; il a été à plusieurs reprises l'objet d'additions sans caractère et dépourvues de style. C'est ainsi, par exemple, que la chapelle du Saint-Sacrement, construite du côté de la mer, il y a un siècle environ, forme une excroissance que rien ne motive, qui n'a aucun rapport avec l'ensemble, d'autres chapelles, des sacristies, et, à l'intérieur, de malencontreuses tribunes venaient encore ajouter à tout ce qu'avait de déplorable et l'abandon dans lequel l'Eglise était restée depuis longtemps, et les traces des mutilations sans nombre de la tourmente révolutionnaire.

L'abandon et les mutilations étaient tels que les désordres les plus graves s'étaient produits dans les principaux points d'appui, et qu'il ne restait plus que quelques fragments informes des galeries intérieures de la haute nef, où étaient anciennement sculptées une Danse Macabre et la Voie Douloureuse, deux pages aussi intéressantes au point de vue religieux que sous le rapport de l'art. Les curieux pendentifs de la voute n'avaient même pu trouver grâce devant les iconoclastes de 1794. L'élégant portail sud que n'avaient pas épargné les injures du temps et la construction d'une tribune moderne réclamait aussi impérieusement une restitution.

La partie des restaurations exécutées jusqu'à ce jour, a pourvu à la consolidation générale, à la reconstruction de la seule arcade qui soit restée de l'ancien portail ouest, à la reprise en sous-œuvre des colonnes monostyles et des colonnettes qui y sont accouplées, au rétablissement des galeries tant intérieures qu'extérieures, à celui des roses de la partie supérieure, ainsi que des meneaux et fleurons des fenêtres des bas côtés, à la réédification, avec de nouvelles percées, de la chapelle Sainte-Anne et des deux pignons du transept, à la reconstruction du portail sud, qui peut être considéré comme le joyau de l'édifice. Enfin, à la remise à neuf des fonts, dont la cuve baptismale est une autre expression des temps véritablement chrétiens,

Sous le rapport historique, elle a pourvu à la restitution de tous les pendentifs de la haute nef, qui, reliés entre eux par une nervure longitudinale composée d'ornements tirés du règne végétal, se termine vers le chœur par des personnages empruntés aux divers ordres monastiques.

Parmi ces pendentifs, les principaux représentent l'un, les trois personnes de la Sainte-Trinité avec des anges entrelacés de phylactères et supportant un écu aux armes de France, trois autres, des groupes d'anges aux ailes déployées, enfin un cinquième, ayant la forme d'un sceau fleurdelysé terminé par un dauphin en relief.

Cet ensemble forme un tout iconographique aussi intéressant que religieux.

La restauration a aussi et principalement pourvu au rétablissement, dans leur état primitif, des sujets sculptés en bas reliefs des galeries de la haute nef, ayant pour motifs : du côté de l'Evangile, une danse macabre des plus complètes représentant, avec les symboles de la destruction et du sommeil de la tombe, la mort traînant à sa suite toutes les conditions humaines depuis la tiare jusqu'à l'humble mendiant, et ayant sur divers points de son cor-

tége des phylactères portant pour inscription : *statutum est hominibus semel mori. Mors omnibus æqua* ; *mors inevitabilis est* ; *hora ejus incerta.*

Par sa composition, cette danse macabre a une grande analogie avec celle qui fut peinte à Berne de 1515 à 1520 par Nicolas Manuel.

Qu'il nous soit permis ici une digression sur les danses des morts.

Ce fut le moyen âge qui le premier donna une forme railleuse, en même temps que terrible, à ce grand principe d'égalité établi par la mort, et les danses macabres qui parurent dans le XIVe siècle sont la manifestation la plus explicite des consolations qu'il alla chercher dans ce principe, et un des motifs de consolation que l'orgueil humain accepta peut-être le plus avidement au milieu des terreurs que l'idée de la mort devait naturellement exciter en lui, fût l'impartialité avec laquelle celle-ci s'attaquait indifféremment à toutes les classes de la société et entraînait avec elle, dans son branle terrible, les individus de tout âge et de toutes conditions; aussi la peinture du moyen âge reproduisit-elle cette conception avec complaisance.

Selon quelques historiens, ce ne fut point la peinture qui, la première, conçut la pensée d'une danse bizarre dans laquelle la mort se faisait successivement la compagne inséparable de tout être humain, elle ne fit en cela que reproduire des ballets, des mascarades, qui, dans le XIIIe siècle, avaient lieu au temps du carnaval. Selon d'autres historiens, elle ne fit que traduire par des images les poëmes d'un troubadour nommé Macabrus, qui aurait ainsi donné son nom à ces fantastiques conceptions. Selon d'autres encore, le nom de macabre serait une corruption de l'arabe *magbarah*, qui signifie cimetière, parce que la danse des morts était représentée au moyen âge dans un grand nombre de cimetières.

Quoiqu'il en soit du reste de l'origine positive de ces étranges tableaux, et du nom qui leur est attribué, nous pouvons hardiment y voir l'expression dernière de cette égalité parfaite que les hommes poursuivent vainement sur la terre et qui n'existe finalement que devant Dieu et devant la mort, son impitoyable ministre.

Reprenant la description de nos restaurations, disons : qu'en regard de la Danse Macabre, du côté de l'Epître, on a rétabli la Voie Douloureuse commençant au jardin des Oliviers, suivant pas à pas le Sauveur dans les insultes et les tourments de sa passion, pour se terminer au crucifiement, à la suite duquel se trouve une de ces parenthèses que la naïveté de nos ancêtres se plaisait à mêler aux sujets les plus sérieux « Judas expiant son forfait en se pen- « dant à un arbre. »

Une page glorieuse de l'histoire de Cherbourg, un monument de la piété de nos ancêtres, de leur foi en la Reine du Ciel, le monument de Notre-Dame montée, a, lui aussi, disparu sous le marteau barbare de la Révolution.

Selon les manuscrits conservés à la bibliothèque de Cherbourg, ce monument, connu sous le nom du Paradis ou de Notre-Dame montée, représentait en personnages de moyenne grandeur l'assomption de la Sainte-Vierge et son couronnement dans le ciel ; il fut construit par suite d'un vœu des bourgeois de la ville dans les circonstances suivantes :

En l'an 1418, les Anglais s'étaient emparés de Cherbourg après un siége de trois mois. Charles VII ayant reconquis la Normandie, Cherbourg fut la dernière place dans laquelle les Anglais tinrent encore garnison jusqu'au 12 août 1450, qu'ils furent obligés de capituler.

C'est pendant que le comte de Clermont en faisait le siége, que les habitants de Cherbourg s'assemblèrent dans leur église et qu'ils promirent à Dieu d'y élever à sa gloire ce pieux et ingénieux monument.

Il fut l'origine d'une confrérie du plus grand renom et qui devint si fameuse qu'il s'y enrôla un nombre considérable de personnes de toutes nations, parmi lesquelles on distinguait le prince Georges d'Autriche, cardinal archevêque de Valence, en Espagne; Pierre Turpin, évêque d'Evreux ; la princesse de Talment,, toute la noblesse du pays et quantité d'étrangers.

Les renseignements ont fait défaut pour rétablir ce monument dans sa primitive bonhomie, mais le souvenir de cette œuvre importante, historique et les pieux sentiments de ses fondateurs, n'en seront pas moins perpétués. Une toile représentant l'Assomption de la Vierge remplace aujourd'hui le regrettable chef-d'œuvre de nos pères, et l'inscription qui l'accompagne dira éloquemment aux générations futures le vœu solennel des habitants de Cherbourg, en 1450, pour la délivrance de la domination anglaise.

Tel est, avec le commencement de ses restaurations, le passé d'un édifice vraiment intéressant, trop longtemps oublié. Espérons que de nouveaux efforts seront tentés, et qu'un jour il nous sera donné de voir compléter la vieille église du moyen âge, dont l'originalité native et l'esprit religieux tiennent tant au génie de notre pays.

Cherbourg, mars 1864.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LE ROMAN MODERNE,

PAR

M. Alexandre BUCHNER,

Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Caen.



Lorsqu'on compare entre elles les différentes périodes de l'histoire littéraire, un fait important semble ressortir de cet examen : le fait qu'à telle époque et dans tel milieu, un certain genre littéraire est cultivé de préférence et avec plus de talent, avec plus de succès que tous les autres.

L'humanité littéraire, si j'ose m'exprimer ainsi, a ses âges, aussi bien que l'humanité politique, religieuse, sociale. Elle a ses ères lyriques, épiques, dramatiques, qui se succèdent à tour de rôle et en proportion des idées générales qui dominent à tel moment, dans tel milieu. De nos jours, nous sommes devenus tellement eclectiques que nous nous occupons un peu de tout à la fois ; cependant il est un genre qui jouit d'une faveur particulière auprès de nous : c'est le récit épique en prose, le roman.

Ce n'est pas une distinction arbitraire que je veux établir ici ; une distinction qui ne se baserait que sur des faits iso-

lés, ayant lieu dans un seul pays, en France, par exemple ou en Angleterre. Qu'on songe à la faveur universelle que la poésie épique trouve au moyen-âge ; qu'on se rappelle l'importance du théâtre, depuis le 16e jusqu'au 18e siècle, et l'on verra que notre assertion n'est pas dénuée de fondement.

Aujourd'hui le tour du roman est venu ; partout les auteurs s'attachent de préférence à ce genre ; le public le chérit ; on dirait que les générations actuelles l'ont choisi comme interprète de leur pensées, de leurs sentiments, de leurs désirs, de leurs intérêts ; en un mot, nous vivons dans l'ère du roman.

Mais, me dira-t-on peut-être, le public semble accorder une attention particulière au théâtre ; on n'a qu'à compter les salles de spectacle des grandes villes de l'Europe pour se convaincre que l'art dramatique n'a pas de compétiteur sérieux. Sans doute, l'attrait exercé par la scène est grand ; mais l'influence du roman est plus grande, plus énergique encore. Je compterais dix romanciers, contre un auteur dramatique, contre dix spectateurs, il y a mille lecteurs de romans. De plus, le récit épique qui a, de tout temps, fourni des sujets au théâtre, le fait maintenant plus que jamais. Un roman a-t-il un peu de succès, vite, son auteur le dramatise, pour ne pas le voir dramatisé par un autre ; on dramatise même de ceux qui n'ont pas réussi ! Et pourtant, à l'exception des chroniqueurs des Revues, personne ne songera à reproduire, sous la forme d'un récit, l'action qu'on a vue se dérouler sur la scène.

A l'étranger, ce rapport est bien plus frappant encore : tandis qu'en France le théâtre conserve en partie son ancienne importance, il s'efface de plus en plus en Allemagne et en Angleterre ; dans ces deux pays, il n'y a plus que l'opéra et la pièce à grand spectacle qui réussissent à attirer la masse.

D'ailleurs le fait que je viens de signaler, ne se produit pas seulement chez les vieilles nations de l'Europe, qui se sont toujours intimement connues, qui ont toujours rivalisé dans le bien comme dans le mal — il a lieu aussi chez des peuples éloignés, chez des races vigoureuses, jeunes, intelligentes, mais qui n'ont pas encore parcouru le cercle de nos variations sociales et littéraires: je veux dire chez les Russes et chez les Américains.

A peine ont-ils débuté dans la carrière des lettres, et déjà on les voit arriver au roman qu'ils traitent d'une façon magistrale. Il est vrai que dans leurs premiers efforts littéraires, ils n'ont pas négligé les autres genres non plus : les Américains prétendent avoir trouvé leur Goethe dans Longfellow, et tout le monde reconnaît le rival heureux de Lord Byron dans Pouchkine, le poëte le plus célèbre de la Russie. Mais déjà ces rapprochements montrent, que ce n'est pas le génie national qui se révèle dans les œuvres de ces poëtes, si pleins de talent qu'ils soient. Dans le roman, au contraire, l'indépendance et l'originalité des auteurs russes et américains ne laissent rien à désirer. Quelle n'est pas la fraîcheur, qu'elle n'est pas la verve qui éclatent dans les narrations sérieuses ou comiques de Lermontoff, de Tourgeneff et surtout de Gogol, auteurs qui, en peignant en détail la vie russe, font les délices de leurs compatriotes et l'admiration des littérateurs de l'Europe.

Et chez les Américains, n'a-t-on pas vu, Fenimore Cooper créer un genre nouveau, le roman maritime ? D'un autre côté, Edgar Poe et Washington Irving, rivalisent avec les meilleurs écrivains fantastiques et humouristiques. Enfin, la grande crise qui vient de compromettre l'existence des Etats-Unis, s'est annoncée, pendant de longues années, dans les œuvres des nouvellistes transatlantiques.

C'est pour toutes ces raisons que je vois dans le roman la forme littéraire la plus importante de nos jours, en tant

qu'elle est plus répandue que toute autre. Quant aux idées qui y régnent, elles sont identiques à peu près partout, et leur examen nous apprend cette vérité consolante que, malgré trop d'abus, la mission du roman est d'une nature essentiellement morale et salutaire ; l'art, la littérature, y restent fidèles à leur vocation de faire comprendre à l'homme la nécessité et les avantages d'un état social bien ordonné.

Cette tradition, *ancienne et solennelle* comme elle l'est, nous rappelle l'origine du roman.

Entre les genres littéraires, le roman est à la fois le plus jeune et le plus ancien ; le plus ancien, en tant qu'il n'est qu'une modification, très-libre à la vérité, du grand poème héroïque ; le plus jeune, parceque la narration ne s'est revêtue de cette forme, qu'après en avoir usé et épuisé plusieurs autres.

Si nous nous demandons,. quelle est la différence qui sépare le roman de l'épopée, c'est d'abord l'absence de la forme métrique qui nous frappe. Ajoutons même que pour le vulgaire tout se résume dans ce fait. Tout ce qui n'est pas vers, est prose ; tout ce qui n'est pas prose, est vers — c'est là la grande vérité esthétique, qui remplit d'admiration l'esprit de M. Jourdain. Cependant, cette platitude apparente ne laisse pas d'avoir sa signification.

La substitution de la prose aux vers n'est pas un fait isolé, propre à la naissance du roman ; c'est au contraire une des évolutions les plus importantes que l'histoire de la littérature ait à consigner. On a déclamé ou écrit en vers, tant que la prose n'était pas prête ; même les genres qui se dispensent volontiers du rhythme et de la rime, comme la chronique, par exemple, les ont acceptés jusqu'au moment, où la bonne prose était devenue moins difficile qne les mauvais vers. Le roman, à ses débuts, est versifié, ce qui prouve suffisamment que l'abandon de la forme métrique

à elle seule ne constitue pas sa séparation du poème épique.

Il faut donc chercher plus loin la différence.

L'ancienne critique formaliste reconnaissait l'épopée à quatre traits de caractère : à l'emploi du dialogue, des comparaisons, des épisodes et enfin du merveilleux et du surnaturel, qui consistent dans l'intervention d'êtres supérieurs, dont l'action altère, à leur gré, les lois de la nature.

Quant aux trois premières de ces conditions, le roman leur est resté fidèle : aujourd'hui encore il nous offre des conversations sans fin, des comparaisons plus ou moins justes, et surtout de nombreux récits rétrospectifs. Mais le quatrième élément, le merveilleux, l'action providentielle d'en haut ou infernale d'en bas, en a disparu graduellement et voici pourquoi.

Le poëme épique, né à une époque, où la connaissance des lois de la nature n'existait guère, pouvait impunément mettre en scène des forces immatérielles et invisibles, mais prenant au besoin une forme physique pour opérer des miracles. Le poëte et le public étaient de bonne foi, en admettant des faits, impossibles en soi, mais d'autant plus attrayants. Peu-à-peu, cette bonne foi a dû se laisser ébranler, et de nos jours, elle est prête à s'éteindre. En effet, les progrès des sciences naturelles, surtout de l'Astronomie, de la Physique et de la Chimie, y ont mis bon ordre, et les connaissances que nous leur devons, nous empêchent de subir dorénavant le charme des fictions mythologiques que le moindre écolier traitera de chimères. Seul, le lecteur formé par de soigneuses études littéraires, peut y trouver un intérêt esthétique ; mais quant au gros du public, l'épopée ne répond plus à son attente.

Pour pouvoir prendre sa place, le roman a rompu avec la Fatalité, avec l'Olympe et le Tartare des Anciens ; il a abandonné les miracles des Saints, les missions des Anges,

les apparitions des démons, les prodiges des chevaliers et des géants, les enchanteurs et leurs dragons, les prophéties et les sorcelleries, la magie blanche et noire, les féeries et les allégories du Moyen-âge.

Ces changements importants n'ont pu s'opérer que peu-à-peu ; car, à quelques exceptions près, les révolutions, ou plutôt les transitions littéraires s'effectuent avec une sage lenteur.

A sa naissance, le roman nous fait donc l'effet d'un parvenu, enrichi des dépouilles de ses ancêtres. Or, quoiqu'on devienne, on garde toujours quelque chose de son origine et des habitudes de sa famille, et c'est ainsi que le roman n'a pas renoncé de suite au merveilleux. Au contraire, pendant des siècles, il le défend pied à pied, et lorsque les miracles et les prodiges commencent à lui faire défaut, il s'attachera encore pour longtemps à des faits extraordinaires, à des aventures peu communes, qui forment pour ainsi dire, le surrogat du surnaturel.

Chose pareille était déjà arrivée pour le roman grec et latin.

On a si peu de renseignements sur ce sujet qu'il est presque téméraire de vouloir en parler. Constatons toutefois que les productions de ce genre que nous connaissons se servent de préférence d'une action des plus compliquées, des plus extraordinaires, et que le merveilleux y joue un rôle prépondérant.

Je ne mentionne qu'une de ces œuvres, le roman intitulé *Histoires d'Ethiopie* ou *Théagenes et Charicleia*, qu'on attribue à Héliodore d'Emesa, évêque de Trikka, en Thessalie, vers le commencement du V[e] siècle.

Ce récit singulier regorge d'aventures, malgré la simplicité de la pensée fondamentale, d'après laquelle un amour pur et sincère triomphera de tous les obstacles, de toutes les épreuves. Mais voyez ces obstacles, voyez ces épreuves!

Quel attirail de procédés magiques, de conjurations, de philtres amoureux, de science occulte! que de sorcières et de pirates! que de combats, d'enlèvements, de morts! que de confusion dans les personnes et dans les faits! que d'enfants exposés, perdus, retrouvés, changés! que de royaumes gagnés, donnés, détruits! — que sais-je? l'imagination la plus folle ne peut rien produire de plus bizarre, de plus invraisemblable. Il est facile de voir que l'auteur se rendait compte de la composition de son public pour lequel les miracles de toute espèce étaient la chose la plus naturelle du monde.

Quant au roman du moyen-âge, il est d'abord fidèle à la forme métrique dans les œuvres de maître Wace, de Chrétien de Troyes, de Benoît de Sainte-More, d'Henri de Veldeke, de Lamprecht et de tant d'autres. La prose ne l'emporte sur le vers que depuis le quinzième siècle, en France, en Angleterre, en Allemagne et surtout en Espagne où nous voyons naître le célèbre *Amadis de Gaule*, l'ancêtre d'une série interminable de héros imaginaires.

De même que des vers le roman naissant se sert largement de la ressource du merveilleux ; il y renchérit même et voici comment :

Les poèmes épiques, célébrant les faits et gestes de héros tels que Charlemagne ou Artus, avaient conservé un souvenir vague et lointain de leur origine historique, souvenir qui imposait un frein salutaire aux velléités d'une imagination trop extravagante. Mais voilà que le roman de chevalerie se met à traiter des sujets tout-à-fait fictifs, et dès lors la fantaisie des poètes se donne libre cours, inventant une action plus riche en aventures que celle de l'épopée. Roland et Ogier, Parceval et Tristan avaient accompli des exploits difficiles à croire : Amadis, Esplandian, Lisuarte, Palmérin d'Angleterre figurent au milieu d'événements bien plus invraisemblables encore. Cette observation si fine

et si juste, nous la devons à Cervantes dans le *Prologue* de son roman.

« Il est vrai, dit *Don Quixote*, que le Cid Ruy Diaz avait été fort bon chevalier, mais il n'était pas comparable à celui de l'Ardente Epée qui d'un seul revers avait pourfendu deux géants d'une taille prodigieuse. » Il parlait aussi fort avantageusement, continue Cervantes, du géant Morgan qui, sorti de cette race, où tous sont orgueilleux et discourtois, était seul affable et bien élevé. Mais son héros par excellence était Renaud de Montauban, surtout quand il se le représentait sortant de son château pour aller détroussser les passants. »

On sait avec quelle ardeur Cervantes, le critique, combattit les exagérations grotesques, dans lesquelles les contes de chevalerie étaient peu-à-peu tombés. Il les attaque surtout dans le 6e chapitre du Don Quixote qui contient une espèce d'aperçu historique, allant jusqu'à la fin du 16e siècle. Nous y voyons le curé, le barbier, la gouvernante et la nièce passer la revue et préparer l'auto-da-fé des livres, dont la lecture trop assidue a causé la folie ou plutôt la monomanie de leur ami et maître.

« Bénédiction ! » s'écrie le curé à l'aspect d'un de ces ouvrages ; « vous avez là *Tirant le Blanc* ! donnez-le vite, compère, car je réponds d'y avoir trouvé un trésor d'allégresse et une mine de divertissements. C'est là que se rencontrent Don Kyrie-Eleïson de Montalban, un valeureux chevalier, et son frère, Thomas de Montalban, et le chevalier de Fonséca, et la bataille que livra le brave Détriant à la dogue, et les finesses de Mademoiselle Plaisir-de-ma-vie, avec les amours et les ruses de la veuve Reposée, et madame l'impératrice, amoureuse d'Hippolyte, son écuyer. Je vous le dis en vérité, pour le style, ce livre est le meilleur du monde. Les chevaliers y mangent, y dorment, y meurent dans leurs lits, y font leurs testaments avant de

mourir, et l'on y conte mille autres choses qui manquent à tous les livres de la même espèce. Et pourtant, je vous assure que celui qui l'a composé, méritait, pour avoir dit tant de sottises sans y être forcé, qu'on l'envoyât ramer aux galères tout le reste de ses jours. »

Les romans de chevalerie disparurent enfin au commencement du 17e siècle; mais le genre nouveau qui devait les remplacer était déjà né avant leur extinction, et l'élément merveilleux, au lieu de périr avec eux, leur survécut dans le roman pastoral et galant, ou élégant, comme nous devrions dire aujourd'hui.

Voici donc venir les bergers et les bergères de haut lignage, et tous biens pimpants, bien enrubannés, qui peuplent l'Arcadie de Sannazar et celle de Sir Philippe Sidney, la Diane de Montemayor et l'Astrée d'Honoré d'Urfée. Eh quoi ! il y en a de plus fantastiques encore ; seulement ceux-là, il faut les chercher chez les idéologues, j'ai failli dire, chez les Icariens de leur temps ; vous les trouverez dans l'Utopie de Morus, dans la nouvelle Atlantide de Bacon, dans l'Océana de Harrington, dans la Cité du soleil de Campanella. Enfin, laissons défiler aussi les héros et les héroïnes du roman de cour, depuis le Polixandre de Gomberville et les tendres cœurs de mademoiselle de Scudéry, jusqu'aux marionnettes, affublées à la mode de Paris, qu'un auteur princier de l'Allemagne, le duc Ulric de Brunsvic, mettra en scène à Rome et en Syrie.

Dans toutes ces œuvres, si prétentieuses pour le fond et pour la forme, le merveilleux joue encore un rôle assez important ; mais ce qu'il y a de vraiment miraculeux, c'est que, malgré la fausse étiquette des noms mythologiques et allégoriques, les lecteurs pouvaient reconnaître les personnages du milieu, dans lequel ces histoires furent composées, au plutôt controuvées, les intrigues auxquelles ils se livrent d'un cœur léger, et les doctrines singulières qui ont cours parmi eux.

La fraîcheur poétique et la naïveté charmante qui avaient caractérisé les premières productions de ce genre, en disparurent trop vite, pour faire place à une action impossible, à une afféterie doucereuse, et bientôt il succomba sous le poids de son ridicule. Cervantes avait expulsé les chevaliers errants ; Molière mit à la raison les *Précieuses*, et si de notre temps le littérateur se retourne encore vers ces œuvres, c'est pour y trouver de curieux renseignements sur les personnages historiques qui y figurent sous de faux noms.

Quant au merveilleux, déjà relégué au second plan, dans le roman galant, on aurait pu s'attendre à le voir disparaître complètement au XVIIIe siècle, grâce à l'incrédulité générale qui caractérise cette époque. Il s'efface, en effet, dans la nouvelle intime de Marivaux, de Richardson, de Gœthe, dont nous aurons à parler dans un moment ; mais, d'un autre côté, le roman se laisse envahir de nouveau par cet élément, reparaissant à la suite d'un changement immense, qui s'opéra subitement dans le goût et dans les idées, en faveur du moyen âge et du romantisme.

Les premières traces de ce puissant mouvement historique et littéraire, dont les oscillations ne sont pas encore éteintes de nos jours, nous les découvrons en Angleterre depuis le milieu du siècle dernier. En peu de temps, il se communique à tous les pays de l'Europe ; il est fécond en résultats de toute nature, bons et mauvais, et quant au roman, il le fait aboutir au genre historique qui atteindra sa perfection dans les œuvres de Walter Scott et de Chateaubriant.

Nous voici devant deux grands poëtes qui ont compris, l'un et l'autre, que de notre temps, l'épopée s'écrit en prose et s'appelle le roman. Seulement, soutenus, peut-être entraînés par le courant des idées romantiques, ils reviennent

au merveilleux, Chateaubriant dans ses *Martyrs*,. Walter Scott dans une partie de ses romans, sans froisser pour cela l'esprit critique et rationnaliste du lecteur moderne.

Chateaubriant écarte la difficulté dès le principe, en choisissant. avec une hardiesse égale à son génie, un grand sujet religieux, grâce auquel il nous transporte dans un milieu, où les miracles ont eu droit de cité de tout temps; dès lors, il voit venir à son secours la tradition et les habitudes familières à son public.

Je n'entends pas dire par là que Chateaubriant s'est mis à exploiter les convictions religieuses de ceux auxquels il s'adressait. Loin de là, il a trouvé parmi les incrédules beaucoup plus d'admirateurs sincères, qu'un poëte moins bien inspiré n'en aurait rencontré parmi les croyants. Ce résultat étonnant, il ne l'obtient pas grâce à la matière choisie; car un sujet pareil écrase infailliblement le poëte qui n'est pas assez fort pour en supporter le poids immense. S'il y réussit, c'est qu'il avait à sa disposition ces qualités de style et d'imagination qui nous frappent encore aujourd'hui; c'est qu'il savait, mieux que personne, se servir de la ressource, si dangereuse et si féconde à la fois, du Sublime.

Quant à Walter Scott, il eut à suffire à une tâche d'une toute autre nature. Sans avoir l'avantage de trouver son merveilleux tout prêt dans son sujet, comme Chateaubriant, il ne fut pas non plus, comme le grand écrivain français, le premier à s'essayer dans un genre absolument nouveau. Sa route était déjà frayée avant lui, et si les romanciers historiques qui le précédèrent, si Walpole, Radcliffe, Mathurin, Tressans, Klinger, sont négligés aujourd'hui, c'est qu'il les a fait tomber dans l'oubli dès le lendemain de son premier succès.

Le célèbre poëte écossais, *le grand Inconnu*, comme on l'appelait alors, ne se meut que dans un cercle fort étroit,

animé, comme il l'est, du désir de faire revivre un passé complètement différent de notre milieu social. Il en convient lui-même ; je ne m'intéresse, dit-il, qu'aux écussons, aux boucliers, aux casques, aux éclats de lance, aux géants, aux dragons, aux fées, aux nains et aux chevaliers; je ne demande qu'à rappeler les exploits des temps passés, les luttes féodales, les forêts qui ont disparu, les châteaux forts qui n'abritent plus que le corbeau, et des mœurs, inconnues de nos jours.

Mais c'était la mode, dans les arts comme dans les lettres, c'était du moyen âge, et encore une fois du moyen âge qu'il fallait au public. Plus cette grande époque était tombé dans l'oubli, plus elle semblait avoir de charmes ; plus elle renfermait de mystères terribles, plus le regard aimait à y plonger. C'est dans cette pénombre, c'est dans ces ténèbres que Walter Scott nous transporte, et dans un milieu pareil nous acceptons les faits les plus extraordinaires, les croyances les plus étranges, la superstition la plus absurde. Le poëte, en effet, n'y croit pas plus que son public, mais les personnages qu'il met en scène avec tant de talent, lui accordent une foi entière, et l'illusion artistique fait que nous nous mettons involontairement à leur place, pour sentir et pour penser comme eux.

La valeur de ce procédé est signalée par Jean-Paul-Frédéric Richter dans un passage de son *Introduction à l'Esthétique*, dont voici la teneur.

C'est une erreur que de croire qu'un roman, dont l'action s'éloigne de notre milieu habituel, est plus difficile à composer qu'une œuvre semblable sur un sujet qui nous est familier. En ce dernier cas, l'expérience journalière du lecteur exerce un contrôle sévère sur le récit du romancier. Mais dès que celui-ci nous entraîne au loin, soit pour le temps, soit pour l'espace, soit pour les deux, nous n'avons plus une connaissance de cause suffisante pour savoir s'il dit

faux ou vrai : il voudrait nous tromper, que cela lui serait facile, et dès lors nous admettons volontiers les choses les plus impossibles.

En effet, lorsque Balzac ou Dickens se mettent à décrire notre voisin, il faut que le portrait soit ressemblant ; mais quant à un chevalier enterré depuis sept cents ans, Walter Scott ou le vicomte d'Arlincourt le peindront très à leur aise.

Walter Scott ne s'est servi de cet avantage qu'avec une extrême discrétion et en faisant de grands efforts pour se montrer digne de la confiance de son public. Il s'est fait archéologue et paléographe pour pouvoir se pénétrer tout à fait de l'esprit des temps éloignés qu'il a décrits. Cependant il n'est pas l'historien consommé que des critiques trop enthousiastes ont voulu faire de lui. Comparez-le seulement aux véritables historiens du moyen âge, à Amédée Thierry ou à Léopold Rancke, par exemple, et vous verrez la différence. D'ailleurs, il nous avertit lui-même, et plus d'une fois, que dans ses œuvres il ne faut pas tout prendre au pied de la lettre.

Malgré son immense succès, malgré le talent des grands écrivains romantiques qui tentèrent la même voie en France, en Allemagne et en Italie, le roman historique tend à s'effacer de plus en plus, et quant au merveilleux, il en disparait complètement.

D'ailleurs, me dira-t-on avec raison, il y a toujours eu des narrations, soit en vers, soit en prose, qui, grâce à leur puissance réaliste, n'ont pas eu besoin de miracles pour éveiller l'intérêt.

En effet, — et ceci est un nouveau côté de notre sujet, — pendant que le roman de chevalerie se forme des débris du poëme épique, et même plus tôt encore, on voit naître partout des récits, qu'on désigne du nom de fabliaux, de contes, de nouvelles, et c'est ce genre, fort modeste à ses débuts, qui a fini par absorber le roman presque en entier.

Ici les noms de Boccace, du Décaméron, viennent à tous les esprits. N'oublions pourtant pas que l'auteur le plus célèbre dans ce genre, n'en est pas l'inventeur. Les modèles anciens et orientaux à part, tout le monde sait que c'est dans la patrie du bon sens et de l'esprit naturel, que c'est en France, qu'il faut chercher son origine.

A une époque qui, au point de vue littéraire, était encore relativement barbare, nos conteurs révélèrent déjà une intelligence profonde des petites misères de la vie humaine, une finesse extrême dans leurs jugements sur les hommes et sur les choses et, avant tout, un sens comique fort développé, avec un penchant marqué pour la satire et l'ironie. Boccace, qui vint passer une partie de sa jeunesse à Paris, y était évidemment à très-bonne école, et le mérite d'avoir su en profiter comme il l'a fait, n'en est pas moins grand. Comment a-t-il pu arriver à surpasser, à effacer même ses modèles ? C'est qu'il trouvait à sa disposition un idiome déjà tout préparé pour la perfection classique à laquelle sa prose le fit arriver ; de plus, il avait affaire à un public dont le sentiment artistique, fortement développé, sut apprécier les qualités d'un écrivain assez habile pour réunir, dans un cadre charmant, une longue série de nouvelles de nature très-diverse.

En France, pareille chose n'était pas encore possible à cette époque; il est bon cependant de rappeler le mérite des premiers nouvellistes de notre pays. Ajoutons aussi que si leur série semble commencer avec Boccace, l'autre bout de la chaîne est tenu par Voltaire.

La nouvelle, tranchant vivement et hardiment sur le roman idéal, chevaleresque, pastoral, galant, historique, produit peu à peu le roman réaliste qui, dès le principe, prend deux formes distinctes :

La narration sérieuse, morale d'un côté ; le conte comique, satirique, narquois, humouristique de l'autre.

Ce dernier, le conte facétieux, amusant, trouva une faveur immense pendant le moyen âge et la renaissance, pour arriver au sommet de la perfection dans l'œuvre de Rabelais.

Ce génie bizarre, le rival heureux d'Aristophane pour l'emploi de la caricature poétique, ne doit rien à personne, tandis que tant d'autres se sont enrichis de ses dépouilles. En peu de temps, les idées, les maximes, les aperçus, les boutades de Rabelais firent le tour de l'Europe, de sorte que ce grand écrivain représente tout un côté de l'immense littérature populaire, aujourd'hui trop négligée, trop oubliée, que son siècle vit naître sous le coup des plus violentes controverses religieuses et sociales.

A côté de lui, et presque en même temps, nous voyons se produire un phénomène analogue, une nouvelle espèce de roman du genre dit *picaresque* ; ce sont des récits d'aventures, pleins d'une bouffonnerie quelque peu forcée, mais toujours ironique, qui renferment comme une parodie involontaire du roman chevaleresque et pastoral. L'espagnol Mendoza, un des esprits les plus marquants du XVIe siècle, homme politique encore plus que littérateur, en fournit le modèle dans son *Lazarillo de Tormes*. L'œuvre qui en approche le plus, appartient à l'Allemagne ; c'est le *Simplicissimus*, espèce de roman autobiographique, qu'on attribue à un seigneur de Grimmelshausen et qui peint les malheurs de la guerre de Trente ans avec les couleurs de Breughel et le dessin d'Hogarth.

Le *Roman comique* et le *Gil Blas* sont également de cette famille, dont Victor Hugo a fait revivre le souvenir dans la Cour des Miracles de Notre-Dame et dans différents personnages de ses drames.

Bien qu'il vive sur un tout autre fond d'idées, le héros de Cervantes, le chevalier de la Triste Figure, est cependant la contre-partie, et pour ainsi dire la couleur complémentaire des personnages du roman picaresque.

Don Quixote et Lazarillo ont en commun l'ironie involontaire qui naît dans l'homme constamment malmené par un sort cruel. Mais la ressemblance s'arrête-là, et voici la différence :

Don Quixote est la victime de l'éternel antagonisme entre l'idéal et la réalité des choses ; c'est contre cette réalité qu'il se heurte sans cesse, de même que la mouche bourdonne, sans se fatiguer, contre l'obstacle transparent mais imperméable d'une vitre ; cette lutte stérile n'apprend rien, ni au chevalier, ni à l'insecte : ils restent incorrigibles l'un et l'autre.

De son côté, l'aventurier picaresque, bien qu'il ait le même point de départ, arrive à d'autres résultats, il devient vite un philosophe pratique, au demeurant fort peu scrupuleux. Au lieu de vouloir pourfendre les méchants qu'il ne peut corriger, il exploite à son profit les travers et les abus de la société perverse, dans laquelle le sort l'a jeté. Au milieu de tant d'insécurité, de doutes, de troubles, de déceptions amères, il ne met pas grand temps à perdre ses illusions. Il lui suffit de voir comment font les voisins : devant le spectacle de nos infortunes, celui-ci pleure, celui-là rit ; l'homme à l'esprit ingénieux se met du côté des rieurs, et il met les rieurs de son côté.

C'est l'ironie, appliquée au roman, qui a créé le genre picaresque. Mais à côté de l'ironie, mais au-dessus d'elle, nous rencontrons encore autre chose chez Rabelais et chez Cervantes, un élément difficile à définir, l'humour. Depuis eux seulement, l'humour a pris une place importante dans le développement de l'esprit humain, et peu à peu elle est devenue un des traits caractéristiques du roman moderne.

L'ironie naît de la perte de nos illusions ; nous avons recours à l'humour pour nous en donner d'autres — qui est-ce qui est jamais content ici bas? L'humour nous procure un certain sentiment de supériorité sur les misères qui nous

entourent; elle nous fait rire de ce qui devrait nous faire pleurer; elle nous fait pleurer de ce qui pourrait nous faire rire. Grâce à elle, nous retrouvons l'image de l'univers dans le plus infime de ses détails, et nous découvrons que toute grandeur ne se compose que d'une série interminable de bagatelles.

Cette manière d'envisager le monde moral et physique à l'envers ou de travers, n'a jamais eu un succès entier auprès de la race gauloise : son esprit, naturellement logique, n'aime pas à appuyer ses raisonnements sur une base aussi peu sûre. Aussi les humouristes sont-ils relativement peu nombreux en France, tandis que nous en rencontrons beaucoup chez les nations germaniques, même en Amérique et jusqu'en Russie.

Je disais tout à l'heure que le roman réaliste ne s'appuie pas exclusivement sur l'élément comique et humouristique. Il a aussi son côté tout à fait sérieux qui gagne d'importance de jour en jour, dans le roman de cœur et d'actualité.

De prime abord, nous voyons ce genre se détacher de la tradition du poëme épique, qui met son héros aux prises avec les grands événements du mythe ou de l'histoire, avec les invasions, les conquêtes, les siéges, qui s'occupe, en un mot, de la destinée des peuples naissants et des demi-dieux qui combattent à leur tête.

Loin de rester fidèle à ces exemples, le roman moderne ne demande qu'à isoler son personnage principal en tant qu'homme individuel, pour le peindre avec tout le détail possible ; l'homme n'y est plus le jouet d'une puissance supérieure ; au contraire, c'est en lui-même, dans la conscience de son libre arbitre et de sa responsabilité personnelle, qu'il trouve la règle de sa conduite et la mesure de son équilibre moral.

Ce n'est pourtant pas le roman qui a inventé ou introduit

ces notions nouvelles. Elles se font jour avant lui au théâtre de la Renaissance et du XVIIe siècle ; ce sont Shakspeare, Corneille, Racine qui émancipent l'art dramatique de l'intervention trop fréquente des pouvoirs surnaturels et de l'action du *Deus ex machina*, si familières à Euripide et aux Mystères et Miracles du moyen âge, comme aux *Autos* de la scène espagnole.

Dès lors, le héros tragique ne périt plus par la fatalité, mais par sa propre faute ; c'est sa passion ou le sentiment de sa personnalité, poussé jusqu'à l'excès, qui amènent le dénouement funeste.

Cette notion morale devient la base de l'action du roman réaliste, depuis le siècle dernier. Richardson, Fielding, Goldsmith en fournissent à l'Angleterre des modèles impérissables, et bien que nous les trouvions un peu longs aujourd'hui, la fidélité de la peinture et la pureté de l'intention morale ne cessent de captiver le lecteur sérieux. Bientôt la France saura s'approprier ce genre, en y apportant la netteté et la précision qui lui manquaient encore. L'abbé Prévost et Bernardin de Saint-Pierre ne sont-ils pas à la fois élégants et touchants au suprême degré? Et que dire des œuvres de Jean Jacques et de Mme de Staël, après tous les éloges qui leur ont été prodigués? On pourrait croire que le roman *sentimental*, ainsi nommé, parce qu'il décrit de préférence l'homme qui a le bonheur ou le malheur d'être amoureux, eût prononcé son dernier mot dans la *Nouvelle Héloïse*. Mais, à y regarder de plus près, on trouve dans cette œuvre trop de digressions, je dirais presque trop de controverse philosophique et sociale. Dans *Werther* au contraire, le roman se concentre sur un seul fait, tout en exprimant, avec une énergie sans pareille, l'ardeur de sensation et l'indépendance de pensée qui agitèrent les dernières générations du XVIIIe siècle.

Au moment, où retentit tout-à-coup la voix puissante

de Goethe, les doctrines des philosophes avaient émancipé l'individu, en lui rendant son autonomie personnelle aux dépens de l'organisation sociale et c'est dans Werther que nous voyons se personnifier le type de l'homme, charmé à la fois et gêné par cette liberté inaccoutumée, trop subitement acquise.

C'est dans ce fait que se trouve, à ce qu'il me semble, la vraie cause du succès étonnant de Werther, je dis étonnant, car, somme toute, de quoi cette œuvre se compose-t-elle? Elle est faite un peu à la légère, de pièces et de morceaux, rattachés entre eux, tant bien que mal, par l'enveloppe flottante et indécise de la forme épistolaire. C'est un récit rélatant le suicide d'un des amis de Goethe et quelques-uns de ses souvenirs personnels qui nous le montrent, comme tant d'autres, mourant par métaphore, tout en se portant fort bien. Néanmoins la partie principale immortelle du roman est dans la peinture de l'amour de Werther. Mais c'est l'autre partie, moins remarquée aujourd'hui, qui, à son époque, produisit un effet prodigieux à cause des tendances, qui animent le héros de Geethe. Dans Werther, le poëte procure à son public l'indicible plaisir de passer, sans transition, d'un extrême à l'autre. On avait eu trop de civilisation artificielle, — voici de la nature en abondance! on se sentait gêné par le contrôle des conventions sociales, — voici de la liberté jusqu'à l'excès! on étouffait dans les salons, dans les boudoirs, — voici le grand air vif et pur qui souffle au bord de la mer, qui agite le feuillage des forêts!

Si Werther est touchant, ce fut-là le moindre de ses mérites aux yeux des contemporains; mais ce personnage se met en contradiction avec toutes les idées reçues, et c'est pourquoi on l'acclama, de même que quinze ans plus tard on acclamera la Révolution de 1789.

Si nous nous demandons maintenant ce que le roman

réaliste est devenu depuis la fin du siècle dernier, nous trouvons qu'il renferme toujours l'histoire d'un cœur ou le récit de ce qui arrive, non pas à un peuple ou à une race, mais à tel homme individuel. Ce caractère personnel ne l'a pas empêché de faire entrer dans son cadre, constamment élargi, tous les intérêts des états modernes ; de peindre la société jusque dans ses moindres détails ; enfin, de servir d'interprète à toutes sortes de doctrines nouvelles.

Il est inutile de signaler même les plus importants parmi les innombrables auteurs qui, dans tous les pays de l'Europe, s'adonnent à cette tâche ; il ne reste qu'un mot à dire de leurs intentions.

Arrivé sur ce terrain, il faudra voir, si les romanciers exercent une influence morale, de droit comme de fait. Souvent, on entend soutenir le contraire, et en effet, en examinant la littérature contemporaine, vous rencontrez un assez grand nombre de romans, dont la lecture a dû produire un effet pernicieux. Nous aurions tort cependant, de condamner un genre littéraire tout entier à cause d'un abus partiel et exceptionnel.

Une question pareille ne peut être jugée que d'un point de vue général et élevé. De tout temps on a discuté sur la valeur des beaux-arts et particulièrement des belles lettres ; mais le fait que l'art et la morale ont existé simultanément, presque partout et de tout temps, semble prouver, que l'un ne sert pas nécessairement à la destruction de l'autre. On peut admettre seulement que le sens moral des œuvres d'art varie avec les siècles. A telle époque, elles ont agi de préférence sur l'imagination de peuples jeunes et ardents ; à tel autre moment, une société établie sur des bases solides, goûtera davantage les plaisirs de la réflexion et du raisonnement qui en résultent.

Ainsi nous avons vu que l'épopée a un caractère agressif, guerrier ; c'est au combat qu'elle appelle les peuples.

ples, à un combat le plus souvent stérile pour eux ; car les masses y sont sacrifiées avec indifférence par quelques personnages héroïques, dont la silhouette lumineuse se dessine en couleur de sang sur le fond sombre des contrées dévastées et des citées détruites. C'est le sort, la Fatalité des anciens, même la Providence des soi-disants chrétiens, qui le veulent ainsi : le rôle des nations est de se taire et de souffrir ; leurs chefs ne voient en elles que la vile matière, destinée à composer le piédestal sur lequel s'élèvera la statue du guerrier hautain, ambitieux, implacable. Envisagé de loin, un rapport pareil peut paraître poétique, mais il n'est plus de notre temps, il répugne à notre conscience.

De nos jours, c'est plutôt une œuvre de conciliation entre les peuples comme entre les classes de la société, qu'il faudra demander à la littérature en tant qu'elle exerce une influence morale sur le peuple. Pourquoi le roman n'y aurait-il pas sa part ? Ce genre littéraire me semble offrir un instrument puissant pour élever le niveau intellectuel des classes inférieures, déjà attirées vers lui par le charme de la fiction poétique. Que n'a-t-on pas dit — et avec raison — de l'éducation des masses et de la nécessité de les préparer à l'exercice des libertés que la société moderne confère même aux plus modestes de ses membres ? Mais ce but n'est pas facile à atteindre, et puisqu'il ne faut négliger aucun des moyens qui peuvent y conduire, qu'on laisse y contribuer la littérature facile et notamment le roman ! On verra alors se réaliser la prédiction généreuse de Schiller, d'après laquelle le sentiment esthétique, sagement développé, viendra un jour fortifier le sentiment moral de l'homme.

D'ailleurs les romanciers de l'Angleterre et des Etats-Unis ont montré depuis longtemps qu'ils ont compris leur mission relative à l'éducation du peuple : les résultats sont

là, et l'exemple est bon à suivre. Que nos classes élevées continuent à ne voir dans le roman qu'une œuvre de distraction, moins nuisible que tant d'autres — on n'a pas le droit de les en blâmer, car elles sont libres de s'instruire par d'autres voies. Mais l'homme du peuple, ayant appris à goûter les jouissances intellectuelles, à leur sacrifier une partie de ses économies, à leur consacrer ses heures de repos, cet homme devra puiser dans une lecture pareille non seulement une distraction agréable, il y cherchera aussi un enseignement nécessaire, et quel bonheur pour lui, quel bonheur pour la société s'il y trouve les connaissances élémentaires, sans lesquelles il ne saura jamais se servir utilement de ses droits politiques !

Plus que jamais, les individus comme les peuples, ont besoin d'un enseignement qui leur indique où sont leurs devoirs et leurs intérêts véritables ; tant qu'ils ne les auront pas compris, les grands mots avec lesquels on les mène aujourd'hui, les mots de Christianisme et de Civilisation, ne seront que des termes vides, dépourvus de sens, comparable au voile sanglant que le toréador jette sur les yeux de sa victime, avant de lui porter le coup mortel.

UN MOT

SUR

LES SOCIÉTÉS SAVANTES

PAR

M. Frédéric DALIDAN,

Membre titulaire de la Société Académique de Cherbourg.

(Lu à la séance du 5 juillet 1867).

SOMMAIRE.

I. Le nouvel élu adresse ses remercîments à la Société qui l'a nommé membre titulaire et il demande la permission de dire quels devoirs ce titre lui semble imposer.

II. Il est ainsi amené à quelques développements sur la devise de l'Académie de Cherbourg depuis 1755.

III. Faisant ensuite application de ces développements à toutes les sociétés savantes, il en déduit, comme conséquence, l'obligation, pour chaque membre, de coopérer activement à la propagation des doctrines ou des idées justes.

I.

Messieurs, ce n'est point sans émotion que je viens aujourd'hui prendre la parole devant vous : un insigne honneur m'a été fait par la compagnie qui m'a admis au nombre de ses membres titulaires, et je ne trouve en moi devant cette

marque de distinction enviée, qu'une excessive faiblesse. Mon rôle parmi vous me semblait donc fixé d'avance et devait se réduire à écouter tout ce qui est dit d'excellent dans cette enceinte, par des sociétaires que tant de titres y ont conduits avant moi. Mais ce rôle m'aurait privé du bonheur de vous exprimer ma reconnaissance : j'aurais paru ingrat alors que je n'aurais été que timide.

Laissez-moi croire, Messieurs, que la timidité est mauvaise conseillère, et permettez que dans une causerie qui, grâce à votre bienveillant accueil, pourrait être qualifiée par moi du nom de causerie intime, je développe devant vous les obligations résultant, à mon sens, de la qualité de sociétaire. Je vais être ainsi amené à vous parler d'abord de vous-mêmes ; puis, j'essaierai de faire ressortir devant vous, la juste influence à laquelle doivent prétendre, de nos jours, les sociétés savantes.

II.

L'Académie de Cherbourg a eu ses panégyristes qui n'ont fait, en parlant de son ancienneté et de ses travaux, que rendre un hommage dû à la vérité. Je n'ai point la pensée de refaire devant vous un éloge que le temps a hautement consacré ; je ne veux parler de l'Académie qu'à un point de vue réduit aux proportions d'une simple note sur les deux mots qu'elle porte en tête de ses statuts: *Religion et Honneur*.

Telle est la richesse de ces deux mots qu'ils sont tout un programme. Le passé est là qui le prouve. Le présent ne serait-il ici que pour montrer la déchéance d'un tel programme prétendu suranné ?

Indiquer ces deux termes, c'est vous dire que je désire rechercher si le passé qui a ses admirateurs exclusifs, a réellement fait place à une époque dont dont il faille

désespérer, parceque le sentiment du beau idéal lui manque.

Pour se livrer à cet examen, il faut, Messieurs, et vous l'admettez sans difficulté, je le crois, se placer à un point de vue exclusivement philosophique; s'entendre sur les mots d'abord et juger ensuite l'action exercée à différentes époques par les sentiments auxquels ces mots répondent. J'espère démontrer ainsi que malgré les critiques tantôt justes, tantôt sévères, adressées à notre temps, on ne peut méconnaître qu'il ait beaucoup fait, et que le programme indiqué existe toujours, mais qu'il impose des devoirs nouveaux et des obligations plus que jamais étroites.

On pourrait définir l'honneur, la réalisation du beau idéal dans l'ordre moral. Le bien n'est-il pas, en effet, dans l'ordre moral, le beau absolu, et la pratique du bien n'est-elle pas l'honneur.

Cette réalisation du beau idéal s'offre à nous sous trois formes, sous trois incarnations, si je puis m'exprimer ainsi, le penseur, l'orateur et l'homme d'action.

Isolées, ces trois formes ne nous montrent chacune que l'illustration d'un individu, d'une famille, d'une compagnie ; réunies en faisceau, elles constituent, dans leur ensemble plein de grandeur, l'illustration d'une nation tout entière, sa gloire.

Je ne saurais avoir la prétention, Messieurs, de remettre ici, sous vos yeux, l'immense et riche tableau des philosophes, des orateurs et des hommes illustres qui ont fait de la France la première nation du monde. Je ne veux que faire une remarque sur l'ensemble des résultats ainsi acquis à l'histoire : dans les temps anciens, ce qui domine, c'est l'effort individuel, isolé ; le pouvoir est absolu, une seule tête domine dans la famille, dans la province, dans l'Etat ; l'instruction est rare ; l'initiative du bien, le senti-

ment de l'honneur a, pour ainsi dire, une origine privilégiée qui commande et s'impose avec d'autant plus d'énergie que l'entourage est plus soumis et moins éclairé.

En voulez-vous un exemple emprunté au VIII[e] siècle. Charlemagne est alors le maître absolu d'un empire immense, mais il reconnaît qu'autour de lui, au-dessous de lui, tout est sinon brutal, au moins sans initiative propre, ou à peu près ; il comprend que le bien doit se faire par son ordre. Il commande donc, et à sa voix le bien se fait sur tous les points de son empire ; un premier essai d'académie paraît même tenté par lui. Il doit ainsi, à son origine privilégiée, à son rang de roi, le sentiment de l'honneur et le titre de grand homme, d'homme providentiel que l'histoire a consacré.

Après lui, il n'y a plus que de sombres tableaux dans le moyen âge : les lettres, les sciences et les arts cherchent et ne trouvent un refuge que dans les abbayes. Mais, lorsque vient l'âge du réveil, lorsque nous apparaît la Renaissance, quel magnifique épanouissement de toutes les forces intellectuelles s'offre à nos regards éblouis !

L'aspect des choses se modifie, dès lors, par la diffusion des lumières, et d'individuel qu'il était, le sentiment de l'honneur devient général : il est partout dans les masses devenues plus conscientes d'elles-mêmes.

Bientôt, l'association des hommes pour lesquels le culte de l'honneur est devenu un besoin, apparait à son tour et prend enfin sous la main puissante de Richelieu, cette forme pour ainsi dire officielle qui a reçu le nom glorieux d'Académie française et ne devait plus périr.

S'il a été ralenti quelquefois, jamais ce besoin d'association ne s'est éteint, et aujourd'hui la France est couverte de groupes pénétrés des traditions comme des sentiments du devoir et de l'honneur; j'ai nommé les sociétés savantes.

J'attribue donc, Messieurs, à ces sociétés dépositaires à

mes yeux des traditions du passé, une importance et une mission prépondérantes; je crois même que leur nombre, leurs progrès, seront un des traits caractéristiques du XIXe siècle, et, j'ajoute, peut-être la sauvegarde de l'avenir.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus, de notre temps, des esprits supérieurs qui dominent les groupes et prennent la tête du mouvement intellectuel? Faut-il croire que l'âge présent n'aura à mettre en parallèle avec les illustrations du passé que d'inoffensifs pygmées?

Je n'ai point, Messieurs, cette triste opinion de notre époque, je crois fermement qu'il y aurait injustice à contester la valeur d'hommes éminents qui vivent près de nous, parmi nous, et auxquels l'histoire ne refusera pas la consécration de leur génie.

En effet, est-ce que la pensée n'a point encore, au moment où je parle, de dignes adeptes? Ne pourrait on citer des noms qui depuis hier appartiennent à l'histoire et vivront d'une nouvelle et impérissable vie? — L'affirmative est si vraie que tout récemment encore un nouvel élu à l'Académie française a pu dire aux applaudissements d'un auditoire ému : « Regardons à ceux qui tiennent au-« jourd'hui le flambeau d'intelligence et de vie morale, « ces héritiers du temps qui ne se courbent pas sous son « poids. Ils étaient nos maîtres à tous. Ils peuvent encore « être nos guides. Platon, Messieurs, n'était-il pas, il y a « quelques mois encore, au milieu de vous (1)? »

La pensée n'est donc point sans nobles représentants : la parole manquerait-elle, au contraire, d'organes honorés, et méritant de l'être? Serait-il vrai qu'aucun des orateurs de nos jours, soit qu'il s'agisse de la chaire sacrée ou de

(1) M. Cuviller-Fleury voulait désigner ainsi dans son discours de réception du 11 avril 1867, M. Cousin, récemment décédé.

la politique, de l'enseignement ou de l'administration, ne doit survivre au bruit qu'il aura fait parmi nous ?

Pour répondre, Messieurs, il suffit d'écouter et de se montrer justes.

L'éloquence sacrée, par exemple, s'est faite cosmopolite; il nous a été donné à nous-mêmes d'entendre à Cherbourg une des voix les plus autorisées du siècle, et dans Paris, à Notre-Dame seulement, 4,000 auditeurs, élite de tout ce que la grande cité renferme d'illustrations, se pressent, chaque année, autour d'une chaire d'où se font entendre des paroles si véritablement à la hauteur des exigences actuelles du savoir, que n'était la sainteté du lieu, des applaudissements enthousiastes feraient trembler les voûtes séculaires de l'église métropolitaine !

Qui pourrait croire qu'il ne restera rien de ces accents convaincus ? De même, n'y aurait-il pas déni de justice à refuser une valeur réelle à l'éloquence politique ou du barreau de notre temps ? — Je pourrais citer, à l'appui de cette assertion, des noms aujourd'hui du domaine de l'histoire, et toute une pléiade d'hommes dont le nom aussi est sur vos lèvres ; leurs triomphes de chaque jour justifient mon opinion.

Si maintenant vous voulez bien consentir à entrer avec moi dans ces enceintes de la science et de l'industrie où l'expression de l'honneur se trouve non plus dans des pensées ou des paroles savamment étudiées, mais dans des actes qui, eux aussi, procurent la gloire, me blâmeriez-vous d'être fier pour notre siècle, de ce qu'il possède de plus que les siècles passés, les chemins de fer, les télégraphes électriques, la photographie, la galvanoplastie, le gaz d'éclairage, les bateaux à vapeur, le paratonnerre et tant d'autres merveilles ?

Et si, enfin, jetant les yeux sur la carte du monde, vous vouliez bien encore voir la main de la France s'étendant

sur tous les points du globe où il y a un intérêt de civilisation à sauvegarder, est-ce que vous vous refuseriez à admettre que de tant d'entreprises hardies, il restera assurément quelque chose pour la postérité?

Mieux que moi, vous connaissez les merveilles de l'époque qui a su faire de la vapeur ou de l'électricité des agents dociles devant lesquels il n'y a plus d'obstacles ou de distances; il a été permis ainsi, à de vaillantes mains, d'aller planter le drapeau national victorieux, en Syrie, en Crimée, en Italie, et jusque sur les murailles de la capitale de cette Chine orgueilleuse et cruelle, aujourd'hui surprise de voir disparaître ses hideuses idoles devant la croix de bois de nos missionnaires.

Disons-le donc, Messieurs, la France n'est point tombée et l'honneur est toujours sauf.

Nous verrons tout à l'heure quelles obligations nous imposent aujourd'hui, plus particulièrement, nos traditions d'honneur : mais avant d'aborder cet examen, j'ai à rechercher quelle est la situation présente sous le rapport du second terme d'examen que je me suis proposé. Ici encore, me plaçant à un point de vue exclusivement philosophique, abstraction faite des dogmes et du culte hors de discussion, si je recherche uniquement la signification du mot religion, je trouve qu'il correspond à l'affirmation de l'existence de Dieu, affirmation dont le culte est le corollaire.

Or nous vivons dans un temps où tant de doctrines ont pu se faire jour, qu'un cri d'alarme a été poussé : *l'idée de Dieu est en péril*, a-t-on dit (1).

Est-ce donc que le génie du mal a fait de tels ravages qu'il faille croire à une ruine prochaine ?

(1) Ce cri est de M. Caro : (*Voir la Revue contemporaire, année* 1857).

Je ne crois point, Messieurs, à cette ruine : je ne nie pas l'orage en présence duquel le cri douloureux dont je parlais à l'instant a été jeté, mais ma conviction est qu'il ne s'agit que d'un orage prévu, en présence duquel certaines précautions préservatrices sont à prendre.

Je m'explique. N'est-il pas vrai, j'ose vous le demander à vous-même qui avez dû subir l'épreuve, n'est-il pas vrai qu'il existe pour les individus, un moment où, parvenu à l'âge de la virilité, celui qui, la veille, n'était encore qu'un enfant, fait un retour sur lui-même, et scrutant du regard ce monde immense dans lequel il lui faut entrer, se demande : Quel est donc ce Dieu qui régit notre monde troublé? Quel est donc ce Dieu qu'une mère pieuse me faisait naguère invoquer chaque jour et qu'elle appelait le Dieu de la souveraine bonté, de l'éternelle justice? S'il est le Dieu souverainement bon, souverainement juste, pourquoi tant de malheureux ici-bas? Pourquoi tant de crimes impunis?

Deux voies s'ouvrent pour la recherche de la solution du problème redoutable ainsi posé. — La première, celle dont la solidité du sol atteste le passage de générations nombreuses et convaincues, conduit à l'affirmation réfléchie de l'existence de Dieu, au spiritualisme. — La deuxième, mal tracée, encombrée, et vers laquelle les passions poussent, mène au matérialisme, ou tout au moins à ses variantes plus ou moins profondes, plus ou moins avouées, mais toujours décevantes.

Cette remarque psychologique, vraie pour les individus pris isolément, l'est également, Messieurs, pour les nations; elles aussi atteignent, à un moment donné, une virilité qui ne s'était point encore fait jour. Ce moment est inévitable, fatal, et son action est toujours en raison directe de la plus grande diffusion des connaissances humaines. Comment, dès-lors, s'étonner qu'à l'époque où nous vivons,

époque de diffusion par excellence, les opinions se partagent, suivant le plus ou le moins d'étendue ou de justesse des esprits? En faut-il conclure que devant les luttes présentes, l'idée de Dieu se soit éteinte?

L'homme s'agite, mais Dieu le mène : telle sera toujours la vérité, et, si vous me permettez de dire toute ma pensée, de la lutte même engagée de nos jours, il ne sortira qu'une consécration nouvelle du spiritualisme.

Ce spiritualisme, fortifié par la lutte, aura peut-être un cachet particulier; il sera, si l'on peut s'exprimer ainsi, un spiritualisme libéral, œuvre du progrès des lumières, mais il sera soutenu, éclairé par tout ce que le siècle comptera de forces intellectuelles et de sens moral, à opposer à des théories malsaines et condamnées à périr par leur irrégularité même.

III.

— Au double point de vue auquel je me suis placé dans les développements qui précèdent, Messieurs, la situation actuelle ne me semble donc point dépourvue de garanties pour l'avenir ; je crois aussi vous avoir suffisamment fait entrevoir qu'à mon avis ces garanties pour l'avenir seront d'autant plus solides qu'il se produira chez les individus, dans les associations, dans les réunions savantes surtout que je vous ai montrées dépositaires, par tradition, des plus nobles conquêtes du passé, un mouvement d'idées et d'efforts plus collectifs et plus convaincus.

Un mot peut résumer toutes les obligations ainsi créées pour les individus, aussi bien que pour les sociétés : il faut être de son temps.

Être de notre temps, on l'a dit avant moi, c'est se mêler à la foule, savoir instruire par sa parole, par son exemple, c'est comprendre et satisfaire les aspirations justes, et les besoins de son époque ; c'est marcher, quand le siècle

marche. L'immobilité n'aboutirait qu'à la décadence, et bientôt à la mort. La société ne vit et ne se développe que par le mouvement et par le progrès.

Eh bien, en présence de ce besoin immense d'instruction qui déborde dans le monde moderne, en présence de ce mouvement torrentiel, pour ainsi dire, qui porte des flots d'auditeurs, vers les cours d'adultes, vers les conférences publiques, quel est le groupe savant, quel est l'individu même qui voudrait décliner le devoir et fuir sa responsabilité, en se retranchant dans la triste réserve du silence ?

Une société savante ne sera donc jamais plus utile que lorsqu'elle fera elle-même le public juge de ses travaux et de ses efforts pour le bien.

Sans doute elle ne doit pas, elle ne peut pas avoir ses portes toujours ouvertes, alors que ses statuts ne lui imposent pas cette obligation ; mais il faut qu'elle se fasse publiciste en quelque sorte, il faut qu'elle répande de nombreux mémoires, qu'à des doctrines erronées, elle oppose des réfutations ; il faut qu'elle marche, qu'elle vive et s'affirme sans cesse devant une génération avide de savoir.

Souffrez que je vous le dise, Messieurs, au moment où, venant m'asseoir à cette place que votre indulgence m'a ménagée, je ne suis encore qu'un interprète de l'opinion au dehors de cette enceinte, l'Académie de Cherbourg n'est au-dessous ni des exigences du passé, ni de celles du présent.

La preuve s'en trouve dans ses travaux et ses publications.

C'est ainsi que le nom de presque tous les membres de la Société se trouve étroitement lié, notamment à des études largement approfondies sur l'histoire locale ;

A des recherches sur la direction de nos anciennes voies romaines.

A un dépouillement complet des archives de notre vieille église Sainte-Trinité, si brillamment restaurée;

A des impressions de voyages ;

A des notes pleines d'intérêt sur les communes des arrondissements de Cherbourg et de Valognes;

A des notices biographiques empreintes de regrets vivement sentis ;

Et enfin, car je ne saurais citer tout ce qui devrait l'être, à des notices héraldiques dont l'une a valu à l'auteur une récompense flatteuse, de la part de l'autorité municipale.

Mais, il y aurait injustice à ne pas rappeler ici qu'un membre titulaire s'est particulièrement créé un titre à la reconnaissance de la cité; ce membre que des fonctions assujettissantes attachent, tout le jour, à un travail d'une importance telle que l'avenir moral de ses élèves en dépend, n'a pas craint d'affronter, le soir, les fatigues et le péril d'un cours public. Il a voulu qu'il y eût à Cherbourg un cours de littérature à la hauteur des nobles et précieuses leçons que seuls les chefs-lieux d'Académie ont le privilége d'entendre. Le succès a couronné une si généreuse initiative, et le nom de notre Directeur actuel restera désormais inséparable du souvenir de ce succès.

Ces titres de l'Académie à la considération publique, ne peuvent être pour la Compagnie qu'une source de légitime satisfaction.

Pour un nouvel élu, ne doivent-elles pas être, au contraire, un motif d'effroi ?

Honoré de vos suffrages, il doit s'efforcer de s'en rendre digne : si ses forces le lui permettaient, il lui faudrait donc chercher dans un travail assidu la possibilité d'aspirer à ce résultat désiré.

Le travail est, en effet, la loi du siècle; lui seul, quand il a pour objet l'intérêt social, autorise les amis de l'étude à faire écho, dans l'arène pacifique des lettres, des sciences

et des arts, à ce cri qui n'est qu'une glorieuse variante de notre propre signe de ralliement académique depuis 1755, au cri de notre France sur les champs de bataille : *Honneur et patrie !*

DE LA

MARINE DES PIRATES SAXONS

PAR

M. CARLET,
Ingénieur des constructions navales.
(Lu à la séance du 17 mars 1871.)

Les incursions maritimes des Saxons et celles des Normands présentent une ressemblance frappante. C'est peut-être le seul exemple d'un grand fait historique se reproduisant après un intervalle de plusieurs siècles, sous l'influence de causes analogues, et avec les mêmes développements. Dans les deux cas, en effet, nous voyons les Barbares du Nord traverser l'Océan Germanique, pour s'abattre sur les rivages de la Gaule et de la Bretagne ; d'abord timides et incertains, ils s'enhardissent bientôt devant la faiblesse des populations et l'inertie des gouvernements ; leurs expéditions se multiplient ; leurs flottes nombreuses attaquent tous les points du littoral, remontent les fleuves, et se chargent de butin et de captifs. Enfin, les pirates se font conquérants, et, se résignant à une vie plus sédentaire, ils forment, des deux côtés de la Manche, de vastes établissements.

On a souvent attribué les succès des Barbares du Nord à leur grande habileté dans l'art de la navigation et à la supériorité de leur marine sur celle des peuples qu'ils combattaient. Augustin Thierry, par exemple, dit en parlant des Saxons : « Lorsque la tempête forçait à rentrer dans le « port les grands vaisseaux de construction romaine, on les « voyait naviguer à pleines voiles sur des barques fragiles, « aborder et attaquer à l'improviste (1). » On lit dans un autre historien : « Les *chiules* des Saxons l'emportaient de « beaucoup sur les grossières embarcations des Bre- « tons (2). » Gibbon insiste sur l'importance de la marine des peuples du Nord à une époque déjà reculée : « Les na- « tions qui habitaient le long des côtes de la mer Baltique.. « possédaient des armes et des vaisseaux, l'art de la navi- « gation et l'expérience des combats maritimes (3). »

En quoi consistait donc réellement la supériorité des Saxons sur les sujets de l'empire romain ? D'où leur venait la connaissance des arts maritimes? Qui leur avait appris à construire des vaisseaux et à les armer en guerre? Avaient-ils créé des types spéciaux appropriés à la nature de leurs expéditions ? Leur armement était-il réellement plus perfectionné que celui des Bretons et des Gallo-Romains ?

Les textes anciens permettent, je crois, de répondre à ces questions.

L'abbé Dubos, dans une dissertation sur les navires saxons au Ve siècle (4), fait voir qu'ils étaient semblables par leur construction à ceux qu'employaient, six siècles plus tôt, les habitants de l'île de Bretagne. Je vais repro-

(1) Hist. de la conq. d'Angleterre, livre I.
(2) Galibert et Pellé, Hist. d'Anglet. (Univers pittoresque).
(3) Hist. de la Décad., etc., ch. XXV.
(4) Hist. crit. de la mon. française, liv. I, ch. XVI.

duire, avec quelques explications, les témoignages sur lesquels il s'appuie.

César, en Espagne, voulant franchir la Sègre, fait construire des navires d'après un modèle qu'il avait observé, chez les Bretons : « (1) La partie inférieure était formée de « matériaux légers, la partie haute d'un tissu d'osier recou- « vert de cuir. » Ces navires pouvaient facilement être transportés par terre sur des chariots accouplés (carris junctis). Lucain, dans sa Pharsale, rapporte le même fait (2), et ajoute que ces barques d'osier servaient également « aux Vénètes sur le Pô débordé, et aux Bretons sur le vaste Océan.»

Pline raconte que les Bretons faisaient sur ces navires de longues traversées : (3) « Timée l'historien dit qu'à six « jours de navigation de la Bretagne, est l'île de Mictis, qui « produit le plomb blanc ; que les Bretons s'y rendent dans « des barques d'osier garnies de cuir. » Dubos aurait encore pu citer deux autres passages du même auteur, dont voici le plus significatif : (4) « Aujourd'hui encore, dans l'Océan

(1) Cæsar. De Bello Civili, I, 54 : « Carinæ primum ac statumina ex levi materia fiebant. Reliquum corpus navium viminibus contextum coriis integebatur. »

(2) Luc. Phars. Lib. V :

« Primum rara (*var*: cana) salix madefacto vimine, parvam.
Texitur in puppim, cœsoque induta juvenco
Vectoris patiens, tumidum supernatat amnem,
Sic Venetus stagnante Pado, fusoque Britannus
Navigat Oceano. »

(3) Pline, Hist. IV, 30 : Timœus historicus à Britanniâ introrsus sex dierum navigatione abesse dicit insulam Mictim, in quâ candidum plumbum proveniat. Ad eam Britannos vitilibus navigiis corio circumsutis navigare. »

(4) Plin. Hist. VII, 59 : « Etiam nunc in Britannico Oceano vitiles corio circumsutœ fiunt ; in Nilo ex papyro, et scirpo et arundine. »

« Britannique, on fait des bateaux en osier garnis de cuir; « sur le Nil, en papyrus, en joncs et en roseaux. » Il semblerait, à s'en tenir aux textes de Pline et de Lucain, que les barques bretonnes étaient entièrement en osier revêtu de peaux; mais les détails plus précis donnés par César montrent que cette construction légère ne formait que la partie supérieure et reposait sur une carène plus solide.

L'abbé Dubos invoque aussi, sans le citer, le témoignage de Solin; toutefois ce qu'on trouve dans cet auteur paraît concerner plutôt les Hiberniens que les Bretons, et ne s'appliquer qu'aux bâtiments qui établissaient les communications entre les deux îles. (1)

Tels étaient donc les navires des Bretons, ou du moins un type fort usité chez eux. Tels étaient aussi les navires montés au 5e siècle, par les pirates Saxons, comme le prouve le passage suivant de Sidoine Apollinaire (2) « L'Armonique redoutait l'arrivée des pirates saxons pour « qui c'est un jeu de fendre l'océan sur leurs barques lé- « gères doublées de cuir. »

Les Saxons n'étant séparés des Bretons que par l'Océan germanique, il est naturel de penser que l'un de ces peuples a emprunté à l'autre ce mode de construction. L'abbé Dubos

Voir encore XXXIV, 47 : « (Plumbum candidum.... fabulose narratum in insulas Atlantici maris peti, vitilibusque navigiis circumsutis corio advehi.

(1) « Mare quod inter hanc et Britanniam interluit, undosum et inquietum toto in anno, nonnisi æstivis pauculis diebus est navigabile. Navigant autem viminis alveis, quos circumdant ambitione tergorum bubulorum. Quantocunque tempore cursus tenebit, navigantes escis abstinent. »

(2) Sid. Apoll. Paneg. Aviti.

Quin et Aremoricus piratam saxona tractus
Sperabat, cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.

semble en attribuer la priorité aux Bretons. Le nom des Saxons est en effet beaucoup plus récent; (1) mais les peuples auxquels il fut appliqué vers le 2e Siècle de notre ère habitaient déjà depuis longtemps les côtes de la Mer du Nord. D'autre part, les Bretons étaient originaires du continent et avaient pu en exporter un modèle déjà usité chez les habitants du littoral. Il convient, pour éclaircir un peu plus cette question d'origine, de rechercher ce qu'étaient les constructions navales dans ces régions au temps de l'empire romain et quelles ressources elles on pu fournir aux pirates saxons.

Lorsque Tacite écrivait sa *Germanie*, il y avait déjà dans le Nord un peuple possesseur d'une flotte de quelque importance ; c'étaient les Suiones, qui habitaient la Suède, suivant les uns, le Danemark suivant d'autres ; il est vraisemblable, d'après le texte de Tacite, qu'ils occupaient les îles de la Baltique (2). Voici comment l'historien décrit leurs navires : « Ils présentent cette particularité, que, ayant « une proue à chaque extrémité, ils sont toujours prêts à « aborder. Ils ne vont pas à la voile, et les rames ne sont « pas fixées en rang aux flancs du navire ; mais elles sont « mobiles, ainsi qu'il est d'usage sur quelques-uns de « nos fleuves, et peuvent à volonté agir d'un côté ou de « l'autre. » (3)

Ces bâtiments devaient servir à la guerre comme à la

(1) Il est mentionné pour la première fois par Ptolémée, vers l'an 180.

(2) Tac.. Germ, 44. « Suionum hinc civitates, ipso in Oceano præter viros armaque classibus valent. »

(3) Tac. Germ. 44 : « Forma navium eo differt quod utrinque prora paratam semper appulsui frontem agit ; nec velis ministrant, neo ordinem lateribus adjungunt. Solutum, ut in quibusdam fluminum, et mutabile, ut res poscit, hinc vel illinc remigium. »

pêche, puisque Tacite dit que les Suiones étaient puissants par leurs guerriers, par leurs armes, par leurs flottes. Ils n'ont pu cependant servir de modèle pour ceux des Saxons ; on ne doit y voir que des navires propres à circuler entre les îles et dans d'étroits passages, mais qui ne se seraient pas aventurés au loin.

Les Germains du littoral de la Mer du Nord avaient aussi leurs flottilles qui couraient dans les fleuves et le long des côtes. Drusus, en l'an 12 av. J.-C., battit celles des Frisons et des Bructères, et probablement aussi celle des Chaukes, qui sont peut-être identiques avec les Saxons. En l'année 28 (Ap. J.-C.), les Romains possédaient chez les Frisons un fort nommé Flevum, d'où ils surveillaient l'Océan (1). En 48, les Chaukes, montés sur des bâtiments légers, (levibus navigiis), dévastaient les rivages de la Gaule (2). Corbulon les dispersa sans peine. Les petites barques des pirates, (lintres) ne pouvaient tenir devant les flottes romaines, bien que celles-ci fussent alors formées avec précipitation et composées d'éléments disparates. (3)

Jusque-là, rien ne paraissait inquiétant pour l'empire, qui n'avait pas encore de flottes permanentes pour la protection des côtes. La flotte de Germanie, destinée à défendre le passage du Rhin, y stationnait tout entière, en partie à son embouchure pour surveiller l'île des Bataves (4), en

(1) Tac. Ann. IV, 72 : « haud spernenda illic civium sociorumque manus littora Oceani præsidebat... »

(2) Tac. Ann. XI, 18.

(3) Tac. Ann. XI, 18. « Corbulo.... triremes alveo Rheni, ceteras navium, ut quœque habiles, per œstuaria et fossas adegit; lintribusque hostium depressis, et exturbato Gannasco,... etc.... » — Voir aussi les préparatifs de Germanicus pour son expédition maritime contre les Germains (16 ap. J.-C) Tac. Ann. II, 6.

(4) Tac. Hist. I. 58.

partie sur le cours supérieur du fleuve aux points les plus menacés.

En 69, les vaisseaux qui se tenaient près de l'île des Bataves avaient à bord des rameurs de cette nation (1); aussi, lorsque Civilis souleva ses compatriotes, et prit les armes avec le concours des Frisons et des Canninéfates, il réussit à s'en emparer par trahison, et 24 bâtiments de guerre tombèrent entre les mains des Barbares. « Cette « victoire leur donna, dit Tacite, des *armes* et des *vais-« seaux, dont ils manquaient.* (2) Ce passage prouve bien que la marine des Germains était alors sans importance. Les Frisons et les Canninéfates avaient bien des navires, car ils avaient commencé les hostilités en venant surprendre une garnison romaine (3); mais ce n'étaient que des barques légères (lintres), impropres au combat puisque Tacite a pu dire « qu'ils manquaient de vaisseaux. »

Civilis tira bon parti de la flotte dont il s'était emparé : d'abord, elle appuya les opérations de l'armée de terre; puis, montée par les Canninéfates, elle défit la flotte de Bretagne qui s'avançait contre les Bataves (4). Plus tard, elle s'accrut de quelques vaisseaux dont les Germains s'emparèrent encore par surprise, et Civilis se crut en état de former une armée navale, et de bloquer l'estuaire de la Meuse et du Rhin. (5) Il avait des navires à un rang et à

(1) Tac. Hist, IV. 16.

(2) Tac. Hist. IV, 17. « Arma et naves, quibus indigebant, adepti. »

(3) Tac. Hist. IV, 15.

(4) Tac. Hist. IV, 79.

(5) Tac. Hist. V, 23. « Civilem cupido incessit navalem aciem ostentandi. Complet, quod biremium, quæque simplici ordine agebantur. Adjecta ingens lintrium vis, tricenos quadragenosque ferentium; armamenta liburnicis solita ; et simul captœ lintres sagulis versicoloribus haud indecore pro velis juvabantur. »

deux rangs de rames, et un nombre considérable de bateaux (lintres) à voiles, portant 30 et 40 hommes, et armés suivant l'usage des Liburniens; ces barques appartenaient sans doute aux Bataves et aux autres Germains qui étaient venus par mer rejoindre Civilis. Malgré la supériorité du nombre, cette flotte n'osa pas attaquer sérieusement les vaisseaux romains qui l'emportaient « par leurs dimensions, par le talent des pilotes et par l'habileté des rameurs. (1) » Peu de temps après, Civilis fit sa soumission ; on ne sait si les navires pris aux Romains, leur furent restitués, ou s'ils furent emmenés en Germanie. Quoi qu'il en soit, nous avons vu les Barbares inférieurs aux Romains, soit pour leur matériel, soit par l'expérience dans les manœuvres, mais cherchant à s'instruire d'après l'exemple de leurs vainqueurs.

Après ces évènements, l'histoire reste longtemps muette sur les expéditions maritimes des peuples du Nord. Il y eut d'abord un long repos pour la Gaule, grâce aux luttes intestines des Germains. Lorsque ces derniers franchirent de nouveau le Rhin, les pirates durent aussi reprendre leurs courses sur les côtes. On ne sait à quelle époque elles devinrent assez importunes pour nécessiter la permanence d'une flotte romaine dans la Mer Britannique.

En 286, les Francs et les Saxons infestaient le littoral de la Belgique et de l'Armorique. (2) Carausius, chargé de la police des côtes, battit les Barbares ; mais on le soupçonna de les laisser exercer librement leurs ravages, pour les dépouiller à leur retour, et Maximien voulut le faire mourir. Carausius, averti à temps, prit la pourpre, fit alliance avec les pirates, et s'empara de l'île de Bretagne, qui resta 7 ans

(1) Tac. Hist. V, 23 : « Classem, numero imparem, usu remigium, gubernatorum arte, navium magnitudine potiorem.

(2) Eutrope, lib. IX, 21. — Aurel. Vict. Cæs. 39.

en son pouvoir, et 3 ans aux mains d'Allectus, son meurtrier et son successeur.

Les vaisseaux destinés à la défense de la Gaule étaient restés en la possession de Caurausius ; il en fit construire de nouveaux et choisit ses modèles, non chez les pirates, mais dans la marine romaine (1). Il appela auprès de lui par l'espoir du pillage, un grand nombre de Barbares, auxquels il apprit la manœuvre sur ces navires (2). Il commandait ainsi à une flotte considérable (3), renforcée sans doute par les barques de ses alliés les Franks et les Saxons. Maître de la mer, il put défier longtemps les efforts tentés contre lui. Il ne restait plus en effet de forces maritimes dans le Nord de la Gaule, et les premières attaques dirigées contre lui échouèrent par l'inexpérience de ses adversaires. (4)

Du temps de Civilis à celui de Carausius, la marine des peuples du Nord ne paraît donc pas avoir fait de grands progrès. On la voit toujours inférieure à celle des Romains, soit pour la force des navires, soit pour l'adresse des équipages. Sans doute plusieurs des vaisseaux de Carausius restèrent entre les mains des Barbares, et leur servirent dans les courses aventureuses qui les conduisirent, quelques années plus tard, jusque sur les côtes de l'Espagne (5)

(1) Eumène. Panegyr. in Constantinum. c. 12 : « Isto vero latrocinio abducta primum a fugiente pirata classe, quæ olim Gallias tuebatur, ædificatis præterea plurimis in nostrum modum navibus..... »

(2) Eum. Paneg. in Constantinum : «... Atque iis omnibus ad munia nautica flagitii illius auctoris magisterio eruditis... »

(3) Eum. Paneg. in Constantinum : «...Innumerabili hostium classe... »

(4) Eum. Paneg. in Constantinum, c. 12: «....exercitibus nostris, in re maritima novis.... »

(5) Panegyr. Nazarii in Constantinum.

Le séjour que firent les Franks et les Saxons dans l'île de Bretagne, comme alliés de Carausius et d'Allectus, dut aussi leur mettre entre les mains quelques-uns de ces navires décrits par César, et c'est peut-être à cette époque qu'ils adoptèrent ce type facile à reproduire chez eux et si bien approprié à leur usage.

S'ils n'ont pas eu des vaisseaux pareils à ceux qui dispersaient si bien leurs flottilles, c'est qu'ils ne possédaient pas les moyens de les construire et de les armer. Deux siècles plus tard, au temps de Sidoine Apollinaire, c'était encore sur de légères barques revêtues de cuir qu'ils fendaient l'Océan.

Peut-être ont-ils apporté quelques perfectionnements au type breton ; mais on ne voit nulle part qu'ils aient eu de véritables navires de guerre. En 359, il suffit à Julien de construire une flotte pour rétablir les communications avec la Bretagne. En 368, les Saxons sont défaits sur terre et sur mer par Valentinien(1). En 455, Avitus, chargé de la défense de la Gaule, n'eut qu'à paraître pour faire cesser leurs incursions (2). L'histoire ne nous montre jamais ces corsaires tenant tête aux flottes romaines. Ils n'étaient maîtres de la mer que lorsque ces flottes en étaient absentes.

On ne peut se refuser à reconnaître que les Saxons maniaient leurs navires avec cette adresse que donne une longue pratique. Sidoine Apollinaire en parle comme il suit : (3) « Le moindre rameur est capable de commander

(1) Panegyr. Latini Pacati.

(2) Sid. Apoll. in. Paneg. Aviti :

Ut primum ingesti pondus suscepit honoris,

....

Saxonis incursus cessat.

(3) Sid. Apol. — Lib. 8. Ep. 6 : «...quot remiges videris, totidem te cernere putas archipiratas.... Est illis quædam cum periculis non notitia solum, sed familiaritas..... In medio fluc-

« le navire..... Ils sont familiarisés avec tous les dangers « de la mer. La tempête augmente leur confiance, en ca- « chant leur arrivée au pays qu'ils veulent ravager...... « Ils se jouent au milieu des flots et des rochers. » Encore ne faut-il pas s'exagérer l'habileté de ces corsaires. On les a vus plus haut faire leur apprentissage chez les Romains. On ne trouve nullle part qu'ils aient réussi, par la supériorité de leurs manœuvres, à venir à bout d'une flotte romaine, ou seulement à lui échapper. Ils se jouaient, dit-on, avec la tempête, mais combien ont péri dans ces entreprises aventureuses? Les Normands du IXe Siècle n'étaient pas moins bons navigateurs, et on a des témoignages de leurs fréquents désastres. (1)

On sait comment se faisaient leurs expéditions. Ils partaient par un vent favorable, et abordaient au rivage où les conduisaient les hasards de la mer, à moins que la tempête ne détruisît leur flotte ; un vent contraire ramenait dans la mère-patrie les barques chargées de butin.

Les Saxons ont été pendant près de deux siècles la terreur des côtes de la Gaule et de la Bretagne ; ils ont fondé de chaque côté du détroit des colonies et des états. Il n'est besoin de leur attribuer aucune supériorité navale pour se rendre compte de leurs succès, que deux causes expliquent suffisamment : leur audace et la faiblesse de leurs adversaires.

tuum scopulorumque confragosorum, spe superventus læti periclitantur. »

(1) Voy. Aug. Thierry, Hist. de la Conq. d'Angl. Liv. II.



LA TEMPÊTE

PAR

Mme LECORPS, née Marie RAVENEL.

Oh ! n'allez pas plus loin, la soirée est affreuse,
Le bois crie et gémit, la route est ténébreuse,
Nos prés sont des étangs, nos toits sont déchirés,
La grêle et l'ouragan, le tonnerre et la pluie
Se liguent pour nous faire une guerre inouïe :
Bon voyageur, entrez !

Voyez comme, là-bas, la Manche tourmentée,
Charge de tout son poids, la grève épouvantée ;
Et puis, en reculant, met les bas-fonds à sec.
Qu'allez-vous devenir, pauvres nefs pélerines,
Quand la tempête enlève aux roches sous-marines
Leurs manteaux de varech ?...

Un long cri de douleur vient de percer l'orage:
C'est ce que l'on craignait, mon Dieu! c'est le naufrage...
Plus fort, avec le flux, le gros temps a sévi.
Chacun nomme les siens, tout se lamente et pleure:
Quatre pêcheurs, hélas! se sont, depuis une heure,
Noyés, au cap Lévi...

Sous la rage du vent, la vague, haute et noire
Tourne, en se dérobant, le nez du promontoire.
Et, dans le hâvre à sec, bondit comme un torrent:
Avec elle, entrainé, plus d'un frêle navire,
Tout disloqué déja, touche, craque et chavire
Sur le nocher mourant.

Et les eaux, se gonflant, roulent exaspérées,
Les cadavres meurtris, les barques démembrées,
Des amas de galets, d'habits et de limon...
Oh! qu'à d'autres malheurs votre bonté s'oppose,
Vous qui régnez au ciel, et dont le pied repose
Sur le front du démon!!!

Reine des mariniers, nombre d'autres victimes
Se débattent encore dans l'horreur des abimes,
Et luttent pour leurs jours, qu'un rien peut achever,
Arrêtez le ressac, portez-les sur la lame,
Vers ce peuple éperdu, qui crie et les réclame;
Mais ne peut les sauver.

Plus d'une veuve est là, morne, désespérée...
Naguère, chaque soir, la famille adorée,
D'un bon père, avec joie, accueillait le retour :
Il ne reviendra plus !... l'espérance est tarie,
Le foyer sans chaleur, et, peut-être, ô Marie!
Sans le repas du jour...

Dieu l'a voulu ! C'est lui dont la main toujours pleine,
Au nid du passereau, donne la tiède laine,
Lui qui soulève l'onde, et permet le trépas.
Ses décrets sont cachés; mais il aura son heure :
L'œil qui garde Israël et la pauvre demeure
Ne s'endormira pas.

DE LA

SITUATION SANITAIRE

de l'arrondissement de Cherbourg, en 1865-1866

ET EN PARTICULIER DU CHOLÉRA,

PAR

M. LE Dr LOYSEL,

Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, Lauréat de l'Académie de médecine de Paris.

Les cinq premiers mois de l'année 1865 ont présenté, au point de vue sanitaire, une grande analogie avec les mois correspondants de l'année précédente. Pendant cette période, les affections des voies respiratoires ont été extrêmement fréquentes et n'ont commencé à décliner que vers le milieu du printemps.

A la même époque, les cas de scarlatine ont été encore assez nombreux et, contrairement à ce qui a lieu dans beaucoup d'épidémies, ils ont été remarquables par leur bénignité. Ainsi, sur 50 cas traités par nous, depuis le mois de décembre 1864 jusqu'au mois d'avril 1865, tous, excepté un, se sont terminés par la guérison. Toutefois le retour à la santé ne s'opérait pas chez tous les malades de

la même manière et, à cet égard, on pouvait établir deux catégories bien distinctes. Dans la première se rangeaient ceux qui, sérieusement atteints présentaient tous les symptômes caractéristiques de la maladie et, dans la seconde, ceux chez lesquels un ou plusieurs de ces symptômes faisaient défaut ou ne se montraient dans leur ensemble qu'à l'état rudimentaire.

Selon l'une ou l'autre de ces deux formes, la marche de la maladie ainsi que son mode de terminaison étaient bien différents. Dans le premier cas, la guérison n'avait lieu qu'après plusieurs jours de fièvre, de souffrance et d'insomnie, mais, une fois confirmée, elle n'était suivie d'aucun accident secondaire ; dans le second cas, au contraire, les malades à peine incommodés guérissaient vite, mais, après quelques jours, plus rarement quelques semaines d'une guérison apparente, les articulations, et particulièrement celles des membres, devenaient le siége d'un gonflement douloureux, ou bien encore une infiltration œdémateuse se développait dans une ou plusieurs parties du corps et tantôt cette infiltration était idiopathique et tantôt liée à la présence de l'albumine dans les urines. Ces derniers accidents se rencontraient particulièrement chez les enfants à peine effleurés par la scarlatine et semblaient, par leur évolution tardive, compléter l'affection entravée dans les premières phases de son développement.

Conjointement avec la scarlatine, nous avons encore observé des cas assez nombreux de rougeole. Ceux-ci ont été en général peu graves et leur peu de gravité paraissait moins dépendre de la maladie que des malades eux-mêmes. En effet, la plupart de ceux qui en étaient atteints avaient dépassé l'âge de trois ans, et l'expérience démontre que les maladies éruptives sont dangereuses surtout dans les premières années qui suivent la naissance et que le danger devient moindre à mesure que les enfants se fortifient et

que leurs organes plus développés résistent mieux aux influences qui tendent à les déprimer.

Depuis le commencement du mois de juin jusqu'au 15 août, les affections susceptibles de régner épidémiquement ont été, si non rares, du moins peu graves dans l'arrondissement de Cherbourg. La variole est, d'après nous, celle qui, à cette époque, s'est montrée le plus communément. La plupart des individus qui en ont été affectés ont guéri et le nombre, relativement minime, de ceux qui ont succombé, n'avaient point été vaccinés ou, ayant dépassé l'âge de quarante ans, étaient éloignés du terme de la vaccination.

Après la variole, les maladies les plus communes à la même époque ont été, selon leur ordre de fréquence, l'urticaire, les fièvres intermittentes, le rhumatisme et la pleurésie. Après une durée variable, toutes ces maladies se terminaient habituellement par la guérison.

Dans la dernière quinzaine d'août, les affections des voies digestives ont commencé à se montrer plus fréquentes en même temps que les précédentes le devenaient moins. Les enfants y étaient plus sujets que les adultes; les principaux symptômes observés chez eux consistaient d'abord dans de l'inappétence, des nausées, des vomissements et une diarrhée plus ou moins copieuse. Bientôt après la soif devenait vive, les urines rares et le ventre flasque. Les selles au début étaient encore assez consistantes, mais au bout de quelques jours, elles devenaient de plus en plus liquides et perdaient leur coloration normale. Enfin, chez quelques-uns, les selles, qui étaient au nombre de 4 à 6 en 24 heures, s'élevaient tout à coup à vingt ou trente et, dans ces cas exceptionnels, elles étaient séreuses et épuisaient par leur abondance les malades qui ne tardaient pas à succomber. Les observations appartenant à cette catégorie avaient principalement pour objet des enfants naturel-

lement faibles, enclins à la diarrhée, privés du sein et n'ayant pas encore atteint l'âge de dix-huit mois.

Au commencement de septembre, les adultes ont acquis, de même que les enfants, une prédisposition marquée pour les affections des voies digestives. Voici chez eux ce qu'on observait habituellement : sans aucun signe précurseur, tout à coup vomissements disparaissant ensuite pour ne plus revenir. En même temps diarrhée plus ou moins abondante. Selles ordinairement bilieuses, rarement riziformes ou sanguinolentes. Abdomen tantôt mou, non douloureux à la pression, tantôt météorisé et provoquant une sensation de distension incommode. Urines peu abondantes, peu foncées en couleur. Soif assez vive. Langue nette ou couverte d'un enduit blanchâtre. Inappétence ou appétit peu développé.

Dans la majorité des cas, la diarrhée, soit chez les adultes, soit chez les enfants, cessait au bout de 48 heures ; rarement se prolongeait-elle au-delà du sixième jour. Le nombre des individus ainsi affectés n'a pas été, en 1865, bien plus élevé qu'en 1864 à la même époque, et peut-être aurait-il été insuffisant pour fixer l'attention des médecins, si des affections de même nature et d'une plus haute gravité n'eussent fait ailleurs un grand nombre de victimes.

La cause de ces accidents ne pouvait être attribuée qu'à la constitution médicale alors existante, car, parmi les individus qui en étaient atteints, plusieurs étaient sobres d'habitude, se nourissaient comme de coutume et ne s'étaient abandonnés à aucun écart de régime. Peut-être, dès cette époque, fallait-il considérer les accidents en question comme un retentissement de l'épidémie cholérique qui sévissait alors sur le littoral de la Méditerranée.

Au commencement d'octobre, l'état sanitaire de l'arrondissement n'avait guère éprouvé de variation sensible.

Quelques enfants continuaient de succomber à des diarrhées qui, bénignes d'abord, prenaient subitement de grandes proportions. On rencontrait encore un certain nombre d'adultes affectés de troubles digestifs et particulièrement de vomissements, de coliques et de diarrhée. Toutefois le nombre de ces malades, au lieu de s'accroître, tendait plutôt à diminuer en même temps que les accidents qu'ils éprouvaient perdaient eux-mêmes de leur intensité.

En disant que les affections des voies digestives tendaient à diminuer, nous avons en vue celles de ces affections qui naissent spontanément et non celles qui sont provoquées. Cette distinction est importante ; en effet, dans les quinze premiers jours d'octobre, nous avons été appelé par un certain nombre d'individus pris subitement de nausées, de vomissements, de coliques, de diarrhée, et quelquefois de crampes dans les membres inférieurs. Ces accidents se manifestaient ordinairement chez plusieurs individus d'une même famille ou chez des étrangers réunis à la même table. Leur apparition se faisait 18 à 24 heures après le repas pris en commun. Tous ceux chez lesquels on les observait avaient ingéré des huîtres et plusieurs d'entre eux ont remarqué que la chair de ces mollusques était à la surface d'un blanc laiteux et d'une saveur peu agréable. Ces sortes d'indispositions, dépendant évidemment de l'introduction dans l'économie d'un principe toxique, ont eu peu de durée et se sont le plus souvent dissipées au bout de 24 à 48 heures.

Vers le commencement d'octobre, les fièvres intermittentes, assez communes dans le courant de l'été, sont devenues de plus en plus rares. On ne les observait plus alors qu'aux environs de la Retenue, espèce de bassin fangeux et infect, dont les émanations malfaisantes entraînent, en temps d'épidémie surtout, de fâcheuses conséquences pour la salubrité du voisinage.

Le 15 octobre, un adulte ayant succombé rapidement à la suite d'accidents gastro-intestinaux, on craignit un instant l'invasion du choléra, mais ce cas ne fut point suivi d'autres semblables, et son isolement lui fit perdre bientôt l'importance qu'on lui avait d'abord attribuée. Voici le fait :

Un individu, âgé de 54 ans, d'un tempérament lymphatique, d'une faible constitution, exerçant le jour la profession d'imprimeur et la nuit celle de chiffonnier, se nourrissant le plus souvent de vivres en putréfaction trouvés au milieu de ses chiffons, fut pris le vendredi 13 du mois d'une diarrhée légère d'abord et qui n'attira que médiocrement son attention. Le dimanche suivant, à midi, la diarrhée devint tout à coup extrêmement abondante, alors un médecin fut appelé et constata :

Vomissements répétés, soif modérée, coliques excessivement douloureuses, se faisant sentir partout le ventre et arrachant des cris au malade. Selles copieuses ayant lieu presque sans interruption et semblables pour l'aspect à de la décoction de riz. Urines rares. Crampes dans les membres et particulièrement les inférieurs. Peau fraiche à la face ainsi qu'aux membres, lesquels étant frictionnés, sont laissés à découvert. Partout ailleurs, chaleur assez bien conservée. Moiteur, point de sueurs visqueuses. Point de cyanose, point de sensation de barre, ni de cardialgie à la base du thorax. Intelligence nette, voix non éteinte et conservant à peu près sa force normale. A neuf heures du soir, les vomissements, la diarrhée, les coliques et les crampes disparaissent. Le malade tombe ensuite dans une sorte de coma au milieu duquel il succombe peu de temps après.

A partir de cette époque (15 octobre), un changement favorable se fit remarquer dans les maladies régnantes ; les affections gastro-intestinales semblèrent moins fréquentes et se rencontrèrent seulement chez les enfants chétifs, chez

ceux qui étaient à l'époque de la dentition et qui vivaient au milieu de fâcheuses conditions hygiéniques, ou bien encore chez les femmes qui étaient affaiblies par des pertes abondantes et étaient tombées dans une profonde anémie.

Du 15 au 30 octobre, les voies respiratoires furent le siége de prédilection des affections dominantes. Ce changement imprévu fut sans doute le résultat des conditions atmosphériques et météorologiques, si différentes alors de ce qu'elles étaient antérieurement. En effet, la température s'était abaissée, les vents, et particulièrement ceux d'ouest et de sud-ouest soufflaient avec violence, et la pluie tombait presque sans interruption.

En changeant de siége, les maladies régnantes avaient aussi changé de nature, ainsi, du côté des voies respiratoires, on n'observait point de catarrhe, c'est-à-dire de flux séreux bronchique comparable à celui de l'intestin dans la diarrhée cholérique, mais, en revanche, on rencontrait des bronchites, des pneumonies, des pleurésies et autres affections liées à un état franchement inflammatoire des organes de la respiration.

Au commencement de novembre, les affections des voies digestives ne devinrent pas plus communes qu'auparavant. Quelques-unes se présentaient encore sous la forme de flux séreux abondants, mais le plus grand nombre avait quitté cette forme primitive et se montrait avec les symptômes propres aux phlegmasies intestinales. Ainsi la langue, au lieu d'être aplatie, large et couverte d'un enduit muqueux, était arrondie, rouge et revêtue au centre d'un enduit blanchâtre épais. Les vomissements étaient devenus plus rares, les selles plus bilieuses et les coliques plus vives. Le ventre était souvent météorisé et douloureux à la pression. Le pouls était fréquent, et sans être développé, il l'était plus néanmoins que dans les affections cholériformes. On ne constatait non plus ni crampes, ni suppres-

sion des urines, ni extinction de voix, ni cyanose, ni refroidissement, ni sueurs visqueuses. En un mot, dans la majorité des cas, les maladies du tube digestif étaient plutôt pyrétiques qu'apyrétiques.

A mesure que la température s'abaissait et que les vents, si communs à Cherbourg à cette époque de l'année, soufflaient avec plus de violence, les affections des voies respiratoires dominaient de plus en plus toutes les autres. Les angines, les bronchites et les pneumonies se rencontraient alors en assez grand nombre et semblaient prendre une forme plus aigue. Il en était ainsi des rhumatismes, des pleurésies et autres affections des membranes séreuses ; toutes se présentaient avec un cortége de symptômes inflammatoires plus nombreux et mieux accentué. Il y avait donc de grandes probabilités pour que l'arrondissement de Cherbourg fut préservé du choléra en 1865, comme il l'avait été en 1853 et 1854, années pendant lesquelles il sévissait à Paris avec assez de rigueur.

Du 1er au 19 novembre, les affections cholériformes restèrent à peu près stationnaires. A cette dernière date, elles se montrèrent de nouveau plus nombreuses et surtout plus graves qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors. Ce retour imprévu de l'influence cholérique, dont le peu de vigueur faisait présager la disparition prochaine, coïncida avec une élévation bien sensible de la température, avec des pluies, des brouillards, une atmosphère humide et enfin avec un changement dans la direction des vents qui, du nord et de l'ouest, passèrent au sud.

C'est en présence de ces conditions que le choléra asiatique fit son apparition à Cherbourg. A la fin de novembre, déjà plus de trente individus en avaient été atteints et, sur ce nombre, on comptait de 12 à 15 décès. Chez ceux qui succombèrent à cette époque, les symptômes gastro-intestinaux bien accusés ne pouvaient laisser dans l'esprit aucun

doute sur la nature de la maladie; ainsi, il y avait chez eux vomissements, diarrhée, selles riziformes, crampes, cyanose, refroidissement, sueurs froides, voix éteinte et suppression des urines.

A son apparition, l'épidémie circonscrite à la classe indigente s'éleva plus tard aux classes ouvrières et aisées de la société. Toutefois, jusqu'à la fin du mois de novembre, elle ne fut meurtrière que pour les indigents et particulièrement pour ceux d'entre eux qui étaient chétifs ou déjà éprouvés par des maladies antérieures.

Dans les premiers temps de son invasion, elle ne sévit pas indistinctement dans tous les lieux à la fois et parut choisir de préférence le cours des rivières, les abords de ce bassin de Retenue que nous avons déjà signalé comme insalubre, le voisinage d'une tannerie ou plutôt d'un dépôt de tan et enfin tous les quartiers où l'encombrement, la misère et la malpropreté semblent se disputer la prééminence.

Du 1er au 10 décembre, l'épidémie resta à peu près stationnaire. Aucune modification non plus ne se fit remarquer dans l'état de l'atmosphère; la température fut toujours supérieure au degré où elle est habituellement à cette époque de l'année, la brise se montra toujours sud, et la pluie, les brouillards et l'humidité se succédèrent tour à tour.

Vers le 10 décembre, les vents changèrent brusquement de direction et passèrent au nord, nord-est. En ce moment, la pluie cessa et l'air devint plus frais. Le 13 du mois, une brise assez forte et en même temps froide et piquante se fit vivement sentir et semblait exclure pour longtemps le retour de la chaleur. Sous l'influence de ces nouvelles conditions, un changement favorable s'était opéré dans la constitution médicale, les flux cholériformes étaient devenus moins fréquents et surtout moins graves. A cette époque,

trois jours se passèrent sans un seul décès cholérique. Mais hâtons-nous de le dire, cette espèce de trêve ne devait pas durer.

En attendant, si l'épidémie n'était pas plus grave, elle gagnait du terrain et se répandait indistinctement dans tous les quartiers de la ville. Bientôt après, des communes jusqu'alors indemnes, commencèrent à être envahies, telles furent celles d'Equeurdreville, de Tourlaville et d'Octeville, toutes les trois contiguës à Cherbourg.

A la fin de décembre, l'épidémie prit des proportions inattendues. Loin de décroître, comme celle de 1849, aux approches de l'hiver, elle semblait puiser, dans les conditions atmosphériques de cette saison, un aliment propice à son développement. De ce moment, toute illusion disparut, et devant la réalité, il fallut bien reconnaître que ni le vent, ni la pluie, ni la chaleur, ni le froid, n'avaient le privilége de l'enrayer dans ses progrès. Cependant, si la température de l'hiver ne s'opposait pas à son développement, du moins ne le favorisait-elle pas. Ce fait est attesté, d'une manière bien évidente par la comparaison de l'épidémie régnante avec celles qui l'ont précédée.

A Cherbourg, le chiffre de la mortalité par le choléra a été de 57 à partir du 7 novembre 1865 jusqu'au 1er janvier 1866. Nous verrons, par la description que nous aurons à entreprendre l'année prochaine, qu'à cette dernière date l'épidémie était loin de son terme et qu'aujourd'hui encore, (avril 1866) après une existence de 5 mois on ne pourrait lui assigner de limites ni pour la durée, ni pour l'extension.

ANNÉE 1866.

Jusqu'au 1er janvier, le choléra, dans la plupart des communes de l'arrondissement, avait bien plus effrayé les populations qu'il ne leur avait été sensiblement préjudiciable.

Une seule faisait exception, c'était celle d'Octeville que, faute de renseignements, nous avons passée sous silence dans notre dernier compte-rendu. Contiguë à Cherbourg, dont elle forme les limites au sud, elle est située sur une colline assez élevée. Plutôt à cause de sa proximité que de son élévation, l'épidémie s'y était montrée de bonne heure, et avait fourni à la mortalité, sur une population de 2275 habitants, un contingent de 22 décès à la fin de décembre. Voici de quelle manière elle s'introduisit dans cette commune :

Un jeune homme de 29 ans, d'un bon tempérament et d'une assez forte constitution, était venu, depuis 15 jours, d'Alençon à Octeville, pour occuper, dans l'administration du chemin de fer, l'emploi de facteur enregistrant.

Dans la soirée du 23 au 24 novembre, au sortir d'un repas prolongé, il est pris de vomissements et de diarrhée que l'on considère comme le résultat d'une indigestion. Mais bientôt après, crampes, cyanose, refroidissement et sueurs froides. Dans l'après-midi, vers deux heures, il succombe après 15 heures de maladie.

Sa mère, âgée de 52 ans, d'un tempérament lymphatique et d'une faible constitution qui, pendant la période algide, s'était couchée à ses côtés en vue de le réchauffer, est prise à son tour, le 29 novembre, des mêmes accidents et meurt quarante-huit heures plus tard.

Nous avons vu qu'à Cherbourg, en faisant remonter l'apparition du choléra entre le 7 et le 19 novembre, on ne comptait en moyenne qu'un décès par jour sur une population de 40,000 habitants. Mais, à la fin de l'année 1865, l'épidémie qui paraissait encore si peu redoutable qu'on la considérait comme prête à s'éteindre devant les premiers froids de l'hiver, grandit tout à coup et se montra meurtrière. Cependant, dans les conditions météorologiques, rien n'expliquait sa marche subitement ascendante, la tempé-

rature ne s'était pas sensiblement modifiée, la pluie n'était pas plus fréquente, ni la brise plus forte ni plus faible. A quoi fallait-il attribuer cette extension si subite? C'est ce que nous allons examiner.

Quoique les pluies ne fussent guère plus abondantes, en janvier 1866, que dans le mois précédent, leur action continue avait fini par abaisser le ton des organes et celui des membranes muqueuses en particulier au-dessous de ce qu'il doit être normalement. Presque tous les ans, à pareille époque, nous voyons des enfants, au moment de la première dentition, qui, à la suite de diarrhées considérées trop souvent comme salutaires, succombent au choléra sporadique. De même rencontrons-nous, dans la même saison, des vieillards chez lesquels le catarrhe s'exaspère et donne lieu parfois à une sécrétion bronchique assez abondante pour entraîner l'asphyxie.

Mais les pluies prolongées n'agissent pas seulement sur les individus qui, hors de chez eux, y sont journellement exposés, mais encore, et d'une manière bien plus fâcheuse, sur ceux qui, dans l'intérieur de leurs logements, se figurent en être à l'abri. La majeure partie des cholériques, à la campagne surtout, habitaient des salles de 20 à 40 centimètres et plus au-dessous du sol. Le plus souvent l'aire de ces salles était formée d'argile qui se laissait imbiber de dehors en dedans, par l'humidité du sol extérieur plus élevé. Ceux qui habitaient de pareils logements étaient constamment enveloppés d'une atmosphère humide. Comme les enfants, comme les vieillards dont nous venons de parler, ils étaient disposés à l'exagération des sécrétions muqueuses et, par conséquent, à subir l'influence de l'épidémie régnante.

Une autre cause pour les adultes venait s'ajouter à celles-ci : Au commencement de l'année, les populations sont entraînées les unes vers les autres par la réciprocité de

leurs affections. Des réunions ont lieu au milieu desquelles l'hygiène est souvent sacrifiée aux appétits matériels. Dans les classes aisées, les écarts de ce côté sont en général de courte durée, mais dans les classes ouvrières et indigentes il n'en est pas ainsi, et les jours se succèdent au milieu d'un enivrement continuel. Sans cesse en travail, les voies digestives se fatiguent et traduisent d'abord par un léger flux le malaise qu'elles éprouvent. Plus tard, l'intestin se relâche de plus en plus et perd, à mesure qu'il tombe au dessous de sa tonicité normale, la faculté de résister à l'action des causes morbifiques extérieures.

Encore au commencement de l'année, il est d'usage, à Cherbourg comme ailleurs, sans doute, que le 1er et le 6 janvier se passent en famille. En ce moment les ouvriers, les gens à gages, et beaucoup d'autres encore, s'empressent de quitter la ville pour retourner à la campagne, chez leurs parents ; ceux-ci, à leur tour, reviennent à la ville, et cet échange réciproque de relations a certainement contribué pour sa part à l'extension de l'épidémie. En voici un exemple : Le nommé G ...., gendarme, âgé de 40 ans, sujet à des douleurs gastralgiques, part le matin d'Équeurdreville où il est domicilié, pour Gatteville, commune située à 22 kilomètres de Cherbourg, et où aucun cas de choléra n'a encore été observé. Bien portant à son départ, il a, dans la nuit, 30 selles liquides, les dernières semblables à de la décoction de riz. Peu après, vomissements consistant dans l'expulsion des liquides, vin et café, ingérés la veille. Pendant 48 heures, crampes dans les membres inférieurs et supérieurs, barre en travers de l'estomac, voix éteinte, cyanose, refroidissement et sueurs froides. Un médecin appelé sur le champ remédie à ces accidents qui menaçaient de devenir mortels.

Quatre jours après, une femme âgée de 40 ans, d'une forte constitution et d'un tempérament lymphatique, qui

était venue l'assister dans sa maladie, est prise de diarrhée, de vomissements, de refroidissement, de cyanose et de sueurs froides qui l'obligèrent à s'aliter pendant six jours.

Cinq jours plus tard, une fille âgée de 30 ans, qui avait prêté assistance à ces deux malades et s'était chargée de laver leur linge, fut atteinte à son tour des mêmes accidents, mais à un moindre degré.

Enfin une dernière cause a dû encore contribuer à l'extension de l'épidémie au commencement de l'année, c'est le grand nombre d'étrangers, et particulièrement de marins, qui affluèrent simultanément à Cherbourg à cette époque. En consultant les registres de l'état civil, nous constatons que sur 100 décès cholériques en janvier, 25 appartenaient soit à l'hôpital civil soit à celui de la marine. Il est à remarquer que dans l'un et l'autre de ces établissements on ne traitait guère alors que des étrangers, et qu'il résulte de là qu'un 1/4 de la mortalité, au début, incombe à la charge des individus non acclimatés.

En définitive, les pluies prolongées, l'humidité, l'intempérance, les relations individuelles plus fréquentes et le défaut d'acclimatement, telles furent les causes pour lesquelles l'épidémie prit soudainement au commmencement de l'année de plus grandes proportions.

Dans le courant de janvier, quelques phénomènes météorologiques s'étant fait remarquer par leur intensité exceptionnelles, nous croyons, pour ce motif, devoir les signaler.

Le onze de ce mois, une tempête épouvantable se déchaîna sur le littoral de la Manche. Vingt-deux navires, à l'ancre sur la rade de Cherbourg et abrités là comme dans un port par les remparts de la digue, brisèrent leurs chaînes et vinrent s'échouer sur le rivage. Les vents soufflaient du nord au sud et tendaient à chasser l'épidémie du littoral à l'intérieur des communes rurales. Cependant, celles-ci n'accusèrent pas un chiffre supérieur de cholé-

riques; d'un autre côté, le nombre de ces derniers ne fut pas inférieur dans les lieux les plus rapprochés de la côte.

Un mois après une autre tempête éclatait sur Cherbourg. Pour cette fois, la brise soufflait du sud au nord et devait tendre a confiner l'épidémie vers le littoral. En consultant les tables de la mortalité et en les mettant en regard des quartiers qui, à cette époque, ont offert le plus de décès, nous constatons qu'elle était à peu près également répartie sur tous les points, et qu'elle n'a point délaissé ceux qui étaient au sud pour occuper exclusivement ceux qui étaient au nord.

Au commencement de février, déjà près de trois mois s'étaient écoulés depuis l'invasion de l'épidémie et; après ce délai, au lieu de décliner comme dans plusieurs autres localités, elle était encore en voie de progrès. La température peu élevée des mois précédents, sans enrayer sa marche, semblait néanmoins la ralentir. En février, un froid un peu moins vif, la continuation des pluies et les excès de table qui se comettent à cette époque devaient tendre à lui imprimer une nouvelle activité. C'est en effet ce qui eut lieu.

Le 13 de ce mois, neuf décès cholériques furent inscrits sur les registres de l'état civil et cette proportion, la plus forte qui aît été observée, n'a point été dépassée depuis. A la date du 24, l'épidémie, après avoir sévi sur la classe du peuple la plus misérable, entra enfin dans sa période de déclin.

Dans les communes limitrophes de Cherbourg, elle suivait une marche différente. A Equeurdreville, où la masse de la population est indigente, où les logements sont entassés et non isolés les uns des autres par des quartiers salubres, son développement avait été bien plus rapide. Dès le six janvier, jour des Rois, époque habituelle des plus

grands excès dans cette commune, elle était arrivée à sa période d'état. Depuis le 26 de ce mois, elle déclinait journellement pour s'effacer dès la première quinzaine de février.

A Octeville, elle avait été meurtrière en décembre, infiniment moins en janvier, et allait en février prendre une nouvelle recrudescence. Cette commune, comme la précédente du reste, était loin d'extraire de son propre fond tous les cas de choléra qu'elle semblait produire ; une bonne partie provenait des ouvriers qui travaillent à la ville et logent à la campagne par mesure d'économie.

A Tourlaville, l'épidémie cheminait lentement et loin de décroître en février, elle allait prendre un nouvel accroissement. La rapidité ou la lenteur de sa marche dans ces différentes communes s'expliquait par la situation respective des habitations, lesquelles sont contiguës ou voisines dans la majeure partie des deux premières, éloignées ou éparses dans la majeure partie de la seconde.

Une cause dont nous allons faire mention a peut-être contribué à propager l'épidémie à Tourlaville. Les habitants, sur le tittoral de cette commune, sont tous maraichers et, au printemps, ils tirent leur engrais de nos boues et autres matières végétales et animales jetées et entassées chaque matin dans les rues de Cherbourg. Cet engrais, ils le déposent dans des cours contigües à leurs logements où ils le laissent séjourner jusqu'à ce qu'il ait fermenté. Pendant tout ce temps, leurs maisons et les champs du voisinage sont infectés par ce foyer putride en permanence, et rien ne pourrait convaincre nos paysans qu'il y a là pour eux une cause d'insalubrité.

Au mois de janvier, l'épidémie s'était répandue dans cette partie de Tourlaville voisine de Cherbourg et dont elle semble une annexe. Au mois de février, elle se porta à l'est sur la grande voie de communication qui traverse cette commune. Enfin au commencement de mars elle s'y

établit définitivement et envahit en même temps les villages situés de l'un et l'autre côté.

Dans son envahissement, elle ne se comportait pas d'une manière uniforme. Lorsqu'elle se montrait sur un point où les logements étaient confondus et entassés, elle était aussi rapide que meurtrière dans sa marche. C'est ce qui eut lieu dans un petit hameau du nom de Jenny où, en peu de temps, elle enleva le 1/3 environ des habitants. Lorsqu'au contraire les habitations étaient isolées les unes des autres, elle progressait lentement et s'éloignait souvent pour revenir et ainsi de suite. En somme, quoique dans ce dernier cas, son séjour fût beaucoup plus prolongé, néanmoins le nombre des victimes était encore moindre.

Pendant qu'elle était en voie de progrès à Tourlaville, et qu'elle ne quittait un village que pour se porter sur un autre, elle déclinait dans la majeure partie des autres communes. Au mois de mars, la situation sanitaire de Cherbourg s'était notablement améliorée, quoique la température fût sensiblement plus élevée et que les pluies fussent toujours abondantes. Malgré ces conditions en apparence défavorables, l'épidémie perdait du terrain et devenait chaque jour moins violente. On pouvait supposer qu'elle disparaîtrait prochainement et cela, avec d'autant plus de vraisemblance, que les flux séreux des bronches commençaient à se montrer assez communs en même temps que ceux de l'intestin devenaient plus rares et que, d'ordinaire, la présence de l'un d'eux est une cause d'exclusion pour l'autre.

Ces conjectures ne se réalisèrent pas. Dans la dernière quinzaine de mars, on comptait à Cherbourg un décès cholérique toutes les 48 heures et dans les dix premiers jours d'avril quatre pour le même temps. Il est vrai qu'à cette dernière date on sortait des quarante jours d'abstinence de carême et qu'il fallait s'attendre à en ressentir le contre coup.

A Equeurdreville, d'où le choléra avait disparu depuis la dernière quinzaine de février, quatre nouveaux cas furent constatés. A Octeville, il allait toujours en déclinant depuis le mois de février. Enfin à Tourlaville, il décrut rapidement du 4 au 15 avril. Ce fut à cette époque que le hameau Jenny dont il a été question, fut subitement envahi et fournit à l'épidémie un contingent de onze décès.

Si on en excepte la commune de Benoistville, le choléra, jusqu'au mois de mai, n'avait guère dépassé cette demi ceinture de collines qui dominent Cherbourg et forment ses limites au sud. Vers cette époque, il parut pour la première fois à Carneville et à Fermanville, communes situées sur le bord de la mer, à quatorze kilomètres à l'est de la ville. En franchissant cette distance, il n'avait laissé dans les lieux intermédiaires aucune trace de son passage. On n'avait point non plus observé dans ces deux communes ces flux diarrhéiques dont il a déjà été parlé et qui précédèrent à Cherbourg l'invasion du choléra. Voici de quelle manière celui-ci y avait été introduit.

Une femme A... âgée de 65 ans, d'une forte constitution et bien portante habituellement, domiciliée à Carneville, s'était transportée, le 22 février, à Cherbourg pour y voir sa fille atteinte du choléra. Arrivée à 11 heures et demie du matin elle s'en retourna le même jour à 4 heures de l'après midi, emportant avec elle les linges souillés des déjections de la malade. Le 24 février à 9 heures du matin, après les avoir lavés, tout-à-coup, diarrhée, vomissements, crampes, cyanose, refroidissement, sueur froide et mort au bout de 24 heures.

Le 2 mars, sa sœur, âgée de 55 ans, qui n'a cessé de lui donner des soins, éprouve les mêmes accidents et meurt au cinquième jour de sa maladie. Enfin deux autres personnes du voisinage en sont affectées à leur tour et ne tardent pas à succomber.

La commune de Carneville est située sur un plateau assez élevé. Au nord et à l'est, elle s'incline par une pente rapide vers celle de Fermanville, contiguë au littoral. Elles sont séparées l'une de l'autre par un ruisseau qui circule au fond d'une vallée étroite et profonde et va, après avoir arrosé des prairies et des terrains marécageux, se perdre à la mer.

Ce fut dans cette vallée que le premier cas de choléra fut constaté à Fermanville. Il se déclara chez une femme M..., âgée de 25 ans, qui avait pour habitude de mendier. Son logement était situé sur le bord de la rivière à un kilomètre environ de celui de la femme A....., avec laquelle on pense qu'elle avait eu des rapports. Sa maladie, caractérisée par de la diarrhée, des vomissements, des crampes, de la cyanose et du refroidissement, devint mortelle en 48 heures. Deux jours après, son mari, âgé de 26 ans, succomba, dans le même délai, aux mêmes accidents.

Après avoir séjourné au fond de la vallée, l'épidémie se répandit dans toute la commune, sévissant de préférence sur les sujets mal logés, mal nourris, sur les enfants chétifs et les vieillards épuisés par l'âge. Plus tard, elle pénétra dans les classes aisées et chez des individus dont les habitations étaient situées sur des points élevés et à l'abri de toute cause d'insalubrité. Mais la plupart de ceux qui se trouvaient dans ces conditions n'en furent pas gravement atteints et ne succombèrent pas. Vers le commencement de mai, elle se retira de Fermanville où plus tard elle devait reparaître.

Au mois de mai, le chiffre des décès cholériques, soit à Cherbourg, soit dans les communes environnantes, allait graduellement en s'affaiblissant. De tous côtés, l'épidémie tendait à disparaître, malgré l'élévation de la température que plusieurs personnes redoutaient, non sans motif,

comme le signal d'une nouvelle recrudescence. Remarquons que sa disparition, en 1849, coïncidait avec son invasion en 1866, et que les mois où elle a fait le plus de victimes dans l'une de ces années, sont précisément ceux où elle en a fait le moins dans l'autre.

Un fait également à noter, en ce sens qu'il atteste plus de violence de l'avant-dernière épidémie que de la dernière, c'est que l'une avait absorbé à son profit toutes les maladies des voies digestives, tandis que l'autre, moins exclusive, laissait subsister à ses côtés quelques cas de dyssenterie et d'autres plus nombreux de fièvre typhoïde. Pendant que le choléra était dans toute sa force à Equeurdreville nous y avons soigné cinq membres d'une même famille, tous affectés de fièvre typhoïde. En face et à côté de ces malades se trouvaient plusieurs cholériques dont deux ont succombé. A notre connaissance, pareil fait ne s'est point produit en 1849.

Au mois de juin, l'épidémie à Cherbourg était réduite à des proportions minimes et dans la majeure partie des communes environnantes, elle avait entièrement disparu. Dans le courant du même mois, on vit se dissiper les flux séreux des bronches qui, cette année, furent d'une complète inocuité. Les cas de choléra qu'on rencontrait alors étaient habituellement isolés et n'offraient rien de remarquable, si ce n'est leur moindre violence et leur plus longue durée. Il en est un cependant qui s'est distingué des autres par les circonstances qui l'ont accompagné et suivi et que, pour ce motif, nous allons rapporter.

Le 24 juin, mourait du choléra, à Cherbourg, une femme L.., âgée de 29 ans. La veille de sa mort, sa mère, la nommée C.., avait quitté Tréauville, commune à 20 kilomètres à l'ouest de la ville, pour venir la soigner. Le jour suivant, après l'inhumation de sa fille, elle retourne chez elle, emportant les draps et autres linges qui avaient servi à la

malade. A son arrivée, elle les dépose dans la salle où elle couche et, le jour suivant, dans un lavoir voisin. La maison qu'elle habite est située sur un point assez élevé et en avant, au midi, se trouve une petite cour servant de dépôt au fumier. Elle fait suite à cinq autres maisons pareilles, rangées de l'est à l'ouest sur la même ligne.

Pendant quatre jours, rien de notable ne se passa en cet endroit, si ce n'est que les linges souillés furent lavés et blanchis. Mais le 29 juin, le nommé C..., mari de la femme dont il s'agit, fut pris de diarrhée. C'était un vieillard de 69 ans, sujet à cet accident et mal portant depuis deux ans.

Le 1er juillet, les selles, au lieu de diminuer comme de coutume, se succédèrent sans interruption et devinrent semblables à de la décoction de riz. Bientôt après, crampes dans les membres, sueurs froides et suppression des urines. Point de cyanose bien accusée, ni d'extinction de voix. Le 3 juillet, assoupissement, perte de l'intelligence et coma suivi de mort au bout de cinq heures.

Pendant que la femme C... donnait des soins à son mari, elle était atteinte elle-même de diarrhée, mais à un degré assez faible pour qu'elle ne puisse en préciser ni le début, ni la durée.

Une fille C..., âgée de 33 ans, logée à côté de ses parents, est allée aussi de Tréauville à Cherbourg pendant la maladie de sa sœur. C'est elle qui a lavé et blanchi le linge dont la malade s'était servi. Le 29 juin, elle a été prise d'une diarrhée assez inquiétante pour exiger la visite d'un médecin. Le mari de cette femme, qui passe ses journées hors de chez lui, n'a rien éprouvé, mais deux de ses enfants ont eu des selles copieuses et un troisième, âgé de onze mois, a succombé après une diarrhée qui, au dire de la mère, n'aurait cependant pas été très-abondante.

Une autre fille C..., âgée de 18 ans, servante à 4 kilo-

mètres de Tréauville, est venue, le 2 juillet, voir son père malade et est restée, auprès de lui, 4 heures environ. Quelques jours après, le 7 juillet, elle a été prise de douleurs dans les bras, les reins et le dos, puis de diarrhée et de vomissements. Du 7 au 8 juillet, les selles, au nombre de sept, consistaient en matières liquides et jaunâtres. A partir du 9 juillet, époque où nous fûmes appelé auprès d'elle, elles cessèrent complétement.

Le nommé Alphonse M..., logé à côté de la famille C..., était fréquemment en rapport avec elle. C'est un individu de 55 ans, robuste, d'un bon tempérament, sobre et habituellement bien portant. A partir du 2 juillet, il a des selles diarrhéiques qui deviennent tellement fréquentes qu'il ne peut en préciser le nombre. Trois jours après, vomissements, sensation d'une barre en travers de l'estomac. Crampes dans les membres, le dos et les parois de l'abdomen. Refroidissement, cyanose et voix éteinte. Quelques jours après, guérison.

Enfin, à côté de ce dernier malade, un vieillard de 65 ans aurait encore éprouvé, nous a-t-on dit, des accidents pareils aux précédents et qui se seraient dissipés après une durée de 8 jours.

A l'époque dont nous parlons, le choléra n'avait point encore paru dans cette partie de Tréauville. Six mois auparavant, il avait fait un certain nombre de victimes dans cette commune et dans une autre voisine de celle-ci, celle de Benoitville, où il avait été importé par un teinturier, à qui son genre d'industrie imposait de fréquentes relations avec la ville.

Pendant que l'épidémie était transportée à Tréauville, elle était sur le point de s'éteindre dans son principal foyer. A partir du 28 juin, les cas de choléra, assez rares depuis quelques semaines à Cherbourg et les communes environnantes, disparurent complétement. A cette époque,

aucune maladie ne dominait dans l'arrondissement et, pendant un mois et demi, notre population put jouir d'une sécurité parfaite.

A partir du 14 août, de nouveaux décès cholériques furent constatés dans plusieurs quartiers de la ville. L'épidémie, qui s'était assoupie un instant, reparaissait sur plusieurs points assez écartés les uns des autres. Cette seconde invasion semblait moins être le résultat d'une nouvelle importation que la recrudescence, sous une forme plus grave, de ces diarrhées, bénignes en apparence, qui, malgré l'absence de décès, n'avaient point entièrement disparu. A dater du 4 septembre, l'épidémie, légère d'abord, devint plus sérieuse; néanmoins, elle fit, à cette époque, peu de victimes, relativement au nombre considérable de malades qui en furent atteints. Son retour coincidait avec un abaissement notable de la température, des pluies fréquentes et une brise assez fraîche et parfois assez forte. On se retrouvait alors à peu près dans les mêmes conditions atmosphériques et météorologiques que l'année précédente, au mois de novembre, époque de la première invasion.

Dans le courant de ce mois, l'épidémie commença à se répandre dans les campagnes voisines. Elle se montra d'abord dans la commune de Tollevast, située à six kilomètres au sud de Cherbourg, et qui avait joui jusqu'alors d'une immunité complète. Elle y aurait été importée, nous a-t-on dit, par un individu qui se serait trouvé en relation avec un cholérique de Cherbourg. Elle ne séjourna guère plus d'un mois dans cette localité et s'étendit particulièrement sur un village situé dans un bas-fond et d'où s'échappe, par une foule de petits ruisseaux, les sources d'une rivière assez importante, la Douve, qui se jette à la mer à Carentan.

Pendant son court séjour à Tollevast, beaucoup de personnes en furent atteintes, la plupart assez légèrement, et peu succombèrent.

Au commencement d'octobre, l'épidémie prit un caractère plus grave, ainsi que le démontre le chiffre des décès cholériques qui, à Cherbourg, n'était que de quinze dans le mois de septembre et s'éleva alors à trente.

En même temps elle se répandit dans toutes les directions et notamment dans plusieurs communes qu'elle avait abandonnées depuis longtemps, telle fut celle de Fermanville où toute espèce de flux intestinal avait cessé depuis le mois de mai. Cenx qui en furent atteints les premiers cette seconde fois, étaient de pauvres pêcheurs qui échangeaient journellement les produits de leur pêche avec les marchands de la ville.

Dans le même mois, quelques cas de choléra se déclarèrent parmi les équipages de la flotte, mouillée en rade, à 3 kilomètres de Cherbourg. Les marins qui en furent atteints appartenaient à un navire américain et obtenaient, comme les nôtres, la permission de descendre journellement à terre. Le transport des malades et leur isolement sur un bâtiment destiné à servir d'ambulance, mit fin à ce commencement d'épidémie qui, grâce à la vigilance administrative, ne causa que 5 décès.

Vers le mois de novembre, l'épidémie reparut à Equeurdreville où elle n'avait laissé aucune trace. Le village qui en a le plus souffert à cette époque en avait été préservé antérieurement. Elle séjourna environ trois semaines dans cette commune, et se retira après y avoir fait sept nouvelles victimes.

Pendant le même mois, elle se montra pour la première fois à Diélette, petit port de la Manche, situé à 28 kilomètres à l'Ouest de Cherbourg. N'ayant pas été appelé dans cette localité, nous ignorons comment elle s'y est comportée.

Sauf sur quelques points, l'épidémie au mois de novembre commençait de nouveau à perdre de sa violence. Les

cas de choléra qu'on observait alors traînaient le plus souvent en longueur, quelques-uns même prenaient une forme typhoïde et ne devenaient mortels qu'après un ou plusieurs septenaires. En même temps, les simples flux diarrhéiques, si communs le mois précédent, devenaient plus rares. Le chiffre des décès cholériques, pendant ce mois, tomba à 9 et subit par conséquent un abaissement considérable.

Enfin, en décembre, trois cas de choléra furent encore mortels à Cherbourg à la date du 2, du 6 et du 16 de ce mois. Pour nous, le dernier décès cholérique que nous avons constaté a eu lieu, dans la commune d'Equeurdreville, à la date du 4 janvier 1867. Depuis lors nous n'avons rencontré aucun cas grave de choléra, ni même de moyenne intensité.

Dans les trois derniers mois de l'année 1866, on observait encore à Cherbourg, en même temps que le choléra, des cas assez nombreux de scarlatine accompagnés de cas beaucoup plus rares d'érysipèle, maladie qui souvent semble n'être qu'une transformation de la première, et se montre presque toujours avec elle.

En portant notre attention sur les points primitivement occupés par l'épidémie, nous sommes frappé d'un fait, c'est qu'ils sont situés à une petite distance de la gare du chemin de fer, c'est-à-dire là où descendent les voyageurs, là où séjournent tous les objets de négoce qui nous viennent du dehors.

Le premier cas de choléra inscrit sur la liste des décès cholériques à Cherbourg, est à la date du 7 novembre. Il concerne une femme Lainé, âgée de 21 ans, domiciliée rue du Vieux-Pont, à 30 mètres environ de la station du chemin de fer. Elle fut assistée, pendant sa maladie qui devint mortelle en 48 heures, par une femme Stéphan dont le domicile était à 400 mètres de là, impasse Bouillon. Cette

dernière succomba trois jours plus tard à la même maladie. Le troisième décès fut constaté chez une veuve Havart, qui avait donné des soins à la femme Stéphan, et les quatrième et cinquième chez les fils Pépin, l'un âgé de 2 ans et l'autre de 17, tous deux morts en moins de 10 heures. Quoique le logement de ces deux derniers fût à 15 mètres environ de celui de la femme Lainé, il n'est pas probable cependant que ce voisinage soit pour quelque chose dans leur maladie, voici pourquoi : le père des fils Pépin était cantonnier de la ville et travaillait à cette époque en face de la gare du chemin de fer, à 10 mètres environ des lieux d'aisances de cet établissement. Depuis le commencement de novembre il était atteint d'une diarrhée qui, quatre jours avant la mort de ses fils, se compliqua de crampes, de cyanose, de vomissements et dégénéra en vrai choléra. Il est donc probable que ce fut lui et non un autre qui transmit l'épidémie à toute sa famille composée de sept membres.

En examinant la direction que prit le choléra à Cherbourg au moment de son apparition, on le vit dès les premiers cas se diriger à l'Est et à l'Ouest. En continuant le même examen, on le verrait bientôt se diriger au Sud et peu après affecter toutes les directions. En définitive, il se répandait indistinctement partout où un individu se chargeait de le transporter.

Lorsque le choléra avait été ainsi transporté, on remarquait que peu de jours après le premier cas, il s'en développait un deuxième, puis un troisième et ainsi de suite jusqu'à ce que le voisinage, dans un rayon de 20 à 30 mètres, eût été plus ou moins complétement envahi. Ces limites lui étaient imposées soit par la circonspection des habitants, soit par l'intermédiaire d'un voisinage plus salubre, soit enfin par le principe contagieux de l'épidémie dont la force d'expansion nous a toujours paru bornée. L'ensemble des cas de choléra compris dans le rayon indi-

qué formait ce que nous appellerons un foyer cholérique.

Celui-ci se recrutait le plus souvent aux dépens des membres d'une même famille et, à défaut de ces derniers, des plus proches voisins du malade et de tous ceux qui, par dévouement ou tout autre motif, avaient séjourné le plus de temps auprès de lui.

Le chiffre des sujets qui entraient dans la composition d'un foyer cholérique était en moyenne de 30 à 40 y compris ceux qui étaient simplement indisposés et ne s'alitaient pas. Le premier qui se forma à Cherbourg était à 100 mètres de la station du chemin de fer, dans le voisinage d'un dépôt de tan, dont il recevait constamment les exhalaisons. Il fut aussi l'un des plus meurtriers. Dans un même corps de logis, il fit périr en quelques jours six individus. Quant au nombre des malades, il fut de soixante environ.

Ordinairement un foyer cholérique de moyenne intensité était mortel pour trois ou quatre malades et compromettait l'existence d'un nombre d'autres à-peu-près égal, sinon supérieur. Ceux qui, dans la sphère de son étendue, n'étaient qu'indisposés se rencontraient dans la proportion de 8 à 10 en moyenne par décès.

Indépendamment de ces foyers cholériques de premier ordre, on en observait d'autres plus petits ou secondaires, mortels seulement pour un ou deux individus, graves pour un nombre égal et légers pour dix ou vingt autres.

Enfin ces derniers foyers étaient reliés entre eux par des cas isolés, dans la proportion d'un 8me environ, qui comblaient les vides et s'éteignaient sur place, faute, dans leur circonscription, d'éléments nécessaires à leur développement.

Des données ci-dessus, il résulte qu'en multipliant le chiffre des décès cholériques par 10, on obtiendrait la somme totale des cas qui se sont produits soit en ville, soit dans les campagnes, soit dans l'arrondissement.

A Cherbourg, les lieux occupés par les foyers de premier et de second ordre n'étaient pas les mêmes que pour les cas isolés. Les uns se rencontraient le plus souvent dans les faubourgs où l'insalubrité est plus grande et les autres dans le centre de la ville où elle l'est moins.

Chaque foyer cholérique comportait une durée de trois semaines environ, la première affectée à la période de développement, la seconde à celle d'état et la troisième à celle de déclin.

Lorsqu'un foyer cholérique se constituait loin du siége principal de l'épidémie, il était facile, ainsi que nous l'avons constaté pour certaines communes, de découvrir son origine, de le suivre dans sa marche et son développement. Lorsqu'au contraire, il prenait naissance à peu de distance d'un centre épidémique, sa trace se perdait dans le flux et reflux des habitants du voisinage. Ainsi à Equeurdreville et à Tourlaville, les relations incessantes de la population de ces deux communes avec celle de Cherbourg, jetaient une confusion inextricable dans les voies suivies par l'épidémie pour se transmettre de l'une à l'autre; tandis que transportée au loin on remontait aisément de son arrivée à son point de départ.

Les foyers cholériques n'étaient assujettis, dans leur direction, à aucune règle fixe, et sauf les cas où ils étaient rapprochés et où l'un devenait pour l'autre une cause de développement, en général ils naissaient et mouraient sur place, quant aucun de leurs membres ne servait d'intermédiaire à leur régénération.

A l'époque où l'épidémie était à Cherbourg dans toute sa violence, trois ou quatre foyers principaux fonctionnaient, en divers endroits, avec une grande activité. Ceux qui étaient d'une moindre importance ainsi que les cas isolés se multipliaient en même temps et contribuaient, chacun de leur côté, à accroître le chiffre de la mortalité.

Lorsqu'un foyer cholérique avait abandonné un point où il avait séjourné, il n'y reparaissait plus; quelquefois seulement un cas isolé parvenait à s'y développer, sans toutefois s'entourer comme il le faisait d'habitude, d'un certain nombre de flux cholériformes sans gravité.

Dans notre arrondissement, tous ces foyers réunis constituaient l'épidémie et les cas particuliers issus de cette source lui imprimaient sa marche, en même temps qu'ils assuraient son développement et sa durée.

En considérant les lieux envahis par l'épidémie, nous remarquons qu'elle se portait de préférence vers ceux qui étaient bas, humides, marécageux, peu aérés, très-peuplés et voisins de la mer.

Examinons chacune de ces conditions en particulier.

Le bassin de Cherbourg et des communes qui concourent à le former, savoir : A l'Est, Tourlaville, et à l'Ouest, Equeurdreville, Hainneville et Querqueville, est élevé seulement de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa longueur, parallèle au rivage, est de 10 kilomètres environ ; sa largeur, du rivage à la chaîne de collines qui le bornent au Sud, varie entre 1 et 3 kilomètres ; sa moindre étendue, en ce dernier sens, se rencontre à Cherbourg qui en est le point central. C'est dans cette enceinte que l'épidémie a débuté, qu'elle a séjourné le plus de temps et qu'elle a causé le plus de ravages. A Fermanville, à Benoitville et à Tollevast, les points les moins élevés ont été aussi les premiers et les plus sérieusement envahis. La commune d'Octeville, située sur une colline de 80 à 100 mètres de hauteur comme toutes celles qui environnent Cherbourg, semblerait faire exception à la règle, mais un certain nombre de ses cholériques, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, étaient de provenance urbaine et ne peuvent lui

être attribués. En définitive, si les lieux élevés ne sont pas une cause d'exclusion pour le choléra, toujours est-il qu'ils ne le favorisent guère.

L'humidité semble, autant que le peu d'élévation du sol, une condition propice à son développement. Le bassin de Cherbourg et des communes annexes est sillonné de nombreux cours d'eau. Les 4/5es de sa superficie consistent en herbages, prairies et marécages, un cinquième seulement est affecté à la culture maraichère. Le soir, au coucher du soleil, tous ces terrains sont enveloppés d'une brume qui persiste toute la nuit et ne se dissipe que le matin. De là, il résulte que la moitié de notre existence au moins, se passe au milieu d'une atmosphère humide. Les communes, situées sur les plateaux élevés au Sud de la demi ceinture de collines qui nous environnent, ont été, pour la plupart, à l'abri de l'épidémie, ou, si elle y a pénétré, son séjour n'y a été que de courte durée.

Les marécages, comme les terrains voisins du rivage à Fermanville, comme la mare de Tourlaville qui consiste dans un immense bassin fangeux de deux mètres de profondeur où des milliers de pièces de bois sont ensevelies, les marécages, disons-nous, sont encore tributaires du choléra. On pourrait supposer que l'élément aqueux joue ici le principal rôle, mais cette supposition est inadmissible, si l'on réfléchit que c'est au printemps, au moment où les eaux se retirent que l'épidémie s'est développée dans les communes précitées et qu'elle y a paru le plus redoutable On ne doit donc accuser ici que les gaz délétères des marais qui, en s'exhalant, infectent les alentours.

Mais parmi ces gaz multiples et de nature divergente, quels sont ceux qu'il faut accuser ? A vrai dire, nous les croyons tous nuisibles, seulement dans l'impuissance où nous sommes de prouver leur égale nocuité, signalons ceux qui ont contre eux le témoignage des faits ; pour nous, ce

sont les gaz acide carbonique, oxide de carbone et hydrogène carboné.

L'expérimentateur qui chercherait à se rendre compte de leur influence y soumettrait un individu ; agissons comme lui, mais avec cette différence qu'au lieu de provoquer l'expérience, nous profiterons de celles que le hasard s'est chargé de nous fournir :

Le 18 octobre 1849, une fuite de gaz s'était fait jour dans un des quartiers de Cherbourg ; de là, elle se répandait dans les rues adjacentes qu'elle infectait dans un rayon de 25 mètres environ. D'abord rien de particulier ne se fit remarquer dans le voisinage, si ce n'est un décès cholérique dans la journée du 20. Mais du 21 au 22 du mois, sans qu'aucune autre cause fut intervenue, 16 cas de choléra se déclarèrent dans le cercle infecté. La majeure partie de ceux qui furent atteints périrent le jour même et aucun ne vécut guère au-delà de 48 heures. La fuite arrêtée, le choléra disparut.

A la même époque, un employé de la marine, sa femme et deux servantes, tous sobres, bien portants et d'un bon tempérament, habitaient, dans un quartier salubre, un appartement proprement tenu. Dans la maçonnerie de l'une des pièces existait une fissure par laquelle s'infiltrait la fumée d'un fourneau, appartenant à un établissement voisin, constamment alimenté de charbon de terre. Bientôt le mari fut atteint du choléra auquel il ne tarda pas à succomber. Les jours suivants, sa femme et ses deux servantes en furent également affectées, mais à un degré moindre et se rétablirent.

En janvier 1866, le nommé G..., âgé de 66 ans et quatre de ses filles, âgées de 25 à 35 ans, tous sobres, bien portants et d'un assez bon tempérament, habitaient, à Equeurdreville, un logement dans de bonnes conditions hygiéniques. Des quatre filles, l'une était repasseuse et l'autre la

secondait dans son travail. Pour chauffer leurs fers elles entretenaient, le jour, dans une chambre en commun, un fourneau alimenté de charbon de bois. Au moment où le choléra prit un peu d'extension dans la commune, tous les membres de cette famille en furent atteints. En 48 heures deux succombèrent, le père et celle qui était repasseuse. Les trois autres ne durent leur salut qu'à l'abandon de leur logement et, malgré cela, l'une d'elles faillit périr, c'était celle qui assistait sa sœur dans son travail.

En mai 1866, nous avons donné nos soins à Tourlaville à une repasseuse, âgée de 36 ans, qui, en 18 heures, a été emportée par le choléra, quoiqu'elle fût sobre, d'un bon tempérament, d'une bonne santé habituelle et qu'elle fût proprement logée. Chez elle, nous n'avons pu découvrir d'autre cause pour expliquer sa maladie, sinon la fâcheuse influence des gaz provenant de la combustion du charbon de bois.

Ajoutons que nous avons soigné en 1866 un certain nombre de personnes, dans de bonne conditions hygiéniques, affectées à plusieurs reprises de flux intestinaux, au moment où la fumée de charbon de terre qu'elles employaient comme moyen de chauffage, venait, sous la pression des vents, à se répandre dans leur logement.

Il est beaucoup d'autres faits de ce genre que nous pourrions citer, mais où l'insalubrité, la mauvaise nourriture, le peu de sobriété agissaient concurremment et compliquaient la question. Nous nous abstiendrons de les mentionner dans la crainte d'attribuer à une cause ce qui serait le résultat d'une autre.

Pour ceux de ces faits qui se sont présentés à l'état de simplicité, la cause en question ne peut guère être contestée. Dans la première observation, nous voyons un malade qui succombe, puis seize frappés du même coup; d'ordinaire un foyer cholérique qui se constitue atteint d'abord

un individu, puis deux, puis trois successivement et le nombre va toujours croissant pour diminuer ensuite. Ici, point de progression, il arrive d'emblée, il y a donc dans ce fait une cause exceptionnelle, plus puissante que les autres et qui, seule, a communiqué à l'épidémie des franchises inusitées.

Dans les observations suivantes, ce sont des individus sobres, bien portants, bien logés qui succombent à la même influence et ceux qui s'y trouvent le plus exposés lui paient le plus prompt et le plus large tribut. Pareils faits ont encore lieu de nous surprendre, car ils jurent avec les errements de la pratique médicale; la santé, la tempérance et une bonne hygiène ont toujours été les plus surs garants d'une affection épidémique et, en la voyant se produire dans de telles conditions, n'est-on pas fondé à incriminer la seule cause à laquelle on puisse la rattacher. Or cette cause quelle est-elle, si ce n'est celle que nous accusons ?

D'ailleurs peut-on supposer que des gaz étrangers à l'atmosphère et à l'air que nous respirons puissent y séjourner impunément sans exercer sur nos organes une action nuisible. Si nous insistons sur ce point, c'est particulièrement en vue de démontrer que la cause en question est plus active qu'on ne le suppose et que, seule, elle peut devenir, par ses resultats, aussi fâcheuse que plusieurs autres réunies.

Voyons maintenant quel rapport il y a entre les produits des marécages et ceux de la combustion par le charbon. Dans les deux cas, il s'agit de végétaux en décomposition qui, par l'effet de la chaleur solaire ou artificielle, retournent à leurs éléments primitifs avec cette différence que, dans l'un le retour est lent et naturel, tandis que dans l'autre il est brusque et provoqué. Dans le premier, le champ de la combustion est étendu et sans limites, il est l'œuvre de la nature ; dans le second, il est étroit et limité,

il est l'œuvre de l'art. En définitive, sauf une différence de temps, de lieu et d'espace, les objets au fond sont les mêmes ainsi que la cause qui agit sur eux, par conséquent les effets auxquels ils donnent lieu ne peuvent qu'être semblables. Ainsi en envisageant les marécages, au point de vue de leur influence sur l'épidémie, nous reconnaissons donc, par voie d'analogie, qu'ils sont nuisibles par le dégagement des gaz qui s'opère à leur surface et que, parmi ces derniers, il en est quelques-uns dont l'action nous a paru d'une plus grande nocuité, ce sont les gaz acide carbonique, oxide de carbone et hydrogène carboné.

Toutes les fois que des gaz ou des vapeurs se dégagent de la terre, les couches d'air, en contact avec elle, se chargent de les absorber et bientôt elles en seraient saturées, si l'action du soleil d'une part et des vents de l'autre n'intervenait pour les disperser. En l'absence de ces deux causes, l'atmosphère se vicie et nos organes, aux dépens de laquelle ils s'entretiennent, se pénètrent de tous les produits infectieux qu'elle renferme. Le défaut d'aération, dans notre arrondissement où les pluies sont fréquentes, aurait l'inconvénient d'entretenir à la superficie du sol une humidité permanente et cela d'autant plus facilement que, près du rivage, il est souvent abreuvé outre mesure par les nombreux cours d'eau qui s'échappent des collines voisines. Pendant l'hiver, le soleil est fréquemment obscurci par la pluie, les brouillards et cette masse de vapeurs flottantes qui sort encore fraîche de l'océan et se condense dans le ciel glacé de notre atmosphère terrestre ; de là, des échanges laborieux entre les couches inférieures et supérieures de l'air, les unes raréfiées et viciées, les autres plus denses et non corrompues. En revanche, presque partout le souffle de la brise s'y fait sentir avec une vigueur et une fréquence qui ne permet guère aux émanations du sol de rester longtemps en stagnation à sa

surface. Cependant, dans les campagnes qui nous environnent, il est quelques vallées étroites, humides et mal aérées qui ont été rudement éprouvées par l'épidémie ; mais, en général, l'extension et les ravages de cette dernière ne peuvent être attribuées à l'absence d'aération qui, dans la localité, pèche par excès plutôt que par défaut.

En examinant les communes qui ont le plus souffert du choléra, nous remarquons qu'elles sont presque toutes confinées au rivage. Pourquoi cette préférence ? Est-ce à cause de la nourriture plus exclusive des produits de la mer ? Non, car celles où l'usage du poisson et du coquillage est le plus généralement répandu, en ont été le plus souvent à l'abri. Est-ce à cause d'une différence dans les habitudes, et notamment dans celle qui consiste dans la fréquentation des côtes. Pas d'avantage, car ceux qui se livrent à la pêche n'ont pas été les plus maltraités, et nous croyons même que cette classe d'individus a été plutôt épargnée. Serait-ce à cause d'une infériorité relative de quelques élements dans la composition de l'atmosphère marine ? Nous ne le pensons pas, car si l'oxygène y est en défaut, cette moindre richesse est largement compensée par la fraîcheur de l'air et l'activité de la brise. Enfin serait-ce à cause de l'humidité naturelle du littoral ou bien encore du mélange des eaux douces avec les eaux salées qu'on y rencontre en quelques points ? Sans doute ces dernières causes peuvent jouer un rôle subalterne dans la question ; mais, seules, elles ne suffisent plus pour en donner une explication satisfaisante. En portant notre attention sur les points du rivage envahis, nous constatons que l'invasion s'est effectuée de préférence sur ceux où les échanges avec la ville sont les plus multiplés, où le commerce est le plus actif et où les communications sont les plus fréquentes. Cette constatation résulte des informations que nous avons prises auprès des entrepreneurs chargés

des transports, soit en hommes, soit en marchandises, dans ces diverses localités. Dès lors, ne balançons-nous pas à regarder les relations entre les habitants, si non comme le seul moteur de l'épidémie, du moins comme le plus puissant, le plus direct et celui qui, par sa force intrensèque, agit le plus énergiquement sans le concours des autres.

En considérant les habitations, nous sommes frappé des différences qui existent entre elles, selon les conditions hygiéniques où elles se trouvent tant extérieurement qu'intérieurement. A Cherbourg, dans les quartiers habités par les classes riches ou aisées, dont les logements sont soumis aux prescriptions de l'hygiène, la mortalité a été faible ou nulle. Au contraire, dans ceux qui sont peuplés d'indigents et d'ouvriers peu soucieux de se conformer aux mêmes règles, les décès ont été relativement considérables. Dans la ville, malgré l'incurie de certaines classes, l'édilité veille, dans l'intérêt général, à ce que chaque habitation ne soit pas, du moins à l'extérieur, dans un état d'insalubrité préjudiciable au voisinage. En tout temps, et particulièrement aux époques calamiteuses, elles sont l'objet constant de la vigilance administrative. Ces sages précautions, si elles ne conjurent pas l'épidémie, ont du moins l'avantage d'en atténuer les ravages. Dans les communes rurales qui, par l'agglomération des logements sur quelques points, peuvent être comparées à la ville, telles que Equeurdreville, Octeville et Tourlaville, et où la surveillance ne peut y être aussi active, la mortalité a été proportionnellement plus forte. A la campagne, avons-nous dit déjà, se trouve à la porte de chaque maison une fosse où croupit le fumier. Les exhalaisons qui s'en dégagent pénètrent dans les logements et les infectent au préjudice de ceux qui ont le plus d'intérêt à s'y soustraire. Quoique la campagne ait, d'un autre côté, des avantages hygiéni-

ques sur la ville, elle les perd, en grande partie, par l'incurie et l'esprit de routine de ses habitants.

L'agglomération en général restreinte des habitations et leur dissémination sur une grande étendue, telle est la principale cause qui, dans les communes rurales, abaisse le chiffre de la mortalité et les place, hygiéniquement parlant, dans un rang supérieur à celui des grands centres. Dans une des communes précitées, celle de Tourlaville, un tiers a fourni, à lui seul, les 8/10e des décès; c'est celui où les logements sont rapprochés; les deux autres tiers, où ils sont épars, ont été en grande partie épargnés. Dans ce dernier cas, l'épidémie s'éteignait dans son foyer, comme un incendie dans le sien, faute d'aliments à sa portée pour s'entretenir.

L'orientation des logements nous a paru sans effet sur la marche de l'épidémie. Qu'ils fussent à l'Est ou à l'Ouest, ils ne nous ont offert, ni dans l'un ni dans l'autre cas, un chiffre de mortalité supérieur à ceux dont l'exposition était au Nord ou au Midi. A la vérité, on se rendrait difficilement compte d'une différence sensible à cet égard. A la fin de 1865 et au commencement de 1866, époque où le choléra était dans toute sa vigueur, l'action du soleil, souvent masqué par les nuages, se faisait peu sentir; d'un autre côté, celle des vents variait sans cesse et, quelque fût leur point de départ à l'horizon, ils étaient presque toujours froids et chargés de pluie. Sous le rapport météorologique la plupart des habitations se trouvaient dans des conditions à peu près semblables, et en présence de l'épidémie, elles devaient, par conséquent, n'offrir entre elles que des différences peu appréciables.

Quelle que soit l'insalubrité des logements à l'extérieur, elle est loin d'égaler en importance celle qui dépend de leur intérieur. Dans le premier cas, son action se fait sentir à distance, dans le second d'une manière directe et, si

faible que nous la supposions, elle finit, avec le temps, par compenser la force et l'énergie qui lui manquent. Parmi ces causes d'insalubrité, il en est une dont il a déjà été fait mention et qui doit, à cause de sa fréquence, être citée en première ligne; nous voulons parler de l'humidité des logements. Elle dépend, avons-nous dit, de l'absence au rez-de-chaussée, de dalles ou de planchers, pour garantir l'air qu'on y respire des vapeurs du sol. Ce dernier est encore rendu plus humide et plus malsain par le peu de soin des habitants à le préserver des eaux ayant servi aux usages domestiques. Il en résulte qu'une espèce de buée, parfois fétide, se répand dans le logement, et est journellement respirée par ceux qui y séjournent. Ainsi saturés d'humidité, les organes se relâchent et finissent peu à peu par tomber dans un état d'atonie qui les rend plus accessibles aux influences qui nous viennent du dehors.

L'humidité à l'intérieur des logements était fréquente à la campagne et un peu moins à la ville. Ici, au lieu des vapeurs, c'était l'action des gaz qui dominait. La plupart des logements habités par les cholériques, étaient infectés par les exhalaisons sulfureuses et ammoniacales provenant de leurs déjections. A défaut de ces dernières, une odeur nauséabonde s'échappait de tous les points du logement à la fois ; le plancher était souillé, les linges maculés, salis ou crasseux. La misère a ses raffinements comme le luxe ; à la campagne elle nous inspirait la pitié, à la ville un dégoût profond.

L'insalubrité des logements était encore accrue par leur exiguité. La plupart des cholériques vivaient en famille dans des pièces sombres, étroites et pouvant contenir 60 à 80 mètres cubes d'air. En si faible proportion, il devait suffire à cinq ou six individus entassés la nuit dans des lits ou des alcôves. Ainsi concentré, il se chargeait des gaz et des vapeurs exhalés du poumon, et, à force d'être pris et

repris par les voies respiratoires, il finissait par acquérir des propriétés septiques. L'organisme, au milieu de cette atmosphère putride, était saturé de principes infectieux qui n'attendaient pour éclore qu'une occasion favorable. Celle-ci s'offrait toutes les fois que le sujet ainsi infecté se trouvait en présence du miasme spécifique ou principe contagieux du choléra.

Les inconvénients d'un air confiné s'imposaient d'eux-mêmes à l'indigent comme une loi de la nécessité. Dans les classes riches et aisées, ils étaient parfois le résultat d'une préméditation inspirée par la crainte de l'épidémie. Quelques individus se figurent, dans notre localité, que le choléra est un être matériel susceptible de s'introduire par une porte ouverte, mais restant volontiers sur le seuil quand elle est tenue fermée. Cette idée, en 1849, était répandue dans toutes les classes de la société ; aujourd'hui, elle a singulièrement perdu de son crédit et ne trouve guère créance que dans le peuple. Néanmoins, un reste de préjugé subsiste encore partout et, si actuellement l'idée du fantôme épidémique impressionne un peu moins, on craint encore de lui donner accès par une ample et trop fréquente ventilation.

Des considérations qui précèdent, il résulte que chaque habitation en elle-même doit être regardée comme un foyer d'infection. Celui-ci est sans cesse alimenté, à défaut de toute autre cause, par le jeu des fonctions indispensables à la vie. Ce centre infectieux s'accroît par l'agglomération des logements ainsi que des pièces de logement soumises à l'infection. L'accumulation des principes putrides, leur immixtion plus parfaite, leur élaboration sur une large échelle semblent les rendre plus pénétrants et leur donne en réalité plus de vigueur. En scrutant les lieux et les habitations où le choléra s'est montré le plus promptement meurtrier, nous remarquons que ce sont ceux où un grand

nombre d'individus en étaient atteints en même temps. Qu'il nous soit permis à cet égard de citer un fait qui, pour n'être pas récent, n'a rien perdu de sa valeur :

En 1849, nous fûmes appelé, vers deux heures du matin, chez un forgeron, auprès de deux petites filles âgées, l'une de cinq ans, l'autre de huit, prises du choléra depuis quelques heures seulement. Leur mère ayant succombé à cette maladie, leur père était resté seul à les soigner. Lui-même paraissait souffrant, ses joues étaient creuses, son visage pâle et amaigri et, en marchant, il chancelait comme un homme ivre. Interrogé sur son état, il nous dit que, depuis la veille, il avait eu des selles copieuses et fréquentes, et, sur nos instances à se traiter, il refusa, objectant les soins à donner à ses enfants. De retour dans cette famille, au bout de deux heures, nous trouvons le père mort, l'une des petites filles morte et l'autre sur le point de mourir. Dans cette seule maison, quatorze individus ont succombé à cette époque, et la plupart de ceux que nous avons soignés, au nombre de six, ont été emportés en quelques heures.

A Tourlaville, nous avons visité, en 1866, un logement ou sept membres d'une même famille ont succombé, en peu de temps, à l'épidémie. Il consistait en une salle humide de la contenance de 120 mètres cubes où neuf individus couchaient entassés les uns à côté des autres. Ceux qui ont été épargnés, au nombre de deux, étaient employés aux travaux extérieurs et n'étaient pas constamment exposés à subir l'infection d'un air vicié.

Abstraction faite des lieux et des logements, l'épidémie se comportait d'une manière différente selon l'âge, le sexe, le tempérament et la constitution des individus ainsi que leur genre d'alimentation, leur condition sociale et leur profession.

En consultant les registres de l'état civil, on constate

qu'à Cherbourg la période de la vie où le chiffre des décès cholériques a été le plus élevé, est comprise entre la naissance et la dixième année, et que celle où il l'a été le moins s'étend de la dixième à la vingtième. A partir de cette dernière période décennale, la mortalité s'accroît graduellement jusqu'à l'âge de cinquante ans pour décroître ensuite avec le nombre des années.

Par la comparaison des sexes, nous remarquons que le nombre des décès, pour le masculin, s'élève à 179 et pour le féminin à 229; qu'en outre, dans les dix premières années où il y a, de part et d'autre, analogie de tempérament, d'habitude et de genre de vie, les chiffres de la mortalité se rapprochent entre eux (62 décès au masculin et 66 au féminin), tandis qu'ils s'écartent beaucoup plus dans la période de la vie comprise entre 50 et 70 ans (34 décès au masculin et 54 au féminin).

Les décès cholériques, plus nombreux du côté du sexe féminin, nous font regarder la faiblesse de la constitution et la prédominance du tempérament lymphatique comme de fâcheuses prédispositions à l'épidémie. Ce fait ressort, d'une manière bien évidente, du rapprochement établi ci-dessus dans la mortalité de chaque sexe à l'âge où, sous le rapport des forces, il n'y a, entre l'un et l'autre, que de légères différences.

Les habitudes de sobriété ou d'intempérance agissent, en sens contraire, dans la propension à l'épidémie. La majeure partie des décès cholériques, au-dessus de la vingtième année, concernent des individus qui se livraient journellement à l'abus des liquides alcooliques. L'alcool, pris intérieurement, agirait-il à la manière des gaz hydrocarbonés introduits par les voies respiratoires dans la circulation? C'est ce que nous ignorons. Tout ce que nous savons, c'est que son action, comme cause prédisposante, est des plus préjudiciables, et que plus de la moitié des individus qui

ont succombé à l'épidémie en faisaient un usage immodéré.

La mauvaise nourriture et les privations que l'on signale au nombre des causes du choléra, nous ont paru de bien peu d'importance dans cette maladie. Il est vrai que la classe indigente se nourrit mal, en ce sens que son genre d'alimentation est vicieux et que, chez elle, les vivres sont sacrifiés aux boissons; mais, en revanche, elle ne se prive guère et ne doit le plus souvent sa propre misère qu'à la répétition des excès auxquels elle se livre journellement. A la campagne, où l'abus des liquides alcooliques est moins répandu qu'à la ville et où la détresse à laquelle il conduit est moindre aussi, là encore, la majeure partie des décès cholériques doit être imputée au défaut de sobriété.

A la ville comme à la campagne, presque tous les individus morts du choléra appartenaient à la classe indigente ou ouvrière. Dans les classes aisées dont les habitudes s'éloignent sensiblement de celles de cette dernière, la mortalité a été faible. Enfin, dans la classe riche où l'hygiène est mieux observée et où les excès sont moins communs, l'épidémie n'y a fait que de rares victimes.

La mortalité variait aussi selon les professions. En consultant les listes que nous avons dressées pour quelques-unes d'entre elles, nous voyons qu'elle a été, pour les artistes et marchands ambulants, de 9 sur 150 (1); pour les charpentiers et menuisiers, de 38 sur 933; pour les forgerons et serruriers, de 21 sur 650; pour les journaliers, les maçons et autres individus sans profession de 186 sur 6 à 7000 (2) :

(1) Nous ne donnons point ce chiffre comme exact ; il résulte des renseignements que nous avons pris auprès des hôteliers, l'administration n'ayant pu nous renseigner à cet égard.

(2) Nous croyons que le nombre des individus appartenant à

pour les marins de 33 sur un nombre qui a varié de 2,000 à 4,500; pour les soldats de la ligne et de la marine, de 3 sur 3,500 environ.

En tenant compte dans les décès du nombre d'individus compris dans chaque profession, on est frappé, pour quelques unes d'entre elles, de l'exubérance des chiffres qu'elles accusent. Cette disproportion trouve sa raison d'être dans la manière de vivre des membres dont chacune d'elles se compose. Les artistes et les marchands ambulants, tels que écuyers des cirques, saltimbanques et bohémiens, ont pour habitude de coucher, les uns, dans des écuries mal abrités et, les autres, dans les voitures avec lesquelles ils transportent leur matériel. Les charpentiers et les menuisiers travaillent souvent dans des ateliers froids et humides et se retrouvent habituellement chez eux dans les mêmes conditions. Les forgerons, pour la plupart mal logés aussi, vivent journellement au milieu d'un air vicié par la combustion de la houille. Les maçons et les journaliers, dont les salaires sont peu en rapport avec les nécessités de la vie, sont exposés, au dehors, à toutes les intempéries des saisons et, chez eux, à tous les inconvénients des logements à bon marché. Ajoutons que les membres de toutes ces corporations, et particulièrement de celle des artistes et des marchands ambulants, sont peu habitués aux pratiques de la tempérance.

On doit encore attribuer à des causes du même ordre la différence si tranchée entre la mortalité des marins et celle des soldats. Les uns jouissent d'une grande liberté à terre et, tant qu'ils naviguent, font des épargnes forcées dont ils se montrent prodigues au retour; les autres, toujours

cette classe, s'élève de 6 à 7 mille, mais l'administration ne nous ayant fourni aucun renseignement à cet égard, il y a lieu de douter.

casernés, vivent beaucoup plus sous la tutelle de leurs chefs, et se trouvent, par la modicité de leur solde, dans un état voisin de la pénurie. De plus, pendant la dernière épidémie, ces derniers ont été journellement soumis à la surveillance de leurs officiers de santé qui, au plus léger trouble des voies digestives, les dirigeaient vers l'infirmerie. Les marins, dont la majeure partie n'était point casernée, ne pouvaient être surveillés avec le même soin et, le plus souvent abandonnés à eux mêmes, ils ne réclamaient de secours qu'au moment où toute médication est impuissante.

En examinant la liste des décès cholériques, on est surpris de voir que plusieurs professions ne s'y trouvent point représentées, telles sont celles de boucher, de charcutier et de tanneur qui, réunies, forment un personnel de 260 individus. En comparant ce chiffre à celui des menuisiers et des forgerons, nous devrions les trouver représentées aux décès par le chiffre proportionnel de neuf. Cependant ceux qui exercent ces professions ne sont ni plus propres, ni plus robustes, ni plus sobres que d'autres. En présence de ces faits, ne serait-on pas porté à croire que les miasmes émanant des substances animales se prètent peu au développement du choléra ?

D'autres professions, comparables aux précédentes par leur mode d'action sur les organes, ne comptent que peu ou point de décès. Sur 320 individus, celle de lardier n'en a perdu qu'un seul; et, sur 175, celle de pêcheur et de poissonnier, aucun. Cependant les membres de cette dernière profession sont dans de fâcheuses conditions à Cherbourg; ils manquent d'un établissement convenablement approprié à leur usage. La vente de leurs produits se fait sur des étaux à peine abrités contre le vent, la pluie et le soleil. Aucun filet d'eau ne circule autour d'eux et les lavages, n'ayant lieu qu'au moyen de fontai-

nes, sont incommodes, fatiguants et par conséquent imparfaitement pratiqués. En tout temps, une forte odeur d'ammoniaque se dégage de l'emplacement qu'ils occupent et se répand aux alentours. Malgré cela, les logements situés directement en face, presque tous habités par des individus peu aisés, n'ont offert aucun décès cholérique. De plus, en 1849, la vente au poisson se faisait dans une rue étroite, sale, fétide et à moitié peuplée d'indigents, néanmoins cet emplacement est un de ceux qui ont le moins souffert du choléra à cette époque (1).

Enfin ajoutons, qu'à Cherbourg, il n'existe point d'entrepreneurs pour la purge des fosses d'aisances et, qu'à leur défaut, ce sont les cultivateurs des environs qui se chargent de cette besogne au moyen de laquelle ils se procurent un engrais aussi fertile que peu couteux. Sur 250 cholériques au moins que nous avons soignés à la campagne, il n'en est pas un dont la maladie nous ai paru résulter de l'infection qu'exige nécessairement ce genre de travail.

En comparant les diverses professions dont il vient d'être question à d'autres qui nous paraissent dans des conditions hygiéniques aussi avantageuses, nous sommes donc conduits à penser que les miasmes provenant des substances animales en voie de décomposition n'ont point, sur le développement du choléra, une influence aussi pernicieuse que ceux dont la provenance est d'origine végétale.

En examinant quels sont les gaz qui se produisent dans la décomposition des tissus animaux, nous trouvons que ce sont : 1° l'acide carbonique, 2° l'hydrogène carboné, 3° l'hydrogène sulfuré et 4° l'ammoniac. Les deux pre-

(1) Une halle au poisson, aujourd'hui en construction (1871), remédiera aux inconvénients signalés ci-dessus.

miers de ces gaz n'apparaissent qu'au moment où la décomposition cadavérique est déjà avancée et, dans les cas dont il s'agit, ils ne peuvent être nuisibles. puisqu'ils ne trouvent que rarement l'occasion de se développer. Les deux autres, au contraire, se rencontrent dans les produits de la digestion et de la secrétion urinaire, ainsi que chez tous les animaux tués récemment. Ce sont donc ces deux derniers gaz au milieu desquels séjournent habituellement les individus appartenant aux diverses professions en question, et, en conséquence, ce sont eux dont il faut considérer l'influence comme à peu près nulle sur le développement du choléra.

Quoique les gaz ammoniac et hydrogène sulfuré semblent de nulle action ici, nous croyons que leur présence n'en est pas moins nuisible dans d'autres affections, car chacune d'elles a sans doute une cause qui lui est propre. Mais en supposant leur innocuité bien démontrée, nous nous demandons si certaines substances employées comme prophylactiques, telles que les chlorures, par exemple, ont rendu d'aussi grands services qu'on le suppose ; si le choix des moyens était bien approprié à la nature du mal ; si certains gaz qui nous ont paru nuisibles, tels que l'oxide de carbone et l'acide carbonique ont rencontré dans les chlorures soit de chaux, soit de soude, les éléments propres à les neutraliser ; enfin, si ces moyens, employés sans indication et à titre de préventifs, n'ont pas eu parfois l'inconvénient d'irriter les voies respiratoires, de porter préjudice à l'hématose, d'altérer la pureté de l'air et de produire un effet diamétralement opposé à celui qu'on prétendait en obtenir ? Nous livrons ces réflexions à la sagacité de qui de droit.

L'épidémie se comportait encore d'une manière différente sur les individus, selon qu'ils étaient acclimatés, impressionnables ou malades.

Relativement à l'acclimatement, sur un total de 408 décès cholériques à Cherbourg, nous en comptons au moins 50 sur des sujets étrangers à la localité, tels que marins, filles soumises, artistes et marchands ambulants. Cette proportion est réellement trop importante pour qu'on doive l'attribuer à l'effet du hasard, surtout si l'on considère qu'il s'agit, dans ce cas, d'individus jeunes, vigoureux et bien portants.

Mais si le défaut d'acclimatement doit être mis au nombre des causes prédisposantes du choléra, son influence n'est pas tellement grande qu'elle ne puisse être avantageusement combattue par l'emploi à temps d'une médication préventive. Les soldats des armées de terre et de mer, avons nous dit, n'ont eu à enregistrer que 3 décès sur un contingent de 3,500 hommes et, cependant, à peu près tous étaient étrangers à Cherbourg et y séjournaient depuis quelques mois seulement.

Les impressions produites sur le moral, par la crainte de l'épidémie, étaient bien moins communes en 1866 qu'en 1849. Chez les femmes, où on les rencontrait plus vives et plus fréquentes, l'appétit diminuait et le sommeil était moins bon. Plus rarement observait-on quelques accidents hystériques, tels que bouffées de chaleur vers la face, refroidissement des membres, distension de l'abdomen, constipation, palpitations de cœur et sensation de serrement vers la gorge. Chez les hommes, la crainte de l'épidémie était ordinairement dissimulée et ne se révélait que dans l'état d'ivresse ; voici alors ce qu'on observait : face rouge, vultueuse, peau chaude, pouls plein, développé et non fréquent. Tour à tour calme et agitation. Dans ce dernier cas, membres brusquement etendus et fléchis. Ni crampes, ni diarrhée, et rarement vomissements. Chaque mouvement était accompagné de cris étourdissants au milieu desquels on distinguait le mot de choléra cent fois répété, alors la

frayeur s'emparait des assistants qui considéraient le danger comme imminent et s'empressaient de rechercher un médecin qui discernait, au milieu de l'ivresse, la préoccupation habituelle du malade.

Que les impressions morales eussent lieu chez l'homme ou chez la femme, qu'elles fussent dissimulées ou non, seules, elles étaient sans action sur le choléra. On a comparé l'influence de cette cause à celle que produit la vue d'un champ de bataille sur l'esprit du conscrit, cette comparaison manque de justesse; ici, le moral est brusquement et vivement influencé et cette instantanéité peut être cause d'un relâchement des sphincters; là, au contraire, il l'est lentement et graduellement et donne lieu assurément à un effet contraire. En définitive, nous ne rangeons point les impressions morales au nombre des causes prédisposantes de l'épidémie et nous n'en aurions fait aucune mention, si un chirurgien distingué n'eût tenté de les relever de leur banalité.

Il n'en est pas ainsi des maladies qui atteignent le physique et qui, toutes, ont l'inconvénient, en annihilant les forces, de rendre les individus plus accessibles aux maladies régnantes. Pour le choléra, les lésions des voies digestives sont sans contredit celles qui y prédisposent le plus; après elles, viennent les affections des voies respiratoires, telles que l'emphysème pulmonaire et le catarrhe bronchique. La phthisie n'y expose pas au même degré; cette immunité relative dépend sans doute de la diminution notable de l'appétit qui maintient l'estomac dans un état de repos peu favorable à son développement. Il en est de même de la plupart des phlegmasies aiguës, telles que la pneumonie, la pleurésie et le rhumatisme, affections pendant la durée desquelles les voies digestives restent dans une inactivité à peu près complète.

En considérant dans leur ensemble les causes dont il

vient d'être fait mention, nous remarquons que, pour la plupart, elles agissent en débilitant les organes qui, affaiblis, ne résistent plus aux influences morbides qui leur viennent du dehors. Si on nous demandait de les ranger selon leur importance, voici à peu près l'ordre que nous adopterions, nous disons à peu près, car le plus souvent elles se combinent ensemble et, tout en s'efforçant de faire la part de chacune, l'erreur devient presque inévitable.

Causes prédisposantes de l'épidémie, classées d'après leur importance :

1° Abus des liquides alcooliques (*la majeure partie des adultes et des vieillards qui ont succombé abusaient des liqueurs fortes.*)

2° Humidité à l'intérieur des logements (*la majeure partie des enfants qui ont succombé habitaient des logements humides.*)

3° Insalubrité intérieure des logements, abstraction faite de l'humidité (*air confiné, gaz délétères, malpropreté*).

4° Défaut d'acclimatement.

5° Insalubrité à l'extérieur des habitations (*humidité, gaz délétères, défaut d'aération*).

6° Maladies (*gastro-entérite, emphysème pulmonaire, catarrhe, anémie, etc.*)

En considérant l'épidémie au point de vue de sa transmission, nous remarquons que les causes ci-dessus énoncées ne peuvent suffire pour l'expliquer. Pour nous en rendre compte, nous avons alors supposé l'existence d'un miasme, comme le physicien pour expliquer les effets de la foudre suppose l'existence de l'électricité. Admettons donc ce miasme, puisque nous ne pouvons le rejeter.

Cependant, s'il fallait ajouter foi au récit de quelques individus isolés au milieu des campagnes, le choléra pour-

rait naître spontanément par la seule force des éléments générateurs de l'atmosphère, et, sans autre emprunt, sortir tout armé de son enveloppe aérienne. Nous avons vu à Tollevast deux familles de cholériques dont les habitations étaient éloignées, de deux kilomètres environ, de tout foyer épidémique. Sans doute, on pourrait admettre que ces limites sont trop restreintes pour n'être pas comprises dans la sphère d'activité du principe contagieux. Quoi qu'il en soit, ces faits exceptionnels n'infirment pas la règle en vertu de laquelle il faut, pour la transmission du choléra, outre des conditions spéciales, l'intervention d'une cause spécifique ou efficiente. Or, cette dernière se rencontre dans la quotité du principe contagieux que chaque individu a reçu et engendre en lui-même, et cède, à un moment donné, à l'atmosphère qui s'en charge, s'en pénètre et le répand ensuite avec plus ou moins de profusion.

Lorsque la contagion se transmettait d'un sujet à un autre, il se passait un certain temps entre le moment de la transmission et celui où elle se révélait. Indépendamment des aptitudes individuelles, la période d'incubation était plus ou moins longue selon les conditions au milieu desquelles elle s'opérait; ainsi, quand un individu se trouvait tout à coup plongé dans un foyer cholérique en pleine activité, elle n'était ordinairement que de deux ou trois jours; mais, si le même individu subissait la contagion au milieu d'un foyer cholérique de moyenne intensité ou par l'intermédiaire d'un cas isolé, elle était alors de quatre à huit jours. Nous sommes porté à croire, d'après les observations que nous avons mentionnées et plusieurs autres que nous avons passées sous silence, que la période d'incubation ne dépasse guère le huitième jour et que les faits attestant une plus longue durée tombent dans l'exception. Citons encore un fait à l'appui de cette assertion. La nommée H...., de St-Pierre-Église avait contracté le cho-

léra en soignant une de ses voisine en relation habituelle avec les habitants de Fermanville. Le 14 mai, sa sœur, la nommée Madeleine V...., âgée de 57 ans, domiciliée à Gouberville, commune à 6 kilomètres de là et où il n'existe aucun cas de choléra, se transporte auprès d'elle pour l'assister dans sa maladie. Quatre jours après le 18 mai, elle est prise de diarrhée et le 22 du même mois, sa sœur étant morte, elle retourne à Gouberville où, trois jours après, la diarrhée s'accroit brusquement et est accompagnée de vomissements, de crampes, de cyanose, de refrodissement et de sueurs froides, accidents auxquels elle succombe au bout de 24 heures.

Lorque le miasme cholérique parvient à s'introduire dans nos organes, il se dérobe un instant à nos investigations et rien, dans celui qui le recèle, ne trahit sa présence au dehors. Emprisonné dans la trame de nos tissus, il se dépouille de son principal attribut, celui d'être contagieux. Nous n'avons point vu d'exemple de cas de choléra transmis à un individu sain par un autre contaminé et ayant encore toutes les apparences de la santé. Après avoir suivi des sentiers peu connus, il récupère la faculté de se transmettre de nouveau. La dernière phase de son évolution est accompagnée d'un flux séreux intestinal qui lui sert de véhicule dans son transport à l'extérieur.

Toutefois ce flux de l'intestin semble par lui-même peu contagieux. Nous avons eu maintes fois l'occasion de nous en assurer par l'observation d'individus qui en étaient atteints, quoique leur entourage en fût complétement exempt. Nous avons cité précédemment l'observation d'un nommé Pepin, atteint, pendant trois semaines, d'un flux cholériforme qui ne devint contagieux, pour sa famille composée de sept membres, que quatre jours après s'être compliqué de vomissements, de crampes et de cyanose. Si, dès son origine, ce flux eût été bien virulent, est-il probable

qu'en présence de tant d'individus si favorablement disposés à le contracter, il fût resté si longtemps inactif? Ce fait démontre que les flux cholériformes, à leur début du moins, sont peu transmissibles, et, en outre, que le poumon est étranger à cette transmission, puisque dans le cas cité elle n'eut lieu qu'à partir du moment ou les selles devinrent copieuses et accompagnées de vomissements.

Mais est-il bien certain que la sérosité intestinale contienne elle-même le germe de la contagion? Nous sommes porté à le croire, et voici pourquoi : En général, le principe contagieux d'une maladie réside dans la sécrétion morbide à laquelle elle donne lieu ; ainsi, les virus syphilitiques et vaccinal, celui de la variole, de la rougeole et de la scarlatine sont transmissibles des surfaces où ils sont sécrétés à d'autres surfaces identiques. Si ce fait ne souffre aucun doute pour les maladies que nous venons de citer, nous ne pourrions nous expliquer en vertu de quel principe le choléra ferait exception à la règle. L'induction nous porte donc à admettre que, dans cette affection, la sécrétion morbide du tube digestif est, sinon la seule, du moins la plus apte à transmettre la contagion.

Il est vrai que dans le choléra la sécrétion cutanée est exagérée comme celle de l'intestin et qu'on pourrait soupçonner que la contagion vient de ce côté.

Outre que cette idée ne repose sur aucun fait positif, elle paraîtra invraisemblable si l'on remarque que le produit morbide sécrété en première ligne dans les affections contagieuses, est aussi celui qui contient, par excellence, le principe virulent. Dans la syphilis, l'ulcère primitif est plus virulent qu'aucun autre ; dans la rougeole et la scarlatine, lorsque les bronches et l'arrière bouche sont envahies, alors même que les téguments sont encore intacts, l'isolement est impuissant contre la contagion. Nul doute que les inoculations en vue de reproduire ces deux

maladies n'eussent donné des résultats bien plus positifs si, au lieu d'emprunter aux téguments la matière inoculable, elle eût été extraite des points où la sécrétion morbide s'opère de prime abord, c'est-à-dire des bronches et de l'arrière bouche.

Nous venons de parler de produits et de surfaces identiques, mais s'il s'agissait de produits et de surfaces différents, tels que ceux de la peau inoculés à l'intestin, nous verrions dans tous ces cas l'inoculation échouer. On dirait, pour toutes les affections contagieuses, que l'organisme s'empresse avant tout d'éliminer la substance nuisible et que pour atteindre plus sûrement ce résultat, il conserve dans leur intégrité toutes les sécrétions, autres que celle de l'organe assiégé. Si ces remarques sont fondées, il s'en suit que dans le choléra la sueur, les urines et la transpiration pulmonaire ne contiendront point le principe de la contagion, et que celui-ci devra se rencontrer particulièrement dans cette partie du tube digestif comprise entre le cardia et la valvule iléo-cœcale, partie qui est le siége initial et dominant de la sécrétion morbide.

Comme conséquence de ce qui précède, nous devons admettre que tout cholérique, dont les selles sont supprimées et qui n'a point eu de vomissements, est impuissant à transmettre sa maladie. A l'appui de cette assertion, nous avons recueilli six observations toutes pareilles à celle-ci : M. F....., âgé de cinquante-huit ans, d'un assez bon tempérament et d'une constitution de force moyenne, sujet à des accès d'asthme, est affecté depuis 3 jours d'une diarrhée modérée. Le 29 décembre à 5 heures du soir, il éprouve deux syncopes successives, néanmoins, il dîne avec appétit. Rien de notable dans la soirée, si ce n'est une grande gaîté. Couché à dix heures du soir, il sommeille avec calme jusqu'à une heure du matin. En ce moment, besoin impérieux d'aller à la garde-robe. De une heure

à cinq, six selles copieuses qui ont décidé le malade à nous faire appeler. Voici alors son état : Point de vomissements. A notre arrivée, suppression des selles qui ne reparaissent plus. Ventre mou, flasque, sans sonorité. Point de dégagement de gaz ni de l'estomac, ni de l'intestin. Absence de pouls. Respiration accélérée, peau froide, violacée et légèrement humide. Prostration, voix enrouée, yeux caves. A dix heures du matin, crampes légères dans les membres inférieurs, douleur épigastrique, suppression des urines, extinction de voix. A trois heures de l'après-midi, paroles incohérentes, alternatives de chaleur et de froid. Bientôt après, coloration de la face, coma, respiration stertoreuse et mort à 8 heures du soir.

Treize personnes appartenant à différentes classes de la société entourèrent ce malade depuis huit heures du matin jusqu'au moment de sa mort et, à l'encontre de ce qui se passe ordinairement, aucune, parmi elles, ne fut consécutivement atteinte de flux intestinal.

En ces derniers temps on a agité la question de savoir si le virus cholérique, au lieu d'exister tout formé dans les matières des déjections, ne résultait pas plutôt d'une réaction chimique ultérieure. Cette idée trouvera assurément peu de crédit dans l'esprit des médecins, car l'expérience journalière démontre que tout principe contagieux agit avec d'autant plus d'activité qu'il est plus récemment sécrété et, qu'à partir de ce moment, il va graduellement en s'affaiblissant. C'est ainsi que se comportent les virus du vaccin et de la variole, ceux de la rougeole et de la scarlatine et rien ne nous autorise à penser que le principe virulent du choléra soit dépourvu d'un attribut que possèdent tous les autres. Dans les observations précédemment citées, nous avons vu la femme L....., qui avait soigné le nommé G... (1), contracter le choléra quatre jours après lui

(1) Voir page 377.

et la dame G...(1), cinq jours après son fils. En envisageant d'une manière générale les lieux nouvellement envahis par le choléra, nous remarquons qu'il se passe peu de jours entre le premier cas et ceux qui le suivent. En tenant compte de la période d'incubation, nous sommes donc obligé de reconnaître que le virus cholérique existe tout formé dans les matières des déjections et qu'il agit, dès l'instant où elles sont excrétées, avec une célérité qui exclut tout délai pour une réaction chimique ultérieure.

A quelle distance les miasmes issus de ces matières sont-ils susceptibles de se transmettre? Dans les conditions ordinaires de la pratique médicale, il est difficile d'élucider cette question. Excepté dans les prisons et sur les navires, il est rare de rencontrer des individus sans communication avec le monde extérieur. A Tourlaville, nous avons vu un homme sobre, robuste et bien portant lutter pendant un mois contre une diarrhée cholérique qui, à peine arrêtée, reparaissait avec une opiniâtreté désespérante. Aux prises avec la maladie et le traitement, involontairement nous comparions sa position à celle de ces petites boules légères tour à tour attirées et repoussées par des électricités contraires ou de même nature. Pendant ce temps, il se tenait dans un isolement complet; son logement était à 30 mètres environ des plus rapprochés et ceux-ci étaient encombrés de cholériques. En général on ne rencontrait point de cas isolés de choléra loin d'un foyer cholérique et si, par hasard, quelques-uns de ces cas éclataient à la distance d'un ou plusieurs kilomètres, on découvrait habituellement qu'ils avaient été contractés à la source commune. En voici un exemple: A la Glacerie, village de Tourlaville situé dans une vallée humide et enchassée circulairement au milieu de terrains et de rochers presqu'à pic, vivait dans

(1) Voir page 375.

l'isolement une femme M....., âgée de 60 ans. Le 24 janvier 1866, elle fut prise du choléra, bien qu'aux alentours il n'y en eût aucun cas. Bientôt elle succombe et peu de jours après, quatre autres personnes dont une l'avait assistée dans sa maladie. Jusqu'à ce jour nous avions pu considérer ce cas comme spontané, mais aujourd'hui M. le maire de ladite commune nous informe qu'il a acquis la certitude que la femme M....., était allée deux fois à Cherbourg avant sa maladie, et que la dernière fois elle avait été prise, à son retour, d'une diarrhée abondante. Ainsi, sauf quelques cas exceptionnels où nos recherches ont été incomplètes, nous avons toujours vu le choléra ne se transmettre qu'à de faibles distances.

L'agitation de l'air ne nous a pas paru favorable à la propagation du miasme cholérique. Loin de là, sa moindre concentration dans les éléments de l'atmosphère semble lui faire perdre de son activité, tandis que, par un temps calme, il s'accumule et séjourne autour des corps d'où il s'exhale, et plus son séjour est prolongé, plus il acquiert par là de facilité à s'introduire dans nos organes.

Il ne nous a point paru non plus suivre une marche déterminée dans la direction de la brise. A Cherbourg, nous avons vu l'épidémie rayonner dans tous les sens quel que fût d'ailleurs l'état de l'atmosphère. A Equeurdreville et à Tourlaville, bien des fois nous avons examiné si les habitations placées sous le vent des cholériques en recevaient le contre-coup et, contre notre attente, nous n'avons rien constaté de positif à cet égard. A la vérité, les observations de ce genre, dans la localité, ne sont guère concluantes à cause des fluctuations incessantes de la brise. Dans la période que nécessite l'incubation du choléra, souvent elle souffle en sens contraire, et alors auquel de ces changements rapporter les cas éclos pendant ce délai? Sans nier l'influence des vents sur la direction des

miasmes, nous la croyons restreinte, et en tout cas, incapable de se faire sentir à de grandes distances.

Nous n'avons rencontré que de rares occasions de préciser le temps qu'il est nécessaire de passer auprès d'un cholérique pour recevoir le germe de sa maladie. La fille C. (1) était restée quatre heures à côté de son père, lorsque cinq jours plus tard, elle fut atteinte du choléra. Dans l'observation ci-après, la contagion a dû également s'opérer dans un bref délai. A la date du 25 décembre 1865, la femme D..., âgée de 55 ans, quitte la commune de Réville, située à 28 kilomètres de Cherbourg, pour se rendre à Tourlaville, où demeure sa fille atteinte du choléra. Arrivée à dix heures du soir, elle passe la nuit dans une salle où déjà trois décès cholériques ont eu lieu. Le 26, à 4 heures de l'après-midi, selles diarrhéiques. Le 27, à 11 heures du soir, invasion du choléra et mort le 28 à 11 heures du matin. Un de ses fils, âgé de 23 ans, qui l'avait accompagnée dans son voyage, est pris de diarrhée le jour de ce décès ; dans la crainte d'accidents plus sérieux, il s'en retourne à Réville et y transporte avec lui le germe de la maladie qui se répand ensuite dans une partie de la commune. Dans ces deux cas et surtout dans le premier, on voit, en tenant compte de la période d'incubation, qu'il reste peu de temps pour le délai de la contagion.

Quand le miasme cholérique s'introduit dans nos organes, par quelle voie y pénètre-t-il? Est-ce par la peau ? Non assurément, s'il faut s'en rapporter à notre expérience personnelle. Au mois d'avril 1866, curieux de savoir si le miasme cholérique était susceptible de se frayer un passage de ce côté, nous primes une lancette chargée de la matière alvine d'un cholérique à la période algide et en fimes pénétrer la pointe en deux endroits de notre avant-

(1) Voir page 385.

bras entre les couches superficielles du derme. Cinq jours après, sans que nous eussions rien ressenti, les petites croûtes de sang coagulé qui recouvraient les deux piqûres, se détachèrent, laissant à nu les téguments un peu rouges au-dessous d'elles, mais parfaitement cicatrisés. Depuis cette inoculation, nous n'avons éprouvé aucun accident qui puisse lui être attribué. Reconnaissons toutefois que ces expériences n'ont de valeur que par leur répétition fréquente et sur des sujets différents. Mais, en admettant que le virus cholérique puisse s'introduire de ce côté, il ne s'en suit pas que ce soit celui qu'il affecte de préférence. En effet, la plupart des individus n'ont avec ceux qui leur transmettent la contagion qu'un rapport médiat et ne peuvent la recevoir par l'intermédiaire des téguments.

Nous avons refusé au poumon le pouvoir de transmettre, à lui seul, la contagion ; de là, il n'y a pas loin à supposer qu'on pourrait se rencontrer impunément auprès d'un cholérique au moment où tout évacuation cesse, ce qui arrive assez souvent à la période comateuse. Telle n'est pas notre opinion, nous croyons, au contraire, que le principe virulent n'est jamais transmis avec plus de chances de succès que par l'haleine des malades. Expliquons-nous :

A peu près tous les cholériques qui succombent ont des vomissements répétés et abondants. Pendant les efforts auxquels ils se livrent, les mucosités sécrétées par l'estomac parcourent et arrosent toute cette partie supérieure du tube digestif que pourrait revendiquer à d'aussi justes titres l'appareil respiratoire. Bien plus, souvent elles empiètent sur ce dernier et se frayent un passage du côté des fosses nasales ou tombent dans le larynx. Une fois introduites dans les plis, les interstices, les sinus et les conduits dont toutes ces cavités sont largement pourvues, on ne peut douter qu'elles n'y séjournent longtemps encore après leur expulsion de l'estomac. D'ailleurs, en supposant

que leur séjour n'y fût que de quelques heures, elles produiraient, par leur virulence accrue et la force expansive qu'elles acquièrent sous l'impulsion de la colonne d'air provenant du poumon, plus de ravages que toutes les autres sécrétions morbides réunies. Tâchons de mettre ce fait en lumière.

De deux produits contagieux dont l'un est sécrété par la muqueuse des voies aériennes et l'autre par la peau, le plus contagieux est toujours celui qui occupe le premier de ces deux siéges. Prenons pour exemple la variole; si nous examinons attentivement cette éruption à son début, nous constatons qu'elle commence, non comme l'indiquent les auteurs classiques, par la face et le cou, mais bien par l'arrière bouche et que la luette, les amygdales et les piliers du voile du palais sont rouges et souvent parsemés de petits boutons blanchâtres du volume d'un grain de millet ou de chénevis. Eh bien! sous ces points rouges et sous ces petits boutons blancs se trouve en réalité contenu tout le germe de la contagion à distance, du moins dans les premiers temps de la maladie; la preuve ressort de l'expérience journalière qui démontre que, non-seulement pour la variole, mais encore pour la rougeole et la scarlatine, il n'est point nécessaire, pour être contagieuse, que l'éruption soit à la peau. D'ailleurs, dans la période éruptive, le contagium est à son maximum de puissance; or, en ce moment les pustules qui retiennent le virus captif sont enveloppées d'une pellicule épaisse formée aux dépens de la membrane épidermique. Comment expliquer alors que ce soit au moment où il ne peut se répandre qu'il manifeste sa plus grande virulence.

D'un autre côté, si le virus varioleux est contagieux par le moyen des vapeurs et des gaz provenant du poumon, comment se fait-il que le virus vaccinal dont l'analogie est telle avec lui qu'en ces derniers temps encore les savants

les plus distingués n'étaient pas loin de leur assigner une origine commune, comment se fait-il, disons-nous, qu'on ne voie jamais ce dernier se transmettre soit par la respiration, soit par l'intermédiaire de l'air, d'un sujet vacciné à un autre qui ne l'est pas? La similitude d'action, de forme, de développement et en partie de transmission, de reproduction et probablement d'origine, implique des propriétés identiques. Or, répétons-nous, comment se fait-il que l'un de ces virus se transmette à distance et l'autre jamais?

Dans notre opinion tout s'explique ; le virus varioleux de la peau et celui du vaccin sont comme le virus cholérique de l'intestin, c'est-à-dire peu contagieux à distance, à moins que sur leur chemin, il ne se rencontre des causes susceptibles d'accroître leur virulence. Or, c'est précisément là le rôle que joue le poumon à l'égard de tous les principes contagieux. S'ils le sont peu d'abord, il les aspire, les divise et subdivise à l'infini, puis après les avoir malaxés et combinés avec ses gaz, ses vapeurs et tous ses produits infectieux, il les rejette au-dehors doués d'une énergie et d'une force expansive centuplées.

Mais, dira-t-on, si le poumon jouit de la faculté de renforcer les principes contagieux, pourquoi ne pas convertir cette funeste prérogative à l'avantage de la pratique médicale et, au lieu d'inoculer le virus vaccin aux téguments, ne pas pratiquer, une fois pour toutes, l'inoculation en un point quelconque de l'arrière bouche, tel que le voile du palais qui se chargerait, sans nouvelle opération et seulement par l'intermédiaire du souffle respiratoire, de transmettre la contagion vaccinale aux individus non vaccinés? Pourquoi, au lieu de chercher au vaccin de nouvelles sources et de le transporter sur des animaux en vue d'augmenter sa puissance préservatrice, ne pas recourir au procédé si simple et si facile de l'inoculation palatine? Nous ignorons si des

essais de ce genre ont été tentés ; en tous cas, le raisonnement veut qu'ils réussissent et si quelquefois ce nouveau mode de vaccination est adopté, s'il vient un temps où celui que nous employons aujourd'hui passe pour grossier et presque barbare, la seule crainte alors ne sera pas de ne point atteindre le but, mais bien plutôt de le dépasser.

En définitive, tous les virus et tous les miasmes qui pénètrent dans la profondeur des voies aériennes acquièrent, par leur séjour dans le poumon, un plus haut dégré de virulence. C'est là sans doute le motif pour lequel les maladies contagieuses des voies digestives, peu éloignées de l'estomac et susceptibles de provoquer le vomissement, se transmettent plus facilement que celles qui occupent le gros intestin. Pour ce qui concerne le miasme cholérique particulièrement, il doit d'autant mieux se revivifier dans les vésicules pulmonaires, qu'indépendamment de la température qu'il y acquiert, il se retrouve là plongé au milieu de vapeurs aqueuses et surtout de ce gaz acide carbonique que nous avons déjà signalé comme si favorable à son développement.

Par les motifs que nous venons d'exposer, les sécrétions virulentes de l'intestin ne pourront jamais se transmettre avec la même spontanéité que celles des voies respiratoires. On s'en rend aisément compte, le virus de la variole le plus contagieux de tous et celui de la scarlatine qui ne l'est guère moins ont, pour siége, quand ils sont transmis à distance, la cavité de l'arrière bouche, or toutes les fois que l'air pénètre dans la poitrine, il se charge du principe virulent qu'il rencontre d'une manière permanente sur son chemin. Pendant l'expiration, il s'en charge de nouveau et sous l'impulsion du poumon, il le répand au loin et à profusion. Les principes virulents de l'intestin ne sont pas à beaucoup près dans des conditions aussi avantageuses ; leur renouvellement est relativement peu fré-

quent, leur force d'expansion faible et leur transmission souvent entravée par l'application des mesures hygiéniques. Aussi paraissent-ils doués de peu d'énergie quand on les compare à ceux des voies respiratoires.

Lorsque le miasme cholérique se précipite de l'extérieur vers cette espèce de vestibule qu'on appelle le pharynx, un instant il se trouve en suspens entre deux orifices, celui du larynx et celui de l'œsophage ; entre lequel des deux va-t-il choisir ? Point de doute, selon la plupart des pathologistes, il se porte immédiatement vers les vésicules pulmonaires, et, de là, dans le torrent de la circulation où, après un certain temps, il se fixe définitivement sur l'intestin. Cette opinion basée sur des expériences physiologiques, telles que certaines asphyxies par les gaz délétères, est-elle réellement fondée ?

Nul doute que des gaz, des vapeurs et même des miasmes ne pénètrent dans le sang et ne circulent avec lui, l'éther et le chloroforme nous en fournissent chaque jour des preuves irrécusables. Nul doute aussi que les effluves marécageux n'agissent de la même manière dans la production des fièvres paludéennes.

Si pour mieux élucider cette question, nous recherchons quels sont les caractères inhérents aux produits anormaux introduits dans le sang, nous remarquons qu'ils se distinguent de ceux qui n'y pénètrent point, 1° par la spontanéité de leur action, 2° par la décroissance de cette dernière à mesure qu'on s'éloigne du moment de l'introduction, 3° par un caractère négatif, l'absence d'incubation, 4° par l'instabilité dans les réactions organiques qui sont toujours en rapport avec l'action plus ou moins brusque ou plus ou moins lente du principe délétère introduit. Voyons maintenant si ces caractères sont bien ceux des affections contagieuses.

Dans ces dernières, la spontanéité est nulle et quelle que

soit la manière dont le contage s'opère, il s'écoule toujours un certain temps entre l'impression qu'il produit sur les organes et celui où ils réagissent, d'où une période d'incubation. Cette dernière à la vérité a des limites variables, mais entre elles se trouve un point intermédiaire et fixe qui donne à l'évolution de toutes ces maladies une stabilité caractéristique. Enfin, un dernier trait distinctif pour celles de ces affections que nous connaissons le mieux et que l'analogie fait supposer pour celles qui nous sont moins connues, c'est de n'exercer de retentissement sur l'organisme qu'après le dépôt préalable de leur principe virulent sur les surfaces où elles se reproduisent. Ainsi les virus syphilitique et vaccinal ne retentissent sur les organes qu'après avoir été implantés sur les téguments ou sur une muqueuse voisine de ces derniers susceptible de les reproduire. Ceux de la variole et de la scarlatine agissent de la même manière que les précédents; mais de plus, comme ces deux affections empiètent sur les voies aériennes, le virus échappé de ces derniers points acquiert sous le souffle pulmonaire la propriété de se volatiliser et de s'inoculer sous cette forme à d'autres muqueuses pareilles. Par voie d'induction nous ne pouvons douter que d'autres affections transmissibles, telles que le croup, la rougeole, la coqueluche, la grippe, ne se reproduisent en vertu des mêmes principes et sous des influences analogues. En définitive, les maladies contagieuses se distinguent de celles qui résultent de l'introduction de produits étrangers dans le sang et que nous pourrions nommer infectieuses: 1° par l'absence de spontanéité, 2° par une période d'incubation, 3° par la stabilité de leur développement, 4° et par la nécessité pour se régénérer, du dépôt préalable de leur principe virulent sur des surfaces propres à cet effet.

Nous avons démontré, par l'exposé de faits nombreux, que le choléra est contagieux et que, comme toutes les

affections contagieuses il doit avoir son virus à lui. De plus, conduit par l'observation et le raisonnement, nous avons placé le siége de ce dernier dans l'estomac et l'intestin : voyons, d'après les données qui précèdent, quelle marche il va suivre désormais pour pénétrer dans nos organes. Tout à l'heure, nous l'avons laissé en suspens sur les orifices de l'œsophage et du larynx, reprenons le en ce point. Assurément il sera entraîné dans les voies aériennes par la colonne d'air inspirée qui le précipitera de ce côté. Toute la surface des muqueuses comprise entre la bouche et les fosses nasales d'une part et les vésicules pulmonaires de l'autre va en être saturée. Néanmoins, il ne se fixera pas sur elle, comme il s'empresserait de le faire s'il était de nature morbilleuse ou diphthéritique, car il n'a d'affinité, avons-nous dit, que pour les membranes susceptibles de le reproduire. Il est donc sans nocuité jusqu'ici et sa station en ce point ne doit être considérée que comme un acheminement à une autre destination. En effet, un peu plus tard, il va être broyé avec les aliments et englouti avec eux dans l'œsophage qui le transmettra à l'estomac et à l'intestin. Là, il se trouvera en rapport avec sa muqueuse de prédilection, avec celle qui doit lui servir de matrice et présider, de concert avec l'organisme tout entier, à son développement et à sa régénération.

En suivant la marche de ces phénomènes, nous voyons combien il serait peu logique, après une inoculation infructueuse du virus cholérique aux téguments, de conclure qu'elle doit être telle ailleurs. Si, expérimentant dans un sens inverse, nous portions le virus syphilitique soit sur l'arrière bouche où, dit-on, il ne s'inocule déjà plus, soit sur l'intestin où il doit à plus forte raison s'inoculer encore moins, serions-nous en droit de conclure de là qu'il n'est pas contagieux à la peau ? Non assurément, eh bien ! que faisons-nous autre chose dans le premier cas ? Journelle-

ment nous portons des virus à la surface du derme, tantôt celui de la rougeole et de la scarlatine, tantôt celui de la fièvre typhoïde et du choléra et nous nous étonnons de nos insuccès, mais inoculons les où ils doivent l'être, les deux premiers à la muqueuse des voies aériennes, et les deux derniers à celle des voies digestives, et, en agissant ainsi, nous réduirons le nombre de nos insuccès.

Nous ne comprenons pas la nécessité, pour se rendre compte de l'action des virus sur l'économie, de les faire pénétrer dans la circulation où rien ne démontre leur présence et où tout fait supposer que, s'ils y étaient introduits, ils en seraient éliminés à la manière des produits infectieux. Nous ne comprenons pas surtout pour quel motif ceux des voies respiratoires circuleraient dans le sang où ils s'affaibliraient, tandis qu'ils peuvent, en traversant ces mêmes voies, se porter directement sur les muqueuses favorables à leur développement et cela sans courir les risques d'une atténuation subséquente. Tout donc nous porte à croire qu'un principe contagieux n'a de retentissement sur l'organisme qu'à la condition d'un séjour préalable sur une surface qui sera en quelque sorte pour lui ce qu'est la matrice pour le produit de la conception. Et de même que la matière prolifique injectée dans le sang ou déposée sur une muqueuse non sympathique resterait stérile, de même sera tout virus dans les mêmes conditions, car aux yeux de la nature qui, dans le même cadre réunit et met en harmonie des objets à notre aperçu disparates, il n'y a ni état de santé, ni état de maladie et la loi qui régit l'un est aussi celle qui régit l'autre.

Mais, objectera-t-on, comment se fait-il que des enfants soient nés atteints de maladies contagieuses sans que leur mère elle-même en eût été affectée? Ces cas anormaux font supposer des conditions anormales et, dans notre opinion, on s'en rend tout aussi bien compte par une solution de

continuité dans les membranes fœtales que par tout autre mode d'interprétation. Du reste nous ne répugnons pas à admettre l'introduction des virus dans le sang, mais à la condition qu'il s'y comporteront à la manière des corps étrangers ou des produits infectieux. D'après les vétérinaires, c'est ce qu'on observe dans la fièvre charbonneuse où le sang empreint d'un virus qu'on suppose être le même que celui du charbon, occasionne la mort en quelques heures.

Nous venons d'exposer les faits qui nous ont entraîné presque malgré nous, à faire pénétrer le virus cholérique dans les voies digestives au détriment de la circulation qui jouit à cet égard d'un bien autre crédit. Assurément nous eussions préféré lui découvrir un accès de ce dernier côté, ne fût-ce que pour la satisfaction d'avoir une opinion conforme à celle qui domine aujourd'hui. En suivant une nouvelle route, nous nous sommes laissé guider par l'observation, l'induction et le raisonnement qui nous ont conduit, à rouvrir, aux virus de l'appareil digestif, une voie ancienne et depuis longtemps abandonnée.

Nous avons suivi la marche de l'épidémie et indiqué les causes qui président à son développement. Occupons-nous maintenant de son retentissement sur les organes.

S'il est un symptôme pathognomonique du choléra, c'est assurément celui qui dépend de l'abondance et de la nature des selles.

Au début, elles sont encore parfois moulées et de couleur brune, jaunâtre ou verdâtre. Mais, à mesure que leur nombre augmente, elles perdent de leur consistance et finissent par devenir entièrement liquides. Dans ce cas, si la maladie suit une marche lente, elles se décolorent et prennent un aspect crémeux, ou, ce qui est bien plus commun, elles sont teintes en jaune ou en vert par la matière

colorante de la bile. Dans le cas, au contraire, ou la maladie suit une marche rapide, elles offrent l'aspect de l'eau trouble ou de l'eau pure et le plus souvent de cette dernière.

Qu'elles soient incolores ou colorées, du moment où elles sont liquides et transparentes, on distingue au fond du vase un dépôt blanchâtre que l'on a comparé avec beaucoup de justesse à celui de la décoction de riz. D'autres fois ce dépôt est teint en jaune ou en vert par la matière colorante des selles. Il se présente ordinairement sous forme de flocons dont la majeure partie occupe le fond du vase. Une autre partie est en suspension au milieu des selles ou flotte à la surface. Ces derniers flocons, toujours plus volumineux que les autres, semblent comme laineux et d'une grande légèreté. Plus rarement, la matière en dépôt offre l'aspect du fromage rapé ou bien encore celui de filaments très-déliés de un à deux centimètres de longueur. Sa présence dans les selles est toujours un signe de mauvais augure, en ce sens que pour devenir apparente, il est nécessaire que le tube digestif soit dans un état complet de vacuité; ce qui suppose la sécrétion préalable d'une énorme quantité de sérosité. Néanmoins, près de la moitié de nos malades ont succombé avec des selles teintes de diverses couleurs et n'ayant jamais offert un aspect semblable à celui de la décoction de riz.

Le nombre d'évacuations alvines susceptibles d'entraîner la mort est excessivement variable. Vingt à trente sont plus que suffisantes, si la maladie est rapide dans sa marche; tandis que si elle est lente et progressive, le sang appauvri s'enrichit d'une nouvelle quantité de sérosité et peut subvenir, sans peine, aux frais d'une nouvelle spoliation.

Les selles, au début, sont presque toujours volontaires, mais peu à peu les sphincters se relâchent et alors elles ont lieu involontairement. Quelquefois, l'intestin lui-même ayant perdu toute contractilité, elles s'écoulent au-dehors

sans que les malades en aient conscience. Les gaz à leur tour cessent d'être sécrétés. Les coliques si communes dans les affections des voies digestives font ici défaut, et dans les cas où elles apparaissent, elles sont, le signe, vers l'intestin, d'une complication inflammatoire.

Après l'ingestion des boissons, les selles deviennent plus fréquentes et plus copieuses. Elles s'accroissent encore par le mouvement et l'agitation. A la période de réaction, elles se ralentissent sensiblement et cessent assez souvent avec celle de coma. Chez les enfants et plus rarement chez les adultes, elles sont accompagnées, sept fois sur cent, de l'expulsion de lombrics.

Quelle que soit l'issue de la maladie, les selles, à partir de l'invasion, vont graduellement en diminuant de nombre et de quantité. Dans les cas où la guérison a lieu, elles reprennent peu à peu leur coloration normale en même temps qu'elles acquièrent plus de consistance.

Lorsque les selles commencent à être copieuses, la partie supérieure du tube digestif ne tarde pas à en ressentir le contre coup. Bientôt un enduit muqueux recouvre la langue qui conserve néanmoins sa couleur rosée. Quelques heures après, cet enduit prend une teinte grisâtre et finit par devenir d'un gris blanchâtre ou d'un blanc mat. A la pointe de cette organe, il fait assez souvent défaut et se trouve toujours plus abondamment répandu à sa base. Les liquides ingérés le dénaturent; le vin lui communiqne une teinte ardoisée, brune ou d'un rouge bleuâtre et ainsi des autres boissons contenant des matières colorantes. Peu accusé chez les enfants et les individus sobres, il est épais et plus étendu chez ceux qui font abus de liquides alcooliques. Lorsque la maladie se prolonge ou prend une forme typhoïde, il acquiert une coloration jaunâtre, brunâtre ou noirâtre et en même temps, il se gerce, se fendille et devient croûteux. Dans ces cas, la langue qui, d'ordinaire est

rosée, humide et un peu aplatie, se dessèche, s'arrondit à sa pointe et devient d'un rouge assez vif.

Le plus souvent les malades n'accusent aucun mauvais goût et la bouche n'est ni fade, ni pâteuse, ni amère, à moins que la maladie ne dépasse le terme de sa durée habituelle.

La soif est presque toujours vive au début et les boissons prises en vue de la satisfaire semblent l'exciter encore. Parfois, elle est tellement impérieuse que nous avons vu des malades se gorger de l'eau chaude contenue dans les bouteilles dont on les entourait. Elle est d'autant plus ardente que les vomissements sont plus suivis et les selles plus copieuses. Elle s'apaise quand la maladie se prolonge et cesse complétement à la période de coma.

Le plus souvent, il y a absence de nausées et l'appétit se conserve jusqu'au moment de l'invasion. Quelquefois cependant, un ou plusieurs jours auparavant, il y a inappétence, dégoût et ballonnement du ventre; et les aliments, après l'ingestion, n'éveillent point cette sensation de restauration qui est le signe d'une digestion réparatrice.

Dans les cas graves, les vomissements sont à peu près constants et se rencontrent dans la proportion de onze fois sur douze. Ils consistent soit dans les aliments pris au dernier repas qui souvent sont à peine altérés après un séjour de plusieurs heures dans l'estomac, soit dans un liquide clair, séreux ou filant comme du blanc d'œuf, soit enfin dans les boissons récemment ingérées. Trois fois sur cent, ils sont accompagnés de l'expulsion de lombrics. Lorsqu'ils sont prolongés, ils fatiguent singulièrement les malades qui, après les efforts auxquels ils donnent lieu, retombent brisés et haletants sur leur lit. Leur nombre et leur durée sont excessivement variables. Ils s'exaspèrent par l'ingestion de boissons chaudes, toniques ou stimulantes, et se calment au moyen de celles qui sont froides, nar-

cotiques ou acidulées. Ils deviennent moins fréquents à la période de réaction et cessent avec celle de coma. Lorsque la maladie prend la forme typhoïde, ils persistent longtemps et, dans ce cas, les matières vomies se combinent avec celle de la bile qui leur communique une teinte bleuâtre ou verdâtre. Une fois sur dix-huit, les vomissements précèdent les selles. Cette priorité, qui n'est ordinairement que de quelques instants, est un signe fâcheux, en ce sens qu'elle coïncide d'ordinaire avec une invasion soudaine et que, de prime abord, elle rend toute médication inutile ou précaire.

Peu de temps après le début de la maladie, les parois de l'abdomen diminuent de volume. De saillantes, arrondies et souples qu'elles sont naturellement, elles deviennent pâteuses, molles et flasques. Chez les sujets qui n'ont pas un excès d'embonpoint, elles s'excavent parfois jusqu'au point de se rencontrer avec la colonne vertébrale. Dans la forme typhoïde ou quand les intestins sont le siége d'une inflammation chronique, les parois abdominales conservent leur convexité naturelle.

Dans la moitié des cas environ, la pression exercée sur l'abdomen donne lieu à un gargouillement tantôt local, tantôt général. Lorsqu'il est local, ce qui arrive le plus souvent, il est habituellement circonscrit aux régions iliaques droite ou gauche. Dans les cas graves, le gargouillement déterminé par la pression, fait entendre un bruit semblable à un flot de liquide dans un vase sonore. A moins de complication inflammatoire ou autre, les parois abdominales peuvent être déprimées sans douleur. A mesure que les selles deviennent plus copieuses, l'abdomen résonne de moins en moins à la percussion, et les points où en dernier lieu la sonorité persiste, sont ceux qui sont occupés par le gros intestin.

Au moment de l'invasion, les symptômes généraux sont

ordinairement peu accusés. Quelquefois, cependant, il y a des vertiges, des étourdissements et plus rarement des bourdonnements d'oreilles; d'autres fois, de l'abattement, de la faiblesse ou une sorte de brisement dans les membres inférieurs qui se dérobent sous le poids du corps. Cinq fois sur cent, l'invasion a été précédée d'une ou plusieurs syncopes. Rarement observe-t-on des frissons, mais assez souvent une impression de froid qui porte les malades à se rapprocher du feu.

Lorsque la maladie est déclarée, le pouls augmente de fréquence, surtout au moment des selles. D'abord, il est peu développé, mou et facile à déprimer. Bientôt après, il s'affaiblit, devient petit, filiforme et enfin disparaît. Rarement est-il irrégulier. Pendant la période de coma, il perd de sa fréquence et descend parfois au-dessous de son chiffre normal. Dans la forme typhoïde, il est fébrile quoique médiocrement développé et ne s'efface que peu de temps avant la mort. A mesure qu'il s'affaiblit, les battements du cœur perdent aussi de leur développement. Peu à peu, ils s'éloignent des parois de la poitrine et, vers la fin de la maladie, ils ne font plus entendre qu'un bruit sourd et profond, en partie étouffé par celui du murmure vésiculaire.

La respiration s'accélère en même temps que le pouls. Au début, elle est faible et régulière, mais plus tard elle devient inégale, brusque ou saccadée. Quelquefois, elle est accompagnée de soupirs, d'angoisse et de suffocation. A la période de coma, des baillements se succèdent à courts intervalles; peu de temps après, les mouvements respiratoires se ralentissent et tombent parfois au-dessous de leur chiffre normal. Dans la forme typhoïde, quatre fois sur cent, survient un hoquet qui fatigue singulièrement les malades et qui habituellement est le signe prochain d'une terminaison fâcheuse.

Lorsque les selles ont été copieuses et que déjà le sang est dépouillé d'une partie de son sérum, les crampes se déclarent. Fréquentes en 1849, elles ne se sont montrées dans la dernière épidémie que dans le tiers des cas seulement. Elles ont constamment fait défaut chez les enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de douze ans. Elles sont aussi plus rares et plus faibles chez les vieillards épuisés par l'âge et les maladies, ainsi que chez les individus d'un tempérament lymphatique. Par contre, elles sont violentes et de longue durée chez ceux qui sont robustes, nerveux, bien musclés et qui abusent des liquides alcooliques. Elles siégent de préférence aux pieds, aux jambes, aux mains, aux avant-bras et plus rarement aux cuisses et aux bras. Après les muscles des membres, ceux qu'elles affectent le plus souvent sont : le sacro-spinal, les droits de l'abdomen, le grand dorsal, le trapèze et plus rarement les pectoraux, le sterno-mastoïdien, les masseters et les temporaux. Exceptionnellement, on les rencontre dans toutes les régions du corps. Leur durée est extrêmement variable et, de quelques minutes dans certains cas, elle est dans d'autres de 24 heures et même plus. Au moment où elles se calment, le plus léger mouvement suffit pour les faire reparaître. A la période de coma, elles cessent complétement pour ne plus revenir.

Peu de temps après les crampes et quelquefois avant, une douleur qui simule la présence d'une barre se fait sentir à la base du thorax. Cette douleur, qu'on attribue généralement à des contractions spasmodiques du diaphragme, revêt des formes trop variées pour être l'effet d'une cause unique. Indépendamment de l'espèce de sensation que nous venons d'indiquer, elle donne lieu tantôt à celle d'une gène, d'un embarras ou d'un poids vers l'épigastre, tantôt à celle d'un point de côté, soit à droite, soit à gauche et le plus souvent dans ce dernier sens. Par la pression, elle ne

s'exaspère pas habituellement, quoique le contraire ait lieu quelquefois. Presque toujours, elle est continue et ne devient point plus aiguë après un intervalle de repos. Elle se montre parfois en l'absence de crampes, de même que les crampes peuvent se montrer sans elle. A l'encontre de ces dernières, elle est ordinairement plus vive à gauche qu'à droite. Pour la violence et la durée, elle est le plus souvent en rapport avec celles des vomissements et ne se fait guère sentir en leur absence. Joint à cela, si l'on considère que, dans le choléra, les muscles qui ne sont pas entièrement soumis à l'influence de la volonté ont plus de tendance à se relâcher qu'à se contracter, on sera porté à penser que la douleur en question, si elle siége parfois dans le diaphragme, occupe le plus souvent les plexus nerveux dont les viscères de cette région sont si abondamment pourvus.

Quelquefois avant les crampes et le plus souvent après, un refroidissement, dont les malades n'ont pas conscience, s'empare de tout le corps. Il se fait d'abord sentir aux extrémités, ensuite aux parties les plus saillantes de la face, telles que le nez et le menton, et enfin, au tronc. Pendant la période algide, les malades se plaignent quelquefois d'une chaleur qui les incommode, et pour s'y soustraire, ils tiennent leurs bras hors du lit ou se découvrent en entier. Dans les cas de moyenne durée, le refroidissement n'est bien sensible que 8 à 10 heures après la période d'invasion, et il persiste ensuite jusqu'à la fin de la maladie.

A mesure que le sang devient moins fluide, il perd dans les capillaires du poumon la faculté de se combiner avec l'oxygène de l'air. Privé de cet élément, il ne communique plus aux tissus qu'une teinte violacée. Cette teinte s'y montre d'autant plus prononcée que la circulation y est moins active. Aussi l'observe-t-on d'abord aux pieds et aux mains, ensuite au pourtour des yeux, des narines et de la

bouche. Par la même raison sans doute, elle est moins développée aux membres dans le sens de la flexion que dans celui de l'extension. Lorsque la maladie suit sa marche naturelle, la cyanose n'est bien prononcée que 10 à 12 heures après le moment de l'invasion. Dans la forme typhoïde ou quand la période de réaction se prolonge, elle acquiert une teinte d'un rouge jaunâtre ou verdâtre. Quelle que soit l'apparence sous laquelle elle se présente, une fois établie, elle persiste jusqu'à la fin de la maladie.

A mesure que la cyanose augmente, une sueur, ordinairement peu abondante et rarement visqueuse, apparait dans les points où le refroidissement est le plus prononcé. Les mains et la face en sont le siége le plus habituel et encore ne s'y montre-t-elle copieuse que dans un sixième des cas environ. Le plus souvent, elle consiste dans une humidité légère ou modérée de la peau. Chez les enfants, moins exposés au refroidissement que les adultes, elle est toujours peu accusée. A la période comateuse, elle se dissipe en partie sans disparaître entièrement.

Au moment où la cyanose se développe, la voix cesse d'être claire et sonore. Le plus souvent, elle est couverte, rauque ou enrouée, mais ne s'éteint pas complétement.

Si, dans le cours de la maladie, certaines sécrétions sont accrues, il en est d'autres au contraire qui se suppriment, telles sont les urines.

Au moment de l'invasion, elles s'écoulent quelquefois involontairement; mais, le plus souvent, les malades conservent la faculté de les rendre jusqu'au moment où les selles se succèdent copieuses et non interrompues. Dans les cas assez rares où nous avons pu les observer, elles étaient claires, transparentes et d'une teinte citrine ou légèrement jaunâtre. Une fois seulement, nous les avons traitées par l'acide nitrique et elles n'ont donné lieu à aucun dépôt albumineux. Dans deux cas, nous avons vu des

malades tourmentés par le besoin d'uriner, quoique la vessie fût dans un état à peu près complet de vacuité.

En considérant dans leur ensemble les principaux symptômes dont il vient d'être question, savoir; vomissements, selles, crampes, refroidissement, cyanose et sueurs froides, nous ferons remarquer que dans cette dernière épidémie, ils étaient moins accusés et de plus courte durée qu'en 1849. Nous trouvons l'explication de ce fait dans l'intervention de la période comateuse qui, toujours prompte à se développer, entravait la marche de la maladie et réduisait chacun de ces symptômes à des proportions relativement minimes.

Le système nerveux dans le choléra joue un rôle pour ainsi dire contradictoire. Au début, tandisque celui de la vie de nutrition est dans un état de sidération profonde, celui de la vie de relation est exalté. Ainsi les crampes surgissent au moment où les sphincters se relâchent et où l'intestin privé de sa contractilité ne réagit plus sur le gaz et sur les matières qu'il renferme. Plus tard, toutes les impressions du système nerveux s'affaiblissent, s'émoussent et disparaissent. Alors se développe une nouvelle et dernière période que l'on a désignée sous le nom de comateuse.

Quelquefois cette période est précédée, non de délire, mais d'une espèce de conflit entre la veille et le sommeil, pendant lequel les malades laissent échapper des paroles incohérentes. Bientôt le visage s'injecte et devient d'un rouge sombre ou légèrement bleuâtre. Des baillements, des soupirs, des grincements de dents se font entendre par intervalles. Alors les yeux se ferment pour ne plus se rouvrir et l'assoupissement devient graduellement plus profond. Néanmoins, un instant encore l'intelligence est conservée et les malades répondent, quoiqu'à regret, aux questions qu'on leur adresse. Loin de s'agiter en ce mo-

ment ils restent dans une immobilité complète. Le décubitus dorsal est celui qu'ils affectent de préférence. La tête se renverse en arrière, la bouche s'entrouvre et un son grave de stertor retentit dans le larynx. Dès le début de cette période, les pulsations artérielles et cardiaques se ralentissent sensiblement. Les vomissements et les crampes cessent complétement. Les selles deviennent plus rares ou se suppriment. Les sueurs diminuent plutôt que d'augmenter et le refroidissement reste stationnaire. Après une durée variable, mais le plus souvent de six à huit heures, la mort arrive au milieu du coma le plus profond.

Chez lés enfants, la période comateuse dure de trois à quatre jours, et, sauf les convulsions, elle se présente avec les principaux caractères de la méningite tuberculeuse. Chez la plupart des vieillards, le visage, pendant cette période, se colore à peine et reste pâle ou livide jusqu'au dernier moment. Chez les sujets d'un tempérament lymphatique, dont les tissus sont mous ou chargés d'embonpoint, la face se boursoufle, les lèvres turgescentes, violacées se renversent en dehors, et la physionomie, altérée et méconnaissable, offre au moment de la mort un aspect hideux.

Dans l'habitude extérieure du corps, soit avant, soit pendant la période comateuse, des changements non moins frappants se font remarquer. Les organes privés des fluides qui les arrosent normalement semblent diminuer de volume et se fondre. La peau se plisse, les joues se creusent, le visage devient osseux. L'œil s'enfonce dans l'orbite où il reste fixe et à demi-voilé par les paupières. La cornée est terne et parfois chagrinée; une fois nous l'avons vue ecchymosée dans le tiers de son segment inférieur. La pupille inerte et à demi dilatée donne au regard une fixité inusitée. Peu à peu, les paupières se ferment et ne laissent bientôt plus entrevoir que la partie inférieure de la sclérotique. Soulevées, elles

retombent lentement sur le globe de l'œil. A la face, au tronc, et aux membres, les téguments sont violacés, flétris et ridés. Aux extrémités et particulièrement aux mains, la peau est collée aux phalanges et, pressée, elle garde un instant l'empreinte qu'elle a reçue. Enfin au degré le plus avancé, l'aspect du corps rappelle celui d'un cadavre exposé à l'air depuis plusieurs jours.

Les derniers accidents que nous venons de mentionner, aspect cadavéreux, peau ridée et collée aux os, ne se sont présentés, à un degré éminent, que dans la proportion de six fois sur cent.

La moitié environ des malades sérieusement atteints de l'épidémie succombaient. Une autre moitié arrivait à cet état intermédiaire où la maladie, incertaine de la marche qu'elle doit suivre, se décide enfin à réagir sur elle même. Les selles alors deviennent moins copieuses et les vomissements plus rares. La soif est moins ardente. Les parois du ventre se dilatent et les gaz auparavant supprimés dans l'intestin reparaissent. Les crampes se dissipent. La respiration est encore fréquente, mais l'haleine est moins fraîche. Le pouls se développe sans perdre notablement de sa fréquence. Le visage prend une teinte rosée ou se colore outre mesure. Quelques malades accusent des maux de tête, des vertiges et des bourdonnements d'oreilles. Rarement observe-t-on des saignements de nez. La chaleur reparaît et quelquefois la peau se couvre de moiteur. La voix devient plus claire. Le sommeil, presque toujours suspendu dans le cours de la maladie, se montre par intervalles et se prolonge de plus en plus. Enfin la prostration se dissipe, et les forces reviennent plus promptement que ne le ferait supposer l'état de faiblesse des malades.

La réaction ne s'opère pas toujours d'une manière aussi franche que nous venons de l'indiquer. Quelquefois, elle avorte après une ou plusieurs tentatives infructueuses de

la nature. Le plus souvent, elle était à peine accusée, et la maladie marchait vers la guérison graduellement et sans transition notable.

Chez les individus dont les voies digestives sont le siége d'une inflammation chronique ; chez ceux qui sont naturellement prédisposés aux phlegmasies des muqueuses, la maladie suit une marche lente pendant laquelle on observe des accidents qui ne sont ni ceux du choléra, ni ceux de l'entérite et qui néanmoins relèvent de l'un et l'autre. On dit, dans ces cas, qu'elle affecte une forme typhoïde, voici alors ce qu'on observe:

Langue d'un rouge plus ou moins vif, parfois desséchée et recouverte d'un enduit jaunâtre ou d'un brun noirâtre. Soif vive, surtout au début. Sensation de chaleur ou d'étouffement vers la gorge. Vomissements répétés consistant en un liquide bleuâtre ou verdâtre. Selles le plus souvent involontaires et bilieuses. Crampes légères ou de peu de durée. Vomissements opiniâtres et, tant qu'ils persistent, douleur à l'épigastre. Parfois coliques assez vives et abdomen sensible à la pression. Pouls médiocrement développé et fébrile. Respiration pénible, souvent précipitée et accompagnée d'angoisses. Visage coloré uniformément et d'un rouge brun violacé, injection des yeux et surtout de la conjonctive au grand angle de l'œil. Chaleur de la peau modérée et ordinairement absence de sueurs. Sommeil rare et souvent interrompu. Quelquefois délire léger et de courte durée. Prostration extrême. Guérison lente ou mort dans le marasme le plus profond.

La forme dite typhoïde s'est montrée dans la proportion environ de 10 fois sur 100. Sur dix cas que nous avons observés, sept fois elle s'est rencontrée chez la femme et trois fois chez l'homme. Le plus âgé de nos malades avait 62 ans et le moins 29. Quatre fois sur dix, la guérison a eu lieu. Les cas mortels étaient ordinairement précédés d'une période de coma

dont la durée était beaucoup plus longue que dans tout autre forme.

Le choléra, par la rapidité de sa marche est peu susceptible de complications. Plusieurs fois nous avons vu, pendant le cours de la maladie, les règles apparaître et durer autant que de coutume. Dans un cas d'avortement au septième mois de la grossesse, les lochies se sont montrées aussi abondantes que dans trois couches précédentes. La sécrétion du lait n'est point non plus tarie et, dans trois cas que nous avons observés, dont un très grave, la mère a continué d'allaiter son enfant comme auparavant. Dans un de ces trois cas l'enfant fut atteint d'une diarrhée légère, accident auquel il était sujet et dont il guérit promptement.

La durée de la maladie variait aux différents âges de la vie. Dans les cas mortels, les seuls dont nous voulons parler ici, elle était en moyenne, chez l'adulte de 43 heures, à partir de l'invasion. Dans les deux tiers des cas, celle-ci était précédée d'une diarrhée dont la durée moyenne était de cinquante-neuf heures.

Chez les enfants, la durée de la maladie était de quatre jours quatre heures à partir de l'invasion, et celle-ci était précédée d'un flux diarrhéique dont la durée moyenne était de soixante-neuf heures.

Dans la forme dite typhoïde, la durée la maladie était de 13 jours à partir de l'invasion, et celle-ci était précédée d'une diarrhée dont la durée moyenne était de dix jours.

En considérant la maladie au point de vue de son traitement, nous sommes obligé de reconnaître que les moyens employés pour la combattre sont de peu de valeur.

S'il est vrai, comme tout le fait supposer, que la cause du choléra consiste, comme celle de toutes les maladies conta-

gieuses, dans un germe en dépôt sur une muqueuse; rien, pendant la période d'incubation, n'accusera sa présence et s'il est des agents capables en ce moment de le détruire, ils ne seront point appliqués à temps. D'un autre côté, si on attendait que ce germe se fût développé, en ce moment, il serait trop tard, car la vitalité du nouvel être, dans la profondeur de nos tissus, l'emporterait sur la puissance de nos moyens curatifs.

Pour se convaincre de ce fait, il suffit d'examiner, sans prévention, l'influence d'une médication, en même temps topique et irritante, sur une muqueuse où s'opère une sécrétion virulente. Nous remarquons alors que celle-ci devient d'autant plus abondante que le médicament appliqué localement est lui-même plus actif. Ainsi, les fausses membranes de la diphthérie, après une cautérisation énergique, acquièrent une épaisseur double et triple de celle qu'elles ont habituellement. De même les exanthèmes de la rougeole et de la scarlatine deviennent d'autant plus confluents que le frottement à la surface des téguments est plus considérable, la pression plus forte et la sueur plus abondante. Enfin, dans la coqueluche et dans le catarrhe épidémique des bronches, affections qui selon nous sont de même nature que le choléra, la sécrétion s'accroit encore et redouble sous l'influence d'une médication stimulante.

De ces faits, il résulte que tous les agents susceptibles d'irriter une surface où des principes virulents sont en dépôt ont pour effet d'accroître les produits de la sécrétion morbide et sans doute de faire éclore, au préjudice des organes malades, des germes qui sans cela, seraient restés stériles.

Cependant, pour ce qui concerne le choléra, s'il faut s'en rapporter au témoignage des médecins qui exercent leur profession dans les climats où il est endémique, le flux séreux auquel il donne lieu pourrait être supprimé

brusquement par l'emploi de certaines substances âcres et stimulantes. Cette espèce de médication agirait en déterminant une phlogose des surfaces avec lesquelles elle est mise en contact, d'où une obstruction de l'orifice des vaisseaux exhalants. Ce moyen nous paraît aussi peu rationnel que le serait celui qui, en vue de remédier à une parturition laborieuse, aurait pour effet d'obstruer l'organe de la gestation. Tous ces remèdes violents ne s'adressent point à la cause du mal, et quant à cette cause elle-même, elle jette, dans l'organe affecté, de si profondes racines, que pour détruire l'une il ne faudrait rien moins que détruire l'autre.

Quoique la matière médicale soit dépourvue d'agents capables de neutraliser les virus, néanmoins, elle n'est pas sans ressources contre les accidents auxquels ils donnent lieu. L'opium, par exemple, suffit, dans une foule de cas, pour enrayer la marche du choléra, et cependant il est impuissant contre le principe virulent de cette maladie.

En effet, les préparations opiacées agissent moins par leur impression directe sur les voies digestives que par celle qu'elles exercent sur les centres nerveux. Quelquefois, il est vrai, elles émoussent la sensibilité gastrique, mais le plus souvent, leur action ne se fait sentir qu'après avoir été absorbées. Elles ont pour effet alors de paralyser les fonctions du système nerveux et, par contre, toutes celles qui sont sous sa dépendance. Ainsi, la circulation et la respiration se ralentissent, la digestion languit et les sécrétions deviennent moins actives ou se tarissent. Si l'exhalation qui se produit à la surface de l'intestin se supprime où devient moindre, cette exhalation étant le point de départ des désordres qui se développent ultérieurement, sa suppression, selon qu'elle sera plus ou moins complète, suspendra ou arrêtera ceux auxquels sa persistance aurait donné lieu.

Pour se faire une idée plus exacte de l'action des opiacés dans le choléra, il faut considérer ce qui se passe journellement sous nos yeux lorsqu'une muqueuse quelconque, celle de l'œil, par exemple, est affectée par un corps étranger. Immédiatement les glandes lacrymales redoublent d'activité et les larmes coulent en abondance. Et si les larmes étaient assez copieuses pour entraîner la mort, l'opium, en les supprimant, pourrait conjurer le danger et cela, sans agir sur le corps étranger. N'est-il pas vraisemblable que pareil phénomène se passe du côté de l'intestin, le médicament est sans action sur la cause, mais il en atténue l'effet et, par là, il acquiert presque la valeur d'un moyen curatif.

Il agit encore d'une autre façon : dans le choléra, la sécrétion morbide de l'intestin est imprégnée de principes virulents ; l'opium, en la supprimant, s'oppose au dépôt de nouveaux germes de contagion. Il en préserve les parties encore intactes de la muqueuse et prévient de cette manière l'extension de la maladie sur une plus grande surface.

En général, la gravité du choléra est en rapport avec la quantité de sérosité exhalée par l'intestin. Cependant, celui qui, en quelques heures, en fournit autant qu'un autre en quelques jours, est exposé à des accidents beaucoup plus sérieux. Les préparations opiacées, lorsqu'elles ne suppriment pas le flux intestinal ont souvent l'avantage de le modérer et, par conséquent, de placer les premiers individus dont nous venons de parler dans les mêmes conditions que les seconds. Elles préviennent ainsi le danger d'une déperdition trop brusque et donnent à l'économie le temps de réparer les pertes qu'elle a faites et de subvenir aux frais d'une nouvelle spoliation.

L'opium administré au début de la maladie est ordinairement toléré par l'estomac. Mais si déjà des vomissements ont eu lieu, souvent il est rejeté avec les produits de la sé-

crétion morbide. Cependant quelquefois, nous l'avons vu, par ses propriétés sédatives locales, calmer les vomissements ou les faire cesser avant qu'il se fût écoulé un temps suffisant pour son absorption. Ces cas ne sont pas assurément les plus communs et habituellement on ne retire de bons résultats de son emploi qu'autant qu'il est administré au moment où l'estomac le tolère encore et l'absorbe.

Lorsque l'intolérance de ce viscère est un obstacle à l'administration de l'opium, on échoue ordinairement en cherchant à le faire pénétrer par l'intestin. Les selles qui, dans ce cas, se succèdent abondantes et presque sans interruption, rendent peu utiles ou infructueuses toute tentative de ce côté.

Lorsqu'il est rejeté par l'estomac et l'intestin, la position des malades devient embarrassante pour le médecin. Dans deux de ces cas désespérés, nous avons ouvert les veines de l'avant-bras et injecté le médicament dans la circulation. Pour le manuel opératoire, nous nous sommes servi d'une seringue chargée d'une solution de trois centigrammes de sulfate de morphine. A la canule de cette seringue était adaptée une sonde d'un petit calibre. Dans un de ces deux cas, nous avons réussi à sauver le malade et dans l'autre nous avons échoué. Nous avons eu recours à l'application de ce moyen un trop petit nombre de fois pour nous prononcer sur ses avantages ou ses inconvénients.

Au début du choléra, les préparations opiacées sont assurément celles dont les résultats sont le plus souvent couronnées de succès. Mais, dans cette affection, il arrive un moment où l'absorption soit du côté du tube digestif, soit du côté de la peau est complétement abolie et ce moment n'est pas éloigné de celui où les vomissements se déclarent. Alors tout médicament, en supposant même qu'il soit toléré, reste sans effet, et la maladie marche et se développe comme si rien n'était ingéré. Sur environ six

cents cholériques que nous avons soignés, l'existence de 110 a été gravement compromise et 55 ont succombé. Chez 19 de ces derniers malades, l'invasion a été soudaine et l'absorption, abolie dès le début, rendait toute médication impuissante.

L'opium dans le choléra est, à notre avis, le seul médicament sur l'action du quel on puisse compter. Ceux qui appartiennent à la classe des astringents ne donnent que des résultats douteux, inconstants et, dans la plupart des cas, trop lents à se produire, Le tannin, le cachou, le ratanhia, le sous-nitrate des bismuth etc., sont trop peu actifs pour enrayer la marche de la maladie même au début. Administrés à une époque plus avancée, ils sont difficilement supportés par l'estomac et ne font plus qu'accroitre le nombre des selles.

Les stimulants et les antispasmodiques, telles que les substances éthérées, alcooliques ou autres qu'on emploie assez communément à la période algide et comateuse, ne sont en général ni tolérés, ni absorbés par l'estomac et n'ont d'autre effet que d'irriter la muqueuse gastro-intestinale et le plus souvent de provoquer des vomissements et des selles. L'acétate d'ammoniaque n'a d'autre avantage sur les autres médicaments de ce genre que celui d'être peu actif et, pour cette raison, moins nuisible que les autres.

Les tonique, qu'ils soient empruntés au règne végétal ou animal, ne jouissent, comme moyen thérapeutique d'aucune valeur. Que la maladie soit en voie de progrès, stationnaire ou sur son déclin, constamment ils sont nuisibles. Au moment de la convalescence, époque à la quelle ils peuvent être utiles, on ne les administre sans inconvénient que trois ou quatre jours après la suppression de tout flux intestinal. Plusieurs fois nous avons vu, dans des cas où la guérisson paraissait assurée, la diarrhée

reparaître immédiatement après leur emploi et donne lieu à des accidents le plus souvent graves et quelquefois mortels.

Les purgatifs, quel que soit le moment où on les administre, nous ont paru, non seulement inefficaces, mais encore dangereux. Dans la dernière épidémie, aussi bien que dans l'avant dernière, nous avons plusieurs fois rencontré des individus dont les voies digestives étaient saines qui, après leur emploi, ont été atteints d'un flux cholérique difficile à maîtriser et parfois mortel. L'administration des purgatifs dans cette maladie ne nous semble pas plus rationnelle que ne le serait, dans un cas d'exanthème variolique ou morbilleux, l'application d'une substance irritante sur les téguments.

Les boissons dont les malades se fatiguent le moins sont celles qui se rapprochent le plus de l'eau fraîche soit pure, soit légèrement acidulée. Les acides, et particulièrement ceux qui sont extraits du règne végétal, ont assez souvent l'avantage, surtout lorsqu'ils sont combinés avec les eaux gazeuses, de calmer les vomissements ou de les faire cesser. Nous ignorons si alors ils agissent par leur astriction sur les tissus ou, d'une manière plus directe, sur le germe cholérique lui-même. Cette idée nous est suggérée par un fait que nous avons observé, il y a une dizaine d'années: un enfant expulse, en notre présence, un fragment de ténia encore vivant et long de quinze centimètres environ. Immédiatement nous en fîmes quatre parts, la première fut plongée dans de l'eau vinaigrée, la seconde dans du vin, la troisième dans de l'eau pure et la quatrième dans de l'huile d'olive. De ces quatre parts, la première plongée dans l'eau vinaigrée périt presque sur le champ, la seconde au bout de quatre minutes, et la troisième de six. La quatrième, moins vivace que les autres, parut se ranimer au moment de son immersion et était encore, au

bout de vingt minutes, agitée de movements vermiculaires. Cette expérience tend à démontrer que les acides sont promptement mortels pour certains entozoaires et, en même temps, elle éveille cette idée qu'ils pourraient l'être également pour d'autres parasites du tube digestif.

Les acides minéraux ne sont point tolérés par l'estomac aussi facilement que les précédents. Dans les cas peu nombreux où nous les avons employés, ils ont occasionné des vomissements réitérés qui nous ont contraint de renoncer à leur emploi.

Quelles que soient les boissons auxquelles on accorde la préférence, elles n'ont de chances, à une certaine période de la maladie, d'être absorbées que si elles sont prises par interavalles et à faible dose à la fois, soit, par exemple, un verre à vin toutes les 20 minutes. Ingérées en grande abondance, loin de soulager les malades, elles provoquent des efforts incessants de vomissement qui deviennent pour eux une source de fatigue et d'épuisement.

Quelle que soit la médication à laquelle on juge convenable de recourir, si elle n'est secondée par une diète sévère et l'abstention de boissons toniques, son effet est nul ou de peu de valeur et, dans les cas où la guérison a lieu, on doit considérer la nature comme en ayant fait tous les frais. Sur nos 53 décès cholériques, nous en comptons 14 au moins qui sont dus à des infractions au traitement ou au régime.

Au commencement de la convalescence, quelques substances alimentaires usuellement employées ont l'inconvénient de provoquer le retour des selles et d'exposer les malades à une rechute. De ce nombre sont le bouillon de bœuf et quelquefois les laitages. Des aliments, en réalité bien plus substantiels, tels que le pain, les œufs peu cuits, le chocolat à l'eau, les gelées de fruits acides, etc., n'ont

pas le même inconvénient et doivent être conseillés de préférence.

Lorsque la guérison est confirmée, si, ce qui arrive parfois, la maladie ne laisse aucune trace de son passage sur l'intestin, un régime tonique est alors le seul convenable. En ce moment les récidives ne sont plus à craindre, car il en est du choléra comme de toutes les affections contagieuses, une première atteinte préserve temporairement d'une seconde. Cependant nous avons vu, en 1849, un malade qui, après une première atteinte au mois de juillet, succomba à une seconde au mois d'octobre suivant. Chez un sujet ainsi prédisposé, un régime confortant serait encore une des meilleures garanties contre une récidive.

En résumé, l'opium secondé par une diète sévère est, dans le choléra, d'une efficacité incontestable. La plupart des autres médicaments ne donnent, dans cette affection, que des résultats douteux ou inconstants, et ont, par cela même, l'inconvénient de faire perdre un temps précieux qui, à l'avantage des malades, pourrait être employé plus fructueusement.



NOUVELLES RECHERCHES

SUR LES

PRETENDUES POSSESSIONS DIABOLIQUES

SURVENUES DANS LA VICOMTÉ DE CARENTAN
ET EN PARTICULIER DANS LA SIEURIE DE LEAUPARTIE, PENDANT
LES XVIIe XVIIIe SIÈCLES.

PAR

M. de PONTAUMONT,

Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,
Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre militaire de St Grégoire.

« Il doit (l'imprimeur) observer cette loi.
« De n'en tirer, en cette semaine,
« Qu'une unique et seule douzaine,
« Tant pour mes amis que pour moi. »
(*Jean Loret, de Carentan*).

A 2 kilomètres de la ville de Carentan, sur la route qui mène à Coutances, se trouve une grande ferme nommée Leaupartie, qui a joué, en 1646 et 1723, un rôle important dans les poursuites juridiques dirigées contre les sorciers et les possédés. Les archives départementales mentionnent en ces années de curieuses dépositions de témoins, et en face desquelles les prétendus coupables avouaient leurs méfaits avec une telle conviction et rendaient à la justice un compte si nettement explicatif, si clairement circonstancié, que la conviction des accusés excusait en quelque sorte celle des magistrats.

La ferme de Leaupartie, aujourd'hui propriété de M. d'Ombreval, notaire à Coutances, a remplacé un vieux manoir qui a appartenu au commencement du XIX[e] siècle, à M. Adam, maire de Beuzeville-la-Bastille, et plus anciennement à MM. Simon et Canivet, qui portaient le titre de la sieurie de Leaupartie.

Ce manoir était encore debout il y a quarante ans. Deux étangs profonds l'entouraient, et autour de ces étangs de hautes avenues jetaient des ombres qui donnaient à ce lieu un aspect étrange. Le manoir, avec ses salles à fenêtres étroites et rares, portait, même en plein soleil, aux impressions mélancoliques. On ne doit pas être surpris que les maîtres de ce manoir et surtout des jeunes filles à imagination impressionnable, vivant dans l'oisiveté de la richesse, aient subi dans cette résidence des visions, fruits de cette vie molle, solitaire et pleine d'ombre. Peu de fréquentations de voisinage, surtout pendant les hivers, où la grasse fertilité du sol rend dans ce pays les communications difficiles. Quant aux voisinage prochain, les domaines de Beaumont, du Bras-Pendu ou de la Billonnerie donnaient peu de chances de distraction et de société. La chapelle de Sainte-Anne, qui touchait alors au domaine de Leaupartie était, seule, le but d'une pieuse excursion pour les dames qui habitaient ledit manoir.

L'abbé Charles-Gabriel Porée publia à Antioche (Caen), en 1733, un mémoire sur les scènes étranges qui se passèrent à cette époque au manoir en question et à Landes, près Bayeux. Cette publication porte pour titre : *Mémoire sur la prétendue possession des demoiselles de Leaupartie, près Carentan*. M. Alleaume, élève de l'école des Chartes, a publié, sur le même sujet, une notice fort intéressante dans les mémoires de l'Académie de Caen (1855).

C'est pour faire suite à ces deux mémoires que j'ai entrepris d'explorer dans les archives de la Manche et de la

Seine-Inférieure, ce qui pouvait s'y trouver relativement aux enquêtes de 1732. Non-seulement j'ai trouvé mention des faits relatifs à cette enquête, mais on m'a de plus signalé des documents se rapportant à une autre enquête qui avait eu lieu en 1646, au même manoir qui appartenait alors à René Canivet, écuyer, et à Charles Symon, son beau-père.

Je commencerai par relater ce qui se rapporte à l'enquête de 1646.

Voici comment Marguerite Campel, veuve de Sébastien Baude, dépose au sujet de son affiliation au Sabbat.

Quelques années après la guerre des *Pieds-Nus*, plusieurs compagnies du maréchal de Gassion, courrant par le pays, elle fut contrainte de s'en aller à Périers pour acheter des vivres pour lesdits soldats. Estant, dit-elle, à l'endroit de Bras-Pendu, elle rencontra un gros chien noir qui l'arrêta, et parlant à elle d'une voix humaine, lui dit que si elle voulait se donner à lui il lui baillerait de l'argent, ce qu'il fit, et lui donna une grosse poignée qui lui sembla être de l'argent, mais ce n'étaient que feuilles comme elle le reconnut peu après. Ensuite de quoi elle renonça à Dieu et fut depuis une infinité de fois au sabbat, en se frottant le corps d'une graisse noire que ledit chien lui avait donnée.

Suivant l'aveu de cette femme, le sabbat avait lieu la nuit, aux fêtes les plus solennelles. Les lieux de réunion étaient ordinairement les bois d'Étencelin ou de la Haye-du-Puitz. Les sorcières s'y rendaient, transportées dans les airs sur un animal ou dans les bras d'un homme noir ou d'un démon. Les hommes y allaient à pied. Une fois réunis, les sorciers commençaient par adorer Satan, qui présidait l'assemblée quelquefois sous la forme d'un homme ou d'un mouton noir, mais le plus souvent sous la figure d'un bouc. A cet effet, chacun des sorciers venait successivement le baiser et lui offrir une chandelle allumée qui

jetait une flamme bleuâtre. Après cette cérémonie, on dansait, ordinairement en rond, dos à dos, quelquefois deux à deux, rarement seul à seul. L'orchestre se composait de hautbois, de flûtes et de tambours. Les exécutants étaient des sorciers ou des diables. On dansait aussi quelquefois aux chansons. Les danses finies, démons et sorciers, sorciers et sorcières se confondaient honteusement. Venait ensuite le banquet, où chacun prenait sa part de mets sans sel, insipides, n'apaisant pas la faim, et de liquides sans saveur, sans parfum, n'apaisant pas la soif. Le tout était quelquefois de nature à soulever le cœur.

Il leur faisait renoncer à Dieu, au baptême, à la vierge Marie et à tous les saints, et, dès le jour de cette renonciation, les sorciers oubliaient les prières du chrétien, perdaient leurs chapelets ou les laissaient se détériorer par le défaut d'usage. Il parodiait d'une manière ignoble les cérémonies et les sacrements de l'Eglise. Enfin il dirigeait la fabrication et la dispersion de la grêle. Cette opération, une des plus importantes du sabbat, avait lieu de la manière suivante : Il y avait ordinairement de l'eau au lieu où se tenait le sabbat. Les sorciers s'armaient de baguettes, s'assemblaient au bord de l'eau, la battaient avec force jusqu'à ce que des vapeurs s'en élevant, se condensant, allassent s'abattre en grêlons destructeurs où il plaisait aux sorciers de jeter la désolation, et, pour mieux diriger le fléau, ils s'enveloppaient souvent dans les nuages avec leur maître, et en surveillaient la marche et les effets. Les orgies du sabbat ne laissaient aucun indice accusateur sur le sol.

Martin Couillard, de Coigny, interrogé sur ce qu'il avait vu au sabbat, répond que les sorciers et sorcières dançoient à reculons, dos contre dos, au son d'ung iustrument comme une fleutte ou fifre et ung tambour à main joué par un homme borgne d'un œil, qu'estoit vrayement, comme il lui sembloit, ung homme et non ung diable. La dance finie, les-

dites personnes se mettoient à l'entour d'une table ou il y avoit quantité de viande sans goût, ne sentant aulcung sel; aussi n'y avoit-il point de sel sur ladite table et l'on mangeoit desdites viandes ce que l'on vouloit, néanmoins par après l'on nestoit pas rasasiez; que, pour cuire lesdites viandes, il y avoit de gros feu, à l'entourt d'iceluy plusieurs pots et de roz en broche. Ajoustant que, après le repas, chacun alloit avec une chandelle en main, qui rendoit une lueur bleuse, baiser un gros diable, en forme d'homme habillé de noir, oultre il y en avoit plusieurs aultres diables, et chacune personne avoit ung diable pour son maistre, et que ledit diable que l'on adoroit estoit plus gros maistre que les aultres et l'appeloit-en *Monsieur*, et avoit iceluy à ses deux costés deux dames quetoient des personnes et non des diablesses, mais il ne sçait quelles elles sont. Interrogé de quel d'âge estoient lesdites femmes: respond qu'elles estoient fort jeunęs, belles et bien habillées; puis il ajouste que, ladite adoration finie, les femmes et les hommes s'assemblent. Ce faict, le diable maistre du dit sabat distribue à chacune personne de la poussière qu'il commande jecter sur les biens de la terre pour les faire perdre, et que cela les faisoit se perdre. Puis il ajouste que, comme certaines fois il en receuts, qu'il jecta en un jardin, et en iceluy il n'y creust rien que vaille.

Marguerite Marguerie dépose ce qui suit: Depuis quarante ans je vais au sabbat. J'y ai été conduite, la première fois, par une nommée Jacqueline Leharivel, sur l'étang de la Porte-Rouge. Elle m'avait engagée à aller coucher avec elle, me promettant ne me faire voir de belle choses et de me mener au sabbat, où j'allai en effet avec elle, son frère et ses deux sœurs. Le démon après avoir contrefait sur moi le baptême, m'a donné un démon familier nommé Jolicœur, qui depuis lors me portait au sabbat, m'en rapportait et venait me visiter chez moi.

Obligée de me refugier pendant la guerre à Bohon, Joli-cœur me transportait au sabbat, qui se tenait à Blehou. Il y avait à cette réunion des hommes, et des femmes masquées et voilées. Le démon qui la présidait était bien plus glorieux que celui des étangs de la Porte-Rouge et avait beaucoup plus de pouvoir. Il était assisté de six autres démons, vêtus de noir et plus petits que des hommes. Un d'eux jouait du violon, et l'on dansait. Une grande femme, que le démon appelait *ma mie* et qui portait une cassette sur la tête, y venait faire la cuisine; mais on n'y mangeait que des vilenies et des charognes, et l'on n'y buvait qu'un cidre noir comme *limon de grou*. Le démon contrefaisait les sacrements de l'Église, excitait les sorciers à faire le plus de mal possible, prenait avec tous les dernières familiarités.

Charlotte Levasseur, de Coigny, niait toute participation au sabbat. Le juge la fit enfermer dans un cachot étroit et humide, et dès le lendemain elle suppliait qu'on la laissât sortir, qu'on lui permît de se chauffer, et promettait de dire la vérité tout entière. On céda à sa prière, et, pendant qu'elle se chauffait, on lui demanda si elle avait assisté au sabbat; elle fit l'aveu d'y être allée une fois, au bois de Limor, six mois au paravant. On lui demanda ensuite ce qu'elle avait vu au sabbat; mais alors elle devint muette, se pris à trembler, et tout ce qu'elle parvint à faire comprendre fut qu'elle était possédée par le malin esprit, qu'elle le sentait dans son estomac comme un corps qui l'étouffait, puis elle se roula par terre et se prit à japper, en jetant autour d'elle des regards effrayés. Le juge en conclut qu'elle était possédée. Revenue cependant à l'état de calme, Charlotte avoua être allée au sabbat, y avoir vu le diable en forme d'un gros chat noir qu'elle a baisé, et s'être ensuite donnée à lui. A ces mots, le malin esprit renouvelle ses assauts, la patiente étouffe et bientôt se

reprend à japper. Le lendemain. elle renouvelle ses déclarations, et l'on appelle un religieux de Lessay pour l'exorciser. Celui-ci donne à la possédée la sainte Vierge pour avocat, lui met l'étole au cou et procède aux exorcismes. Interrogé sur son nom, le diable se tait; mais, pressé de nouveau à ce sujet, il dit se nommer *Chat*. On lui demande s'il est seul, et il répond qu'ils sont deux; qu'ils ont été envoyés dans le corps de Charlotte par le nommé Jacquet, au moyen d'une pomme. Le moine ordonne aux démons de sortir, et ils répondent que leur heure n'est pas encore venue. Alors un véritable combat s'engage entre le religieux, qui s'aide de conjurations, et le démon, qui oppose des moqueries et des blasphèmes, et pendant ce temps, la possédée, agitée dans tous ses membres, branle la tête, grimace, prend un air tour à tour persiffleur ou courroucé, et quand on veut lui faire embrasser la croix, elle résiste avec une force incroyable.

René Canivet, écuyer, sieur de Leaupartie, Barbe Symon, sa femme, et Charles Symon, seigneur de Beaulieu, son beau-père, déposent qu'il est à leur connaissance que Bon-Antoine Le Sauvage, en son vivant écuyer, capitaine des Ponts-d'Ouve et premier lieutenant de la marine du Ponant, passant au lieu dit de la croix de Meautis, avisa un grand nombre de chats sur un arbre ; qu'il les mit en fuite d'un coup de pertuisane; que l'un d'eux, blessé, laissa tomber, à la grande surprise dudit capitaine, un trousseau de clés, que celui-ci ramassa ; que pressé par la faim il eut bientôt regagné sa forteresse; qu'arrivé là il trouva sa femme absente et que rien ne prouvait qu'elle eut pensé au souper; qu'il chercha alors la clé du cellier et que ne la trouvant pas il jeta les yeux sur le trousseau de clés abandonné par le chat; qu'il reconnut la clé qu'il cherchait au nombre de celles qui composaient le trousseau; que sur l'heure sa femme arriva, blessée à la cuisse

d'un coup de pertuisane; que rudement reçue par son mari, elle finit par avouer en pleurant qu'elle avait été blessée près de la croix de Meautis en revenant du sabbat à Etencelin.

Michelle Deshayes, veuve de Martin Lemarchand, d'Appeville, déclare que son fils Jean âgé de seize ans, était monté sur un arbre pour cueiller des fruits et avait laissé sa jeune sœur au pied de l'arbre. Tout à coup un loup s'élançe sur la petite fille. Le frère descend précipitamment à son secours, armé d'une serpe; mais le loup, assaillant alors le jeune garçon, se saisit de la serpe et l'en blesse gravement au cou. Cette lutte et les cris qui l'accompagnaient attirèrent promptement du secours, et le loup s'enfuit. Porté chez sa mère, le jeune garçon mourut de sa blessure, après avoir déclaré que les deux pattes de devant du loup avaient la forme de mains humaines.

Les faits qui vont suivre et qui se rapportent à la prétendue possession des trois demoiselles de Leaupartie n'ont point le merveilleux et le surnaturel des dépositions qu'on vient de lire. Cependant les faits extraordinaires qui se passaient dans la famille de Leaupartie firent autant de bruit en Normandie que les actes qu'on disait s'être accomplis en 1732 au tombeau du diacre Paris. Ce qui acheva de mettre en relief les agissements singuliers mais naturels des demoiselles de Leaupartie, c'est que leur père eut l'étrange idée de divulguer ces faiblesses en distribuant dans le public, en 1735, un mémoire pour établir l'obsession et la possession diabolique de ses filles et de leur soubrette qui avait copié les extravagances de ses jeunes maitresses.

Les médecins établissaient ainsi les symptômes de la maladie qui affligeait les trois sœurs. Des douleurs intermittentes; de la tristesse sans cause apparente; la compression de l'estomac; des élancements aigus vers la région du cœur; des sueurs nocturnes pendant un temps froid; un

délire mélancolique fréquent et des syncopes qui amenaient une insensibitité très prononcée.

La vie solitaire de Mesdemoiselles de Leaupartie avait contribué à développer chez ces jeunes filles, d'un tempérament lymphatique et rêveur, ces prétendus phénomènes. Lectures continuelles de légendes qu'une sage critique n'avait point épurées; méditations mal assorties à leur âge; histoire de maléfices et de possessions où les magiciens, les sorciers et les démons jouaient les principaux rôles Telle avait été l'éducation bizarre des trois filles de M. de Leaupartie. Tout le voisinage voyait avec surprise ces jeunes filles prier et méditer jusqu'à neuf heures du soir dans la chapelle. Les gens de bons sens étaient surpris d'entendre dire que depuis trois ans le démon avait pris possession du corps de jeunes demoiselles menant une vie aussi retirée qu'exemplaire.

Les scènes les plus étranges ne tardèrent pas à se produire au manoir de Leaupartie. A son retour d'un voyage, Monseigneur de Luynes, ami de la famille de Leaupartie, fut prié d'exorciser les trois sœurs. Il les vit et leur parla raison; mais ayant reçu pour toute réponse un soufflet de la main de l'aînée Claudine-Françoise de Leaupartie, le digne évêque ne balança pas à croire qu'il n'y avait que le diable qui fût capable d'une pareille irrévérence et soupçonna le réalité de la possession.

On fit venir des docteurs en médecine, des docteurs en théologie et des supérieurs de couvents, tant jansénistes, que molinistes, pour approfondir le fait. Les médecins MM. Desfontaines, Douet et La Ducquerie ne s'y trompèrent pas. Il ne virent qu'un accident très naturel dans l'insensibilité des trois demoiselles de Leaupartie pendant leurs syncopes.

Quant à la soubrette Marie Letoc on fit sur elle des expériences plus positives. Etant tombée en syncope com-

me ses trois maîtresses on la piqua, puis on la brûla sans qu'elle témoignât la moindre sensation. Mais M. Desfontaines s'étant avisé de lui introduire du sel ammoniac dans les narines il se manifesta un fait auquel M. et Mme de Leaupartie, qui étaient présents aux opérations, étaient loin de s'attendre. Des éternuments et des larmes se produisirent chez cette fille qui se réveilla en maudissant le malencontreux qui avait fait une pareille opération. Etant retombée peu après en syncope, devant la même assistance, elle sortit tout à coup de cet état en voyant M. Desfontaines s'apprêter à lui administrer le même remède. Elle quitta la salle déclarant qu'elle ne demeurerait pas davantage aux mains de pareils médecins.

Cette constatation médicale accomplie, Monseigneur de Luynes, renonçant aux exorcismes, engagea M. de Leaupartie à placer ces trois filles dans un couvent de Bayeux où, sous la conduite de religieuses sages et prudentes, ces jeunes filles ne tardèrent pas à recouvrer au milieu de compagnes de leur âge, la santé et la gaîté qu'une vie mystique et solitaire leur avait fait perdre.

DEUX SCÈNES D'ARISTOPHANE

TRADUCTION DE

M. Charles FRIGOULT.

Aristophane n'a d'autre règle que son caprice, il n'aime que le dévergondage de son imagination caustique et bizarre. Plaisanteries grossières, propros impurs, paroles impies, tout lui semble bon pour atteindre son but; la licence, voilà le cercle dans lequel il se complaît, et où il prend ses ébats en ricanant impudemment à la face de ceux qu'il mord. « La muse d'Aristophane, dit Plutarque, res« semble à une femme perdue, celle de Ménandre à une « honnête femme »

Il ne faut pas croire, néanmoins, qu'il n'y ait dans Aristophane, rien autre chose que ce cynisme de formes:

personne, mieux que lui, ne saisit les ridicules, et ne donne une peinture plus fidèle des mœurs athéniennes. Il vous fait en quelque sorte son contemporain, vous entraîne avec lui, vous initie aux intrigues de la ville, et l'on se prend à regretter vivement de ne pas connaître souvent ces pauvres malheureux qu'à chaque pas il égratigne. Aussi, sans être tout à fait comme Mme Dacier, qui fait d'Aristophane un auteur presque inimitable, on peut assurément trouver à sa lecture un charme extrême. Platon, le grave Platon, en faisait ses délices et à sa mort on trouva les comédies d'Aristophane sous son chevet; il les avait envoyées à Denis qui désirait connaître le gouvernement d'Athènes; enfin, le célèbre comique est un des acteurs de son *banquet* où il s'entretient avec Socrate.

Ce qui rendait les pièces d'Aristophane attrayantes pour les Athéniens, les rend souvent pour nous inintelligibles. L'action roulait sur des événements réels, arrivés dans le temps même: on y jouait des personnes alors vivantes, quelquefois même présentes. Socrate assista debout aux *nuées* qui, malgré l'assez long intervalle de la représentation de cette pièce à la mort du sage, ont peut-être amené sa condamnation.

On conçoit alors le succès fou quelles devaient obtenir chez un peuple spirituel qui prenait un malin plaisir à voir harceler les grands; mais pour nous, qui ignorons de la vie des individus ces mille petites circonstances saisies avec tant d'avidité par la satire, nous devons nécessairement être souvent arrêtés, et ne pas entendre une foule de railleries mordantes.

Nous ne pousserons pas plus loin ces considérations qui deviendraient bientôt plus longues que l'essai de traduction que nous voulons donner. Nous avons choisi le *Plutus*; celle des pièces d'Aristophane où il y a le moins

d'allusions personnelles, et la dernière qui ait été donnée en son nom l'an 388 avant Jésus-Christ.

Voici en quelques mots le sujet de cette pièce:

Un bourgeois nommé Chrémyle rencontre un aveugle: il se trouve que cet aveugle est le Dieu des richesses. Grandes supplications pour l'engager à rester! Chrémyle l'emmène et lui promet de lui faire rendre la vue par Esculape. Plutus recouvre l'usage des yeux, et l'on vient de tous côtés, les uns pour le féliciter et lui adresser des flatteries, les autres pour se plaindre des conséquences de cette guérison. Enfin, arrive une vieille toute courroucée de ce qu'un jeune homme qu'elle aimait, l'avait abondonnée depuis qu'il était devenu riche, et alors commencent les scènes suivantes:

Scène 1re.

LA VIEILLE, LE CHŒUR, CHRÉMYLE

LA VIEILLE.

De la maison de Dieu vois-je bien là l'entrée?
Est-ci ici, bons vieillards? autrement, égarée,
Aurais-je par hasard pris un autre chemin?

LE CHOEUR.

Voilà précisément, beau minois enfantin,
Sa porte devant toi; quelle douceur extrême!

LA VIELLE.

Bien, je vais appeler,

CHRÉMYLE.

Non, me voici moi-même,
Mais qui t'amène ici, la belle, en cet instant?

LA VIEILLE.

Mon cher, ce que je souffre est dur et révoltant,
Depuis que ce Plutus a recouvré la vue
Il a fait de ma vie un tourment, il me tue.

CHRÉMYLE.

Sycophante femelle! est-ce vrai?

LA VIEILLE.

Certes, non.

CHRÉMYLE.

Mais, est-ce que le sort ne t'aurait pas fait don
D'une lettre qui fût pour boire favorable (1)?

LA VIEILLE.

Tu plaisantes, et moi, moi, pauvre misérable,
La passion me tue.

(1) Allusion à la manière dont les juges tiraient au sort pour savoir dans quel tribunal ils jugeraient. — Chaque tribunal était désigné par une lettre.

CHRÉMYLE.

Et quelle passion ?

LA VIEILLE.

Ecoute, j'entourais de mon affection
Un jeune homme charmant, pauvre, mais doux, honnête,
Il se faisait toujours un plaisir, une fête
De m'obéir, et moi je payais de retour.

CHRÉMYLE.

Et que demandait-il surtout à ton amour ?

LA VIEILLE.

Peu de chose, il était d'une réserve extrême.
Il venait demander vingt drachmes pour lui-même
Pour avoir un habit, ou huit pour des souliers;
C'était une tunique un jour que volontiers
Il offrait à sa sœur, une robe à sa mère,....
Trois médimnes de blé quelquefois,.....

CHRÉMYLE.

Non, ma chère,
Non, ce n'est pas beaucoup, il respectait ton or.

LA VIEILLE.

Et c'est par amitié qu'il demandait encor
Et non par avarice, il disait qu'en son âme
L'habit que je payais ranimerait sa flamme
Avec mon souvenir.

CHRÉMYLE.

Cet homme est fou de toi.

LA VIEILLE.

Hélas ! le libertin a bien changé pour moi,
Il n'a plus ces pensers. Tu vois ces friandises
Que tantôt sur ce plat moi-même j'avais mises
Avec ce beau gâteau, je les lui destinais,
Et lui faisais savoir que sur le soir j'irais.....

CHRÉMYLE.

Eh bien ! qu'a-t-il donc fait?

LA VIEILLE. (Montrant un gâteau.)
Hélas, il m'en renvoie
Pourvu qu'en sa maison jamais il ne me voie,
De plus, il m'a fait dire avec un dur mépris:
« *Les Milésiens étaient intrépides jadis.* » (1)

CHRÉMYLE.

Sa conduite, ma foi, me semble assez gentille,
L'or lui fait, je le vois, détester la lentille ;
La faim auparavant lui faisait tout manger.

LA VIEILLE.

Mais alors, par Cérès, il venait assiéger
Ma porte tous les jours...

CHRÉMYLE.

Pour assister je pense
A ton enterrement ?

LA VIEILLE.

Non, mais dans l'espérance
D'entendre un peu ma voix...

CHRÉMYLE.

Et puis de s'en aller
Les mains plaines.

LA VIEILLE.

Souvent je l'ai vu m'appeler
Charmant petit canard, ma colombe chérie,
Quand il me voyait triste.

CHRÉMYLE.

Ensuite, je parie,
Il fallait des souliers à ce jeune amoureux.

LA VIEILLE.

Quelqu'un ayant un jour sur moi levé les yeux

(1) Réponse de l'oracle à Polycrate, tyran de Samos, qui le consultait pour savoir s'il lui serait avantageux de s'allier aux Milésiens, célèbres par leur mollesse et leur corruption.

Tandis que sur mon char j'allais aux grands mystères,
Je souffris pour cela de toutes les manières,
Et pendant tout ce jour il m'accabla de coups,
Dans son amour pour moi, tant il était jaloux.

CHRÉMYLE.

Manger seul, je le vois, lui semblait agréable.

LA VIEILLE.

Il vantait de ma main la beauté remarquable.

CHRÉMYLE.

Quand elle présentait vingt drachmes.

LA VIEILLE.

Au dehors
Un parfum, disait-il, s'exhalait de mon corps.

CHRÉMYLE.

Lorsque tu lui versais du thasos, je le jure.

LA VIEILLE.

J'avais un regard tendre, une douce figure.

CHRÉMYLE.

Cet homme n'est pas sot, il te grugeait fort bien,
Vieille prostituée.

LA VIEILLE.

Ah! le Dieu ne tient rien,
Mon cher, il devrait tendre une main protectrice
A tous les malheureux brisés par l'injustice.

CHRÉMYLE.

Que doit-il faire? parle, il le fera bientôt.

LA VIEILLE.

Qu'à payer de retour il oblige aussitôt
Celui qui tant de fois éprouva ma tendresse,
Ou l'ingrat ne vaut pas qu'à lui l'on s'intéresse

CHRÉMYLE. (1)

. . . .

LA VIEILLE.

Pendant toute ma vie, il jurait d'être à moi.

CHRÉMYLE.

Bien, alors il te croit passée en l'autre monde.

LA VIEILLE.

En effet, je succombe à ma douleur profonde.

CHRÉMYLE.

Non, mais tu me parais flétrie à repousser.

LA VIEILLE.

A travers un anneau tu me ferais passer.

CHRÉMYLE.

Oui, par l'*anneau* d'un crible.

LA VIEILLE.

Ah ! vers nous deux s'avance
Le jeune homme inconstant dont je t'ai dit l'offense.
Ne va-t-il pas en fête ?

CHRÉMYLE.

On le dirait, ma foi,
Sa couronne et sa torche il les a, je les voi.

---

(1) Il y a ici dans le grec, un vers que nous avons traduit le plus *purement* possible, mais que nous aimons mieux néanmoins passer sous silence.

Scène II.

LA VIEILLE, LE CHŒUR, CHRÉMYLE, LE JEUNE HOMME.

LE JEUNE HOMME. (Un flambeau à la main.)
Salut.

LA VIEILLE.
Que nous dit-il ?

LE JEUNE HOMME.
Ma vieille, ma petite,
Tes cheveux, par le ciel, ont grisonné bien vite.

LA VIEILLE.
O malheur ! quels affronts me faut-il recevoir !

CHRÉMYLE.
Depuis longtemps, je crois, il n'est venu te voir.

LA VIEILLE.
Il était hier chez moi.

CHRÉMYLE.
C'est souvent le contraire,
Mais pour lui, quand il boit, sa vue en est plus claire.

LA VIEILLE.
Non, mais il fut toujours cynique dans ses mœurs.

LE JEUNE HOMME.
Neptune ! Dieu des mers ! et vous, dieux protecteurs,
Que de rides, ô cieux, je vois sur son visage !

LA VIEILLE.
Holà ! n'approche pas ton flambeau.

CHRÉMYLE.
C'est fort sage,
Car si quelque étincelle en venait à tomber
Comme un peu de bois sec on la verrait flamber.

LE JEUNE HOMME.
Allons, jouons ensemble !

LA VIEILLE.
Où ? méchant.

LE JEUNE HOMME.

Ici même.

Prends des noix.

LA VIEILLE.

A quel jeu ?

LE JEUNE HOMME.

Deviner un problème :

Le nombre de tes dents.

CHRÉMYLE.

Je le sais, pas beaucoup,

Trois ou quatre.

LE JEUNE HOMME.

Tu perds, une grosse, et c'est tout.

LA VIEILLE.

Le plus fou des mortels ! je vois, rien ne t'arrête ;
M'oser sous tous les yeux laver ainsi la tête ?

LE JEUNE HOMME.

Si quelqu'un te lavait ce serait grand hasard.

CHRÉMYLE.

Non, certes, car sa joue est couverte de fard.
Alors si l'on voulait laver cette céruse
Les rides de son front dévoileraient la ruse.

LA VIEILLE.

Quelque vieux que tu sois, tu sembles peu sensé.

CHRÉMYLE.

Jeune homme, il ne faut pas être toujours glacé
Pour cette belle enfant.

LE JEUNE HOMME.

Comment donc, je l'adore.

CHRÉMYLE.

Elle se plaint, pourtant,

LE JEUNE HOMME.

Qu'a-t-elle à dire encore ?

CHRÉMYLE.

Que tu railles toujours et lui dis par mépris :
« *Les Milésiens étaient intrépides jadis.* »

LE JEUNE HOMME.

C'est toi, je ne veux point te provoquer pour elle.

CHRÉMYLE.

Pourquoi ?

LE JEUNE HOMME.

Mais pour ton âge ; ah ! prends gaiment la belle
Et puis va-t-en.

CHRÉMYLE.

Bien, bien, tu n'en veux plus vraiment ?

LA VIEILLE.

Et qui consentirait à cet arrangement ?

CHRÉMYLE.

Mais puisque cependant le vin t'a fait envie
Il te faut, mon ami, boire à présent la lie.

LE JEUNE HOMME.

Elle est vieille et moisie.

CHRÉMYLE.

Oh ! tout cela, bientôt,
Mon cher, dans la passoire aura laissé dépôt.

LE JEUNE HOMME.

Entrons ; car pour le Dieu je veux ici suspendre
Ces couronnes que j'ai.

LA VIEILLE.

Je vais aussi m'y rendre
Lui dire quelque chose.

LE JEUNE HOMME.

Alors je n'entre pas.

CHRÉMYLE.

Ne crains rien, va toujours.

LA VIEILLE.

Entre, je suis tes pas.

CHRÉMYLE.

O puissant Jupiter ! cette vieille ébréchée
Est aussi fort qu'une huître à cet homme attachée.

LE LIVRE

DE

LA SCIENCE DE LA MER ET DES ASTRES,

EXPOSÉ

DES CONNAISSANCES NAUTIQUES DES MARINS ARABES DE L'OCÉAN INDIEN,

Par M. Henri JOUAN.

La portion de surface du globe comprise entre le 35e et le 75e méridien à l'Est de Paris d'une part, et de l'autre entre le 10e degré de latitude Sud et le 25e parallèle au Nord de l'Equateur, a de tout temps été célèbre dans les fastes de la navigation. C'est là que se déroulent les vagues de l'Océan Indien, de cet Océan qui baignait les rivages mystérieux d'Ophir où les flottes allaient chercher, pour Salomon, l'or et les parfums, et ceux de l'Inde, d'où les empereurs de Rome recevaient les diamants, les perles, les oiseaux rares, les étoffes précieuses, qu'elle tirait elle-même de Taprobane, de la Chersonèse-d'Or et des autres régions fabuleuses de l'Extrême-Orient.

On a beaucoup discuté sur l'emplacement véritable des différents lieux que nous trouvons cités dans les Livres-Saints et dans quelques auteurs de l'antiquité. Ainsi on a

placé le pays d'Ophir dans la presqu'île en deçà du Gange, à Ceylan, dans les archipels de la Malaisie où Mendana avait cru retrouver la contrée qui donnait de l'or à Salomon. Quelques-uns ont même admis que des flottes, parties du fond de la mer Rouge et traversant la vaste étendue de la mer du Sud, étaient allées en chercher au Pérou! Il est plus naturel de voir Ophir dans la côte orientale de l'Afrique qui, depuis des siècles, fournit de l'or, mais surtout de l'ivoire, de l'encens, du benjoin, des gommes et d'autres drogues précieuses, arrivant, pour trouver leur écoulement sur ce rivage désolé, des vastes territoires de l'intérieur dont les derniers voyageurs ont confirmé la fertilité et la richesse sur beaucoup de points. Il est même plus que probable que les navires des Phéniciens, comme plus tard ceux des Ptolémées, partis du fond de la mer Rouge, ne sortaient guère de cette mer, et recevaient, dans les ports de l'Arabie Heureuse, les riches cargaisons que les navigateurs arabes allaient chercher dans l'Inde.

Un phénomène particulier, dont on trouve la raison dans des considérations de climat, que ce n'est pas le lieu d'exposer ici, se passe dans l'Océan Indien : je veux parler des *moussons*. Au Sud de l'Équateur, le vent vient toute l'année du Sud-Est, sauf quelques variations locales, tandis que, dans l'hémisphère Nord, il vient du Nord-Est pendant six mois, d'octobre en avril, et du Sud-Ouest, d'avril en octobre. Cet Océan est exempt, du moins dans la partie qui baigne les côtes de l'Arabie Heureuse et de l'Inde, connue sous le nom de Mer d'Oman, des terribles ouragans qui bouleversent l'hémisphère méridional et le golfe du Bengale. Quelques coups de vent, qu'on est exposé à y recevoir, sont moins violents et arrivent à des époques fixes, ce qui permet aux navigateurs de se tenir en garde contre eux. Pendant la mousson de Nord-Est, le temps est toujours beau, la brise légère et la mer à peine agitée; dans la mous-

son de Sud-Ouest au contraire, le temps est couvert, le vent souffle souvent avec force, soulevant une grosse mer, surtout aux abords de l'île de Socotra et du cap Gardafui, mais il a l'avantage d'être plus constant. Néarque, comme on sait, avait eu connaissance des moussons, mais jusqu'à Hippalus, environ cinquante ans après Jésus-Christ, l'Occident n'avait que des notions incomplètes sur ce phénomène. Cependant, jusqu'alors, le commerce le plus important du monde était celui de l'Orient : évidemment il avait été monopolisé par les Arabes auxquels d'heureux hasards avaient sans doute fait connaître la régularité des moussons. Leurs navires, partant avec celle du Sud-Ouest, se rendaient dans les ports de l'Inde Occidentale, et revenaient, alors que celle du Nord-Est était bien établie, à leur point de départ d'où leurs cargaisons étaient transportées en Europe par la voie de l'Egypte. Le passage du Cap de Bonne-Espérance, les conquêtes des Portugais, l'établissement de pouvoirs étrangers dans les contrées de l'Orient, apportèrent des changements dans le courant des affaires commerciales, mais non dans la manière de les faire. Au lieu d'aller chercher, comme autrefois, les produits de l'Inde, les navires de l'Arabie et de la côte orientale d'Afrique, ceux du golfe Persique et de l'Oman, portèrent dans l'Inde les productions de leurs pays respectifs, et rapportèrent en échange des produits de l'Inde et des manufactures européennes. Bombay devint le grand entrepôt de tout ce commerce : la quantité de navires arabes, grands et petits, et de caboteurs du Guzerat, du Malabar et du golfe Persique, qui fréquentent son port, est considérable, au point qu'on estime à 80,000 âmes la population étrangère de la ville.

Ces habitudes commerciales seront sans doute modifiées encore par l'ouverture du canal de Suez, mais, sans doute aussi, les navigateurs primitifs de l'Océan Indien garde-

ront longtemps encore leurs allures qui ont résisté à la fréquentation des marines étrangères. Leur manière de faire est restée la même, ainsi que les navires avec lesquels ils vont aux places accoutumées. Comme au temps passé, au temps des fabuleux voyages de Sindbad, Serendib (Ceylan) est la borne qu'ils ne franchissent que rarement. C'est pour eux le voyage de long-cours; pour celui-là, ils semblent sortir de leur caractère et montrer quelque tendance au progrès : on le fait sur des navires plus forts et de construction européenne.

Le *clipper*, qui défile le long de la côte d'Afrique, poussé par la mousson qui gonfle ses hautes voiles audacieusement étagées, le puissant steamer, qui ne tient aucun compte de la saison dans sa route en droite ligne, croisent des navires dont l'aspect bizarre et la simplicité d'équipement dénoncent l'antique origine. Leur capacité est de 50 à 70 tonneaux, quoiqu'il y en ait de beaucoup plus grands. Leur avant élancé, terminé par un long éperon, à l'extrémité duquel est suspendue l'ancre, ou mieux le grappin, est presque au ras de l'eau, tandis que l'arrière se relève à une grande hauteur, se prolongeant, bien au-delà du gouvernail, par une sorte de balcon où le capitaine, gravement enturbané, fume sa chibouque, assis au milieu de ses femmes qu'il a soin d'emmener pour le voyage qui dure quelquefois un an. Trois haubans de chaque côté soutiennent un mât court, lequel porte une voile latine enverguée sur une antenne lourde et massive, faite de deux ou trois pièces de bois liées ensemble. Il faudrait des détails techniques pour décrire la manœuvre de cette espèce de tartane qui effrayerait nos intrépides caboteurs. Pour ce qui est de la pratique du métier, ceux qui ont observé les Arabes avec soin reconnaissent qu'ils naviguent très-bien dans leurs mers, qu'ils sont intelligents, sobres, actifs au besoin, patients au-delà de toute espérance, et matelots beaucoup

plus agiles que leur aspect grave ne le ferait croire. Les équipages sont, le plus souvent, composés des esclaves du capitaine ou des propriétaires qui sont presque toujours plusieurs. Le personnel des navires est nombreux. Chacun s'embarque pour suivre sa marchandise et faire ses propres affaires. On a comparé, avec justesse, les bâtiments arabes à de vraies caravanes, dans lesquelles chacun même des matelots a un intérêt (1).

Le navire dont je viens de donner une idée est le type de ceux qu'on rencontre en suivant la côte depuis Madagascar et les petits archipels voisins, où on le désigne sous le nom de *Boutre*, jusqu'à la côte occidentale de l'Indoustan où on l'appelle *Baggala* ou *Daw*. Presque tous ces bateaux, construits dans l'Inde avec le bois le plus résistant qu'on connaisse, manœuvrés avec ménagement — les navigateurs arabes ne sont jamais pressés d'arriver et ne surchargent pas plus leurs navires que les chameliers leurs chameaux — et condamnés par la constance des brises à ne faire qu'un voyage par an, durent un temps inouï, quelquefois plus d'un siècle. Il y en a de plus grands, dont la capacité va de 300 à 400 tonneaux, gréés et voilés avec la même simplicité. Il faut alors un équipage de cinquante matelots au moins, rien que pour hisser leur énorme voile. Pour parer à cet inconvénient, on a adapté à quelques-uns des mâtures et des gréements semblables aux nôtres.

Dans le golfe de Cutch et sur les côtes de l'Indoustan, on voit des navires du même genre, peut-être encore plus primitifs, les *Dungiayah*, les *Garookuh* et les *Beden-Safar*. Les premiers, dit-on, n'ont pas changé depuis Alexandre-le-Grand, et il est probable que, déjà à cette époque-là, on aurait pu faire quelque remarque analogue. La cons-

(1) PARIS, capitaine de corvette. *Essai de la construction navale chez les peuples extra-européens.*

truction et l'armement de ces bâtiments sont décrits avec le plus grand soin dans un ouvrage spécial (1) et il y a déjà longtemps qu'un élégant écrivain, M. Pavie, a présenté dans la *Revue des Deux-Mondes* (2) un tableau pittoresque de la marine des Arabes et des Indous.

Je n'aurais pas eu la présomption de m'occuper d'un pareil sujet après cet auteur, s'il n'y avait pas un point sur lequel mon opinion n'est pas la même que la sienne. Je le crois trop favorable aux marins arabes, lorsqu'il dit qu'ils savent conduire avec habileté, non-seulement les navires propres à leur pays — ce que j'admets complètement — mais encore les bâtiments de construction européenne. Il en donne pour preuve la manière dont la petite flotte du sultan de Zanzibar avait manœuvré de conserve avec des frégates anglaises. On s'abusait beaucoup en France, il y a une vingtaine d'années, sur le compte du Sultan qui régnait alors, Seïd-Saaïd dont l'autorité, plus ou moins contestée, s'étendait de l'entrée du golfe de Perse au voisinage de Mozambique. Les journaux d'un de nos grands ports de commerce remplissaient leurs colonnes avec l'énumération de ses trésors, de ses armées et de ses flottes. Les exactions répétées qu'il faisait peser sur ses sujets — système continué sans doute par ses successeurs — sembleraient annoncer qu'il y avait souvent dans ses caisses des vides à remplir. Quant aux armées, avec la meilleure volonté du monde, je n'ai jamais vu à Zanzibar, aux plus beaux jours de Seïd-Saaïd, qu'une douzaine de nègres habillés à peu près avec de vieux uniformes anglais, et une sorte de corps régulier de Beloutchis, comptant peut-être cent cinquante individus

(1) Paris, capitaine de corvette. ***Essai de la construction navale chez les peuples extra-européens.***

(1) ***La marine des Arabes et des Indous***, par Th. Pavie, ***Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1843.**

équipés et armés comme au temps des croisades, qui ne faisaient aucune difficulté de nous vendre, pour une quinzaine de francs, tout leur équipement comme curiosité. C'est à peine, au dire de personnes dignes de foi, si la force armée permanente, disséminée de Zanzibar à Mascate, atteignait le chiffre de deux mille hommes. La marine se montrait sur un pied plus respectable. Quelques belles coques de frégates et de corvettes, dix ou douze je crois, étaient à l'ancre devant la maison de campagne de M'toni, résidence habituelle du Sultan, mais dans un état d'abandon auquel la bonté de leur charpente en teck les faisait seule résister. Ces navires avaient été presque tous construits dans l'Inde par des ingénieurs anglais. Un ou deux, armés tant bien que mal, suffisaient pour intimider les bourgades et les tribus de la côte en retard dans le paiement des impôts. Seïd-Saaïd avait fait lui-même, sur sa plus grande frégate, le *Shah Allum*, pour mettre à la raison des vassaux révoltés, plusieurs expéditions que l'impéritie de ses capitaines et de ses marins avait failli rendre funestes. Quelques-uns de ses navires allaient aux Etats-Unis et en Europe (1), porter des produits de la côte orientale d'Afrique au compte du Sultan, mais, pour ces longs voyages, il avait soin de mettre à bord le plus d'Européens qu'il pouvait avec quelqu'un pour les conduire. Je doute que, de Zanzibar à Mascate, on puisse trouver un capitaine du pays sachant calculer un angle horaire. Je crois également qu'il aurait été impossible d'armer à la fois tous les bâtiments qui composaient la force navale du Sultan : le matériel, s'il existait, devait être en bien mauvais état, à juger par les échantillons que j'avais vus.

Quant aux voyages de la Mer d'Oman, avec le cours régulier des moussons, ce n'est guère qu'un cabotage, puis-

(1) Un de ces navires vint à Marseille en 1849.

qu'ils consistent à courir tout droit sur une terre qu'on abordera un peu plus haut ou un peu plus bas, à l'aide d'un vent constant et de la boussole. Pour attérir dans l'Inde, on a la chaine des Gauths qui se voit de loin avec un temps clair; les serpents d'eau, jaunes et noirs, qui se tiennent à une distance connue des terres du Malabar, peuvent encore indiquer le voisinage du point d'arrivée. Si par un hasard extraordinaire — car les *daws* ne quittent les ports que quand la mousson bien établie les garantit contre les violentes perturbations atmosphériques — un coup de vent surprend les navigateurs, ils abaissent leur grande voile, et attendent, avec la patience que le ciel leur a départie, que le temps soit revenu à son état normal pour faire route de nouveau. Il peut alors se faire qu'ils manquent leur point de destination, mais, partout où ils abordent, ils trouvent des corréligionnaires qui les renseignent et les remettent dans le bon chemin. Bien entendu que, sur le plus grand nombre de ces navires, les cartes sont considérées comme une sorte de grimoire des Francs, qu'il n'est peut-être pas trop prudent de regarder. Les plus intrépides caboteurs de la Méditerranée, les Grecs et les marins du fond de l'Adriatique, ne naviguent-ils pas de la même façon, du Levant au détroit de Gibraltar?

Le champ exploité par les navigateurs arabes se borne, pour ainsi dire, à l'espace de mer compris entre l'Arabie, l'Afrique et la côte occidentale de l'Inde. Cependant quelques grands navires à trois mâts doublent la pointe de Ceylan et vont périodiquement, chaque année, soit à Calcutta, soit à Singapore, soit dans les îles Hollandaises, mais la plus grande partie de ces bâtiments sont commandés par des étrangers. Il y a pourtant, dit-on, des capitaines qui ne mesurent plus la hauteur du soleil avec le *bâton de Jacob*, qui sont capables de se servir d'instruments européens et de faire les calculs nécessaires, mais bien peu possèdent ce degré de science.

Pour avoir une idée de ce que sont les connaissances théoriques des Arabes des mers de l'Inde, ce qui me parut le plus convenable de faire, ce fut de traduire un petit traité d'une vingtaine de pages, *le Livre de la science de la mer et des astres*, résumant les règles établies par les meilleurs maîtres. Quand ce manuscrit, dû à un certain *Mohammed ben Abd-Allah el Asiri*, tomba entre mes mains, il appartenait à un ancien marin de ces contrées qui se reposait dans notre colonie de Mayotte de ses nombreuses courses maritimes. Il parlait de son livre avec vénération, comme d'un ouvrage réservé seulement à ceux auxquels Dieu avait confié la clef de la science et qu'on devait soustraire aux regards des profanes. Je m'aperçus tout de suite que ces *savantes instructions* se bornaient aux règles les plus élémentaires de l'*estime*, prises dans quelque ouvrage anglais, sans qu'aucune démonstration les accompagnât : de plus, des erreurs de chiffres, des fautes de copiste, un style embarrassé, en rendaient quelques passages tout à fait inintelligibles, je ne dis pas pour un commençant comme moi, mais pour l'ami qui me guidait dans cette étude, et auquel la langue arabe est aussi familière que la nôtre.

La vie maritime n'affaiblit en rien, chez ces navigateurs, l'habitude des pratiques religieuses : aussi le manuscrit commence-t-il par une pieuse invocation :

« Je cherche en Dieu un refuge contre l'exécrable Satan !
« Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que la paix
« et le salut soient sur l'envoyé de Dieu !... C'est lui qui a
« créé les astres pour vous guider dans la voie droite au
« milieu des ténèbres, sur la terre et sur la mer » (Koran, *Sourat ennaam*, v[t] 97).

Le premier chapitre est consacré à l'énumération des signes du zodiaque, et au temps que le soleil met à les parcourir. Vient ensuite la manière de connaître la date de

l'année solaire, et de chercher celle de l'*année des Francs* et des *mois des Anglais*, correspondant à la date de l'hégire. Ces règles sont données d'une façon très-vague et semblent ne pouvoir être appliquées qu'à un très-petit nombre d'années.

Le 2e chapitre commence par les divisions de la boussole. Les Arabes la partagent comme nous en trente-deux parties, mais, à l'exception des quatre points cardinaux, ils ne donnent de noms particuliers qu'à quatorze, du Nord au Sud, de sorte que, chaque fois qu'ils énoncent un rhumb de vent, ils sont obligés de dire s'il est du côté de l'Est ou du côté de l'Ouest.

L'auteur traite ensuite de l'Octant, de l'observation de la hauteur méridienne du soleil, et de la manière d'en conclure quelle est la latitude : il ne donne aucune description de l'instrument, mais seulement des recommandations vagues :

« L'Octant (*el qman*, l'instrument des mesures) sert à « obtenir la hauteur du soleil. Il faut d'abord que le maître et l'élève connaissent la mesure des hauteurs, les « mouvements descendants du soleil, les petits mouvements qui précédent le passage au méridien et le moment « précis de ce passage. Il faut qu'ils connaissent les degrés « et la manière de les compter jusqu'à 90. On doit se disposer à l'observation avant le passage : la hauteur doit « être prise avec soin, sans distraction, sans se presser, et, « pour cela, il faut se mettre en observation, par exemple, « une heure et demie à l'avance, veiller avec exactitude la « descente de l'astre vers l'horizon afin de saisir le moment « précis. Il faut suivre sans cesse le mouvement ascendant « du soleil, ses changements de contact avec l'horizon et « ses balancements dans les diverses positions de l'instrument. On ne doit pas se presser dans la lecture de la « hauteur, ni être distrait par autre chose. L'observation

« de la hauteur est une affaire de réflexion, de jugement « et de science qui sert à indiquer, d'une manière certaine, « le chemin qu'on a fait. Voilà, ô mon frère, ce que nous « avions à t'expliquer, à toi qui fait des efforts pour appren- « dre ! Comprends-le, Dieu (qu'il soit loué et exalté !) vient « toujours en aide aux bonnes actions. »

Une fois la hauteur du soleil obtenue, il faut la combiner avec sa déclinaison pour obtenir la latitude, ce qui donne naissance à cinq règles, suivant le *lieu* de l'astre par rapport à l'observateur. Un marin qui était en même temps un poëte, Mohammed ben Aali el Mendiri, a formulé ces règles dans des vers dont voici la traduction :

« Les hauteurs du soleil sont au nombre de cinq. Ecoute, « cher ami, et tâche que cela te paraisse évident. »

« Retranche la déclinaison des degrés de l'Octant, si « l'Equateur est entre toi et le soleil : cela est clair. »

« Retiens ce que tu as obtenu par l'Octant si l'astre est sur « l'Equateur. »

« S'il est dans le même quadrant que toi, l'addition des « deux nombres sera la latitude. »

« S'il est au-dessus de ta tête, prend les degrés de la dé- « clinaison, en demandant l'aide de celui qui est le plus « secourable. »

« Retranche les degrés de la déclinaison, si tu es entre « les deux. Amen! »

« Que Dieu, le maître de toutes les créatures, répande « ses bénédictions sur son élu ! J'adresse des louanges à « Celui auquel on doit se confier, à la famille du Prophète, « à ses compagnons, et aux deux Khalifes, les justes par « excellence ! »

Il y a dans ces règles, un oubli capital qui les rend tout-à-fait fausses. Ce n'est pas la hauteur du soleil qu'il faut combiner avec sa déclinaison, mais sa distance au zénith, c'est-à-dire, le complément de la hauteur à 90°.

De plus il n'est pas dit un mot des corrections à appliquer de toute nécessité à la hauteur observée avec l'Octant, pour obtenir la hauteur vraie du centre de l'astre, la seule qui doive entrer dans le calcul. (1)

Il semble aussi qu'avant de donner le moyen de trouver la latitude, et de parler de la déclinaison du soleil, il

(1) Il pourrait cependant se faire que ces règles ne soient pas fautives : voici pourquoi. Il faut dire que M. V... et moi, nous avons traduit, peut être un peu à la légère par *Octant*, le mot *Qman*, dont nous n'avons trouvé la signification précise dans aucun lexique, et il n'y avait pas près de nous de marins du pays pouvant nous renseigner. Le texte ne contient aucune description qui dise précisément de quel instrument l'auteur veut au juste parler, *Octant*, *Quart de Nonante*, *Astrolabe*, *Bâton de Jacob*, *etc.* Cependant certaines recommandations ne peuvent s'appliquer qu'aux instruments à réflexion. Si *Qman* désigne un Quart de Nonante, on sait qu'au moyen de cet instrument, qui n'est plus en usage depuis plus d'un siècle, on obtient directement, mais avec peu d'exactitude, il est vrai, la hauteur du centre du soleil; dans ce cas, il n'y a pas à appliquer de corrections pour le demi-diamètre de l'astre, mais seulement celles qui sont nécessitées par la parallaxe et la réfraction. Si c'est une Arbalète, un Bâton de Jacob, ou un Astrolabe que l'auteur a en vue, sur ces instruments, encore plus surannés, on lit directement une approximation grossière de la distance zénithale de l'astre. Comme dans les règles énoncées, le poéte El Mendiri ne parle pas de *hauteur*, mais seulement des *degrés* du *Qman*, il serait possible — bien que cela m'étonnât beaucoup — qu'elles aient été établies pour ces instruments primitifs. L'époque à laquelle ce petit traité a été écrit pourrait jeter quelque jour là dessus, mais rien ne dit cette époque d'une manière précise, seulement il est certain qu'il n'est pas très ancien, puisque toutes les règles du pilotage qui y sont données proviennent de l'ouvrage anglais de Middleton Moor.

eût été bon de dire un mot de ces éléments: l'auteur du manuscrit n'en parle qu'après, et encore, pour la déclinaison, il se contente de présenter un tableau servant à trouver la correction qu'on doit lui appliquer, soit en plus, soit en moins, suivant la longitude par laquelle on se trouve. Cette table, disposée comme celles de tous nos livres de navigation, est tirée d'un traité anglais. Les *arguments*, qu'il faut faire quadrer pour avoir une correction moyenne exprimée en minutes de degré, sont, d'une part, les degrés de longitude orientale de 0° à 180° que l'auteur appelle *longitude anglaise*, et d'autre part, les minutes du changement en déclinaison de 2 à 23 minutes. Le navigateur n'en est pas moins obligé de consulter d'autres Ephémérides qui lui donnent, jour par jour, le changement de déclinaison en 24 heures, afin de pouvoir se servir du deuxième argument de la table, mais il est probable qu'un seul tableau, donnant à peu près le mouvement en déclinaison de chaque jour, sans tenir compte des petits chagements qui se font sentir dans une période de quatre ans, suffit à l'approximation que le calculateur désire.

L'auteur s'occupe ensuite de définir la latitude, si on peut appeler définition les phrases suivantes:

« Sache que la Latitude commence à partir de la Ligne « Equinoxiale. Celle-ci s'étend de l'Est à l'Ouest: elle « commence dans la mer du Maghreb, sur le chemin que « parcourent les Francs, pénètre dans le Souahel, les îles « Quiama et les terres voisines. Elle s'étend encore au Sud « des îles Dib, vers Asi, la pointe de Sérendib, sur le che- « min de la Chine. Si tu es dans un lieu où tu ne comptes « pas de latitude, et que tu marches vers le Nord, ta latitu- « de augmentera d'un, deux, trois degrés et ainsi de suite. « De même si tu vas vers le Sud, ta latitude augmentera « selon le chemin que tu feras, et cette règle est exacte « dans tous les lieux et tous les pays etc. » . . . .

. . . .

Les paragraphes suivants sont consacrés à la solution des problèmes des Routes. On y trouve une table qui donne le chemin fait à l'Est ou à l'Ouest, correspondant à un degré fait en latitude en suivant les trente-deux divisions de la boussole. Ce chemin *Est et Ouest* est appelé *longitude* par l'auteur qui ne s'inquiéte nullement de la différence qui existe entre les deux quantités: il est vrai que, sur ces parallèles peu éloignés de l'Equateur, cette différence n'est jamais très forte : cependant elle peut, en se joignant à l'erreur provenant de la table dont j'ai parlé précédemment, dont l'usage est incommode et ne donne que des à-peu-près, causer dans l'estime une erreur appréciable ; mais les navigateurs arabes ne sont pas si exigeants: ce qu'ils veulent connaître, ce n'est pas tant combien ils ont fait de chemin à un moment donné, et sur quel point du globe se trouve au juste leur navire, que la vraie route à suivre pour aller d'un point à un autre où ils savent qu'ils finiront par arriver — un peu plus tôt ou un peu plus tard — grâce à une brise constante dans sa direction et à peu-près régulière dans sa force. La table du manuscrit et la latitude, déduite de la hauteur méridienne du soleil, leur fournissent les moyens de calculer leur estime à un degré d'approximation qui leur suffit. Quand on se croit près d'attérir, on est quitte à veiller un peu plus, en invoquant Allah le Gardien!

Le manuscrit ne donne aucune définition de la longitude. Un bon nombre d'exemples, joints à ce chapitre, aident à faire comprendre l'explication des problèmes des Routes, et l'usage de la table. En comparant les positions des divers lieux, telles qu'elles sont données dans ces exemples, avec celles de nos cartes, on reconnaît que les latitudes sont les mêmes et que les longitudes sont fautives, peut-être par le fait du copiste, et comptées comme orientales à partir d'un méridien qui passerait dans l'Est des îles du cap Vert, peut-être celui de l'île de Fer.

Il n'est nullement fait mention, dans les problèmes des Routes, des corrections à apporter aux aires de vent à cause de la déclinaison de l'aiguille aimantée qui est, du reste, presque nulle sur le parcours des navires arabes, du détroit de Bab-el-Mandeb à la côte de l'Inde. Il n'y a guère qu'au Sud de l'Equateur, en tirant vers la côte d'Afrique et les petits archipels du Nord de Madagascar, que son influence devient de plus en plus appréciable.

Suit la description des vents que l'auteur classe en *vents primitifs*, soufflant des quatre points cardinaux, et en *vents inclinés*, correspondant aux autres rhumbs de la boussole. Il veut sans doute, par là, mentionner les brises locales des côtes, car il ajoute que, dans la grande mer, ces vents se tiennent dans des limites distinctes et s'appellent alors *moussons*. Il énumère cinq tempêtes à redouter dans ces parages : 1° le coup de vent de *Dimani*, qui marque le commencement de la mousson de N. E., vers la mi-octobre (1) ; 2° *El Hhimeur* venant du Sud-Est et battant en plein sur les rivages de l'Arabie, dans le mois de février; 3° *El Arbaïn* (le quarantième) qui souffle dans la mer d'Ormuz, vers le quarantième jour après l'équinoxe du printemps; 4° *El-Benat*, ou tempête de l'hiver, qui se fait sen-

(1) C'est le coup de vent qu'à Bombay on appelle *Elephanta* parce qu'il vient de l'îlot de ce nom, situé dans le Nord de la rade. Nous avons reçu une fois ce coup de vent à Bombay : les préparatifs formidables que nous avions faits furent inutiles; nous en fûmes quittes pour une suite de grains, accompagnés d'une pluie torrentielle, assez forts pour faire chasser sur leurs ancres bon nombre de bateaux du pays, ou casser leurs mauvais câbles à demi-usés. On n'en est pas, paraît-il, toujours quitte à si bon marché, mais je crois qu'un navire, convenablement muni d'ancres et de chaînes, et réduisant sa mâture, n'a rien à craindre ; le vent, venant du fond de la rade, ne rend pas la mer grosse.

tir aux environs d'Aden ; 5° *El-Tessain* (le 90e), qui balaie la grande mer, plus tôt ou plus tard, suivant les années, *dépassant en furie toutes les tempêtes connues dans le monde entier.* Il est probable que l'auteur veut faire allusion aux violents ouragans qui sévissent parfois vers la fin de l'hivernage. A la description des vents sont joints les pronostics sur le temps, qu'on peut déduire de l'apparence du soleil, de la lune, des nuages et d'autres circonstances atmosphériques.

Le chapitre 4me donne une description très-détaillée du loch, dont le nom *batheli* me paraît emprunté à l'Europe, de la manière dont ses différentes pièces doivent être faites pour éviter les erreurs, des précautions à prendre pour marquer les divisions de la ligne et l'enrouler sur le treuil, etc. ; malheureusement la manière de s'en servir et les corrections à y faire, sont exposées beaucoup moins clairement. Du reste, une explication plus lucide serait un luxe, vu que jamais instrument pareil n'a fait partie du mobilier d'un navire arabe : le *nakoda* (1) s'en rapporte parfaitement, pour mesurer le sillage de son bâtiment, au coup-d'œil qu'il jette de temps en temps le long du bord.

L'auteur indique ensuite les erreurs qui peuvent entacher l'estime, provenant des courants, de la manière défectueuse de gouverner, de la dérive, du loch, etc., etc., et le moyen de corriger les calculs par la comparaison de la latitude obtenue par la hauteur méridienne du soleil avec celle que donne l'estime. Les règles, qui servent à trouver ces corrections problématiques, sont copiées dans les vieilles éditions d'un auteur classique anglais, Middleton Moor. Il donne ensuite les moyens de résoudre les problèmes des Routes quand le vaisseau en a suivi plusieurs, puis, après

(1) *Nakoda*, capitaine Reïs, dans les mers de l'Inde, dans la Méditerranée.

de chaudes recommandations sur la vigilance et le soin à apporter au gouvernail, à la boussole, il termine son livre par ces paroles qui prouvent qu'il avait bonne opinion de son œuvre :

« Ces pages sont des instructions de moi à toi. Tu ne les « achèterais pas à bon marché! Prends garde, et salut « à toi, de la part de ton frère, le pauvre devant Dieu, Mo- « hammed ben Abd-Allah el Asiri. »

Cette analyse d'un travail vanté, et les citations que j'en ai extraites, font voir combien sont faibles et confuses les notions théoriques des marins arabes qui, pourtant, font des voyages de 5 à 600 lieues en pleine mer. Les règles élémentaires du pilotage, données d'une manière incomplète, et ne pouvant, pour la plupart, trouver d'application que dans un espace restreint, des recommandations vagues ne dispensant pas l'élève de l'aide d'un maître, voilà à peu près toute la substance de ce petit traité ; mais, comme je l'ai déjà dit, ces règles sont encore beaucoup trop savantes, et, dans la pratique, on en met de côté la plus grande partie. Une boussole de route où il y a prudemment écrit sur le rhumb qui convient : *Route de tel endroit à tel endroit*, un vieil octant, et quelquefois un *quart de nonante* ou même une *arbalètè*, instruments que nous ne connaissons plus que par ouï dire, composent tout l'attirail scientifique du capitaine, et encore je ne parle que des navires qui traversent la mer d'Oman, car sur les boutres qui font le cabotage de la Mer Rouge, de la côte d'Afrique et de Madagascar, on regarde tous ces instruments comme parfaitement inutiles, excepté la boussole que pourtant on ne consulte guère.

De nos jours, l'Océan Indien est parcouru en tous sens par les grands navires des peuples occidentaux : le nombre des puissants bâtiments à vapeur, qui depuis trente ans sillonnent la Mer Rouge, ne fera qu'augmenter par la jonc-

tion de cette mer à la Méditerranée. Tous ces navires rencontrent sur leur chemin des caboteurs dont les équipages les regardent passer avec un phlegme tout oriental que rien ne peut surmonter, ni la comparaison des vaisseaux des Européens avec les leurs, ni l'activité de ces derniers qui peut leur faire craindre une rude concurrence. Le bon marché avec lequel les Arabes naviguent, leur inaltérable patience dans les relations avec leurs sauvages correspondants de l'Afrique, l'habitude du climat, leur assurent peut-être pour longtemps encore, le monopole de l'espèce de courtage et du commerce dont ils sont les intermédiaires aujourd'hui. Avec leurs navires, ils atteignent leur but : pourquoi changeraient-ils ce dont leurs pères se sont bien trouvés? A côté de la fièvre de progrès, des agitations qui dévorent l'Occident, il y a quelque chose de touchant dans cet attachement aux habitudes patriarchales qui nous reportent aux premiers temps de l'histoire. Ces navires aux formes insolites, à l'équipement primitif, font penser aux flottes de Sésostris et de Néchos qui abordaient sans doute déjà aux rivages de l'Inde, à l'époque où les sages de cette contrée, inondée de soleil, ne connaissaient notre Europe que vaguement, comme un pauvre petit pays perdu au-delà des brumes et des frimas.

LEGOUVÉ A CARENTAN

EN 1807.

(Séance du 4 Avril 1871.)

Dans les derniers jours d'août 1807, Legouvé, auteur du poëme du *Mérite des Femmes*, et à cette époque directeur du *Mercure de France*, quitta Paris pour venir à Cherbourg, changer d'air et prendre des bains de mer. A son départ de Paris, il était convalescent d'une longue maladie et commit l'imprudence de partir seul pour une région qui lui était inconnue et où il pouvait compter des admirateurs, mais peu ou point de connaissances.

Le trajet de Paris à Cherbourg, qui à cette époque se faisait en trois jours et avec plusieurs changements de diligences, fatigua tellement Legouvé, qu'il fut contraint de s'arrêter à Carentan où il prit le lit gravement malade. L'hôtel où il descendit avait pour propriétaire un excellent homme, M. Levesque, qui entoura notre poëte de tous les

soins en son pouvoir. L'établissement en question existe encore aujourd'hui, rue Holgatte, et porte le nom d'hôtel d'Angleterre. Un habile médecin de Carentan, M. Lesage de Néville, fut appelé.

La maladie de Legouvé durait depuis plusieurs jours et menaçait de s'aggraver lorsque deux dames, des plus distinguées du pays, Mesdames de Turqueville, s'arrêtèrent à Carentan et entendirent parler de la difficulté que le médecin rencontrait à trouver une garde-malade convenable. Mesdames de Turqueville, admiratrices du talent de l'auteur du *Mérite des Femmes*, se rendirent près du poëte et s'installèrent à l'auberge comme ses gardes-malades. Elles occupèrent ce poste de dévouement pendant trois semaines et emmenèrent Legouvé en leur château de Beuzeville, où il passa un mois pour achever son rétablissement. On montre encore dans ce manoir la chambre qu'occupa le poëte en 1807 et qui fut, 24 ans plus tard, habitée par Chateaubriand, allié à la famille de Saint-Simon-Turqueville.

Il est inutile, Messieurs, d'insister ici sur les titres littéraires de Legouvé qui sont très-connus. On sait qu'il était né à Paris en 1764 et fils d'un avocat distingué du Parlement. Voici une liste de ses principaux ouvrages :

Mort d'Abel, 1792 ; *Epicharis et Néron*, (*allusion courageuse à la tyrannie de Robespierre*); *la Mélancolie*, 1798 ; *le Mérite des Femmes*, 1801 ; *Mort d'Henri IV*, 1806.

Il dirigea le *Mercure de France* de 1807 à 1810 ; forma à la déclamation Mlle Duchesnois ; suppléa Delisle pendant quelques années dans la chaire de poésie latine au collége de France.

Gabriel Legouvé mourut à Paris en 1811. Il était membre de l'Institut depuis 1798.

L. DE PONTAUMONT.

DEUX CÉLÉBRITÉS DE VILLAGE

PAR

M. DIGARD (de LOUSTA), Directeur.

JEAN, LE VOYEUR D'ANGES.

L'homme est un être multiple, complexe, indéfinissable. Plus on l'étudie, plus on cherche à le connaître, plus on veut sonder sa nature, son intelligence, ses facultés, plus il demeure inexplicable; plus il échappe à l'observation et à l'analyse. Il est comme la source d'un fleuve, toujours voilé d'un nuage.

Ces réflexions me sont suggérées par l'histoire d'un personnage extraordinaire qui vivait encore, il y a moins de cent vingt ans, dans une des communes du littoral de la Hague.

L'homme dont je veux parler s'appelait Jean ; on l'avait surnommé le Voyeur d'Anges. Il avait la taille haute, les épaules carrées, les bras longs, la chevelure brune, flottante, crépue, le nez aquilin, les yeux noirs, remplis d'éclairs errants, et souvent assombris par une profonde mélancolie. L'excès de sève et le débordement de force sem-

blaient jaillir de l'âme et des traits de cet hercule champêtre. Ses lèvres vermeilles s'entr'ouvraient sur un ratelier de dents solides, blanches, serrées ; et sa physionomie mobile passait sans transition de la rudesse à la grâce, de la grâce à la brusquerie, de la brusquerie à l'abandon et au rêve. On devinait, à son aspect, une nature sauvage et vigoureusement trempée.

Ce colosse était pêcheur. En lutte chaque jour avec la mer, il en connaissait les écueils, les courants et les abîmes. Il indiquait l'heure des marées, le croissement et le décroissement des jours, comme le véritable Matthieu Laensberg. Il pronostiquait le tonnerre, la bourrasque ou l'orage ; il émettait des probabilités sur la température ; sur les variations de l'atmosphère. Il savait à quelle époque il fallait faire les semis, récolter les graines, écussonner les arbres, tailler les pommiers, marcotter les fleurs.

Par les plus mauvais temps, seul, dans sa frêle barque, il bravait les périls, et passait, avec une sûreté de coup-d'œil incroyable, auprès des plus dangereux récifs. Le parfum des algues, le bruit des vents et des flots le berçaient dans une éternelle rêverie.

Pendant les nuits d'hiver, quand la tempête soufflait trop violemment, il se couchait sur un lit de varech, dans l'anfractuosité d'un rocher, dont la voûte le protégeait contre l'intempérie de la saison, n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon de toile rurale, une casaque en droguet vert, et un vieux beret rouge. Si la neige blanchissait la terre, si le froid devenait trop piquant, il s'enveloppait dans une peau de bête qui lui avait été donnée par un capitaine de navire, dont il avait sauvé la vie dans un naufrage.

A ses moments de loisir, il lisait la bible, ou la vie des anachorètes. Il parlait quelquefois de saint Paul, des tempêtes qu'il avait essuyées dans ses courses apostoliques, et il professait une admiration particulière pour Jonas, parce

que ce prophète avait navigué dans le corps d'une baleine. Doué d'ailleurs de piété et de dévotion, il communiait tous les dimanches ; et, s'il étonnait le vulgaire par ses idées bizarres, il l'édifiait par une conduite chrétienne et par la pratique de tous ses devoirs religieux.

Mais il n'y a pas de tableau sans ombre. Le Voyeur d'Anges justifiait parfaitement le nom qu'il avait reçu. Il était sujet à l'extase, aux hallucinations, aux visions apocalyptiques. Comme Jacob, il voyait des échelles mystérieuses dont les échelons étaient garnis de grappes d'anges.

Gabriel lui apparaissait en costume de voyageur.

Raphaël déployait sur lui sa chevelure blonde et parfumée.

Saint Michel faisait briller à ses regards la lame de son épée flamboyante.

Ithuriel, vêtu d'une tunique bleu d'azur, jetait sur sa tête des guirlandes de roses.

Les chérubins secouaient sur son front la poudre de leurs ailes ; les séraphins, le bras arrondi sur des lyres d'or, le ravissaient par des notes mélodieuses.

Il avait enfin l'honneur de voir poser devant lui la Vierge Marie, un diadème sur les cheveux, ornée d'une écharpe bleue, avec robe et souliers blancs.

Toutes les merveilles de la cour céleste passaient et repassaient dans son imagination ravie. Il demeurait des heures et des heures dans cette radieuse pathmos.

Lorsqu'il racontait ces choses, les enfants se groupaient autour de lui, écoutaient avidement chacune de ses paroles et rentraient au foyer émus, charmés, et aussi parfois effrayés des histoires tombées de la bouche miraculeuse de Jean le Voyeur d'Anges.

S'il allait à la pêche, saint Pierre venait le visiter dans son canot et l'aidait à renouer les mailles brisées de ses filets. En réminiscence de son ancienne profession, le

saint prenait volontiers l'aviron pour aller admirer les falaises de Jobourg ou la silhouette d'Aurigny.

Habitué à vivre sous les injures de l'air, il croyait que la nuée était sa chevelure, et la brume, son manteau.

Pour se garantir contre les mauvais esprits, il entourait son cou musculeux d'une cravate de chanvre écru, dont une partie descendait sur sa poitrine, divisée en trois nœuds, représentant les trois personnes divines : le père, le fils et le saint-esprit.

La nature semblait avoir formé cet homme d'éléments vastes, confus, contradictoires. La mer venait-elle à mugir, la tourmente à gronder, apercevait-il un bâtiment en détresse, il recouvrait toute la lucidité de sa raison. Il sortait des mystères et des solitudes de son âme pour se dévouer, pour se sacrifier avec un courage héroïque.

En 1729, le dogre à trois mâts le *Dauphin*, allant d'Amsterdam à Sainte-Croix de Ténériffe, égaré par la brume, contrarié par les vents d'Ouest, s'échoua sur la côte de Saint-Germain-des-Vaux. Il était minuit, le dogre talonnait sur les roches, la mâture se disloquait, les marins poussaient des cris lamentables. Les débris et la riche cargaison de ce navire, devenue la proie des vagues, se dispersaient de toutes parts. La mer poussait au plein des ballots de draps et de toiles, des indiennes, des mousselines, des étoffes de soie, à fleurs d'or et d'argent, et mille autres objets précieux.

Sur ces entrefaites, le Voyeur d'Anges apparut. L'équipage se composait de douze hommes. Il les sauva tous.

Dix ans plus tard, par une sombre nuit d'automne, un brick se laisse affaler sur une chaîne de rochers. En quelques minutes, il est fracassé, broyé, réduit en poussière. Le Voyeur d'Anges arrive sur le lieu du sinistre. Son canot bondit à la crête des vagues. Il cherche des victimes et ne rencontre que des épaves. Equipage, marchandises, na-

vire : tout était englouti. Après de longues et infructueuses recherches, comme il luttait avec toute la vigueur de son intrépide énergie pour regagner le rivage, il se heurta contre un épais plançon de chêne que les flots roulaient dans leurs plis écumeux. Sur ce fragile radeau flottait un objet dont il ne pouvait deviner la forme ni les contours. Au moyen d'un nœud coulant, il parvient à saisir la planche mobile et fuyante, l'attache à son embarcation, la traîne à la côte, et la dépose sur un tas de galets et de rocailles.

A ce moment, les riverains accouraient avec des coulines allumées. A la lueur de ces longs flambeaux de paille, que voit-on?

Une femme liée sur un morceau de bois.

Sa chevelure éparse roulait en désordre sous des ruisseaux d'eau salée. Ses lèvres blêmes se serraient sous une contraction nerveuse. Ses poings crispés, ses poignets meurtris étaient garnis de bagues et de bracelets du plus grand prix. Les lobes auriculaires, d'une teinte mate et presque livide, s'effaçaient, pour ainsi dire, sous une parure de pierreries. Sur une robe, à ramages, de couleur sombre, cette dame portait, à la taille, une ceinture de drap d'or. La richesse de sa toilette éblouissait tous les yeux.

A cet aspect, notre héros ne se posséda plus. Il retomba soudain dans ses rêves. Il s'imagina voir, dans la naufragée, une créature céleste, une fille des anges. Il se mit à genoux devant elle, et murmura des prières ; mais on lui fit entendre qu'elle était évanouie, que parconséquent elle ne se trouvait pas en état de comprendre ses supplications ; qu'il fallait lui porter secours, et la rappeler à la vie. Alors il la prit dans ses bras, avec des précautions infinies, lui renversa la tête sur son épaule, à la manière d'une mère qui porte son enfant, et la déposa dans une maison opulente du voisinage, chez le sieur Saint-Germain de la Foidre, châtelain d'Auderville, écuyer du roi.

La dame reçut chez ce seigneur des soins délicats et empressés. Elle fut dangereusement malade; mais elle revint de la terrible secousse qu'elle avait ressentie.

Quelle était cette belle et intéressante personne? Je n'ai jamais pu le savoir. Les vieillards que j'ai consultés à cet égard pensaient qu'elle pouvait être la femme d'un riche négociant, ou d'un lord d'Angleterre. Ce qui donne quelque probabilité à cette hypothèse, c'est que Jean, le Voyeur d'Anges, quelques mois après l'événement, toucha, par l'intermédiaire de M. de la Foidre, la somme de 200 livres sterling, à titre de récompense.

C'était pour un tel homme une richesse considérable. Aussi, comme il se faisait vieux, il abandonna la pêche, sa barque, les courses en mer, pour se livrer entièrement à ses visions.

Il mourut vers mil-sept-cent-cinquante, laissant une réputation de vertu, de courage, d'originalité, qui ont fait de lui un type presque légendaire.

JACQUES-LE-RIMEUR.

J'ai connu jadis un vieillard d'une étrange physionomie. Il portait une casaque brune, à boutons de métal, un gilet de flanelle blanche, une culotte jaune saffran, bouclée au genou; des sabots sans bride, bourrés de paille; une perruque à queue, poudrée, un chapeau tricorne, entouré d'une garniture de cordonnet vert. Si l'on ajoute à cet accoutrement un visage pâle, des sourcils épais, des yeux noirs, à fleur de tête; des pommettes saillantes et joufflues, des dents sans émail, déchaussées, couleur de buis; des lèvres plates, longues, blêmes, dont le rictus s'épanouissait jusqu'aux oreilles, on aura l'ensemble du personnage.

Cet homme résidait à la campagne. On le nommait Jacques-le-Rimeur. Il jouissait d'une certaine aisance, et se promenait du matin au soir, l'avant-bras gauche arrondi, à la hauteur de la poitrine, un perroquet sur le poing, répétant à tous ceux qu'il trouvait sur son chemin :

De mon perroquet
Le gentil caquet
Est plus que parfait :
Jamais alouette
Ni fauvette
N'ont surpassé le babil
De ce bel oiseau vert, qui me vient du Brésil.

Mais si singulière que fût la physionomie de Jacques-le-Rimeur, elle était au moral plus surprenante encore. La prose lui était inconnue; il ne causait jamais qu'en rimes. Il versifiait sur le beau, sur le mauvais temps,

sur le vent, sur la pluie, sur la neige, sur la grêle, sur le soleil, sur les étoiles, sur les nouvelles du jour, sur tout enfin, avec une aisance, une facilité, un à-propos qui tenaient du prodige.

Les rimes n'étaient évidemment pas bien choisies, la mesure n'était pas toujours conservée, il se rencontrait souvent des hérésies, dans la facture de l'alexandrin, il amalgamait le patois bas-normand avec le français de manière à produire des accouplements bizarres ; mais en revanche il possédait une spontanéité d'élocution qui n'était jamais prise en défaut. C'était le Pradel du village.

J'ai recueilli quelques unes de ses improvisations, dont je vais faire hommage au lecteur.

Un matin, je le rencontre par hasard, il m'aborde en disant :

J'avais mal à la tête, hier; j'ai bien dormi
Dans les bras du sommeil je me suis raffermi.
Puis, dame, j'ai rêvé, faut voir ! J'ai pris ma course
Vers le carré de la Grande-Ourse ;
De là je suis monté sur l'étoile du Nord,
Où le froid ma piqué d'abord;
J'ai parcouru le ciel et visité la lune,
Et pourtant je n'ai pas sorti de ma commune.

De temps à autre, en s'habillant, il faisait cette prière :

Puisqu'une fois encor de mon lit je me lève,
Puisque mon pauvre corps se trouve rafraichi,
Puisque je n'ai pas fait l'ombre d'un mauvais rêve,
Vers vous que mon âme s'élève,
O bon Saint-Sébastien, et vous Seigneur, merci.

Après un coup de vent nocturne, il s'en allait balbutiant :

Il a fait cette nuit une tempête horrible,
On n'en a jamais vu pareille dans la bible.

Il vivait dans une petite maison située sur une éminence, derrière laquelle il avait un jardin, où l'aquilon exerçait trop souvent des ravages. Il s'écriait alors:

Le plus grand des malheurs
Est de vouloir ici faire pousser des fleurs:
La mer les fait mourir, le vent les déracine,
Mes roses, mes œillets ont mal à la poitrine,
La petite vérole attaque mes lilas,
Le soufflet d'Aurigny rougit mes dalhias ;
Mes poireaux, mes navets, mes prunes, mes carottes
Pleurent leurs feuilles mortes,
De sorte qu'à présent, dans mon pauvre réduit,
Je n'ai plus à manger ni légumes, ni fruit.

Quelque fois il marchait, à pas lents, sur la côte, et, s'il voyait les vagues se briser avec fracas, il les regardait d'un air courroucé, et les apostrophait en ces termes :

Si j'avais un gendarme
Je ferais bien cesser cet ennuyeux vacarme,
Et je saurais bien dire à madame la mer
Que ce n'est bas joli d'avoir un ton si fier !

Si un douanier tirait un coup de fusil sur une macreuse, il le rudoyait à l'instant :

Allons! monsieur le douanier,
Voulez-vous être un meurtrier ?
Ce n'est pas votre métier.

Quand, avec votre carabine,
Vous auriez massacré l'échine
De cet oiseau
Croyez-vous que votre cuisine
Répandrait une odeur divine?
Non, monsieur, ce n'est pas un assez bon morceau.

Lorsque le *Pâris* fit naufrage à Auderville, en 1823, M. de Cheverus et un prêtre espagnol se trouvaient au nombre des passagers de ce beau navire.

A cette nouvelle, Jacques-le-Rimeur se dresse de toute la hauteur de sa taille et fulmine cet anathème :

Faut-il que la mer soit *effabie* et rebelle,
Faut-il qu'elle ait perdu tout-à-fait la cervelle,
Pour *grouer* un vaisseau qu'elle porte sur elle
Dans les sablons de notre sol ;
Faut-il qu'elle ait le cœur gâté par la tempête
Pour venir sans pitié nous *galir* à la tête
Un évêque escorté d'un vieux moine espagnol !

Lorsqu'un jeune homme éternuait, il ne manquait pas de lui dire :

Courage, mon garçon, que Jésus te bénisse,
Aux rhumes de cerveau sa clémence est propice.

Il disait à d'autres :

Pratiquez la vertu,.respectez la justice
Et qu'aux éternuments votre nez s'assouplisse.

S'il voyait une fiancée allant à la mairie, ou à l'église, il avait pour habitude de lui décocher un trait dans le genre de celui-ci :

Dans peu de temps d'ici vous allez être épouse,
Demandez au Seigneur de n'être pas jalouse ;
Car la femme jalouse est vrai un porc-épic.
Pour moi je la redoute autant qu'un basilic.

A l'occasion de la construction du phare d'Auderville, en 1836, il improvisa les vers suivants :

Jadis dans les cailloux du Raz,
Où toujours la mer est houleuse,
Les bâtiments faisaient faux pas,
Quand la nuit était ténébreuse,
Dans cette immense cuve d'eau
Les marins avaient la berluc ;
Mais maintenant qu'ils ont en vue
L'excellentissime flambeau
Placé par monsieur de la Rue,
Ils voyagent dans leur bateau,
Comme les passants dans la rue.

Un dimanche, le curé fit un sermon qui lui plut beaucoup. Il l'attendit à la porte de l'église, et lui déclama la tirade que voici :

Ah ! monsieur le curé, si jamais je suis roi,
Je vous ferai venir de suite auprès de moi,
Vous prêcherez dans ma chapelle
Toutes les vérités de la vie éternelle,
Et les gens de ma cour écriront mot à mot
Ce que vous mitonnez dans un si bel argot.

Une après-midi, Jacques-le-Rimeur rentrait chez lui pour éviter l'orage. De grosses goutes de pluie commen-

çaient à tomber. Un individu se présente sur son chemin, et lui crie : courage !

Il répond :

Malheureux que fais-tu ? N'entends-tu pas la foudre
Qui veut faire son nid dans nos chapeaux en poudre.
Courage ! me dis-tu. S'il ne tonnait pas tant,
Je pourrais à loisir t'en souhaiter autant;
Mais je pars, pour ne pas rentrer dans ma basoche
Avec des yeux brûlés et le tonnerre en poche.

Jacques-le-Rimeur mourut à 74 ans, muni des sacrements de l'Eglise. Quelques minutes avant sa mort, il articula ces paroles :

A présent que je suis nourri du viatique,
Je suis d'avis
Que Saint-Pierre m'ouvre le portique
Du paradis.

Il laissa une épitaphe qui n'a pas été gravée sur son tombeau. Je la reproduis textuellement :

Celui qui dort ici rappelle à l'univers
Qu'il fut bien peu de chose,
Et, qu'à tout bien compter, s'il n'a parlé qu'en vers
Il n'en connut jamais la cause.



TABLE

